

Édition critique du manuscrit français 9198 :
La Vie et Miracles de Nostre Dame
de Jehan Miélot

Loula Abd-Elrazak

Thèse soumise à la Faculté des études supérieures et postdoctorales dans le cadre
des exigences du programme de doctorat en lettres françaises

Département de français

Faculté des études supérieures et postdoctorales

Université d'Ottawa

© Loula Abd-Elrazak, Ottawa, Canada, 2012

*À ceux qui ont versé leur sang en
réclamant la justice et la liberté durant
la révolution égyptienne de janvier 2011.*

*La vraie vie, la vie enfin découverte et éclaircie,
la seule vie par conséquent pleinement vécue,
c'est la littérature.*

Marcel Proust,

Le Temps retrouvé

Reconnaisances

Cette thèse a été réalisée sous la direction de M. Pierre Kunstmann, professeur au Département de français de l'Université d'Ottawa.

La bourse d'études supérieures de l'Ontario (BÉSO) et la bourse de la Faculté des études supérieures de l'Université d'Ottawa ont facilité les recherches.

Remerciements

Je veux exprimer ma gratitude à M. P. Kunstmann pour l'aide qu'il m'a accordée tout au long de ce projet. Mes remerciements s'adressent à M. Gilles Souvay, ingénieur de recherche à l'ATILF, dont le soutien technique m'a permis de procéder à la lemmatisation du manuscrit. Je dois davantage que des mercis à mon mari Béranger Enselme-Trichard qui m'a accompagnée à travers toutes les étapes de la recherche et de la rédaction de cette thèse ; il s'est réjoui autant que moi de mes découvertes et il m'a rassurée dans les moments difficiles. Je remercie affectueusement ma fille Nefertiti d'avoir été compréhensive lors de mes absences.

Sommaire

L'objectif de la thèse était de réaliser la première édition critique du manuscrit français 9198 de la BnF attribué à Jehan Miélot et commandité, au XV^e siècle, par Philippe le Bon, duc de Bourgogne. Ce manuscrit contient la compilation intitulée : *La Vie et miracles de Nostre Dame* qui constitue la mise en prose de miracles en vers du XIII^e siècle. D'un point de vue philologique, le but était d'étudier le rapport entre les formes des textes versifiés en ancien français et les formes en moyen français de la compilation. Le travail philologique comprend la transcription du manuscrit, un apparat critique, un glossaire, un index lemmatisé, l'index des noms propres et une analyse grammaticale des traits dialectaux de l'œuvre qui reflètent la phonétique du dialecte picard. La problématique sur laquelle repose cette recherche est double. D'un point de vue philologique, il est question d'éclairer le rapport entre les formes anciennes, qu'offrent les textes versifiés en ancien français du XIII^e siècle, et les formes modernes en moyen français du recueil de Jehan Miélot. En puisant des exemples à la fois dans les récits de miracles versifiés du XIII^e siècle et dans la compilation du XV^e siècle, cette étude permet de situer le recueil dans le contexte de la tradition médiévale des récits miraculeux de la Vierge Marie

INTRODUCTION¹

I. Artisans de l'œuvre

a) Jehan Miélot

Dans l'explicit du *Traité de vieillesse et de jeunesse*², l'auteur de *La Vie et miracles de Nostre Dame*³, Jehan Miélot, évoque modestement ses origines en ces termes : « Et a este le dit traittie extrait du liure des eschez amoureux et puis conuerti en langaige francois par jo. mielot prestre indigne natif de gaissart les ponthieu en leueschie damiens⁴. » Il s'agit de la commune de Gueschart du département de la Somme en Picardie, située entre Hesdin et Abbeville. Il fait également allusion à sa généalogie au folio 54v. de sa traduction de la *Briefve compilation des histoires de toute la Bible*. Sans donner beaucoup de détails, Miélot évoque simplement qu'il est le cinquième et dernier fils de Henri Miélot et de Maroie Cape⁵. Sa date de naissance est ignorée et on suppose son décès autour de 1472⁶. Il est resté au service du troisième duc de Bourgogne, Philippe le Bon, durant 18 ans. Avant d'être fixé dans son emploi de *translateur* et de devenir *secrétaire* au salaire régulier en bonne et due forme, il a travaillé à la pièce pour une période d'environ deux ans. Deux œuvres ont été

¹ Les citations en ancien et moyen français, ainsi que celles qui sont en latin respectent la graphie des sources.

² Copenhague, Kongelige biblioteket, Thott, 1090, 4^e, f. 67r.-98r. Ce traité a été réalisé en 1468 pour Louis de Luxembourg.

³ Abréviation utilisée partout : VM.

⁴ N. ABRAHAMS, *Description des manuscrits français de la Bibliothèque de Copenhague*, Copenhague, Impr. de Thiele, 1844, p. 33.

⁵ Il s'agit du manuscrit de la Bibliothèque royale, Bruxelles, Ms. II, 239. Il est daté de 1462, cité dans JEAN MIÉLOT, *Speculum humanae salvationis*, éd. critique par P. Perdrizet et J. Lutz, Mulhouse, Ernest Meininger, 1907, p. 110.

⁶ H. WIJSMAN, « Le connétable et le chanoine. Les ambitions bibliophiles de Louis de Luxembourg au regard des manuscrits autographes de Jean Miélot », in R. ADAM, A. MARCHANDISSE, *Le livre au fil de ses pages: Actes de la 14^e journée d'étude du Réseau des Médiévistes belges de Langue française*, Bruxelles, Archives et bibliothèques de Belgique, 2009.

exécutées durant cette période : en 1448, Miélot fait pour le duc une traduction du *Speculum humanae salvationis* dont l'intitulé français est *Le Miroir de l'humaine salvation* ; durant l'année 1449, il a traduit une *Vie de saint Josse*⁷, le saint patron du deuxième fils du duc et d'Isabelle de Portugal, mort en 1432, année de sa naissance. De cette première période de son service ducal, deux manuscrits autographes nous sont parvenus : le Bruxelles, KBR, ms. 9249-50, minute datée de 1448 regroupant des images et des textes composites, dont *Le Miroir de l'humaine salvation* ; et le Bruxelles, KBR, ms. 10958 daté de 1449 qui a transmis la *Vie et miracles de saint Josse*.

En 1451, une lettre du 8 septembre confirme que Miélot a travaillé au service du duc durant une période de 18 mois avant d'obtenir ses lettres patentes et de percevoir un salaire régulier, payé par jour et non plus à l'œuvre.

A maistre Jehan Mielot, secretaire de Monseigneur, la somme de lx livres, de xl gros, pour don à lui fait par icelui seigneur, pour et en recompensation d'aucuns services qu'il lui a fais par l'espace de xvij mois par avant le temps qu'il lui eust ordonné à avoir et prenre de lui aucuns gaiges pour translacion de livres de latin en françois comme la Vie de Saint Joosse, et aultres besoignes et escriptures, ainsi qu'il puet apparoir par mandement de Monseigneur donné à Brouxelles le viij^e jour de septembre l'an mil iiij^e lj⁸.

Dans les comptes ducaux du 25 avril 1449⁹, une allusion est faite aux lettres patentes octroyées à Miélot dans la même année confirmant son entrée permanente au service du duc en tant que secrétaire :

Audienier de nostre chancellerie, maistre Jehan le Gros, délivrez à nostre serviteur maistre Jehan Miélot unes lettres de retenue que luy avons octroyé en estat de secrétaire aux honneurs, sans prendre argent du sceau qui monte à ji patart. Fait le xxv^e jour d'avril, m iiij quarante et neuf. PHELIPPE¹⁰.

⁷ JEAN MIÉLOT, *Vie et miracles de Saint Josse. Publiés avec introduction, notes et glossaire*, éd. critique par N.-O. Jönsson, Turnhout, Brepols, 2004.

⁸ A. PINCHART, *Archives des arts, sciences et lettres T. III*, Gand, 1881, p. 46.

⁹ Les comptes datés du 22 avril 1449 affirment que Miélot recevait un salaire de 12 sols par jour : « A maistre Jehan Miélot, la somme iiijxxvij livres iiij sols, qui deu luy estoit à cause de xij solz que Monseigneur, par ses lettres données à Bruxelles le xxij^e jour d'avril, l'an mil iiij^exlxi lui a ordonné prendre et avoir de lui de gaiges par jour, pour lui aidier à entretenir en son service à faire translacions et escriptures de latin en françois [...] et autrement pour ses besoignes et affaires à commencer de la date desdictes lettres», *Ibid.*, p. 44.

¹⁰ *Ibid.*, p. 46.

Être secrétaire du duc voulait dire que son travail consistait « à faire translacions de livres de latin en françois et iceulx escrire et historier¹¹. » Sa tâche principale était de traduire des textes du latin vers le français, de les copier et de les historier. Historier des œuvres ne signifiait pas qu'il était seulement enlumineur, mais aussi qu'il devait veiller à la mise en image des textes en coordination avec des enlumineurs professionnels. Il faut également entendre que le travail de *translateur* correspond à une responsabilité qui dépasse, dans son importance, celle de copiste ou d'enlumineur, un rôle qui s'apparente à celui d'éditeur chargé de coordonner le projet de l'exécution du livre du début à la fin, sans pour autant copier ou illustrer de sa propre main¹². En effet, Miélot semble avoir été à la tête de divers projets livresques ; dans certains cas, il a assumé le rôle de scribe, le nombre des manuscrits autographes en témoigne¹³, dans d'autres, il a été translateur dirigeant scribes et enlumineurs.

L'engagement de Miélot à titre permanent au service ducal est en réalité une particularité qui le distingue des professionnels du livre de son temps ; il recevait son salaire (12 sols par jour) sans que celui-ci soit lié à une commande précise : « Dans l'histoire littéraire bourguignonne, c'est d'ailleurs, à notre connaissance, l'unique exemple de salaire fixe et

¹¹ *Idem*.

¹² A. SCHOYSMAN, « Le statut des auteurs compilés par Jean Miélot », in T. VAN HEMELRYCK, C. VAN HOOREBEECK, *L'écrit et le manuscrit à la fin du Moyen Âge*, Turnhout, Brepols, 2006.

¹³ Voici une liste non exhaustive des mss autographes attribués à Miélot : *Additions Grandes heures de Philippe le Hardi*, Bruxelles, KBR, 11035-7, les folios 68.-92 et les folios 99-144. Ce manuscrit a appartenu à Philippe le Hardi ; son petit-fils, Philippe le Bon, y a ajouté des feuillets en 1541 faits par Miélot ; *Le Miroir de l'humaine salvation*, 1448, Bruxelles, KBR, 9249-50 ; la *Vie et miracles de saint Josse*, 1449, Bruxelles, KBR, 10958 ; les *Grandes heures*, vers 1454, La Haye, KB, 76 F 2 ; *Advis directif pour faire le passage d'Outre-mer*, 1455, Bruxelles, KBR, 9095 ; *Advis directif pour faire le passage d'Outre-mer*, suivi de la *Description de Terre Sainte*, suivis de le *Voyage en la terre d'Outre-mer*, 1455, Paris, BnF, ms. fr. 9087 ; *L'Epistre d'Othéa*, suivi de *Sept sacrements*, 1455, Aylesbury, Waddeson Manor, Collection Rothschild, ms. 8 ; des *Moralités*, 1456, Paris, BnF, ms. fr. 12441 ; le *Traité sur l'Oraison dominicale*, 1456-1457, Bruxelles, KBR, 9092 ; *l'Epistre d'Othéa*, 1460, Bruxelles, KBR, 9392. ; *Briève compilation des histoires de la Bible*, 1462, Bruxelles, KBR, II 239. Une minute, contenant des textes composites transcrits pendant toute la période de son activité de compilateur, Paris, BnF, ms. fr. 17001. Manuscrits dont l'écriture est à attribuable à Jean Miélot : *Le Miroir de l'humaine salvation*, 1449, Paris, BnF, ms.fr. 6275 ; un *Traité des quatre dernières choses*, 1455, Bruxelles, KBR, 11129 ; *l'Instruction d'un jeune prince*, 1455-60, Bruxelles, KBR, 10976 ; la *Vie de sainte Catherine*, 1457, Paris, BnF, ms. fr. 6449.

régulier jamais alloué à un seul homme reconnu capable d'assumer trois registres de compétences : traduire, copier et enluminer (ou illustrer)¹⁴ » Aucun de ses collègues n'a servi le duc à titre d'employé permanent ; il est admis que le picard Jean de Wauquelin avait son propre atelier considéré comme une entreprise qui exécutait des commandes livresques pour divers clients dont Philippe le Bon¹⁵. Bien que Wauquelin soit devenu, le 7 mai 1447, « varlet de chambre » du duc, mais il continuait à être payé à l'ouvrage et ne bénéficiait pas de salaire régulier sinon d'une pension annuelle¹⁶. D'ailleurs, la troisième partie des *Chroniques de Hainaut* a été payée à la veuve de cet *escripvain*, car il est mort avant que la copie ne soit terminée¹⁷. C'est également le cas du Brugeois David Aubert qui dirigeait, depuis 1461, un atelier dans lequel travaillait l'enlumineur Loyset Liédet aidé de plusieurs collaborateurs. Même si des œuvres majeures, comme *Conquestes et croniques de Charlemaine*, *Charles Martel* en prose, avaient été exécutées pour le duc dans ces ateliers, il n'en demeure pas moins qu'il était client ; et ses artisans ont été payés à l'œuvre pour leurs peines et non pas comme employés ducaux. Paradoxalement, les œuvres de Miélot ont connu une diffusion restreinte alors que celles de Jean Wauquelin (mentionnons le célèbre *Roman d'Alexandre* et *Le Roman de Girard de Roussillon*) et de David Aubert ont connu une large diffusion qui a dépassé les frontières de la réception médiévale grâce aux imprimés¹⁸.

Est-ce réellement paradoxal que l'œuvre de Miélot n'ait pas bénéficié d'une plus grande diffusion alors que celles de ces collègues ont connu une grande popularité ? Dans la

¹⁴ T. VAN HEMELRYCK, C. VAN HOOREBEECK, « l'Epistre Othea en contexte bourguignon », in *Jean Miélot, Le Moyen Français* 67, Turnhout, Brepols, 2011, p. 115.

¹⁵ L. M. J. DELAISSÉ, « Les principaux centres de production de manuscrits enluminés dans les états de Philippe le Bon », *Cahiers de l'Association internationale des études françaises* 8, 1956.

¹⁶ A. V. BUREN-HAGOPIAN, « Jean Wauquelin de Mons et la production du livre aux Pays-Bas », *Publications du Centre européen d'études burgondo-médianes* 23, 1983.

¹⁷ M. SMEYERS, *L'art de la miniature flamande du VIII^e au XVI^e siècle*, Tournai, Renaissance du Livre, 1998, p. 301.

¹⁸ H. WIJSMAN, « Jean Miélot et son réseau. L'insertion à la cour de Bourgogne du traducteur-copiste », in *Jean Miélot, Le Moyen Français* 67, Turnhout, Brepols, 2011.

conception moderne des critères du succès d'une œuvre médiévale, le nombre des témoins ou le fait qu'une œuvre soit imprimée sont des indices de la réussite de l'œuvre. Or plusieurs manuscrits uniques, attribués à Miélot, étaient destinés à l'entourage ducal. En fait, Miélot n'avait aucune raison de multiplier les copies dans la mesure où chaque œuvre confectionnée par ses soins était commandée par le duc. Le travail de Miélot n'ayant pas de finalité ni motivation commerciale : il exécutait simplement ce que le duc lui demandait de faire. Par ailleurs, Aubert et Wauquelin, en quête de clients potentiels, multipliaient les exemplaires de textes, à caractère davantage romanesque ou historique que pieux, bénéficiant ainsi d'une réception qui ne se limitait pas à l'entourage ducal mais qui s'étendait au clergé, à la haute noblesse, voire à la bourgeoisie nantie¹⁹. Il faut ajouter à cela que ces écrivains étaient des clercs laïcs qui gagnaient leur vie grâce aux revenus de leurs ateliers. Miélot, quant à lui, avait un double revenu, d'un côté, son état de secrétaire du duc qui lui assurait un revenu stable; de l'autre, il jouissait de certains privilèges matériels liés à ses fonctions en tant qu'ecclésiastique séculier.

Il devient chanoine de l'Église collégiale de Lille en 1453²⁰, son nom figurant dans les comptes de la collégiale jusqu'à 1472. Il semble avoir exercé ses fonctions canoniales

¹⁹ Parmi les commanditaires pour lesquels Wauquelin a travaillé à Mons, il y avait les chapitres de Sainte-Waudraux, de Saint-Germain, l'hospice Saint-Nicolas ; en dehors de Mons, il a réalisé des commandes pour l'abbaye de Saint-Denis-en-Broqueroie et pour l'église de Nimy. Il a également travaillé pour le comte d'Étampes, Jean II de Bourgogne, en 1435 et pour Antoine de Croÿ en 1444, voir M. SMEYERS, 1998, *op. cit.*, voir également A. V. BUREN-HAGOPIAN, 1983, *op. cit.* David Aubert avait commencé en 1458 les *Chroniques de Charlemagne* pour Jean V, seigneur de Créquy, mais l'ouvrage a été terminé pour Philippe le Bon. Il a exécuté plusieurs ouvrages pour Antoine, le Grand Bâtard de Bourgogne : un *Gilles de Trazegines* (1462), le *Romuléon* en (1468) et les *Chroniques de Froissart* (1469). Il a copié de sa main un *Miroir d'humilité* pour Philippe de Croÿ en 1462 et en 1467 le *Livre des bonnes mœurs* de Jacques Legrand, voir J. PAVIOT, « David Aubert et la cour de Bourgogne », in D. QUÉRUÉL, *Les manuscrits de David Aubert: Ecrivain bourguignon*, Paris, Presses de l'université de Paris-Sorbonne, 1999.

²⁰ L'année de son entrée en tant que chanoine dans la collégiale, la traduction faite par Miélot du *Traité des quatre dernières choses* a été lue au chapitre, voir *Bulletin de la commission historique du département du nord III*, Lille, Imprimerie de L. Danel, 1847, p. 320.

puisque « il reçut, en argent, blé, avoine, une part égale à celle de ses confrères pour avoir assisté aux offices²¹. »

Ainsi on est en droit de se poser la question suivante : pour quelle raison Miélot aurait-il multiplié les exemplaires de ses manuscrits? Les recherches ont bien démontré que les professionnels œuvrant dans le domaine de la production du livre médiéval sont des artisans, ce qui laisse entendre que leur savoir-faire était mis au service du plus offrant. Les considérer comme des artistes au sens moderne, c'est-à-dire que leur production artistique était faite par un besoin d'expression de soi, serait un anachronisme. Dans cette perspective, Miélot bénéficiait de conditions de travail idéales ; n'ayant pas de contrainte pécuniaire, il pouvait se permettre de faire des manuscrits uniques peu populaires. Son destinataire, étant aussi son employeur, était un public suffisamment prestigieux pour qu'il se limite à faire des œuvres destinées à son usage exclusif. De plus, ces conditions lui laissaient un espace d'expression personnelle. Il est aisé de constater qu'il s'est livré à une sorte de mise en avant, voire à une affirmation de soi. En effet, il apparaît dans plusieurs enluminures de quelques-uns de ses manuscrits²² ; il a aussi apposé sa signature dans bon nombre de ses œuvres. Loin de vouloir prétendre que Miélot exprimait une personnalité artistique, il s'agit ici de l'affirmation de son importance en tant que compilateur. Cette tâche a été considérée par les critiques, pendant très longtemps, comme un travail secondaire de peu d'importance, au profit d'une valorisation accrue du rôle d'auteur. Il convient de rétablir les faits : un professionnel tel que Miélot jouissait d'un prestige et d'une estime certains. D'ailleurs, il est le seul de son temps à

²¹ P. PERDRIZET, « Jean Miélot, l'un des traducteurs de Philippe le Bon », *Revue d'Histoire littéraire de la France*, 1907, p. 108.

²² Dans le ms. fr. 17001, au fol. 5v. il y a une miniature en aquarelle dans laquelle Miélot présente son livre au duc ; dans le même manuscrit, au fol. 7 v. il est illustré assis à son pupitre. Il est illustré dans la même posture dans le ms. fr. 9198, qui fait l'objet de la présente édition, au fol. 19r. En ce qui concerne sa signature, elle apparaît dans les deux derniers manuscrits aux folios 5v. et 19 r., dans le ms. fr. 6275 au fol. 2r., dans le ms. KBR 9392 aux folios 104v.-105r. Cette liste n'est pas exhaustive.

avoir été employé, par le duc Philippe, comme professionnel du livre à titre stable²³. Le contenu (textes et images) et le contenant (le manuscrit) des œuvres de cette époque dépendent de manière étroite du travail du compilateur, donc de sa culture et de son savoir-faire. Étant donné que ce dernier jouissait d'une certaine liberté dans l'exécution des compilations, son rôle n'était pas limité à la simple mise en collection de différents textes et images, mais surtout à la création de nouveaux ensembles cohérents. Miélot appartient à cette époque durant laquelle la tâche du compilateur était doublée d'une grande responsabilité ; pour cela, son rôle en tant que tel mérite d'être reconsidéré par rapport aux exigences de son emploi qui le confinaient à un devoir précis : garnir la bibliothèque ducale.

Bien que la diffusion de ses œuvres ait été restreinte, Miélot était un traducteur et un compilateur prolifique : il a traduit une trentaine d'ouvrages²⁴ soit du latin, soit de l'ancien français, vers le moyen français. Tout en mettant en pratique ses connaissances tirées des principales disciplines issues de la tradition de l'enseignement médiéval, comme le remaniement, la mise en prose des textes anciens, la glose, l'enluminure et la transcription, il peut être considéré comme humaniste pour avoir fait des traductions de textes de l'Antiquité latine²⁵. Son travail a une importance capitale dans la modernisation, la conservation et la transmission des textes antiques. Les traductions que Miélot a faites des textes d'auteurs latins, dont la *Lettre à Quintus Cicéron* en 1468 sur les devoirs d'un gouverneur de province, l'inscrivent dans le mouvement humaniste.

²³ T. VAN HEMELRYCK, C. VAN HOOREBEECK, 2011, *op. cit.*

²⁴ S. LEFÈVRE, « Jean Miélot », in G. HASENHOR, M. ZINK, *Dictionnaire des lettres françaises: Le Moyen Âge*, Paris, Fayard, 1992.

²⁵ *Épître que Tulle jadis envoya à son frère Quintus Cicéron*, ms. français 17001, fol. 6r.-26r., Paris, BNF et le ms. Thott, 1090, 4^o fol. 45r.-66r. Copenhague, Kongelige biblioteket. Voir R. BOSSUAT, « Jean Miélot, traducteur de Cicéron », *Bibliothèque de l'École des chartes* 99, 1938. Voir également S. LEFÈVRE, « Jean Miélot, traducteur de la première Lettre de Cicéron à son frère Quintus », in C. GALDERISI, C. PIGNATELLI, *La traduction vers le moyen français: Actes du II^e colloque de l'AIEMF, Poitiers, 27-29 avril 2006*, Turnhout, Poitiers, Brepols, CESC.M.

Selon R. Bossuat, les lettres de Cicéron étaient très mal connues jusqu'au XIV^e siècle, contrairement au reste de son œuvre mieux connu à cette époque. Pétrarque découvre en 1345 à Vérone un manuscrit contenant, entre autres pièces attribuées à Cicéron, une lettre apocryphe destinée à l'empereur Octavius²⁶. À partir de ce moment, les lettres de Cicéron connaîtront une meilleure diffusion en Italie, mais elles n'arriveront pas en France avant le XV^e siècle. « On peut admettre que, dans le dernier quart du XV^e siècle, elles n'avaient encore pénétré en France que dans un cercle assez restreint²⁷. » La traduction de Miélot a été faite dans un contexte très particulier, car, après la mort de Philippe le Bon en 1467, il est rentré au service de Louis de Luxembourg en tant que chapelain. Cette lettre a été adressée, plus précisément traduite, à l'intention de Charles le Téméraire, alors que le vieux traducteur ne travaillait plus pour la cour ducal. Avant lui, Georges Chastellain avait rédigé l'*Advertissement*, en 1467, à l'intention du jeune duc pour l'exhorter au calme et à la sagesse pour faire face à la rébellion gantoise qui a éclaté après la mort de Philippe le Bon. À l'instar de l'historiographe, Miélot, fidèle serviteur du père, animé lui aussi par la préoccupation de la conservation de la paix au duché et la sauvegarde de l'intérêt du peuple, a adressé cette épître au nouveau duc afin de l'inciter à calmer son ardeur. Il termine sa lettre en espérant qu'elle puisse être profitable à la paix : « quelques bons et fructueux advisemens prouffitables au salut²⁸ ». Contrairement à Chastellain, Miélot ne s'assoit pas en philosophe ou en politologue, mais il procède comme il l'a toujours fait, c'est-à-dire en traducteur.

Même si la majeure partie des travaux de Miélot appartient à la littérature pieuse, il semble avoir une culture solide de la littérature de l'Antiquité romaine. Maître Miélot met

²⁶ Octave-Auguste, premier empereur de Rome ; son règne commence en 27 av. J.-C. et se termine en l'an 14 de l'ère chrétienne.

²⁷ R. BOSSUAT, 1938, *op. cit.*, p. 84.

²⁸ *Ibid.*, p. 98.

entre les mains du jeune duc une lettre que Cicéron avait adressée à son frère Quintus (60 A.-C.) qui était alors gouverneur en Asie; il s'agit en fait d'un traité rappelant les devoirs et responsabilités d'un gouverneur de province romaine. De plus, Quintus avait un caractère colérique qui lui attirait l'hostilité de ses administrés, ce qui compromettait les intérêts de l'Empire ; c'est exactement la situation dans laquelle se trouvait le duché dont les intérêts étaient compromis à cause de la démesure du duc Charles. Ainsi, se basant sur sa culture de la littérature latine, Miélot tire de ce corpus un texte peu connu à cette époque, dont les propos sont de circonstance. Par ailleurs, il est fort probable que cette lettre ne soit pas une commande, mais que Miélot l'ait traduite de son propre chef, motivé par sa fidélité au fils de son ancien maître. C'est aussi le dernier texte d'une liste d'une trentaine d'ouvrages traduits et compilés par le vieux secrétaire qui était à ce moment-là chapelain de Louis de Luxembourg, comte de Saint Pol et châtelain de Lille.

Les contributions de Miélot participent activement à l'humanisme naissant. Sans pouvoir affirmer qu'il était en contact avec les humanistes italiens de son époque, il est tout à fait probable que Miélot ait eu des échanges avec eux, le duché de Bourgogne étant à ce moment-là un lieu très en vogue de transactions commerciales. Il est néanmoins possible de constater qu'il avait un penchant pour des auteurs italiens avec lesquels il partageait le goût des lettres latines. À défaut de pouvoir tracer ses fréquentations avec les intellectuels étrangers de son époque , il est au moins permis de supposer qu'il a dû se nourrir des œuvres se trouvant dans la bibliothèque ducale, car il a traduit pour Philippe le Bon plusieurs textes latins comme *La Controversie de la noblesse entre P. Cornelius Scipion et C. Flaminius*, (1449), le *Débat d'honneur* (1450), le *Moralitéz*, traduction de textes de Cicéron, Sénèque, Horace et Virgile, (1456) et le *Romuléon* de Roberto della Porta (1465), la *Briève*

compilation des histoires de toute la Bible de Jehan de Utin (1462), le voyage de Bertrandon de la Broquière que il fist en terre d'outremer, dont l'original a été écrit par l'italien Jean Torzelo en 1439 ; la *Briève compilation toute genealogie a douze ordinaires degrés de congnation* (1452-1463), emprunté à la *Genealogia* de Boccace et au *Catholicon* de Jean de Balbi de Gênes²⁹.

b) Jean Le Tavernier

Le deuxième artisan de cette œuvre est l'enlumineur Jean Le Tavernier³⁰ ; son nom figure à plusieurs reprises dans les comptes ducaux où il est identifié en tant qu'habitant d'Audenarde. Un document administratif de la ville de Tournai précise qu'il a été admis en tant qu'enlumineur par la guilde des peintres de cette ville le 14 septembre de 1434 ; il s'agit du plus ancien témoignage écrit évoquant son nom. Celui-ci apparaît une autre fois dans les documents de la même ville en 1440 pour y inscrire un nouvel assistant au nom de Hacquinot le Franc. En 1454, il est à nouveau mentionné dans les registres du duché en tant que peintre engagé dans les préparations du « Banquet du Faisan » qui s'est tenu cette même année à Lille³¹. Toutes ces données prouvent qu'il s'agit d'un artisan qui se déplace de ville en ville ; mais les mentions qui nous intéressent ici sont des informations relatives à sa collaboration dans la confection de manuscrits qui sont parvenus jusqu'à nous. Il s'agit de deux manuscrits qui ont conservé le *Livre d'heures* du duc fait en 1454 et les *Conquestes et croniques de Charlemaine* terminées en 1460. Il a travaillé auprès de Jehan Miélot pour l'exécution du premier qui est le ms. 76 F 2 de la Bibliothèque royale de La Haye. Selon les

²⁹ Voir la revue bibliographique non complète faite par O. DELSAUX, « Bibliographie de et sur Jean Miélot », in *Jehan Miélot, Le Moyen Français* 67, Turnhout, Brepols, 2011.

³⁰ Johannes Le Tavernier dans les comptes ducaux voir L. G. DE HULIN, « Jean le Tavernier », *Biographie nationale de Belgique* 24, 1926-29.

³¹ F. AVRIL, « Jean Le Tavernier. Un nouveau livre d'heures », *Revue de l'Art* 126, 1999.

comptes, il aurait produit 230 enluminures pour ce manuscrit dont 164 nous sont parvenues. Avec David Aubert, il a œuvré à la confection de 150 enluminures des trois volumes des *Croniques* qui sont conservées dans les ms fr. 9066-9068³². Le fait que ces comptes mentionnent avec précision les enluminures faites par Le Tavernier permet aux historiens de l'art de déterminer le style de l'enluminure, puis de le cerner dans d'autres manuscrits³³.

Se basant sur ces données, l'historien d'art F. Wilder a regroupé des manuscrits dont la technique d'illustration avait des affinités avec les deux manuscrits mentionnés plus haut³⁴. Il a reconnu la main de Le Tavernier dans le ms. fr. 9198 de *La VM* dont les enluminures en grisaille se rapprochent de celles des deux projets, qui lui sont attribués dans les comptes, peints également en grisaille. C'est en procédant à un regroupement autour de ces manuscrits qu'il a constaté que Le Tavernier a essentiellement travaillé sur des projets commandités par Philippe le Bon et majoritairement concrétisés par Jehan Miélot. Toutefois, il n'a jamais été engagé à titre permanent en tant que peintre au service de la cour ; il a plutôt été payé à la pièce et ne jouissait d'aucun salaire régulier. La quittance des archives de Lille datée du 4 avril 1454 indique que le peintre a été payé par l'intermédiaire de plusieurs employés du duc. Dans ce document, il est identifié par son nom, sa qualité de peintre et enlumineur, puis par son lieu de résidence, Audenarde. Le document n'emploie aucun titre précédant le nom de l'enlumineur contrairement aux employés ducaux dont le nom de chacun est renforcé d'un titre l'attachant à la cour.

Le conseiller et maître des comptes à Lille, Jehan le Doulx, affirme avoir payé au peintre une somme de 75 écus commandée par le duc lui-même en guise de paiement de travaux

³² Voir une reproduction interactive de ce document sur *Exposition Miniatures flamandes*, publication électronique disponible à l'adresse: <http://expositions.bnf.fr/flamands/livres/charlemagne/index.htm>, visité le 12.09.2012.

³³ F. AVRIL, 1999, *op. cit.*

³⁴ L. G. DE HULIN, 1926-29, *op. cit.*, p. 635.

d'enluminure, y compris celles du *Livre d'heures*. Aussi, trois autres employés ducaux, dont Jehan Miélot, ont été chargés de payer au peintre des sommes d'argent pour divers travaux :

Et pour seze cens autres petites lettres, xx gros, montant ensemble toutes les dites parties à ladite somme de cxxi escus et xliiii gros, sur quoy ledit Johannes a receu ce que MDS lui a fait délivrer, assavoir : par Jehan Coustain, son sommlier de corps, xvi escus, Item, par Jehan Martin, son varlet de chambre, à deux fois xx escus, et par maistre Jehan Mielot, aussi son varlet de chambre, x escus³⁵.

Bien que travaillant sur les mêmes projets, c'est le compilateur qui paye l'enlumineur ; ce qui prouve que Miélot avait un statut supérieur à celui de Le Tavernier, ne serait-ce que par le fait qu'il était employé ducal. Il est tout à fait possible de considérer que ce statut octroyait à Miélot une certaine liberté dans le choix de ses collaborateurs. En tout cas, le partenariat entre les deux a donné au moins une dizaine de manuscrits datés et signés par maître Miélot. Cette collaboration a débuté en 1449 et a connu une production féconde dans les années 1450 à 1457.

Il a réalisé une seule enluminure qui illustre la scène de la donation du livre présenté par Jehan Miélot à Philippe le Bon dans le *Débat de vraie noblesse* traduit en 1449 : Bruxelles, ms. KBR ms. 9279, fol. 1³⁶ ; une seule enluminure dans les *Fais et miracles de saint Thomas lapostre*, 1450 : Bruxelles, ms. KBR ms. 9280 ; deux enluminures dans le *Débat entre trois princes* (non daté) : Bruxelles, ms. KBR ms. 9279. Ces trois manuscrits, en parchemin, sont reliés ensemble et contiennent des enluminures faites par d'autres mains que celle de Le Tavernier. Il a également exécuté six enluminures³⁷ dans le *Voyage en la terre d'outre Mer*

³⁵ L. DE LABORDE, *Les ducs de Bourgogne. Études sur les lettres, les arts et l'industrie pendant le XV^e siècle et plus particulièrement dans les Pays-Bas et le duché de Bourgogne t. II*, Paris, 1851, p. 218.

³⁶ F. AVRIL, 1999, *op. cit.*, p. 14.

³⁷ H. Wijsman affirme que ce manuscrit contient sept enluminures, voir H. WIJSMAN, 2011, *op. cit.*, p. 146, alors que L. Délaissé n'en recense que six, voir L. M. J. DELAISSÉ, *Le siècle d'or de la miniature flamande. Le mécénat de Philippe le Bon*, Bruxelles, Rijksmuseum, 1959, n° 89.

(Lille 1455-1457) : Paris, BnF ms. fr. 9087³⁸ ; trois enluminures dans *Avis pour faire le passage d'outre-mer* (Lille 1455) : Bruxelles, KBR, ms. 9095³⁹ ; cinq enluminures dans *Le Traictié des quatre dernieres choses* (Lille 1455) : Bruxelles, KBR, ms. 11129 ; les enluminures des folios 49-50 du *Miroir de salvation humaine* : Paris, BnF, ms. fr. 6275⁴⁰ ; deux enluminures dans *Moralités et traité de la science de bien mourir* (Lille 1456) : Paris, BnF, ms. fr. 12441. Il faut ajouter à cela les 230 enluminures du *Livre d'heures de Philippe le Bon* (1454) : La Haye, Bibliothèque royale, ms. 76 F 2 et les 57 enluminures de la *Vie et miracles de Nostre Dame* (1456) : Paris, BnF, ms. fr. 9198 ; ce dernier manuscrit a également été exécuté à La Haye⁴¹.

La collaboration entre Miélot et Le Tavernier semble avoir commencé lentement, se limitant à quelques enluminures ; on lui avait confié durant cette période (1449-1452 environ) la réalisation de quelques enluminures de certains manuscrits et non pas l'illustration complète de ceux-ci. Cette collaboration ponctuelle s'est intensifiée dans les deux projets réalisés à La Haye entre 1453 et 1456 ; en l'espace de trois années, il a réalisé

³⁸ Ce manuscrit de 252 folios contient également l'*Advis directif pour faire le passage d'Outremer* et la *Description de Terre Sainte* de Guillaume Adam, voir les reproductions des planches XVI et XVII dans P. DURRIEU, *La miniature flamande au temps de la cour de Bourgogne (1415-1530)*, Paris, Vanoest, 1927.

³⁹ Selon F. Avril, ce manuscrit est l'original de l'*Advis directif* du ms. fr. 9087 et il est de la main de Miélot, voir F. AVRIL, 1999, *op. cit* note 19.

⁴⁰ Voir la reproduction des enluminures dans le catalogue *Miniatures flamandes* illustrant la Visitation et la Nativité du fol. 49r. au http://expositions.bnf.fr/flamands/grand/fla_155.htm. La notice du catalogue de l'exposition consacrée à ce ms. affirme qu'il est copié de la main de Miélot, c'est aussi l'avis de F. Avril, *Idem*, note n° 23, alors que A. et J. Wilson affirment le contraire, voir A. WILSON, J. WILSON, *A Medieval Mirror. Speculum Humanae Salvationis 1324-1500*, Berkeley, Los Angeles, Oxford, University of California Press, 1985, p. 60.

⁴¹ L'état actuel des recensements des œuvres de Miélot ne permet pas de dresser une liste exhaustive des œuvres et des manuscrits faits en collaboration avec Le Tavernier. D'ailleurs, il est à noter que le *Livre d'heures* de La Haye n'apparaît pas systématiquement dans la bibliographie de Jehan Miélot, pourtant son attribution au compilateur est certaine (voir H. WISMAN, 2011, *op. cit*). C'est également le cas du ms. 6275 du *Miroir de salvation humaine* qui lui est tantôt attribué tantôt daté d'une période postérieure remontant jusqu'à 1490.

287 enluminures en grisaille, technique dans laquelle il excellait⁴². Dans son classement par lieux de production, L. Delaissé dissocie ces deux manuscrits de tous les autres groupes y compris les autres manuscrits en grisaille. La raison de cette dissociation est précisément leur lieu de production, à savoir La Haye⁴³. Ce sont les deux seuls manuscrits de la bibliothèque ducale à avoir été produits dans cette aire géographique. La raison pour laquelle ce groupe de deux manuscrits a été réalisé à La Haye se justifie par le fait que la cour ducale se tenait dans cette région à ce moment-là, ce qui signifie que Le Tavernier et probablement Miélot ont suivi la cour lors d'un séjour prolongé.

II. Le texte et son contexte

La bibliophilie de Philippe le Bon semble étroitement liée à sa vision politique territoriale et extraterritoriale. Son intérêt pour les livres, de manière générale, et pour les livres de luxe en particulier, ne s'est exprimé que sur le tard. Il commence à acquérir des livres au moment où ses projets politiques étaient de se confirmer comme seigneur des territoires des Pays-Bas bourguignons ; il devient alors duc de Brabant, de Lothier et de Limbourg en 1430, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de Frise en 1433, puis duc de Luxembourg en 1443. Bien qu'il soit seigneur légitime de ces territoires, il a dû asseoir son autorité tantôt par la force, tantôt par la diplomatie et la propagande. Héritier de 250 manuscrits à la mort de son père Jean sans Peur, comme en témoigne l'inventaire de 1420, il a augmenté le nombre de ses acquisitions à 900 manuscrits selon l'inventaire de 1467. Les premières années de son principat n'ont pas connu de grandes acquisitions de manuscrits, encore moins de productions commanditées. Ce n'est qu'en 1441 qu'il engage pour la première fois un

⁴² Mais c'est dans les *Croniques* que sa maîtrise de la grisaille a atteint un degré élevé de perfection voir *Idem*, « Le livre d'heures et de prières d'Agnès de Bourgogne, duchesse de Bourbon », 2009.

⁴³ L. M. J. DELAISSÉ, 1956, *op. cit.*, p. 18.

enlumineur⁴⁴. Son mécénat croît d'une manière spectaculaire durant une vingtaine d'années entre 1445 et 1467, date du décès du duc⁴⁵. Le témoignage flatteur de David Aubert fait l'éloge de la bibliophilie de ce prince :

Pour estre grani d'une librairie non pareille à toutes les autres il a des son jeune eaige eu à ses gaiges plusieurs translateurs, grands clerks, experts orateurs, historiens et escriptvains, et en diverses contrées en gros nombre, diligemment labourans, tant que aujourd'hui c'est le prince de la chretienté, sans reservation aulcune, qui est le mieux garni d'authentique et riche librairie⁴⁶.

Les premiers manuscrits de luxe, richement enluminés, faits par Jean Wauquelin, mettaient en avant sa politique d'annexion qui tendait à centraliser son pouvoir, tout en diminuant celui des villes qui étaient jusque là autonomes⁴⁷. Commencées en 1446, les *Chroniques de Hainaut* établissent une généalogie liant le duc aux Troyens au moment où des pourparlers étaient engagés avec l'empereur Ferdinand III afin d'élever le territoire ducal au rang de royaume. *Le Roman de Girard de Roussillon*, raconte l'histoire du premier duc de Bourgogne qui s'est rebellé contre Charles le Chauve au IX^e siècle après l'avoir vaincu « vingt fois ». Ce roman, écrit en 1447, rattache le duc Philippe à ce baron rebelle tout en soulignant les prétentions ducales actuelles sur certaines parties du royaume de France, notamment celles du Nord. Le récit mettait aussi en scène un ancêtre trahi par le roi de France qui a tué son père Drogon ; c'est également la position dans laquelle se trouvait Philippe dont le père, Jean sans Peur, avait été assassiné à Montereau, le 10 septembre 1419, par ordre du dauphin Charles, le futur roi de France Charles VII. Philippe le Bon a porté le

⁴⁴ Il s'agit de Jean Pestivien, originaire de Paris, qui avait travaillé pour Jean sans Peur, puis il a été au service du duc Philippe durant cinq années. Il a surtout effectué des travaux de restauration de manuscrits existants. Voir M. SMEYERS, 1998, *op. cit.*, p. 289.

⁴⁵ Selon H. Wijsman, l'élite nobiliaire bourguignonne a été influencée à partir de cette période par la mode du goût des manuscrits, voir H. WIJSMAN, « Les manuscrits de Pierre de Luxembourg (ca 1440-1482) et les bibliothèques nobiliaires dans les Pays-Bas bourguignons de la deuxième moitié du XV^e siècle », *Le Moyen Âge* CXIII, 2007.

⁴⁶ M. SMEYERS, 1998, *op. cit.*, p. 289.

⁴⁷ B. SCHNERB, *L'État bourguignon. 1363-1477*, Paris, Perrin, 1999.

deuil de son père toute sa vie et les enluminures le montrent toujours habillé de noir, signe de chagrin perpétuel en raison de la perte paternelle. Tout comme Girard, Philippe a lutté toute sa vie contre l'assassin de son père pour l'indépendance de son duché et aussi pour affirmer sa légitimité sur la Lotharingie, territoire qui correspondait aux Pays-Bas bourguignons. Le dernier parallèle, et non le moindre, entre le baron révolté Girard de Roussillon et Philippe souligne que le père du premier s'est battu contre les Maures, ce qui rejoint les ambitions de croisade du duc. Quant au *Roman d'Alexandre*, commencé en 1448, il attribue de nouveaux exploits au héros de l'Antiquité ; car, dans la version bourguignonne, il était roi de France, d'Artois, de Flandre, du Hainaut, et du Brabant⁴⁸. Il est difficile de ne pas voir les liens avec les ambitions politiques du duc, qui s'identifiait à Alexandre d'autant plus qu'il avait soumis l'Orient, lui aussi⁴⁹.

Loin d'être destinés aux étagères de la bibliothèque ducale, ces ouvrages étaient lus devant la cour, inspirant ainsi mises en scènes et tournois qui personnifiaient ces héros du passé. En plus d'avoir alimenté les tournois, ces récits étaient représentés sur les tentures qui ornaient les murs des demeures ducal lors des festivités et des déplacements. En multipliant les médiums - textes, enluminures, fêtes, tournois, tapisseries - le duc inondait son entourage par divers moyens dans le but de renforcer l'image du pouvoir ducal : il forgeait par ces procédés une identité fondamentalement bourguignonne. Y. Lacaze considère que cette littérature devrait être considérée par rapport au contexte politique car elle participait à la propagande ducal :

⁴⁸ C. RAYNAUD, « Le prince ou le pouvoir de séduire », *Actes de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public* 23, 1992.

⁴⁹ Il n'est pas rare que le duc ait lui-même suivi la rédaction d'un ouvrage de près. Il a mis à la disposition de Wauquelin les sources du *Roman de Girard*. « Le duc emprunta personnellement un livret rimé avec l'histoire de Girart et envoya en 1446, Jean Ruffy, chercher des documents à l'abbaye de Vézelay que Girard avait fondée. Il demanda aussi des documents à l'abbaye de Ponthières, une autre fondation de Girart et centre de son culte. » Voir M. SMEYERS, 1998, *op. cit.*, p. 302.

Ce serait se condamner à ne rien comprendre à cette remarquable expansion que de se refuser à la replacer dans son contexte « idéologique », de négliger les arguments, explicites ou non, que juristes, chroniqueurs, messagers ou hommes de plume divers utilisèrent pour sa justification : chaque « translateur » en prose d'une épopée participait en effet, à l'égal des conseillers ou des ambassadeurs ducaux, à un vaste mouvement de propagande rendu nécessaire par l'hétérogénéité de l'État bourguignon, qui le rendait particulièrement vulnérable⁵⁰.

En consacrant des livres de luxe au passé glorieux de ses prétendus ancêtres, le duc donne à ses projets politiques une légitimité qui les inscrit dans un passé lointain, donc transcendant. Ses sujets issus de différentes aires géographiques, dont la culture et la langue sont des plus diversifiées, se trouvent ainsi réunis sous une même identité historique qui se veut bourguignonne. Les expéditions militaires victorieuses occidentales et orientales des héros du passé octroient enfin une raison d'être historique à la politique expansionniste du duc⁵¹.

Depuis le principat de Philippe le Hardi, la politique bourguignonne se caractérisait par son expansion qui tendait à mettre sous l'autorité ducale l'ensemble du territoire proprement bourguignon ainsi que son voisinage immédiat. Cette politique expansionniste a abouti, autour de 1450, à un territoire qui s'étendait : « au nord, de la Somme à la Frise et de la mer du Nord au Luxembourg [...], au sud, comprenait les deux Bourgognes avec leurs annexes, le Charlois, l'Auxerrois et le Maconnais⁵². » Ce vaste territoire était coupé en deux par la Lorraine et le Barois sur lesquels Philippe le Bon tendait à exercer sa domination en s'assurant que ses fidèles défendent les intérêts du duché dans ces contrées. Il a soutenu l'accession de son conseiller Guillaume Filastre au siège épiscopal de Tournai et celle d'Antoine de Neufchâtel au siège de Toul, s'assurant ainsi le soutien d'une puissante maison. Ce dernier était le fils du puissant maréchal Thibaud de Neufchâtel, dont la seigneurie se

⁵⁰ Y. LACAZE, « Le rôle des traditions dans la genèse d'un sentiment national au XV^e siècle. La Bourgogne de Philippe Le Bon », *Bibliothèque de l'École des chartes* 129-2, 1971, p. 304.

⁵¹ R. E. F. STRAUB, *David Aubert, escriptvain et clerc*, Amsterdam, Atlanta, GA, Rodopi, 1995

⁵² B. SCHNERB, 1999, *op. cit.*, p. 223.

situait entre la Lorraine et la Franche-Comté ; il s'est fait le défenseur du duché en territoire lorrain. Grâce à ces jeux politiques, Philippe le Bon réussissait à étendre son pouvoir jusqu'au territoire sur lequel il n'avait aucun droit. Cette tendance à vouloir déployer sa domination s'est exprimée notamment dans le « pays de par-deçà », c'est-à-dire les villes et les principautés septentrionales. Les territoires sous domination ecclésiastiques n'ont pas échappé à l'extension du pouvoir bourguignon. Le duc plaçait sur certains sièges épiscopaux des membres de sa famille. Dans les années 1454-55, avec l'accord du pape Calixte III, le duc Philippe a poussé le prince-évêque de Liège à démissionner pour mettre à sa place son propre neveu, Louis de Bourbon âgé alors de dix-huit ans, fils de sa sœur Agnès de Bourgogne et du duc Charles de Bourbon. En 1455, il est intervenu militairement dans la principauté d'Utrecht dans le but de la mettre sous l'autorité de son fils bâtard, David de bourgogne, qui était alors évêque de Thérouanne. Afin de mener à bien ce projet, le duc a séjourné à La Haye durant cette période. Il y a passé environ un an et demi à tenter, d'un côté, d'asseoir David sur le siège épiscopal d'Utrecht, et de l'autre, à mater les révoltes des villes hollandaises comme celle qui a éclaté à Dordrecht en 1454. Bénéficiant de la présence des troupes militaires dans la région pour défendre la candidature de David, le duc les a envoyées à Dordrecht pour mettre fin à la révolte. Mais, bien que David soit devenu officiellement évêque d'Utrecht en septembre 1455, la cour est restée à La Haye jusqu'au mois de mai de l'année suivante⁵³. Si l'intervention militaire avait permis au duc d'obtenir ce qu'il convoitait, les nobles continuaient à refuser de se soumettre au projet ducal, car ils soutenaient la candidature de l'un des leurs : le prévôt de la Cathédrale d'Utrecht, Ghisbert (Guilbert) Brederode, issu de l'une des plus grandes familles de Hollande.

⁵³ *Idem.*

Au mois de mai 1456, le neuvième chapitre de l'ordre de la Toison d'Or a eu lieu à La Haye. Le premier jour de ce mois, jour de la Saint Philippe, saint patron du duc, les chevaliers membres de l'ordre ont été accueillis par le souverain et ont participé à une messe dans l'église Saint-Jacques. Des trente et un chevaliers membres de l'ordre, seize étaient présents. Les onze chevaliers absents s'étaient fait représenter par des procureurs, alors que quatre étaient décédés depuis le dernier chapitre tenu à Mons en 1451. Renaud II de Brederode, frère du candidat adversaire de David, était du nombre des absents ; sa procuration, semble-t-il, n'avait pas été considérée comme valable, car il y manquait un sceau⁵⁴. Le témoignage de Chastellain exprime une toute autre opinion : « [il] ne s'estoit point comparu a ceste feste, car n'avoit osé de peur de l'indignation de son prince et sy n'avoit envoie procureur pour luy ne procuration, car nul des chevaliers ne l'eust osé prendre, en quoy il enfragny toutes les ordonnances et devoirs du chapitre⁵⁵ ». Selon l'historiographe du duc, personne n'aurait osé représenter ce chevalier dont l'absence exprime sa rébellion contre la volonté de son seigneur. L'élection de David était bien entendu un des sujets abordés lors ce le neuvième chapitre de l'ordre ; élection fort controversée, voire rejetée par la noblesse hollandaise. Renaud finit par se présenter devant le duc qui lui rappelle son engagement et ses devoirs devant l'ordre et face à son suzerain légitime. Philippe prétendait aussi qu'il soutenait la candidature de David parce qu'il avait été nommé par le pape. Après des jours de discussions, Renaud a dû se plier à l'autorité ducale qui faisait planer la possibilité de l'exclusion du noble hollandais de l'ordre, ce qui aurait couvert de déshonneur le *stadhouder* général de Hollande, de Zélande et de Frise. Pour

⁵⁴ Selon F. Gruben, les sources se contredisent au sujet de l'absence ou la présence de procuration de Renaud de Brederode voir F. DE GRUBEN, *Les chapitres de la Toison d'or à l'époque bourguignonne (1430-1477)*, Leuven, Leuven University Press, 1997, p. 278.

⁵⁵ Cité dans *Idem*.

exprimer sa soumission à la volonté de son seigneur, Renaud s'est présenté devant lui dans une posture de pénitence, à genoux, tête découverte, pour demander pardon et rémission de sa faute⁵⁶.

Cet incident montre jusqu'à quel point ce chapitre a joué un rôle pour ce qui est de la confirmation du pouvoir ducal sur un territoire dont la classe dirigeante lui était hostile. Le 8^e chapitre s'étant tenu en 1451 à Mons, c'est à se demander si Philippe le Bon n'a pas organisé ce chapitre expressément à La Haye en vue de faire une démonstration de sa légitimité soutenue par les membres de l'ordre qui ont afflué de partout vers cette ville lointaine, devant la noblesse locale récalcitrante. D'ailleurs ce chapitre a eu lieu lors d'une période de rationalisation économique importante car, selon une ordonnance de 1454 émise suite aux vœux de croisade prononcés lors du « Banquet du Faisan », le duc avait décidé de réduire les dépenses de son hôtel. Le choix du lieu semble uniquement motivé par la circonstance de la présence ducale pour la défense de la candidature de David. Après la démonstration de force militaire, qui se répétera à nouveau en août 1456, et la démonstration du pouvoir féodal du seigneur *droiturier*, vint la démonstration pour ainsi dire religieuse dont le but est de confirmer symboliquement le pouvoir légitime du prince et, par conséquent, ses décisions. C'est David de Bourgogne qui célébra la messe du premier jour de la rencontre du chapitre ; c'est également lui qui officia la messe du deuxième jour et celle de Notre Dame qui aura lieu le 4 mai, jour officiel du chapitre.

C'est dans ce contexte de tensions politiques internes déclenchées dans les états du « pays de par-deçà » que le *Livre d'heures* (1454) et *La VM* ont été exécutés à La Haye où la

⁵⁶ « a genoux, la tete decouverte il promit qu'il allait se conduire de façon a ce qu'il n'y ait plus aucun sujet de plainte contre lui », *Actes de registres capitulaires*, 1^{er} registre, f. 37v., cité dans M.-T. CARON, *Les vœux du faisan, noblesse en fête, esprit de croisade. Le manuscrit français 11594 de la Bibliothèque nationale de France*, Turnhout, Brepols, 2003, p. 286.

cour a séjourné durant cette période troublée. Il est important de noter que *La VM* a été terminée presque un mois (le 10 avril 1456) avant la tenue de ce le neuvième chapitre de la Toison d'Or. Bien entendu, il est impossible de savoir si *La VM* a été exposée lors du chapitre, mais ce qui est certain, c'est que le duc a reçu entre les mains ce livre splendide dédié à Notre-Dame, sainte patronne de l'ordre, peu de temps avant la tenue de ce chapitre qui semble être consacrée à la confirmation de l'autorité ducal dans cette région. Du point de vue du contenu, cet ouvrage met l'accent sur les valeurs de pénitence que tout bon chrétien doit observer afin de voir son âme sauvée. Il insiste également sur le fait que l'institution religieuse est la seule apte à confirmer la pureté du fidèle et qu'elle est la seule capable de conférer le pardon et la rémission aux pécheurs. En réalité, il s'agit des valeurs dont les chevaliers étaient censés être conscients au moment où ils prononçaient leurs vœux de croisade lors du « Banquet du Faisan », tenu à Lille, le 17 février 1454. Il était question d'une guerre dans laquelle ils s'engageaient en tant que chrétiens pénitents, se reconnaissant comme pécheurs et désirant s'en amender :

O cruel crestien! O ingrat! Le fol et despourvu de sens! Peux-tu oyr ces parrolles et non toy esmouvoir, et non convoitier ni desirer morir pour celui qui mort pour toy. On besoigne, on traite celui qui t'a délivré de la servitude du deable et par son precieux sanc t'en a racheté, on dispute, on se debat au nom de Jhesucrist, de la loy catholique, du saint baptesme, des autres sacrements de l'église, de la sacrée sainte evangille. [...] Rachete tes inquités par ce tant saint et salutaire voiage et profession. Contempnes tu les richesses de la bonté de dieu, de sa pacience, de sa longuanimité. Ignore tu que sa bonté te induit a faire penitance pour tes pechiez⁵⁷.

Il est vrai que l'ordre a joué dans cette crise en particulier, et dans la politique ducal en général, un rôle important dont les enjeux sont liés directement aux structures de l'État bourguignon. Cependant, la fondation de l'ordre était motivée, à la base, par un projet fondamentalement religieux. Dans cette société chrétienne, l'idéal chevaleresque était indissociable des valeurs religieuses de la foi catholique. Si, lors de la création de l'ordre, le

⁵⁷ *Ibid.*, p. 177–178.

duc visait à s'entourer de la noblesse bourguignonne en s'unissant à elle par un lien d'honneur qui tendait à défendre la foi chrétienne, c'est précisément par le biais de ce même lien qu'il tentera de régler les conflits internes. L'institution religieuse, qui protège et propage la loi catholique, était du côté de Philippe pendant la crise d'Utrecht, puisque le pape a édité une bulle qui excommunait tout opposant à David. Afin de reconfirmer ce lien à la fois chevaleresque et religieux, qui lie les chevaliers de l'ordre au duc, ces vœux, prononcés deux années plus tôt, devaient être rappelés à nouveau lors du le neuvième chapitre de La Haye ; ce lien inscrit l'ensemble de la confrérie dans un projet transfrontalier dont le but est de faire triompher la foi chrétienne de ses ennemis⁵⁸.

La croisade a toujours préoccupé les ducs de Bourgogne de la maison de Valois depuis le principat de Philippe le Hardi jusqu'à celui de Philippe le Bon. Sous le principat de ce dernier, le projet de croisade ne se limitait plus à la libération de la Terre Sainte mais était davantage concentré sur la lutte contre les ennemis de la foi catholique. Cette idée était promue par Jean Germain depuis 1448 : « En effet, les années suivantes virent la prépondérance de Jean Germain, le chancelier de l'ordre de la Toison d'or et évêque de Chalon-sur-Saône. Celui-ci, qui était le chantre de la croisade à la cour de Bourgogne [...], avait une vue plus générale, c'est-à-dire la lutte contre l'infidèle⁵⁹. » La chute de Constantinople a renforcé cette idée selon laquelle les préoccupations duciales et, par extension, celles des chevaliers de l'ordre, étaient concentrées. Le rappel du projet de croisade lors d'une crise politique interne, qui opposait les Pays-Bas bourguignons au duc, n'était pas anodin car Philippe le Bon aimait se montrer attaché, voire fier de ses héritages

⁵⁸ F. DE GRUBEN, 1997, *op. cit.*

⁵⁹ J. PAVIOT, « La dévotion vis-à-vis la Terre Sainte au XV^e siècle. L'exemple de Philippe Bon, duc Bourgogne (1396-1467) », in M. BALARD, *Autour de la première croisade: Actes du colloque de la Society for the Study of the Crusades and the Latin East (Clermont-Ferrand, 22-25 juin 1995)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1996, p. 407.

des Pays-Bas ; il était descendant, grâce à son héritage du duché de Lothier, de Godefroy de Bouillon, premier roi de Jérusalem⁶⁰. À l'instar de son père et de son grand-père, ce prince prenait ce preux croisé pour modèle dont le cri de guerre était : « Saint Andreu de Patras⁶¹ ». Après avoir veillé sur les Croisés au temps de Godefroy de Bouillon, ce saint continue à veiller sur les bourguignons étant le saint patron du duché. Le duc invoque son assistance pour veiller sur les Croisés une fois de plus, puisqu'il a placé l'ordre de la Toison d'Or sous son patronage afin de profiter de l'intercession de ce saint pour s'assurer de l'assistance divine tout au long de ce projet. Le duc ne s'est pas contenté du patronage de saint André, mais il a également placé l'ordre sous le patronage de la Vierge Marie dont le « tombeau » était un des lieux visés par les premiers Croisés. Au début de *La Conquête de Jérusalem*, aussitôt arrivés à Jérusalem, les Croisés se dirigent directement vers le Mont-Josaphat, lieu où s'est produit le miracle de l'Assomption de la Vierge Marie. Ils remportent une victoire spectaculaire contre les païens :

v. 42 Moult fu grande la proie que Franc ont acoillie ;
 Arriere s, en repairent, ne se targierent mie,
 Le val de Josaphat droit à Saint Marie,
 Là où la mere Deu du morte et sepelie⁶².

Et dans la laisse IV :

v. 89 Mult fu grans la destrece, Seigneur, à icel jor,
 Que Franc mistrent la proie fors cel val major,
 Là où Sainte Marie, la mere au creator,
 Fu morte et seplei, et tot li angelor
 L'emportèrent el ciel devant nostre seignor⁶³.

C'est à croire que la proximité de l'armée des Croisés du lieu du miracle de l'Assomption contribue à cette première victoire des chrétiens contre la puissante armée païenne dont le

⁶⁰ *Ibid.*.

⁶¹ "*La conquête de Jérusalem*" faisant suite à la "*Chanson d'Antioche*" composée par le Pèlerin Richard et renouvelée par Graindor de Douai au XIII^e siècle, éd. critique par C. Hippeau, Genève, Slatkine, c1969 (1868), vers 85/86 : Dont escria li dus Saint Andreu de Patras/Les barons Saint Sepulcre.

⁶² *Ibid.*, p. 5.

⁶³ *Ibid.*, p. 7.

nombre dépasse largement celui des Croisés. Les formules stéréotypées des chansons de geste mettent l'accent sur des lieux du récit pour ainsi dire névralgiques ; en insistant de la sorte sur un détail, le lecteur (ou l'auditeur) est porté à accorder une attention particulière aux événements que le trouvère répète d'une laisse à l'autre⁶⁴. Ici, s'il ne s'agit peut-être pas de miracle en bonne et due forme, un miracle au sens liturgique, il est, à tout le moins, question d'une protection extraordinaire dont la Mère de Dieu gratifie les soldats chrétiens. C'est sous cette protection qui dépasse celles de tous les autres saints, que le duc Philippe place son ordre dont la mission principale est de se croiser.

Sans être le seul exemple, le modèle de Godefroy était une source d'inspiration qui alimentait l'imaginaire bourguignon dont les mœurs étaient empreintes d'idéal chevaleresque. J. Rychner a insisté sur le fait que Philippe le Bon et la noblesse de son duché : « commandent et lisent des romans dans lesquels ils aiment à retrouver l'image qu'ils se font des choses et du monde⁶⁵. » Ainsi, l'intérêt pour la littérature dépasse le simple agrément, mais exprime la conscience que cette société a d'elle-même et la manière dont elle souhaite être vue et considérée. C'est grâce à la littérature qu'elle se forge une identité collective nobiliaire en se rattachant à ce passé édifiant. Cette société avait un goût marqué pour les biographies chevaleresques comme celle de Godefroy. La geste de cet illustre ancêtre jouissait d'une très grande popularité auprès des ducs de Bourgogne. La bibliothèque ducale possédait plusieurs livres la relatant et Philippe le Bon possédait une tapisserie qui illustrait les hauts faits et gestes du premier roi de Jérusalem⁶⁶. En 1455, la minute des *Chroniques de Jérusalem* a été réalisée à Lille, peut-être par Miélot ; ce manuscrit, disparu

⁶⁴ J. RYCHNER, *La chanson de geste : essai sur l'art épique des jongleurs*, Lille, Giard, 1955.

⁶⁵ *Idem*, *La littérature et les mœurs chevaleresques à la cour de Bourgogne*, 1950, p. 11.

⁶⁶ Des ouvrages traitant de la geste de Godefroy de Bouillon figurent dans les inventaires de 1405, 1420, 1423 et 1467, voir G. DOUTREPONT, *Inventaire de la "bibliothèque" de Philippe le Bon (1420)*, Bruxelles, Kiessling et cie, 1906, n^{os} 85 et 177.

en 1940, est « le plus riche qui fut jamais entrepris pour honorer les croisades⁶⁷. » Ce n'est certainement pas par hasard que le duc a organisé à Lille, en 1454, une fête chevaleresque durant laquelle un tournoi du *Chevalier au cygne* a eu lieu⁶⁸. Cette mise en scène d'origine littéraire exprime jusqu'à quel point le duc se servait de la littérature pour mettre en valeur son identité attachée à ce lointain ancêtre, issu des Pays-Bas ; ce faisant, les mœurs chevaleresques des héros romanesques cessent d'être une pure imagination et deviennent des pratiques réelles. Dans ce contexte politique troublé, le duc recourt à différents moyens pour rallier autour de lui ses sujets.

Le fait que le duc Philippe, tout comme ses prédécesseurs, a fait de la croisade un instrument politique pour asseoir son autorité et servir sa gloire ne contredit pas qu'il ait été totalement dévoué à la gloire de la Chrétienté. Un bon souverain n'était pas seulement un vaillant chevalier et un sage dirigeant des affaires de son état, mais il devait surtout se caractériser par une piété irréprochable. C'est en tant que seigneur et chevalier chrétien qu'il entendait libérer Jérusalem et Constantinople des mains des impies. Afin de parvenir à cet objectif, il se comporte comme un bon chrétien dont la piété s'exprime de différentes manières. Il subventionne des expéditions vers la Terre Sainte, il donne un soutien financier à plusieurs chevaliers qui souhaitent effectuer des pèlerinages à Jérusalem. Il a également octroyé des sommes considérables à des fondations religieuses d'outre-mer⁶⁹. En plus des dépenses non militaires engagées dans ce projet, il multiplie la production de livres pieux et non pieux autour de ce projet de croisade. Il était duc depuis 1419, mais il ne commandite un *Livre d'heures* qu'en 1454 tout de suite après le fameux « Banquet du Faisan ». Le duc ne

⁶⁷ M. SMEYERS, 1998, *op. cit.*, p. 304.

⁶⁸ Il s'agit du surnom de Godefroy de Bouillon.

⁶⁹ J. PAVIOT, 1996, *op. cit.*

semble se rappeler l'importance de ce type de livre qu'après la prononciation des vœux de croisade. À sa demande, Jehan Miélot a effectué une traduction des récits de voyages de Guillaume Adam : *l'Advis directif pour faire le passage d'Outremer* et de la *description de Terre Sainte*, en 1455. L'année suivante, *La VM* est terminée ; et en 1457 c'est une *Vie de sainte Catherine d'Alexandrie* que le chanoine compile pour le prince. Cette vierge a été convertie au christianisme suite à une apparition de la Vierge Marie qui l'a convaincue de se consacrer à la nouvelle foi. De plus, le culte de cette sainte ne s'est répandu en Occident qu'après les premières croisades⁷⁰.

L'exécution d'un livre comme *La VM* contribue à exprimer la dévotion de Philippe le Bon en tant que prince chrétien qui entend faire triompher sa foi contre celle de ses ennemis⁷¹. Il était particulièrement dévoué à la Vierge ; il « servoit Dieu, dit Chastellain, et le craignoit ; fort dévot à Nostre Dame, observait jeusnes ordinaires ; donnait grandes aumosnes, et en secret⁷² ». Cette commande affirme un caractère symbolique, reflet des intentions de son commanditaire de se placer sous la protection de la Mère de Dieu, qu'il suffit d'invoquer pour qu'elle vienne en aide à ses fidèles. En commanditant ce livre, le grand duc d'Occident fait certes un acte de dévotion, puisque le culte de Notre Dame lui était cher, ce qui justifie d'ailleurs la richesse et la somptuosité du manuscrit. Toutefois, les motifs dévotionnels n'étaient pas les seuls qui ont régi les volontés du destinataire qui ne semblent pas se limiter aux attentes d'ordre esthétique, culturel ou même pieux, mais répondent également à des motifs d'ordre politique. Il s'agit de la production d'un livre qui souligne le

⁷⁰ A. P. ORBÁN, *Vitae Sanctae Katharinae I. CCCM 119*, Turnhout, Brepols, 1992

⁷¹ G. DOUTREPONT, *La littérature française à la cour des ducs de Bourgogne. Philippe le Hardi, Jean sans Peur, Philippe le Bon, Charles le Téméraire*, Genève, Slatkine Reprints, c1970.

⁷² Cité dans *Ibid.*, p. 191. Chastellain affirme que, de manière générale, les ducs de Bourgogne avaient : « [...] titre et renom de princes chrétiens, et ce paraît à bon droit si l'on s'en réfère aux gages de leur foi, qui sont nombreux, gages d'ordre matériel et moral, secours d'argent, cadeaux ou privilèges accordés au clergé » *Ibid.*, p. 190.

prestige du commanditaire par la somptuosité du produit et dont la splendeur exprime jusqu'à quel point il reconnaît le pouvoir de la Vierge de laquelle il espère un soutien. Dans cette perspective, la production du livre devient alors le lieu d'enjeux externes au projet proprement textuel. Ces enjeux sont régis par les impératifs de la réception dans la mesure où les attentes du destinataire influencent le choix des textes, des images et même des matériaux employés pour la confection du codex⁷³.

À côté des intentions spirituelles, la confirmation de sa mission politique est représentée dans la scène de la donation du livre à la Vierge (fol. 1r.). Dans cette scène, le duc est présenté devant Marie et sa mère sainte Anne. À droite de la scène, il est flanqué de saint André à sa droite et de saint Philippe à sa gauche. Saint André, qui tient de sa main droite sa croix, entoure l'épaule du duc d'une main gauche protectrice. Quant à saint Philippe, agenouillé, il tient de sa main gauche sa croix et sa tête est retournée totalement vers le duc tout en lui adressant un sourire bienveillant. Ce groupe fait face à la lignée terrestre du Christ ; une Vierge à l'Enfant semble s'intéresser au livre que sainte Anne tient entre ses mains et regarde avec beaucoup d'attention. Au centre de la scène, au-dessus du groupe de Philippe et de ses saints, un ange tient le blason de Bourgogne surmonté de la devise ducale : « Aultre n'auray » établie le jour de la fondation de l'ordre, jour de son mariage à Isabelle de Portugal. Le duc est habillé en armure, son épée est ceinte à gauche, et le collier de la Toison d'or orne son cou. Il est agenouillé mains jointes et chef découvert, en signe d'humilité, regardant en direction de la Vierge. C'est en posture de pénitent, qui rappelle le sermon prononcé au « Banquet du Faisan », qu'il est présenté dans cette scène ;

⁷³ F. GINGRAS, « La cohabitation vers et prose dans deux collections médiévales. Chantilly Condé 472 et Berne Burgerbibliothek 113 », *Littérales* 41, 2007.

c'est également en tant que chevalier bourguignon (le blason et la devise le confirment), prêt au combat, qu'il offre ce livre à la Mère de Dieu.

Cette posture d'humilité s'oppose totalement à l'attitude hiératique du duc dans les scènes de donation de livres qui lui sont adressées. Dans ces scènes, il apparaît souvent dans une position de majesté qui le montre distant et inaccessible : « Le duc demeure lointain aussi inaccessible qu'une figure divine⁷⁴. » Cette posture, exprimant le pouvoir du prince et sa domination en le gardant à distance de ses serviteurs et de ceux qui se plaisaient à lui offrir des livres, disparaît de notre enluminure. Le duc est en effet agenouillé devant le groupe saint, mais ce dernier est assis sur un banc - pas un trône - posé à même le sol, ce qui crée un effet de promiscuité entre le duc et ses destinataires. De plus, l'image montre la Vierge et sa mère dans une attitude simple, accessible, non pas lointaine et distante. En réalité, cette image frappe par cet aspect qui met en avance la proximité du fidèle de la Mère de Dieu qui semble avoir déjà accepté l'offrande. Mais n'est-ce pas ce qui se produit lorsqu'un sujet est dévoué à Marie? La fidélité le rapproche immanquablement de la Reine du Ciel.

Si les enjeux politiques externes à l'œuvre contribuent à éclairer le sens de cette enluminure, il est important de mettre la lumière sur un réseau de sens existant dans l'espace même de ce livre. Dans le miracle n° 2, l'archevêque Hildefonse mérite les égards de la Vierge parce qu'il a écrit un livre dans lequel il a relaté les hauts faits de la Mère de Dieu. Pour le remercier de son dévouement ainsi que de sa dévotion, elle lui octroie une protection et un soutien éternels durant sa vie et après sa mort. Est-ce par analogie que Philippe offre un

⁷⁴ B. BEYS, « La valeur des gestes dans les miniatures de dédicaces (fin du XIV^e siècle-début du XVI^e siècles) », in *Le geste et les gestes au Moyen Âge*, Aix-en-Provence, CUERMA, Université de Provence (Centre d'Aix), 1998, p. 72.

livre à la Vierge afin de bénéficier d'un traitement semblable à celui dont a joui Hildefonse? Il s'agit, certes, des deux seules enluminures dans cet ouvrage où il est question d'offrande de livre à Marie. Dans les deux cas, celui qui offre, le duc ou l'archevêque, a les mains jointes et est agenouillé devant la Reine du Ciel en signe d'humilité face à son Pouvoir et sa Bonté. Mais alors que l'enluminure du fol. 38v., qui illustre l'offre ducale, ne montre aucune action se produisant en dehors de l'acte de donation, celle qui illustre le miracle d'Hildefonse montre ce que Marie inflige aux ennemis de son fidèle. En effet, Siagre, qui jalousait Hildefonse et dont la piété était motivée par des ambitions terrestres, est foudroyé par une force invisible lorsqu'il tente de s'asseoir sur la chaire céleste offerte par Marie à son fidèle Hildefonse. En regardant ces scènes en série, est-il possible de voir dans cette image ce que l'enluminure de la donation ne montrait pas? C'est-à-dire ce que le culte marial véhicule comme message qui motive les fidèles à lui être soumis : il suffit d'être dévoué à Marie pour qu'elle livre bataille sans merci aux ennemis de son fidèle. C'est sous cette protection que Philippe se place, habillé en combattant - peut-être en Croisé - et par là même, il place tout son duché, engagé dans ce projet de croisade, entre les mains bienveillantes de la Mère de Dieu. Muni de ce livre et gratifié de la protection mariale inhérente à la réalisation d'un ouvrage qui rend hommage à la Reine du Ciel, le duc tient le neuvième chapitre de l'Ordre de la Toison d'or alors qu'une importante crise politique battait son plein dans les Pays-Bas bourguignons.

III. La tradition manuscrite

a) Description du manuscrit

Dans le domaine des études médiévales et, plus particulièrement, dans celui de l'écrit du texte où l'établissement du texte est une des bases du travail de l'éditeur, le fait de travailler sur un manuscrit daté constitue un véritable privilège, voire un luxe pour ce dernier. Étant donné que le ms. fr. 9198 est daté et mentionne le lieu où il a été produit, le choix de faire une notice codicologique détaillée s'imposait. Ce faisant, ces détails, si minimes soient-ils, mettront à la disposition des chercheurs des données qui leur permettront peut-être de dater d'autres manuscrits. Certains éléments récurrents d'un manuscrit à un autre pourront être exploités pour bâtir des bases de données qui, grâce aux contributions des chercheurs, seront par la suite utilisées afin de faire des séries de rapprochement dans les techniques de confection des manuscrits et mettre la lumière sur des éléments de datation ou d'attribution au style d'un artisan, d'un prosateur, d'une région géographique donnée.

Il s'agit d'un manuscrit de luxe dont la confection a été soignée et préparée avec professionnalisme. *La VM* nous a été transmise par le manuscrit français 9198, conservé à la Bibliothèque Nationale de France. Tel qu'il nous est parvenu, le manuscrit ne possède pas de reliure d'origine qui, selon l'inventaire de 1467, était d'ais noir⁷⁵. La reliure actuelle, en maroquin rouge à dentelles, a été réalisée au XVIII^e siècle⁷⁶.

Le tableau suivant présente les principaux éléments matériels du manuscrit.

Tableau 1 : Éléments matériels

Lieu de conservation	Paris, Bibliothèque nationale
cote	ms. fr. 9198

⁷⁵ G. BARROIS, *Bibliothèque Prototypographique*, Paris, Treuttel et Würtz, 1830, p. 127.

⁷⁶ A. DE LABORDE, *Les miracles de Notre-Dame*, Paris, Société de reproductions de manuscrits à peintures, 1929.

Support	Vélin
Dimension	290 x 390 mm
Réglure	Fol. A à 2r. : 35+168+87 x 36+277+77 mm Fol. 2v. et suiv. : 30+175+85 x 40+10+250+10+80 mm
Justification	Fol. A à 2r. : 168 x 277 mm Fol. 2v. et suiv. : 175 x 250 mm
Nombre de feuilles	151 folios
Nombre de cahiers	20 cahiers
Réclames	Oui
Piqûres	Oui
Écriture	La bâtarde bourguignonne à l'encre noire.
Rubriques	La bâtarde bourguignonne à l'encre rouge.
Décoration	Lettres initiales à motifs floraux et colorées 59 enluminures
Élément de datation	Le manuscrit est daté dans le colophon au fol. 151v. qui mentionne le lieu de son exécution : <i>Cy fine le livre de la vie et miracles de Nostre Dame, mere de Jhesus, qui fu finit a Le Haye en Hollande, le .x^e. jour du mois d'avril, l'an de Nostre Seigneur mil quatre cens cinquante six.</i>
Sommaire	Une table des matières détaillée à laquelle il manque deux incipit : ceux des n ^{os} 27 et 37.
Histoire du manuscrit	Propriété de Philippe le Bon, apparaît dans l'inventaire de 1467 sous le n ^o 738 ⁷⁷ .

C'est un volume de grande taille qui n'est pas destiné à être transporté ; sa place est plutôt dans une bibliothèque ou sur un lutrin pour être exposé. Le volume est fait de vélin blanc nacré assez souple. Bien qu'il ait un aspect régulier sans trop d'imperfections, le parchemin contient quelques défauts qui sont majoritairement des anomalies de la peau elle-même. Voici la liste des anomalies qui se trouvent dans le manuscrit :

- Fol. 11 : trou rond dans la marge du petit fond. Le trou est cousu en surjet, sur le côté recto, par un fil qui semble être fait d'une matière organique : des fins lacets de parchemin.
- Fol. 21 : déchirure du parchemin se trouvant à côté de l'avant dernière ligne.
- Fol. 40 : trou rond dans la marge de gouttière au milieu de la page vis-à-vis de l'enluminure.
- Fol. 51 : trou rond dans la marge de gouttière dans le troisième tiers de la page.

⁷⁷G. BARROIS, 1830, *op. cit.*, p. 127

- Fol. 60 : trou long dans la marge du petit fond. Ce trou porte des marques de coutures mais le fil n'y est plus.
- Fol. 124 : une déchirure liée à un accident ultérieur à la phase de préparation du parchemin. Elle se trouve à l'angle de droite de la marge de la queue.
- Fol. 130 : trou rond dans la marge du petit fond dans le troisième tiers de la page.

Les pages du parchemin sont régulières dans l'ensemble et se distinguent par leur uniformité dans l'épaisseur et la souplesse. Sur les 151 folios du manuscrit, il n'y a que quatre bifeuillets qui sont irréguliers. Les bifeuillets 105/112, 114/119 et 131/134 sont plus épais que l'ensemble des feuilles du manuscrit ; en raison de leur épaisseur, ils sont plutôt rugueux et rendent l'écriture floue. Le bifeuillet 137/144, quant à lui, est tellement mince qu'il est transparent et fragile.

Le manuscrit est un volume in-folio qui s'ouvre sur deux pages de gardes, suivies de trois folios cotés A, B, C qui comprennent la table des matières, le texte occupe 151 folios ; le volume se termine par trois autres pages de garde. Un premier système de foliotation en chiffres arabes, qui fait commencer le volume à la page 1 et le termine à la page 154, est biffé et corrigé par un autre système qui cote les pages de la table des matières avec des lettres latines et le reste des folios est coté de 1 à 151 en chiffres arabes également. Les foliotations sont à droite, dans la marge de tête, au recto de chaque feuillet. De plus, aucun des deux systèmes de numérotation n'est contemporain de l'exécution du manuscrit.

Le codex se compose de 20 cahiers dont le premier est un quinion et le dernier est un septénion. Il a été possible de déterminer avec certitude la composition des premier et dernier cahiers, car le fil du milieu de cahier est visible dans les deux cas. Il passe entre les feuillets A/B dans le premier cahier et entre les feuillets 148/149 dans le dernier. Le fil du milieu est

également visible dans trois autres cahiers : le onzième, le douzième et le dix-neuvième où il passe respectivement entre les feuillets 76/77, 84/85 et 140/141. À la fin du dixième cahier, il est possible de voir que le folio 72v. est le dernier du cahier, car il n'est pas emboîté au folio qui le suit. Les réclames des fins de cahiers ont permis de confirmer que les cahiers du manuscrit allant de 2 à 19 sont des quaternions solidaires. Le tableau suivant donne la liste des réclames et les folios où elles figurent.

Tableau 2 : Les réclames

Cahier	Folio	Le texte
II	8v.	<i>lumière toute</i>
III	16v.	<i>de Judee car</i>
VI	40v.	<i>ment</i>
XII	88v.	<i>ainsy est</i>
XVI	120v.	<i>elle se party</i>
XVII	136v.	<i>vers le lieu</i>
XIX	144v.	<i>femme</i>

Le manuscrit est majoritairement constitué de cahiers réguliers (18 sur 20) qui résultent de l'emboîtement, quatre par quatre, de soixante douze bifeuillets en dix-huit quaternions qui font 144 folios ; en y ajoutant les sept folios du dernier cahier, on obtient 151 folios. Ce qui veut dire que le manuscrit est complet et qu'il nous a été transmis intégralement. Toutefois, il est important de décrire en détail le premier et le dernier cahier qui ne sont pas réguliers.

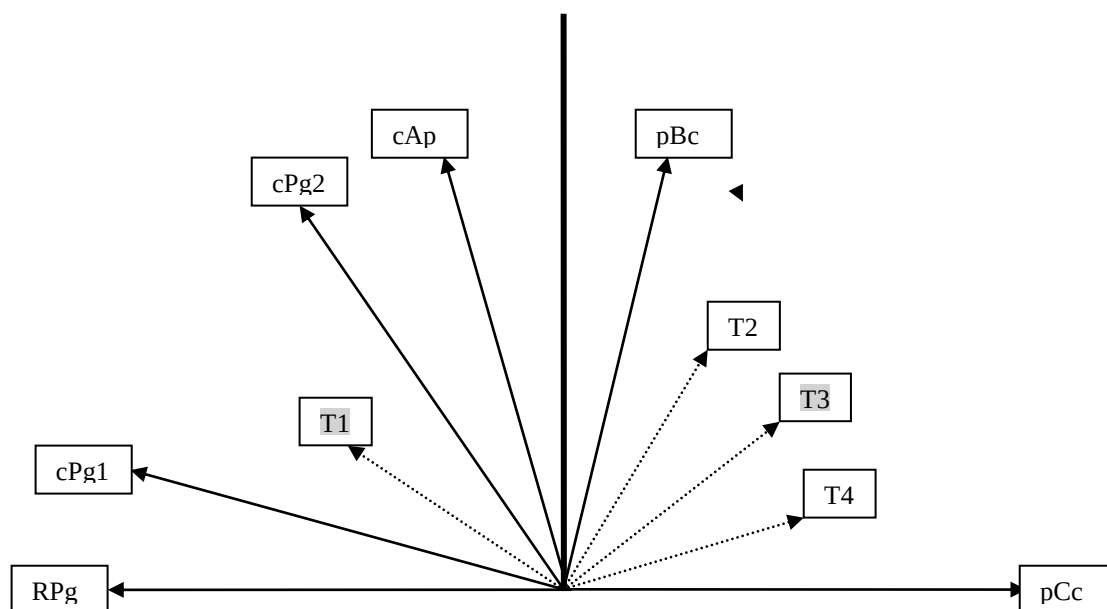


Figure 1: Cahier 1

Ce cahier est composé de cinq bifeuillets ; le fil du milieu du cahier est bien visible entre les folios A et B.

RPg une page de garde est collée à la reliure, elle est réglée à l'encre rouge de la même manière que les autres pages.

T1 présence d'un premier talon.

c le verso de la première page de garde présente le côté poil du parchemin.

Pg1 première page de garde.

p le recto de la première page de garde présente le côté peau du parchemin.

cPg2p deuxième page de garde, chair (*c*) au recto, (*p*) peau au verso

cAp numéro du feuillet du manuscrit, chair (*c*) au recto, (*p*) au verso.

pBc numéro du feuillet du manuscrit, chair (*c*) au recto, (*p*) au verso.

T2 deuxième talon.

T3 troisième talon.

T4 quatrième talon.

pCc numéro du feuillet du manuscrit, chair (*p*) au recto, (*c*) au verso.

Que les pages de garde (Pg1 et Pg2) soient rattachées à des talons peut s'expliquer par le fait que lors de la confection du cahier les pages étaient d'abord écrites puis réunies aux pages de garde ; les pages vides de ces dernières ont été coupées, ce qui a donné des talons. Mais ce qui semble peu clair, ce sont les talons (T1 et T3) qui sont insérés dans ce cahier sans raison apparente. Je me garde d'avancer ici une explication. Mais je me contente de préciser qu'aucune marque de réglure n'y apparaît et que le texte de la table des matières est complet. Vraisemblablement, il ne s'agit pas d'une anomalie ou d'une coupure postérieure à la phase de la confection du cahier puisque le texte des folios A, B, et C est complet et est le fait d'une seule main, la même que dans le reste du volume. Peut-être ces talons ont-ils été insérés dans ce cahier dans le but de le renforcer ? Enfin, le bifeuillet occupé par la RPg est entièrement réglé, et le folio C semble avoir été collé à la reliure lors de la confection de celle-ci, c'est-à-dire à la fin du XVIII^e siècle.

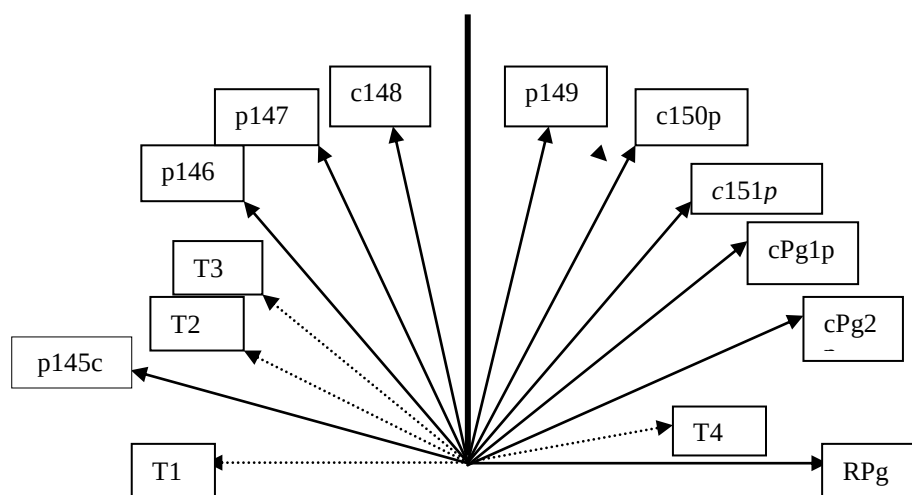


Figure 2 : Cahier 20

Le cahier commence par un talon rattaché à une page de garde collée à la reliure (RPg), qui est, tout comme celle du premier cahier, réglée. Le folio 145 est rattaché à un talon (T4), la raison de ce choix me semble obscure étant donné qu'un seul bifeuillet aurait pu contenir le folio 145 et la RPg. Le reste du cahier est régulier : les talons T1 et T2 font pendant aux pages de gardes Pg1 et Pg2 ; les folios 146, 147 et 148 forment respectivement des bifeuillets solidaires avec les folios 151, 150 et 149.

Quant aux cahiers réguliers (2 à 19), qui sont le résultat de l'emboîtement de quatre bifeuillets solidaires, leur composition ne respecte pas toujours la règle de Gregory. Cette dernière fait coïncider constamment deux par deux les faces du parchemin en mettant toujours un côté poil vis-à-vis d'un autre côté poil et un côté chair vis-à-vis un autre côté chair de sorte que la page ouverte offre toujours un aspect uniforme. Cette règle est respectée dans certains cahiers seulement ; ceux qui la respectent n'ont pas un système unique d'assemblage. Le tableau suivant donne le détail de l'assemblage des bifeuillets.

Tableau 3 : Systèmes d'assemblage des cahiers du manuscrit

Cahier 1	RPg	T1	cPg1p	cPg2p	cAp	pBc	T2	T3	T4	pCc
----------	-----	----	-------	-------	-----	-----	----	----	----	-----

Cahier 2	p1c	p2c	c3p	p4c	c5p	p6c	c7p	c8p
Cahier 3	p9c	p10c	c11p	p12c	c13p	p14c	c15p	c16p
Cahier 4	p17c	c18p	p19c	c20p	p21c	c22p	p23c	c24p
Cahier 5	p25c	p26c	c27p	c28p	p29c	p30c	c31p	c32p
Cahier 6	p33c	c34p	c35p	c36p	p37c	p38c	p39c	c40p
Cahier7	p41c	p42c	p43c	p44c	c45p	c46p	c47p	c48p
Cahier 8	p49c	c50p	c51p	p52c	c53p	p54c	p55c	c56p
Cahier 9	c57p	c58p	p59c	p60c	c61p	c62p	p63c	p64c
Cahier 10	c65p	p66c	c67p	p68c	c69p	p70c	c71p	p72c
Cahier 11	c73p	p74c	c75p	p76c	c77p	p78c	c79p	p80c
Cahier 12	c81p	p82c	c83p	p84c	c85p	p86c	c87p	p88c
Cahier 13	c89p	p90c	c91p	p92c	c93p	p94c	c95p	p96c
Cahier 14	c97p	p98c	c99p	p100c	c101p	p102c	c103p	p104c
Cahier 15	c105p	p106c	c107p	p108c	c109p	p110c	c111p	p112c
Cahier 16	c113p	p114c	c115p	p116c	c117p	p118c	c119p	p120c
Cahier 17	c121p	p122c	c123p	p124c	c125p	p126c	c127p	p128c
Cahier 18	c129p	p130c	c131p	p132c	c133p	p134c	c135p	p136c
Cahier 19	c137p	p138c	c139p	p140c	c141p	p142c	c143p	p144c

Cahier 20	T1	p145c	T2	T3	p146 c	p147c	c148p	p149c	c150p	c151p	Pg1	Pg2	T4	RPg
-----------	----	-------	----	----	-----------	-------	--------------	--------------	-------	-------	-----	-----	----	-----

Il est possible de tirer du tableau précédent les remarques suivantes :

1. Les cahiers 2, 3 et 19 sont assemblés selon le même système et ne suivent pas la règle de Gregory.
2. Les cahiers 5, 6, 7, 8, 9 ont chacun un système d'assemblage unique qui n'obéit pas à la règle de Gregory.
3. Le 4^{ème} cahier a un système d'assemblage unique qui obéit à la règle de Gregory.

4. Les cahiers 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 18 sont assemblés selon le même système qui respecte la règle de Gregory.
5. Les cahiers 2 à 8, 19 et 20 commencent par un côté chair.
6. Les cahiers 9 à 18 commencent par le côté poil.
7. Tous les bifeuillets de milieu de cahiers font toujours coïncider le côté poil avec un côté poil et le côté chair avec le côté chair.

Plus de la moitié des cahiers de ce manuscrit n'obéit pas à la règle de Gregory, ce qui peut paraître inusité pour un manuscrit de luxe. Le non-respect systématique de cette règle témoigne que les cahiers du manuscrit n'ont pas été assemblés par un procédé de pliage du parchemin⁷⁸, mais que des feuillets indépendants ont été assemblés par emboîtement. Cette technique d'assemblage a été utilisée surtout dans la confection des livres de grands formats⁷⁹ ; c'est le cas de ce manuscrit dont le bifeuillet ouvert mesure environ 390 mm à la verticale sur 650 mm à l'horizontale⁸⁰. Par ailleurs, il est important de mentionner que « rares sont les codices dont les dimensions équivalent à 400mm sur 600mm. Hormis les mss liturgiques, les antiphonaires et certaines bibles⁸¹ ». Le manuscrit confectionné pour Philippe le Bon rivalise par ses dimensions avec les rares manuscrits du même format qui sont destinés à la célébration de la messe.

Il est également important de mentionner que les systèmes de disposition des côtés chair et poil du parchemin décrits plus haut appartiennent à deux traditions différentes. Alors que le domaine grec faisait commencer le cahier par le côté chair, les Latins faisaient le contraire. Les Humanistes renouent avec la tradition grecque et placent le côté chair à nouveau en

⁷⁸ Voir J. LEMAIRE, *Introduction à la codicologie*, Louvain-la-Neuve, Université catholique de Louvain, Institut d'études médiévales, 1998, notamment le chapitre IV.

⁷⁹ *Ibid.*, p. 49.

⁸⁰ Le détail des mesures sera donné plus loin dans cette notice.

⁸¹ *Idem.*

début de cahier⁸². La première moitié du manuscrit et le dernier cahier suivent la tradition latine, tandis que la seconde moitié suit la tradition humaniste. Ce double système apparaît également dans la réglure qui, à son tour, adopte deux systèmes de préparation de la page.

La dimension des feuillets est de 290 x 390 mm ; la double page ouverte (bifeuillet) est de 650 x 390⁸³. Chaque feuillet contient une seule colonne à longues lignes qui reçoivent le texte, et contient 30 lignes réglées, mais 29 lignes écrites ; la première ligne reste vierge. L'unité de réglure est d'environ 9,3 mm. Le tableau suivant recense les différentes réglures du manuscrit.

Tableau 4 : Réglures

Folios	Réglure	Justification
<u>Cahier 1</u> : A à C	35+168+87 x 36+277+77	168 x 277
<u>Cahier 2</u> : 1r.	30+170+90 x 35+275+80	170 x 275
2r. à 7r.	30+175+85 x 40+10+250+10+80	175 x 270
8r.	30+170+90 x 35+275+80	170 x 275
<u>Cahier 3</u> : 9r.-10r.	30+175+85 x 35+10+250+10+80	175 x 270
11r.	30+175+85 x 37+9+253+10+83	175 x 272
12r.-13r.	30+175+85 x 40+10+250+10+75	175 x 270
14r.	30+175+85 x 37+10+245+10+80	175 x 265
15r.	30+175+85 x 30+10+250+10+85	175x 270
16r.	30+175+85 x 35+10+250+10+82	175 x 270
<u>Cahier 4</u> : 17r.-20r.	30+175+85 x 35+10+250+10+80	175 x 270
21r.- 24r.	30+175+85 x 35+10+250+10+82	175 x 270
<u>Cahier 5</u> : 25r.	30+175+85 x 39+9+247+9+82	175 x 265
26r. -30r.	30+175+85 x 43+8+248+10+77	175 x 266
31r.-32r.	30+175+85 x 39+10+248+9+80	175 x 267
<u>Cahier 6</u> : 33r.- 40r.	30+175+85 x 40+9+248+9+77	175 x 266
<u>Cahier 7</u> : 41r. 48r.	30+175+85 x 41+10+250+10+77	175 x 270
<u>Cahier 8</u> : 49r.- 54r.	35+170+80 x 37+270+83	175 x 270
56r.	35+170+85 x 37+260+10+83	175 x 270
<u>Cahier 9</u> : 57r. – 64r. sauf 60r. et 61r.	35+170+80 x 37+270+83	170 x 270
60r. et 61r.	35+170+80 x 37+260+10+83	170 x 270
Cahier 10 Cahier 11 Cahier 12 Cahier 13 Cahier 14	35+170+80 x 43+270+75	170 x 270

⁸² P. GÉHIN, *Lire le manuscrit médiéval. Observer et décrire*, Paris, Armand Colin, 2005, p. 66.

⁸³ Toutes les mesures qui apparaîtront dans cette notice ont été prises à l'horizontal de gauche à droite et à la verticale du haut vers le bas selon la méthode décrite par Jacques Lemaire. Elles sont toutes en millimètres.

Cahier 15		
Cahier 16		
Cahier 17		
Cahier 18		
Cahier 19		
Cahier 20 : 145r. 151r.	35+170+80 x 35+275+80	170 x 275

L'idéal aurait été de donner une seule formule pour décrire la réglure de la page et la justification du texte. Mais, il s'est avéré impossible de procéder de cette manière, car cela aurait donné une description inexacte de la réglure du manuscrit. Le fait est que ce manuscrit contient des réglures différentes, par conséquent il a fallu donner autant de formules de description que de réglures. Voici les remarques qui peuvent être faites concernant les différents systèmes de réglures de ce manuscrit.

1. Le premier cahier est consacré à la table des matières ; elle occupe les faces recto et verso des folios A et B, puis la face recto seulement du folio C. Le texte de la table des matières se termine au milieu de ce dernier folio. Sa face verso reste vide bien qu'elle soit réglée. Cette face a donc été préparée pour recevoir du texte.
2. Le texte commence sur le côté recto du cahier n° 2. Lorsque le lecteur est face à cette page, il voit une double page dont la partie gauche est vide et réglée et la partie droite est occupée par l'enluminure de la scène de la donation du livre offert par le duc à Notre Dame. Le texte commence ainsi sur « la bonne page⁸⁴ », laquelle n'est pas mise sur le même pied d'égalité avec les autres pages du manuscrit. Les marges de gouttière et de tête du folio 1r. sont légèrement plus petites que celles des folios précédents et suivants ce qui donne l'impression que l'enluminure est centrée.
3. La réglure des folios suivants de ce même cahier (2 à 7) trace des couloirs de tête et de fond occupés respectivement par la première et dernière lignes du texte. Toutefois, le tout

⁸⁴ Y. JOHANNOT, « L'espace du livre », *Communication et langages* 72-2, 1987.

dernier folio du cahier, le 8r., est réglé selon la même formule que 1r. Si la réglure du premier folio a été faite de cette manière pour aménager un espace adéquat et un emplacement de choix à l'enluminure de la donation, la réglure du 8r. a simplement été faite selon le même modèle que le 1r., car ils occupent le même bifeuillet ; et de ce fait, ils ont été réglés à l'identique.

4. Les cahiers n^{os} 1 à 6 ont une réglure qui se caractérise par une variation d'environ 12 mm dans le sens vertical et de 7 mm dans le sens horizontal, ce qui donne une justification de texte qui varie à son tour entre 168x277 mm et 175x265 mm.
5. On remarque une stabilisation de la réglure dans les cahiers n^{os} 7 et 8 ; à partir de là, la ligne verticale aura la même longueur jusqu'au cahier 19 tandis que la mesure de la ligne horizontale changera encore.
6. L'encre de la réglure change à partir du cahier n^o 8, de rouge dilué, pour les sept premiers cahiers et pour le vingtième, elle devient violet dilué pour les cahiers n^{os} 8 à 19.
7. Les cahiers n^{os} 3 à 7 ont des couloirs de tête et de pied. À partir du cahier 8, ces couloirs tendent à disparaître sauf pour le 56r. (cahier 8) et pour les 60r. et 61r. (cahier 9).
8. Les cahiers n^{os} 10 à 19 ont la même réglure, la même justification et la même encre de réglure.
9. Le cahier n^o 20 possède le même type de réglure que le cahier n^o 1. Même si elle n'est pas identique, elle semble avoir été réglée selon le même système que les 7 premiers cahiers. Il est également réglé à l'encre rouge.

Le manuscrit contient deux régimes de réglure qui divisent le manuscrit en deux parties non égales. Le premier régime des cahiers 1 à 7 et le n^o 20 est à l'encre rouge, ses mesures sont fluctuantes et les pages sont dotées de couloirs de première et dernière lignes qui

contiennent respectivement la première et dernière ligne du texte. Dans les cahiers 8 et 9 l'encre de la réglure change, mais la réglure elle-même continue à être hésitante et présente encore quelques survivances de couloirs de tête et de pied de pages. Les cahiers 10 à 19 sont réglés à l'encre violet pâle de manière identique. Alors que les cahiers n^{os} 1 à 9 et le n^o 20 sont assemblés selon divers procédés, tout comme leur réglure, celui des n^{os} 10 à 19 est identique et respecte la règle de Gregory. D'ailleurs, le relevé des régimes de piqûres corrobore l'idée que ce manuscrit connaît deux systèmes de préparation de la page que ce soit dans la manière dont les pages ont été réglées ou dans la manière dont elles ont été assemblées. En effet, les pages du manuscrit portent les marques de piqûres rondes qui, à leur tour, obéissent à deux régimes. Dans les cahiers 3 à 7, réglés à l'encre rouge, il y a dans la marge de gouttière trente piqûres destinées à tracer les lignes de justification. Certaines pages ont une double piqûre à la 29^{ème} ligne dont la fonction semble être de tracer la ligne du couloir de pied de page. Les folios des cahiers n^{os} 5 et 6 sont entièrement piqués de trente piqûres verticales et d'une double piqûre à la 29^{ème} ligne. D'autres pages ont une ou deux piqûres destinées à tracer les lignes verticales rectrices ; ces marques se trouvent dans la marge de tête à 5 mm du haut de la page. Les cahiers 8 et 9, réglés à l'encre violette, ont le même système de piqûres que les cahiers précédents, mais bien qu'ayant la double piqûre de la 29^{ème} ligne, ces cahiers n'ont pas de couloirs de pied de page. Quelques pages des cahiers 10 à 19 ont les trente piqûres des lignes de justification, mais n'ont plus aucune double piqûre de la 29^{ème} ligne. Tous les folios des cahiers 15 et 16, et quelques folios du cahier n^o 13, ont deux piqûres destinées au tracé des lignes verticales rectrices, mais cette fois elles se trouvent dans la marge de pied de page à 5mm de la fin de celle-ci.

Il n'est pas rare qu'un manuscrit connaisse des régimes simultanés de réglures et d'assemblage des cahiers⁸⁵. Le cas de ce manuscrit renforce l'hypothèse avancée par J. Lemaire qui suppose que durant l'époque de Philippe le Bon « des feuillets réglés avec une encre violet pâle ou mauve pâle [...] apparaissent comme caractéristiques d'une manière 'industrielle' de procéder⁸⁶. » Ainsi, les confectionneurs de ce manuscrit ont utilisé ce type de feuillets réglés à l'avance qui était disponible sur le marché. Il n'est donc pas hasardeux de confirmer que ce manuscrit a connu divers types de réglures et d'assemblage de cahiers, le premier étant plutôt artisanal, alors que le second semble être 'industriel'. J.P. Gumbert insiste justement sur le fait que la fabrication du manuscrit de la fin du Moyen Âge tend à le standardiser et à se détacher des techniques de fabrication purement artisanales⁸⁷.

L'écriture du texte est le fait d'une seule main. C'est un bel exemple de la bâtarde bourguignonne cursive que le scribe exécute avec beaucoup de soin, de régularité, de netteté et qui contient peu de fautes. La main du scribe est très expérimentée ; la qualité de son écriture témoigne d'un professionnalisme certain. Il est tout à fait possible de rapprocher la technique de cette main de celle qui a exécuté le ms. fr. 6275 de la BnF qui a transmis le *Miroir de salvation humaine*. Les opinions divergent quant à l'attribution précise de ce manuscrit à un copiste. La notice du catalogue de l'exposition *Miniatures Flamandes* consacrée à ce ms. affirme qu'il est de la main de Miélot : « L'exemplaire de la Bibliothèque nationale de France a été entièrement transcrit par Miélot, qui l'a certainement copié à une

⁸⁵ Bien que la réglure à l'encre ait été datée par L. Jones du XV^e siècle, Jean Vezin note la présence de deux types de réglures dans certains manuscrits latins du haut Moyen Âge dans lesquels certains cahiers sont réglés à l'encre alors que d'autres sont réglés à la mine de plomb, J. VEZIN, « La Réalisation matérielle des manuscrits latins pendant le Haut Moyen Âge », *Codicologica* 2, 1979, p. 34.

⁸⁶ J. LEMAIRE, 1998, *op. cit.*, p. 114.

⁸⁷ J. GUMBERT, « Ruling by rake and bord : Notes on some medieval ruling techniques », in P. GANZ, *The role of the book in medieval culture: Proceedings of the Oxford International Symposium, 26 september - 1 october 1982*, Turnhout, Brepols, 1986, p. 54.

époque où il était au service de Philippe le Bon⁸⁸ », c'est aussi l'avis de F. Avril⁸⁹. A. et J. Wilson affirment le contraire : « The text, not in Miélot's hand⁹⁰ ». Si ce manuscrit est autographe, il y a beaucoup chance que le ms. fr. 9198 le soit aussi en raison des ressemblances dans le tracé des lettres. Si au contraire il n'est pas de la main du chanoine, dans ce cas les deux manuscrits pourront avoir été copiés de la main d'un autre copiste qui suivait la cour ; ceci demeure une conjecture qui mérite d'être vérifiée en collaboration avec des spécialistes des écritures médiévales.

Le manuscrit est richement décoré⁹¹ ; décoration qui lui a valu d'être considéré comme l'un des « plus luxueux travaux d'art exécutés à la cour de Bourgogne⁹² ». En effet, avec ses 59 enluminures et ses lettres peintes, ce manuscrit se présente sous un très bel aspect. Le décor du manuscrit est donc somptueux et homogène. Chaque partie du texte est précédée d'une image et le début du texte lui-même est orné d'une lettre capitulaire soignée ; il s'agit de lettres filigranées, fleuries ou champiées. Ainsi le début de chaque partie du manuscrit est structuré suivant une hiérarchie dont la première position est occupée par l'image, suivie par l'incipit en rouge, la lettre capitulaire ornée et enfin par le texte en noir. Afin d'éviter les redites, le détail des enluminures sera donné plus loin dans l'Analyse, puisque cette partie est consacrée à la comparaison entre les textes et les images.

⁸⁸ Voir la reproduction du fol. 49r dans le catalogue *Miniatures flamandes* à l'adresse suivante : http://expositions.bnf.fr/flamands/grand/fla_155.htm. (dernière visite le 15.09.20212)

⁸⁹ F. AVRIL, 1999, *op. cit* note n° 23.

⁹⁰ A. WILSON, J. WILSON, 1985, *op. cit.*, p. 60.

⁹¹ Une copie en couleurs de ce manuscrit a été mise en ligne par la BNF à l'adresse suivante : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8451109t/f1.image>

⁹² G. DOUTREPONT, c1970, *op. cit.*, p. 215.

b) Les manuscrits des Miracles de Nostre Dame attribués à Jehan Miélot

Il est communément considéré que ce manuscrit est la première partie d'une compilation composée de deux parties. La première est conservée dans le manuscrit qui fait l'objet de cette édition : le ms. fr. 9198. La seconde partie, composée de 74 miracles, a été transmise par deux manuscrits : le manuscrit 374 de la collection Douce (Oxford) et le manuscrit français 9199 de la BnF (Paris). Le fait de considérer que ces trois manuscrits forment une compilation en deux parties mérite d'être vu comme une hypothèse de travail plutôt qu'une certitude. Depuis que L. Delisle (1884) a formulé cette hypothèse, reprise par A. de Laborde (1929), la recherche ne les a jamais remises en question. Or ces suppositions sont basées sur le fait que ces manuscrits contiennent des miracles en prose qui datent de la fin du Moyen Âge et qu'ils ont appartenu au duc de Bourgogne, Philippe le Bon, car ils apparaissent dans le répertoire de sa bibliothèque. Mais ces données ne suffisent pas pour les considérer comme une seule œuvre en deux parties, puisque le ms. fr. 9198 se présente comme une œuvre achevée ayant un prologue, une signature, une date et un lieu de fabrication. Au fol. 19r., l'auteur signe en ces termes « s'ensieut ung petit prologue [...] translaté de latin en françois par Jo. Milot ». Dans le colophon, il est indiqué que : « cy fine le livre » et non pas le premier livre, ce qui aurait dû être indiqué si dès le départ le projet de la compilation contenait deux parties. De plus ce manuscrit est daté dans le colophon, ce qui vient clore le livre. Par contre, dans la seconde partie il n'y a aucune mention d'auteur ni de datation explicites. Même matériellement les trois manuscrits sont différents. Tout d'abord, le manuscrit français n° 9199 et celui de la bodléienne, Douce 374, sont d'une taille plus

petite⁹³ que le manuscrit n° 9198 ; s'ils avaient été conçus et faits dans le cadre du même projet, ils auraient été de la même taille et de la même facture. De plus, la technique des maîtres enlumineurs des deux ouvrages est très distincte. Alors que le ms. 9199 se caractérise par des images très sophistiquées, auxquelles la perspective atmosphérique⁹⁴ octroie une profondeur visuelle et une tridimensionnalité, les enluminures du manuscrit 9198 et celles du Douce 374 sont conçues selon le mode synthétique où les plans de l'image se juxtaposent pour offrir un tableau qui donne l'impression d'être bidimensionnel. Warner affirme que la comparaison entre le frontispice du ms. 9198 et celui de Douce est frappante ; leur examen révèle qu'il ne s'agit pas du même portrait de donateur :

The miniature in the Paris MS. [9198] delineates Philip the Good as he would naturally appear in 1456 when sixty years of age ; but in the Douce Ms. the features are those of a much younger man. The portrait in our MS. therefore is more probably that of Charles the Bold ; and it may be compared with a miniature of him in a Book of Hours now at Copenhagen, painted by Jacques Undelo in 1465⁹⁵.

Il formule l'hypothèse que le ms. de Douce aurait été exécuté après 1467, car les armes qui y apparaissent, les mêmes que dans le ms. fr. 9198, sont celles de la Bourgogne. Ce qui signifie que le donateur est le souverain du duché ; si ce manuscrit avait été offert à Charles du vivant de son père, ce sont ses propres armoiries et non pas celles du duché qui apparaîtraient sur l'enluminure. Les armoiries du comte Charles étaient identiques à celles de son père : « à la différence d'un lambeau d'argent de trois pendants.⁹⁶ » Il est vrai que la composition des deux enluminures est très différente d'un manuscrit à l'autre. Celle du manuscrit 9198, comme nous l'avons démontré plus haut, exprime une dévotion pour ainsi dire politique. Elle n'exprime pas seulement la dévotion personnelle du donateur, mais

⁹³ Selon A. de Laborde le premier mesure 260 x 370 mm et le second 270 x 385 mm, voir A. DE LABORDE, 1929, *op. cit.*

⁹⁴ E. PANOFSKY, *Les primitifs flamands. Traduit de l'anglais par Dominique Le Bourg*, Paris, Hazan, c1992.

⁹⁵ *Miracles de Nostre Dame Collected by Jean Mielot. Text, Introduction, and Annotated Analysis*, éd. critique par G. F. Warner. *Roxburghe Club Publications 114*, Westminster, Nichols and Sons, 1885, p. iv.

⁹⁶ Reiffenberg, F. *Histoire de l'ordre de la Toison*, cité dans *Idem*.

souligne aussi son état de soldat chrétien - ou de la chrétienté - qui tente d'obtenir les faveurs de la Mère de Dieu. Dans l'enluminure du 9198, saint Philippe accompagne le donateur, alors que dans celle du ms. Douce, le donateur est uniquement accompagné de saint André, donc il s'agit bel et bien du duc, mais lequel ? Il faut ajouter à cela que, dans le ms. Douce, le donateur est en oraisons devant un livre ouvert posé sur une table basse ; il regarde devant lui comme s'il ne voyait pas cette Vierge à l'Enfant assise à sa gauche, dans une cathédre, yeux fermés. Le donateur et sa destinatrice ne se regardent pas, ils sont dans deux registres distincts. Ces données ne suffisent certes pas à trancher la question de la propriété du ms. Douce, ni de sa datation, mais elles permettent au moins de dire que ces deux manuscrits se présentent selon deux idéologies distinctes : si le premier représentait un Philippe le Bon conquérant, le deuxième exprime la dévotion privée d'un duc de Bourgogne, habillé en vêtement civil⁹⁷.

Enfin, le manuscrit de la collection Douce contient les mêmes textes que le manuscrit n° 9199, bien que les enluminures soient différentes. L. Delisle et A. de Laborde considèrent que ce manuscrit est la copie du manuscrit n° 374 de la collection Douce, mais cela reste à vérifier⁹⁸. Il est toutefois fort probable que le projet initial ne comportait qu'un seul volume, le manuscrit n° 9198, et que par la suite une deuxième partie a été exécutée - le manuscrit Douce n° 374 - mais cette supposition mériterait également d'être vérifiée. Pour répondre à ces questions, le manuscrit n° 9199 et celui de la collection Douce doivent être examinés minutieusement dans le cadre de la même étude qui tiendra compte des données

⁹⁷ Plusieurs enluminures du ms. Douce 374 sont en ligne au : <http://bodley30.bodley.ox.ac.uk:8180/luna/servlet/view/all/what/MS.+Douce+374/>

⁹⁸ Selon F. Avril, le ms. fr. BnF 9199 a été enluminé par Liévan van Lathem, voir note 15 F. AVRIL, 1999, *op. cit.*

codicologiques de la présente édition, afin de savoir s'ils ont été exécutés dans le cadre d'un même projet ou au contraire s'ils sont le produit de projets distincts.

IV. L'établissement du texte

a) Éditions antérieures

La VM n'a jamais fait l'objet d'une édition critique selon les critères modernes de l'édition des anciens textes. En 1929, A. de Laborde publie la transcription des miracles du manuscrit fr. 9198 laissant de côté la partie consacrée à *La Vie de Nostre Dame*, qui occupe les 27 premiers folios, le sermon des folios 70v.-72v. et les deux chansons dédiées à la gloire de la Vierge. Le but de son entreprise n'était pas de faire une édition mais plutôt une transcription qui ne contient ni apparat critique, ni résolution de problèmes d'ordre philologique, ni analyse grammaticale de l'œuvre par rapport à la langue de son époque. A. de Laborde a publié cet ouvrage afin de présenter les enluminures du recueil, et n'en reproduit que quelques-unes sans les étudier.

En 2003, J. Reuning a effectué une édition partielle de *La VM*⁹⁹. Ce travail a été accompli dans le cadre d'une thèse de maîtrise au département de langues romanes de l'University of North Carolina. Dans une certaine mesure, l'auteur a édité les parties de l'œuvre délaissées par A. de Laborde ; il n'a édité que quarante-neuf folios, le tiers du manuscrit, qui contiennent *La Vie*, les deux chansons et dix miracles. L'édition ne contient pas d'études philologique et grammaticale détaillées de l'œuvre, ni d'établissement des sources, pas d'étude littéraire non plus. Son glossaire est très sommaire.

⁹⁹ *La vie et miracles de Nostre Dame de Jean Miélot. A partial critical*, éd. critique par J. Reuning, Chapel Hill, University of North Carolina, 2003.

b) *L'édition d'un manuscrit unique*

La pratique éditoriale, ou la méthodologie de l'édition d'un manuscrit médiéval, n'est pas établie par des normes fixes mais plutôt par des conseils pratiques¹⁰⁰. La méthodologie qui régit une édition doit être fondée sur une réflexion sur la nature même du texte édité, sur sa diffusion par un médium traditionnel ou par un médium électronique, enfin sur la manière dont il sera utilisé par son destinataire, qu'il soit un lectorat érudit ou un large public. Même si les méthodes de l'édition varient¹⁰¹, rien ne semble plus uniforme que les tables des matières des éditions critiques. Mais, cette apparente uniformité se dissipe dès que le lecteur examine le contenu de l'ouvrage de près¹⁰². La diversité des éditions réside essentiellement dans la manière dont l'éditeur aborde le texte, le présente, le décrit et l'analyse. Cette diversité est le résultat de l'établissement du texte, qu'il soit conservé par un manuscrit unique ou par une tradition manuscrite volumineuse, de la transcription du texte et des notes explicatives qui l'accompagnent, de l'étude de la langue, éventuellement de l'analyse des formes dialectales, de la forme même du texte (prose ou vers), des caractéristiques littéraires et du genre auquel il appartient, de l'étude des sources, du glossaire et, le cas échéant, de l'étude des enluminures. Éditer un texte suppose la maîtrise de domaines connexes qui permettent de cerner l'importance d'un texte littéraire produit dans la société médiévale traditionnelle et tributaire d'une culture chrétienne, et de le mettre en valeur. Ainsi, tout en restant une interprétation proposée par l'éditeur, l'édition savante est le produit de recherches

¹⁰⁰ *Conseils pour l'édition des textes médiévaux*, Paris, CTHS, 2001 et 2002.

¹⁰¹ P. MEYER, « Instruction pour la publication des anciens textes », *Bulletin de la société des Anciens textes français* 35, 1909, voir également M. ROQUES, « Établissement de règles pratiques pour l'édition des anciens textes français et provençaux », *Romania* 52, 1926.

¹⁰² C. THIRY, « Bilan sur les travaux éditoriaux », in B. COMBETTES, S. MONSONÉGO, *Le moyen français : philologie et linguistique, approches du texte et du discours: Actes du VIII^e Colloque international sur le moyen français*, Nancy, 5-6-7 septembre 1994 ; organisé par l'Institut national de la langue française, Paris, Didier érudition, 1997.

approfondies. E. Faral considère que : « L'édition des textes est un art qui, comme tous les arts demande de l'à-propos, le sentiment de convenances diverses, et surtout, la faculté de discerner entre le possible, le probable et le certain¹⁰³. »

Dans la mesure où *La VM* est conservée par un manuscrit unique, le choix d'un manuscrit de base était facile à faire. Cependant, l'édition d'un manuscrit unique a ses spécificités ainsi que ses difficultés. Bien que ce type d'édition puisse paraître plus facile à accomplir que l'édition d'un texte transmis par plusieurs témoins, il n'en est pas moins critique. En effet, dans tous les cas l'éditeur doit mener à bien l'émendation et procéder à la toilette du texte. D'une part, il faut rétablir la bonne ou l'authentique leçon en cas d'erreur ; d'autre part, l'éditeur doit livrer le texte selon une mise au point graphique. L'édition d'un manuscrit unique élimine d'office toutes les difficultés liées à l'établissement d'un stemma ; mais, n'ayant aucun autre témoin sur lequel se baser en cas d'erreur, elle est confrontée à de nouveaux défis. Privé de toute possibilité de collationner, puis d'émender d'après les autres témoins, l'éditeur doit procéder selon une autre méthode qui a ses propres limites. Dans ce cas, la correction des incohérences est limitée à résoudre les erreurs lexicales ou grammaticales. Quant à la toilette du texte, qui ne va pas du tout de soi, elle est l'acte que l'éditeur pose en vue de donner un texte aussi proche que possible de "l'original". Il s'agit ici d'une mission impossible, car la toilette du texte est l'expression de l'interprétation de l'éditeur. Interprétation d'autant plus difficile lorsqu'il s'agit d'un manuscrit unique, notamment dans les passages confus ou erronés. Quoiqu'il en soit, les deux étapes du travail éditorial doivent être menées à partir d'une réflexion préalable, basée sur la vision de

¹⁰³ E. FARAL, « À propos de l'édition des textes anciens. Le cas du manuscrit unique », in *Recueil de travaux offert à M. Clovis Brunel, membre de l'Institut, directeur honoraire de l'École des Chartes*, Paris, Société de l'École des Chartes, 1955, p. 411.

l'éditeur, laquelle motivera les choix adoptés, car éditer un texte est avant tout « le lire et le donner à lire¹⁰⁴. »

La première question à laquelle l'éditeur est confronté est de savoir s'il choisit de corriger ou de ne pas corriger ce qu'il considère comme erreur¹⁰⁵. Si la décision est de ne pas corriger, cela donnera certes une édition qui reproduit l'état du texte tel quel. Dans ce cas, les corrections seront proposées dans les notes, mais, malgré tout, cette façon de faire rend la lecture ardue et peu commode. La deuxième option est de corriger en rejetant la leçon du manuscrit dans l'apparat critique et en éclairant ce choix dans les notes explicatives. Ce choix a le mérite d'être pratique, par contre, il est périlleux. En effet, quelle est la limite à l'intervention de l'éditeur ? Dans l'optique de donner au lecteur un texte aussi proche et fidèle que possible de l'original, tout en étant commode à la consultation, cette édition opte pour le deuxième choix. Les corrections ont été effectuées directement dans le texte, la leçon du manuscrit est donnée dans les notes de bas de pages ; les corrections sont justifiées dans les notes explicatives.

c) *Toilette du texte*

L'établissement du texte a été fait selon les règles de l'édition des anciens textes¹⁰⁶. Les changements suivants ont été introduits dans le texte :

1. Accents et signes diacritiques :

- l'accent aigu sur –e tonique final : santé, demoustré
- la cédille a été introduite : sçavoir, commança.

¹⁰⁴ P. JODOGNE, « L'édition : de la représentation graphique au contenu de la pensée », *Langues et littératures modernes* 67 fasc. 3, 1989, p. 557

¹⁰⁵ « To emend or not to emend », R. HOFMEISTER, « The Unique Manuscript in Mediaeval German Literature », *Seminar* 12, 1976, p. 12.

¹⁰⁶ *Conseils pour l'édition des textes médiévaux*, 2001 et 2002, *op. cit* ; Y. LEPAGE, *Guide de l'édition de textes en ancien français*, Paris, Honoré Champion, 2001 ; M. ROQUES, 1926, *op. cit* ; P. MEYER, 1909, *op. cit*.

2. Ont été opérées les interventions habituelles pour la distinction entre :

- *i/j* : iusque = jusqu
- *u/v* : vn = un ; euesque = evesque.

3. L'apostrophe a été introduite pour marquer l'élision dans les cas suivants :

- article singulier masculin et féminin : l'enfantement, l'enfanteresse
- conjonction « se ilz » : s'ilz ; « naves » : n'avés ; « ten » : t'en.

4. La ponctuation du manuscrit comprend :

- les lettres initiales de chapitre peintes, qui occupent deux, trois ou quatre lignes.
- les lettres majuscules, précédées ou non par un point, qui répondent à une fonction rythmique plutôt que grammaticale.
- le point suivi d'une lettre minuscule, qui marque une pause brève.
- les répliques des dialogues sont, souvent, marquées par un point au début et un point à la fin de la réplique.

Dans ma transcription, j'ai tenté de conserver les marques de la ponctuation du manuscrit, tout en les 'traduisant' vers le système de la ponctuation du français moderne. Ainsi, les lettrines peintes ont été transcrites par des majuscules en gras. La majuscule a été employée au début des phrases et des noms propres : *egipte* = *Egipte*. Il en est de même pour désigner Dieu : *Nostre Sauveur*, *Jhesu Crist*, et la Vierge Marie : *Nostre Dame*, *Vierge*. Le point suivi d'une lettre minuscule a été transcrit par une virgule ou un point-virgule. Les guillemets marquent les répliques des dialogues, le point d'interrogation dénote les questions et le point d'exclamation les interjections.

Les abréviations sont résolues selon les principes établis pour l'édition des anciens textes et confirmées grâce aux habitudes du copiste. Ainsi *nrē dame* = *Nostre Dame* ;

chuñ = *chascun* ; le tilde a été développé par *m* ou *n* ; le *p* barré = *par*, *por*, *pier*, le *ṗ* = *pre* ; *rš* = *iers* ou *ieurs* ; *ql* = *qu'il* ; *q* = *que* ou *qui* ; *no*⁹ = *nous* ; *ḟ* = *et* ; *lad* = *ladite* ; *xṗien* = *chrestien* ; *iljrlm* = *Jherusalem* ; *ē* = *se*.

Les chiffres ont été laissés soit en lettres, soit en chiffres romains conformément à la leçon du manuscrit. Par ailleurs, j'ai numéroté les miracles de I à LII ; ces chiffres, qui ne sont pas dans l'original, ont été placés au début de chaque miracle pour désigner le numéro du conte dans la compilation. Ils sont utiles car ils facilitent la consultation de l'ouvrage.

Le manuscrit se caractérise par la clarté de sa langue ; il comporte très peu de fautes d'inattention du copiste. Dans les rares cas où j'ai repéré une faute, elle a été corrigée et mentionnée dans l'apparat critique. Lorsque j'ai relevé une erreur de cohérence ou si un mot manquait, la correction a été faite soit selon le contexte soit selon la source et a été justifiée dans les notes explicatives en fin de document.

V. Langue du manuscrit

a) Phénomènes graphiques

La graphie du manuscrit se caractérise par les traits distinctifs du moyen français, notamment l'oscillation entre différentes graphies. Les phénomènes les plus fréquents sont :

1) L'emploi de y

- final après voyelle et après consonne : *luy*, *desservy*, *accomply*, *ameray*, *ainssy*, *ay*, etc.
- moyen : *renya*, *cyrograph*, *ayde*, *ayme*, *crya*, *foyson*, etc.
- initial : *ymage*, *yvre*, *yra*, *ystoire*, *ycy*, *yde*, etc.

2) Lettres étymologiques et pseudo-étymologiques

- voyelles u : *assumption, presumptueusement, sumptueux.*
- consonnes b : *doubter, finablement, inobedience, soubz, soubzlever* ; c : *auctorité, boucter, coctes, taincte, petict* ; d : *ad*, généralisation de termes à préfixe ad- : *advendra, adherdirent, adventure* ; f : *briefveté, griefve, Juifve, juifverie, souefveté* ; g : *prengnent, congnoissoit, loing, obtiengne, pugnie* ; h : *abhominable, habandonné, habondant, enhortement* ; l : *doulces, hault, faulx, maudit* ; p : *recepvoir, nopces, calumpniassent, concepvemens, comdempné* ; s : *esgratiner, esjoirdisner, eslever* ; x. *ambaxade, extaint, comixtion.*

b) Phénomènes graphico-phonétiques

Cette rubrique est consacrée à signaler les graphies qui reflètent la phonétique des dialectes des régions du Nord-Est¹⁰⁷ (Picardie et Wallonie) dont le texte porte les marques.

1) Les voyelles

- a tonique accentué > -ei (Gossen, §1) : *traveillé* 66r., *greisse* 12r. ;
- hésitation *ar/er* + consonne (Gossen, §3) : *pardurable* (5 occ.), *apparçut* 79r., *gaririez* 111v. ;
- *l* vocalisé : - *alis* > - *els, eus* (Gossen, 5) : *temporeux* 18v., *morteux* 18v. ;
- age / -aige (Gossen, § 7), trait constant : *couraige* (7 occ.), *avantaige* 58r.), *langaige* 63r., 83r., *dommaige* 78v., 126r., *gaige* 138r., etc. ;
- yod + ata > *ie* (Gossen, §8) : *couroucie* 58v., *aidie* 97v., *couchie* 111r., 12-r. ;

¹⁰⁷ C. T. GOSSEN, *Grammaire de l'ancien picard*, Paris, Klincksieck, 1970.

- e ouvert et fermé + nasale + consonne, toniques et initiaux, *an* pour *en* étymologique (Gossen, § 15, p. 65), trait constant : *Samblablement* (15 occ.¹⁰⁸), *ensamble* (26 occ.), *samblant* (130r., 143r.), formes du v. *sambler* : *sambla* (5 occ.), *samblast* (2 occ.), *samble* (7 occ.), *sambloit* (9 occ.), les formes du verbes *assambler* 75v. : *assambla* 121v., *assambleront* 147v., *assamblez* (7 occ.), *assamblé*, (2 occ.), *assambee* (4 occ.), les formes du v. *trambler* 21r. : *trambla* 113v., *tramblent* 21r., *trambloit* 109r., *tramblant* 63r., *tramble* 99v. ; *en* pour *an* étymologique (Gossen, § 15, p. 66) : les formes du v. *menger* : *menga* 93v., *mengasse* 15r., *mengast*, 88r., *mengera* 5v., *mengeras* 86r., *mengeray* 85v., *mengeront* 4v., 115v., *mengier* (8 occ.), *mengiez* 85v., *mengié* (6 occ.), *dimenche* (5 occ.) ;
- ē, ĭ [+ nasale > graphie –ain(e) (Gossen, §19) : v. *chaindre* 144r. : *chaint* 59r., *alaine* (6 occ.), *actaint* (4 occ.), *extaint* 30v., *extainte* 23v. ;
- ō + yod latin > o (Gossen, §24, p. 77) : *paroche* 111r., *perrochiale* (48v.) ;

2) Les consonnes

- Fréquence de la graphie *ch* pour le résultat de *c + e*, *i*, *c + yod*, *t + yod* (Gossen, §38): *blechure* 45r., *anchiens* 72r, les formes du v. *acesmer* : *achesmee* 94r., 99r. *achemee* 149v., les formes du v. *acener* : *achener* 109v., *achena* 135r., *adresche* 98r. ;
- *c+a* à l'initiale > *k* (Gossen, §41) : *carbons* 68v., *caste* 71v. ;
- Pour *g* latin ou germanique à l'intérieur derrière une consonne (Gossen, § 42), on trouve les graphies : *bourgois* (7 occ.), *bourgoise* (6 occ.), *interroguerent* 12v. ;
- confusion de –s- et de –ss- (Gossen, §49) : *angoiseuse* 58v., *ausy* (3 occ.), *deserte* 77v., 83v., les formes du v. *desservir* : *deservant* 48v., *deserve* 46r., 96r., etc. ;

¹⁰⁸ Lorsque les occurrences sont nombreuses, voir l'index lemmatisé.

- s intérieur devant consonne > r (Gossen, §50) : *varlet* 128r.² ;
- dissimilation de r (Gossen, §56) : *abeuvré* 54r. ;
- métathèse du groupe *er* > *re* (Gossen, §57) : *herbregiez* 16r. /*herbergier* 73r., 142r.,
actrempance 27v. , *affreante* 57v. ;
- absence d'une consonne intercalaire *d* dans le groupe *nr* (Gossen, §61) : *prinrent* 57
r. ;
- *n* assimilé devant *r* (Gossen, §61b) : *emmeray* 114v. ;

c) Morphosyntaxe

Dans ce domaine également, il est possible de relever des traits du texte qui le rattachent, soit au picard, soit à quelques survivances de l'ancien français, à côté des phénomènes du moyen français.

1) Article

De nombreuses occurrences de la forme picarde de l'article indéfini féminin *le* sont employées (Gossen, § 63) : *le ymage* B.v, *le flamme* 30v., *le clef* 46v., *le gueule* 111r.; la forme contractée de l'article défini *ledit* apparaît à plusieurs reprises : *ledit ymage*, 69v., 149v., 150r. L'article indéfini du féminin pluriel est également employé : *unes mamelles* 10v., *unes fontaines* 15v., *unes angoisses* 43r., *unes plaintes* 97r., *unes fourches* 105v.

2) Substantif

Il reste très peu de marques de la déclinaison à deux cas :

- *sire/seigneur* : la forme de l'ancien français du cas sujet *sire* est souvent employée comme vocatif, par exemple « O beau sire Dieu tres puissant », le texte contient 18

occurrences ; la forme *seigneur* est employée indifféremment comme sujet et comme complément (31 occ.) ;

- - *filz*, *filz/fil* : ces formes sont utilisées indifféremment comme sujet et comme objet. Cependant la forme *fil* est la plus répandue, 103 occ. contre 68 occ. de *filz* et 3 occ. de *filz*.
- - *fel/felon* : une seule occurrence de *fel* (74v.) employée comme cas régime contre 3 occ. de *felon* (29v., 63v., 68r.), en cas sujet.

3) Adjectifs

Quelques cas d'accords d'adjectifs 'manqués' : *cellui jour le plus anchiens* 72r., *elle fu avugles* 134v. ; adjectifs en *-ant/e* : pour le féminin, les deux formes, étymologique et analogique, se côtoient : *la lumiere ardant*, 126v, *grant paour* 30v., *meschante ame* 36r., [Juive] *mescreante* 146r.

4) Adjectifs et pronoms démonstratifs

- Adjectifs : partout pour le masculin *cestui/y* ; partout pour le féminin *ceste/ceste* ;
- Pronoms : masculin : deux occurrences de *cil* 128r., 17r., alternance entre *celui/y/cellui/y* et les différentes formes de *icelui* ; pour le féminin alternance entre *icelle/celle*, de même que pour le pluriel masculin : *iceulx*, *iceulz/ ceux/ceulx* et pour le pluriel féminin : *icelles/celles*.

5) Adjectifs et pronoms possessifs

L'adjectif possessif *me* = ma, *se* = sa (Gossen, § 65) : plusieurs occurrences de l'adjectif féminin *se* : *se rigueur* 17v, *s'amour* 96r., 119r., 128v.

6) Pronoms relatifs

Cinq occurrences de *qui* établi *qu'i* pour *qu'il*.

7) Pronoms personnels

Pronom personnel atone féminin *le*, analogue à l'article défini (Gossen, §63) : les parens d'elle *le* appelloient par son nom Marie 6v., la Vierge [...] sans avoir aide d'aucun qui *le* menast 6v., *le*¹⁰⁹ remplira l'esperit de Nostre Seigneur 8r.

8) Forme négative

On remarque les constructions *non mie*, *non pas*, *non* + adjectif : *non soullie*, *non recitable*, etc., *non*+ verbe : *non veoir le prince* 21r., *non donnant* 49v., *non sachant* 66v., *non estoit* 75r., *non aller* 82r.

9) Verbe

- Indicatif parfait : *prinrent* 57 r. déjà donné plus haut (Gossen, §61) ;
- Futur et conditionnel des 3^e et 4^e conjugaisons avec insertion *e* svarabhaktique, (Gossen, §74) : *elle beuvera* 5v., *elle congnoistera* 6r., *elle issera* 8r., *chascun rendera* 31v., *vous renderez* 87v. ;
- 6^e pers. du parfait en *-isent* (Gossen, §77) : *ils misent* 51v., *ils missent* 47v. ;
- 4^e pers. de l'imparfait ind. (Gossen, §79) : *nous vouliesmes* 9v., *nous feussiesmes* 26r., [nous] *cuidiesmes* 50v.

¹⁰⁹ = la Vierge.

VI. L'analyse du texte

Dans cette analyse, le plan de l'œuvre est dégagé en en résumant les différentes parties qui la composent afin de donner au lecteur une idée précise de l'ensemble des pièces que contient *La VM*. La première partie est consacrée à la *Vie de la Vierge* ; elle occupe les folios 1r.-27r. Cette section est composée à son tour de plusieurs sous-parties.

La première partie de l'analyse donne un résumé de chacune des sous-parties de la *Vie*, trace leurs sources et tente de cerner leur place dans la tradition médiévale. La seconde partie contient un résumé schématique de chaque miracle et de l'image qui l'accompagne, suivi des sources latines et françaises en vers et en prose. Afin de rendre la consultation commode, les incipit en italique des rubriques de la *Vie* et des *Miracles* sont donnés conformément à la graphie du manuscrit.

a) *La Vie de la Vierge*

1) **La généalogie de Nostre Dame, Mere de Dieu**

Ce petit texte, rubriqué en tant que généalogie de la Vierge, est en réalité une généalogie pour ainsi dire féminine ; elle énumère des noms de femmes, lesquelles s'appellent toutes Anne. Elles se rattachent, soit par descendance directe, soit par alliance, à la maison du roi David. Elles ont toutes été des femmes exemplaires. La première et la dernière ont enfanté, après avoir été stériles, un garçon et une fille. Le garçon de la première, Samuel, aidera David à devenir roi d'Israël ; et la fille de la dernière, Marie, mettra au monde le dernier descendant du roi David : Jésus-Christ. La deuxième et la troisième sont des épouses irréprochables et mères d'enfants uniques, respectivement : Sarra et Tobie, qui seront fidèles

aux recommandations de l'ange Raphaël de ne jamais se détourner de la face de Dieu. La quatrième a consacré le reste de sa vie à la chasteté et la prière en attendant la venue du Sauveur.

- La première Anne est la seconde épouse d'Elqana à qui Dieu a donné Samuel, après une longue période de stérilité. Pour remercier Dieu, elle l'a consacré à Yahvé après son sevrage. Samuel est le dernier juge d'Israël ; il a désigné Saül comme premier roi d'Israël. Mais ce dernier a déplu à Yahvé et Samuel a soutenu David, alors berger, pour remplacer Saül¹¹⁰.
- La deuxième Anne est l'épouse de Ragouël et la mère de Sarra, future épouse de Tobie.
- La troisième Anne est la mère de Tobie et l'épouse de Tobit, qui donnait généreusement l'aumône, et qui est devenue aveugle. Suite à la cécité de son mari, Anne filait la laine pour subvenir aux besoins de la famille. Leur fils Tobie a épousé Sarra, la fille de Ragouël. L'ange Raphaël a accompagné Tobie durant un voyage vers Médie et il l'a convaincu d'épouser Sarra ; puis, il a repoussé le démon Asmodée qui a tué les sept maris de Sarra lors de la nuit de noces, car il était amoureux d'elle. L'ange Raphaël a aussi guéri la cécité de Tobit¹¹¹.
- La quatrième est Anne la prophétesse fille de Phanouel. Devenue veuve, elle ne quittait plus le temple pour servir Dieu dans le jeûne et la prière. Elle louait Dieu et parlait de l'enfant qui allait délivrer Jérusalem¹¹².

¹¹⁰ Source indirecte : Ancien Testament : Livre de Samuel 1 et 2.

¹¹¹ Source indirecte : Apocryphe de l'Ancien Testament : Livre de Tobie.

¹¹² Source indirecte : *Nouveau Testament* : Luc 2 : 36.

- La quatrième Anne est la mère de la Vierge Marie. Tout comme la mère de Samuel, elle a enfanté de Marie après une longue période de stérilité ; et, pour remercier Dieu d'avoir exaucé ses prières, elle l'a consacrée au temple¹¹³.
- Cette courte généalogie de l'ascendance féminine de Jésus se termine par un calendrier de la vie du Christ depuis sa conception en passant par son baptême et sa crucifixion jusqu'à sa résurrection. Les sources directes ou indirectes de cette partie n'ont pas été trouvées.

2) Prologue de saint Jherome sur la vie de la tres bienheuree Vierge Marie qu'il composa a la requeste d'un sien disciple en la fourme et maniere qui s'ensieut.

Ce prologue est la traduction du prologue de l'évangile apocryphe : *De nativitate Mariae*¹¹⁴. La tradition manuscrite plaçait en tête de ce livre un prologue en deux parties attribuées à saint Jérôme ; il résume le propos échangé entre ce dernier et les évêques Chromace d'Aquilée et Héliodore d'Altino¹¹⁵. Cette correspondance fictive apparaît d'abord dans le prologue d'un autre évangile apocryphe le *Pseudo Matthaei Evangelium*¹¹⁶. Dans ce prologue les évêques demandent à saint Jérôme de traduire un opuscule écrit en hébreu par Matthieu, l'évangéliste, relatant l'histoire de la vie de la Vierge Marie à partir de sa naissance jusqu'à la naissance de Jésus. L'illustre traducteur précise dans sa réponse que l'évangéliste Matthieu a interdit la diffusion de cet ouvrage, mais il l'a remis à un groupe restreint de pieux. Malgré cela, un certain Leucius en a divulgué le contenu en en déformant

¹¹³ Source indirecte *Le Nouveau Testament* ne mentionne pas le nom de la mère de la Vierge Marie. Il apparaît pour la première fois dans le *Protévangile de saint Jacques*, texte apocryphe du II^e siècle.

¹¹⁴ Intitulé en français : *Livre de la Nativité de Marie*, abréviation utilisée partout : DNM.

¹¹⁵ Ces lettres et le récit qui les suit ont passé pour authentiques puisqu'elles ont toujours fait partie des œuvres de saint Jérôme. Toutefois, les éditeurs modernes les considèrent comme apocryphes. Selon une lettre datée de 868- 869 d'Hincmar, archevêque de Reims, cette correspondance serait l'œuvre de Paschase Radbert (790-868). Voir C. LACOMB, « L'homélie de Pseudo-Jérôme sur l'Assomption et l'Évangile de la Nativité de Marie », *Revue bénédictine* 46, 1934.

¹¹⁶ Intitulé en français : *Évangile de l'enfance* du pseudo-Matthieu, abréviation utilisée partout : PsM.

le sens, ce qui a provoqué l'interdiction et la condamnation de ce texte¹¹⁷. Saint Jérôme accepte de traduire le livre de Matthieu à la requête des évêques pour contrer le texte hérétique de Leucius.

Le prologue de DNM ne reproduit pas telle quelle la correspondance contenue dans le prologue du PsM, mais la résume. Le locuteur du prologue de DNM tient un discours traduisant une position relativement large qui sans affirmer son attribution à un auteur d'une époque apostolique, en l'occurrence Matthieu l'évangéliste, ne la réfute pas. De plus, ce prologue met l'accent sur l'importance d'être prudent en ce qui concerne la véracité des événements et des faits relatés dans le récit à venir : l'essentiel étant que cette lecture ne mette pas en péril la foi du lecteur.

La traduction de Jehan Miélot suit la tradition puisqu'il insère ces deux lettres à la tête de sa traduction de DNM en les attribuant à saint Jérôme. La première lettre commence par : « Tu me demandes une demande legiere » et se termine par : « avoit cest mesmes peface qui s'ensieut ». La seconde commence par : « Vous me demandés que je vous rescrive » et se termine par : « ou qui n'ait esté escript ou qui ne se puist escrire »¹¹⁸.

3) La vie de la glorieuse Vierge Marie, mere de Nostre Sauveur Jhesu Crist.

Le texte qui va du folio 4r. jusqu'à la première ligne du folio 17r. est une compilation des dix chapitres du DNM et des chapitres treize à vingt-quatre du PsM. La traduction faite par Jehan Miélot fusionne l'ensemble du premier texte avec la partie du second qui correspond à la naissance du Christ jusqu'à son retour de l'Égypte en un seul récit sans mentionner qu'il s'agit de deux textes différents. Elle aménage une transition des plus simples en faisant

¹¹⁷ J. GUSEL, *Libri de nativitate Mariae. Pseudo-Matthaei evangelium*. CCSA 9, Turnhout, Brepols, 1997.

¹¹⁸ Source directe : Prologue de saint Jérôme in *Libri de Nativitate Mariae. De Nativitate Mariae*, R.Beyers, 1997 ; traduction française par la même auteure dans *Écrits apocryphes chrétiens*, p. 149-150.

suivre la fin du DNM dont l'avant-dernière phrase est : « les sains euvangelistes l'ont enseigné et declairié par les escriptures, elle enfanta son premier enfant, c'est assavoir nostre doulx Sauveur, Jhesu Crist » par « lequel les anges de paradis avironnerent en naissant », phrase tirée du chapitre treize du PsM.

Le DNM et PsM sont des remaniements latins du PrJ qui date du II^e siècle de l'ère chrétienne¹¹⁹. Ce texte retrace l'histoire de la Vierge Marie à partir de sa naissance jusqu'à l'assassinat de Zacharie lors du massacre des Innocents. Bien qu'il ait été rejeté des Pères de l'Église dans le Décret de Gélase, ses remaniements ont connu d'une grande diffusion et ont influencé le culte marial durant le Moyen Âge. Selon J. Gijssels le PsM doit être daté entre 550 et 750 et il se distingue du PrJ par trois aspects¹²⁰ :

1. il transfère l'accent de la figure d'Anne à celle de Joachim.
2. il ajoute un chapitre consacré à la vie de Marie au temple.
3. il remplace le récit du meurtre de Zacharie par celui de la "fuite en Égypte" qui contient une suite de quatre miracles :
 - a. miracle des dragons et des animaux sauvages.
 - b. miracle du palmier.
 - c. miracle du raccourcissement du chemin.
 - d. miracle de la chute des idoles.

Le PsM a bénéficié d'un grand succès durant le Moyen Âge ; il a été transmis par deux cents manuscrits dont la moitié sont antérieurs au XIII^e siècle. La tradition a conservé et

¹¹⁹ Le poème intitulé *Maria* composé par la religieuse de Gandersheim, Hrotsvita, au X^e siècle a pour source le PrJ et PsM. Voir : HROTSVITA DE GANDERSCHEIM, *Hrotsvithae Opera*, éd. critique par H. von Homeyer, München, Paderborn, Schöningh, 1970. Pour une étude détaillée du rapport de ce texte avec le PsM voir M. GOULLET, « Hrotsvita de Gandersheim, Maria », in D. IOGNA-PRAT, É. PALAZZO, D. RUSSO, *Marie: Le culte de la vierge dans la société médiévale*, Paris, Beauchesne, 1996.

¹²⁰ J. GIJSELS, 1997, *op. cit*

transmis deux formes de ce texte : la forme A et la forme P. La première a conservé un état textuel primitif, mais dont le prologue est plus récent. Il s'agit du prologue, mentionné plus haut, qui contient la correspondance échangée entre saint Jérôme et les évêques Chromace et Héliodore. L'auteur de ce texte a remplacé le prologue primitif par cette correspondance, car un évangile attribué à Jacques le mineur (PrJ) avait été condamné par le Décret de Gélase. La forme P conserve le prologue primitif qui commence par *Ego Iacobus* bien qu'elle transmette une forme plus récente du texte lui-même.

À partir du XI^e siècle, le DNM commence déjà à circuler et à supplanter le PsM¹²¹. Il nous a été transmis par cent quarante manuscrits dont la moitié date d'avant la seconde partie du XIII^e siècle. Le DNM reprend la rédaction du PsM, notamment la partie qui concerne le récit de la naissance de la Vierge et se termine par le récit de la naissance du Christ. Ce texte a éliminé tous les événements et miracles postérieurs à la naissance du Christ ; c'est-à-dire qu'il ne contient pas l'épisode de la "fuite en Égypte" au cours duquel le Christ opère les quatre miracles du PsM énumérés plus haut. L'auteur de ce texte en a atténué le caractère apocryphe en le rendant plus fidèle à la tradition canonique¹²² par le rejet des détails qui semblent peu convenir à la mère de Dieu que le DNM présente comme une vierge modèle : « [...] en toute circonstance, Marie agit avec la dignité de future Mère de Dieu ; elle est avant tout la Vierge du Nouveau Testament »¹²³. Le texte a été transmis sous deux formes : la forme A et la forme B. La première est la plus répandue et elle donne une version primitive du texte. La seconde est une adaptation secondaire de la forme primitive¹²⁴.

¹²¹ R. BEYERS, *Libri de nativitate Mariae. De Nativitate Mariae. CCSA 10*, Turnhout, Brepols, 1997.

¹²² E. NORELLI, *Marie des apocryphes. Enquête sur la mère de Jésus dans le christianisme antique. Christianismes antiques 1*, Genève, Labor et Fides, 2009.

¹²³ R. Beyers, dans F. BOVON; P. GEOLTRAIN, *Écrits apocryphes chrétiens. Bibliothèque de la pléiade 516*, Paris, Gallimard, c2005, p. 134.

¹²⁴ R. BEYERS, 1997, *op. cit.*

Durant le XIII^e siècle des auteurs dominicains ont employé une matière empruntée aux apocryphes qui racontent le récit de la vie de la Vierge et de la naissance du Christ pour la composition d'ouvrages réservés à l'usage des confréries dominicaines. Ces auteurs sont : Jean de Mailly, Barthélemy de Trente, Vincent de Beauvais, Humbert de Romans, Jacques de Voragine¹²⁵.

Au début du XIII^e siècle Jean de Mailly compose un légendier intitulé l'*Abbreuiatio in gestis et miraculis sanctorum*. Le chapitre consacré à la fête de la Nativité de Marie, le 8 septembre, est divisé en deux parties : la première raconte l'histoire de la naissance de la Vierge et la seconde est un commentaire de l'auteur sur le texte. Dans la première version du légendier, faite à Auxerre entre 1225-1230, l'auteur a employé dans la partie liminaire du chapitre de la Nativité des données apocryphes tirées des huit premiers chapitres de DNM. Dans la deuxième version, réalisée après son entrée chez les dominicains, il ajoute quelques détails tirés du PsM. Selon R. Beyers, il ne s'agit pas d'une citation directe du PsM, mais plutôt d'un résumé de quelques épisodes connus de ce texte. Dans la version finale, réalisée à Metz aux environs de 1243, il ajoute à son ouvrage des miracles de la Vierge Marie liés à la fête de l'Assomption¹²⁶.

Entre 1244 et 1246, Barthélemy de Trente emploie plus librement que Jean de Mailly la matière apocryphe dans la composition de son ouvrage intitulé *Liber epilogorum*. Il résume de manière très personnelle des épisodes tirés à la fois de DNM et de PsM ; il est difficile de cerner avec précision ses sources et encore moins de savoir quel type de texte il a utilisé. Mais quoi qu'il en soit, il s'est appuyé sur les traditions apocryphes transmises par ces textes

¹²⁵ *Idem*, « La réception médiévale du matériel apocryphe concernant la naissance et la jeunesse de Marie. *Le Speculum historiale* de Vincent Beauvais et la *Legenda aurea* de Jacques de Voragine », 2006.

¹²⁶ Dans cette version, il ajoute également les vies de saint Dominique et de saint Vincent de Metz.

et par les données de la tradition de *Trinubium Annae* qui concerne l'histoire de sainte Anne, mère de la Vierge. Barthélemy de Trente inclut, lui aussi, huit miracles opérés par la Vierge.

Dans sa réforme du lectionnaire de l'ordre dominicain (1254-1263), Humbert de Romans a placé à la tête du nouveau lectionnaire, dès la version provisoire faite de 1246-1248, un remaniement du DNM¹²⁷ qu'il attribue à saint Jérôme. Le chapitre consacré à la fête de la Nativité de Marie (8 septembre) du lectionnaire contient un abrégé des huit premiers chapitres de DNM.

Contrairement aux trois auteurs évoqués plus haut, Vincent de Beauvais emprunte des extraits aux apocryphes qu'il présente dans le cadre d'un récit de la vie de la Vierge et non plus dans le cadre d'une fête liturgique. Les sources du huitième livre du *Speculum historiale* sont clairement identifiables : elles se rapportent aux DNM que l'auteur considère comme une œuvre de saint Jérôme et au PsM qu'il intitule *Liber de infantia Saluatoris* attribué à Jacques, fils de Joseph. Du premier, il tire la partie allant de l'histoire de Joachim et Anne jusqu'à la présentation de Marie au temple (ch. I-VI), ainsi que le récit du mariage de la Vierge (ch. VIII). Au second, il emprunte des éléments liés à la naissance de Jésus notamment les quatre miracles réalisés par le Christ lors de l'épisode de la "fuite en Égypte". Toutefois, il a éliminé les détails du PsM considérés superflus et qui pouvaient nuire à l'image de Marie, de Joseph et de Jésus. Dans l'épisode de la "fuite en Égypte" les comportements trop humains de la Sainte Famille, par exemple, la peur de Marie, les réponses acerbes de Joseph et les réprimandes de Jésus ont été éliminées. En somme, la

¹²⁷ A.-E. URFELS-CAPOT, *Le sanctoral du lectionnaire de l'office dominicain 1254-1256. édition et étude d'après le ms. Rome, Sainte-Sabine XIV L1, "Ecclesiasticum officium secundum ordinem fratrum praedicatorum". Mémoires et documents de l'École des chartes 84*, Paris, 2007.

compilation de Vincent de Beauvais donne une version sobre des sources apocryphes qu'il a utilisées.

Tout comme V. de Beauvais, Jacques de Voragine a utilisé les deux mêmes récits apocryphes dans sa compilation intitulée la *Legenda aurea*. Dans le chapitre de l'Annonciation, son récit du mariage de la Vierge est tiré de DNM. L'épisode du "miracle du palmier" trouve sa source dans le PsM. Toutefois, J. de Voragine a, pour ainsi dire, puisé dans des sources de seconde main ; c'est-à-dire qu'il s'est servi des ouvrages de ses prédécesseurs. En effet, le chapitre sur Noël est un résumé de PsM de Barthelemy de Trente. L'*Abbreuation* de Jean de Mailly semble être sa source principale de l'histoire de la Nativité de Marie qu'il a amplifiée par l'ajout de quelques détails tirés du lectionnaire d'Humbert de Romans. Il n'emprunte à Vincent de Beauvais que le dernier miracle du chapitre de la Nativité de la Vierge. Il faut ajouter également que ce dernier chapitre contient la généalogie de la Vierge, le récit de sa naissance selon Jérôme (DNM), l'instauration de la fête de la Nativité et neuf miracles mariaux.

La mouvance des remaniements dominicains a permis la transmission des textes apocryphes grâce notamment à l'élimination de leur caractère apocryphe en les rapprochant, par leur style et par leur sobriété, des textes canoniques. Les choix des auteurs dominicains ont donc contribué à la survie de ce genre littéraire condamné par les instances ecclésiastiques lors du Décret de Gélase. Jean de Mailly se base sur le DNM, et par le fait même, donne une version plus épurée de l'histoire de la naissance de Marie. Vincent de Beauvais utilise le PsM, mais en opérant quelques changements qui permettront la transmission du texte jusqu'à la fin du Moyen Âge.

Les textes apocryphes consacrés au récit de la naissance et de la vie de Vierge ont alimenté non seulement des remaniements latins, mais également des versions vernaculaires. Au XII^e siècle, Wace et Hermann de Valenciennes ont *translaté* ces œuvres en ancien français. *La Conception de Nostre Dame* de Wace s'ouvre sur un miracle étiologique¹²⁸ qui relate le récit de l'institution de la fête de la Conception. Cette première partie est suivie par le récit des circonstances entourant la naissance de la Vierge, son éducation et se termine par son mariage avec Joseph. Cette partie a pour source les huit premiers chapitres du DNM. Quant à l'épisode de la Visitation, elle trouve sa source dans le PrJ. Dans sa traduction de la Bible, Herman de Valenciennes inclut dans *Li Romanz de Dieu et de sa mere*¹²⁹ un remaniement du DNM.

De ce rapide bilan de l'histoire de la transmission de ces textes, il est possible de formuler quelques remarques :

1. Les auteurs médiévaux, latins et vernaculaires, semblent privilégier le DNM comme matière première pour alimenter leurs remaniements.
2. Dans le cas où un auteur adopte des épisodes tirés du PsM, il a tendance à épurer le récit des détails "superflus" qui peuvent entacher le prestige des personnages saints.
3. À l'exception de Vincent de Beauvais, les auteurs ont tendance à inclure le récit de la naissance de Marie dans le cadre d'un discours étiologique lors de la célébration de la fête de la Nativité de Marie.

Selon H. Norelli, la survie du DNM est le résultat de deux stratégies¹³⁰. La première est dans le fait que les auteurs médiévaux ont réussi à pousser ce texte à la frontière de la

¹²⁸ Il s'agit du miracle d'Elsin.

¹²⁹ HERMAN DE VALENCIENNES, *Li Romanz de Dieu et de sa mere, d'Herman de Valenciennes, chanoine et prêtre (XII^e siècle)*, éd. critique par I. Spiele, Leyde, Presse universitaire de Leyde, 1975.

¹³⁰ E. NORELLI, 2009, *op. cit.*

littérature typiquement apocryphe en adoptant un mode d'énonciation emprunté aux textes canoniques « les dernières pages [...] ne sont en pratique qu'une compilation d'expressions canoniques¹³¹ » et également en le plaçant sous l'autorité des textes canoniques, car il se termine par la phrase suivante : « sicut evangelistae docuerunt, dominum nostrum Iesum Christum, qui cum patre et spiritu sancto vivit et regnat per omnia secula seculorum¹³² ». La seconde stratégie a été de faire passer cette matière dans les homélies et les sermons étiologiques. À partir de ce moment, il ne s'agit plus de textes apocryphes à proprement parler, car le changement de mode d'énonciation donne une légitimité nouvelle à ces textes : « ces modifications [...] se situent volontiers dans la zone du péri-texte, où plus qu'ailleurs se met en place le 'contrat de lecture'¹³³ ».

La traduction de Miélot se caractérise par la sobriété de son expression particulièrement dans la partie qui se base sur le PsM. Le texte qui occupe les folios 4 à 17 se compose de quinze parties dont dix sont tirées du DNM¹³⁴ et cinq du PsM¹³⁵. Ces parties se présentent comme suit :

Tableau 5:Concordance entre les textes des fol. 4r. au 17r. et ses sources

Les parties du texte	Concordance avec la source
1. Généalogie de la Vierge	DNM : chapitre 1
2. Le refus de l'offrande faite par Joachim et Anne lors de la fête de la dédicace	DNM : chapitre 2
3. l'Annonciation faite à Joachim	DNM : chapitre 3
4. l'Annonciation faite à Anne	DNM : chapitre 4
5. La Conception de la Vierge devant la Porte Dorée	DNM : chapitre 5
6. Présentation de la Vierge au temple	DNM : chapitre 6
7. Vie de la Vierge au temple	DNM : chapitre 7
8. Union de la Vierge de Joseph	DNM : chapitre 8
9. l'Annonciation faite à la Vierge	DNM : chapitre 9

¹³¹ *Ibid.*, p. 100.

¹³² C. VON TISCHENDORF, *Evangelia apocrypha*, Hildesheim, G. Olms, 1876, p. 121.

¹³³ E. NORELLI, 2009, *op. cit.*, p. 101.

¹³⁴ Source directe : *Libri de Nativitate Mariae. De Nativitate Mariae*, R. Beyers, 1997 ; traduction française par la même auteure dans *Écrits apocryphes chrétiens*, p. 151-161.

¹³⁵ Source directe : *Libri de Nativitate Mariae. Pseudo-Matthaei Evangelium*, J. Gijssels, 1997 ; traduction française par le même auteur dans *Écrits apocryphes chrétiens*, p. 116-147.

10. Les doutes de Joseph au sujet de la grossesse de la Vierge.	DNM : chapitre 10
11. La Nativité du Christ : l'épisode des sages-femmes	PsM : chapitre 13
12. La sortie de la Vierge de la grotte et l'épisode de la crèche	PsM : chapitre 14
13. Présentation du Christ au temple	PsM : chapitre 15
14. L'Épiphanie	PsM : chapitre 16
15. La "fuite en Égypte"	PsM : chapitre 17

4) Cy commencent deux chantz royaux baladez en l'onneur et reverence de la benoite Vierge Marie, Mere de Dieu.

Cette partie, qui occupe les folios 17v. au 19r., contient, comme le mentionne Miélot dans l'incipit, deux chants royaux. Le premier est composé de cinq strophes et d'un envoi ; chaque partie commence par un mot de la salutation adressée par l'ange Gabriel à Marie lors de l'Annonciation de la venue du Sauveur au monde charnel : *Ave Maria Gracia Plena Dominus Tecum*. La forme de ce chant respecte les critères métriques du genre, malgré quelques irrégularités¹³⁶. La métrique de la première, la deuxième et la cinquième strophe est régulière. Chacune de ces strophes est composée de 11 vers dont le schéma de la rime est : A-B-A-B-C-C-D-D-E-D-E. La quatrième strophe est composée de dix vers, dont le schéma de la rime est : A-B-A-B-C-C-D-E-D-E. Quant à la quatrième strophe, elle compte treize vers qui riment comme suit : A-B-A-B-C-C-D-D-D-D-E-D-E. L'envoi composé de cinq vers est régulier, sa rime répond à ce schéma : D-D-E-D-E. L'envoi interpelle la personne à qui le poème est dédié ; dans ce poème, il s'agit de la Vierge Marie : *sainte Dame*. Enfin, strophes et envoi se terminent par un refrain : *par Gabriel, fu de Dieu saluee*, dont la rime est

¹³⁶ G. GROS, *Le poème du Puy marial. Étude sur le serventois et le chant royal du XIV^e siècle à la Renaissance*, Paris, Klincksieck, 1996. Voir également D. HÜE, *Petite anthologie palinodique, 1486-1550*, Paris, Champion, 2002.

féminine, répondant aux critères génériques qui préconisent une rime du même genre que le sujet du poème.

La recherche des sources de ce chant n'a pas été fructueuse. Pour cette raison, il n'est pas aisé d'expliquer l'irrégularité de la troisième et de la quatrième strophe. Ainsi, il est difficile de savoir s'il agit d'une erreur ou pas en ce qui concerne le vers : *La grief paine que Adam ot deservie*, répété dans ces deux strophes. De plus, le sens du couplet, de la quatrième strophe, composé de ce même vers et le vers : *Encores fust la lignie asservie*, reste obscure. Ils ont été laissés tels quels faute de source qui permettra de les corriger ou d'en élucider le sens.

Le second chant royal se compose également de cinq strophes d'onze vers et d'un envoi de quatre vers. Les strophes riment comme suit : A-B-A-B-C-C-D-D-E-D-E. Quant à la rime de l'envoi, son schéma est : D-E-D-E ; ce qui en fait un envoi irrégulier, car il doit être composé de cinq, de six ou de sept vers¹³⁷. Le refrain des strophes et du renvoi est : *Lit préparé au fil du Roy des rois*. Sa rime est masculine, genre du sujet du poème qui est le fils de Dieu.

La source de ce chant non plus n'a pas été cernée¹³⁸. Cela est sans doute dû au fait qu'il s'agit d'un poème écrit par Jehan Miélot lui-même et non pas d'une pièce tirée de la tradition médiévale des chants royaux. La note publiée par G. Gros, lors d'une séance de l'Académie des Inscriptions et des Belles-Lettres concernant ce poème¹³⁹, démontre qu'il répond aux exigences thématiques et formelles fixés par le Puy tenu à Amiens en 1448. Le refrain : *Lit préparé au fil du Roy des Rois*, est la devise palinodiale de Jean Lamotte, Maître du Puy de l'année 1447. De plus, l'Assemblée tenue en 1447 s'attendait à ce que des poèmes pieux,

¹³⁷ G. GROS, 1996, *op. cit.*

¹³⁸ La recherche de la source de ce chant royal ayant été infructueuse, j'ai demandé l'avis de M. P. Kunstmann qui à son tour a demandé à M. G. Gros son opinion sur la question. La réponse communiquée à ce moment-là par M. G. Gros, avant la publication de la note, m'a été d'une grande utilité ; qu'il en soit grandement remercié.

¹³⁹ *Idem*, *Lit préparé au fil du Roy des Roys, chant royal amiénois de l'année 1448 : un texte retrouvé*.

faisant allusion à la Présentation au Temple, soient récités au Puy d'Amiens de 1448. En effet, la troisième strophe fait allusion à la Présentation de l'Enfant Jésus au Temple : *Dont luy au temple ung present precieux*. En réalité, il s'agit d'un poème qui a sans doute été présenté au Puy d'Amiens de 1448 par Jehan Miélot, mais qui avait été perdu, puisqu'il ne figure pas dans le ms. de Paris, BnF, fr. 145¹⁴⁰, lequel a conservé quelques poèmes lus devant cette institution. Ainsi, ce chant royal et peut-être le précédent sont-ils des œuvres originales de Jehan Miélot ; ce qui signifierait qu'il prétendait à une carrière littéraire avant de devenir secrétaire du duc. G. Gros conclut qu'« on constate la participation au Puy d'Amiens, sans doute alors plus prestigieux qu'on ne croit, de clercs de renom¹⁴¹ ». Il serait toutefois important de poser la question suivante : est-ce qu'à cette époque, 1448, Jehan Miélot était un clerc de renom ? Selon les informations énumérés plus haut, Jehan Miélot gagne en prestige et renommée à cause de sa carrière au service ducal. Mais la découverte de ce poème prouve que Miélot était considéré comme un écrivain talentueux, comme sa participation au Puy le confirme ; peut-être est-ce grâce à cela qu'il entra au service ducal.

5) S'ensieut ung petit prologue sur l'Assumption de la Vierge Marie, translaté de latin en François par Jehan Miélot.

Il s'agit de la traduction du prologue du *De Transitu Mariae*¹⁴² attribué à Mélicon de Sardes. Tout comme le DNM et le PsM, le *De Transitu* du Pseudo-Mélicon est précédé par un prologue qui consiste en une lettre écrite par l'évêque de Sardes, Mélicon, adressée à l'Église de Laodicée. L'auteur soutient qu'il écrit un récit sur le sort final de la Vierge tel que le lui a raconté l'apôtre Jean, témoin de ces événements. L'hérétique Leucius, ancien

¹⁴⁰ Ce manuscrit a été fait en 1517 pour Louise de Savoie, *Idem*.

¹⁴¹ *Idem*.

¹⁴² Abréviation partout : TM.

compagnon des apôtres, aurait écrit un récit, considéré comme erroné, qui corrompt la doctrine sur le sort final de Marie. Pour contrer ce récit hérétique, l'évêque de Sardes en écrit un autre plus orthodoxe que celui de Leucius afin de donner la vraie doctrine sur ce point. Jean Miélot traduit ici le prologue du récit du Pseudo-Méliton tel qu'il a été transmis par les manuscrits des recensions B1 et B2¹⁴³, les seuls qui ont conservé le prologue¹⁴⁴.

6) Ung petit traictiet de l'Assumption de la tres glorieuse Vierge Marie.

Le texte qui occupe les folios 20r.-27r. est la traduction fidèle du TM du Pseudo-Méliton de Sardes. Selon S. C. Mimouni la version de ce texte qui nous est parvenue date du VII^e siècle en raison de sa croyance en l'Assomption de Marie, qui apparaît tardivement, contrairement à la croyance en la Dormition, qui est plus primitive¹⁴⁵. Pour souligner le succès que le TM connaît à travers l'Occident, A. Wilmart le qualifie de : « version quasi officielle de l'église latine¹⁴⁶ ». Le texte est conservé et transmis par plus d'une cinquantaine de manuscrits¹⁴⁷.

Le texte suit le prologue tel que les traditions manuscrites des branches B1 et B2 l'ont transmis. Il est toutefois possible d'affirmer que Miélot s'est servi d'une version appartenant à la branche B2, car elle a pour titre : *Transitus et assuomptio Sanctae Mariae*. Miélot inclut dans le titre de cette partie le mot *Assumption (assuomptio)*, terme qui n'apparaît pas dans l'incipit de B1. De plus, la version B2 omet de donner le détail précis de la localisation de la

¹⁴³ Source directe : *De Transitu Virginis Mariae du Pseudo-Méliton*, M. de la Bigne, dans *Bibliotheca Patrum*, t. II, p. 211 ; traduction française par J.-P. Migne, dans *Dictionnaire des apocryphes*, 1858, p. 587.

¹⁴⁴ S. C. MIMOUNI, *Dormition et Assomption de Marie. Histoire des traditions anciennes*, Paris, Beauchesne, 1995.

¹⁴⁵ *Idem*.

¹⁴⁶ A. WILMART, « L'ancien récit latin de l'Assomption », in A. WILMART, *Analecta Reginensia: extraits des manuscrits latins de la Reine Christine conservés au Vatican*, Vatican, 1933, p. 36.

¹⁴⁷ Selon S. C. Mimouni le nombre exact des manuscrits de TM n'est pas connu et il affirme que : « nul doute qu'un dépistage plus systématique ferait découvrir de nombreux autres manuscrits », S. C. MIMOUNI, 1995, *op. cit.*, p. 266.

tombe de la Vierge que B1 situe dans « la vallée de Josaphat ». La traduction de Miélot, à l'instar de B2, ne donne aucune précision quant à la localisation exacte de la tombe de la Vierge.

La traduction de Miélot respecte scrupuleusement la division du texte-source qui se compose de dix-huit chapitres se présentant comme suit¹⁴⁸ :

Tableau 6 : Concordance entre le texte des folios 20r. au 27r. et ses sources

Les parties du texte	Concordance avec la source
1. Prologue de Méliton de Sarde	TM : chapitre 1
2. Marie est confiée à l'apôtre Jean	TM : chapitre 2
3. L'ange annonce à Marie son trépas imminent	TM : chapitre 3
4. Jean est enlevé d'Ephèse et transporté chez Marie	TM : chapitre 4
5. Les apôtres sont transportés chez la Vierge	TM : chapitre 5
6. les apôtres veillent avec Marie jusqu'à l'heure de son trépas.	TM : chapitre 6
7. Le seigneur apparaît à Marie et aux apôtres	TM : chapitre 7
8. Marie rend son âme en présence du seigneur	TM : chapitre 8
9. Le Seigneur remet l'âme de Marie à l'archange Michel	TM : chapitre 9
10. Trois vierges préparent le corps de Marie	TM : chapitre 10
11. Le cortège de Marie se dirige vers la sépulcre	TM : chapitre 11
12. Le prince des prêtres Juifs est frappé de paralysie	TM : chapitre 12
13. Le prince des prêtres Juifs implore la pitié	TM : chapitre 13
14. Le prince des prêtres Juifs reconnaît Dieu	TM : chapitre 14
15. Le prince des prêtres juifs converti guérit les aveugles	TM : chapitre 15
16. Les apôtres déposent Marie dans le sépulcre	TM : chapitre 16
17. Marie est ressuscitée	TM : chapitre 17
18. Marie accède au ciel	TM : chapitre 18

La Dormition ou l'Assomption de la Vierge sont des thèmes majeurs dans l'histoire de la piété chrétienne qui se basent sur des sources non bibliques. La littérature qui s'intéresse au sort final de la Vierge se présente sous la forme d'homélies ou de récits hagiographiques tout comme le DNM et le PsM. L'institution ecclésiastique médiévale ne considérerait pas ces textes comme des apocryphes du moment où ces récits étaient insérés dans le cadre de

¹⁴⁸ Source directe : *De Transitu Virginis Mariae du Pseudo-Méliton*, M. de la Bigne, dans *Maxima Bibliotheca Veterum Patrum*, t. II, p. 211-216 ; traduction française par J.-P. Migne, dans *Dictionnaire des apocryphes*, 1858, p. 587-596.

discours prononcés pour soutenir une fête religieuse. Ces récits valident le culte instauré par l'institution ecclésiastique et, du même coup, cette dernière garde le contrôle à la fois sur les récits et sur les fêtes religieuses. Les homélies et les récits hagiographiques sont garantis par l'institution ecclésiastique qui fait la promotion de tel ou tel culte ou de tel ou tel saint. Ces récits externes aux Écritures Saintes sont adoptés et promus sous l'étiquette de « légendes saintes » dont la fonction est de promouvoir la vie et la conduite exemplaires d'un saint, rehaussés par ses capacités d'intercession¹⁴⁹.

Le moment est venu de se poser la question suivante : quelle est la source employée par Jehan Miélot pour la rédaction de la partie qui occupe les folios 1r.-27r. ?

La traduction de Miélot semble se baser sur une source latine qui se situe dans le sillage de la tradition adoptée par Vincent de Beauvais. Dans l'en-tête de la table des matières, au folio Ar., l'on peut lire ce qui suit : « S'ensieuent les rubriques de la table de *la vie* et miracles de Nostre Dame ». L'étiquette générique *vie* apparaît à plusieurs reprises : une autre fois dans la table des matières, dans l'incipit du prologue du folio 2r. et dans l'incipit du texte DNM du folio 4r. Cette partie de la compilation se présente comme une *Vie* de la Vierge Marie et non pas comme une homélie ou comme un sermon étiologique. Il s'agit sans doute d'un ouvrage appartenant au genre littéraire des « Vies de la Vierge », un genre intermédiaire entre le récit hagiographique et le récit homilétique¹⁵⁰. Ce sont des compilations qui contiennent des textes apocryphes tout en se plaçant sous l'autorité des Pères de l'Église. Ces textes étaient destinés à la lecture liturgique d'abord dans les monastères et ensuite dans les paroisses. En règle générale, ils commencent par un récit de la Nativité de Marie, suivi de son enfance et se terminent par un récit sur la Dormition ou l'Assomption de Marie. Il est

¹⁴⁹ E. NORELLI, 2009, *op. cit.*, p. 145.

¹⁵⁰ S. C. MIMOUNI, « Les Vies de la Vierge. État de la question », *Apocrypha* 5, 1994.

possible aussi d'y trouver quelques épisodes qui relèvent de la naissance du Christ, de son enfance, de la Passion ou même de sa Résurrection. Les *Vies de la Vierge* contiennent également une généalogie de Marie. De plus, ce genre ne se limite pas aux récits fondateurs de la naissance et du trépas de Marie, mais il inclut également des miracles opérés par l'intercession de la Mère de Dieu. Il s'agit donc de véritables compilations qui mettent en scène la vie et l'œuvre de la Vierge Marie.

S. C. Mimouni donne le VII^e siècle comme date du plus ancien témoin connu appartenant à ce genre littéraire en grec : « La *Vie de la Vierge* de Maxime le confesseur est le plus ancien représentant de ce genre littéraire¹⁵¹. » L'auteur ne donne malheureusement aucune datation en ce qui concerne le domaine latin. Toutefois, il mentionne qu'au XII^e siècle Paschal Romain a traduit du grec une *Vie de la Vierge* d'Épiphane le Moine intitulée *Discours sur la Vie de la Très sainte Mère de Dieu* qui date du début du IX^e siècle¹⁵². S. C. Mimouni ne précise pas toutefois si la traduction de Paschal Romain constitue le premier témoin latin de ce genre littéraire. Au XIII^e siècle une autre *Vie* latine anonyme apparaît : c'est la *Vita Beatae Virginis Mariae et Salvatoris Rhythmica*. Cette œuvre a puisé à plusieurs sources dont la traduction faite par Paschal Romain de l'œuvre d'Épiphane le Moine et autres écrits apocryphes tels que l'Évangile du PsM et l'Évangile du Pseudo-Thomas¹⁵³. À propos du corpus latin des *Vies de la Vierge*, R. Beyers affirme que : « la tradition latine [...] n'est pas encore suffisamment étudiée¹⁵⁴. » Le manque d'études et d'éditions des textes latins rend la recherche sur les sources de Miélot ardue, mais il est possible d'avancer déjà

¹⁵¹*Ibid.*, p. 221.

¹⁵²Pour une description des manuscrits des versions latines de Paschal Romain voir F. DOLBEAU, « Un second manuscrit de la Vie de la Vierge, traduite du grec par Paschal Romain », *Analecta Bollandiana* 104, 1986.

¹⁵³S. C. MIMOUNI, 1994, *op. cit.*, p. 247.

¹⁵⁴R. BEYERS, « *La Conception Notre Dame* : poème narratif sur la Vierge en ancien français », in W. LOURDAUX, W. VERBEKE, *Serta devota: In memoriam Guillelmi Lourdaux : pars posterior*, Leuven, University Press, 1995, p. 392.

qu'il ne s'est pas basé sur les *Vies* latines de Paschal Romain ni sur la *Vita Beatae*. En effet, ces textes ont puisé dans plusieurs sources qui n'apparaissent pas dans la traduction de Miélot, par exemple le Pseudo-Thomas ou l'Évangile de Nicodème qui sont repris dans le *Vita Beatae*. Dans la traduction du texte d'Épiphane le Moine, comme dans la version grecque, plusieurs détails sur l'Assomption proviennent du Pseudo-Denys l'Aréopagite.

La tâche de J. Miélot étant de traduire, il n'a sans doute pas compilé de son propre chef les pièces dont la source est le DNM, le PsM et le TM du Pseudo Miléton, mais il a plutôt suivi sa source. Cette source devrait appartenir à la catégorie que R. Beyers considère comme des *Adaptations*¹⁵⁵ ; c'est-à-dire des manuscrits qui regroupent plusieurs textes apocryphes remaniés et compilés. La liste qu'elle propose de certains de ces manuscrits n'est pas exhaustive, car ils ne sont pas considérés comme des témoins directs des apocryphes, ils n'ont donc pas été recensés systématiquement : cette tâche reste à faire. Ce qui soutient cette hypothèse est que dans cette catégorie, R. Beyers décrit deux manuscrits qui semblent répondre aux critères formulés plus haut. Le premier, le ms. de Trèves Stadtbibliothek, 547, est un recueil factice fait entre le XII^e siècle et le XV^e siècle¹⁵⁶. Il contient un prologue attribué à saint Jérôme, le DNM jusqu'au mariage de la Vierge avec Joseph, la naissance du Christ, la "fuite en Égypte", les miracles opérés lors du séjour en Égypte selon le PsM et un récit de l'Assomption de Marie basé sur la branche B du TM du Pseudo-Miléton. Le second est le ms. d'Oxford, Bodleian Library, Rawlinson D 1236 du XIV^e siècle. Ce manuscrit s'ouvre sur la Vie de la Vierge divisée en 39 chapitres commençant par la généalogie de Marie jusqu'à son Assomption, en passant par les épisodes de sa naissance jusqu'à son

¹⁵⁵ R. BEYERS, 1997, *op. cit.*, p. 127 et suiv.

¹⁵⁶ Il provient de l'abbaye bénédictine St. Eucharius-Matthias de Trèves. Pour une description de ce manuscrit, voir : M. KEUFFER, *Beschreibendes Verzeichnis der Handschriften der Stadtbibliothek zu Trier T. 5*, Wiesbaden, Harrassowitz, 1888, p. 15–17.

mariage tirés du DNM¹⁵⁷. Sans affirmer que Miélot s'est servi de ces manuscrits mêmes, il n'est pas risqué de formuler l'hypothèse suivante : J. Miélot se serait servi d'un manuscrit latin qui contient une *Vie de la Vierge* composée des pièces suivantes :

1. Une généalogie de la Vierge
2. Les dix Chapitres de DNM, (le texte au complet).
3. Les chapitres n° 13 à 24 du PsM.
4. Les dix-huit chapitres du TM du Pseudo-Méliton, (le texte au complet).
5. Et peut-être quelques miracles.

J. Miélot a suivi la tradition latine sans être en cela un cas unique ou original. Avant sa traduction, la littérature médiévale vernaculaire offre un exemple célèbre d'une *Vie de la Vierge* en ancien français, c'est la *Conception Nostre Dame* de Wace¹⁵⁸. Également, les manuscrits D, H, L, O, N, R, qui ont transmis *Les Miracles de Nostre Dame* de Gautier de Coinci, contiennent, outre les miracles, des pièces consacrées à l'histoire de la Vierge et de son fils¹⁵⁹. Parmi ces pièces il y a, selon l'ordre et les intitulés du ms. R, les pièces suivantes : une *Genealogie de Nostre Dame en romanz*, une *Nativité Nostre Dame*, une *Nativité Jhesucrist*, une *Assumption Nostre Dame*, et *La Nativité de saint Jehan Baptiste et li fait Jhesucrist*. Les études consacrées à ces manuscrits les ont analysés dans le but de savoir si leurs pièces sont le fait de Gautier de Coinci ; aucune ne les a situées par rapport à la

¹⁵⁷ R. Beyers ne donne pas le détail des parties dont la source n'est pas le DNM. Toutefois, il y a une partie basée sur le PsM : l'épisode de la "fuite en Égypte", R. BEYERS, 1997, *op. cit.*, p. 132.

¹⁵⁸ R. BEYERS, 1995, *op. cit.*

¹⁵⁹ Pour une description détaillée de ces manuscrits voir A. P. DUCROT-GRANDERYE, *Études sur les "Miracles Nostre Dame" de Gautier de Coinci*, Genève, Slatkine Reprints, c1980. Pour compléter, voir également K. A. DUYS, K. M. KRAUSE, A. STONES, « Gautier de Coinci's Miracles de Nostre Dame. Manuscript list », in K. M. KRAUSE, A. STONES, *Gautier de Coinci: Miracles, music and manuscripts*, Turnhout, Brepols, 2006.

tradition latine¹⁶⁰. Toutefois, dans un article plus récent, O. Collet affirme que les sources de ces poèmes sont les Évangiles Apocryphes dont notamment le *Libellus de Nativitate Sancte Mariae* et le *Transitus beatae semper virgini Mariae Genitris Dei*. Mais, contrairement à la démarche de Miélot qui consiste en une traduction littérale des textes latins, l’auteur de ce cycle effectue une adaptation en amplifiant certains détails de ses modèles¹⁶¹. Le peu d’extraits qu’O. Collet reproduit dans son article permet de voir sans équivoque que J. Miélot n’a pas utilisé ces manuscrits comme source. Par contre, il est tout à fait intéressant de constater que J. Miélot a inscrit son travail dans le sillage des recueils qui ont transmis l’œuvre de l’illustre Gautier de Coinci ; cela est d’autant plus intéressant que les études menées par les spécialistes de l’œuvre de ce poète sont unanimes quant au fait que ce cycle, consacré à la *Vie de Nostre Dame*, n’apparaît en français que dans les six manuscrits énumérés plus haut¹⁶². De plus, il s’agit des manuscrits les plus complets et les plus fiables à avoir transmis l’œuvre du moine-poète.

b) *Les Miracles*

L’objectif de cette partie est de dégager le plan de chaque miracle en résumant les différentes parties afin de donner au lecteur une idée précise de l’ensemble des récits. Le résumé de chaque miracle est suivi par une description de l’enluminure qui l’accompagne afin de mettre en évidence les séquences du récit que l’enluminure illustre. Dans les deux

¹⁶⁰ Voir entre autres V. F. KOENIG, « *La Genealogie de Nostre Dame and the Legend of Three Mary’s* », *Romance Philology* 14, 1961, voir également M. OKUBO, « Autour de la *Nativité Nostre Dame* et de son attribution à Gautier de Coinci », *Romania* 121, 2003, voir également O. COLLET, « Gautier de Coinci. Les œuvres d’attribution incertaine », *Romania* 121, 2003.

¹⁶¹ *Idem*, « L’œuvre en contexte. La place de Gautier de Coinci dans les recueils cycliques des Miracles de Nostre Dame », 2006.

¹⁶² « Comme nous l’avons souligné auparavant, la récurrence autour de MND des cinq poèmes mentionnés plus haut et leur absence de toute autre combinaison aujourd’hui attestée est l’une des causes qui ont amené différents critiques à s’interroger sur leur attribution » *Ibid.*, p. 28.

cas, l'analyse présentera des résumés schématiques du texte et de l'image faits selon les concepts établis par la sémiotique greimassienne.

Le conte miraculaire est conçu autour de deux idées opposées. D'un côté, le salut d'un fidèle duquel dépend son ascension au royaume de l'Éternité où règne Dieu ; de l'autre côté, la perte qui confinerait le sujet infidèle à séjourner au royaume de l'obscurité, domaine de Satan. Le schéma actanciel se présente de la manière suivante¹⁶³ :

1. Dieu (destinateur) accorde le salut (objet) à l'Homme (destinataire). Dans ce cas, la Vierge Marie, les anges ou les saints interviennent en tant qu'Adjuvant(s) auprès d'un sujet en difficulté afin de le disputer à l'Opposant, le diable.
2. Satan a la possibilité de générer l'action et d'être dans ce cas un anti-destinateur qui destine la perte (objet) à l'Homme (anti-destinataire). Il a également des adjuvants qui sont les démons, les Juifs et les Sarrasins.

Dans les deux cas, les récits obéissent à un schéma fondamental qui se résume comme ceci : Manque – Intervention de l'Adjuvant – "Liquidation du Manque"¹⁶⁴. Selon ce schéma la Vierge livre un combat à Satan et tente de toutes les manières de gagner le fidèle égaré. Mais, il est important de noter que son statut est supérieur aux autres adjuvants, elle a un pouvoir d'intercession absolu. Dans la littérature mariale, elle siège auprès de Dieu, à la fois son fils et son père, et devient elle aussi destinateur. Si le fidèle rompt son contrat avec Dieu, mais maintient sa loyauté envers la Vierge, elle intercède et accomplit un miracle pour sauver le fidèle égaré. Notre Dame est un trait d'union entre le ciel et la terre, elle est humaine, mais elle a aussi un pouvoir divin. Elle est l'exemple même de la pureté, conçue

¹⁶³ ADGAR, *Le gracial*, éd. critique par P. Kunstmann, Ottawa, Editions de l'Université d'Ottawa, 1982, p. 20.

¹⁶⁴ P. GALLAIS, « Remarques sur la structure des miracles de Notre-Dame », in P. BOGLIONI, *Epopées, légendes et miracles*, Montréal ; Paris, Bellarmin; Vrin, 1974, voir également P. KUNSTMANN, *Vierge et merveille. Les miracles de Notre Dame narratifs au Moyen Âge*, Paris, Union générale d'éditions, 1981.

sans luxure, elle conçoit à son tour le fils de Dieu par l'opération du Saint-Esprit. C'est précisément la pureté charnelle, pierre angulaire du genre miraculaire, qui lui confère ce statut particulier d'intervenante entre Dieu et ses fidèles¹⁶⁵. De plus, la pureté de la Vierge rachète le péché originel causé par Ève et généré par Satan, ennemi du genre humain, contre lequel la Vierge livre une bataille sans merci ni répit.

Les récits miraculaires, en vers ou en prose, se déroulent selon une séquence narrative qui comprend cinq constituants¹⁶⁶ :

1. La situation initiale (SI) : le sujet principal jouit d'une existence sereine, paisible et pleine de dévotion, et vénère particulièrement la Vierge Marie.
2. Rupture partielle de la situation initiale (RSI) : le sujet pose un geste qui rompt son état de quiétude initiale; ce geste exige de lui « une performance ».
3. L'état de manque (M) : après avoir commis un péché, le sujet se retrouve dans un état de manque d'ordre soit physique (naturel), soit spirituel (surnaturel), soit physique et spirituel. Quoi qu'il en soit, la nature du manque (physique ou spirituel) entraîne des conséquences qui touchent au corps et à l'âme. Dans le cas du manque spirituel, il faut distinguer deux types de manques : rupture du contrat ou observance du contrat : « en cas de rupture il s'agit d'un manquement ; pour la situation d'observance j'utiliserai l'expression manque à gagner (c'est-à-dire virtualité de récompense)¹⁶⁷ ». C'est le cas des miracles n° 2, 5, 10, 20, 51 et 52. Enfin, cette séquence narrative peut être considérée comme le tournant du récit, car elle constitue le moment où le sujet

¹⁶⁵ G. PHILIPPART, « Le récit miraculaire marial dans l'Occident médiéval », in D. IOGNA-PRAT, É. PALAZZO, D. RUSSO, *Marie: Le culte de la vierge dans la société médiévale*, Paris, Beauchesne, 1996.

¹⁶⁶ P. KUNSTMANN, *Vierge et*, 1981, *op. cit.*, p. 24

¹⁶⁷ ADGAR, 1982, *op. cit.*, p. 22.

comprend l'ampleur de son acte et en craint les conséquences ; il tente donc de se repentir en implorant la Vierge.

4. L'intervention miraculeuse (IM) : c'est à ce moment du récit que la Mère de Dieu, implorée par le fidèle égaré, intervient et le délivre d'une situation des plus embarrassantes.
5. L'après-miracle (AM) : la Mère de Dieu, qui a eu la bonté de pardonner les péchés de ses fidèles et de les préserver du déshonneur terrestre, leur assure la paix éternelle.

Dans les résumés, les constituants de la séquence narrative seront marqués par les différents sigles mentionnés plus haut pour faciliter la compréhension de chaque récit et de l'image qui l'illustre. L'analyse est précédée de l'incipit du récit, en italique, donné conformément à la graphie du manuscrit.

MIRACLE I

Théophile

Cy commencent aucuns beaux miracles de Nostre Dame. Et premierement de la repentance de Theophilus, qui renya Jhesu Crist et puis deservi avoir pardon de la Vierge Marie dont il bailla au dyable cyrographe signé de son anel. (27v.-38v.)

Théophile menait une existence sereine exempte de toute ambition. Après la mort de l'évêque, on propose à Théophile de lui succéder, mais il refuse (SI). Il est démis par le nouvel évêque. Lorsqu'il commence à avoir des ambitions et souhaite remplacer le nouvel évêque, il se rend chez un Juif qui lui facilitera le contact avec Satan (performance = RSI). Ce dernier promet de rétablir Théophile dans ses fonctions, mais ce pacte à un prix : il doit être confirmé par un chirographe signé des deux parties (M). Par la suite, Théophile regrette son geste et implore la Vierge d'intercéder auprès de Dieu pour gagner son pardon. Tout

d'abord, la Vierge le blâme, mais ensuite elle lui vient en aide et lui rend, durant son sommeil, le chirographe signé avec le diable (IM). Le lendemain, il se confesse à l'évêque et reçoit la communion. Au quatrième jour, il rend l'âme et accède au royaume de Dieu (AM).

Ce miracle est le seul récit précédé de deux enluminures. La première, fol. 27r., est composée de deux parties. À gauche, elle illustre l'arrivée de Théophile chez l'archevêque accompagné de plusieurs personnes à cheval et, à droite, la scène présente Théophile, mains jointes, agenouillé dans l'église devant l'archevêque. Cette enluminure met en scène la situation initiale (SI), partie durant laquelle Théophile persiste à refuser le poste d'évêque et à demander à l'archevêque de le dispenser de cette responsabilité. La deuxième enluminure, fol. 27v., est composée de deux parties également. La partie de gauche montre Théophile seul avec le Juif (RSI), main droite sur la poitrine, signe qu'il accepte la proposition que lui fait le Juif dont les mains sont mises en relation l'une avec l'autre, signifiant l'argumentation. La partie de droite le montre agenouillé devant le diable couronné et assis sur un trône. Théophile a la main droite face tournée vers le sol signe de son adhésion au pacte qui sera signé avec Satan¹⁶⁸ (M). Ce dernier a une tête d'animal, un corps humain et des pattes de chèvre ; il est entouré d'une cour de personnages hybrides, habillés de couvre-chefs et de longues chapes, qui ont un visage animal et un corps humain. À la droite de Théophile, le Juif est assis par terre en train de rédiger le chirographe, document qui confirmera le pacte avec le diable.

Les deux enluminures se font écho. La première présente, dans la partie gauche, Théophile entouré de personnages bienveillants qui ont fait le voyage avec lui pour l'appuyer, alors que la seconde image le présente d'un côté seul face au Juif et de l'autre côté

¹⁶⁸ F. GARNIER, *Le Langage de l'image au Moyen âge*, Paris, Le Léopard d'Or, 1989.

seul face à cette cour diabolique. Dans les deux images Théophile est agenouillé d'abord devant l'archevêque et ensuite devant le diable. La juxtaposition des deux images met en évidence la déchéance de Théophile d'une situation où il était entouré, aimé et hautement considéré par les dignitaires de l'Église vers un état où il est seul face à sa condition de pécheur. L'image exprime de manière elliptique le récit livré longuement et en détails par le texte. Le message visuel est plus frappant, car il arrive à souligner le péché de Théophile en peu de scènes qui n'illustrent que trois séquences narratives : SI, RSI et M.

MIRACLE II

Hildefonse

Ce premier miracle est d'ung archevesque de Thoulecte nommé Hildefons et de son successeur appelé Siagre. (38v.-40r.)

Hildefonse mène une vie pieuse et consacrée aux bonnes œuvres et à la louange de la Vierge Marie (SIa). Sa dévotion à cette dernière est tellement grande qu'il compose un livre en son honneur (Performance1 = RSIa1) qui lui apparaît pour le remercier (IMa1). Redoublant de dévotion à l'égard de la Vierge, Hildefonse établit la célébration de la fête de l'Annonciation (performance2 = RSIa2). La Vierge lui apparaît à nouveau et le récompense d'un vêtement apporté du paradis (une aube) que lui seul aura le privilège de porter et d'une chaire sur laquelle il est le seul autorisé à s'asseoir : la Vierge insiste sur le fait que quiconque contrevient à ces restrictions sera puni (IMa2). Hildefonse consacre le restant de ses jours à servir dévotement Dieu et la Vierge jusqu'à ce qu'il trépasse et accède au paradis (AMa).

Son successeur Siagre n'a pas pris exemple sur la vie et l'œuvre irprochables de Hildefonse (SIb). Il décide donc de jouir des privilèges laissés par son prédécesseur, il revêt

l'aube céleste et s'assoit sur la chaire (performance = RS1b). Mais Dieu intervient aussitôt pour se venger de l'arrogance de Siagre en le faisant tomber violemment à terre ce qui mettra fin à sa vie (IMb). Les témoins de la scène, comprenant le péché de ce dernier, prirent le saint vêtement pour le conserver au trésor de l'église (AMb).

L'enluminure du fol. 38v est en deux parties ; la partie de gauche est divisée en deux registres séparés par des cadres architecturaux. Dans le registre de gauche, Hildefonse, mitré et chapé, est assis sous un dais en train d'écrire (RS1a). À sa gauche, une Vierge, blonde et nimbee, est debout et tient entre ses mains un livre ouvert face au spectateur de l'image (IMa1). Bien que les deux personnages se trouvent encadrés dans le même registre par le même décor architectural, il ne s'agit pas d'une seule séquence mais bien de deux séquences narratives consécutives. En fait, le livre apparaît à deux reprises dans ce tableau : une fois lors de la rédaction et une fois entre les mains de la Vierge ce qui permet de comprendre, conformément au texte, que les deux scènes se suivent. De plus, les deux personnages ne se regardent pas, indice qu'il s'agit d'une apparition. Le registre du centre met en scène la IMa2 qui se produit dans une église. Au fond, il y a un autel surmonté d'un retable dont l'iconographie présente le Christ sur la Croix flanqué des Saintes Femmes. Le devant de l'image est occupé par Hildefonse, agenouillé devant la Vierge, mains jointes, et habillé de l'aube céleste. La Vierge, couronnée, est assise sur la chaire qu'elle offre à son fidèle et le bénit de la main droite. La partie de droite représente la IMb. Habillé de l'aube et de la mitre, Siagre tombe de la chaire occupée dans la scène précédente par la Vierge. Dans sa chute, trois personnages, témoins de sa punition, tentent de l'aider sans succès.

Bien que les deux premières scènes soient séparées par un décor architectural, on aperçoit un coin de tenture relevé qui ouvre la cloison entre les deux scènes. Cette ouverture

fait en sorte que la structure de l'enluminure illustre le double récit. En effet, dans les deux registres de gauche, l'histoire exemplaire de Hildefonse est illustrée ; dans le registre de droite apparaît l'exemple à ne pas suivre incarné dans le récit de Siagre. La structure même de l'enluminure met en scène la morale qui clôt le récit.

MIRACLE III

Sacristain noyé

Autre miracle d'un religieux moyne qui estoit secretain en son convent, emprés lequel il se noya et revesqui par les merites de la glorieuse Vierge Marie. (40r.-41v.)

Un sacristain dévoué à la Vierge Marie était enclin au péché de la chair (SI). Une nuit où lui prend l'envie de sortir du monastère pour aller se livrer à son vice, il trébuche dans la rivière en passant le pont et se noie (RSI). Aussitôt une grande multitude de diables s'empare de son âme, et des anges la leur disputent mais sans succès (M). C'est alors que la Vierge entre en scène en invoquant que le sacristain était son fidèle. Suite à cette intervention, l'âme retourne au corps du noyé (IM). Revenu à la vie, le sacristain ne commettra aucun écart de conduite jusqu'à ce qu'il meure et accède à la vie éternelle (AM).

L'enluminure du fol. 40r. occupe le second tiers de la page. Au premier plan à gauche, elle illustre le sacristain noyé dans la rivière ; il est couché sur le dos, yeux ouverts (RSI). Cette position indique qu'il est en train d'assister à la scène dans laquelle des monstres ailés et des anges se disputent son âme (M). À droite, un groupe de moines dont les gestes des mains indiquent qu'ils sont en pleine discussion au sujet de la manière dont le sacristain se sera noyé. L'image montre ainsi deux scènes qui se produisent de manière concomitante, là où le texte ne peut les présenter que successivement et de manière linéaire.

Alors que dans la sphère céleste anges et démons se disputent l'âme du noyé, sur terre les moines s'étonnent du sort de leur collègue.

MIRACLE IV

Clerc de Chartres

Miracle d'ung clerc moult vicieux, lequel puis qu'on l'eut enterré hors du cimentiere, fu ensevely en terre sainte. (41v.-42v.)

Un clerc de Chartres se livrait volontiers aux péchés de la chair, toutefois il était très dévoué à la Vierge Marie (SI). En raison de sa débauche, il est tué par ses ennemis (RSI) et enterré en dehors du cimetière (M). Trente jours après son décès, la Vierge Marie apparaît à un clerc pour lui demander de ramener son *chancelier* dans le cimetière. Lorsque la tombe est ouverte, on trouve une fleur dans la bouche du clerc dont la langue est saine (IM). Il est aussitôt transféré au cimetière (AM).

L'enluminure du fol. 41v. occupe le troisième quart de la page. Elle est en deux parties séparées par un décor naturel qui consiste en un monticule de terre surmonté d'un arbre. À gauche, sur le plan supérieur, la Vierge Marie, couronnée, nimbée et habillée d'un long manteau apparaît dans une position d'autorité au clerc agenouillé devant elle (IM). Les paumes des mains du clerc rejetées vers l'extérieur indiquent sa totale soumission aux ordres de la Vierge. À droite, plusieurs personnes exhument le clerc, alors que d'autres participent à la scène. Il est étonnant de voir que la fleur sortant de la bouche du défunt soit absente de l'image d'autant plus que l'enluminure n'illustre que l'IM dont la fleur est un élément indispensable.

MIRACLE V

Le clerc qui chantait : *gaude dei genetrix*

Miracle d'un autre clerc qui chascun jour disoit a Nostre Dame ceste antiphone : Gaude dei genitrix, et cetera. (42v.-43v.)

Un clerc dévoué à la Vierge Marie chantait régulièrement une antienne à sa gloire (SI). Il tombe malade et se trouve à l'article de la mort (RSI). Il a très peur de mourir (M). La Vierge lui apparaît et le rassure en lui disant qu'il sera avec elle pour l'éternité (IM). Soulagé, le clerc croit que sa santé est rétablie, mais en fait son âme quitte en douceur son corps pour rejoindre les joies du paradis (AM).

L'enluminure du fol. 42v. occupe le troisième quart de la page ; elle est divisée en deux parties séparées par un décor architectural. À gauche, un mourant alité tient un cierge dans sa main droite avec l'aide d'une dame. Au-dessus de sa tête, il y a un phylactère dans lequel l'antienne *gaude dei genetrix* est inscrite en toutes lettres (SI). Le lit du mourant est entouré de plusieurs personnes dont les expressions traduisent la douleur et la peur de la mort qui menace le clerc. Le texte ne mentionne pas la présence d'autres personnes, mais exprime que c'est le clerc qui a peur de la mort. L'image parvient par un autre moyen à traduire ce sentiment qui crée l'état de manque (M). Alors que l'entourage exprime la douleur, le clerc étonné tourne la tête vers la gauche où la Vierge apparaît en hauteur (IM). La droite de l'image illustre une âme entourée de quatre anges qui survolent la campagne (AM).

MIRACLE VI

Pauvre charitable

S'ensieut ung autre miracle d'un povre homme mendiant qui donnoit aux autres povres de ses aumosnes. (43v.-44r.)

Un mendiant, dévoué à la Vierge, parcourt chaque jour la ville pour gagner son pain et donne à son tour aux autres pauvres (SI). Un jour, il tombe malade et est en péril de mort (RSI). Il prie la Vierge d'avoir pitié de son âme (M) ; la Vierge lui apparaît et le rassure sur sa félicité éternelle (IM). Son âme quitte son corps ; elle est accueillie par les anges du paradis (AM).

L'enluminure du fol. 43v. est divisée en deux parties séparées par un décor architectural dans lesquelles trois scènes sont illustrées. À gauche, le mendiant apparaît deux fois. La première fois il tend la main à un gentilhomme richement habillé pour prendre l'aumône ; la seconde fois il tend la main pour donner à un autre pauvre (SI). À droite, il est alité un cierge à la main et entouré de plusieurs personnes dont deux prient à genoux (M). Au-dessus de la tête du lit, la Vierge, flanquée de deux anges, accueille l'âme du mourant (AM). La scène de l'accueil de l'âme est répétée une seconde fois dans le registre supérieur de la partie de gauche.

MIRACLE VII

Ebbo voleur

Autre miracle d'un larron qui fu pendu au gibet, mais la Vierge Marie le preserva de morir lors. (44r.-45r.)

Avant d'aller commettre ses larcins, Ebbo faisait une prière en l'honneur de la Vierge (SI). Un jour, il se fait arrêter en flagrant délit de vol (RSI). Il est condamné à la mort par pendaison (M). La Vierge vient au secours de son fidèle en soutenant ses pieds durant deux jours. De retour sur le lieu de la pendaison, les bourreaux trouvent Ebbo encore vivant, ils tentent de l'achever en lui coupant la gorge, mais la Vierge le préserve une seconde fois

(IM). Ebbo explique aux gens présents que c'est la Vierge qui le protège, il est libéré aussitôt (AM).

L'enluminure du fol. 44r. illustre Ebbo, yeux bandés, soutenu par Marie qui a les mains sous les pieds du pendu. Plusieurs personnes étonnées participent à cette scène, les témoins ne voient pas la Vierge que seul Ebbo voit, bien qu'il ait les yeux bandés, détail que le récit ne mentionne pas (IM).

MIRACLE VIII

Moine de Saint-Pierre de Cologne

Autre miracle d'un moyne moult dissolut, lequel fu sains par les prieres de Nostre Dame et de saint Pierre. (45v.-46v.)

Au monastère de Saint-Pierre à Cologne, il y avait un moine dont les mœurs étaient légères (SI). Frappé d'une maladie soudaine, il meurt sans communion ni confession (RSI). Les démons s'emparent aussitôt de son âme (M1). Saint Pierre intercède auprès de Dieu le Père en faveur de son moine, mais Dieu refuse en citant le Psaume n° 15. Désespéré, saint Pierre implore tous les saints d'intercéder auprès de Dieu pour qu'il change d'avis mais sans succès (M2). C'est alors qu'il se dirige vers la Vierge avec la certitude que Dieu ne refusera pas une requête à sa mère. En effet, Dieu accepte enfin d'accorder le pardon et le salut à l'âme du moine. Dès que la Vierge annonce à saint Pierre cette nouvelle, il se retourne contre les diables en les frappant de sa clé pour leur arracher l'âme de son fidèle. (IM). L'âme du moine est confiée à deux jeunes enfants et à un autre moine afin qu'ils l'aident à se repentir. Enfin, ce moine ressuscite et raconte le miracle qu'il a connu (AM).

L'enluminure du fol. 45r. occupe le dernier quart de la page. Dieu en majesté, entouré de saints et d'anges en prière, tient de sa main gauche un livre ouvert qu'il pointe de sa main

droite. Par ce geste Dieu évoque la référence au texte du Psaume qu'il cite à deux reprises pour appuyer son refus de sauver le moine (M2). À la référence au texte biblique en tant qu'autorité, l'image ajoute des éléments afin d'illustrer la position inflexible de Dieu le père : sa position centrale et frontale, le trône large, les gestes des anges et des saints suppliants. Autant d'éléments qui contribuent à rehausser l'éclat de l'intercession de la Vierge qui réussit à faire changer d'avis ce Dieu intransigeant. Parmi les saints et les anges, la Vierge couronnée est agenouillée devant Dieu, mains jointes. Le résultat de son intercession est illustré à gauche de l'image où l'on voit saint Pierre, brandissant sa clé contre deux monstres hybrides, arracher l'âme de son fidèle aux démons (IM).

MIRACLE IX

Pèlerin de Saint-Jacques

Miracle d'ung autre moyne qui se coupa la gorge par la suggestion de l'ennemi d'enfer, et puis fu guaruy. (46v.-48r.)

Guerard souhaite faire un pèlerinage à Saint-Jacques de Galice (SI). La veille de son départ en pèlerinage, il se livre au péché charnel avec sa concubine (RSI). Déguisé en saint Jacques, le diable lui apparaît et lui ordonne de se couper les parties génitales et la gorge afin de retrouver la mort dans son état de pécheur. Le pèlerin exécute aussitôt l'ordre ; le voyant blessé, ses compagnons prennent la fuite de peur d'être accusé de meurtre. Une fois mort, le diable s'empare de l'âme du pèlerin (M1). Mais en passant devant l'église Saint-Pierre, saint Jacques voit les démons emportant l'âme de son pèlerin ; il tente de la leur arracher, mais sans succès (M2). À bout d'arguments, il demande l'arbitrage de la Vierge qui lui donne raison et l'âme du pèlerin réintègre son corps (IM). Guerard retourne à la vie et ne garde de

cet incident qu'une petite trace à la gorge ; par contre, ses parties génitales ne lui seront pas restituées. Il devient moine à Cluny (AM).

L'enluminure du fol. 47r. occupe le premier quart de la page. Elle est composée de trois parties séparées par un décor naturel. La partie de gauche montre, derrière une butte, deux pèlerins de dos sur leur chemin de pèlerinage (SI). Au milieu, devant une petite butte de terre, Guerard est par terre, agonisant ; en face de lui, le diable, déguisé en saint Jacques, est à la fois nimbé et cornu (M1). La scène de droite présente la Vierge Marie assise de trois quarts sur un trône et entourée de deux anges. Agenouillés devant elle, saint Jacques, saint Pierre et l'âme du pèlerin implorent son intercession. Saint Jacques pointe de sa main droite, en signe d'accusation, les monstres qui sont derrière son pèlerin (M2).

MIRACLE X

Prêtre d'une messe

Miracle d'un prestre qui ne sçavoit que une messe de Nostre Dame, laquelle il chantoit bien souvent. (48v.-49r.)

Le prêtre d'une église paroissiale avait une conduite exemplaire (SI). N'étant pas très versé dans la science des lettres, il ne connaissait qu'une seule messe. Pour cette raison, il a été dénoncé à son évêque (RSI). Convoqué devant ce dernier, il est questionné sur la véracité de cette situation. Le prêtre affirme qu'en effet il ne connaît qu'une seule messe ; il est alors blâmé et privé de sa messe (M). La Vierge apparaît à l'évêque en vision, en colère, elle le menace de mort s'il ne restitue pas le prêtre à son office (IM). Ahuri de cette vision, l'évêque convoque à nouveau le prêtre mais cette fois pour lui demander pardon. Le prêtre continue à honorer la Vierge tout au long de sa vie jusqu'à ce il trépassse et accède au royaume du ciel (AM).

L'enluminure du fol. 48r. est composée de quatre parties séparées par un décor architectural. À gauche, le prêtre célébrant la messe mains levées devant l'autel, il tient une hostie entre les doigts ; derrière lui un enfant de chœur tient un cierge (SI). Dans la deuxième partie, le prêtre est agenouillé devant l'évêque (RSI), semble affligé, mais résigné à son sort (M). La troisième partie illustre la vision de l'évêque qui est couché sur le dos yeux fermés ; la Vierge apparaît au-dessus de son lit (IM1). La dernière partie de l'enluminure montre l'évêque mains jointes et agenouillé devant le prêtre pour lui demander pardon (AM).

MIRACLE XI

Deux frères à Rome

S'ensieut ung autre beau miracle de deux freres germains, natifz de Romme, qui desservirent avoir remission. (49v.-51r.)

À Rome, il y avait jadis deux frères : le premier, nommé Pierre, était archidiacre de l'église Saint-Pierre et le second, Etienne, était juge. Mais alors que le premier était avare, le second, étant corrompu, volait des biens aux églises de Saint-Laurent et Sainte-Agnès (SI). Les deux frères meurent l'un après l'autre (RSI). Pierre est amené au purgatoire et Etienne comparaît devant Dieu où saint Laurent et sainte Agnès lui font des reproches pour les biens qu'il leur a ôtés ; puis il est condamné à remplacer Judas (M1). Mais étant très dévoué à saint Prix, celui-ci plaide en sa faveur, avec l'aide de la Vierge, pour lui obtenir de Dieu qu'après avoir passé un certain temps à la place de Judas, l'âme de son fidèle retournera dans son corps, pendant trente jour, pour faire pénitence sur terre (IM1). Au moment où l'on conduit Étienne vers son lieu de châtiment, il entend son frère Pierre qui crie de souffrance (M2). Étienne demande à son frère ce qui lui arrive, et Pierre de lui expliquer qu'il est puni pour avoir été avare et espère être délivré en raison de sa dévotion à l'Église et au pape. Après

avoir terminé sa peine, Étienne ressuscite et quand il se présente devant la Vierge, celle-ci lui demande de chanter tous les jours *Beati immaculati* (IM2). Puis, il raconte au pape ce qui leur est arrivé à son frère et lui ; au bout de trente jours, il trépassé (AM).

L'enluminure du fol. 49r. occupe le dernier quart de la page. On y voit Dieu le Père présentant un livre ouvert qu'il pointe du doigt de la main droite. L'âme d'Étienne est agenouillée devant lui, mains jointes. Derrière lui, saint Prix, en habit d'évêque, met sa main sur l'épaule d'Étienne, geste qui signifie qu'il plaide en faveur de son fidèle. À gauche de Dieu, mains jointes, la Vierge est agenouillée, mais dans un registre surélevé par rapport à Étienne ; elle semble appuyer le plaidoyer de saint Prix. Saint Laurent, reconnaissable grâce à sa grille, et sainte Agnès participent à la scène, mais derrière saint Prix, ce qui laisse entendre qu'ils ont pardonné à Étienne (IM1).

MIRACLE XII

Vilain malhonnête

Autre miracle d'un homme seculier, laboureur de la terre, lequel saluoit tres souvent la Vierge Marie. (51r.-51v.)

Bien que dévoué à la Vierge Marie, un paysan fut très malhonnête au point où il volait des lopins de terre à ses voisins (SI). Après sa mort (RSI), les diables s'emparent de son âme tout confiants qu'elle leur revenait de droit (M). Mais les anges s'interposent aux diables qui sont en train d'énumérer tous les péchés du défunt paysan. L'un des anges mentionne que le défunt saluait toujours la Vierge Marie (IM). Ainsi les diables abandonnent l'âme qui est sauvée des flammes de l'enfer (AM).

L'enluminure du fol. 51v. est divisée en deux registres ; celui du bas montre une dépouille nue couchée sur une pailleasse ; à ses pieds, il y a des instruments de laboure qui

signifient à la fois son métier et son péché (RSI). Dans le registre du haut, une âme est entourée à droite par des anges et à gauche par des démons (M). Cependant, un ange tend la main vers l'âme qui a les mains jointes et le torse tourné vers les anges ; ces gestes prédisent que l'âme sera sauvée et qu'elle ira du côté des anges (IM). De plus, au fond de la scène on aperçoit un arbre qui sépare subtilement l'âme des diables, détail qui renforce l'intervention miraculaire.

MIRACLE XIII

Prieur de Saint-Sauveur de Pavie

Miracle d'un moyne, qui a toutes heures looit Dieu et la glorieuse Vierge Marie, sa mere. (52r.-52v.)

À Pavie, il y avait au monastère de Saint-Sauveur un prieur qui avait de mauvaises mœurs. Toutefois, il était très dévoué à la Vierge-Marie et chantait régulièrement ses heures (SI). Il meurt d'une mort naturelle (RSI). L'un de ses confrères se lève avant matines pour mettre de l'huile dans les lampes de l'église, lorsqu'il entend son nom appelé par la voix du défunt, mort depuis un an déjà. Terrorisé, le frère Hubert va se réfugier dans l'infirmerie, mais la voix recommence à l'interpeller : frère Hubert! Il se garde d'y répondre. Il finit par s'endormir, et le défunt lui vient en rêve pour lui faire le récit de ses souffrances lorsqu'il était banni dans une région dont le prince s'appelle Smirna (M). Mais en passant par cette région, la Vierge Marie trouve son fidèle qu'elle délivre aussitôt de ce lieu (IM). Le frère Hubert raconte à son tour ce récit à ses confrères ; peu de jours après ces événements, il rend l'âme et se trouve au royaume du ciel (AM).

L'enluminure du fol. 51v. est divisée en deux parties par un décor architectural. À gauche, frère Hubert est allongé sur le dos mains jointes et yeux fermés. Au dessus de lui, à

gauche du lit, le squelette du confrère décédé plus tôt s'adresse au dormeur. À droite de l'image, dans une contrée aride, on voit un monstre, le prince Smirna, (M) derrière une âme que la Vierge Marie tire vers elle (IM).

MIRACLE XIV

Jherome évêque de Pavie

S'ensieut ung tres devot miracle d'un evesque nommé saint Jherome, qui fut fait evesque par l'ayde de Nostre Dame. (52v.-53v.)

Dans la ville de Pavie, il y avait un clerc nommé Jérôme dont les mœurs et la dévotion à la Vierge Marie étaient exemplaires (SI). Il advient que l'évêque de cette cité mourut, laissant son poste vacant (RSI). Pour choisir un remplaçant, les dignitaires se réunissent pour désigner un nouvel évêque ; ils s'accordent un délai de trois jours pour que Dieu les conseille (M). La Vierge Marie apparaît en rêve à un homme et le somme d'aller retrouver les dignitaires de la ville pour qu'ils choisissent son chancelier, Jérôme, comme évêque de la cité (IM). L'homme exécute l'ordre de la Vierge. Jérôme est élu évêque ; il consacre le reste de sa vie à servir Dieu et la Vierge jusqu'à ce qu'il accède au royaume céleste (AM).

L'enluminure du fol. 53r. est divisée en deux parties. À gauche, un homme est couché dans un lit, yeux ouverts et main gauche ouverte en signe de soumission à l'ordre qui lui est donné. La Vierge Marie est debout au pied du lit ; elle pointe l'index de sa main droite et la paume de sa main gauche est ouverte, ce qui signifie qu'elle ordonne (IM). À droite de l'enluminure, un homme est agenouillé devant un groupe d'homme élégamment vêtus ; il reproduit les mêmes gestes des mains que la Vierge dans la partie gauche de l'image, c'est-à-dire qu'il pointe l'index de la main droite alors que la paume de sa main gauche est légèrement ouverte. Il transmet ainsi l'ordre donné par la Vierge (AM).

MIRACLE XV

Corporal taché

Miracle d'un moyne, nommé Ansel, qui servoit tres devotement la glorieuse Vierge Marie. (53v.-54v.)

Au Mont Saint-Michel, les moines de Cluse se servaient du vin rouge de la région qui était réputé pour sa couleur foncée (SI). Le jeune Ansel, dévoué à la Vierge Marie, devait un jour servir la messe, mais il renverse par mégarde le vin sur le corporal blanc (RSI). Troublé, Ansel ne sait quoi faire, car il ne dispose pas de temps pour nettoyer le corporal puisque la messe va commencer (M). Durant la messe, il prie humblement la Vierge de lui venir en aide. Après sa prière, il regarde dans le coffre et trouve le corporal plus blanc que neige, sa joie est immense et sa dévotion à la Vierge redouble (IM). Il raconte le miracle aux frères qui glorifient à leur tour Dieu et sa mère (AM).

L'enluminure du fol. 53v. illustre une messe à laquelle participe, à droite un groupe de moines, à gauche le prêtre face à l'autel célébrant la messe ; au milieu le jeune Ansel est debout mains jointes en train de prier la Vierge de lui venir en aide (M).

MIRACLE XVI

Image sauvée du feu

Autre miracle d'un ymage de Nostre Dame, que le feu ne peut oncques adommagier ne un esmouchoir. (55r.-55v.)

Dans une église consacrée à Saint-Michel, vivaient des moines qui servaient Dieu et sa mère dévotement (SI). Il advient qu'un jour l'église brûle (RSI). Il y avait dans cette église une statue en bois de la Vierge faite ; elle était richement ornée et tout habillée de tissu (M). Lorsque le feu s'approche de la statue, il brûle tout ce qui était autour mais l'épargne et

épargne aussi des plumes de paon qui étaient à côté de la statue (IM). Cette démonstration met en évidence le pouvoir de la Vierge de sauver qui elle veut des feux de l'enfer (AM).

L'enluminure du fol. 54v. occupe le dernier quart de la page. Elle montre, à partir de la gauche, une chaîne d'hommes transportant des seaux d'eau qu'ils versent sur le toit de l'église (RSI). Une statue d'une Vierge à l'enfant est habillée d'une robe drapée et porte un long voile sur la tête. Elle est posée dans le cadre d'une fenêtre qui donne sur la façade de l'église. Au-dessus de ce cadre, il y a un homme, monté sur une échelle, qui tente d'éteindre le feu pris sur le toit (IM).

MIRACLE XVII

Clerc de Pise

Miracle d'un chanoine de Pise qui disoit tous les jours les .vii. heures de Nostre Dame.
(55v.-56v.)

À Pise, il y avait un chanoine très dévoué à la mère de Dieu (SI). Ses parents, nobles et riches, lui laissent un important héritage (RSI). Ses amis l'incitent à retourner sur ses terres pour gérer son domaine et pour prendre épouse afin d'avoir un héritier. Il se laisse convaincre par ses amis et quitte la vie religieuse (M). Le jour de ses noces, il croise sur son chemin une église ; il prend congé de ses amis pour aller faire des oraisons en honneur de la Vierge. Pendant ses prières, la Vierge lui apparaît et le sermonne durement en lui reprochant de l'avoir quittée pour une autre (IM). Perturbé, le clerc retourne à ses amis et célèbre ses noces comme prévu. Mais après les noces, il quitte ses biens et sa femme, et retourne à la vie religieuse (AM).

L'enluminure du fol. 55v. est divisée en trois parties séparées par un décor architectural. À gauche, le clerc est agenouillé devant un autel et livre en main, il prie devant une statue de

la Vierge posée sur l'autel. Au milieu de l'image, un groupe de gens richement vêtus attendent que le clerc termine sa prière. À droite, un couple est agenouillé devant un prêtre qui les marie ; ils sont entourés des invités. L'image met en scène le M ; quant à l'IM, elle n'apparaît pas dans la scène.

MIRACLES XVIII

Murieldis

Miracle d'une femme, qui songa qu'elle portoit une baniere tainte de tres petite couleur sanguine. (57r.-58r.)

Une femme nommée Murieldis est l'épouse d'un chevalier de Fécamp (SI). Cette femme, qui est enceinte, se voit en rêve portant une bannière rouge (RSI). Au réveil, elle a perdu la tête et parle étrangement, ce qui étonne son mari. Puis, elle semble perdre petit à petit sa foi (M). Son entourage est triste de ce qui arrive à cette femme. Ainsi, on la promène d'église en église sans résultat. Proche de la fête de la purification de la Vierge, Murieldis est amenée dans une église consacrée à la Vierge où elle passe la nuit. Au matin, elle recouvre sa raison et sa foi (IM). Son mari et ses amis rendent grâce à Notre Dame (AM).

L'enluminure du fol. 56v. met en scène un groupe de gens cheminant vers une église. Murieldis est assise sur un chariot de face l'air hagard et le regard perdu. À sa droite une femme pose sa main sur son épaule en signe de consolation ; à sa gauche le conducteur du chariot regarde la malade d'un air étonné plutôt que de regarder son chemin. À gauche du chariot, un chevalier accompagne le convoi, c'est visiblement le mari de Murieldis (M).

1. SOURCES LATINES

- Poncelet n°1128 : *Mulier quaedam coniunx cuiusdam militis quadam nocte vidit.*

- *HM 17 : *Miraculum me referre non piget minimum quidem quantum ad grande sancti Dei genitricis meritum*, in Neuhaus, *Vorlagen* 1886, p. 48.

2. VERSIONS FRANÇAISES

A) Vers :

- Deuxième collection anglo-normande, n°31 : *De la dame Murie qui a la suite d'une vision perdit la raison, mais qui fut rétablie par l'intervention de la Sainte Vierge*, in Kjellman 1922, p. 130-134.
- Ms.B.Nfr. 818, n°46 : *D'une dame que la Virge gari*, in Kjellman 1922, p. 290-291.

B) Prose :

- Jean le Conte, Ms. B.N.fr. 1806, n°13 : *De la femme qui songoit, a qui le dyable entra dedens le corps*, in Kunstmann et Duong, LFA.

MIRACLE XIX

Chevalier tué par ses voisins

Miracle de .III. chevaliers qui tuerent ung homme devant le grant autel d'une eglise consacree ou nom de Nostre Dame. (58r.-60r.)

Trois chevaliers haïssaient un homme (SI). Ils le prennent au dépourvu au moment où il se trouve seul sans aide ni soutien. Effrayé, il s'enfuit dans une église consacrée à la Vierge (RSI). Les trois chevaliers le suivent dans l'église et le tuent devant l'autel de l'église (M1). Très en colère, la Vierge Marie se venge aussitôt des trois chevaliers : le feu commence à les brûler (IM1). Livrés à cette grande souffrance, les chevaliers se repentent aussitôt et demandent pardon à la Vierge (M2). Apaisée par leurs prières, la Vierge leur accorde son pardon à condition qu'ils se rendent chez l'évêque qui leur donnera une pénitence (IM2).

Mais au lieu de leur donner une pénitence, il leur demande de porter les armes du crime pour toujours et de voyager à travers plusieurs pays pour raconter leur histoire (AM).

L'enluminure du fol. 58v. est divisée en trois parties. À gauche, trois chevaliers sont en train de mettre à mort un homme devant l'autel d'une église (RSI). Au milieu, mais en retrait, les trois chevaliers sont devant l'évêque qui les absout d'un geste de la main (IM2). À droite, dans un décor de ville, un homme ayant un bâton de pèlerinage à la main semble raconter une histoire à des citadins (AM).

MIRACLE XX

Hydromel

Miracle d'une matrone d'Angleterre qui pria Nostre Dame affin qu'elle luy secourust.
(60r.-61v.)

Il y avait une noble et riche dame en Angleterre qui vénérât la Vierge Marie (SI). Un jour, le roi annonce sa venue au pays et qu'il ira loger chez cette dame (RSI). Elle ordonne à ses gens de faire les préparatifs nécessaires à l'accueil du roi et de sa cour. Soudainement, l'un des serviteurs se rend compte qu'il n'y a pas assez d'hydromel (M). La dame, très inquiète de ne pas être à la hauteur du devoir d'hospitalité, prie la Vierge de lui venir en aide. Lorsque le roi et sa cour arrivent, ils sont servis généreusement de cette boisson abondante (IM). La dame rend grâce à Dieu et à sa mère pour ce miracle (AM).

L'enluminure du fol. 60r. juxtapose deux moments du récit sans les diviser. D'un côté, le roi arrive avec sa suite aux portes du pays (RSI). De l'autre côté, la dame, précédée d'une demoiselle, est agenouillée devant le roi, mais sans le regarder. Il est permis de croire que l'image joue sur deux registres : celui de l'assujettissement de la dame devant le roi et celui de sa prière à la vierge pour lui venir en aide (M).

MIRACLE XXI

Abbé Elsin

Miracle de l'abbé Elsin, a qui premierement fu revelé comment et que la conception de la Vierge Marie serait solennizee. (61v.-62v.)

Il y a avait un abbé nommé Elsin qui était prêtre de l'église Saint-Augustin au temps où les Normands faisaient la conquête de l'Angleterre (SI). Les Danois apprennent que l'Angleterre est menacée par l'invasion normande (RSI). Pour cette raison, ils s'organisent pour chasser les Normands hors du royaume d'Angleterre (M1). Dès que le duc de Normandie apprend ces nouvelles, il ordonne à Elsin de se rendre au Danemark en mission diplomatique où il séjourne un long moment. Après avoir pris son congé du roi du Danemark, Elsin retourne en Angleterre par voie maritime. Sur le chemin du retour, une violente tempête surprend le navire (M2). Les voyageurs prient Dieu de leur venir en aide. Après la prière, ils voient quelqu'un vêtu comme un évêque s'adresser à Elsin en lui disant que s'il veut sortir sain et sauf de cette tempête, il doit célébrer le jour de la conception de la Vierge Marie. Elsin s'enquiert des détails nécessaires à la célébration de cette solennité et assure qu'il le fera. Un vent doux souffle aussitôt sur le navire (IM). Elsin raconte ce qui lui est arrivé et établit la fête de la Conception de la Vierge Marie (AM).

L'enluminure du fol. 61r. montre un navire sur lequel plusieurs personnes semblent inquiètes (M2). Elsin est agenouillé face à l'apparition d'un homme habillé en évêque qui surmonte le navire (IM).

MIRACLES XXII

Mère de miséricorde

S'ensieut une consolation que fist Nostre Dame a ung malade en son lit mortel. (62v.-63r.)

Sous forme de sermon, ce texte raconte l'histoire d'un malade craignant la mort (M). La Vierge Marie lui apparaît en demandant s'il la connaît, mais le malade, ayant très peur, ne répond pas. La Vierge lui affirme qu'elle est la mère de Miséricorde (IM).

Le texte se présente davantage comme un sermon que comme un récit. L'histoire du malade est insérée dans un cadre où il s'agit de rappeler au lecteur qu'il doit à tout moment garder à l'esprit que son heure est proche et que le seul moyen pour parvenir à une fin heureuse est de se consacrer à la dévotion mariale qui en retour sera toujours là pour son fidèle.

L'enluminure du fol. 62v. montre un malade, un cierge à la main, dans son lit, entouré de gens inquiets. Au-dessus du lit, la Vierge apparaît au malade entourée d'anges (IM). Mais l'image présente également des détails que le texte n'évoque pas et ces détails apparaissent dans l'image sans aucune séparation avec la scène narrative du malade alité. À gauche de l'enluminure, il y a un groupe d'hommes, tournant le dos au lit du malade, dont un médecin qui est en train d'examiner l'urine du malade. Devant le lit, une femme penchée sur un coffre est occupée à prendre de la vaisselle.

MIRACLE XXIII

Image de cire (Tolède)

Autre miracle digne de memoire de la voix d'une vierge, qui fu ouye en disant le sacrement de la messe. (63r.-64v.)

Dans la cité de Tolède, le jour de l'Assomption, l'archevêque célébrait la messe en présence de tous les chrétiens de la ville (SI). À ce moment là, l'assistance entend la voix plaintive d'une Vierge qui descend du ciel (RSI). Cette voix déplore que les Juifs de la ville font souffrir son fils pour une seconde fois (M) + (IM). L'archevêque décrète que les chrétiens devraient aller dans les maisons des Juifs pour voir de quelle manière ils font souffrir le Rédempteur. Les chrétiens découvrent que les Juifs crucifient une image de cire comme si elle était vivante. Ils mettent à mort les Juifs. Il faut donc honorer la Vierge qui, en informant les chrétiens de ce méfait, accomplit un miracle (AM).

L'enluminure du fol. 63r. est divisée en deux parties. À droite, on célèbre la messe. L'image ne montre pas l'apparition de la Vierge mais illustre le moment où les chrétiens entendent sa voix (M) + (IM). À gauche, un groupe d'hommes massacre un autre groupe.

MIRACLE XXIV¹⁶⁹

Pied guéri

Miracle d'un malade langoureux, que Nostre Dame guarit de son pié qu'il avoit coulpé hors de sa cuisse. (64v.-65v.)

Les gens affluent de partout vers l'église de Notre-Dame du Vivier pour recouvrer la santé (SI). Un homme qui souffrait du mal des ardens se rend dans cette église avec l'espoir de guérir. Mais il demeurera longtemps en ces lieux sans recouvrer la santé (RSI). Il décide alors de couper son pied plutôt que d'endurer cette souffrance. Après son geste, il s'adresse à la Vierge en pleurant et en lui demandant pourquoi elle le rejette de sa miséricorde, ne lui ayant pas accordé la guérison (M). La Vierge lui apparaît en vision durant son sommeil ; elle

¹⁶⁹ Pour plus de détails sur le motif du pied guéri dans la littérature mariale voir JEAN LE MARCHANT, *Miracles de Notre-Dame de Chartes*, éd. critique par P. Kunstmann, Ottawa, Editions de l'Université d'Ottawa, 1973, p. 48-49.

touche doucement la partie de sa jambe souffrante. Au réveil, l'homme retrouve son pied guéri (IM). Il repart sur ces deux jambes en louant Dieu et sa mère (AM).

L'enluminure du fol. 64v. est en deux parties. À droite, des infirmes sont dans une église où il y a un prêtre devant l'autel qui leur donne l'eucharistie (SI). À gauche, couché sur le dos dans son lit, le malade a les yeux fermés et le pied découvert. À côté du lit la Vierge bénit de sa main droite le pied du malade (IM).

MIRACLE XXV

Moine de Westminster

Miracle d'ung moyne qui deservy recevoir le corps de Nostre Seigneur avant sa mort.
(65v.-67v.)

Un moine de Westminster nommé Henry, très fidèle à la Vierge, caressait l'ambition de devenir abbaye de Certese (SI). Mais l'abbé et les moines ne voulaient pas de lui ; malgré cela le roi la lui accorde (RSI). Toutefois, voyant que cette nomination déplaît à tout le monde, le roi décide de l'envoyer à l'abbaye de Hol (M1). Peu après, Henry tombe gravement malade (M2). Sur son lit de mort, il demande de recevoir la communion. Mais en attendant que l'abbé et les moines terminent leurs prières, il perd la parole ou point où les autres moines le considérèrent mort sans avoir communié (M3). Soudainement, il se met à respirer à nouveau ; il rend grâce à la Vierge de lui avoir donné cette deuxième chance et demande de recevoir la communion sans tarder (IM). Il meurt dans la certitude d'accéder aux joies éternelles (AM).

L'enluminure du 65v. est en deux parties. À gauche, les moines célèbrent la messe. C'est le moment où Henry perd la parole et que les autres moines le croient mort sans avoir

communié (M3). À droite, il est couché dans son lit de mort entouré des moines qui prient et l'abbé, un livre ouvert dans la main gauche, lui donne l'eucharistie de la main droite (IM).

MIRACLE XXVI

JUITEL

Miracle de Nostre Dame extrait des euvres de saint Gregoire, evesque de Tours. (68r.-69r.)

Un garçon juif allait à l'école avec des enfants chrétiens (SI). Un jour, dans l'église Notre-Dame, le garçon accompagné de ses camarades chrétiens participe à la messe et reçoit l'eucharistie (RSI). De retour chez lui, tout joyeux il raconte à son père son aventure. En colère, le père se venge du garçon et le jette aussitôt dans un four ardent (M). La mère du garçon, mise au courant de ce qui est arrivé à son fils, court pour lui venir en aide mais il est trop tard. Les chrétiens de la ville, mis au courant également, interviennent pour sauver le garçon du feu et le trouvent intact. Tiré d'affaire, le garçon raconte que c'est la Vierge qui l'a préservé du feu en le couvrant de son manteau(IM). L'enfant et la mère se convertissent au christianisme (AM).

L'enluminure du fol. 68r. est en trois parties. À gauche, devant l'autel d'une église, un groupe d'enfants reçoit la communion de la main d'un prêtre (RSI). À droite dans le registre supérieur de l'image, un homme jette un garçon dans un four et derrière eux une femme, la mère du garçon, se lamente (M). Toujours à droite de l'image, sur le premier plan, après avoir été sauvé du feu, le garçon juif raconte le miracle à un groupe d'hommes (IM) ; ce détail n'apparaît pas dans le récit. Ainsi, sans cloison ni séparation, la troisième partie de l'image se juxtapose à la deuxième partie.

MIRACLE XXVII

Image bafouée

S'ensieut ung sermon de saint Jherome sur ung miracle d'un ymage de Nostre Dame paint en un petit tablet de boys. (69r.-70r.)

À Constantinople, il y avait un Juif, qui en regardant une image, demandait de qui elle était. Un chrétien l'informe que c'est une image de la Vierge Marie (SI). Très fâché, le Juif l'enlève de son cadre (RSI). Il la jette aussitôt aux latrines et se soulage dessus (M). Mais le malin s'empare de lui pour le faire disparaître à jamais (IM1). Par ailleurs un bon chrétien, qui a entendu ce qui est arrivé à cette image, la trouve là où le Juif l'avait jetée ; puis, après l'avoir nettoyée, il la garde chez lui (IM2). Puis une huile a commencé à couler de l'image (AM).

L'enluminure du fol. 69r. est en trois parties. À gauche, le Juif questionne un homme en pointant une image (SI). Au centre, le Juif met l'image dans les latrines (M). À droite, la troisième partie est divisée en deux registres : tandis que le registre supérieur présente des démons qui s'emparent du Juif (IM1), le registre du bas montre le chrétien en train de laver l'image (IM2).

XXVIII (Sermon)

S'ensuient ung autre sermon fait des vertus et loenges de la glorieuse Vierge Marie. (70v.-72v.)

Ce sermon insiste sur l'importance du service de Notre Dame qui doit être célébré le samedi. Il rappelle la miséricorde de la Mère de Dieu en résumant à nouveau le récit de la Mère de Miséricorde qui intervient auprès d'un mourant. Le sermon louange Marie en

rappelant sa grande bonté et son indulgence à l'endroit de Théophile et de Marie l'égyptienne.

Le sermon est précédé d'une enluminure, au fol. 70r., qui illustre l'intervention de la Mère de Miséricorde auprès d'un personnage alité à droite de la scène (IM). Le compartiment de gauche montre dans le registre du haut des anges accueillant une âme, alors que des diables au sol tentent de leur asséner des coups de lances afin de leur prendre l'âme (AM).

MIRACLE XXIX

Sénéchal

Miracle d'une royne qui occist son seneschal et brula sa cosine, pourquoy elle fu jugiee¹⁷⁰ estre arse et Nostre Dame la sauva. (73r.-79r.)

En Égypte, il y avait un roi qui était parti à la chasse, mais un orage s'est levé et son entourage s'est dispersé. Ainsi, le roi se trouve seul dans le bois. Il cherche à se mettre à l'abri et finit par trouver un château où il est chaleureusement accueilli. Le châtelain ordonne à sa femme et sa fille de se préparer pour tenir compagnie au roi pendant le souper. Le roi tombe amoureux de la fille du châtelain et demande sa main le lendemain matin. Le père accepte avec joie. Les gens du roi finissent par le trouver, mais parmi eux il y avait un mauvais sénéchal qui gérait mal les affaires de son seigneur. Le roi décide de retourner dans ses terres, mais avant de partir, il convient d'un rendez-vous secret avec la jeune fille qui lui donne une clé pour accéder discrètement à sa chambre. Le roi raconte ce secret à son sénéchal qui le dissuade au nom de la morale. Convaincu, le roi lui remet la clé. Mais le sénéchal tire profit de la situation : il se présente au rendez-vous et passe la nuit avec la jeune

¹⁷⁰ MS. : *jugie*.

fille qui perd son pucelage. Au matin, elle se rend compte que ce n'est pas avec le roi qu'elle a passé la nuit ; pour sauver son honneur, elle tue le sénéchal et le jette, avec l'aide de sa cousine, dans un puits. N'étant plus pucelle, la future reine demande à sa cousine de la remplacer dans le lit nuptial. Ce qui fut fait ! Mais cette dernière refuse ensuite de quitter sa place en prétendant qu'elle tient à garder sa place auprès du roi. Furieuse, la reine attache sa cousine au lit et y met le feu. Le roi en sort indemne et elle sort après lui comme si elle avait été avec lui au lit. Mais après tous ces péchés, la reine est rongée de remords (SI). Elle fait faire une image de la Vierge Marie qu'elle installe dans une chapelle construite à cet effet. Elle passe son temps en prières et en oraisons à demander la rémission de ses péchés ; puis elle décide de se confesser pour blanchir son âme (RSI). Elle se confesse au chapelain du roi qui lui fait des reproches et la menace de la dénoncer à moins qu'elle ne veuille faire de lui son amant. La reine refuse de sombrer dans un autre péché, même si elle doit être brûlée vive. Le chapelain la dénonce et elle est condamnée au bûcher (M). Elle implore la Vierge de lui venir en aide et de sauver son âme. Or non loin, il y avait un ermite très respecté de tous en raison de sa grande dévotion. Ce dernier reçoit en vision un message qui lui dicte de se rendre chez le roi pour lui demander de ne pas faire de mal à la reine. Il va chez le roi et requiert qu'on lui amène la reine, qui se présente échevelée et mal habillée. Soudainement, un habit et un voile apparaissent ; sur le voile, il y a un message qui raconte tout le fait de la reine et la trahison du chapelain (IM). Ce dernier est condamné au bûcher ; et la reine passe le reste de sa vie à servir Dieu et sa mère (AM).

L'enluminure du fol. 73r. illustre cinq moments du récit. Les premières scènes illustrent les loisirs du roi qui aime les chiens et les oiseaux : à gauche, derrière une haie, un homme chasse en compagnie de deux chiens ; à sa droite, le roi est sur un cheval et porte un oiseau

sur son bras gauche. Il s'adresse au portier du château, qui l'accueille d'un geste de la main. À l'intérieur de l'enceinte du château, le roi est accueilli par le châtelain, sa femme et sa fille (SI). À droite de ce groupe se trouve le château et à leur gauche dans l'enceinte il y a un puits. Est-ce le puits où sera jeté le sénéchal? L'image ne permet pas de trancher. Devant l'enceinte, il y a le roi en compagnie de l'ermite à sa droite et de la reine agenouillée, mains jointes, à sa gauche (IM). Totalelement à droite de l'enluminure, le chapelain est sur un bûcher que deux hommes alimentent, tandis que quelques hommes témoignent de la scène.

MIRACLE XXX

Haleine

S'ensieut l'istoire du filz du seneschal qui dist au roy que son alaine puoit, et pour ce le voutl il faire destruire. Mais, il fu sauvé par ouir messe et puis il devint hermite. Et le roy se mist aussy en la parfin avecques luy. (79v.-90v.)

En Égypte, il y avait un roi servi par un bon sénéchal ; ce dernier avait un fils pieux et de bonnes mœurs (SI1). Après la mort du sénéchal, le roi confie le fils de ce dernier au maître d'école qui s'occupe également du fils du roi (RSI1). Or ce maître était très envieux des soins que le roi octroyait à ce garçon de basse condition, il décide donc de s'en débarrasser. Il dit au garçon que le roi trouve qu'il a mauvaise haleine et qu'il doit tourner la tête chaque fois que le roi l'embrasse pour ne pas l'importuner. Le maître ment au roi en disant que le garçon trouve qu'il a une mauvaise haleine. Furieux, le roi décide de faire tuer le garçon ; il fait venir son garde forestier et lui ordonne de tuer le premier qui se présente à lui. Puis, il envoie le garçon dans la forêt (M1). En chemin, le garçon, étant pieux, s'est rendu dans une église pour participer à la messe. Mais voici que le prêtre reçoit un message céleste qui l'incite à retenir le garçon à dîner. Entre temps, le roi envoie le maître d'école dans la forêt

pour voir si le garde a accompli son travail. Dès que le garde voit le maître, il le jette dans le feu (IM1). Après le dîner, le garçon va chez le garde qui lui confirme avoir fait la besogne que le roi lui a confiée ; message que le garçon livre au roi. Ce dernier finit par comprendre que le maître a mérité sa punition et le garçon, très reconnaissant à Dieu, décide de devenir ermite (AM1+ SI2).

Le garçon quitte le palais du roi pour retourner chez l'ermite, et celui-ci lui ordonne de se rendre dans le Désert de la Lande (RSI2). Après une longue marche, il trouve une petite loge et du foin en guise de lit. Mais il n'y a rien à manger (M2) ; il craint de mourir de faim et implore Dieu et sa mère de lui venir en aide. Soudainement, la rivière lui amène une pomme qui le rassasie parfaitement (IM2). Tous les jours, il se nourrit de la pomme et jette sa peau dans la rivière dont un autre ermite se nourrit ; cette situation dure cinq ans (AM2 + SI3).

Un jour, il décide de quitter son ermitage pour trouver quelqu'un de meilleur que lui (RSI3) ; il finit par trouver cet autre ermite. Le moment venu de passer à table, le visiteur voit une pomme arriver par la rivière et dit à son hôte que Dieu a bien voulu leur envoyer une bonne pitance ; puis, il épluche la pomme et jette la peau dans la rivière. Mais l'hôte tient à manger la peau comme il l'a fait durant cinq ans. Le visiteur réalise qu'il a péché par orgueil (M). Soudainement, les deux ermites entendent une voix qui somme le visiteur d'échanger de lieu de vie avec son hôte pour se nourrir de la peau de la pomme (IM). Le fils du sénéchal accepte sa pénitence de bonne grâce et l'autre s'en va vivre en amont de la rivière (AM3)

Le fils du roi, avec qui le fils du sénéchal avait été élevé, est à présent âgé de vingt-cinq ans (SI4). Voyant son fils grandir, le roi décide de lui trouver une épouse, mais le jeune homme ne veut pas se marier (RSI4). Un jour, il va à la chasse et poursuit durant un long moment un chevreuil. Perdu, le jeune homme se trouve dans le Désert de la Lande (M). Mais

la bête envoyée de Dieu le mène jusqu'à la porte de l'ermite qui l'accueille chaleureusement ; puis, il partage avec lui la pomme. Le lendemain matin, ce dernier demande à l'ermite pour quelle raison il mène une vie aussi dure. L'ermite lui explique que Dieu a fait l'homme pour qu'il gagne le royaume céleste ; et pour y parvenir, il faut renoncer au monde matériel. Après avoir entendu les paroles de l'ermite, le jeune homme le reconnaît et lui annonce qu'il décide de renoncer au monde à son tour (IM4). Le roi finit par trouver son fils perdu, mais lorsqu'il comprend qu'il est devenu ermite, il lui ordonne d'y renoncer. Cependant le fils tient un discours au père qui finit par le convaincre de renoncer lui aussi à ce bas monde. Le roi devient également ermite ; il fait construire une chapelle consacrée à Notre Dame et fonde un monastère où il vivra pour le restant de ses jours avec son fils et le fils de son sénéchal (AM4).

L'enluminure du fol. 79v. illustre la première partie du récit. À gauche, le maître d'école, avec son index de la main droite pointé horizontalement, semble enseigner quelque chose à un jeune garçon. À gauche de ce groupe, le maître est agenouillé devant le roi. Ces deux scènes illustrent le mensonge du maître (M1). Au milieu de l'image, mais sur le registre du fond, il y a une chapelle dans laquelle le fils du sénéchal prie devant un autel où un prêtre célèbre la messe. Au dessus de la chapelle, un ange tient un message. Devant la chapelle, l'ermite tient dans sa main gauche le message de l'ange et retient de la même main le cheval du jeune homme. À droite de l'enluminure, on voit le maître sur un cheval galopant. Un peu plus au fond, le garde forestier le tire de son cheval pour le mettre dans le feu préparé auparavant (IM1).

MIRACLE XXXI

Queue

Comment saint Jherome et son conpaignon veirent ung dyablot dessus la queue de la robe d'une bourgeoise de Bethleem. (91r.- 93r.)

Saint Jérôme et son compagnon marchaient dans la ville de Bethléem en disant leurs heures (SI). Ils croisent une bourgeoise richement habillée d'un pardessus dont la queue traîne par terre (RSI). Pour traverser une flaque de boue, elle lève la queue de son vêtement ; un diable, tout souillé, s'empare de l'occasion et se cache sous le vêtement de la bourgeoise (M). Voyant cela, saint Jérôme et son compagnon rient de la situation. La bourgeoise leur demande gentiment de ne pas rire d'elle. Saint Jérôme lui explique, en lui faisant un long sermon, qu'il ne rit pas d'elle mais plutôt de la situation, et qu'en revanche, c'est le diable, caché sous ses vêtements, qui se moque d'elle. Il lui dit également qu'elle ferait mieux de délaisser ses riches atours et de rester humble. Lorsque la dame apprend qu'un diable est sous ses vêtements, elle s'agite de peur et promet d'observer ces conseils ; puis, elle se confesse aussitôt à saint Jérôme qui l'absout après lui avoir donné une pénitence. Elle se défait aussitôt de son vêtement et le diable tombe par terre (IM). Saint Jérôme s'en empare et le montre aux gens de la ville ; maintes personnes s'amendent alors et abandonnent leurs riches atours (AM).

L'enluminure du folio 91r. est divisée en trois parties séparées par un cadre architectural. À gauche, saint Jérôme, auréolé, est accompagné d'un disciple qui pointe du doigt de la main droite une bourgeoise. Cette dernière est richement habillée d'un long manteau sur la queue duquel il y a un diable (M). Au milieu, dans un confessionnal, la bourgeoise, mains jointes,

est agenouillée à droite de saint Jérôme qui est assis sur une chaire (IM). Dans le compartiment de droite, saint Jérôme montre le diable à une foule ébahie (AM).

MIRACLE XXXII

Clerc guéri (lait)

Miracle de Nostre Dame qui guarit ung clerc d'une grievve maladie. (93r.-95r.)

Un clerc, riche et bien entouré, se livrait aux plaisirs terrestres. Par contre, il était très dévoué à la Vierge Marie, et la saluait toujours en passant devant son image (SI). Il advient qu'un jour il fut frappé par la rage (RSI). Le malade se mange la langue et les lèvres à tel point que son visage enflé devient méconnaissable (M). À le voir dans cet état, son ange gardien implore la Vierge de sauver son fidèle. La vierge répond aussitôt à cet appel à l'aide ; elle arrose le visage du malade de son lait (IM). Le clerc guérit et à la fin de sa vie il accède au royaume céleste. Beaucoup de gens expriment leur joie à la suite à ce miracle (AM).

L'enluminure du fol 93r. est en deux parties. À droite de la scène, le malade est alité ; à sa droite son ange gardien est agenouillé, mains jointes. À gauche du malade, la Vierge lui met son sein dans la bouche (IM). Deux personnages, témoins de la scène, semblent étonnés de l'intervention mariale. À l'extérieur de la pièce, dans un décor champêtre, plusieurs personnages, dont une femme, rendent grâce à la mère de Dieu suite à ce miracle (AM).

MIRACLE XXXIII

V lettres

Autre miracle d'ung moyne qui fit une oroison sur les cinq lectres qui sont en Maria. (95r.-96r.)

Un moine faisait son service de bon cœur (SI). Mais n'étant pas un très bon clerc, il disait avec grande dévotion les mêmes psaumes qu'il connaissait depuis son enfance (RSI). Toutefois, il n'était pas satisfait de cette situation et désirait dire une meilleure oraison à la gloire de la Vierge (M). Il finit par trouver une idée : dire une prière pour chaque lettre de MARIA. (LM¹⁷¹). Après sa mort, on trouva dans sa bouche cinq roses fraîches : une rose pour chaque prière (IM)¹⁷².

Bien que l'enluminure du fol. 95r. soit en deux parties, elle n'est pas divisée par une séparation matérielle. En effet, à gauche le moine est agenouillé, mains jointes, devant un autel sur lequel il y a une statue d'une Vierge à l'Enfant. Un phylactère sort de la bouche du moine sur lequel les lettres de M.A.R.I.A sont inscrites (LM). Sur la droite, le moine est couché par terre à côté d'une fosse qui sera sa tombe, et est entouré d'autres moines agenouillés et surpris par le miracle qu'ils voient, car cinq fleurs sortent de la bouche du mort (IM).

MIRACLE XXXIV

Nonne sauvée

Autre miracle comment ung hault homme jecta une nonnain hors de son abbaye par l'ennortement de l'ennemi. (96r. -98v.)

Dans une abbaye consacrée à Notre Dame, il y avait une religieuse très dévouée à la Vierge (SI). Un jour, elle sort du couvent pour s'amuser et rencontre un chevalier qui tombe amoureux d'elle (RSI). Ils se mettent d'accord que ce dernier viendra la chercher pour l'emmener dans son pays et l'épouser (M1). Mais durant la nuit, elle voit en rêve une fosse remplie de monstres qui torturent des âmes. Elle se lamente de peur d'être jetée dans la fosse

¹⁷¹ Liquidation du manque.

¹⁷² Dans ce récit, l'après miracle est une confirmation du premier miracle.

et implore la Vierge de venir à son secours (M2). La Vierge, qui assistait à la scène, faisait d'abord semblant de ne pas entendre sa fidèle, mais ensuite elle lui répond en lui faisant des reproches pour finir par lui pardonner (IM). Après son réveil, des messagers du chevalier viennent la chercher, mais elle les chasse (AM).

L'enluminure du fol. 96r. est en trois parties. Au milieu, la religieuse est couchée dans son lit sur le côté, yeux fermés. À gauche, il y a une fosse remplie de monstres répugnants qui torturent et dévorent des âmes effrayées (M2). Dans la même pièce que la religieuse, la Vierge Marie apparaît au-dessus du lit (IM). À droite, des hommes, à la porte de la religieuse, semblent être les messagers du chevalier qui sont venus chercher la promise (AM).

MIRACLE XXXV

Moine ivre

D'un moyne yvre que le dyable assailly en guise de thorel, de chien et de lyon, mais Nostre Dame le garanti tousjours. (98v. -101r.)

Un moine sacristain était très dévoué à la Vierge Marie (SI). Toutefois, il se livrait au vice de l'ivresse régulièrement (RSI). Un soir, après avoir bu son saoul, il rentre ivre au monastère. Soudainement, il est attaqué tour à tour par un taureau, un chien noir et un lion (M). Mais à chaque fois, une pucelle s'interpose entre lui et la bête qui tente de le dévorer. La pucelle accompagne le moine jusqu'à son lit pour le coucher à l'abri. Le moine demande à la jeune fille son identité, elle lui révèle qu'elle est la mère de Dieu (IM). Au matin, le moine se confesse à son supérieur qui lui donne une pénitence. Après sa mort, le moine accède au royaume céleste (AM).

L'enluminure du fol. 98v. est divisée en trois parties. À gauche, le moine est attaqué par un taureau, au milieu, un chien le poursuit et à droite un lion s'acharne sur sa chape (M). Au-dessus de la scène à droite, la Vierge Marie, accompagnée de deux anges, chasse les bêtes d'un geste de la main (IM).

MIRACLE XXXVI

La femme de Rome

Miracle d'une femme de Romme qui eut ung enfant d'un sien fil, lequel enfant elle murtry et estrangla et puis le jecta dedens une privee, pour quoy elle devoit morir de mort honteuse, mais Nostre Dame la sauva. (101r.-110v.)

À Rome, il y avait un homme riche de grande renommée, et sa femme était une dame distinguée ; tous les deux étaient pieux et faisaient le bien autour d'eux (SI1). Toutefois, ils n'arrivaient pas à avoir un enfant (RSI1). Cette situation les faisait tant souffrir qu'ils se lamentaient et imploraient Dieu et sa mère de leur accorder ce souhait (M1). Dieu finit par leur donner un beau garçon. Les parents aimaient très fort cet enfant au point que le père en délaisse l'amour de Dieu (M2). Inspiré par le Saint Esprit, le père décide de sauver son âme en quittant les plaisirs du monde matériel (IM1). Sa femme est très triste de la situation, mais elle redouble de dévotion, devenant très respectée du pape. Elle s'occupe bien de son fils qui embellit en grandissant (SI2). Ne pouvant rien lui refuser, elle lui permettait de dormir avec elle dans son lit (RSI2). Un jour, la mère tombe enceinte du fils ; elle tue le nourrisson tout de suite après sa naissance. Après avoir commis tous ces péchés, elle éprouve des remords et prie la Vierge de l'aider à obtenir le pardon de Dieu. Entre-temps, le diable se déguise en clerc, qui se vante de maîtriser les arts divinatoires ; il se présente chez l'empereur pour lui offrir ses services. Afin de prouver la maîtrise de son art, il propose à l'empereur de dévoiler

la personne qui a commis les plus grands péchés du pays. Il dénonce alors la dame tant appréciée de ses concitoyens ; mais à sa surprise, personne n'y croit (M3). Il demande donc sa comparution devant l'empereur pour la confronter. La dame est convoquée ; toutefois, elle demande un délai pour réfléchir, ce que l'empereur lui accorde. Durant ce temps, elle confesse ses péchés au pape qui lui fait un sermon sur la rémission des péchés et l'invite à demander l'aide de la Vierge qui soutient toujours ses fidèles. Elle passe la nuit en prière ; et le lendemain, elle se présente à la cour impériale où le devin lui a préparé un bûcher. Mais avant de rentrer dans le palais, la Vierge Marie lui souffle à l'oreille qu'elle va déconcerter le devin. En effet, ce dernier ne reconnaît pas la dame et l'empereur menace de le jeter dans le bûcher. Puis, il disparaît de la salle en se déclarant vaincu devant la Vierge Marie, car elle tient la dame par la main (IM2). Dans la joie, l'empereur et tous ceux qui étaient présents sont émerveillés de ce miracle. La dame consacre le reste de sa vie à servir la Vierge Marie (AM).

Dans l'enluminure du fol. 101r. l'empereur est assis avec le devin qui lui dévoile les péchés commis par la dame (M3). Ils sont entourés de gens qui semblent étonnés de ce qu'ils entendent.

MIRACLE XXXVII

La pauvre femme et l'usurier

Miracle d'ung prestre convoiteux qui ala chiez l'usurier pour son avoir et ne vould aler a une povre femme, sa parochienne, que la Vierge Marie viseta en sa povre maison. (110v.-116v.)

Il y avait un prêtre riche et très cupide (SI). Un jour, dans sa paroisse, un homme riche et une femme pauvre tombent malades (RSI). L'homme était usurier et avare alors que la

femme était une pauvre mendiante. Mais, bien qu'elle soit pauvre, chaque fois qu'elle avait un peu d'argent, elle achetait une chandelle qu'elle offrait à Dieu et à sa mère. L'usurier, à l'article de la mort, est entouré des siens qui plaignent son corps plutôt que son âme. Le prêtre cupide, accompagné de son diacre, conseille au mourant de faire son testament plutôt que de lui administrer l'extrême-onction (M1). Quant à la vieille, qui était également à l'article de la mort, elle implore la Vierge d'intercéder auprès de Dieu pour la blanchir de ses péchés. Puis, elle envoie une jeune fille chercher un prêtre pour lui donner la communion. Or le prêtre refuse de quitter le chevet de l'usurier, car il espérait qu'il lui lèguerait un quelconque bien avant de mourir (M2). Lorsque la vieille apprend que le prêtre ne veut pas venir, elle se recommande à Dieu et à sa mère. Le prêtre était assisté d'un diacre qui, après avoir essayé de lui expliquer que l'âme de la vieille était en péril sans communion, s'en va la lui administrer. Mais arrivé chez la vieille, il trouve une grande clarté sur le lit de la pauvre femme qui est entourée de douze pucelles. Il voit également que la Vierge est à son chevet en train de lui essuyer le visage pour la soulager des douleurs de la mort (IM). La Vierge et les pucelles recueillent son âme et l'emportent chez le roi du ciel. Le diacre l'ensevelit dignement (AM1). Il se rend ensuite chez l'usurier pour raconter au prêtre ce qu'il a vu chez la vieille, mais il trouve l'usurier très souffrant. Le diacre est stupéfait de voir que la maison est remplie de diables qui plantent leurs griffes et leurs crocs dans l'âme de l'usurier. Et pour finir, dès que l'usurier est mort les diables s'emparent de son âme. La Vierge Marie apparaît au diacre terrorisé pour le rassurer en lui disant qu'il mourra bientôt et qu'il vivra pour l'éternité au royaume céleste (AM2).

L'enluminure du fol. 110v. est divisée en deux parties. À droite, dans une hutte, une femme est couchée par terre les yeux fermés. Devant elle un prêtre prie. Au dessus d'elle,

des anges remettent une âme entre les mains de Dieu le père (IM). À gauche, un homme, entouré de plusieurs personnes, est couché dans un lit. Des chats l'attaquent, alors que des diables s'emparent de son âme.

MIRACLE XXXVIII

Le chevalier qui haïssait Dieu

Miracle d'ung chevalier, qui haïoit Dieu et amoit Nostre Dame. (117r.-119v.)

Il y avait un chevalier qui faisait sans retenue le mal autour de lui. Il haïssait Dieu, mais il était très dévoué à la Vierge Marie (SI). Soudainement, par l'inspiration du Saint-Esprit, le chevalier décide de fonder une abbaye et de consacrer le reste de sa vie à l'habit de moine (RSI). Un jour, il tombe malade et meurt. Les diables s'emparent de son âme, mais les anges la leur disputent (M). Pour régler le litige, un ange propose de demander le jugement de Dieu, qui après avoir écouté un plaidoyer de la Vierge en faveur de cette âme, donne un ordre écrit aux anges de l'emporter (IM). Les diables se lamentent et disent qu'à cause de la Vierge l'enfer est vide (AM).

L'enluminure du fol. 117r. montre un groupe d'anges qui dispute une âme à un groupe de démons (M). L'âme, dos tourné aux démons, est tirée par deux anges. Deux autres anges montrent un long rouleau aux démons (le jugement de Dieu) (IM).

MIRACLE XXXIX

150 Ave Maria

*S'ensieut ung autre miracle de la nonnain qui tous les jours disoit .C. et .L. Ave Maria en l'honneur de Nostre Dame. (119v.-121r.)*¹⁷³

¹⁷³ Miélot II, 38 (similitudes avec variante : un chevalier), voir *Miracles de Nostre Dame Collected by Jean Miélot. Text, Introduction, and Annotated Analysis*, 1885, *op. cit.*

Il y avait une religieuse qui récitait, chaque jour, cent cinquante *Ave Maria* devant l'image de la Vierge (SI). Mais étant très occupée, elle se dépêchait de dire ces saluts (RSI). Une nuit, la Vierge lui apparaît pour lui dire qu'elle préfère être saluée lentement plutôt que hâtivement. Pour cette raison, elle autorise la religieuse à ne dire qu'un tiers des saluts (IM). La religieuse obéit à la Vierge et ne dit plus que cinquante saluts (AM).

L'enluminure du fol. 119v. est divisé en deux parties. À droite, la religieuse est agenouillée mains jointes devant un autel. Dans un phylactère, qui est au dessus de sa tête, on peut lire *C.L. Ave Maria gratia plena* (SI). À gauche, la religieuse est couchée, dans son lit, sur le dos yeux ouverts. Devant le lit, la Vierge, en compagnie de cinq saintes auréolées à la longue chevelure, s'adresse à la religieuse (IM).

MIRACLE XL

L'image qui défendit les bourgeois

Miracle d'un ymage de Nostre Dame que ung archier traist après et elle tendy son genoul encontre. (121r.-123r.)

Dans un château près d'Orléans, une église a été bâtie en l'honneur de la Vierge ; et une image de la Vierge a été installée sur l'autel de cette église (SI). Le diable, plein de hargne, pousse le prince du pays à convoiter les richesses du château. Ainsi, le prince envoie une armée pour le prendre de force (RSI). Lorsque les gens apprennent que le château va être assiégé, ils se dirigent vers l'église pour prendre l'image de la Vierge afin de la placer au dessus de la porte du château. Voyant le grand nombre de soldats, les gens se mettent à se lamenter et à implorer la Vierge de leur venir en aide ; puis ils se regroupent tous auprès de l'image (M). Mais un archer vaillant, caché derrière l'image, se fait narguer par un arbalétrier ennemi qui soutient que cette image ne vaut pas un vieux torchon. Ce dernier tire une flèche

vers l'archer, mais l'image avance son genou pour protéger son fidèle (IM). En retour, l'archer, se considérant l'homme lige de la Vierge, tire une flèche dans la bouche du blasphémateur. Voyant que la Vierge est de leur côté, les gens du château se battent avec acharnement. Leurs ennemis se découragent, se désarment et s'aplatissent à terre devant l'image de la Vierge (AM).

L'enluminure du fol. 121v. montre à gauche un camp militaire rempli d'un grand nombre de soldats et de tentes. À droite, le château est protégé par un très petit nombre de gens. Au dessus de la porte, il y a une statue de la Vierge entourée de quelques personnes qui lancent des pierres aux envahisseurs (M). Devant la porte, un arbalétrier, monté sur un cheval, s'apprête à tirer en direction de la porte.

MIRACLE XLI

Moine guéri (lait)

Miracle d'un moyne que Nostre Dame guarit de son bel lait qu'elle trait de ses doulces mamelles. (123r.-125v.)

Il y avait un moine qui chantait toujours ses oraisons devant l'image de la Vierge (SI). Un jour, il tombe malade (RSI). Sa maladie le faisait souffrir au point où son visage, rempli de plaies, devient enflé et méconnaissable. De plus, il puait tellement que les autres moines ne supportaient plus son odeur (M). Les moines commencent à préparer le service funèbre, car le malade semble mort. À ce moment-là, la Vierge lui apparaît et lui demande ce qui lui arrive. Le malade lui raconte ses souffrances et aussitôt la Vierge arrose son visage de son lait (IM). En même temps, les moines s'apprêtaient à le mettre en bière. Or le voici qui se réveille avec un visage guéri et reproche aux moines de ne pas avoir fait de place à la Vierge qui, pense-t-il, mal accueillie a dû partir. Le voyant ainsi guéri, les moines racontent le

miracle à qui veut bien l'entendre. Et le malade guéri continue à bien servir la vierge jusqu'à sa mort, après quoi il accède au royaume céleste (AM).

L'enluminure du fol. 123r. est divisée en deux parties. À gauche, un moine est agenouillé devant l'autel sur lequel il y a une statue de la vierge Marie. Au fond de l'image, un rayon de lumière traverse les vitres et touche le moine sur le front. (SI). À droite, un malade est couché dans son lit entouré de moines dont l'un porte une grande croix. Devant le malade, la Vierge lui essuie le visage avec une serviette (IM). Bien qu'elle guérisse le malade avec son lait, l'enluminure illustre la vierge avec une serviette comme instrument de guérison. Ce détail est donné dans le texte sur le fait que la Vierge aide tous ceux qui s'approchent d'elle et qu'elle essuie leurs plaies d'une serviette. L'image illustre l'idée générale que la Vierge est toujours présente auprès de ses fidèles plutôt que d'illustrer l'intervention particulière auprès de ce malade.

MIRACLE XLII

Image de pierre

Miracle de celluy qui espousa l'ydole et l'image de Nostre Dame l'en delivra. (125v.-131r.)

À Rome il y avait des gens qui vénéraient les idoles, mais saint Grégoire leur interdit le culte des images et les convertit à la religion catholique. Un jour de fête, les fils des bourgeois s'assemblent pour lutter. L'un d'eux craignait d'être gêné par un anneau d'or qu'il portait. Avant de commencer la lutte, il le met au doigt d'une statue ; et en plaisantant, il lui dit : « Femme, je t'espouse de cest anel ». Le jeune gagne le combat et invite les participants à fêter sa victoire chez lui (SI). Après la fête, il rejoint sa femme ; mais au moment où il s'apprête à la prendre dans ses bras, la statue lui apparaît pour l'en empêcher sous prétexte

qu'il est à elle et qu'il ne doit toucher aucune autre femme. (RSI). L'homme se dit que c'est le diable qui est dans l'image et se rend chez le pape pour lui demander conseil. Ce dernier l'accompagne chez lui pour exorciser l'image avec la croix et l'eau bénite. Mais rien n'y fait, l'image refuse de partir. Le pape très surpris recommande au mari de ne plus toucher sa femme et de ne rien dire, sinon l'on pensera que l'église n'a aucun pouvoir sur le diable (M). Le mari souffrait beaucoup de l'abstinence ; pour avoir conseil, il se rend chez un ermite. Ce dernier l'encourage à rester chaste et à consacrer tous les samedis au service de la Vierge Marie, qui vient toujours en aide à ses fidèles. Au bout d'une année, la Vierge lui apparaît en vision et lui demande de faire une belle image, richement ornée, à sa ressemblance, avec son enfant. Elle lui promet une bonne récompense en retour. Très surpris, l'homme demande au pape son avis sur cette affaire, mais ce dernier lui dit de ne rien faire, car le culte des images est interdit. La Vierge revient deux fois en vision en menaçant l'homme de le faire mourir dans la douleur s'il persiste à ignorer sa demande. Le bourgeois fait faire une belle image richement ornée qui est placée dans l'église Notre-Dame de la Ronde ; les gens viennent de partout pour la vénérer. Soudainement, l'image disparaît laissant les gens dans le deuil ; et plus particulièrement, le jeune bourgeois qui se lamentait, car il croyait avoir perdu sa bien-aimée la Vierge Marie. Mais l'image réapparaît en tenant dans sa main l'anneau que le bourgeois avait mis au doigt de l'idole. L'homme récupère son anneau, et par le fait même, retrouve sa femme et sa joie (IM). Après ce miracle, saint Grégoire a permis la confection des images de la Vierge Marie (AM).

L'enluminure du fol. 125v. est divisée en trois parties séparées par un cadre architectural. À gauche, des jeunes gens luttent en présence d'une foule qui participe au spectacle. À gauche des lutteurs, il y trois statues qui surmontent des colonnes ; l'une d'entre elles porte

une bague à l'annulaire de la main droite (SI). Au milieu, un couple est couché dans un lit yeux fermés. Devant le lit, le prêtre exorcise l'image avec un crucifix et de l'eau bénite (M). À droite, un homme est agenouillé devant le pape, assis dans une chaire. Il a les bras écartés, ce qui traduit son étonnement face à la situation. Plusieurs personnes sont présentes et semblent étonnées également.

MIRACLE XLIII

Bras brisé

Miracle de l'ymage de Nostre Dame, qui deschira sa robe pour l'ymage de son fil, qui avoit le bras brisié. (131r.-132r.)

Dans une abbaye, il y avait une image d'une Vierge à l'Enfant (SI). Les gens venaient de partout pour la vénérer. Un jour, une pauvre femme vient pour prier devant cette image ; mais deux canailles se moquent d'elle et insultent Dieu et sa mère (RSI). De plus, l'un des deux jette une pierre contre l'image de la Vierge et brise le bras de Jésus qui se met aussitôt à saigner (M). Après ce geste, l'homme tombe immédiatement mort ; et son ami, qui tentait de le sauver, tombe également par terre et meurt le lendemain après d'atroces souffrances (IM). Il se produit un autre miracle : le sang qui coula du bras de Jésus guérit les infirmes qui viennent de partout voir cette image (AM).

L'enluminure du fol. 131r. montre à droite des gens agenouillés devant une belle statue d'une Vierge à l'enfant dont le bras droit est brisé (SI+M). Au milieu, un homme tente d'en soulever un autre (IM). À gauche deux autres hommes, pointant du doigt les deux canailles, témoignent de la scène.

MIRACLE XLIV

Paysan délivré

Miracle d'un paisant que Nostre Dame delivra des mains des ennemis d'enfer. (132r.-133r.)

Un paysan avait l'habitude d'allumer une chandelle dans chacune des églises suivantes : Notre-Dame, Saint-Jehan-Baptiste, Saint-Bartholemieu et Saint-Martin. Un jour il tombe malade à tel point qu'on le croit proche de la mort (RSI). Mais, tandis que ses voisins lui rendaient visite, les diables ravissent son corps (M). Avec leur proie, les diables tentent de passer au-dessus des églises que le paysan fréquentait, mais le saint patron du lieu les en empêche à chaque fois. La Vierge Marie leur réclame son fidèle que les diables ont laissé dans un buisson (IM). Le paysan est très heureux d'avoir été sauvé ; il raconte son aventure à tout le monde (AM).

Dans l'enluminure du fol. 132r. on voit, au fond à gauche, un saint qui empêche les diables de passer avec l'âme du paysan et au fond à droite, la Vierge Marie qui la dispute aux diables (IM). À droite, sur le premier plan, il y a un corps dans un buisson que les bergers semblent surpris de voir. À gauche, les mêmes bergers transportent le corps du paysan (AM).

MIRACLE XLV

Le chevalier et la femme aveugle

D'un chevalier qui fist hommage a Nostre Dame par devant la femme aveugle. (133v.-135r.)

Il y avait jadis en Angleterre un chevalier nommé Walles très dévoué à la Vierge. Il la saluait tous les jours en disant le *Ave Maria*, récitait mille fois le *Paternostre* et mortifiait sa chair avec un cilice (SI1). Il pria aussi la Vierge pour qu'elle accepte son hommage (RSI1).

Cette idée le tourmentait tellement qu'il n'arrivait pas à cesser de prier la Vierge pour qu'elle lui accorde sa requête (M1). Finalement, la Vierge lui apparaît en vision et accepte son hommage en prenant à témoin une jeune fille aveugle (IM1). Cette jeune fille était de noble naissance (SI2). Sa famille souhaitait lui trouver un bon parti pour la marier, mais elle préférait rester vierge et chaste (RSI2). Elle priait alors Dieu et Notre Dame de la rendre infirme afin qu'aucun homme ne la désire (M2). Sa prière fût exaucée, car elle devint aveugle (IM2). Walles aimait beaucoup la pucelle en raison de ses vertus, mais il ne savait pas qu'elle était présente lors de son hommage à la Vierge. La pucelle lui rappelle qu'elle était bel et bien présente et tous deux rendent grâce à la mère de Dieu (AM).

L'enluminure du fol. 133v. est divisée en deux parties. À droite, derrière une colline, Walles prie à genoux ; un phylactère sort de sa bouche sur lequel l'on peut lire *.iii^m. ave maria gra* (SI). À gauche, dans une chapelle, il est agenouillé devant une Vierge à l'Enfant, en train de lui rendre hommage. Derrière lui se trouve la jeune aveugle dont les yeux sont fermés et les mains sont jointes (IM). À droite, au premier plan, la jeune fille est agenouillée devant Walles qui lui prend les mains pour la relever (AM) ; deux personnages témoignent de la scène.

MIRACLE XLVI

Pèlerine violée

Comment Nostre Dame se vengra de ceulx qui violerent sa pelerine. (135r.-136r.)

Un couple de pèlerins se rendait à Notre-Dame de Rocamadour (SI). Sur le chemin, il rencontre des jeunes chevaliers qui ne craignaient rien ni personne (RSI). Les jeunes gens kidnappent la pèlerine pour la violer (M). L'homme se précipite vers la ville pour demander l'aide des bourgeois ; le prévôt lui demande de le conduire au lieu de l'incident et il réussit à

retrouver les coupables qui sont arrêtés sur-le-champ. Mais avant même que la justice des hommes soit faite, la justice divine brûle les malfaiteurs vivants (IM). Par ce miracle, la Vierge rappelle qu'elle n'aime pas que l'on s'attaque à ses pèlerins (AM).

L'enluminure du fol. 135r. est divisée en deux parties séparées par des arbres. À gauche, il y a deux chevaliers dont un tire une pèlerine par la main. À droite, un pèlerin indique au prévôt et à ses hommes le lieu où sa femme a été enlevée. (M)

MIRACLE XLVII

Tournoi

Miracle d'un chevalier qui ouoit messe Nostre Dame estoit pour luy au tournoient.
(136v.-137r.)

Un chevalier, vaillant et de noble extraction, était très dévoué à la Vierge (SI). Il aimait beaucoup tournoyer ; en chemin vers un tournoi, il s'arrête dans une chapelle pour écouter la messe (RSI). Bien que la messe dure longtemps le chevalier reste jusqu'à la fin ; et son écuyer de lui rappeler qu'il arrivera trop tard au tournoi (M). Après la messe, en se dirigeant vers le tournoi, il croise les autres chevaliers qui le félicitent en lui disant qu'il n'a jamais aussi bien jouté. Le chevalier ne tarde pas à comprendre que c'est la Vierge qui l'a remplacé au tournoi (IM). Il raconte le miracle à tout le monde et devient moine pour le reste de sa vie (AM).

L'enluminure du fol. 136r. est divisée en deux parties. À gauche, un chevalier participe à la messe en présence d'autres gens (M). À droite, un tournoi bat son plein sous le regard d'un écuyer qui tient deux chevaux dont un est sans chevalier (IM).

MIRACLE XLVIII

Mère

De la femme qui pour son enfant qu'elle avoit perdu tolli a l'ymage de Nostre Dame le sien qu'elle tenoit. (137v.-139r.)

Une veuve avait un fils (SI). Un jour, le garçon a été kidnappé et enfermé dans une prison (RSI). Peinée, la mère ne sachant à qui se plaindre se tourne vers la Vierge Marie pour qu'elle lui vienne en aide. Mais la Vierge ne lui répond pas (M1). Lasse de se plaindre sans résultat, la mère prend en otage l'enfant de la Vierge jusqu'à ce que celle-ci fasse libérer son enfant (M2). La Vierge Marie apparaît au garçon prisonnier et le libère (IM). Ce dernier rentre chez lui et demande à sa mère de restituer l'enfant Jésus à sa mère ; ce que la mère fait aussitôt puis elle appelle ses voisins pour leur raconter ce miracle (AM).

L'enluminure du fol. 137v. est divisée en deux parties. À gauche, la Vierge Marie apparaît à un garçon agenouillé (IM). À droite, dans une église, une femme rend l'enfant Jésus à la statue de la Vierge sous le regard de beaucoup de gens qui prient et qui rendent grâce à la Vierge pour avoir accompli ce miracle (AM).

MIRACLE XLIX

Belle mère

Miracle de la femme qui fist estrangler son gendre, pourquoy elle fu jugier d'estre arse, mais la Vierge Marie la preserva. (139r.-141r.)

Un couple avait une fille unique qu'il aimait beaucoup. Lorsqu'elle fut en âge de se marier, ses parents lui trouvèrent un bon parti (SI). Après son mariage, elle demeure chez ses parents. Sa mère aime son gendre, mais les mauvaises langues laissent entendre qu'elle a une liaison avec lui (RSI). Quand la mère entend ces rumeurs, elle devient folle de rage et décide

de tuer son gendre. Elle paya des tueurs qui lui tendent une embuscade dans le cellier. Une fois le gendre mort, la mère l'emmène dans son lit pour faire semblant qu'il est mort naturellement (M). Bien que sa fille et leur entourage croient à cette mise en scène, la mère est rongée de remords. Elle confesse son péché à un prêtre qui trahit le secret. Elle s'en remet à la Vierge Marie pour qu'elle lui vienne en aide, mais elle est condamnée au bûcher. Étant sur le bûcher, elle ne brûle pas. Voyant cela, les gens alimentent davantage le feu, mais sans résultat ; pour finir, on lui assène des coups de lance, qui la blessent sans la tuer (IM). Le prévôt décide alors de la libérer en vertu de ce miracle. Sa famille la ramène à la maison pour la soigner, mais plus rien ne lui importe. Elle implore la Vierge de la rappeler au ciel, vœu qui sera exaucé (AM).

L'enluminure du fol. 139r. montre une femme sur un bûcher à qui plusieurs personnes assènent des coups de lance. À droite de cette scène, un homme arrive avec du bois pour alimenter le feu. À gauche, des chevaliers et des bourgeois semblent étonnés de ce qu'ils voient (IM).

MIRACLE XLX

Le chapelain de N.D.

Miracle d'un chevalier que Nostre Dame appella son chapellain. (141r.-145r.)

Un enfant, de noble extraction, était très pieux (SI). Il devient orphelin (RSI) ; et pour assurer sa descendance, il se marie (M) sans pour autant délaisser sa dévotion à la Vierge et à Dieu. La Vierge le nomme son chapelain. Elle apparaît à un lépreux pour le charger de livrer un message à son chapelain : il doit se préparer, car sa mort est proche (IM1). Ne pouvant se tenir sur ses jambes, le lépreux tarde à exécuter l'ordre de la Vierge qui lui apparaît à nouveau pour le sommer de s'acquitter de sa mission. Le lépreux finit par se mettre debout

sans peine et se rendre chez le chapelain de la Vierge (IM2). Il livre son message à Raoul de La Haye qui se prépare à rencontrer Dieu et sa mère. Après avoir informé sa femme de ce qui l'attend, il tombe malade et meurt le lendemain (AM).

L'enluminure du fol. 141r. est composée de quatre parties. À gauche, dans une hutte modeste, un homme est couché sur le dos, yeux ouverts, et tient une crécelle dans sa main droite, objet qui signifie qu'il est lépreux. Au-dessus de la hutte, la Vierge lui apparaît en compagnie d'anges (IM1). Au milieu, le lépreux traverse la rivière en compagnie d'un jeune batelier (IM2). À droite, le lépreux est assis avec le chevalier. Au fond, le chevalier est assis avec sa femme dans une chambre (AM).

MIRACLE LI

La juive qui réclamait N.D.

Miracle de la Juifve qui appela Nostre Dame a son enfantement. (145v.-148v.)

À Narbonne, il y avait une juive, mère de trois enfants (SI). Elle peinait à accoucher du quatrième (RSI). Elle souffrait à tel point qu'elle crut y laisser sa vie (M1). Soudainement, une lumière descend sur elle et une voix lui dit de réclamer la mère de Dieu ; ce qu'elle fait et elle se trouve aussitôt soulagée de ses douleurs (IM1). Les autres juives, furieuses de l'entendre invoquer la Vierge, lui reprochent de trahir la loi de Moïse, mais habilement, elle arrive à les convaincre que c'est la douleur qui l'a fait divaguer. Après ses relevailles, elle vante à ses trois enfants les mérites de la Mère de Dieu et les encourage à devenir chrétiens (AM1). Toutefois, elle doit laisser son nourrisson avec la nourrice chez son père et elle prie devant l'image de la Vierge pour qu'elle le lui rende afin qu'elle le baptise (M2). Chassés de leur communauté, mère et enfants vivent de l'aumône. Mais la Vierge la console en exauçant son vœu : la nourrice, qui est chrétienne, lui rend son enfant (IM2). La convertie accourt

aussitôt vers une église pour faire baptiser son enfant. Elle mène, avec ses enfants, une vie de mendicité jusqu'à ce qu'elle parte pour la Terre Sainte, finissant sa vie dans la pauvreté et la chasteté (AM2).

L'enluminure du fol. 145r. est divisée en trois parties. À droite, une femme est couchée sur son lit ; devant elle, il y a trois femmes, dont une porte un nourrisson dans les bras. Les gestes des femmes signifient qu'elles sermonnent celle qui est couchée. Au-dessus de la maison, il y a un ange qui regarde la scène (IM1). Au milieu, dans la rue, une femme mendie avec ses trois enfants. À droite, dans une église, la femme et les trois enfants se font baptiser. L'image regroupe en une seule scène la conversion de la mère et des trois enfants qui a suivi la première intervention miraculeuse et le baptême du dernier enfant qui a suivi la seconde intervention miraculeuse.

MIRACLE LII

Image de N.D.

Miracle de l'enfant qui fiança l'image de Nostre Dame. (148v.-151v.)

Un seigneur, riche et puissant, avait un fils unique, âgé de dix ans, qu'il aimait plus que tout au monde ; il prévoyait un grand avenir pour lui. Le garçon était sage et passait le plus clair de son temps à dire des oraisons en l'honneur de la Vierge Marie (SI). Un jour, tandis qu'il priait devant l'image de la Vierge, elle lui parle, ce qui l'effraye d'abord. Rapidement rassuré, le garçon ne peut contenir sa joie. L'image conclut un pacte avec le garçon : il sera le fiancé de la Vierge et gardera sa chasteté à tout jamais (IM1). Voyant que son fils n'est pas intéressé par la vie mondaine, le père décide de le marier. Le jour du mariage venu, le jeune homme montre des réticences devant les invités lorsque l'évêque lui demande s'il veut prendre cette jolie jeune fille pour épouse ; ce qui lui vaut la moquerie et les coups de

l'assistance (M). Ayant peur d'avoir mal, le garçon s'enfuit ; mais dans sa presse, il tombe dans l'escalier et se rompt le cou. Or voici que la Vierge arrive dans une grande clarté et accueille l'âme du garçon dans ses bras (IM2). Au royaume céleste, son âme est couronnée de la virginité (AM).

L'enluminure du fol. 148v. est divisée en deux parties. À droite, un jeune garçon, agenouillé et mains jointes, prie devant un autel sur lequel il y a un tableau d'une Vierge à l'Enfant (IM1). À gauche, le garçon est allongé par terre, car il vient de tomber d'un escalier. En compagnie d'anges, la Vierge Marie, penchée sur le corps du garçon, prend son âme dans ses bras (IM2).

VII. Composition du recueil

a) Procédure de la mise des textes en recueil

Les récits qui composent ce recueil appartiennent à une vaste tradition de réécriture : le fait de remonter à leurs sources indique que leur histoire est le fruit d'une longue transmission qui a commencé d'abord dans la littérature médiolatine et est passée ensuite dans la littérature en langues vernaculaires durant le Moyen Âge central ; à ce moment-là ils ont été composés en ancien français et mis en vers octosyllabiques. Les réécritures continuent et, à la fin de la période médiévale, les compilateurs ont mis ces mêmes textes en prose, mais cette fois en moyen français. L'histoire de la transmission de ces textes est ponctuée de ruptures et de continuités : l'entreprise d'écriture-réécriture transforme à chaque fois le texte et, par ce fait, l'éloigne de sa source sans rompre avec elle, offrant diverses versions du même récit. Telle est la réalité du texte médiéval en général, et du récit

miraculaire en particulier, puisque le médium qui permet sa transmission (le manuscrit) est un objet à la fois unique et mouvant. De cette manière, une œuvre ne peut être considérée qu'à travers ses différents représentants¹⁷⁴. De plus, la mise en recueil de ces textes aboutit à la construction de nouveaux ensembles, résultats de projets particuliers qui répondent à des attentes diverses. Les études actuelles montrent que le recueil médiéval « doit être vu comme un tout aux spécificités particulières, parfois singulières, qui en déterminent directement l'existence¹⁷⁵ ».

La compilation faite par J. Miélot se doit d'être examinée afin de cerner les bases sur lesquelles le recueil a été construit. Cette compilation n'est pas cumulative ; et bien qu'elle soit composée de textes composites, elle n'est pas elle-même composite¹⁷⁶. C'est une compilation organique dans la mesure où le projet sous-jacent au geste compilateur est motivé par la confection d'une œuvre homogène dans sa matérialité autant que dans son contenu. La tâche du compilateur n'a pas été limitée par l'accumulation, la juxtaposition, de différentes pièces appartenant au genre miraculaire. Le geste compilateur repose sur une ordonnance réfléchie qui ne se contente pas d'accumuler les différentes pièces, textes et images, mais qui les dispose d'une certaine manière qui rappelle leur appartenance à la grande tradition des compilations, et qui les agence dans l'espace même de ce recueil d'une nouvelle façon porteuse de nouveaux effets sémantiques. J. Miélot a compilé des pièces connues par son public et notamment par son prince, en cela il n'a y a rien de nouveau. Toutefois, cette compilation n'est pas proprement un recueil, mais plutôt un livre ayant un

¹⁷⁴ W. AZZAM, O. COLLET, Y. FOEHR-JANSSENS, « Les manuscrits littéraires français : pour une sémiotique du recueil médiéval », *Revue belge de philologie et d'histoire* 83, 2005.

¹⁷⁵ *Ibid.*, p. 12.

¹⁷⁶ G. Hasenohr a cerné ces trois catégories dans son article : G. HASENOHR, « Les recueils littéraires français du XIII^e siècle : public et finalité », in R. JANSEN-SIEBEN, H. VAN DIJK, *Codices miscellaneorum : Brussels Van Hulthem colloquium*, Brussels, Archives et Bibliothèques de Belgique, 1999.

début, un milieu et une fin. Chaque partie de la compilation est indispensable à l'appréciation de l'ensemble de l'œuvre.

La compilation s'ouvre sur l'intitulé de l'œuvre qui se présente en tant que : *la vie et miracles de Nostre Dame* ; ce titre est suivi de la table des matières. Cet intitulé plonge d'emblée le lecteur dans la matière de l'œuvre puisqu'il présente de manière précise le contenu du livre qu'il s'apprête à entamer. En effet, cette compilation est composée de deux parties, comme le mentionne le titre de l'œuvre. Bien qu'elles ne soient pas égales sur le plan quantitatif, leurs valeurs au sein de la compilation sont parfaitement équivalentes. Il est très important de ne pas opposer ces deux parties, mais de les voir comme un tout qui présente au lecteur l'œuvre de la Vierge (les miracles) comme une continuité naturelle de sa naissance extraordinaire, de son enfance exemplaire et de son Assomption spectaculaire. Dans la logique médiévale, une telle *enfance* ne peut présager qu'une vie exemplaire. Dans cette perspective, il faut considérer la vie de la Vierge comme l'élément générateur de son œuvre exceptionnelle. Ici, le compilateur s'inscrit dans la tradition littéraire propre à la fin du Moyen Âge qui aime le retour sur les *enfances* d'un héros ayant accompli des faits le rendant illustre. Bien que cette manie des récits des *enfances* ait été adoptée par le genre épique, elle s'apparente également aux vies de saints. Il s'agit d'une véritable *gesta* de la Mère de Dieu dont l'enfance exceptionnelle l'a préparée à cette grande destinée qui est de devenir la Mère de Dieu. Toutefois, c'est parce qu'elle est la Mère de Dieu qu'elle a été apte à accomplir son grand œuvre : c'est-à-dire les miracles. La partie consacrée à la vie de Marie constitue le fil conducteur et l'élément unificateur de tous les récits que contient la seconde partie. Cette compilation, composée essentiellement de récits composites, est unifiée grâce au rôle joué par le récit de la vie de l'héroïne de l'œuvre. En somme, la vie de la Vierge est le préambule

à son œuvre universelle et diversifiée. Il peut paraître dérisoire de mentionner que les miracles accomplis par la Vierge l'ont été après son Assomption. La Vierge ne s'illustre dans son rôle d'intercession entre Dieu et ses fidèles récalcitrants qu'après son départ du monde charnel vers la vie éternelle¹⁷⁷. Il est donc tout à fait naturel de trouver les miracles de N.D. après le récit de son Assomption. L'après-Assomption constitue en réalité la nouvelle vie de Marie durant laquelle elle interviendra dans toutes les situations, dans divers lieux, à n'importe quel moment ou époque et auprès de quiconque implore son aide. Elle traite tous les pécheurs avec la même bonté qu'ils soient religieux ou séculiers, vieux ou jeunes, hommes ou femmes, nobles ou vilains.

Le principe de la diversité des interventions et des situations est un principe sine qua non, il s'agit d'un principe obligé et inhérent au genre miraculaire. C'est grâce à cette variété que l'œuvre de N.D. est magnifiée : la pluralité des interventions fait paraître la puissance spectaculaire de Marie. C'est donc en fonction de cet aspect diversifié, et forcément composite, qu'un recueil de miracles est conçu. J. Miélot réalise son recueil selon le principe de la diversité qui est un élément constituant du genre miraculaire. Il offre à son lecteur, comme l'avait fait avant lui Gautier de Coinci, un "bouquet composé de différentes fleurs" dont la variété et la richesse des couleurs ne peuvent qu'enrichir l'ensemble.

- v. 1. Tant truis escrit, foi que doi m'ame
 Des doz miracles Nostre Dame
 Que je ne sai les quelz choisir
 Ne je n'ai pas si grant loisir
- v. 5. Que je les pregne toz affait,
 Ainz faz aussi comme cil fait
 Qui les fleurs quiert aval la pree
 Qui toute est vers et enflouree
 et qui tant voit de fleurs diverses

¹⁷⁷ Vincent de Beauvais exprime cette idée en ces termes : « Post Assumptionem uero suam Beatissima Virgo multis miraculis per diuersas orbis partes diuersis quoque temporibus clarificata est. », *Speculum historiale*, Livre VII, chapitre 81, M. TARAYRE, La Vierge et le miracle. *Le Speculum historiale de Vincent de beauvais*, Paris, Honoré Champion, 1999, p. 36.

v. 10 . Vermeilles, ides, jaunes, perses
 Et par derriere et par devant
 Ne seit les queles cueille avant.¹⁷⁸

La perplexité de Gautier face à ce choix vaste se fait éloge de cette matière riche en couleurs de sainteté. Devant sa difficulté de faire un choix, il expose la beauté et le foisonnement de ce pré de fleurs qu'il souhaiterait cueillir au complet sans en laisser une seule de côté. C'est précisément de là que vient la difficulté de choisir certaines pièces, d'en recueillir certaines et pas d'autres, car la matière est riche et belle.

Après ce dilemme de la cueillette vient celui de la mise en bouquet. Bien que J. Miélot n'ait exprimé d'aucune manière ses difficultés à faire son choix, il est possible de l'imaginer, à son tour, face à cette matière qui était déjà imposante au temps de Gautier de Coinci, deux siècles plus tôt. Il n'est pas dans les mœurs de J. Miélot d'exprimer ses propres pensées ni sa propre démarche ; il reste discret quant aux sources dont il s'est servi et quant à la manière dont il a disposé sa propre cueillette. Malgré ce silence, il est tout de même possible pour le critique d'éclairer ses choix et de tenter de comprendre la façon dont il a disposé ce florilège afin de le présenter à son lecteur de la meilleure manière possible. Il s'agit de cerner le mode de fonctionnement de ce recueil et de voir de quelle manière ces récits miraculeux composites ont été agencés dans une structure elle-même porteuse de sens. Le but est de montrer comment ces récits, cueillis ça et là, ont été disposés selon une architecture qui, d'un côté, respecte le principe de la diversité et, de l'autre côté, réussit à harmoniser dans un ensemble ces textes et de créer ainsi une œuvre homogène bien que le matériel de base soit hétérogène.

J. Miélot commence la partie des miracles par le très célèbre récit de Théophile. Quoi de plus classique pour débiter cette partie de l'œuvre ? Une fois de plus, J. Miélot ne cherche

¹⁷⁸ Gautier de Coinci, *Dou giuis qui reçut l'image Dieu en wages*, v. 1-12 ; t. IV, p. 110.

pas l'originalité, mais tient plutôt à inscrire son travail dans le sillage de Gautier de Coinci qui avait placé ce récit à la tête de son premier livre. Ce dernier avait suivi à son tour Adgar qui avait également octroyé une place de choix, le centre du *Gracial*, au récit de Théophile¹⁷⁹. D'ailleurs, le miracle de Théophile est l'un des plus anciens miracles de N.D. J. Miélot lui a accordé toute l'importance qui lui revient : en plus de l'avoir placé à la tête des miracles, il est le plus long du recueil ; il est également le seul récit accompagné de deux enluminures.

Le très canonique miracle de Théophile est suivi par la très populaire série Hildefonse-Muriel¹⁸⁰ qui a connu une grande diffusion durant le Moyen Âge¹⁸¹. Les miracles 2 à 18 sont présentés dans le même ordre que dans les grandes collections latines. Cette série de récits très courts relate l'histoire du repentir de plusieurs religieux, 11 sur 17, qui, à l'instar de Théophile, s'égarent du droit chemin. À présent, il n'est plus besoin de raconter dans le menu détail ces histoires qui sont, en quelque sorte, la répétition de la même histoire déjà narrée longuement dans le récit archétypal de Théophile. Ainsi, le recueil est investi d'un rythme qui, telle une pièce musicale, prend le temps d'installer les éléments de base pour ensuite accélérer la cadence dans un crescendo de variations et de répétitions.

Cependant cette série garde deux éléments, l'un textuel et l'autre codicologique, qui rappellent son indépendance en dehors du projet de J. Miélot. L'incipit du miracle de Hildefonse porte la mention : « Ce premier miracle ... », alors qu'en réalité il est le

¹⁷⁹ G. GROS, « Gautier architecte : étude sur la disposition des récits dans les deux *Livres des Miracles* », in X. LEROUX, *La mise en recueil des textes médiévaux*, Babel 16\2, 2008.

¹⁸⁰ Cette série a été nommée *Hildefonsus-Muriel* d'après les titres de la première et de la dernière pièce de la série ; A. Mussafia la désigne de H-M. *Deuxième collection anglo-normande des miracles de la Sainte Vierge et son original latin. Avec les miracles correspondants des mss. Fr. 375 et 818 de la bibliothèque nationale*, éd. critique par H. Kjellman, Paris, Édouard Champion et Uppsala, 1922.

¹⁸¹ Selon A. Mussafia cette série s'est formée au XI^e siècle et fait partie d'un grand nombre de collections. Voir *Ibid.*, p. XI.

deuxième du recueil. Le dernier miracle de la série, *Murielidis*, est marqué par le chiffre romain « xvii » qui signifie qu'il est le dix-septième et dernier miracle de la collection HM. Ces mentions, qui ont échappé respectivement au compilateur et au copiste, font en sorte que cette série continue à former un bloc à l'intérieur du recueil et qu'elle garde les marques de sa provenance.

Si J. Miélot a choisi de reproduire la série HM telle quelle, les pièces 19 à 28 ont été puisées çà et là, à différentes sources. D'ailleurs, aucune des grandes collections parvenues jusqu'à nous ne les présente dans le même ordre que celui établi par J. Miélot. Il est possible toutefois de cerner le rapport entre ces textes qui, en réalité, ne sont pas tous des miracles, et de comprendre ainsi la raison pour laquelle ils ont été disposés de cette manière et à cet endroit du recueil. Le prologue du n° 19 assure la transition entre ce qui le précède et ce qui le suit : « ainsy comme les liseurs pevent entendre de plusieurs miracles cy dessus racontez de la benoite Marie, mere de Dieu¹⁸². » Bien entendu, ce prologue n'est pas de J. Miélot : il existe déjà dans la source de ce récit. Sa présence à cet endroit offre une transition appropriée non seulement sur le plan formel, mais aussi sur le plan thématique. En effet, le prologue contient le thème qui agit en tant que fil conducteur entre les récits n°s 19 à 28. Ce thème est celui de la Mère de Miséricorde au point où il est possible d'appeler ces dix pièces : la série de la Mère de Miséricorde. Dans huit cas sur dix, l'expression *Mère de Miséricorde* est mentionnée explicitement. Toutefois, les n°s 21 et 28 n'en font pas mention : le 21 est en réalité un miracle étiologique qui instaure la fête de la Conception de Marie et le 28 est plutôt un sermon qu'un miracle. Autre élément commun aux dix pièces de ce bloc : ils rappellent tous que le culte de la Vierge Marie est endossé par l'Église. Dans le n° 19 un crime est

¹⁸² 58r.

commis dans une église, la souillure de cet espace sacré attire la colère de Marie sur les criminels. Dans le n° 20 la simple prière de la bourgeoise devant l'autel lui vaut l'aide immédiate de Marie. Le sauvetage du navire dans le n° 21 n'est possible qu'après la promesse d'Elsin d'instaurer une fête dédiée à la célébration de la Conception de Marie. Le n° 22 est un sermon qui rappelle la miséricorde de la Mère de Dieu : ce discours se fait la voix de l'Église qui prêche la bonté de N.D. Après le récit de la célébration de la Conception de Marie vient celui qui rappelle la fête de son Assomption ; le n° 23 relate le récit d'un miracle qui se produit lors de la célébration de l'Assomption de Marie. Le n° 24 est le récit de la guérison du pied d'un fidèle qui souffrait du mal des ardens ; guérison qui se produit dans une église également. La communion étant l'un des sacrements de l'Église, elle constitue l'une des pierres angulaires du culte catholique ; elle sauve l'âme de l'ambitieux Henri dans le 25 qui, à l'instar de Théophile, courrait après la réussite terrestre. Le mystère de la communion devient miracle et convertit le petit juif du 26 qui se fait baptiser aussitôt. Le culte des images prend tout son sens dans le 27 ; il rappelle d'un côté l'importance des images sacrées en tant qu'objets investis d'un pouvoir divin, et de l'autre côté, ce miracle insiste sur le fait que le Juif est un ennemi de la foi catholique au même titre que Satan. Le 28 vient clore cette série qui met en valeur, une fois de plus, le culte de la Mère de Miséricorde chapeauté par l'institution ecclésiastique.

Ce texte est en réalité le sermon qui sert à introduire le miracle de l'image de l'église de Blachernes connu chez Adgar sous le n° XLV. Mais ici J. Miélot se limite au sermon et ne reproduit pas le miracle lui-même. Le sermon rappelle l'importance de célébrer le service de la Vierge le Samedi. De plus, il insiste, encore une fois, sur les bontés de la Mère de Dieu et résume des miracles célèbres comme le miracle de Théophile et celui de Marie

l'Égyptienne, bien que ce dernier ne fasse pas partie de notre recueil. Il est important de mentionner que la tradition miraculaire faisait correspondre le miracle de Marie l'Égyptienne à celui de Théophile. Pour la femme et pour l'homme, il s'agit de deux modèles de péchés qui mettent à l'épreuve la miséricorde de la Mère de Dieu¹⁸³. Il est également important de noter que ce sermon occupe la place centrale du recueil. Dans cette logique de florilège, J. Miélot a choisi de mettre au centre du "bouquet" un texte dont le discours se fait la voix de l'Église qui rappelle aux fidèles, une fois de plus, que le culte de N.D. est un culte qui se pratique par le biais de l'institution ecclésiastique laquelle a dédié le samedi à la célébration du service de la Mère de Dieu.

Les récits n^{os} 29, 30 et 31 sont tirés de la *Vie des Pères*¹⁸⁴. Ces trois textes, relativement longs, sont en fait des miracles de N.D., pour ainsi dire, indirects. En effet, dans 29, l'intervention miraculaire se fait par le biais d'un ermite à qui N.D. apparaît. L'éclat du miracle ne réside pas dans l'intervention miraculaire elle-même, mais plutôt dans la confession qui déclenche le repentir de la reine assassine et qui confirme par là même la puissance de la confession en tant qu'acte purificateur. Le 30 n'est presque pas un miracle de N.D. : le fils du sénéchal échappe à la mort, car il s'attarde à la messe ; ce qui le sauve est davantage sa dévotion en général que sa fidélité à Marie. À la lecture du dernier miracle de ce bloc, on se demande pour quelle raison il se trouve dans un recueil des miracles de N.D.

¹⁸³ G. GROS, 2008, *op. cit.*, voir également *Deuxième collection anglo-normande des miracles de la Sainte Vierge et son original latin. Avec les miracles correspondants des mss. Fr. 375 et 818 de la bibliothèque nationale*, 1922, *op. cit.*

¹⁸⁴ L'ensemble des miracles de la *Vie des Pères* a connu une très grande diffusion durant le Moyen Âge, mais il s'agit d'une diffusion des miracles originaux en vers français. Les recherches des mises en prose de ces miracles se sont avérées infructueuses, il ne nous est parvenu aucune mise en prose de ces textes antérieure au travail de J. Miélot ; seul le miracle *Image de Notre Dame* a été mis en prose par Jean le Conte au XIV^e siècle. J. Miélot est-il l'un des premiers à mettre en prose quelques textes de la *Vie des Pères* ? La question risque de rester sans réponse catégorique dans la mesure où les éditions de miracles en prose se font désirer. Mais, il est clair que les catalogues des bibliothèques confirment l'absence de mises en prose de la *Vie des Pères*.

Ce texte n'est pas un miracle de N.D. du tout. Mais *Queue* insiste, encore une fois, sur l'importance de la confession et de son rôle dans le blanchissement des péchés. De plus, ces trois récits mettent en valeur l'importance de la pureté du corps qui entraîne forcément la pureté de l'âme : thème fondamental du culte marial. Dans *Sénéchal* c'est par le biais de l'ermitage que le miracle est opéré, *Haleine* fait l'apologie de l'ermitage en tant que mode de vie exemplaire. À défaut de se retirer du monde et de renoncer aux plaisirs terrestres, *Queue* loue la modestie, car l'extravagance des atours altère la pureté du corps au même titre que la luxure.

Ces trois textes célèbrent trois des sacrements de l'Église, la confession, la messe et l'ordre, bien plus qu'ils ne commémorent le culte marial lui-même. Mais y a-t-il opposition entre le culte de Marie, dont les miracles font partie, et les sacrements de l'Église? Selon les théologiens médiévaux, l'Église est le lieu de l'assemblée des fidèles, la demeure symbolique de Dieu, le corps mystique du Sauveur et de son épouse. Cette métaphore apparaît dans l'Ancien et le Nouveau Testament à divers lieux. L'apôtre Paul définit l'Église en tant que corps du Christ, dont les fidèles sont les membres, en ces termes : « De même, en effet, que le corps est un, tout en ayant plusieurs membres, et que tous les membres du corps, en dépit de leur pluralité, ne forment qu'un seul corps, ainsi en est-il du Christ¹⁸⁵ » Et plus loin « Un membre souffre-t-il? Tous les membres souffrent avec lui. Un membre est-il à l'honneur? Tous les membres se réjouissent avec lui. Or vous êtes, vous, le corps du Christ, et membre chacun pour sa part¹⁸⁶. » À l'instar du Christ, son épouse est également le corps de l'Église puisque l'homme et son épouse forment un seul corps grâce aux liens sacrés du mariage. Or, si l'époux est le corps de l'Église, son épouse l'est également puisque les deux

¹⁸⁵ *Corinthiens* I, 12 : 12.

¹⁸⁶ *Ibid.*, 12 : 26, 12 : 27.

époux forment un seul corps à partir du moment où ils sont unis par le lien sacré du mariage, lien qui les attache l'un à l'autre pour l'éternité : « voici que l'homme quittera son père et sa mère pour s'attacher à sa femme et les deux ne feront qu'une seule chair. Ce mystère est de grande portée ; je veux dire qu'il s'applique au Christ et à l'Église¹⁸⁷. » Le Christ est à la fois Dieu et l'époux ; cette association apparaît également dans la parabole des vierges sages et des vierges folles : « Alors il en sera du Royaume des Cieux comme de dix vierges qui s'en allèrent, munies de leurs lampes, à la rencontre de l'époux¹⁸⁸. » Ainsi qu'une épouse aimante et dévouée, les fidèles prépareront avec minutie et patience la rencontre avec l'époux tant attendu. L'analogie entre Dieu et l'époux contribue au principe que le Christ est l'Époux mystique qui sera attendu par les fidèles le jour du Jugement dernier. Selon les principes avancés par les textes sacrés, l'Église est à la fois le corps du Christ, il en est la tête et les fidèles en sont les membres, et celui de son épouse.

Cette épouse mystique est bien entendu la Vierge Marie qui est à la fois la Mère du Sauveur et l'épouse de Dieu le Père. Marie est le trait d'union entre l'Ancienne et la Nouvelle alliance. Elle est la descendante du roi David duquel Jésus est l'héritier : « Elle se dressera comme le signal des peuples. Elle sera recherchée par les nations et sa demeure sera glorieuse¹⁸⁹. » La Vierge Marie sera considérée comme le modèle de l'Église parce qu'en mettant le Christ au monde, le salut s'étendra sur l'humanité, plus précisément sur l'assemblée des fidèles. Et par les sacrements, dont font partie l'eucharistie et la confession, l'église transmet aux fidèles la Rédemption. C'est Saint-Ambroise qui établit le premier les

¹⁸⁷ *Ephésiens*, 5, 31-32.

¹⁸⁸ Évangile de Mathieu, 25,1.

¹⁸⁹ *Isaïe*, 11,10.

parallèles entre Marie et l'Église ; le Concile d'Éphèse confirme que Marie est non seulement la figure de l'Église, mais elle en est surtout le modèle :

La bienheureuse Vierge, de par le don et la charge de sa maternité qui l'unissent à son fils, le Rédempteur, et de par les grâces et les fonctions singulières qui sont les siennes, se trouve également en intime union avec l'Église. [...] selon l'enseignement de saint Ambroise, la Mère de Dieu est le modèle dans l'Ordre de la foi, de la charité et de la parfaite union au Christ¹⁹⁰.

Étant le modèle de l'Église, la Vierge Marie devient le lieu même de l'assemblée des fidèles : elle est leur demeure et leur réconfort.

La réponse à la question posée plus haut, à savoir s'il y a une opposition entre le culte marial et les sacrements de l'Église, est certes non. En effet, ces deux cultes sont complémentaires et indissociables. Ces trois miracles insistent, par leur message centré sur les sacrements de l'Église, sur les exhortations du Concile d'Éphèse qui incitaient les fidèles à pratiquer le culte liturgique célébrant la bienheureuse Vierge Marie.

Les dix miracles suivants (n^{os} 32 à 41) sont tirés de l'œuvre de Gautier de Coinci. Du monumental travail de Gautier de Coinci quelles pièces J. Miélot a-t-il choisi et sur quelle base ? Tous les miracles sont extraits du Livre I des *Miracles de Notre Dame* ; après un examen des thèmes de ces pièces, il s'est avéré que le choix de J. Miélot s'est arrêté sur des miracles qui font l'apologie du culte des images. En effet, dans les dix pièces, l'intervention miraculeuse est déclenchée car le fidèle voue un culte tout particulier à l'image de N.D. Il convient toutefois de différencier les types d'images dont il est question dans cette série. Il s'agit ici de deux types d'images : les images matérielles et des images mentales.

¹⁹⁰ S. Ambroise, *Expos. Luc* II, 7: PL 15, 1555, voir G. DUMEIGE, *La foi catholique : textes doctrinaux du magistère de l'Église*, Paris, Éditions de l'Orante, c1993, p. 304.

Selon Grégoire le Grand¹⁹¹, le *transitus* s'opère à la vue de la scène religieuse peinte. Le contact entre le fidèle et l'image provoque le transport de l'âme de ce dernier dans l'adoration de l'être suprême et crée par là même un contact entre le visible, l'image matérielle, et l'invisible, ce que l'image matérielle représente. La vue et le contact avec l'image sainte suscitent un sentiment de componction chez le fidèle. C'est le sentiment d'humilité douloureuse de l'âme qui se découvre et qui s'avoue pécheresse. Grégoire le Grand visait par cette définition les images matérielles ; mais le culte des images au Moyen Âge ne se limite pas uniquement aux images matérielles. La notion de l'*imago*¹⁹² recouvre à la fois les images matérielles et immatérielles. Elle désigne « toutes les productions symboliques des hommes, notamment les images ou métaphores dont ils usent en leur langage, et aussi les images matérielles [...]. Enfin, le mot *imago* désigne les images mentales, les productions immatérielles et évanescences de l'imaginaire, de la mémoire, du rêve¹⁹³. » Il s'agit de ce que J.-C. Schmitt appelle la culture de l'*imago* dont le culte des images ne se limite pas au champ des images matérielles, mais inclut aussi, et surtout, le champ des images immatérielles qui sont les images de rêves, de visions, d'apparitions et bien entendu ce champ inclut les miracles. Selon la logique grégorienne, le sentiment de componction était le résultat du contact entre le fidèle et l'image matérielle. Pourtant, le *transitus*, qui lie le visible à l'invisible, se produit également lorsqu'un fidèle vit une expérience onirique, par exemple, ou lorsqu'il est le témoin d'une apparition. À la suite d'un contact avec une image immatérielle, donc mentale, le fidèle se trouve investi d'un sentiment

¹⁹¹ Voir la lettre du Pape Grégoire le Grand à Serenus, évêque de Marseille dans SAINT AUGUSTIN, *La genèse au sens littéral, en douze livres = De genesi ad litteram, libri duodecim*, éd. critique par P. Agaësse ; A. Solignac. *Bibliothèque augustinienne, Œuvres de saint Augustin* 49, Paris, Desclée de Brouwer, 1972, p. 768.

¹⁹² J.-C. SCHMITT, « Anthropologie historique », in *Le Moyen Âge vu d'ailleurs, Bulletin du Centre d'études médiévales d'Auxerre* Hors série n° 2, publication électronique disponible à l'adresse: cem.revues.org/index8862.html, 2008.

¹⁹³ *Idem*, « La culture de l'*imago* », 1996, p. 4.

d'humilité douloureuse qui le rapproche de l'être suprême lorsqu'il se reconnaît coupable d'un quelconque péché. Le contact avec l'image immatérielle, l'image virtuelle, provoque au même titre que l'image matérielle le sentiment de componction décrit par Grégoire le Grand.

Homme du Moyen Âge, et tributaire de la culture de l'*imago*, J. Miélot comprenait parfaitement le fait que les images matérielles et les images immatérielles avaient pour fonction de lier le visible à l'invisible et dans les deux cas de rapprocher l'Homme de son créateur. Il s'agit de l'Homme en tant que sujet et dont la quête est de racheter le péché originel afin de se rapprocher du Tout-Puissant. Ce rapprochement est motivé par le rejet de l'Éden, lieu où l'Homme pouvait voir Dieu sans avoir besoin de passer par des intermédiaires. Une des conséquences de sa chute est que Dieu l'a privé de sa vision. Le culte des images a pour but de combler cette faille qui a privé l'homme du contact direct avec son créateur. Il joue ainsi un rôle primordial dans la tentative de réconciliation entre le sujet qui tente par ce moyen de rejoindre le divin. J. Miélot a sélectionné de l'œuvre de Gautier de Coinci ces dix miracles qui célèbrent le culte des images matérielles et immatérielles.

Dans cette série, le sentiment de componction est traduit, entre autres, par la posture que doit avoir le fidèle. En effet, ces contes donnent une description de la posture adéquate que le fidèle doit adopter lorsqu'il sera face à l'image de N. D. Il doit donc se présenter entre les mains de la Mère de Dieu agenouillé, mains jointes ; cette posture est le reflet de sa dévotion et de sa soumission à la Reine du ciel. L'humilité du fidèle lui vaudra les bonnes grâces de la douce Marie. S'il convenait de nommer la série des miracles 19 à 28, la série de la *Mère de Miséricorde*, il est possible de désigner celle-ci de la *Doulce Dame*. Chacun de ces dix miracles insiste sur l'infinie douceur de Marie. D'ailleurs la série commence par deux

miracles de lactation où la douceur de Marie s'exprime à son meilleur. Quoi de plus doux que le lait qui a nourri le Sauveur de l'humanité pour soulager les souffrances des fidèles de Marie ? Les clercs des n^{os} 32 et 33 adressent un salut agenouillé devant l'image de N.D. Dans le n^o 32 le clerc bénit dans ses prières à la fois les entrailles de la mère de Dieu et ses « mamelles ». Dans l'épilogue du 33, le prédicateur rappelle que toute personne s'adonnant aux dévotions mariales dans la posture prescrite méritera la douceur de Marie incarnée dans son lait bénit : « a tous clercs qui les dient [les saluts] tous les jours une fois a tout le moins, a nudz genoulx et a jointes mains devant l'image de la Vierge, qui de ses mamelles alaicta et nourry son fil et son pere, que celluy ou celle sert bien Dieu qui sert sa glorieuse Vierge mere¹⁹⁴. » Cet épilogue dicte aux clercs la marche à suivre afin d'accéder à la douceur de la Vierge et, de là, à celle du ciel.

Les miracles n^{os} 33 à 37 sont en fait des miracles où l'intervention miraculaire se produit de façon virtuelle. La nonne de 33 est une fidèle assidue au service de la Vierge, mais elle compte quitter son ordre pour se marier. La mère de Dieu lui apparaît dans un rêve pour lui montrer sa destinée céleste. La nonne voit en rêve une fosse remplie d'êtres maléfiques où le diable s'apprête à jeter son âme pécheresse. Elle invoque la douceur de N.D. pour la tirer d'affaire. Quant au moine du 34, il voit en direct l'intervention miraculaire ; lorsqu'il rentre ivre dans son abbaye, il est attaqué tour à tour par un taureau, un chien et un lion. À chaque attaque la Vierge intervient pour sauver son fidèle qui vouait une adoration sans borne à son image. La mère incestueuse, et de surcroît infanticide, de 35, est tirée d'affaire grâce, bien entendu, à sa dévotion à Marie, mais également suite à sa confession auprès du pape. Le diable déguisé en maître d'école, bien décidé à la dénoncer devant l'empereur et les

¹⁹⁴ Fol. 96r.

dignitaires de Rome, disparaît aussitôt que la dame arrive accompagnée de Marie. D'ailleurs, il n'y a que lui qui voit l'apparition de N.D. Dans le n° 37, le diacre est le témoin d'une double apparition : d'un côté, il assiste au calvaire de l'usurier dont l'âme se fait dévorer par des chats sauvages, de l'autre côté, il voit l'accueil grandiose de la veuve par une cour céleste qui transporte son âme vers le royaume de l'Éternité. Dans ces miracles, les images mentales permettent au fidèle de s'informer sur sa destinée. Le *transitus* s'opère grâce à l'expérience virtuelle où le sujet se trouve, pour quelques instants, face à l'invisible. Le rêve de la nonne (34) joue un rôle préventif puisqu'il l'informe sur l'avenir de son âme si elle continue son projet de mariage. Dans 35 et 36, l'image démoniaque du diable déguisé, *en guise* d'animaux sauvages dans l'un et de maître d'école dans l'autre, est neutralisée par l'apparition de l'image sainte de Marie. Le spectacle donné au diacre (37) a pour but de montrer au lecteur les deux et seules issues des âmes à savoir : l'enfer pour les infidèles et le paradis pour les fidèles. Ce miracle insiste sur le fait que la Vierge est en contact avec l'institution religieuse incarnée ici en la personne du bon diacre. Institution dont le rôle est de ramener les fidèles sur le bon chemin et de les écarter du chemin de la perdition. Ces textes montrent de manière virtuelle la lutte continue entre la Vierge et le démon. À chaque fois, l'image sainte gagne contre l'image démoniaque dont il faut se méfier puisque toutes les images ne sont pas saintes. Enfin, suite à ces expériences virtuelles, les sujets qui les ont connues se trouvent investis d'un sentiment de componction, le même sentiment que provoque l'adoration d'une image matérielle : ce sentiment qui rappelle au sujet son humilité en tant que pécheur devant l'Éternel.

Le péché du chevalier qui haïssait Dieu (38) était justement son arrogance faite au culte des images. Ce chevalier vaniteux refusait de s'agenouiller devant les images saintes y

compris celle de Dieu. Toutefois, il s'agenouillait de bonne grâce devant celle de N.D., ce qui lui vaudra le salut de son âme. Bien que très dévouée à l'image de N.D. en bonne et due forme, la nonne de 39 disait ses saluts un peu trop rapidement, attitude qu'il faut absolument éviter. L'image active entre en scène et défend les bourgeois d'une défaite certaine dans 40. À la suite de cette victoire spectaculaire, les bourgeois mettent l'image de N.D. dans leur église ce qui fera en sorte que leur bourg devienne une destination de pèlerinage. Enfin, la série tirée du Livre I de Gautier de Coinci se termine de la même manière qu'elle a commencé ; c'est-à-dire par un miracle de lactation qui rappelle l'infinie douceur de la Mère de Dieu et dont l'épilogue s'attarde à réclamer et à célébrer la douceur de cette dernière : « Ha! Mere de Dieu, comment es tu doulce¹⁹⁵ ! »

Dans *Image de pierre*, tiré de la *Vie des pères*, le temps du récit remonte à la période pontificale de Grégoire le Grand ; période durant laquelle le débat sur le culte des images était d'actualité. Ce conte traite de deux catégories d'images, à savoir l'image matérielle et l'image virtuelle ou mentale. Il s'agit d'un jeune bourgeois qui met sa bague au doigt d'une statue, laquelle se considère aussitôt comme sa fiancée ; par jalousie, l'idole tente de l'empêcher de s'unir à sa femme. Le lutteur reçoit en rêve la Vierge Marie qui lui prescrit la marche à suivre afin de contrer l'influence de l'idole : il suffit de faire une image de la Vierge pour protéger le jeune homme et tout chrétien de la mauvaise influence des images démoniaques. Ce dernier demande conseil au pape qui lui rappelle que le culte des images est proscrit et qu'il ne faut absolument pas faire d'images de peur que les faibles ne les adorent pour ce qu'elles sont et non pas pour ce qu'elle représentent : « vous savez bien que on a deffendu par toute Romme que nul ne face ymage esleveez, car, se on les trouvoit, celui

¹⁹⁵125r.

qui les auroit faictes seroit tantost comdemnpé par jugement. Si vous loz que vous n'en faisiez point faire pour votre songe ; on les a deffendues pour les musars les aouroient¹⁹⁶. » Ici la crainte est que les images saintes deviennent des idoles et que par ce fait leur fonction, qui est de lier le fidèle à Dieu, se transforme en un culte païen. Le pape recommande au lutteur de ne pas tenir compte de cette apparition et considère cette voix comme un faux rêve (*un songe*) motivé par le démon puisque sa demande va à l'encontre de la loi fixée par l'église qui défend le culte des images. Mais la Vierge réapparaît au bourgeois pour lui ordonner de ne pas tenir compte des conseils du pape et l'exhorte à lui faire une image qui sera consacrée.

Si les rêves et les apparitions des séries précédentes ont pour fonction de renseigner, soit le rêveur soit le lecteur, sur l'avenir du sujet rêvant, l'apparition dans *Image de pierre* fait office d'*auctoritas* qui se permet de remettre en question, voire de bouleverser les lois fixées par les hommes pour faire valoir celles qui sont dictées par la volonté divine en la personne de Marie. L'ordre donné au lutteur de désobéir au pape paraît comme moyen de légitimation céleste apte à court-circuiter à la fois les médiations institutionnelles, celle du clergé et des pouvoirs établis, et les médiations des forces négatives, celles du diable et de ses acolytes. L'apparition agit ici comme événement fondateur d'une partie importante du dogme catholique, celle qui incite les chrétiens à observer religieusement le culte des images¹⁹⁷.

Si la pièce 42, *Image de pierre*, avait pour rôle de mettre la lumière sur le débat sur le statut du culte des images dans la société chrétienne, ce conte, comme nous l'avons mentionné, clôt la série de dix miracles qui mettent l'emphasis sur l'importance de ce culte et

¹⁹⁶ Fol. 129r.

¹⁹⁷ F. DUNAND, J.-M. SPIESER, J. WIRTH, *L'Image et la production du sacré. Actes du colloque de Strasbourg, 20-21 janvier 1988*, Paris, Méridiens Klincksieck, 1991.

qui montrent sa force et son efficacité pour lier le fidèle à son créateur sans intermédiaire. De cette façon, le conte de la *Vie des Pères* forme une nouvelle unité cohérente avec les miracles de l'œuvre de Gautier de Coinci. Ce nouvel ensemble valorise le culte des images et montre que toutes les images ne sont pas saintes et qu'il faut s'en méfier ; et bien que les lois du ciel soient supérieures à celles des hommes, il est des lieux sur terre qui permettent de contrer les images démoniaques et de confirmer la sainteté de certaines images : les églises.

La série suivante est tirée de l'*Interpolation B* à la *Vie des Pères*, qui comprend dix miracles¹⁹⁸. Selon K. Morawski¹⁹⁹, l'unité de ce bloc de miracles est due au fait « qu'ils commencent tous par l'invocation *Dous Jhesus ...* ou *Dous Jhesucrist* (variant de 6 à 18) et qu'ils se terminent souvent par un proverbe ou une sentence²⁰⁰ ». Ce qui retient l'attention d'emblée est que J. Miélot a retranché les prologues de ces contes, c'est-à-dire qu'il a éliminé ce qui, selon Morawski, fait leur unité. De plus, le prosateur ne retient que neuf miracles de cette collection et les reproduit ici dans le même ordre respecté par tous les témoins manuscrits qui les ont transmis²⁰¹. Malgré sa servilité en tant que metteur en prose, J. Miélot opère deux modifications, qui ne relèvent pas seulement de la technique de la mise en prose à proprement parler, mais qui appartiennent également à la technique de la mise en recueil. Ces modifications, si minimes soient-elles, rompent avec la tradition de leur transmission. Il s'agit d'une rupture avec le contexte dans lequel ces miracles ont été transmis depuis la fin du XIII^e, contexte avec lequel J. Miélot rompt afin d'insérer cette collection dans son propre projet et de produire par là de nouveaux effets sémantiques. L'élimination des prologues et de la pièce finale de la collection brise son unité qui en faisait

¹⁹⁸ Il s'agit de dix miracles de Notre-Dame intercalés parmi des contes de la *Vie des Pères*. Cette collection date du XIV^e siècle. Voir E. SCHWAN, « La Vie des anciens pères », *Romania* 13, 1884.

¹⁹⁹ J. MORAWSKI, « Mélanges de littérature pieuse I », *Romania* 61, 1935, p. 194.

²⁰⁰ *Idem.*

²⁰¹ F. ALLIEN, *Dix miracles Nostre Dame du XIV^e siècle : édition critique*, doctorat, Université d'Ottawa, 1973.

un bloc solide à l'intérieur de tous les manuscrits qui l'ont conservée et transmise. En effet, J. Miélot ne semble pas inclure cette collection dans sa compilation pour ce que la tradition lui octroie comme unité formelle ou discursive, mais plutôt pour ce que lui désire en tirer, c'est-à-dire la *représenter* à son lecteur dans un nouveau contexte et en vue d'une autre finalité.

Toutes les pièces de la série tirée de l'*Interpolation B* mentionnent d'une manière ou d'une autre un sanctuaire de Notre Dame. Les miracles n^{os} 43 à 50 commencent par une pièce qui relate le miracle produit par la statue d'une Vierge à l'Enfant dans une abbaye. Le paysan du n^o 44 est délivré parce que la Vierge coupe le chemin aux démons, qui emportaient son âme, non loin d'une église de Notre-Dame. Le chevalier de 45 rend hommage à Marie dans une chapelle de Notre-Dame. La pèlerine violée (46) allait faire un pèlerinage à Notre-Dame de Rocamadour, ce qui lui vaudra d'être vengée par la Vierge. Marie remplace le chevalier (47) au tournoi pendant qu'il était à la messe de Notre Dame ; et lorsqu'il se retire du monde, il fonde une abbaye qui sera consacrée à la mère de Dieu. La mère de l'enfant kidnappé (48) se présente devant l'autel de Notre Dame et enlève à l'image de la Vierge à l'Enfant le petit Jésus afin de l'inciter à libérer son propre enfant prisonnier. Après la libération de ce dernier, l'Enfant Jésus est ramené à l'église dans une magnifique procession. La belle-mère meurtrière (49) se repent dans une église de Notre-Dame devant une image de la Mère de Dieu. Le chevalier du n^o 50 mérite de devenir le chapelain de Notre Dame parce que : « chascun jour sans faillir disoit matines, primes, tierces, midy, nonnes et vespres de Nostre Dame²⁰². » La juive de Narbonne (n^o 50), délivrée des souffrances de l'accouchement par le concours de Notre Dame, ne tarit pas de : « souspirs devant l'image de Nostre Dame » et fait baptiser son enfant dans une église où il y a une image de Notre Dame.

²⁰² 141v.

Au-dessus de toutes les qualités que Notre Dame apprécie chez son fidèle sont celles qui le mènent à renoncer aux plaisirs de ce monde : la pauvreté et la chasteté. Cette série met également en évidence les mérites de ces deux qualités. Dans 43 la punition infligée aux *ribaids* qui ridiculisent la pauvre indigente montre à quel point la faiblesse et la pauvreté du fidèle seront palliées par la puissance de N.D. C'est également ce qui ressort de la force de l'intervention auprès du paysan de 44. Les nobles chevaliers des 47 et 50 renoncent aux biens, avoirs et honneurs de ce monde pour gagner ceux de l'au-delà : le premier renonce au monde en devenant ermite et le second partage de son vivant ses biens entre sa famille et les pauvres, car il reconnaît qu'il n'emportera rien d'ici-bas monde. La juive convertie de 51 exhorte ses enfants à ne tendre qu'aux richesses des cieux, car : « celles d'en bas ne valent rien²⁰³ ». La résignation à accepter la maladie, l'exclusion de la société et la pauvreté du lépreux de 50 est récompensée puisqu'il a été élu « messagier de Dieu²⁰⁴ » chargé d'informer le chevalier que sa fin s'approche.

La belle-mère meurtrière (49) commet son affreux crime car sa chasteté a été remise en question par les commérages qui faisaient courir que son amour pour son gendre n'était pas pur. Le viol de la pèlerine (46) souille sa pureté, ce qui vaudra aux violeurs d'être brûlés vifs sur-le-champ. Le récit 45 présente deux personnages dont la chasteté est exemplaire. Alors que le chevalier mortifiait son corps par divers supplices afin de purifier son âme, la femme aveugle a désiré perdre l'usage de ses yeux afin de devenir inapte au mariage préservant ainsi sa chasteté. En raison de leur chasteté poussée à l'extrême dans la mortification corporelle, N.D. apparaît aux deux en vision afin de permettre au chevalier de lui rendre hommage, son souhait le plus cher, en présence de la pucelle aveugle, témoin de cette gratification mariale.

²⁰³ 148r.

²⁰⁴ 144r.

J. Miélot a remplacé le dixième pièce de la série de l'*Interpolation B* par une autre qui fait avec éclat l'éloge de la chasteté. Le récit éliminé relate lui aussi l'histoire d'un trépassant qui a été appelé au paradis²⁰⁵, il s'agit d'un pauvre homme qui mérite les repos éternels en raison de sa privation des biens matériels de ce monde. C'est un récit édifiant sans aucun doute, mais il a été remplacé par un autre qui met l'accent sur la pureté charnelle davantage que sur la pauvreté. La chasteté est sans conteste la qualité la plus prisée de la littérature mariale : la Vierge étant l'exemple par excellence de la chasteté. Elle a été conçue d'une Immaculée Conception et conçoit à son tour le fils de Dieu chastement.

Le dernier miracle de cette compilation est tiré de la *Vie des pères. Image de Notre-Dame* fait la promotion de la chasteté, qualité qui permettra un accès sans faille au royaume de l'Éternité. Le garçon âgé d'à peine dix ans vénère Notre Dame sans retenue à tel point que l'image finit par lui parler afin de l'informer qu'il est devenu son fiancé ; c'est-à-dire qu'il sera lié à elle ici-bas et après son trépas, ce qui lui vaudra un accès direct au Paradis. Mais devenir le fiancé de Notre Dame implique qu'il doit renoncer aux biens de ce bas monde, à la fois les richesses matérielles et les honneurs. C'est ce que le garçon fait, il renonce à la chevalerie et aux honneurs qui en découlent. Il rejette également l'idée de se marier afin de préserver sa chasteté et de rester fidèle à sa promesse faite à la Vierge. En fuyant ses poursuivants qui tentaient de le ramener à sa promise le soir de son mariage, il tombe des escaliers et rend son âme à Notre Dame à la vue de tous les invités aux noces. La Vierge recueille entre ses bras : « le trésor de vierginité²⁰⁶. »

Les récits tirés de l'*Interpolation B* sont encadrés par deux contes tirés de la *Vie des pères*, les n^{os} 42 et 52 qui mettent en scène deux situations de promesse de fiançailles faites à

²⁰⁵ Du trépassant que Nostre Dame apela au repos de paradis, *Ibid.*, p. 288.

²⁰⁶ Fol. 151v.

une image. Cependant, il y a une différence entre les deux récits : dans *Image de pierre* la promesse est faite à « une ymage entaillie en fourme de femme²⁰⁷ », alors que dans le second cas, le garçon fait la promesse à « une belle Ymage de Nostre Dame, si bien painte qu'elle sambloit a pou vive²⁰⁸. » Les deux images sont bien taillées et, à cause de cela, la personne qui se trouve devant elles peut être confondue. Mais cette confusion ne dure jamais longtemps, et le lecteur apprend immédiatement la vérité sur ces images puisqu'il est informé dans le premier cas que le bourgeois « aloit querant son dommaige²⁰⁹ » lorsqu'il a mis son « anel » au doigt de la statue. Cette déclaration informe le lecteur qu'il s'agit ici d'une *fausse* image, une image démoniaque. Lorsque le garçon de 52 se met à trembler quand l'image l'appelle, le lecteur sait très bien qu'il s'agit d'une image bienfaitrice parce qu'elle se trouve dans une chapelle tandis que la première image était dans la rue « appuye delez le mur²¹⁰ ». Le fait que l'image entre en interaction avec le garçon dans une chapelle écarte toute possibilité d'image démoniaque et confirme sa sainteté. Même si dans 42, le pape a été obligé d'accepter le culte des images, ses craintes d'idolâtrie restent entières, car les images démoniaques existent tout comme les images saintes. La solution à ce dilemme n'est pas de proscrire le culte des images, comme le pape le voulait, mais de le contrôler pour éliminer tout risque de confusion entre image sainte et image démoniaque. C'est le rôle joué par l'Église, lieu saint par excellence, où aucune apparition démoniaque n'est possible. L'Église, étant elle-même une image de la Jérusalem céleste²¹¹, elle cesse d'être un simple bâtiment architectural grâce à la cérémonie de la consécration qui donne au bâtiment son caractère sacré. Après la cérémonie de la consécration, elle devient alors la Cité de Dieu, lieu

²⁰⁷ Fol. 126r.

²⁰⁸ Fol. 149r.

²⁰⁹ Fol. 126r.

²¹⁰ Fol. 126r.

²¹¹ A. PRACHE, *Notre-Dame de Chartres. Image de la Jérusalem céleste*, Paris, CNRS éditions, c2008.

où les fidèles sont les bienvenus et d'où les forces du mal sont exclues. Le dogme catholique insiste sur le fait qu'une image doit être consacrée, au même titre que le bâtiment ecclésiastique, pour qu'elle devienne sainte et en écarter ainsi tout risque de démente. La consécration de l'image est assurée par l'Église et, afin de permettre à la communauté des fidèles d'en profiter, l'image est conservée dans une église. Une fois consacrée, elle permet le *transitus* qui assure la connexion entre le fidèle et les forces bienfaitrices des saints, de Marie ou de Dieu lui-même. Bien que les deux contes (42 et 52) soient séparés par neuf autres récits, il est possible de voir qu'il y a un fil conducteur qui les lie. D'ailleurs les récits 43 à 51 contribuent à l'idée que le culte des images fait partie du dogme catholique et qu'il est étroitement lié à la liturgie mariale à condition que ce culte soit pratiqué dans les églises.

Le choix des textes recueillis par J. Miélot ne semble pas avoir été motivé par le hasard des trouvailles ou même par le souci de conserver quelques textes édifiants à l'égard de la Mère de Dieu. J. Miélot a effectué une sélection minutieuse et a disposé les pièces choisies dans un ordre qui a une valeur sémantique. En effet, il convient de cesser de nommer recueil cette collection, puisqu'il s'agit d'un livre qui raconte l'histoire de Nostre Dame. Partant d'un matériau composite, J. Miélot a abouti à la confection d'un récit qui a un début, un milieu et une fin. Bien qu'il soit tentant de diviser cette œuvre en deux parties, celle de la vie de Marie et celle de ses miracles, il est beaucoup plus juste de voir qu'il s'agit d'une seule et même histoire, à savoir la *Geste de la Mère de Dieu*. Une geste au féminin tout habillée de sainteté à la mesure de la haute valeur du personnage principal.

Après s'être attardé comme cela se doit sur l'enfance exemplaire de Marie, J. Miélot insère deux chants royaux qui louangent sa chasteté ainsi que la Conception extraordinaire du fils de Dieu. Le combat de Marie contre les forces du mal commence après son

Assomption. J. Miélot a choisi ainsi de présenter au lecteur son intervention spectaculaire auprès de Théophile qui a vendu son âme au diable. Occupant 12 folios, ce récit très détaillé du combat entre les forces du bien et les forces du mal met en place tous les éléments du schéma actanciel qui constituent le récit miraculaire. D'un côté, il y a Marie en tant qu'Adjuvant secondé par l'Église et de l'autre côté, il y a Satan secondé par un Juif et par la cour démentielle qui l'entoure. Les deux groupes se disputent la fidélité d'un mortel. Ce combat est le lot de Marie en tant qu'Adjuvant envoyée de la part de Dieu - destinataire - afin de sauver l'Homme - destinataire - à qui Dieu réserve son salut à condition qu'il se repente.

À présent la table est mise et le lecteur est au fait du fonctionnement des récits à venir. La série HM fonctionne sur le même modèle, à la fois formel et thématique, que le récit de Théophile, ce qui permet de présenter des variations sur le même thème et d'un même type de personnage. Il y a dans cette série 73% des personnages (14 sur 19) qui sont des ecclésiastiques ; ils finissent tous par se repentir suivant le modèle de Théophile. Contrairement au premier récit, les récits d'HM sont très courts puisque les balises ont déjà été établies dans le récit précédent. Cependant un nouvel élément est ajouté à l'ensemble grâce à cette série, celui de la variété des interventions. Bien que les séculiers dans cette série soient minoritaires (5/19), leur présence auprès des ecclésiastiques prouve que le salut n'est pas réservé à cette classe, mais qu'il s'étend sur toute la communauté des fidèles. En effet, la diversité des gens secourus par la Vierge contribue à l'éclat des interventions miraculeuses, d'autant qu'elle intervient ici auprès des pauvres à qui le Christ a promis la bonne nouvelle²¹². De plus son aide surpasse, voire contrarie, la justice des hommes lorsqu'elle

²¹² « Les aveugles retrouvent la vue, les infirmes marchent, les lépreux sont purifiés, les sourds entendent, les morts se réveillent, la bonne nouvelle est annoncée aux pauvres. Heureux celui pour qui je ne serai pas une cause de chute ! », (Luc 7 : 22).

sauve le voleur Ebbo et fait valoir par ce geste que la justice céleste est supérieure à la justice terrestre. Les deux miracles d'images de cette série (16 et 18) viennent compléter la panoplie des interventions mariales dont l'étendue ne connaît pas de limites. Arrivé au récit n° 18, le lecteur sait d'ores et déjà que la sphère mariale n'a aucune frontière et qu'elle s'étend sur tous pourvu que le repentir soit sincère. Quoi de plus naturel que de se mettre à louer la mère de Dieu dont la bonté est sans limite.

C'est ici que J. Miélot enchaîne avec la partie qui louange Marie en tant que Mère de Miséricorde. Ajoutant l'utile à l'agréable, il place à cet endroit précis de son livre le récit 19 dont le prologue joue un rôle de synthèse des 18 premiers récits tout en ménageant une transition entre les deux parties ; et au passage ce prologue offre à J. Miélot la possibilité de s'adresser au lecteur. Même s'il n'est pas de sa propre main, cela ne l'empêche pas de passer le message suivant :

Ainsy come les liseurs pevent entendre de plusieurs miracles cy dessus racontez de la benoite Vierge Marie, mere de Dieu, qu'elle est d'une tres sainte, tres grande et infinie pitié et comme la mere de toute misericorde souverainement envers ceulx et celles qui s'estudient de la servir devotement²¹³.

Une fois le ton donné, les récits suivants (19-27) fonctionnent sur le même rythme que la série HM ; rythme qui juxtapose plusieurs récits courts dans un crescendo des variations sur le même thème. À l'issue du récit 27, le lecteur se trouve face à un sermon qui synthétise toutes les bontés de Marie dont le rôle est d'inciter le chrétien à lui vouer un culte sans faille, lequel est instauré, promu et endossé par l'Église. Marie apparaît en tant que l'assemblée des fidèles : elle est le corps de l'Église. Ce sermon constitue un temps d'arrêt, puisqu'il interrompt la narration et oblige le lecteur à faire une pause durant laquelle il prête son oreille au discours ecclésiastique. De plus, il est placé dans un lieu stratégique : il occupe les

²¹³ Fol. 58r.

folios 70v.-72v. qui constituent le centre de toute l'œuvre et non pas juste de la partie des miracles. Le sermon est suivi par trois contes tirés de la *Vie des Pères* qui confirment la puissance ainsi que l'importance des sacrements administrés par l'Église, ce qui en fait la garante de la validité du culte marial. Mais cette fois, le rythme est lent et les récits sont longs ; ils occupent une bonne vingtaine de folios (73r. à 93r.).

Les récits sélectionnés dans l'œuvre de Gautier de Coinci ajoutent un nouvel aspect du culte marial : il s'agit du culte des images dans toute son étendue. Encore une fois, le message véhiculé est que Marie est indissociable du corps de l'Église. Ces récits mettent en place une démarche à suivre, notamment la posture du fidèle, afin qu'il soit disposé à être dépositaire d'un sentiment de componction déclenché lorsqu'il bénéficie d'un *transitus* le liant directement à Dieu. Ces récits sont des textes courts qui offrent, une fois de plus, des variations sur un même thème insistant sur le rôle de l'Église dans la dévotion mariale, dont le culte des images fait partie.

Mais en réalité, le culte des images ne va pas de soi car l'adoration des images risque de faire basculer le fidèle dans le paganisme. C'est le message que livre le 42, ce qui motive l'Église à rejeter ce culte étant donné qu'il est risqué. Mais Marie l'entend autrement et fait valoir que les lois dictées par elle sont au-dessus de toute autre loi, de la même manière que sa justice est au-dessus de toute justice. Marie instaure elle-même le culte de ses propres images afin de contrer les images démoniaques ; dans son combat contre Satan, elle gagne aussi sur ce terrain qu'elle refuse d'abandonner à son adversaire. Les récits tirés de l'*Interpolation B* ajoutent une touche supplémentaire à ce tableau qui dépeint le culte marial. Cette série insiste sur le fait que les sanctuaires sont des lieux sûrs et que la pratique du culte des images dans ces espaces écarte le risque de se retrouver sous l'influence de mauvaises

images. Ces récits sont également courts et avancent selon un rythme rapide qui offre à nouveau des variations sur le même thème.

Le livre est investi d'un rythme qui varie entre temps forts, grâce aux récits longs, et temps saccadés, grâce aux récits courts. Il est possible de remarquer que les séries se font écho et se complètent malgré la distance qui les sépare à l'intérieur de l'espace du livre. La série HM, à forte concentration de personnages ecclésiastiques, est balancée par la série de l'*Interpolation B* dont les personnages sont exclusivement séculiers. La première série met en scène des personnages pauvres alors que la dernière présente des nobles ou des gens aisés qui ont choisi la pauvreté en renonçant aux biens terrestres. La série de la Mère de Miséricorde, en plus de rendre hommage à Marie par les louanges, inclut des miracles étiologiques qui célèbrent son extraordinaire *Vie* sur laquelle s'ouvre ce même livre. Cette vie, qui commence par sa Conception et qui se termine par son Assomption, mérite une célébration en bonne et due forme en guise de commémoration de ces deux moments clés de la vie terrestre de Marie²¹⁴. Cette série se termine par un sermon qui invite les fidèles à célébrer Marie tous les samedis. De cette façon les récits (19 à 27) qui occupent le centre de la partie des *Miracles*, font échos à la *Vie* de Marie, première partie du livre, grâce aux célébrations qui lui sont dédiées par l'Église. La partie des *Miracles* est ainsi liée à celle de la *Vie de Notre Dame*.

Les cinq récits tirés de la *Vie des pères* sont placés à des endroits stratégiques. Les trois premiers, les n^{os} 29 à 31, occupent le centre du livre, qui, quant à lui, souligne l'importance des sacrements de l'Église dont Marie est le modèle. Le quatrième conte, n^o 42, peut être vu

²¹⁴ Pour faire valoir sa volonté d'être célébrée, une apparition (20) réclame l'instauration de la fête de la Conception à un abbé, digne représentant de l'Église, qui lui promet d'exécuter ses ordres. Le jour de l'Assomption, un miracle se produit : une voix se fait entendre afin d'exhorter les fidèles à sauver le fils de Marie des mains impies. Cela se produit durant la messe de l'Assomption, ce qui ajoute une couche de plus à l'éclat de événement lui-même un miracle.

comme un espace de législation mariale. La pièce finale, *Image de N.D* est à mettre en étroite relation avec 42, puisque dans les deux cas un jeune homme se fiance à une statue, dont une seule est sainte. Le fiancé de la Vierge est parfait en tous points, il renonce entièrement aux biens terrestres et se dédie à l'amour de N.D. corps et âme. Étant : « net, pur et vierge ²¹⁵ », cet enfant est l'incarnation même de ce qui a fait de Marie la Mère de Dieu. Elle a été choisie parmi toutes les femmes pour porter le fils de Dieu en raison de sa pureté charnelle, thème louangé dans les chants royaux.

Bien entendu, Marie apprécie le repentir de ses fidèles et leur vient en aide sans tarder. Mais le récit de l'*Image de N.D.* montre qu'elle apprécie encore plus la virginité de ses fidèles : « bon fait doncques de garder sa chasteté²¹⁶ ». Le fiancé de la Vierge ne souffre d'aucun manque pour avoir besoin d'une intervention miraculaire. En effet, l'intervention miraculaire est adressée à la société, et bien entendu au lecteur, qui participait à la scène finale. Ce miracle clôt le livre sur une fin heureuse (happy end) qu'il faut mettre en rapport avec le début heureux du livre : à savoir la venue pure, heureuse, et très attendue de Marie dans le monde charnel afin de mettre au monde le Rédempteur de l'Humanité, conçu dans la chasteté absolue, pour racheter le péché originel.

b) Le rapport entre les textes et les images dans la composition du recueil

Le manuscrit 9198 se caractérise par les enluminures auxquelles il doit sa célébrité. Une de ses particularité est notamment la technique de la grisaille qui était très utilisée par les enlumineurs bourguignons. Cette technique se distingue par l'absence de couleurs, ce qui renforce l'unité du texte et de l'image dans l'espace de la page ; les couleurs sont réservées

²¹⁵ Fol. 149r.

²¹⁶ Fol. 151r.

uniquement aux initiales. Le contraste austère du noir et du blanc semble avoir été prisé à la cour bourguignonne, dont le duc était toujours habillé de noir. En effet, les témoignages confirment que, lors du « Banquet du Faisan », les convives étaient vêtus de noir, de blanc ou de gris²¹⁷. Il s'agit d'une esthétique en grisaille qui n'est pas limitée à l'espace du livre mais qui s'étend à d'autres manifestations visuelles.

Les images occupent dans ce livre une place prédominante ; dès la première page le lecteur est en contact avec elles. La première position dans la hiérarchie du livre est celle de l'image parce qu'elle précède le texte ; elle le donne à voir avant même que la lecture soit entamée. L'expérience de lecture se trouve d'emblée conditionnée par l'image qui s'interpose entre le lecteur et le récit. L'image est alors un titre pictural, mais un titre dont le fonctionnement dépasse l'aspect lapidaire des titres écrits ; l'image synthétise le récit autrement que l'incipit. Ce dernier donne des détails sur le récit de manière à la fois factuelle et concrète. L'image, quant à elle, donne à voir l'invisible, puisqu'elle renvoie à son prototype et matérialise l'immatériel : elle est assimilée à l'apparition. Elle joue donc un rôle structurant dans l'économie du livre, mais sa fonction ne se limite pas à ce rôle. En effet, l'accumulation d'images crée du sens et exprime selon un autre mode le message à communiquer au lecteur. Afin de cerner la place qu'occupent les images dans le livre et leur rapport au texte, il sera question de comprendre ce que l'image illustre et de cerner son mode de fonctionnement par rapport au texte qu'elle précède et par rapport aux autres images.

L'image médiévale a souvent été considérée comme un ornement ; elle assure donc une fonction esthétique. Mais, en réalité, cette idée est réductrice puisque la notion du beau est fortement culturelle. Si l'on acceptait cette fonction, il faudrait ajouter que le beau au Moyen

²¹⁷ M. SMEYERS, 1998, *op. cit.*

Âge s'apparente au sacré²¹⁸ ; d'ailleurs, dans toutes les images de ce manuscrit, ce qui est beau appartient à la sphère mariale et ce qui est laid, à celle du démon ; de la même manière que ce qui est ordonné est saint et ce qui est désordonné est démoniaque. Dans cette perspective, l'image a une fonction religieuse, d'autant plus qu'elle participe à la liturgie de l'Église. L'image est donc sacrée. Les textes de ce livre expriment ce principe de différentes manières. En plus de son caractère sacré, elle a une fonction mnémonique. Cette idée a été tout d'abord exprimée par Grégoire le Grand, puis s'est répandue tout au long du Moyen Âge²¹⁹. Certains auteurs médiévaux insistent sur la relation entre les mots et les images : « Ceste memoire si a .ij. portes, veïr et oïr si a un cemin par ou on i puet aller, che sont peinture et parole. Peinture sert a l'oel et parole a l'oreille²²⁰. » Textes et images investissent la mémoire et mobilisent les sens de manière complémentaire : ce qui échappe à l'oreille, n'échappera peut-être pas à l'œil et vice versa. Fonctions religieuse et didactique s'accumulent, au profit d'une image qui se donne comme une vérité céleste ; elle est également une aide à la compréhension du texte et à sa mémorisation. La matière du texte se trouve ainsi appuyée par la sacralité de l'image et par sa faculté à montrer le sacré afin qu'il reste gravé dans la mémoire. Munie de ce caractère à la fois sacré et pratique, que donne à voir l'image du texte qu'elle illustre ? Et quelle place occupe-t-elle dans le recueil ?

Les images, dans ce manuscrit, accumulent des scènes d'apparitions auprès d'un personnage alité, de prière, de messe, de maladie, de discussion, de dispute entre anges et démons. L'effet créé par ces éléments, qui reviennent de manière quasiment identique d'une

²¹⁸ J.-C. SCHMITT, *Les images médiévales*, publication électronique disponible à l'adresse: <http://cem.revues.org/index4412.html>, 2008, visité le 16.09.2012.

²¹⁹ Voir la lettre du Pape Grégoire le Grand à Serenus, évêque de Marseille dans SAINT AUGUSTIN, 1972, *op. cit.*, p. 768.

²²⁰ *Li bestiaires d'amours di Maistre Richart de Fornival e Li response du bestiaire*, éd. critique par C. Segre, Milano et Napoli, Ricciardi, 1957, p. 4.

image à l'autre, contribue d'une part à l'unité visuelle du manuscrit lui-même et, d'autre part, à l'unité de l'intervention miraculaire. L'effet donné dans les textes sur la diversité des interventions miraculeuses et sur la multitude des lieux de son opération se trouve contrecarré par cette homogénéité des éléments récurrents dans les images : elles uniformisent le message communiqué par les textes de diverses façons. Elles réduisent le temps et l'espace, pluriels des textes, à un *ici et maintenant* de l'image, qui est toujours vue au présent du visionnement. En somme, elles mettent la touche nécessaire à l'harmonie du bouquet, pour reprendre la métaphore de Gautier de Coinci, qui est diversifié grâce aux textes et uniforme grâce aux images.

Il y a deux catégories d'images dans ce manuscrit : celles où Marie apparaît et celles d'où elle est absente. La première catégorie a deux branches dont une montre Marie de trois manières : elle apparaît auprès d'un lit, elle entre dans la scène dans le feu de l'action ou elle accueille une âme²²¹. La seconde branche illustre le culte des images de Marie. La catégorie d'enluminures qui n'illustre pas cette dernière met en scène soit des aides de Notre Dame, soit le sujet du récit seul sans aucune aide.

L'enluminure met en évidence le moment crucial et spectaculaire de l'histoire. Sur les 52 enluminures qui illustrent les miracles, la Vierge apparaît 32 fois. Elle se montre massivement en apparition auprès d'un personnage qui est dans son lit ou en prière. Mais ce qui étonne dans ce cas où le personnage se trouve en présence de la Mère de Dieu, c'est qu'il ne la regarde jamais s'il est éveillé ; et s'il dort, il garde les yeux fermés. Dans son

²²¹C. Lapostolle souligne que dans le ms. fr. de la BnF 22928, qui conserve des miracles de Notre Dame de Gautier de Coinci, les enluminures illustrent les interventions mariales selon ces mêmes catégories, voir C. LAPOSTOLLE, « Images et apparitions. Illustrations des «Miracles de Notre Dame» », *Médiévales* 1, 1982. Il sera tout à fait intéressant de mener une enquête afin de cerner le rapport entre les enluminures de notre manuscrit et la tradition des enluminures mariales.

commentaire sur la Genèse²²², saint Augustin délimite trois catégories de visions qu'il ordonne selon un principe hiérarchique. Tout en bas, il y a la vision corporelle (*visio corporalis*) : la faculté de percevoir des images matérielles, c'est-à-dire voir simplement. Au plus haut, se trouve la vision intellectuelle qui équivaut à la contemplation pure de Dieu au-delà de la parole et de l'image, c'est le cas des ermites par exemple. Entre les deux, la vision spirituelle suscite des images immatérielles et les fixe dans la mémoire. C'est ce qui se produit notamment lorsque les rêves viennent à l'esprit d'un rêveur durant le sommeil ou lorsqu'un sujet est le bénéficiaire d'une apparition. La vision spirituelle (*visio spiritualis*), intermédiaire et médiatrice entre le corps et l'esprit est d'origine divine, permettant au sujet d'être en contact avec son Créateur, et d'en recevoir, le cas échéant, des messages ou de l'aide. En réalité les images d'apparitions illustrent ce type précis de vision. Dans tous les cas, les personnages ne voient pas matériellement ce qui leur apparaît ; ils les voient dans leur propre esprit, avec les yeux de l'âme. La vision spirituelle est illustrée de différentes manières.

La partie du texte qui va de la Conception de Marie à l'Annonciation de la venue du Christ (folios 3v. et 17r) se trouve encadrée par deux images qui mettent les personnages de la famille du Christ, ses grands-parents et sa mère, dans la position des dépositaires du message divin. Dans les deux cas, les sujets, certes élus, apparaissent comme des exécutants de la volonté divine. L'image montre de manière concise ce que le texte donne en détails. Et dans les deux cas, les personnages se trouvent devant une apparition angélique qu'ils ne regardent pas. La Marie de l'enluminure de l'Annonciation tourne le dos à l'ange Gabriel, elle regarde par terre. Le discours direct prononcé par l'ange lorsqu'il entre dans la cellule de

²²² SAINT AUGUSTIN, 1972, *op. cit.*

la Vierge, « Dieu te sault, Marie, plaine de grace ... », donne l'impression que le contact est direct, mais l'enluminure montre qu'il s'agit d'une vision spirituelle et non pas d'une rencontre corporelle.

La vision spirituelle se produit également lorsque Marie apparaît à un sujet pour l'aider, pour lui reprocher sa conduite ou pour le récompenser. Le cas le plus fréquent de ce type d'apparition²²³ est celui où Marie apparaît à un personnage alité (13 fois sur 32 apparitions). Le personnage est toujours en train de dormir. Si le texte mentionne qu'il est malade ou souffrant, dans l'image il n'a jamais l'air de souffrir. Le texte des miracles de guérison, les n^{os} 22, 24, 30, 32 et 41, exprime fortement la souffrance du sujet. Le personnage de *Pied guéri* (24), « ung langoureux qui ardoit en l'un de ses piez », ne supportant plus ses douleurs, se coupe le pied. Cette automutilation qui frappe le lecteur, n'apparaît pas dans l'image, qui montre la guérison plutôt que la souffrance. L'aspect repoussant qu'octroie la maladie au visage du moine du récit 41, « Il estoit let et hideux merueilleusement, car il avoit le visage pale et si plain de playes et de trous qu'il puoit plus que fiens²²⁴ », disparaît de l'image qui le montre on ne peut plus net. Ce qui est donné à voir est la guérison spectaculaire qui stupéfie les témoins de la scène : « Oncques mais nul ne fu guaray si nectement d'une tele maladie.²²⁵ » Les images montrent le fidèle de Marie restauré, car elle n'oublie pas les siens, et non pas souffrant et délaissé par celle à qui il est dévoué. Montrer la souffrance du sujet équivaut à dire que Marie a échoué ou bien qu'elle n'a pas tenu ses promesses.

Elle apparaît également en vision à d'autres personnages pour leur donner des directives à suivre en vue de rétablir l'ordre. Les images qui illustrent les récits n^{os} 10, 14, 34, 37, 39 et

²²³ C. LAPOSTOLLE, 1982, *op. cit.*

²²⁴ 123v.

²²⁵ 125r.

50, montrent la Vierge en train de faire des reproches à un sujet ; cela est illustré grâce aux gestes des mains dont les doigts sont pointés en direction du personnage alité, en signe de remontrances. Dans le texte, elle donne un ordre que le personnage doit exécuter sans discuter ni tarder : « Va t'en et dis a tout le peuple²²⁶... » Son apparition au lépreux du n° 50 est en soi une récompense, mais le fait qu'il tarde à livrer le message au chapelain de Notre Dame lui attire la colère de celle-ci : « Tu ne deusses pas mecre contredit en cestuy mon commandement.²²⁷ » L'intensité des reproches faits par la Vierge à son sujet peut varier selon le péché commis. Dans le cas de la nonne qui récitait trop rapidement les 150 Ave (39), l'image montre une Vierge Marie entourée de jolies jeunes filles dont la douceur n'égale que la beauté. Malgré les remontrances que Marie adresse à la nonne, le spectateur voit que la colère de Marie n'est pas très forte. Dans le texte elle interpelle la nonne par : « ma douce amie²²⁸ », cette douceur transparaît dans l'image, contrairement à la violence de la colère mariale qui émane de l'enluminure du n° 34. La nonne de ce récit allait délaissier le service de Notre Dame au profit des plaisirs terrestres. Marie refuse de perdre une fidèle qui sera automatiquement gagnée par son adversaire, le diable. Le but de son apparition est de montrer à la nonne une scène de sa destinée : elle sera condamnée à passer l'Éternité dans une fosse remplie de créatures repoussantes.

Marie apparaît à la tête d'un lit en pure récompense. Dans les récits n°s 5, 6 et 37, elle est présente afin d'assister le sujet dans ses derniers moments terrestres et l'accueillir dans le royaume de son fils. Cependant, dans le récit de la *Veuve et de l'usurier* (37), le spectateur participe à un double accueil : d'une part, l'âme de la veuve est accueillie dans le royaume de

²²⁶ 53r.

²²⁷ 142v.

²²⁸ 120r.

l'Éternité, de l'autre côté, l'âme de l'usurier, après avoir été dévorée par les chats, est emportée par des démons. Cette image et celle du n° 34 montrent, de manière parallèle, les deux issues possibles à la vie dans le monde ici-bas, ce que le texte ne peut présenter que de façon linéaire.

Le deuxième type d'intervention mariale illustré dans les enluminures est l'entrée en scène de la Vierge en pleine action (10 fois sur 32). Dans 5 cas, elle apparaît soudainement pour dénouer une situation et en faire sortir son fidèle indemne. Son intervention est dynamique et démonstrative. Elle vient en aide à son fidèle et par la même occasion inflige une leçon à l'ennemi de ce dernier qu'il appartienne à la société des hommes ou à celle des démons. Les enluminures des n°s 2, 4, 7 et 9, 35 montrent les deux composantes, d'une part Marie récompense son fidèle en apparaissant à ses côtés, d'autre part, les opposants du fidèle sont court-circuités par cette intervention. Hildefonse est récompensé de sa dévotion en même temps que Siagre est puni pour son arrogance. Le *Clerc de Chartres* (4) est enterré au cimetière malgré la décision de ses collègues de l'en exclure. Les pieds du voleur Ebbo sont soutenus par Marie, ce qui le sauve de la pendaison. Ceux qui assistent à la scène deviennent les témoins oculaires de la justice mariale, qui dépasse celle des hommes. Le pèlerin de Saint-Jacques (9), bénéficie du pardon marial lorsqu'il est présenté devant elle. Le diable, qui avait gagné une première victoire contre le pèlerin concupiscent, perd le combat final devant la cour mariale. C'est également le lot des animaux sauvages qui tentent tour à tour de mettre en échec le moine ivre, mais ce sont les instruments du diable qui sont mis en échec par Marie. Ces enluminures montrent de manière synthétique l'essence même du combat fondamental entre Marie et le malin. Le spectateur voit dans le même espace ce combat qui oppose la beauté et la bonté de Marie à la laideur et la méchanceté du diable et ses acolytes.

Le texte exprime cette idée différemment ; en effet, la vue de Marie dont la beauté plait au fidèle et au spectateur effraie les forces du mal : « Incontinent que le diable vit la grant beaulté de la pucelle qui estoit tant plaisant et tant gracieuse, il s'en esbayt tout [...] il se destourna hors de sa voie en telle maniere que oncques puis plus n'y demoura²²⁹ ». Le texte exprime la rapidité avec laquelle le diable disparaît, alors que l'image fixe perpétuellement cette opposition entre bien et mal dans son propre espace et dans la mémoire du spectateur.

L'intervention mariale est aussi illustrée par l'entreprise d'une action que tout fidèle souhaite. Marie est présente au moment où son fidèle quitte le monde charnel ; elle accueille son âme entre ses bras. Ces scènes sont les seules qui montrent Marie en interaction directe avec son fidèle : elle a toujours les mains tendues vers lui ; elle le touche, le regarde directement. Ces images montrent le plus haut degré de l'intervention mariale, le moment où son fidèle entre au Paradis où sera auprès de la Vierge Marie pour l'éternité. Les enluminures des récits 6, 37, 51 illustrent Marie en train d'accueillir une âme nue, signe de sa pureté, entre ses bras. Cet accueil chaleureux est la conclusion de cette lutte constamment renouvelée entre elle et Satan : « [l'âme] laquelle a saisie la mere Dieu entre ses bras et l'a emportee en paradis a grant joye.²³⁰ » Ici la vision spirituelle fonctionne sur un autre mode. En effet, dans les apparitions où Marie intervient auprès d'un malade ou d'un pécheur pour rétablir la situation, il y a des éléments qui séparent Marie du sujet. Elle apparaît dans le même espace que lui, mais le sujet ne la regarde pas, parce que c'est avec les yeux de l'esprit qu'il la voit. De plus, ils appartiennent à deux mondes ; elle est une apparition, donc faite de matière non concrète ; et lui, il est concret, il a un revêtement corporel qui le sépare, malgré sa dévotion, du monde céleste. En somme, ils appartiennent à deux mondes ; le contact direct

²²⁹ 99r.v.

²³⁰ 151r.

n'est pas encore possible. Mais, du moment où le fidèle se métamorphose en esprit, et que cet esprit est resté pur, alors la rencontre avec la Mère de Dieu devient possible. D'ailleurs personne n'échappe à ce mode de représentation pas même Marie. L'enluminure du fol. 20r., qui illustre son Assomption, la montre dans son lit entourée des disciples de Jésus, tous auréolés alors qu'elle a l'air d'une vieille mourante. Bien que le corps de Marie soit pur, il est périssable. Cette image est la seule à montrer Marie, encore humaine : elle n'est pas auréolée. Au-dessus du lit, son âme est accueillie par des anges, la jeunesse et la beauté de cette pucelle n'ont rien à voir avec cette mourante allongée dans le lit tout juste en-dessous. Elle est emportée au paradis à grandes joies ; à partir de ce moment, elle sera toujours illustrée comme une jolie jeune fille auréolée et couronnée. Les images mettent en évidence cette séparation entre le monde terrestre et le monde céleste.

L'accueil dans le monde céleste par Marie ou par les anges prend toute sa valeur, par opposition aux images qui illustrent le moment où l'âme pécheresse est perdue à jamais. Ici les diables, hideux et repoussants, s'emparent de cette âme qui n'a pas su se préserver : le calvaire a déjà commencé. Ces images fortes, qui opposent la récompense à la punition, illustrent le schéma actanciel du genre miraculaire qui fonctionne selon un même principe constamment renouvelé. D'un côté la Vierge et ses adjuvants, de l'autre, Satan et ses acolytes, qui se battent afin de gagner une âme.

Dans deux cas seulement Marie intervient en faveur de son fidèle devant une cour céleste ; il s'agit des images des récits 8 et 11. Marie est illustrée mains jointes et agenouillée ; ce sont les seules fois où elle est montrée dans cette posture de soumission, devant Dieu le Père en Majesté. Ici Marie est venue supplier le Tout-Puissant afin de pardonner son fidèle. Elle n'épargne aucun moyen pour le sauver et réussit là où les autres

ont échoué. Dans les deux cas, Dieu montre le Livre qu'il pointe du doigt. Les deux récits soulignent l'intransigeance de Dieu qui s'en tient à la lettre des Écritures Saintes. Lorsque saint Pierre tente d'intervenir en faveur de son fidèle, il lui répond comme suit : « Ignorez tu, Pierre, ce que le prophete David a dit par mon inspiration : *Domine, quis habitabit in tabernaculo tuo, et cetera* ?²³¹ » En s'humiliant devant le Tout-Puissant, Marie obtient le pardon pour son fidèle. L'image montre ce contraste entre la superbe du Créateur et la soumission de Marie devant lui.

Le troisième type d'enluminures illustre le culte des images. Le lecteur se trouve ici devant des scènes qui concrétisent le *transitus*. Ces enluminures montrent deux registres liées au culte des images, à savoir l'image concrète et donc visible considérée comme une image sainte, et l'image virtuelle, immatérielle, qui est l'apparition ou le miracle accompli par une image²³². Cette catégorie n'est pas totalement indépendante de la catégorie des apparitions, les deux modes de représentation s'entrecoupent et s'accumulent. En effet, dans les images des récits 6, 10, 17, 33, 41, 48, 52 les sujets, étant dévoués à l'image de Notre Dame, méritent de passer au degré supérieur, c'est-à-dire à celui où Marie apparaît pour intervenir en leur faveur ou pour les récompenser. La dévotion à l'image matérielle permet ainsi le *transitus* vers l'image virtuelle. Ces enluminures montent les deux catégories d'images, elles les juxtaposent là où le texte les sépare par la narration, voire les dissocie par le biais du temps du récit²³³. Le texte fonctionne toujours sur un mode narratif qui oppose le passé au futur : il y avait jadis un tel sujet dévoué à l'image de Marie, plus tard il fut récompensé par celle-ci. Les enluminures accumulent les deux moments en un présent visuel qui est montré

²³¹ 46r.

²³² Afin d'éviter les redites, le principe du *transitus* ne sera pas expliqué ici à nouveau puisqu'il l'a déjà été plus haut.

²³³ J.-M. ADAM, « Le temps et les temps dans les textes », in M.-J. BÉGUELIN, J. MOESCHLER, *Référence temporelle et nominale*, Berne, Peter Lang, 1999.

avec beaucoup d'à-propos dans l'enluminure du récit 45. Le chevalier qui souhaitait rendre hommage à Notre Dame se trouve en présence d'une Vierge à l'Enfant en majesté, derrière laquelle une statue de Vierge à l'Enfant est posée sur un autel, et le tout se produit lors d'une vision : « Or advint qu'il eut en vision une nuyt qu'en dormant il fu ravy en une chapelle devant l'autel de Nostre Dame²³⁴. » L'enluminure ne montre pas la cloison qui sépare le dormeur de sa vision ; elle illustre l'invisible qui devient le présent réel, l'*ici-maintenant* du sujet pendant quelques instants où il lui est permis d'accéder à une part de l'au-delà²³⁵. Les deux images, la concrète et la virtuelle, s'accumulent dans le même espace-temps.

Les images de Marie peuvent être actives ; elles interviennent, de façon apparentée aux interventions actives lors de ses apparitions, pour redresser une situation. À cette différence près que lorsqu'une image s'active, elle le fait pour protéger Marie elle-même contre un méfait qui lui est adressé personnellement ou à l'un de ses sanctuaires. Ces enluminures soulignent que le prototype a besoin de l'image concrète ; en aucun cas il ne permettra une mutilation de ce qui le représente, bien que celui-ci soit un objet. Mais justement c'est un objet qui n'est pas comme les autres, car il est saint. C'est aussi, paradoxalement, un objet sensible ; cette propriété oxymorique n'est possible que si le prototype intervient en faveur de l'image concrète et l'investit de son pouvoir surnaturel. Les images des récits 27 et 40 montrent que Marie n'accepte pas la défaite de son image. Dans un cas comme dans l'autre, elle soutient son image pour la faire triompher de ceux qui la maltraitent. Marie, Reine du ciel, est avant tout une mère. Comme toute mère, elle ne peut souffrir que l'on s'approche de son enfant. Dans l'enluminure du récit 43, l'Enfant-Dieu est blessé, et sa mère foudroie aussitôt les coupables ; dans celle du 48, elle cède au chantage de la mère de l'enfant

²³⁴ 133v -134r.

²³⁵ C. LAPOSTOLLE, « Temps, lieux et espaces. Quelques images des XIV^e et XV^e siècles », *Médiévales* 9, 1990.

kidnappé au point où elle la gratifie de son apparition. Cette enluminure, montre également l'image et son prototype dans le même espace. Enfin, l'image sensible qui saigne et qui souffre de la séparation de son enfant, résiste au feu et protège son sanctuaire dans l'enluminure du miracle 16.

Marie n'apparaît pas dans toutes les enluminures du manuscrit. En effet, certaines images montrent ses adjuvants célestes, les anges, ou terrestres, les hommes de l'Église, en pleine action. C'est le cas des images qui illustrent le combat entre les anges et les démons en vue de gagner l'âme d'un sujet. Ces images, 3, 12 et 38, illustrent l'état de manque du sujet qui n'est pas exempt de péchés. Sept enluminures (15, 23, 25, 26, 30, 47, 51) illustrent la célébration de la messe, durant laquelle divers sacrements sont pratiqués : la communion, le baptême, la confession. Le rôle de l'institution ecclésiastique, souligné dans divers récits, se retrouve renforcé par ces images. Ailleurs, ce sont les représentants de la foi chrétienne qui occupent la scène picturale. C'est l'évêque qui octroie le pardon au meurtrier du chevalier qui a profané l'église par son geste dans 19. L'abbé Elsin est illustré dans le n° 21 afin d'être le dépositaire du message céleste. Enfin, l'ermite du n° 30, messenger de Notre Dame, apparaît à côté de la reine assassine dans l'image qui l'illustre le texte, alors que le prêtre qui a trahi le secret de la confession est sur le bûcher. Bien qu'absente de ces images, son action se trouve menée à bien par ceux qui la représentent, notamment ses aides terrestres. Les hommes de l'Église grâce à leur ordination, qui leur confère un statut différents des autres hommes, sont les dignes représentants de Dieu et de sa Mère sur terre.

Qu'elles montrent Marie ou ses subalternes, toutes ces enluminures illustrent l'Intervention Miraculaire (IM) opérée par Marie elle-même ou par les biais de ses aides. Les cinq enluminures, desquelles elle ou ses aides sont absents, illustrent le Manque (M). Toutes

ces images sans exception montrent un sujet délaissé et solitaire, aspect que le texte ne souligne pas, parce que la plupart du temps le sujet, se découvrant perdu, comme Théophile par exemple, se livre aux oraisons exprimant de la sorte son regret. La deuxième enluminure de *Théophile* (27v.) le montre seul avec le Juif et face à la cour démentielle. Bien qu'elle soit entourée par les siens, Murielidis semble perdue (18). La bourgeoise du n° 19 a l'air triste, bien qu'elle ne souffre d'aucun manque. Le couple du n° 42 est isolé dans son lit face à cette idole qui les tourmente, enfin la pèlerine du n° 46 est au désespoir face à ses ravisseurs qui la traînent dans le bois.

Les enluminures structurent le recueil, en suivant ce rythme imposé par le texte ; bien qu'elles occupent la première position dans le recueil, elles sont enchaînées au texte qu'elles donnent à voir et dont elles suivent le rythme, qu'il soit long ou court. Ces modes de représentation s'opposent et se complètent. L'image a la capacité d'unir des temps et des lieux différents dans le cadre pictural, alors que le texte doit être suivi une étape après l'autre²³⁶. Le lecteur peut voir l'aspect spectaculaire du récit avant même de le lire. De plus, l'image permet une autoreprésentation : elle est douée d'une capacité de mise en abyme infinie. L'image dans l'image est possible du moment où les techniques de figuration sont distinctes. Une statue peut côtoyer une apparition, du moment où le spectateur saisisse la différence entre les deux : la première est tridimensionnelle, ou dans un cadre, alors que la seconde est auréolée. L'articulation du texte et de l'image dit et montre la vérité du miracle : ce que le texte narre en tant que récit véritable, en tant que fait digne d'être colporté, l'image le concrétise, elle le rend réellement visible. C'est comme si le miracle se reproduisait à

²³⁶ J.-M. ADAM, 1999, *op. cit.*

nouveau à chaque fois que le spectateur regarde l'image. Enfin, ces images qui donnent à voir une matière sacrée, n'octroient-elles pas une aura sacrée à ce livre qu'elles illustrent ?

VIII. La mise en prose

Le XV^e siècle a connu une vaste entreprise de modernisation de textes déjà anciens datant des XII^e et XIII^e siècles. La vague de mises en prose a touché plusieurs genres littéraires allant du roman à la chanson de geste, de la littérature didactique à la littérature religieuse²³⁷. Alors que la France se remettait de longues années de peste et de guerre, le duché de Bourgogne, en préservant les arts et les lettres, est devenu un haut lieu de la culture occidentale. En effet, il était le lieu où se sont effectuées la plupart des mises en prose de la fin du Moyen Âge, les ducs de Bourgogne ayant non seulement possédé, mais aussi commandité les plus somptueux manuscrits provenant de cette époque. Si les XII^e et XIII^e siècles ont donné une production littéraire qui a permis l'affirmation d'une identité littéraire et linguistique des langues vernaculaires, les mises en prose ont contribué à la fois à la transmission et à la préservation de ce patrimoine culturel qu'au XV^e siècle on peut déjà qualifier de français.

Les œuvres provenant du Moyen Âge central étaient déjà illisibles et incompréhensibles pour le public du XV^e siècle. Ainsi des professionnels, tels que Jehan Miélot, devaient s'atteler à la tâche afin d'opérer un travail d'actualisation des œuvres anciennes qui, quoiqu'incompréhensibles du point de vue linguistique, jouissaient encore d'un certain prestige auprès du public. Depuis environ une trentaine d'années les éditions critiques des textes français de la fin du Moyen Âge connaissent un essor important. Bien que le XV^e

²³⁷ D. POIRION, *Grundriss der romanischen Literaturen des Mittelalters. La Littérature française aux XIV^e et XV^e siècles*, Heidelberg, Carl Winter Universitätsverlag, 1988.

siècle ait connu une vaste entreprise de modernisation de textes datant des XII^e et XIII^e siècles, les philologues ont délaissé ce corpus en prose qui a souffert d'une mauvaise réputation. L. Gautier condamne sévèrement ce type de textes : « nous n'avons entendu jusqu'ici que les accents très affaiblis de notre épopée dégénérée [...] nous n'avons eu affaire qu'à des romans de la décadence²³⁸ ». Le mouvement des mises en prose bourguignonnes a fait l'objet de l'étude fondatrice de G. Doutrepon qui a mis la lumière sur ce corpus méconnu jusqu'alors et a préparé le terrain à des études systématiques. De nombreuses éditions et analyses consacrées à l'un ou l'autre des remaniements ont mis en évidence que les mises en prose de la fin du Moyen Âge constituent un genre littéraire à part entière qui a ses traits distinctifs à la fois littéraires et linguistiques ; il a ses propres problèmes philologiques.

Les mises en prose ont longtemps été étudiées uniquement par la comparaison avec la source, parce que la critique ne reconnaissait pas d'intérêt propre à ces œuvres. Doutrepon intitulait les chapitres de son ouvrage de la manière suivante : « le mal qu'il faut dire des proses en tant qu'œuvres littéraires²³⁹ » ; « le peu de bien qu'on peut en dire au point de vue littéraire²⁴⁰ ». Cependant, il leur reconnaissait deux qualités non littéraires. D'un côté, ces textes ont une valeur documentaire, étant donné qu'ils fournissent des informations sur des textes perdus, et de l'autre ils ont une valeur historique, puisqu'ils informent sur les mœurs sociales, morales et intellectuelles de leur temps. Ces deux qualités semblent quelque peu réductrices, car la vague de mises en prose a touché plusieurs genres littéraires allant du roman à la chanson de geste, de la littérature didactique à la littérature religieuse. Cet

²³⁸ {Gautier 1878-1892 #195: 173, (vol. 4).

²³⁹ G. DOUTREPONT, *La mise en prose des épopées et des romans chevaleresques du XIV^e au XVI^e siècle*, Bruxelles, Palais des académies, 1939, p. 653.

²⁴⁰ *Ibid.*, p. 662.

imposant corpus ne saurait se caractériser uniquement par des valeurs documentaire et informative. Dans cette perspective, il faut reconnaître que *La VM* souffre d'un double désavantage. Tout d'abord, elle ne représente aucune valeur documentaire, puisque les miracles de la Vierge en latins ou en ancien français ont été conservés et transmis par plusieurs manuscrits. De plus, appartenant à la littérature religieuse, ce recueil ne peut informer spécifiquement sur les mœurs de la société de la fin du Moyen Âge. Il ne s'agit pas à tout prix de rehausser la valeur d'une forme, la prose, et d'un texte, *La VM*. Cependant, en envisageant ce texte par rapport à ses sources, à son public et à son époque, il faut reconnaître l'effort remarquable de mise à jour et d'adaptation non seulement au goût et aux mœurs de la société bourguignonne, mais surtout à la langue de la fin du Moyen Âge.

Un simple lecteur du XV^e siècle aurait été incapable de lire un miracle de Notre Dame en ancien français ou un chant liturgique en latin. Dans le cas où il possédait les compétences linguistiques nécessaires à la compréhension, il n'aurait sans doute pas pu apprécier les récits sous leur forme originale en vers. Ainsi, des professionnels, tels que Miélot, devaient opérer un travail d'actualisation des œuvres anciennes qui jouissaient encore d'un certain prestige auprès du public. Pour accomplir son travail, le prosateur devait actualiser une matière imposante et composite. Il avait une double mission : d'une part, il fallait rendre ces contes accessibles du point de vue linguistique, étant donné que l'ancien français était devenu plutôt illisible pour le public du XV^e siècle et que la connaissance du latin était limitée à une classe de lettrés ; d'autre part, il devait remanier la structure formelle imposée par le vers, dans le cas de textes-sources en ancien français. En somme, le prosateur faisait une actualisation culturelle, pour que la langue et la forme des nouvelles œuvres concordent avec le système

référentiel de la culture du XV^e siècle, de sorte que le public ait une « réception appréciative²⁴¹ ».

À la lecture des anciens poèmes et de leurs mises en prose, une série de questions s'imposent : quelles sont les modalités ou les procédés employés par Miélot afin d'actualiser ces poèmes déjà vieux de deux siècles ? Est-il un *copieur* au sens courant du terme, c'est-à-dire un copieur reproduisant un texte en un ou plusieurs exemplaires en imitant servilement la source ou bien son travail ne consiste-t-il pas d'abord en une lecture critique des textes-sources puis en une intervention linguistique, puisque c'est surtout à cette étape que le travail du dériméur est original ?

La mise en prose faite par Miélot constitue un dérimage qui respecte scrupuleusement les textes-sources, au point que l'on pourrait douter des talents littéraires du prosateur. Il est évident que ce dernier n'intervient pas sur le plan thématique de ces textes ni sur celui des séquences narratives et reproduit leur canevas structural. Toutefois, il suffit de considérer la manière dont Miélot travaille et surtout l'œuvre qu'il désire livrer pour comprendre sa démarche. Il ne s'agit pas d'examiner la valeur du texte en prose du point de vue de la création proprement littéraire, mais d'examiner la capacité de Miélot de mener à bien une entreprise érudite de traduction, en tant que professionnel (puisque'il était payé pour son travail), fidèle au texte-source. Une caractéristique très particulière de cette mise en prose, sans être unique est qu'elle consiste en une traduction basée sur deux types de sources : les unes sont en latin et les autres en ancien français. La traduction du latin vers le français respecte à la lettre les textes-sources. Elle « suit servilement [sa source] jusqu'à lui emprunter des bouts de phrase, si bien qu'on pourrait, sans trop de peine, déterminer la

²⁴¹ H.-R. JAUSS, « Littérature médiévale et théories des genres », *Poétique* 1, 1970.

“famille” à laquelle appartenait le manuscrit utilisé par lui²⁴². » En effet, une fois la source latine cernée, on constate que Miélot a effectué une traduction relativement fidèle à la source. Quant à la traduction des textes de l’ancien français, il a opéré de menus changements tant au niveau de la langue qu’au niveau de la structure mêmes des poèmes dérimés sans pour autant en changer le noyau narratif. C’est précisément à cause de cela que le travail de Miélot a été jugé sévèrement par la critique qui lui reprochait de manquer d’originalité. L’absence de qualité “littéraire” de la traduction interlinguale de l’ancien français vers le moyen français est, à notre avis, la cause du discrédit dont souffre le travail du traducteur²⁴³. Si un metteur en prose respecte le canevas des textes-sources et traduit d’une langue vernaculaire (l’ancien français) vers une autre langue vernaculaire (le moyen français), on exige de lui de faire preuve d’invention littéraire, c’est-à-dire d’intervenir dans le système littéraire du texte-source et de prouver ainsi ses talents ; en l’absence de quoi son travail est jugé médiocre, voire inintéressant. Les points de vue les moins sévères octroient à une mise en prose une qualité, extérieure cette fois au texte et au travail du prosateur : celle d’un document qui a conservé un ancien texte et qui a permis sa transmission à travers le temps. Pourtant, dans le cas d’une traduction du latin vers l’ancien ou le moyen français, on s’attend justement, et surtout, à une fidélité scrupuleuse de la part du traducteur envers sa source. C’est d’ailleurs le critère sur lequel on juge une bonne ou une mauvaise traduction, c’est-à-dire le rapprochement ou l’éloignement de la source²⁴⁴. Dans cette perspective, nous proposons donc de considérer le travail de Miélot sous l’angle de la traduction.

²⁴² J. MORAWSKI, 1935, *op. cit.*, p. 178.

²⁴³ Voici ce que dit Doutrepont des metteurs en prose : « Ils ont écrit au petit bonheur, sans grand effort intellectuel », voir G. DOUTREPONT, 1939, *op. cit.*, p. 658.

²⁴⁴ Plusieurs traducteurs assurent, dans les prologues, leur fidélité aux textes-sources et tiennent à différencier la traduction de leurs commentaires personnels. Les exemples sont multiples. Nous n’en proposons qu’un, celui de Guiart des Moulins. Il précise, dans le prologue de sa traduction de la Bible, qu’il emploie deux types de

Avant d'entamer l'analyse des procédés de la mise en prose, il est important de s'arrêter tout d'abord aux enluminures qui représentent les figures d'*auctoritas*. Dans cette œuvre, le *translateur* ne mentionne que deux noms d'auteurs auxquels il attribue deux parties de sa compilation. Il s'agit de saint Jérôme, auteur de la traduction du prologue de NDM, mentionné au fol. 2r., et de Méliton de Sarde (*Miletus*), évoqué au fol. 19r., auteur d'une *Assomption de Notre-Dame*. Après la scène de la Dédicace du fol. 1r. dans laquelle le livre, son commanditaire et son état sont placés sous le patronage de Notre Dame, l'enluminure du fol. 2r. illustre saint Jérôme. Il est reconnaissable grâce à ses attributs qui sont le lion et le chapeau cardinalice. Il est dans une cellule, entouré de codices et de rouleaux ; son calame pointé vers le haut, il semble être en train de le vérifier. Assis dans un scriptorium, il est en train de copier un texte - le traduire - à partir d'un codex posé en hauteur sur un lutrin qui se trouve à la droite au saint.

Il est vrai que Miélot ne fait aucune allusion dans son texte à sa démarche de compilateur ni à sa méthode de traducteur. Toutefois, les *auctoritates* illustrées dans la deuxième et la sixième enluminure du manuscrit mettent en scène deux traducteurs : saint Jérôme et Miélot. Dans le prologue de la DNM, le traducteur de la Bible place son travail sous l'autorité de saint Mathieu, l'Évangéliste, et surtout sous celle des Saintes-Écritures : « Aucuns dient que saint Mahieu l'euvangeliste fist ce mesmes livret et qu'il le mist ou chief de son euvangile en hebrieu et estoit signé alentour de ses lectres hebrieues ; laquelle chose, s'elle est vraye ou

caractères, un gros pour les parties traduites de la Bible et un plus petit pour les gloses : « Ci doit on savoir que j'ay translaté les livres historiaus de la Bible selon le texte de la Bible et selonc les hystoires les escolatres, si comme devant est dit; si ai escript le texte de la Bible, premièrement des grosse lettre et puis apres en ordre les hystoires de plus deliee lettre », cité dans F. BÉRIER, « La traduction en français », in D. POIRION, *Grundriss der romanischen Literaturen des Mittelalters: La Littérature française aux XIV^e et XV^e siècles*, Heidelberg, Carl Winter Universitätsverlag, 1988, p. 244.

non, je le remects a l'auctorité de ladite preface et a la foy de l'escripteur²⁴⁵ » ; un peu plus loin, il affirme qu'il sera fidèle à sa source : « je mectray paine de le translater de mot a mot, tout ainsi qu'il est escript en hebrieu²⁴⁶. » Le programme annoncé par saint Jérôme doit être observé par tout traducteur qui tend à être intègre dans son travail. Mais comme chez la plupart des *translateurs* du Moyen Âge, l'écart de la source est toujours mis sur le compte du style et non pas sur celui du manque de rigueur. Miélot semble avoir choisi d'énoncer ce programme par le biais de la voix de saint Jérôme, saint patron des traducteurs. Ce faisant, il n'a plus qu'à suivre le programme établi par le saint patron de sa profession.

Le second auteur, Miléton de Sardes, n'est pas illustré ; c'est plutôt un Jehan Miélot compilateur, entouré de codices ouverts çà et là, qui apparaît dans la sixième enluminure du manuscrit. Tout comme saint Jérôme dans l'enluminure du fol. 2r., il est en train d'écrire sur un rouleau et non pas sur un codex. Le rouleau étant un support plus ancien que le codex, l'image exprime une activité érudite liée aux textes anciens, véridiques sinon saints. Les parallèles entre le saint patron et le traducteur sont multiples : les deux sont illustrés dans leur espace de travail totalement absorbés par leur tâche, entourés d'ouvrages ainsi que d'outils nécessaires à leur métier. Ils sont figurés en tant que *translateurs* et non pas en tant que copistes. Cet effet est obtenu grâce au nombre élevé d'ouvrages qui entourent les protagonistes. Cependant, il y a aussi des différences entre les deux images : alors que la première montre saint Jérôme dans un espace neutre pouvant se trouver n'importe où, la seconde illustre un clerc dans un espace bourguignon. En effet, la mise en page des ouvrages illustrés répond aux critères bourguignons : les larges marges, les grosses lettres, les livres de grands formats. De plus, les reliures de manuscrits sont estampées de la croix de saint André,

²⁴⁵ Fol. 3r.

²⁴⁶ Fol. 3v.

saint patron du duché. Les deux enluminures se font écho tout en gardant une distance entre le passé et le présent. Miélot est en habit de chanoine - une soutane - alors que saint Jérôme revêt la chasuble du cardinal ; de cette manière, la hiérarchie est respectée.

Contrairement au texte qui accompagne la première enluminure, celui qui accompagne la seconde ne donne aucune précision sur la démarche adoptée par la translateur, mais entre de plain-pied dans le texte de Mélicton de Sardes. En traducteur intègre suivant les préceptes de saint Jérôme, Miélot donne à Mélicton ce qui lui revient en le mentionnant en tant qu'auteur et lui-même en tant que translateur : « S'ensieut ung petit prologue sur l'Assumption de la Vierge Marie, translaté de latin en françois par Jehan Miélot²⁴⁷. » En somme, les images et les textes insistent sur la figure du traducteur-compileur, et octroient une moindre place à l'auteur²⁴⁸. À tel point que Gautier de Coinci ne semble pas avoir mérité aux yeux du traducteur une seule mention ; et si le nom de Mélicton de Sardes apparaît, c'est bien parce qu'il est l'auteur d'une *Assomption de Nostre Dame* en latin.

a) Du latin vers le moyen français

Miélot a traduit directement du latin vers le moyen français la partie de *La VM* consacrée à la vie terrestre de la vierge²⁴⁹, le miracle de Théophile (n° 1), les miracles tirés de la série Hildefonse-Murielidis (les n°s 2 à 18), les n°s 19 à 27²⁵⁰ et le sermon qui clôt cette partie de l'œuvre, soit le n° 28. La traduction est littérale hormis quelques erreurs sommaires commises par le traducteur ; le cas échéant, elles ont été signalées dans les notes explicatives.

²⁴⁷ Fol. 19r.

²⁴⁸ A. SCHOYSMAN, 2006, *op. cit*

²⁴⁹ Une analyse comparative entre la traduction de Miélot avec les sources latines mettra la lumière sur les techniques employées par traducteur. N'étant pas latiniste, j'ai laissé cette tâche aux spécialistes de cette langue.

²⁵⁰ Cette série est appelée dans le présent travail "Mère de Miséricorde".

La traduction de Miélot témoigne d'une grande connaissance du latin ; pour souligner jusqu'à quel point le traducteur suit ses sources, un chiffre a été mis en exposant au début de chaque chapitre des préfaces de saint Jérôme, de DNM et du PsM. De cette manière, le lecteur pourra aisément apprécier le rapport entre cette partie de la mise en prose et ses sources apocryphes. Ce qui caractérise les sources latines est la simplicité et la brièveté de leur expression ; aspects que Miélot reproduit dans sa traduction des textes latins et généralise dans sa traduction des textes dont la source est française.

b) De l'ancien français vers le moyen français

La VM contient 25 miracles *translatés* à partir de sources en ancien français. Il s'agit des 11 miracles attribués à Gautier de Coinci (n^{os} 32-41), des cinq miracles tirés de la *Vie des pères* (n^{os} 29, 30, 31, 42, 52) et des neuf miracles qui appartiennent à l'*Interpolation B : Vie des pères* (n^{os} 43-51). De la même manière que la mise en prose a été fidèle aux sources latines, elle a respecté le schéma structural des sources françaises. Toutefois, il est important de s'attarder ici sur les procédés des mises en prose employés par le prosateur. Une comparaison entre les textes en ancien français et leurs remaniements en moyen français sera effectuée afin de cerner les techniques et les procédés de la mise en prose. Dans un premier temps, la comparaison des séquences narratives des contes en vers avec les versions dérimées mettra en évidence les analogies et les différences entre les deux versions. Ensuite, l'analyse des incipit et des conclusions des récits en prose permettra de cerner les lieux de rupture avec les anciens poèmes où la plume de Miélot s'affirme et la manière dont il s'approprie le texte. Enfin, l'analyse des styles propres aux vers et à la prose permettra d'observer les propriétés stylistiques des textes en prose. Du point de vue thématique, la

partie centrale des récits en prose est presque identique à celle des poèmes. Toutefois, il nous semble important d'examiner le schéma structural des deux formes pour d'abord montrer les qualités de Miélot en tant que lecteur capable d'analyser les textes-sources, et ensuite cerner ses qualités de traducteur ayant pour tâche de rendre ces textes accessibles à son public, et plus important encore, à son prince.

c) Du corps du texte

Le schéma structural des miracles en vers du XIII^e siècle obéit à des conventions littéraires se caractérisant par la volonté de maintenir l'apparence de l'oralité²⁵¹. Ces poèmes sont conçus selon un schéma rigide et récurrent composé de trois parties obligatoires²⁵² : le prologue, le corps du texte et l'épilogue. L'introduction, ou le prologue, contient en général une vérité de foi, ainsi que des proverbes. La conclusion véhicule la morale et clôt le miracle. Dans son dérimage, Miélot opère des changements dans le schéma général des textes-sources, dont deux ruptures : dans la majorité des cas, il retranche le prologue et modifie l'épilogue, ne conservant que la partie centrale du miracle. Quant au contenu de chaque miracle, il ne subit presque pas de changement sur le plan thématique, mais en subit plutôt sur le plan de la forme. Les poèmes en vers français qui ont servi de sources et leurs remaniements faits par Miélot obéissent à un même schéma narratif constitué de cinq séquences narratives à savoir : la situation initiale, la rupture de la situation initiale, l'état de manque, l'intervention miraculeuse, l'après miracle. En somme, la structure narrative des récits en prose est identique à celle des poèmes en vers. Toutefois, dans le corps même du texte, le prosateur a tendance à abrégé les passages qui interrompent le récit. Il a réduit au

²⁵¹ P. V. BÉTÉROUS, *Les collections de miracles de la Vierge en gallo et ibéro-roman*, Dayton, Marian Library Studies, 1983-84.

²⁵² *Fou, conte pieux du XIII^e siècle*, éd. critique par J. Chaurand, Genève, Droz, 1971.

minimum les détails des contes qui s'écartent de la trame narrative en modifiant certaines données qui ne sont pas essentielles au déroulement des récits. Ainsi les interventions du prosateur se trouvent à des endroits qui accélèrent la narration. Les longues prières, les lamentations et les monologues qui ralentissent le récit ont été réduits au minimum, sans que cela n'affecte l'intrigue proprement dite. C'est d'ailleurs un des procédés les plus typiques des mises en prose : « souvent la prose veut faire court²⁵³ ».

Les exemples ne sont pas nombreux, il s'agit de quatre lieux où l'intervention du prosateur a abrégé un passage afin d'en rendre l'expression plus concise que dans les textes en vers. Dans le premier exemple, tiré du n° 29 : *Sénéchal*, la reine doublement assassine s'attarde en lamentations en exprimant sa crainte du déshonneur terrestre et de la perte de son âme au profit de Satan. La prose garde l'essentiel du message qui exprime à la fois le regret de la pécheresse et sa dévotion à Marie. Le texte en vers véhicule un message identique, mais inclut des vers dans lesquels la reine fautive louange la Mère de Dieu.

Exemple 1²⁵⁴ : *Sénéchal*, n° 29

77v. Pour ceste cause la royne, qui fu moult dolente, reclama de tout son cuer la glorieuse Vierge Marie en disant : « Ma chiere dame, de l'<u>angoisse</u> qui me touche au corps et a l'ame, j'en viens a vous a confort, ayde et secours. Je vous ay tousjours <u>amés</u> et encoires <u>aime</u> et <u>aimeray</u> toute ma vie et, pour ce que je m'esmaye durement, je vous <u>supplie</u> et requier que vous ayez mercy de moy affin que ne soye <u>livree</u> de mourir par feu et, 78r. se par vous je n'en suys preservee, je vous prie que vous preniés mon ame en vostre garde et que le frauduleux <u>ennemy</u> de l'humain lignage ne la trouve en estat qu'il la puist trayner en l'horrible genhine d'<u>enfer</u>. »	v. 13132-13152 Mout fu la roïne douteuse, De cuer et de mains et de bouche, Et dist : « Ma dame, au cuer me toche L'<u>angoisse</u> dont j'a vos me claim ; Dame, que j'ai <u>amee</u> et <u>aim</u> Et <u>amerai</u> tote ma vie, Que l'amor ne fauserai mie, Dame de bien, dame de joie, Dame qui estes vie et joie - Vie, qu'a cels que vos amez Lumiere de vie alumez, Voie, quant vos les desvoiez A droite voie ravoiez Ensi estes et voie et vie – Si vos <u>pri</u> je, dame et amie, Por ce que durement m'esmoi, Que vos aiez merci de moi Qu'a mort de feu serai <u>livree</u>,
---	--

²⁵³ G. DOUTREPONT, 1939, *op. cit.*, p. 586.

²⁵⁴ Les exemples sont tirés des 1000 premiers vers de chaque source française.

	Se par vos n'en sui delivree. Et se g'i muir, ma douce dame, Orenez en vostre garde m'ame, Q' <u>enemis</u> en point ne la truisse Dont en <u>enfer</u> gaber se puisse. »
--	--

Le deuxième exemple consiste en un monologue d'ange plaidant en faveur d'un malade souffrant du mal des ardents. Il constate que ce dernier a été abandonné de la Mère de Dieu malgré sa sincère dévotion à son égard. Le texte de Gautier de Coinci pousse à l'extrême l'expression de la douleur du malade abandonné en mettant l'accent sur l'idée de la douceur de Marie, seul secours pour son protégé. La prose élimine une quarantaine de vers et ne garde que l'essentiel du message.

Exemple 2 : *Pied guéri*, n° 32

94r. « Dame, qui est la <u>fontaine</u> de toute <u>misericorde</u> , comment suporte ta grant <u>doulceur</u> que ton <u>clerc</u> <u>sueffre</u> maintenant tant de maulx ? Ha, dame de gloire, oncques mais tu ne fus <u>dure</u> , <u>cointe</u> , <u>fiere ne</u> <u>desdaigneuse</u> . Ha ! Doulce dame, mere de Dieu, que puet estre ce que je voye ? Fay que ta doulceur sortisse vers ce pecheur. En verité, il n'est nul si grant pecheur, s'il te <u>ayme</u> bien ou s'il te <u>reclame</u> en ses necessités, que tu ne le secoures tantost ! Si regarde ce povre clerc par ta mercy. Je suys son angele qui l'ai en garde et pour tant, s'il se puet faire, je ne veuls mie que sa vie demeure en tele maniere. » Et tandis que l'angele disoit ces paroles, est descendue une pucelle de si grant beauté et si richement achesmee qu'il 94v. n'est langue qui le sceust dire ne exprimer	vv.68-129 « Dame, qui fluns, <u>fontainne</u> et dois Iez de toute <u>misericorde</u> , Ta grans <u>douceurs</u> comment s'acorde Que tant de <u>mal tes clers endure</u> ? Dame, onques mais ne fus tu <u>dure</u> , <u>Cointe</u> , <u>fiere ne desdaigneuse</u> . Ha ! douce dame glorieuse, Ce que puet estre que je voi ? Ha ! mere Dieu, avoi ! avoi ! Ne sueffre plus que cil languisse, Ne si honteusement perisse Cil qui tant t'a lonc tans <u>amee</u> Et depriee et <u>reclamee</u> . Douce dame sainte Marie, Se ta douceurs ne li aïe, Que li ara donques valu Ce que tant a dit ton salu ? Ses beles lèvres ou sont eles ? Et sa langue, qui tes mameles, Tes sainz costez et tes sainz flanz Beneoissoient en toz tans ? Dame en cui sort totes douceurs, Qu'atenz tu tant que nel sequeurs ? Se ne sequeurs, dame, les tiens, Qui secorra donques les siens ? Se ne sequeurs, qui secorra ? Se tu ne puez, qui le porra ? En'iez tu dame des archangeles ? Enne siez tu deseur les angeles Lez le costé et a la destre De Jhesu Crist, le roi celestre ? En'iez tu, dame, la pucele Qui alaitas de ta mamele
--	---

	Le roi dou ciel comme ton fil ? Quanque tu vielz enne vielt il? Ha ! douce mere au Sauveür, Que feront donques pecheür S'en toi defaut leur esperance ? En'iez tu toute leur fiance ? Haute dame, haute royne, En'iez tu myres et mecine Qui de toz maus garist et cure ? Comment aras des autres cure Se de cestui n'as grant pitié ? S'envers cestui n'as amistié, Qui tantes fois par bon corage S'agenoilla devant t'ymage, Envers les autres qu'aras donques ? Ha ! mere Dieu, ce n'avint onques Que la douceurs qui en toi sort Vers pecheors fesist le sort. N'est nus pechieres, se bien t'aimme, Ne sequeures s'il te reclaimme. Par ta douceur cestui regarde. Je sui ses angeles et sa garde: S'il estre puet, je ne veil mie Qu'en tel maniere fint sa vie. » Queque li angeles ce disoit, Sour le chevés ou cil gisoit Est descendue une pucele Si acesmee et si tres bele Que nel saroit langue retraire.
--	---

Les longs monologues où un personnage est en proie à ses hésitations et s'interroge sur son sort et les conséquences de ses gestes sont des ingrédients tirés du roman courtois : « les monologues sont devenus depuis Benoît de Saint-More et Chrétien de Troyes un ingrédient indispensable des romans courtois²⁵⁵ ». G. Doutrepoint dit que : « on pourrait même qualifier ces monologues *d'interrogations à la Chrétien de Troyes*, tant le romancier du XII^e siècle en a la spécialité²⁵⁶. » Même si les récits miraculeux appartiennent à un genre littéraire dit pieux, cela n'empêche pas que certaines techniques et recettes proviennent du domaine de la

²⁵⁵ *Idem.*

²⁵⁶ *Idem.*

littérature dite profane²⁵⁷. Les lamentations de la reine du n° 29, qui sait parfaitement qu'elle est coupable, mais qui souhaite tout de même s'en sortir, exprime un véritable tiraillement entre la volonté de s'amender et la peur du châtement. Ainsi, dans le poème, la longueur du monologue et les multiples invocations de N.D. soulignent l'ampleur de l'acte que la reine a commis. Miélot abrège le monologue, tout en gardant l'essentiel. Des mots-clés ont été conservés dans le même ordre d'apparition : *angoisse, amés et encoires aime et aimeray, supplie (pri), livree, ennemy, enfer*.

Le deuxième exemple fonctionne selon le même principe. Le long monologue de Gautier rappelle de manière on ne peut plus claire que le mode du fonctionnement du vers est attaché à la voix²⁵⁸. Le poète s'attarde en louanges et oraisons à la gloire de la Mère de Dieu à tel point que le récit est mis en attente. La prose abrège cet intermède afin que la narration reprenne le dessus sur la voix du poète, sans pour autant perdre ce qui est fondamental à la situation. Dans ce cas aussi, les mots-clés ont été reproduits et apparaissent dans le même ordre que dans le poème, à savoir : *fontaine de misericorde, douceur, ton clerc sueffre, tu ne fus dure, cointe, fiere ne desdaigneuse, il te ayme, il te reclame*. Ces deux exemples permettent de constater que par son esthétique tirée du roman courtois, le monologue en vers souligne l'intensité de la situation, tandis que celui de la prose donne une impression de vraisemblance grâce à son expression brève et concise.

Un autre procédé, apparenté à la réduction des monologues, est celui qui consiste à convertir le discours direct en discours indirect. C'est précisément le cas du troisième

²⁵⁷ «Chrétien s'attache à la psychologie de l'amour, surtout à celle de l'amour naissant, ses personnages étudient leurs conflits intérieurs, luttent, cèdent, souffrent [...] raisonnent leur *passion*», J. FRAPPIER, *Chrétien de Troyes. L'homme et l'œuvre*, Paris, Hatier-Boivin, 1958, p. 107.

²⁵⁸ M.-L. OLLIER, « Le présent du récit. Temporalité et roman en vers », *Langue française* 40, 1978.

exemple où la prose opte pour un procédé qui relève de la narration alors que le poème, grâce au dialogue, ancre le discours dans une performance liée à la voix²⁵⁹.

Exemple 3 : *Moine guéri*, n°. 41

123r. Les ungs disoient que l'ame estoit alee hors du corps et les autres disoient que non estoit encoires	70-71 « L'ame en est, font plusieurs, alee. Non est encor, » li autre d'ient.
--	---

L'abréviation du discours religieux, qui prend des couleurs de sermon de la Juive convertie du neuvième poème de l'*Interpolation B*, est également un procédé typique des techniques des mises en prose. G. Doutrepont a consacré une rubrique dans son ouvrage sur les techniques des mises en prose à ce procédé²⁶⁰. Cependant une remarque s'impose ici : dans le cas des mises en prose de romans ou de chansons de geste, la suppression du discours religieux peut sembler compréhensible ; dans le cas d'un ouvrage proprement religieux, comme celui qui nous occupe, l'abréviation de ce discours peut sembler étonnante. En réalité, la généralisation de ce type de procédés dans divers genres littéraires prouve qu'il s'agit plutôt d'esthétique, de style propre aux mises en prose, que d'un procédé exclusif à un genre littéraire donné. Ici comme ailleurs, la prose se soucie en premier ordre de l'histoire qui n'avance que grâce à la narration alors que le vers se plie à des impératifs à la fois discursifs et performatifs. Selon P. Zumthor, la parole poétique est un jeu, elle est alors une source de théâtralité qui investit le discours poétique²⁶¹.

Exemple 4 : *La juive qui réclamait* : n°. 51

148r. Mes enfans, en ceste maniere doit on conquerre les biens des cieulx ; soffrez en bonne patience. Dieu aime necte povreté. Or soit faicte sa volenté!	vv.320-333 Mi enfant, ainssi faitement Doit on les biens des ciels conquerre Par souffrir povreté en terre. Le cors encressié, repeü, A tost l'esprit deceü
---	---

²⁵⁹ P. ZUMTHOR, *La lettre et la voix. De la «littérature» médiévale*, Paris, 1987.

²⁶⁰ Cette rubrique est intitulée : Suppression de prières, de discours pieux, de détails relatifs à la religion, voir G. DOUTREPONT, 1939, *op. cit.*, p. 588.

²⁶¹ P. ZUMTHOR, 1987, *op. cit.*

	Et par la povreté du cors Est il esperis sains et fors. Souffrés en bonne pacïence Et maintenez vostre ingnocence. Dieu aime nete povreté ; Tost a sa debonaireté En autre tor tornee l'uevre, Il ne faut mie qu'i reçuvre ; Or soit la volonté Dieu faite.
--	--

Et plus loin :

148r. Cecy nous monstra bien Nostre Seigneur qui promist aux povres les sains cieulx. Se nous sommes doncques Fil de Dieu et voulons estre parçonniers de ses joyes, tendons aux richesses haultaines, car celles d'en bas ne valent riens. Et pour ce qu'est estroicte la voie qui maine au Royaume de paradis, pensons tousjours a povreté, d'ele nectement retenir et n'en vendra que bien. Et se nous nous voulons chargier, nous ne porrons passer par l'estroit chemin atout nostre charge	355- 384 Bien le nous demoustra Jhesus, Qui s'en volt remonter lassus Et ciel par sainte povreté Et par sa debonaireté Aus povres les sains ciex promist : Ce sont li povre Jhesucrist. Se nous donques sommes Dieu fis, Se du regne qu'il a promis Volons hoir estre droiturier Et de ses joies parçonnier, Tendons aus richces d'en haut, Cele de terre riens ne vaut ; Et por ce qu'estroite est la voie Qui au douz chemin nous envoie Du roiaume de paradis, Pensons a povreté touzdis Netement en gré retenir, Car il n'en puet que bien venir ; Et se nous nous voulons chargier, Ne porron par l'estroit sentier Passer otoute nostre charge. Fox est qui folement s'enbarge. Alon a Dieu franc et delivre. Povreté fait franchement vivre ; Ne doit coustume ne païage, Maletoute ne treüage E'en va trop plus legierement A l'eritage proprement Que Diex a a donner promis A touz ses enterins amis.
---	--

Dans les rares cas où Miélot intervient dans le corps du texte, il opte pour le procédé d'abréviation. Ce faisant, il synthétise de longs passages et permet une progression rapide de l'histoire, ce qui répond à une exigence de la part du public de son époque. D'après G. Doutrepoint, ce procédé satisfait en effet le goût du public du XV^e siècle :

Les hommes ne lisent pas volontiers un long poème en vers quand ils ne veulent connaître que l'*histoire*. Or, c'est l'état d'esprit de certains amateurs de littérature au XV^e siècle. Ils suivent plus facilement l'histoire lorsqu'elle est débarrassée d'une ornementation qui, pour être poétique, n'en est pas moins encombrante²⁶².

Sans modifier l'architecture ni le noyau narratif des récits, Miélot opère au profit de l'histoire de menus changements à l'intérieur du cadre structural. C'est ainsi qu'il pose sa signature discrètement.

d) Des manières de commencer et de conclure

Un autre lieu où le prosateur a posé sa signature est celui des incipit, lieu que M. Colombo-Timelli qualifie de « névralgique²⁶³ ». Le lecteur se trouve là face à un lieu de rupture nette avec les anciens textes. À l'instar des metteurs en prose du XV^e siècle, Miélot ouvre chaque miracle par un incipit où il fait une sorte de résumé de l'histoire que le lecteur s'apprête à entamer. Il se sert de cet espace extratextuel pour imposer sa vision de l'histoire, sa propre lecture, et oriente ainsi son lectorat. Les poèmes s'ouvraient sur de longs prologues moralisants, avant d'attaquer le corps même du récit miraculaire. Le prologue permet à l'auteur (poète) d'établir un contact liminaire avec son public. Il est le lieu privilégié où le poète fait étalage de proverbes et sentences qui ont en réalité très peu de rapport avec le contenu thématique du miracle proprement dit (partie centrale). Du point de vue esthétique, les arts poétiques recommandaient fortement les prologues contenant des proverbes. D'ailleurs, cela est considéré comme la façon la plus recherchée de débiter un poème²⁶⁴. De plus, proverbes, sentences et idées générales font office d'autorités : « quoi de plus naturel [...] pour un auteur médiéval, rompu depuis ses premiers exercices scolaires à la pratique de

²⁶² G. DOUTREPONT, c1970, *op. cit.*, p. 395.

²⁶³ M. COLOMBO-TIMELLI, « Syntaxe et technique narrative : titres et attaques de chapitres dans l'Érec Bourguignon », *Fifteenth-Century Studies* 24, 1998.

²⁶⁴ E. FARAL, *Les arts poétiques du XII^e et du XIII^e siècle. Recherches et documents sur la technique littéraire du Moyen Âge*, Paris, Champion, 1958.

la “rhétorique proverbiale”, que de l’introduire dans une œuvre littéraire, soutenu [...] par la tradition de la citation érigée en *auctoritas*²⁶⁵ ». Les prologues, remplis de proverbes et de sentences, répondent à la fois à une exigence esthétique et à une pratique culturelle du Moyen Âge central. D’après J. Chaurand, ces entrées en matière moralisantes « apparentent la lecture édifiante au sermon²⁶⁶ ». En effet, dans le prologue de *Sénéchal*, pour ne citer que cet exemple, le poète insiste sur la dimension édifiante du conte avec des accents de sermons :

v. 12596 Qui sen et resons a ensemble
 et il n’en oevre, si ressemble
 l’arbre qui el tens se despueille
 et de son fruit et de sa feuille
 qu’il devroit l’un et l’autre avoir.
 Cil qui n’oevre de son savoir
 que Deus li preste et abandone,
 au joisse d’enfer se done.

Le même discours moralisant se trouve dans les prologues des cinq contes tirés de la *Vie des Pères*. La prose a éliminé ces entrées en matière qui retardent l’amorce du récit : elles comptaient 68 vers dans *Sénéchal*²⁶⁷, 48 vers dans *Haleine*²⁶⁸, 33 vers dans *Queue*²⁶⁹, 52 vers dans *Image de pierre*²⁷⁰ et trois vers dans *Image de N.D*²⁷¹. À l’instar de la première *Vie des Pères*, les poèmes de l’*Interpolation B* débutent tous par une entrée en matière apparentée au sermon qui louange Dieu et sa Mère et qui évoque à quelques reprises la grandeur de la matière contenue dans ces récits. Ici aussi, le prosateur a éliminé tous les prologues dont la longueur varie d’un poème à l’autre : 14 vers dans *De l’ymage Nostre Dame*²⁷², 12 vers dans

²⁶⁵ E. SCHULZE-BUSACKER, *Proverbes et expressions proverbiales dans la littérature narrative du Moyen Âge français. Recueil et analyse*, Paris, Champion, 1985, p. 20.

²⁶⁶ Fou, conte pieux du XIII^e siècle, 1971, *op. cit.*, p73.

²⁶⁷ Vers 12596-12663, *La Vie des pères*, éd. critique par F. Lecoy, Paris, SATF, 1981.

²⁶⁸ Vers 3343-3391, *Idem*.

²⁶⁹ Vers 7630-7663, *Idem*.

²⁷⁰ Vers 8250-8302, *Idem*.

²⁷¹ Vers 25086-25088, *Idem*.

²⁷² Vers 1-14, Miracle I, F. ALLIEN, 1973, *op. cit.*, p. 184–185.

*Du paisant*²⁷³ ..., 6 vers dans *Du Chevalier*²⁷⁴ ..., 18 vers dans *Comment Nostre Dame se vengra*²⁷⁵ ..., 8 vers dans *Du chevalier qui ooit messe*²⁷⁶ ..., 14 vers dans *De la fame qui por son enfant*²⁷⁷ ..., 14 vers dans *De la famme qui fist estrangler*²⁷⁸ ..., 16 vers dans *Du chevalier*²⁷⁹ ..., et 14 vers dans *De la juïve*²⁸⁰...

Les poèmes tirés de l'œuvre de Gautier de Coinci ont subi le même type de traitement. Ces textes contiennent toutefois des prologues beaucoup plus courts que ceux de la *Vie des pères* et de l'*Interpolation B* ; et certains poèmes n'en possédaient pas, c'est le cas du *Moine Ivre* et *De l'image N.D.*²⁸¹. La prose a éliminé les prologues *D'une nonain*²⁸², *De une noble*²⁸³, *Dou chevalier*²⁸⁴, *De la nonain (150 Ave)*²⁸⁵, *D'un moigne*²⁸⁶. Un seul prologue a été abrégé, il s'agit *Dou riche et de la veve fame* duquel deux vers ont été éliminés²⁸⁷. Enfin, le prosateur a conservé un seul prologue et a modifié le mode discursif de l'autre. Le prologue *D'un clerc grief malade*²⁸⁸, a été reproduit tel quel dans le n° 32, *Clerc guéri* :

93r. Pour plus enflammer les cuers de plusieurs devotes creatures, je vueil maintenant raconter ung beau et	vv.1-4 por plusieurs cuers plus enflammer a Nostre Dame mielz amer,
93v. glorieux miracle d'ung clerc qui en son temps fu de grant affaire	un doz myracle wel retraire, d'un clerc qui fu de grant affaire

²⁷³ Vers 1-12, Miracle II, *Ibid.*, p. 190.

²⁷⁴ Vers 1-6, Miracle III, *Ibid.*, p. 197.

²⁷⁵ Vers 1-18, Miracle IV, *Ibid.*, p. 207-208.

²⁷⁶ Vers 1-8, Miracle V, *Ibid.*, p. 313.

²⁷⁷ Vers 1-14, Miracle VI, *Ibid.*, p. 220.

²⁷⁸ Vers 1-14, Miracle VII, *Ibid.*, p. 229-230.

²⁷⁹ Vers 1-16, Miracles VIII, *Ibid.*, p. 240-241.

²⁸⁰ Vers 1-14, Miracles IX, *Ibid.*, p. 265-266.

²⁸¹ I Mir. 16 et I Mir 34, GAUTIER DE COINCI, *Les Miracles de Nostre Dame*, éd. critique par V. F. Koenig, Genève, Droz, 1955-70.

²⁸² Vers 1-4, *Ibid.*, p. 246, t. II.

²⁸³ Vers 1-4, *Ibid.*, p. 130, t. II.

²⁸⁴ Vers 1-4, *Ibid.*, p. 261, t.II

²⁸⁵ Vers 1-8, *Ibid.*, p. 273, t.II

²⁸⁶ Vers 1-18, *Ibid.*, p. 135, t. II

²⁸⁷ Vers 8-10, *Ibid.*, p. 158. t.II.

²⁸⁸ *Ibid.*, p. 122, t. II.

Le prologue *D'un en cui bouche on trova cinc noveles* est énoncé à la première personne du singulier, mode discursif que la prose remplace par un tour impersonnel. Ainsi : « un brief myracle mout aoinne / conter vos veil d'un symple moine²⁸⁹ » deviennent : « Il fu jadis ung simple moyne²⁹⁰ ».

L'élimination des prologues des textes-sources est à considérer comme une rupture avec l'ancienne matière. Cet espace permettait au poète de préparer son auditeur à entendre une matière édifiante qu'il présente avec des accents de sermon prononcé à la première personne du singulier. Au seuil de l'œuvre, le locuteur est en train de devenir auteur ; il peut encore utiliser le JE du locuteur qui repose sur le témoignage avant d'entamer la narration. Dans ce processus de passage de l'interlocution vers la narration, les auteurs utilisent souvent un certain nombre de lieux communs qui se caractérisent par la répétition de formules récurrentes. Ces formules stéréotypées insistent sur des éléments qui ne varient que très peu d'un prologue à l'autre : la vérité de l'histoire et l'authenticité de la source²⁹¹. Si le prosateur avait gardé ces prologues, le nouveau produit souffrirait d'un morcellement d'autant plus que ces longues entrées en matières auraient inévitablement continué à attacher ces poèmes à leur contexte initial. De plus, le prosateur investit l'espace vacant à cause de la rupture avec l'ancienne matière en s'appropriant ce lieu grâce à la reprise de la matière narrative qu'il présente à son lecteur selon son propre point de vue. En éliminant les prologues, le prosateur a précédé chaque récit par un incipit qui filtre, interprète et anticipe le contenu de l'histoire à venir. Toutefois, il est important de mentionner que les textes-sources sont précédés d'incipit qui donnent des informations sommaires sur le personnage principal et le miracle qu'il a

²⁸⁹ *Ibid.*, p. 224, t. II.

²⁹⁰ Fol. 95r.

²⁹¹ C. MARCHELLO-NIZIA, « L'historien et son prologue : forme littéraire et stratégies discursives », in D. POIRION, *La chronique et l'histoire au Moyen Âge: Colloque des 24 et 25 mai 1982*, Paris, Presses de l'université de Paris-Sorbonne, 1986.

connu²⁹². Cependant, les incipit de Miélot sont plus étoffés que ceux des sources et communiquent d'emblée au lecteur (ou auditeur) les données considérées importantes par le prosateur. Ces incipit deviennent un véritable condensé de l'histoire ; l'ordre des mots dans les incipit, qui appartient à la syntaxe de la phrase, révèle la manière dont le prosateur organise les éléments syntaxiques selon une hiérarchie précise²⁹³. La hiérarchisation des informations dans les incipit traduit les intentions du prosateur qui choisit de mettre en relief un élément donné plutôt qu'un autre.

Sur les 52 incipits des miracles, 45 (86%) octroient la deuxième position au sujet ; ces incipits fonctionnent selon le schéma suivant :

6. De quel genre il s'agit.
7. Qui est le personnage principal.
8. Un ou plusieurs verbes conjugués
9. De quoi il s'agit.
10. Comment le protagoniste s'en sort.

Le premier élément est l'indicateur de titre qui détermine dans la majorité des cas le genre littéraire. Le deuxième pose une donnée référentielle et indispensable au récit, puisque, sans le protagoniste, il n'y a pas d'histoire. Le troisième élément, le verbe de la phrase, est existentiel : il est le centre nerveux de l'énoncé autour duquel gravitent les autres éléments. Les quatrième et cinquième éléments explicitent respectivement le péché commis (l'état de

²⁹² Dans les poèmes de la première *Vie des pères*, ces incipit se trouvent entre le prologue et le corps du texte.

²⁹³ M. COLOMBO-TIMELLI, 1998, *op. cit.*

Manque), et la manière dont le protagoniste est pardonné pour son péché (l'intervention de l'Adjuvant)²⁹⁴.

Cinq incipit (n^{os} 22, 32, 34, 42, 47) n'obéissent pas au premier schéma, mais octroient la deuxième position à l'intervention de l'Adjuvant ; le sujet du récit devient alors le complément d'objet direct ou indirect au niveau de la syntaxe. Dans ce cas le schéma se déroule comme suit :

11. De quel genre il s'agit.
12. De quoi il s'agit.
13. Un ou plusieurs verbes conjugués
14. De qui il s'agit.

La deuxième position est occupée par l'intervention de Marie dans quatre cas, alors qu'un seul (n^o 34) est occupé par celle de l'Adjuvant de l'anti-destinataire : *ung hault homme*. À cause de son amour pour la religieuse, il cause sa perte puisqu'il l'incite à quitter le couvent pour les satisfactions terrestres. Ainsi, Dieu, destinataire des dévotions de la religieuse, perd une fidèle que le Diable (anti-destinataire) gagne.

Bien que la deuxième position de l'incipit du miracle de Théophile mette en relief ce dont il s'agit, elle n'est pas accordée à l'intervention de l'Adjuvant. Cette position est occupée par l'action du sujet : *de la repentanche*. Le prosateur a mis dans la deuxième position un élément que le récit développe avec force détails. Le repentir de Théophile est éclatant parce qu'il passe des nuits et des jours à regretter son geste. De plus, en annonçant le repentir dès l'incipit, le lecteur saura d'emblée que l'association entre Théophile et Satan

²⁹⁴ À titre d'exemple, voici l'incipit du miracle no 3 qui est conçu selon ce schéma : Autre miracle d'un religieux moyne qui estoit secretain en son convent, emprés lequel il se noya et revesqui par les merites de la glorieuse Vierge Marie.

n'est que de courte durée et que le sujet égaré retrouvera le droit chemin grâce au repentir ; ceci est valable pour Théophile, pour tous les sujets pécheurs dont il sera question tout au long de l'œuvre et aussi pour le lecteur en tant que pécheur potentiel.

Enfin l'incipit de *Juitel* (no. 26) est unique ; il s'agit du seul incipit qui cite sa source : *Miracle de Nostre Dame extrait des euvres de saint Gregoire, evesque de Tours*. Est-ce que Miélot a cité la source en raison du prestige de son auteur ? La question risque de demeurer sans réponse, mais il convient de mentionner que la référence est véridique puisqu'il s'agit bel et bien de la source directe de ce miracle. De plus, tel que montré plus haut, Miélot n'a cité que des *auctoritates* prestigieuses comme saint Jérôme et Méliton de Sardes, auxquels il ajoute ici le nom de cet évêque considéré comme l'historien de l'Église.

Les deux schémas s'ouvrent sur un élément qui joue le rôle d'indicateur se référant explicitement au genre littéraire : *Miracle* dans 42 incipits (85% des cas). Toutefois, les n^{os} 45, 46 et 48 ne disposent d'aucun indicateur générique ; dans deux cas le sujet occupe la première position (n^{os} 45 et 48) et l'intervention de l'Adjuvant occupe la place liminaire dans le 46. Il y a cinq textes qui n'appartiennent pas directement à la littérature mariale. Leurs incipit reflètent que le prosateur en est parfaitement conscient, puisqu'il octroie l'étiquette *sermon* aux n^{os} 27 et 28 qui se présentent comme tel ; le n^o 22 est considéré comme une *consolation*. Son mode discursif appartient davantage au sermon qu'au récit miraculeux qui se caractérise par la narration. Les n^{os} 30 et 31 ne sont pas à proprement parler des miracles mariaux. Le premier est désigné d'*istoire* ; il faut dire qu'avec ses quatre imbrications narratives, ce récit possède le schéma narratif le plus complexe du livre. Cette complexité s'oppose à la simplicité de la structure narrative du miracle marial composé selon un déroulement linéaire ayant un sujet et une action uniques. L'incipit du n^o 31 met en avant

l'action accomplie par saint Jérôme dans un récit qu'il conviendrait de considérer comme un miracle de saint Jérôme dans lequel il donne une leçon à une bourgeoise vaniteuse. En mettant l'accent sur cet acteur, le lecteur sait d'emblée qu'il ne s'agit pas d'un miracle de Notre Dame, tout comme l'étiquette *istoire* informe le lecteur que ce récit appartient davantage au genre du conte édifiant qu'au miracle marial. Le choix du prosateur prouve qu'il différencie parfaitement les divers genres : miracle, sermon et histoire. Il sait qu'il inclut dans cette œuvre dédiée à la Vierge deux récits et trois sermons qui s'apparentent au genre miraculeux, mais qui ne lui appartiennent pas directement.

Cette analyse, très partielle, montre que les choix du prosateur révèlent sa vision de récits dont il n'est pas le créateur, mais qu'il réorganise afin d'en faire profiter son destinataire de la meilleure manière possible, du moins de manière efficace. Le fait qu'il décide de mettre l'emphase sur le sujet du récit dans certains cas et sur l'Adjuvant dans d'autres prouve que sa réorganisation des éléments est le fruit de sa lecture, de son interprétation de l'histoire qu'il présente d'une façon concise mais complète. Enfin, ces incipit offrent au lecteur la possibilité d'une lecture sélective. En donnant des informations complètes sur l'intrigue et les différents acteurs du récit, le prosateur offre au lecteur l'option de choisir ce qui lui plaît de lire et de laisser de côté ce qui ne convient pas à son goût.

Le second lieu de rupture dans la structure générale des anciens poèmes est celui des épilogues. Les poèmes se terminent sur des épilogues où, tout comme dans les prologues, le poète s'assoit en moralisateur et commente le conte qu'il vient de terminer comme s'il s'agissait d'une parabole. Dans l'épilogue, le poète reformule la portée didactique du conte (l'*exemplum*) que les lecteurs ou les auditeurs doivent en tirer. La version en prose ne diminue en rien l'*exemplum* des textes-sources. Toutefois, elle se limite au particulier, c'est-

à-dire à ce qui arrive aux personnages après l'intervention miraculaire, ou bien à la leçon qu'on doit tirer directement de ce récit, alors que les poèmes abandonnaient le particulier au profit du général. En fait, lorsque l'épilogue dépasse l'Après Miracle (AM), le prosateur l'abrège ou l'élimine. La prose choisit, souvent, de renseigner le lecteur sur la félicité céleste des personnages. Ce faisant, elle répond à la question que se pose volontiers le public : « Et ensuite, qu'arrive-t-il à tel ou tel personnage? » Sans inventer un nouveau dénouement, Miélot ajoute au récit de base les détails de cette fin heureuse et, par la même occasion, il supprime de sa compilation les généralités des moralisateurs.

La prose élimine les longs épilogues des versions en vers des récits tirés de la première *Vie des pères* : *Sénéchal* comptait 46 vers²⁹⁵, *Haleine* 24 vers²⁹⁶, *Queue* 51 vers²⁹⁷ et *Image de N.-D.* 118 vers²⁹⁸. L'épilogue du n° 42, *Image de pierre*, a été abrégé, le prosateur a dérimé 34 vers (vv.8840-8874) sur une base qui en comptait 71²⁹⁹. Les poèmes de Gautier de Coinci ne contiennent pas des épilogues aussi longs que ceux de la *Vie des pères*. De plus, les épilogues des textes-sources des n°s 32, 33, 34 et 35 se limitaient au particulier ; c'est-à-dire que cette dernière partie du texte continuait de parler de l'exemple du sujet du récit en faisant référence à lui directement sans évoquer de généralités. Cinq épilogues ont été abrégés, l'épilogue du n° 36 reproduit 10 vers (vv.684-694) sur 46³⁰⁰, celui du n° 37 garde 14 vers (vv.498-512) sur 74³⁰¹, celui du n° 38 réduit les 82 vers³⁰² à 24 (vv.206-230), l'épilogue du

²⁹⁵ Vers 13252-13297, *La Vie des pères*, 1981, *op. cit.*

²⁹⁶ Vers 4285-4308, *Idem.*

²⁹⁷ Vers 7848-7899, *Idem.*

²⁹⁸ Vers 25380-25497, *Idem.*

²⁹⁹ Vers 8840-8911, *Idem.*

³⁰⁰ Vers 684-730 GAUTIER DE COINCI, 1955-70, *op. cit.*, t. II.

³⁰¹ Vers 498-572 *Idem.*, t. II.

³⁰² Vers 206-288 *Idem.*, t. II.

n° 39 reformule les 157 vers³⁰³ en quelques lignes qui résument l'idée véhiculée par le miracle, enfin celui du 41 procède de la même manière en abrégant les 102 vers³⁰⁴ et en reprenant ça et là quelques éléments de la source. Un seul épilogue des miracles de Gautier a été éliminé par la prose ; il s'agit de l'épilogue du n° 40³⁰⁵. Les épilogues des poèmes de l'*Interpolation B*, qui s'écartent du particulier, ont également été éliminés : à savoir les épilogues des sources des n°s 45, 47 et 51³⁰⁶ ; ceux des n°s 43, 44, 46, 48, 49 et 50 ont été repris dans la prose.

En éliminant ainsi les prologues et en modifiant les épilogues, parties « obligées » et caractéristiques du genre miraculaire, Miélot touche à l'essence même de la structure des anciens poèmes qui, grâce à ces séquences moralisantes, se donnaient des airs de littérature orale, même s'ils n'étaient pas déclamés sur la place publique (ils ne l'ont peut-être jamais été) et qu'ils étaient plus souvent lus que récités. Mais ces airs d'oralité que se donnent ces poèmes ne font-ils pas partie des lois esthétiques qui les régissent ? Modifier ainsi prologues et épilogues évacue tout rapport que les anciens poèmes avaient avec l'oralité³⁰⁷. C'est là que réside le travail de Miélot qui, tout en étant fidèle à ses sources, les met au goût de son temps par des procédés obéissant à l'esthétique de la prose, laquelle ne se réclame pas de la littérature orale, mais, au contraire, de la littérature écrite.

e) *Le style*

Contrairement à beaucoup de prosateurs, Miélot ne justifie pas le choix de la forme de sa compilation. Il utilise la prose pour rédiger son ouvrage comme si ce choix allait de soi et

³⁰³ Vers 115-272 *Idem*, t. II.

³⁰⁴ Vers 216-318 *Idem*, t. III.

³⁰⁵ Vers 175-210 *Idem*, t. III.

³⁰⁶ Les vers 176-180 du Mir. III, source du no 45 ; les vers 107-120 du Mir. V, source du 47 ; les vers 428-442 du IX, source du 51, F. ALLIEN, 1973, *op. cit.*, p. 206, 219, 287.

³⁰⁷ P. V. BÉTÉROUS, 1983-84, *op. cit.*, p. 286.

que les raisons en étaient évidentes. Outre le fait que Miélot soit traducteur, non pas auteur ou poète, il est logique qu'il emploie la prose plutôt que le vers durant la seconde moitié du XV^e siècle d'autant plus qu'il s'agit de l'actualisation d'œuvres anciennes. De plus, dans le domaine de la littérature narrative, le vers était passé de mode au profit de la prose, qui était davantage au goût du jour et convenait mieux aux pratiques socio-culturelles de l'homme du XV^e siècle, qui lit silencieusement. Enfin, la prose permet une rapidité d'expression qui va droit au but sans obéir aux impératifs du vers³⁰⁸. Toutefois, bien que la prose soit peut-être moins contraignante que le vers du point de vue métrique, il convient de préciser qu'elle a ses propres règles et que sa prétendue "liberté formelle" n'est pas réelle, ce qui ne signifie en rien que la prose constitue avec le moyen français une étape de transition où « les règles vacilleraient³⁰⁹ », par opposition avec l'ancien français et l'écriture en vers où tout serait prétendument permis. Nous nous proposons donc d'examiner, dans cette partie de l'étude, les propriétés de certains passages de la prose de Miélot en les comparant avec les passages correspondants dans les textes en vers. Tout d'abord, un rappel des traits stylistiques propres à la prose, d'après de J. Rasmussen³¹⁰, sera fait. Suivra l'examen de certains passages à la lumière de cette définition en explorant quelques-unes des différences entre le langage du vers et celui de la prose³¹¹.

J. Rasmussen remarque que, malgré le fait que la prose française ait une plus grande liberté formelle que le vers du point de vue métrique, elle a tendance à la prolixité et au maniérisme de l'expression : « les formules de remplissage, les synonymes et les clichés

³⁰⁸ G. DOUTREPONT, 1939, *op. cit.*

³⁰⁹ C. MARCHELLO-NIZIA, « La Forme-vers et la forme-prose : leurs langues spécifiques, leurs contraintes propres », *Perspectives médiévales* 3, 1977, p. 35.

³¹⁰ J. RASMUSSEN, *La prose narrative française du 15^e siècle : étude esthétique et stylistique*, Copenhague, Munksgaard, 1958.

³¹¹ Cette analyse des caractéristiques propres au vers et à la prose ne prétend pas dresser un bilan exhaustif de ces différences, mais d'en esquisser quelques-uns.

étaient généralement transplantés sans changement³¹² ». Il constate également que la prose vise un double objectif apparemment contradictoire : la tendance à la fois à l'amplification et à la brièveté. Il tente donc de définir les principes formatifs et stylistiques de la prose afin de comprendre comment les prosateurs ont réussi à atteindre ce double objectif. Pour ce faire, il délimite trois traits distinctifs du style de la prose française : la forme diffuse, l'amplification et l'emphase. Le premier trait est motivé par un effort de netteté et de concision de l'expression. Le prosateur exprime alors le plus d'idées et de faits que possible, ce qui entraîne, paradoxalement, l'effet contraire : un caractère diffus. Le deuxième trait est observé à travers les « expressions doublées et triplées, ou, éventuellement, des énumérations³¹³ ». Ainsi, les séries synonymiques binaires et ternaires qui pullulent dans la prose étaient considérées aux XIV^e et XV^e siècles comme la marque d'un style élégant³¹⁴. Quant à l'emphase, elle est employée afin d'exprimer un haut degré d'intensité et apparaît volontiers dans les passages où le prosateur désire marquer une intensité affective. Le moyen le plus efficace pour produire un effet emphatique est d'employer « des adverbess et des compléments prépositionnels³¹⁵ ». En définitive, toujours d'après J. Rasmussen, la prose française tire son modèle du style curial³¹⁶, en raison de l'absence d'une tradition littéraire et de modèle stylistique. Ainsi, marquée par un esprit protocolaire, la prose française est grandiloquente.

³¹² *Ibid.*, p. 20.

³¹³ *Ibid.*, p. 46.

³¹⁴ Étrangement les modernes considèrent que ce procédé alourdit la phrase. À notre avis, il devrait, comme tant d'autre, être considéré comme une marque esthétique de son époque qu'il ne faut pas juger selon notre propre système de valeurs.

³¹⁵ *Ibid.*, p. 53.

³¹⁶ «Le style *curial* est le style de la chancellerie du Moyen Âge. Ce style avait été élaboré dans le courant des siècles par les clercs de la *curia Romana*, administration centrale de l'église catholique», *Ibid.*, p. 32.

La prose de Miélot, homme et intellectuel du XV^e siècle, n'échappe pas aux traits distinctifs observés par Rasmussen. Toutefois, il convient de nuancer ce propos en précisant que, si la prose de Miélot a tendance à l'abondance, à l'amplification et à l'emphase, elle n'est ni grandiloquente ni verbeuse. Au contraire, elle est parfaitement maîtrisée et l'intention du prosateur est de traduire ses modèles de manière fidèle mais condensée et logique. Le style de Miélot se caractérise par l'efficacité de son expression, que l'on peut observer dans la syntaxe et la morphosyntaxe, dont la structure est plus rigide que celle des poèmes³¹⁷.

L'octosyllabe se caractérise par un rythme bref qui entraîne un morcellement syntaxique limité à la frontière du vers : « l'unité syntaxique dépasse rarement le cadre de l'hémistiche, du vers, ou du couplet de vers, la phrase se réduit le plus souvent à une principale et à une subordonnée³¹⁸ ». La prose a mis terme à cette syntaxe morcelée au profit d'une écriture ample et abondante. Dans le dérimage de Miélot, on observe la réduction ou la réorganisation de certains éléments syntaxiques qui rendaient la phrase morcelée.

Exemple 1

106r.-v. Dame, je vous donne respit de ceste chose <i>jusques a demain</i> . Pourtant neantmoins, se	I Mir18 : vv. 372-376 Dame, fait il, <i>dusqu 'a demain</i> Vous doing respit de ceste chose.
--	---

Exemple 2

107v. Ma tres douce amie, sachiez que, qui crie mercy de bon cuer , il <i>a mercy</i>	I Mir18 : 459-460 Sachiez, fait il, ma douce amie, Qu'il <i>a merci</i> qui merci crie ,
---	---

³¹⁷ La prose de Miélot n'est pas unique de ce point de vue; M. Timelli constate également que, dans *l'Erec en prose*, l'expression est souple et loin d'être grandiloquente. (Voir *L'histoire d'Erec en prose. Roman du XV^e siècle*, édition critique par Maria Colombo Timelli, Paris, Droz, 2000). Voir également le *Roman de Guillaume d'Orange en prose*, édition critique par Madeleine Tyssens, Paris, Honoré Champion, 2000.

³¹⁸ C. MARCHELLO-NIZIA, 1977, *op. cit.*, p. 36.

Les exemples sont représentatifs du style de la prose de Miélot, qui se caractérise par la netteté de la structure et par la concision de l'expression. D'ailleurs, on trouve dans ce corpus très peu de phrases diffuses aux nombreuses subordonnées enchâssées les unes dans les autres au point que l'on arriverait mal à en cerner les limites et le sens. Dans les exemples cités, on remarque tout d'abord que l'unité syntaxique du poème se limite aux couples de vers, ce qui produit un rythme saccadé amplifiant la portée oratoire de la séquence, tandis que la frontière de chaque unité syntaxique de la prose est marquée par l'ordonnance de ses éléments selon la syntaxe de la phrase qu'elle soit simple ou complexe. Dans le premier exemple, le complément circonstanciel de temps *usqu'a demain* est rejeté dans la prose à la toute fin de la phrase selon une séquence syntaxique sujet-verbe-complément.

Dans le deuxième exemple, la prose a introduit une subordonnée relative incise à l'intérieur de la proposition complétive qui commence par la conjonction *que ...il a mercy*. Dans le vers comme dans la prose le syntagme verbal *a mercy*, composé du verbe *a* et du complément d'objet direct *mercy*, est le noyau de la phrase dont le groupe du sujet *qui crie mercy*. Mais, tandis qu'il est placé au début de la proposition dans le texte en vers, il est relégué à la fin de la proposition complétive dans la prose. Ici aussi, l'inversion des syntagmes dans la prose obéit à la séquence syntaxique SVC.

Exemple 3

105r. Sire empereur, chief de justice , ne tardez plus que ne faciés amener devant vous ceste papelarde qui par sa grande papelardie deçoit tout le monde. / Vous ne devez point celer ce grant mesfait, ains lui faictes donner son jugement. / S'elle n'en chiet, incontinent faictes moy pendre a unes fourches.	I Mir. 36 : vv. 290-298 Bons enpereres, plus n'i tarde! Fai amener la pappelarde Qui par sa grant <u>pappelardie</u> Deçoit tout le monde et <u>conchie</u> ./ <u>S'ele</u> denoie cest affaire, Le juise luez li fai faire./ <u>S'ele</u> n'en chiet, sans plus atendre A unes forches me fai pendre.
---	--

Les deux premières phrases du vers sont liées ensemble, dans la prose, grâce à la conjonction *que*. Quoique la phrase de la prose soit plus condensée que celle du poème, elle paraît plus ample à cause de la succession en chaîne de la proposition complétive et de la proposition relative. On remarque également que le verbe *conchie* du vers 290 a été éliminé de la prose, sa présence dans le vers étant nécessaire à la rime qui faisait coïncider *papelardie* et *conchie*. Le prosateur s'est limité à un seul verbe, *deçoit*, qui semble adéquat pour exprimer la conséquence du péché de la mère incestueuse. La deuxième phrase, très brève dans le vers, a été amplifiée dans la prose. Le prosateur change le sujet de la phrase *elle* par *vous*. Dans le vers, la pécheresse a encore le bénéfice du doute *s'ele*, mais dans la prose elle semble avoir perdu la possibilité de se défendre. Dans ce cas, l'empereur est celui qui rend la justice et non plus celui qui introduit le coupable devant la justice. Cette idée est renforcée tout d'abord en apposant le groupe nominal *chief de justice* au sujet de la première phrase ; ensuite en insistant sur le fait que la coupable doit se présenter *devant vous*, groupe prépositionnel absent de la version en vers. Enfin, le fait d'échanger le sujet *ele* par *vous*, confirme que c'est l'empereur qui génère l'action dans ce dilemme. La dernière phrase bénéficie d'une réorganisation syntaxique qui établit l'ordre des éléments dans le groupe verbal selon la séquence : V- COD – C.C. La version en vers faisait commencer ce groupe verbal par le C.C. et se terminait par le verbe.

Un autre trait qui caractérise les textes en vers et qui a disparu de la prose est celui de la parataxe. Les constructions paratactiques juxtaposent les phrases dans le cadre du poème sans mot de liaison qui les unisse. La prose s'efforce de préciser les liens logiques entre les phrases. Ainsi, l'usage fréquent de marqueurs de relation, d'adverbes de phrase, de compléments prépositionnels, de relatives de transition et de pronoms reprenant le sujet de la

phrase permet au prosateur une grande précision d'expression et une meilleure nuance des situations et des personnages.

Exemple 4

82v. Beau pere, pour Dieu mercy, je ne puis ad <u>present</u> demourer avec vous, car le roy m'envoye en ambaxade.	<i>Haleine</i> , 3641-43 Sire, por Deu merci, Ne puis ore demorer ci. Li rois m'envoie en un messaige.
--	---

Exemple 5

97v. <u>Huche celluy</u> pour qui tu m'as relenquie affin qu'il te viengne maintenant aidier	I Mir. 26 : vv. 126-27 <u>Celui</u> por cui m'as deguerpie <u>Huche</u> qu'il te viegne secorre
---	---

Le prosateur a employé des mots de liaisons qui expriment la cause (*car*) dans le quatrième exemple et le but (*affin que*) dans le cinquième. De cette manière, les phrases simples et saccadées du vers sont devenues complexes dans la prose. Dans le dernier exemple, le prosateur a inversé l'ordre des mots afin d'obtenir une syntaxe qui obéit à la règle du mode de l'impératif dont la séquence syntaxique est VC. Ainsi, la séquence CV (*cellui ... Huche*) du vers devient VC (*Huche celui*) dans la prose. Le résultat de cette réorganisation syntaxique est que la proposition principale (*Huche celui*) occupe la première position dans la prose, alors que dans le vers elle était morcelée.

Exemple 6

79r. Le chappellain doncques fu tantost pris	<i>Sénéchal</i> , v. 13230 Tantost li chapelains fu pris
--	---

L'emploi de l'adverbe *doncques* permet au prosateur de lier la proposition qui commence à la partie du texte interrompue par le monologue du roi qui présente ses excuses à la reine condamnée injustement. Cela établit un lien logique entre les unités syntaxiques et isole ce monologue à l'intérieur du texte. De façon similaire, en même temps qu'il établit un lien logique entre les unités syntaxiques, l'emploi de l'adjectif démonstratif *ceste* de l'exemple 3,

met l'accent sur l'accusation de la coupable (*papelarde*), désignée dans le poème uniquement par le substantif. Enfin, l'emploi généralisé dans la prose de l'adjectif *ledit* dans ses différentes flexions - les exemples sont multiples - permet également l'établissement de lien logique entre ce qui précède et ce qui suit. C. Marchello-Nizia propose d'appeler ce type de procédés *joncteurs*³¹⁹, puisqu'ils créent une jonction entre les frontières des unités syntaxiques.

À travers les exemples cités, on peut constater que Miélot a employé deux des traits décrits par Rasmussen sans pour autant rendre ses phrases diffuses ; il a pourtant reformulé toutes les informations données dans les passages équivalents dans les poèmes. Notamment dans les exemples 4 et 5, l'amplification a été obtenue par les propositions complétives et, dans le sixième, par un mot-outil, l'adverbe *doncques*. Quant à l'emphase, elle a été réalisée, dans l'exemple 3, grâce au syntagme nominal *ceste papelarde* et, dans l'exemple, 5 en inversant l'ordre syntaxique du syntagme verbal (*Huche celui*). Le pronom relatif *qui* et la conjonction *que* des exemples 2 et 3 ont certes allongé la phrase, mais sans la rendre diffuse. Enfin, dans tous les exemples, la prose se conforme à une syntaxe ordonnée selon la séquence SVC, qui rend la narration logique.

Un dernier trait - déjà évoqué dans l'exemple 3 - qui différencie le vers de la prose est celui de la versification. Dans les extraits suivants :

Exemple 7

149v. Dy moy verité, quele amour pues tu avoir a moy? Je sauray bien si tu dis vray!	<i>Image N.D.</i> : vv. 25175-77 Mes enfens, di moi vérité. Quel amour pués en mi avoir Je sarai bien se tu dis voir.
---	--

Exemple 8

135v.	Mir. IV : vv. 57-59
-------	---------------------

³¹⁹ *Ibid.*, p. 39.

Ouy, sire! » dist il. Incontinent ledit prevost monta a cheval et se mist a voye	Oil, dist il, (tout) vraiment » Monte li prevolz erraument, O grant pueple se met en voie
--	---

Il est bien évident que la prose n'est pas contrainte par la rime que le poème doit à tout prix respecter. Les poèmes, devant se conformer aux contraintes formelles imposées par la rime et les besoins métriques, passent par des détours syntaxiques, qui engendrent parfois des illogismes dans les faits récités. Par contre, la prose, qui ne doit pas se plier à ces contraintes et qui est employée dans le langage quotidien et surtout pour écrire l'histoire, donne l'impression que les faits contés sont authentiques³²⁰.

³²⁰ G. DOUTREPONT, 1939, *op. cit.*, p. 387, voir également J. RASMUSSEN, 1958, *op. cit.*

TEXTE

La Vie et miracles de Nostre Dame par Jehan Miélot

Ar. S'ensieuent les rubriques de la table de la vie et miracles de Nostre Dame, et primes

La genealogie de Nostre Dame, mere de Dieu.

Prologue de saint Jherome sur la vie de la tres bienheuree Vierge Marie qu'il composa a la requeste d'un sien disciple en la fourme et maniere qui s'ensieut.

La vie de la glorieuse Vierge Marie, mere de Nostre Sauveur Jhesu Crist.

Ung petit traictiet de l'Assumption de la tres glorieuse Vierge Marie.

Rubriques des miracles

Miracle de la repentanche de Theophilus qui renya Jhesu Crist et puis desservy avoir pardon de la Vierge Marie. Il bailla au diable d'enfer cyrographe signee de son anel.

Miracle d'un archevesque de Thoulecte nommé Hildefons et de son successeur appellé Siagre.

Miracle d'un religieux moyne qui estoit secretain en son couvent, emprés lequel il se noya et puis revesqui par les merites de Nostre Dame.

Miracle de Nostre Dame d'un clerc moult vicieux lequel, puisque on l'eut enteré hors du cymentiere, fu ensevely en terre sainte.

Miracle d'un aultre clerc qui chascun jour disoit a Nostre Dame cest antephone : *Gaude dei genetrix.*

Miracle d'un povre homme mendiant qui donnoit

Av. aux autres povres de ses aumosnes.

Miracle d'un larron qui fu pendu au gibet, mais la Vierge Marie le preserva de morir lors.

Miracle d'un moyne moult dissolut, lequel fu sauvé par les prieres de Nostre Dame et de saint Pierre.

Miracle d'un autre moyne qui se coupa la gorge par la suggestion de l'ennemy d'enfer et puis fu gary par le merite de la Vierge Marie.

Miracle d'un prestre qui ne savoit que une messe de Nostre Dame, laquelle il chantoit bien souvent.

Miracles de deux freres natifz de Romme qui desservirent avoir remission de leurs grans pechiés par l'aide de Nostre Dame, mere de Dieu.

Miracle d'un homme seculer, laboureur de la terre, lequel saluoit tres souvent la Vierge Marie.

Miracle d'un moyne qui a toutes heures louoit Dieu et la glorieuse Vierge Marie, sa mere.

Miracle d'un evesque nommé Jherome qui fu fait evesque par l'aide de Nostre Dame.

Miracle d'un moyne nommé Ansel qui servoit tres devotement la Vierge Marie.

Miracle de ung ymage de Nostre Dame que le feu ne peut oncque adamagier.

Miracle d'un chanoine de Pise qui disoit tous les jours les sept heures de Nostre Dame.

Miracle d'une femme qui songa qu'elle portoit une baniere taincte de peticte

couleur sanguine.

Miracle de trois chevaliers qui tuerent ung home devant le grant autel d'une eglise consacree a la

Br. tres bienheuree Vierge Marie, mere de Dieu.

Miracle d'une matrone d'Engleterre qui pria Nostre Dame adfin qu'elle luy secourust.

Miracle de l'abbé Helsin, a qui premierement fu revelé comment et quant la conception de la tres bienheuree Vierge Marie seroit solempnisié.

S'ensieut une consolation que fist Nostre Dame a ung malade en son lit mortel.

Miracle digne de memoire de la voix d'une vierge qui fu ouye en disant la messe.

Miracle d'un malade langoureux que Nostre Dame gary de son piet qu'il avoit copé hors de sa cuisse.

Miracle d'un moyne qui deservi recepvoir le corps de Nostre Seigneur avant sa mort.

Miracle de Nostre Dame extrait des euvres de saint Gregoire evesque de Tours.

S'ensieut ung sermon fait des vertus et loenges de Nostre Dame, mere de Dieu.

Miracle d'une royne qui occist son seneschal et brula sa cousine pour quoy elle fu jugié d'estre arse, mais Nostre Dame la sauva.

S'ensieut l'istoire du filz au seneschal qui disoit au roy que son alaine puoit.

Comment saint Jerome et son compaignon veirent ung dyablot dessus la queue de la robe d'une bourgoise de Bethleem.

Miracle de Nostre Dame qui gary ung clerc d'une griefve maladie qu'il avoit.

Miracle d'un moyne qui fist une orison sur les

Bv. .v. lectres qui sont en le *Ave Maria*.

Miracle comment ung hault homme jecta une nonnain hors de son abbaye par l'ennortement de l'ennemi d'enfer.

Miracle d'un moyne yvre que le deable assailly en guise de thorel, de chien, et de lyon, mais Nostre Dame le garanti tousjours.

Miracle d'une femme de Romme qui eut un enfant d'un sien filz lequel enfant elle murdry et estrangla.

Miracle d'un chevalier qui haioit Dieu et moult amoit la tres glorieuse Vierge Marie, mere de Nostre Sauveur Jhesu Crist.

Miracle de la nonnain qui disoit tous les jours .C. et .L. *Ave Maria* en l'onneur de Nostre Dame.

Miracle d'un ymage de Nostre Dame³²¹ que ung archier trait après et elle tendy son genoul encontre.

Miracle d'un moyne que Nostre Dame guary de son beau lait qu'elle trait des ses doulces mamelles.

Miracle de celui qui espousa l'ydole et le ymage, et Nostre Dame l'en delivra.

³²¹ Ms. *Dame* Manque. Dans l'incipit du miracle n° 39 le mot *Dame* apparaît, il est donc permis de le restituer dans la table des matières.

Miracle de l'ymage qui deschira sa robe pour l'ymage de son glorieux fils qui avoit le brat brisiet

Miracle d'un paisant que Nostre Dame delivra des mains des ennemis d'enfer.

D'un chevalier qui fist hommage a Nostre Dame par devant la femme avugle.

Comment Nostre Dame se vengra de ceulx qui violerent sa bonne pelerine.

Cr. **Miracle** d'un chevalier qui ouuoit messe et Nostre Dame estoit pour lui au tournoiment.

De la femme qui pour son enfant qu'elle avoit perdu tolli a l'ymage Nostre Dame le sien que elle tenoit devant elle.

Miracle de la femme qui fist estrangler son gendre pour quoy elle fu jugie d'estre arse mais la Vierge Marie la preserva.

Miracle d'un chevalier que Nostre Dame appella son chappellain.

Miracle de la Juifve qui appella Nostre Dame a son enfantement.

Miracle de l'enfant qui fiança l'ymage de la glorieuse Vierge Marie, mere de Dieu.

Cy fine la table de ce livre.

- 1r. Il y eut jadis .v. femmes appellees Anne¹. La premiere fu la mere de Samuel. La seconde fu la femme de Raguel. La tierce fu la mere de Thobie. La quarte fu la fille de Phanuel². Et la quinte fu la mere de la glorieuse Vierge Marie, laquelle estoit en l'eage de .xii. ans quant par l'anunciation de l'angele
- 1v. Gabriel, elle conceut du Saint Esperit Nostre Seigneur Jhesu Crist, lequel avoit .xxx. ans quant saint Jehan le baptiza dedens le fleuve Jourdain ; et depuis, il prescha trois. ans et trois moys. En après, il fu crucefié, mort et ensevely, et ressuscita au troisieme jour. Et puis, il conversa par quarante jours sur terre avecques ses disciples. Et le quarantiesme jour après sa resurrection, il monta es cieulx et se assist a la dextre de Dieu le pere. Et le cinquantisme jour, c'est assavoir le jour de Pentecostes, il envoya le Saint Esperit a ses apostoles pour les fortifier³ ; et par avant, ilz l'avoyent eu pour faire miracles et pour faire remission des pechiés. La benoite Vierge Marie vesqui en la maison de saint Jehan l'euvangeliste par l'espace de .xx. ans ; puis elle fu eslevee au ciel et somme toute eut .Lxvi. ans.

Nostre Seigneur Jhesu Crist fu conceu en ung vendredi, le .viii^e. kalende de avril, c'est assavoir le jour de Nostre Dame de mars qui est le .xxv^e. jour dudit moys. Il fu né en ung dimenche, le .viii^e. kalende de janvier, c'est assavoir le .xxv^e. jour de decembre, que nous appellons le jour de Noel. Il fu baptizié par ung lundi, le .viii^e. yde de janvier, c'est assavoir le .vi^e. jour dudit moys que nous faisons l'Epyphanie Jhesu Crist Nostre Seigneur. Et ainsy appert qu'il y a depuis le .viii^e. kalente d'avril

¹ Il est plutôt d'usage de faire précéder le récit de la Nativité de Marie par le *Trinubium Annae*, un bref récit en prose qui relate les mariages successifs d'Anne, la mère de la Vierge. Ce récit se retrouve dans certaines rédactions du *Pseudo-Mathieu*. Voir O. COLLET, 2006, *op. cit.*

² Ms. : *Samuel*. 1r. À comprendre : *Anne fille de Phanuel*. La source : Lc 2.36 donne : « Il y avait aussi une prophétesse, Anne, fille de Phanuel, de la tribu d'Aser. Elle était fort avancée en âge, et elle avait vécu sept ans avec son mari depuis sa virginité. »

³ Ms : fortifies.

jusques a la .VIII^e. kalende de janvier .CCLXII⁴. jours. Et du jour de sa nativité jusques au jour qu'il fu crucefié, il y

- 2r. eut .XXXIII. ans et trois moys, qui sont .XII. mil quatre cens et .XII. jours. Item, il fu né par une nuyt de dimenche, le .XLII^e. an du regne de l'empereur Auguste et le .XXX^e. an du regne Herode.

Cy commence ung prologue de monseigneur saint Jerome sur la vie de la tres bienheuree Vierge Marie qu'il composa a la requeste d'un sien disciple en ceste, et cetera.

- 2v. ¹ Tu me demandes une demande legiere, laquelle toutesfois, pour cause de la fausseté qui y pourroit estre, est moult grieve. Car tu me requiers que je mette en stile tout ce que d'aventure, ou que ce soit, j'ay trouvé de la nativité de la tres sainte et bienheuree Vierge Marie jusques a son incomparable enfantement et jusques aux premiers endoctrinemens de Jhesu Crist. Vrayement ceste chose, de fait, n'est pas difficile, mais comme j'ay dit, elle est moult presumptueuse pour le peril de verité.
- ² Car de moi, maintenant vieil et chanu, tu desires obtenir ce que moy jouvencel tu sces avoir leu en ung livret qui lors vint en mes mains. Et certainement plusieurs choses ont⁵ ja peu estre effacies de ma memoire, tant pour le long cours du temps passé comme aussi pour la survenue de maintes autres besongnes non pas legieres ;
- ³ pour quoy, je puis estre reprins, non mie injustement, se je veuls obtemperer a ta peticion, de y oublier ou muer ou adjouster quelque rien. Et comme je ne nie pas que cecy se puist faire, samblemmment je ne octroye pas que je le puisse faire. ⁴ Par ainsi donc, pour satisfaire tant a tes desirs comme pour reconseillier la curiosité des liseurs,

⁴ Ms. : CCLXII^e.

⁵ Ms. : on.

je amonnesto toy et ung chascun liseur que le livret dessus dit, s'il m'en souvient bien en tant qu'il touche au sens de la lectre, avoit ceste mesmes preface que s'ensieut.

3r. ⁵ Vous me demandés que je vous rescrive⁶ qu'il me samble d'un livret que plusieurs ont, lequel traite de la nativité de la tres sainte Vierge Marie. ⁶ Pour ceste cause, je veul que⁷ vous sachiés que maintes choses sont trouvees faulses oudit livret. Il fu ung nommé Seleucus, lequel descrivy les passions des apostres et composa aussy ce livret. Mais ainsy comme il dist plusieurs vrayes choses de leurs vertus et des miracles qui par eulx furent fais et maintesfois menty de leur doctrine, samblablement, il a mis a son ensient en cedit livret maintes choses qui n'estoient pas vrayes. ⁷ Et pour ce, je mectray paine de le translater de mot a mot, tout ainsi qu'il est escript en hebrieu. Aucuns dient que saint Mahieu l'euvangeliste fist ce mesmes livret et qu'il le mist ou chief de son euvangile en hebrieu et estoit signé alentour de ses lectres hebrieues ; ⁸ laquelle chose, s'elle est vraye ou non, je le remects a l'auctorité de ladite preface et a la foy de l'escripteur. Et ainsi come moy mesmes dis que ces choses⁸ sont douteuses, pareillement je ne afferme pas clerement qu'elles soient faulses, mais je di hardiment que je ne cuyde point que nul bon loyal chrestien nye, soient ces choses cy vraies ou controuvees d'aucun, que plusieurs grans miracles n'aient esté fais avant ladite nativité de la glorieuse Vierge Marie et que après il n'en y ait eu encores de plus grans. Pour tant, sauve

⁶ 3r. *Vous me demandés que je vous rescrive...*, la traduction de Miélot omet le dernier syntagme de cette phrase qui contient le non de saint Jérôme; il aurait dû se trouver entre *s'ensieut* et *Vous me demandés* : « [...] le sens était à peu près le suivant : Jérôme, aux évêques Chromace et Héliodore. Vous me demandés [...] », traduction par R. Beyers, F. BOVON, P. GEOLTRAIN, c2005, *op. cit.*, p. 150.

⁷ Ms. : *que répété*.

⁸ Ms. *choses manque*.

3v. la foy, ceulx qui croient que Dieu face toutes ces choses, ilz les ont peu et pevent croire et, sans encourir quelque peril de leurs ames, lire.⁹ Et en tant qu'il m'en puet souvenir, en ensievant la sentence et non mie les propres paroles de l'escripteur, et en alant une fois par une mesmes sente non mie par ungz mesmes pas, l'autre fois en recourant par aucunes adresches a ung mesmes sentier, je actempreray le stile de ce que je vueil raconter par telle maniere que je ne diray riens autre chose ou qui n'ait esté escript ou qui ne se puist escripre.

4r. *Cy commence la vie de la glorieuse Vierge Marie, mere de Nostre Seigneur*⁹.

¹La tres bienheuree et glorieuse tousjours Vierge Marie¹⁰, extraitte de lignie royale et de la famille de David, nee en la cité de Nazareth, fu nourrie en Jherusalem ou temple de Nostre Seigneur. Le pere d'elle se appelloit Joachim et sa mere Anne. La maison de sondit pere estoit de Galilee et de la cité de Nazareth ; et le lignage de sa mere estoit de Bethleem. Leur vie estoit simple et droicturiere devant Dieu, et envers les hommes elle estoit sans reprehension et debonnaire ; car ilz devoient toutes leurs substances en trois parties, desquelles ilz en bailloient l'une au temple et aux serviteurs du temple, l'autre ilz distribuient aux pelerins et aux povres diseteux, et la tierce partie ilz gardoient pour eulx et pour leur petite famille. Et vesquirent en ceste maniere, justes a Dieu et debonnaires aux hommes, par l'espace de environ .xx. ans, entretenans chiez eulx leur mariage chaste sans avoir quelque procreation d'enfans. Ilz vouerent toutesfois a Dieu, se d'aventure ilz leur donnoit quelque lignie, qu'ilz la bailleroient au service de Nostre Seigneur, pour laquelle chose impetrer ilz frequentoient par coustume le temple de Nostre Seigneur a chascune feste solennele

9 Ms. : Nostre Seigneur suscrit.

10 Ici commence le *De nativitate Mariae*.

par an.

² Or advint que la grant solennité, comme nous disons la Dedicace de l'église, ou se faisoient aucuns dons que maintenant

4v. nous appellons les estrines, approchoit. Pour quoy, Joachim avec aucuns de ses parens s'en vint a la cité de Jherusalem. Et de ce temps la estoient evesques de la loy et par especial ung nommé Ysachar, lequel, quant il regarda Joachim atout son offrande estant entre les autres ses citoiens, il le mesprisa et ne tint compte de ses dons en demandant porquoy luy, brehaine, presumoit d'estre entre les autres aians lignie d'enfans, disant que ses offrandes sambloient estre indignes a Dieu, qui l'avoit jugié indigne d'avoir lignie de son corps ; tesmoing l'escripture, qui dist que tout homme estoit maudit qui ne engendroit hoir masle en Israel et que ceste malediction estoit par generation de lignie¹¹ et adont on s'en venoit atout son offrande en la presence de Nostre Seigneur. Duquel opprobre Joachim fu confus d'une tant grande vergongne qu'il se party de la place et s'en ala avec les bergiers qui estoient en pasture gardans leur bestail. Ne il ne s'en vult point retourner en sa maison affin que de sesdis parens, qui estoient venus ensamble avec luy et qui avoient ouy de l'evesque Ysachar les paroles dessus dictes, il ne fust laidengié d'un mesmes reproche.

³ Mais comme il fust illec avec lesdis bergiers, l'angele de Nostre Seigneur

¹¹ *que ceste malediction estoit par generation de lignie*, Miélot a traduit maladroitement ; la source donne : « l'Écriture disait qu'était maudit tout homme qui n'avait pas engendré un enfant mâle en Israël ; en effet, il devait d'abord se délivrer de cette malédiction par la génération d'un enfant, et ainsi seulement il pourrait se présenter devant Dieu avec ses offrandes. Rempli d'une grande honte par le reproche de cet opprobre, Joachim se retira... », traduction française par R. Beyers, *Ibid.*, p. 152.

luy fu present atout sa lumiere ; et pour ce que Joachim se tourbloit fort de ceste vision, cest angele qui luy apparu luy rapaisa sa cremeur en disant :

- 5r. « N'ayes paour Joachim et ne te tourble point de ma vision, car je suys l'angele de Nostre Seigneur, envoyé vers toy de par luy affin que je te anunce que tes prieres sont exauchies et que tes offrandes sont montees es cieulx jusques devant lui. Certes, lui mesmes qui voit tout a veu ta vergongne et a ouy comment la reproche de ta sterilité ne t'a pas esté faicte droicturierement. Nostre Seigneur est le vengeur de pechié et non pas de nature, et pour ce clot il le ventre a aucunes femmes, et ce fait il affin que de nouvel il l'euvre plus merueilleusement, affin aussi que on congnoisse que ce qui naist ne vient point de voluptueux delit, mais de don divin. Ne fu pas Sara, mere la premiere de nostre gent, qui fu brehaigne jusques a .IIIIXX. ans? Et toutefois, en sa derreniere vieillesse, elle engendra Ysaac, auquel estoit promise la beneïçon de toutes gens! Rachel aussi, qui fu tant agreable a Nostre Seigneur et tant amee du saint homme Jacob, fu longuement brehaigne, et toutefois elle engendra Joseph, qui ne fu pas seulement seigneur d'Egipte, ains aussy fu il delivreur de maintes gens perissans de faim. Qui fu jamais entre les ducz plus fort que Sanson ou plus saint que Samuel? Et toutesfois, ces deux cy eurent leurs meres brehaignes. Se raison ne te amonnesta a croire cecy, par paroles ou par exemples, croy
- 5v. toutesvoies que les concepemens longuement attendus et les enfantemens brehaignes¹² soient plus merueilleux beaucoup que les autres. En après Anne ta femme te enfantera une fille que tu appelleras par son nom Marie. Ceste cy sera consacree a Nostre Seigneur tantost des son enfance, ainsi que vous l'avés voué, et,

¹² Ms : brehaigne.

luy estant encoires dedens le ventre de sa mere, elle sera remplie du Saint Esperit. Elle ne mangera ne beuvera chose qui soit orde ne soullie. Sa conversation ne sera pas foraine entre les populaires¹³, ains sera dedens le temple de Nostre Seigneur et ne sera riens mauvais qui a tout le moins puist estre souspeçonné ne dit d'elle. Et en accroissant son eage, ainsi comme elle naistera merueilleusement d'une brehaigne, samblement elle, vierge, engendrera incomparablement le filz de Dieu, le tres haultain, qui sera appellé Jhesus, lequel, selon son nom, sera le sauveur de toutes gens. Et des choses que je te anunche cy tu auras ung tel signe : quant tu vendras en Jherusalem, devant la Porte Doree, tu rencontreras illec ta femme Anne, laquelle, maintenant pensive pour la souvenance de ton retour, se esjoyra lors que elle vendra en ta presence ».

Ces choses dictes, l'angele se esvanuy ; ⁴ et puis il se apparu a Anne, sa femme, en luy disant : « N'ayes point de paour Anne, et ne cuides point que ce que tu voys presentement soit fantosme! Certes, je suis celluy angele

- 6r. qui ay offert voz prieres et vos aumosnes devant Nostre Seigneur ; et maintenant je suys envoyé vers vous affin que je vous anunche qu'il naistera de vous une fille nommee Marie, laquelle sera beneye par dessus toutes femmes. Ceste cy, tantost après sa nativité, remplie de la grace de Nostre Seigneur, demourra en la maison de son pere Joachim par l'espace de trois ans qu'elle alaictera, et puis elle sera baillie au service de Nostre Seigneur et ne se partira point du temple jusques aux ans qu'elle sera entendant ; et illec servira jour et nuyt a Nostre Seigneur en jeunes et oroisons, en soy abstenant de toute ordure. Elle ne congnoistera jamais hommes, mais elle,

¹³ À comprendre : elle ne demeurera pas à l'extérieure du temple parmi le simple peuple.

seule, vierge, sans exemple, sans maculation, sans corruption et sans commixtion d'omme, engendrera son fil ; elle, chambriere, enfantera son seigneur et maistre, et elle, ennoblie de nom et d'œuvre, engendrera le sauveur de tout le monde. Pour tant lieve toy et t'en monte en Jherusalem ; et quant tu vendras a la porte qu'on appelle la Porte Doree, pour ce qu'elle est doree de fin or, en signe de ce, tu rencontreras illecques ton mary, pour l'estat et santé duquel tu es maintenant en grant soucy. Et quant toutes ces choses seront advenues, saches pour vray, sans faire doubte, que tout ce que je te anunche se acomplira. »

⁵ Selon doncques le commandement de l'angele, l'un et l'autre se partirent du lieu ou ilz estoient

6v. et s'en alerent en Jherusalem. Et quant ilz vindrent au lieu qui leur estoit demoustré par l'anunciacion de l'angele comme dit est, ilz rencontrerent l'un l'autre illecques devant la Porte Doree. Adoncques eulx deux, moult joyeux de leur rencontre vis a vis, furent seurs et acertenez de la lignie qui leur estoit promise divinement, dont ilz rendirent graces et loenges a Dieu, le exauteur des humbles. Et ainsi, puisqu'ilz eurent aouré Nostre Seigneur, ilz s'en retournerent a leur maison certains et liiés, actendans la promesse divine. Anne doncques conceu et enfanta une belle fille, et, selon le commandement de l'angele, les parens d'elle le appelloient par son nom Marie.

⁶ Et quant la revolution des trois ans et le temps de son alaictage fu acomply, ilz amenerent ceste vierge au temple de Nostre Seigneur atout leurs oblations. Certes, il y avoit a l'entree dudit temple, selon les .xv. psalmes graduales, .xv. degrés a monter. Et pour ce que le temple estoit edefié en montaigne ou on ne pavoit aler a

l'autel du sacrifice, qui estoit au par dehors¹⁴, senon par degrés, sur l'un desquelz ils se poserent et la recommanderent a Dieu la vierge. Et quant ilz eurent despoulié leurs vestemens qu'ilz avoient vestu en chemin et se furent revestus d'autres plus riches et plus netz, la vierge de Nostre Seigneur, sans avoir aide d'aucun qui le menast ou soulagast, monta pas après autre tous lesdis

7r. degrés, que on l'eust cuidie povoir faire sans riens faillir en l'eage parfait seulement pour ceste cause. Et ainsi certainement Nostre Seigneur ouvroit en l'enfance de sa vierge ceste grande chose, par quoy il demonstroit combien grande la segnefiance de ce miracle estoit advenir. Et puis doncques qu'ilz eurent acomply le sacrifice de Nostre Seigneur selon la coustume de la loy et qu'ilz eurent parfait leur veu, ilz laisserent ceste vierge dedens les parois dudit temple avecques les autres vierges qui estoient mises la pour aprendre, et s'en retournerent en leur maison.

⁷ Certes, ceste vierge de Nostre Seigneur prouffitoit de jour en jour en vertus avecques la cruchon¹⁵ de son eage. Et selon le psalmiste David, pour ce que son pere et sa mere l'avoient laissie ou temple comme dit est, Nostre Seigneur la print en garde, car chascun jour elle estoit frequentee des anges de paradis et, chascun jour aussi, elle usoit de la vision divine qui la preservoit de tous maux et la faisoit redonder de tous biens. Et en ceste maniere de faire, elle parvint jusques au .xii^e. an de son eage, tant que non pas seulement les mauvais ne povoient controuver en elle riens digne de reprehension, mais aussi tous les bons qui la congnoissoient jugoient

¹⁴ Ms. *dedens*.

¹⁵ Voir sous lemme CROISSON. À propos des formes picardes *cruçon*, *cruchon*, voir G. ROQUES, *Aspects régionaux du vocabulaire d'ancien français*, doctorat, Université de Strasbourg, 1980.

- de sa vie et de sa conversation dignes de grande admiration. Adoncques l'evesques de la loy anuncha publiquement que toutes les vierges qui estoient mises ou
- 7v. temple et avoient accompli¹⁶ ce temps de leur eage, c'est assavoir le .xii^e. an, que elles entendissent a elles marier selon la coustume de la gent et selon la meureté de leur eage ; auquel commandement comme toutes les autres vierges eussent volentiers obey, la seule vierge de Nostre Seigneur, c'est assavoir Marie, respondi que elle ne le povoit faire. Car, certes, elle disoit que ses parens, souverainement son pere et sa mere, l'avoient baillie du tout au service de Nostre Seigneur, en après que elle mesmes avoit voué a Dieu sa vierginité, laquelle elle ne povoit jamais violer par congnoistre aucun homme en maniere de commixtion. De quoy l'evesque fu en grant angoisse pour ce qu'il ne luy sambloit point que ce veu deust estre rompu, car ce eust esté contre la sainte escripture, qui dist : « Vouez et rendez vos veus a Dieu. » D'autre part, pour ce qu'il n'osoit mectre avant une maniere desacoustumee a sa gent, si commanda que tous les plus principaulx de Jherusalem et des lieux voisins feussent a une grant feste qui devoit estre prouchainement, pour le conseil desquelz¹⁷ il peust savoir quele chose estoit de faire en ceste matiere si douteuse. Et quant il eut fait cecy, y pleut a tous d'un commun accort que sur ceste chose fust requis le conseil de Nostre Seigneur. Lors, ilz entendirent trestous a faire leurs oroisons, mais selon leur coustume l'evesque se approcha pour sur ce avoir conseil. Si ne
- 8r. tarda gueres que une voix fu ouye de tous, laquelle venoit du lieu le plus propice a faire oroisons et par la prophecie de Ysaye faisoit savoir qui seroit cellui a qui la Vierge devoit estre baillie et donnee en mariage ; car Ysaye dist : « Une verge issera

¹⁶ Ms. : accomplir.

¹⁷ Ms. conseil des desquelz.

hors de la racine de Jessé et de sa racine montera tout hault une fleur sur laquelle reposera l'esperit de Nostre Seigneur, l'esperit de sapience et d'entendement, l'esperit de conseil et de force, l'esperit de science et de pitié, et le remplira l'esperit de Nostre Seigneur ». Selon ceste prophecie furent assamblez tous ceulx de la maison et famille de David qui estoient non mariez et habiles a eulx marier, lesquelz apporterent chascun sa verge a l'autel. Et celluy mesmes de qui la verge flouriroit après ce que on l'auroit apportee comme dit est et le Saint Esperit de Nostre Seigneur en espee de couloun se asserroit au plus hault de ladite fleur, seroit digne d'estre ycellui auquel la vierge de Nostre Seigneur devoit estre baillie et espousee.

⁸ Certes, entre les autres, il y en avoit ung nommé Joseph de la maison et famille de David, lequel estoit vesve ad cause de sa femme trespassee dont il avoit des enfans ja tous grandelez et prestz pour servir autrui ; auquel Joseph comme y samblast estre desafferant que luy, qui avoit aucuns enfans de assés grant eage, espousast et eust a femme une vierge tant tendre, quant tous les autres eurent apporté leurs verges emprés l'oratoire, ce fu celluy

- 8v. qui tout seul mucha la sienne. Pour quoy quant y ne apparu riens concordant a la voix divine selon la prophecie dessus dicte, l'evesque cuyda que derechief y fust besoing de requerir le conseil de Nostre Seigneur; lequel respondi que celluy seul de tous ceulx qui estoient la assamblez, qui n'avoit point apporté sa verge, qu'il devoit espouser la Vierge. Lors fu Joseph tantost amené en place : quant il eut apporté sa verge et qu'elle flouri incontinent et au plus hault descendy du ciel un couloun, il apparu manifestement a tous que ce estoit celluy qui devoit espouser la Vierge. La droicture des nopces faicte et celebree selon la coustume de lors, Joseph demoura en

la cité de Jherusalem pour disposer des choses de sa maison et pour pourveoir a toutes les choses necessaires a ses nopces. Mais la vierge de Nostre Seigneur, Marie, avecques autres .VII. vierges de son eage mesmes et alaicties toutes ensamble d'un temps, lesquelles elle avoit eu de l'evesque du temple, s'en retourna en Galylee en la maison de ses parens.

⁹ Et environ ces jours cy, c'est assavoir ou temps de son premier advenement en Galylee, l'angele Gabriel luy fu envoyé de Dieu affin qu'il luy anunchast la conception de Nostre Seigneur et luy exposast l'ordre et la maniere de ladicte conception. Si entra doncques vers elle et remply d'une moult grant

- 9r. lumiere toute la chambre ou elle demouroit et le salua en la maniere qui s'ensieut : « Dieu te sault, Marie, plaine de grace, Nostre Seigneur soit avecques toy. Tu es beneye par dessus toutes les femmes qui furent oncques nees jusques a ores. » Certes, la Vierge, qui avoit ja bien congneu les viaires des angeles et n'avoit pas de sa coustume de veoir la lumiere celestienne, ne fu pas espoentee de la vision de l'angele ne aussi esbahie pour la grandeur de la lumiere, ains seulement fu tourblee de la parole d'icelluy angele et commença a penser en soy mesmes quelle estoit ceste salutation non accoustumee ou a quele chose elle pretendoit ou a quelle fin elle devendroit. Adoncques, l'angele prevint a ceste pensee de la Vierge et luy dist : « Ne aies paour, Marie, que par ceste salutation je pretende aucune chose contraire a ta chasteté. Certes, tu as trouvé toute grace envers Nostre Seigneur. Pour ce que tu as esleu l'estat de virginité, tu enfanteras ung fil en chasteté sans commectre pechié. » La Vierge, qui ne fu pas incredule de ces paroles de l'angele ains vout sçavoir la maniere, respondy : « Comment se pourra faire cecy? Car comme il soit ainsi que,

selon mon veu, je ne congnoistray jamais homme, comment pourray je concevoir sans la maniere humaine ou engendrer ung fil sans commixtion d'omme? ».

- 9v. Ad ce luy dist l'angele : « Ne cuyde point Marie que tu concepves par la maniere humaine, car sans commixtion d'omme tu concepveras vierge, tu enfanteras vierge et se¹⁸ nourriras vierge. Certes, le Saint Esperit sourvendra en toy et la vertu du tres haultain te ennumbrera pour ceste cause. Ce qui naistera de toy, seulement saint car celui qui seulement sera né et conçu sans pechié, se appellera le filz de Dieu ». Lors, la Vierge Marie, atout les mains extendues et les yeulx levez au ciel, dist les paroles qui s'ensieuent : « Vecy la chamberiere de Nostre Seigneur : y me soit fait selon les paroles que tu m'as maintenant dit ».

Ce seroit longue chose se nous vouliesmes entrelachier a ceste ouvrage toutes les choses que nous lisons avoir esté avant la nativité de Nostre Seigneur ; pour quoy en delaissant ce qui plus a plain est escript en l'euvangile, venons maintenant a ce qui n'y est pas recité au long.

¹⁰ Joseph doncques, s'en venant de Judee en Galilee, entendoit que la sainte Vierge dessus dicte fust son espeuse. Et ja avoit trois moys passez et venoit le .iiii^e. depuis le temps que il l'avoit espousee. Et tandis que petit a petit le ventre de l'enfanteresse se enfloit, l'enfantement se commença a manifester ne Joseph ne le peut plus muchier, car selon la coustume des espeux, luy, entrant plus franchement devers la Vierge et le arraisonnant

¹⁸ *si* <adv. sic. se retrouve également aux fol. 11r.v. et suivants.

- 10r. plus familièrement¹⁹, trouva qu'elle estoit enchainée d'enfant. Pour quoy il se commença a eschauffer en son courage et ne sçavoit quelle chose il devoit faire pour le mieulx ; ne il ne la voult point diffamer par la souspeçon de fornication, car il estoit debonnaire. Et par ainsi, il se apensoit de secretement dessouldre son mariage et de secretement la laisser. Et comme Joseph pensast en soy mesmes toutes ces choses, vecy l'angele de Nostre Seigneur qui luy apparut en dormant et luy dist : « Joseph, fil de David, n'ayes paour, c'est a dire ne vueilles avoir aucune souspeçon de fornication en la Vierge Marie, ne penser riens de mauvaistié en elle. Et se ne crains point de la prendre a femme, car tout ce qui est né en elle vient du Saint Esperit. Certes, elle, seule, vierge entre toutes les autres, enfantera ung fil et l'appelleras par son nom Jhesus, c'est a dire Sauveur ». ¹³ Joseph doncques, selon le commandement de l'angele, print a femme ceste vierge. Toutesfois, il ne la congut oncques charnelement, ains procura tousjours de la garder chastement. Et ja le .ix^e. moys depuis la conception approchoit quant Joseph print sa femme avecques les autres choses qui luy estoient necessaires et contendoit a s'en aler en la cité de Bethleem, dont il estoit natif. Or advint que tantost qu'ilz furent illecques arrivez, les jours qu'elle devoit enfanter furent accomplis
- 10v. et, ainsi comme les sains euvangelistes l'ont enseignié et declairié par les escriptures, elle enfanta son premier enfant, c'est assavoir nostre doulx Sauveur, Jhesu Crist²⁰, lequel les angeles de paradis avironnerent en naissant²¹. Et quant il fu né, ilz le

¹⁹ Ms : familièrement.

²⁰ Fin de DNM. Ce texte ne se termine pas sur cette phrase, mais comme suit : « [...] notre Seigneur Jésus-Christ, qui vit et règne jusqu'aux siècles des siècles. Amen. » Traduction par R. Beyers, F. BOVON, P. GEOLTRAIN, c2005, *op. cit.*, p. 161.

²¹ Début de la partie tirée de PsM :13-2.

aourerent en disant: « Gloire soit a Dieu es haultz cieulz et en la terre aux hommes de bonnes voulenté ». Joseph s'en estoit alé pieça pour querir une mere aleresse, c'est a dire une sage femme, qui reçoit les enfans au saillir du ventre de leur mere, mais quant il fu retourné, la Vierge Marie avoit ja enfanté. Et dist Joseph a la Vierge Marie : « Je t'ay amené Zelemi et Salomé qui sont mere aleresses et sont cy dehors devant ceste caverne, lesquelles ne pevent cy entrer pour la tres grant resplendisseur qui y est ». Et, quant la Vierge Marie ouy cecy, elle se soubzrit ; a laquelle dist Joseph : « Ne te ris pas, mais soyes bien advisee que tu n'ayes besoing de medicine. » Puis il commanda que l'une d'elles deux entrast ens ; et quant Zelemi fu entree devers la Vierge Marie, Salomé n'y entra pas. Si dist Zelemi a la Vierge Marie : « Laisse moy que je te touche » Et quant que la Vierge Marie souffry qu'elle le touchast, ladite mere aleresse s'escria a haulte voix en disant : « Sire! Sire tres grant! Ayes mercy de moy! Encores n'ay je point ouy ne eu en souspeçon que unes mamelles soient

- 11r. plaines de lait et que ung enfant né masle demoustre que sa mere soit vierge. Nulle pollucion n'a esté faite en celluy qui naist ne nulle douleur n'a esté en l'enfenteresse. Elle a conceu vierge, elle a enfanté vierge et se demeure vierge ». Et quant l'autre mere aleresse, c'est assavoir Salomé, ouy ceste voix, elle dist : « Je ne creroy point ce que j'ay ouy maintenant se d'aventure je ne l'espreuve. » Lors, elle s'en entra devers la Vierge Marie et luy dist : « Sueffre moy te touchier affin que j'espreuve se Zelemi a dit a vray ». Et comme la Vierge Marie souffresist que ladite Salomé la maniaist, elle mist sa main avant pour le touchier. Sa main seccha tantost ; mais pour la grant douleur qu'elle sentoit, elle commença a plourer tres amerement et estre en angoisse

et a crier en disant : « Sire, tu sces bien que je t'ay tousjours cremu et ay songnié de tous povres sans en avoir retribution. Je n'ay riens prins des vesves ne des orphenins et se n'ay jamais laissié quelque souffreteux s'en aler vuit de moy sans riens avoir. Et vecy que maintenant je suys meschante et chetive par mon incredulité pour ce que je me suys enhardie de tempter ta vierge de mere ». Et quant elle disoit ces paroles, il luy apparu emprés elle ung jovencel resplendissant qui luy dist: « Approche toy pres de l'enfant et le

- 11v. aoure et l'actouche de ta main et il le te guarira, car il est le sauveur du siecle et de tous ceulx qui ont esperance en luy. » Lors Salomé se approcha incontinent devers l'enfant et, en le aourant, elle actoucha le bort des drapeaulx dont l'enfant estoit envelopés ; sy fu tantost sa main guarie. Puis elle sailly hors de ladite caverne et commença a dire les grans fais des vertus qu'elle avoit veu et qu'elle avoit souffert, et comment elle avoit esté guarie. Et tellement fist que a sa predication maintes gens creurent en Dieu ; car aussi les bergiers gardans leurs brebis aux champs affermoient qu'ilz avoient veu les angeles a la minuit, lesquelz chantoient hymnes et loenges en beneïçant le Dieu de Helye et disoient que le Sauveur de toutes gens estoit né et que c'estoit Nostre Seigneur Jhesu Crist, par lequel seroit restitué le royaume de Israel. Il y avoit aussi une grande estoille qui resplendissoit dessus ladite caverne depuis le vespre jusques au matin. Et n'avoit oncques esté veue une samblable grandeur d'estoille depuis le commencement du monde. Les prophetes aussi qui lors estoient en Jherusalem, disoient que ceste estoille demonstroït la nativité de Jhesu Crist, lequel restaureroit la promission non mie seulement d'Israel ains pareillement de

toutes autres gens.

¹⁴ Au .iii^e. jour de la nativité de Nostre Seigneur, la Vierge

12r. Marie issi hors de ladite caverne et entra en une estable. En après, elle mist son enfant en une greisse²² aux buelfz, et incontinent ung beufz et ung asne qui la estoient aourerent cest enfant. Adoncques fu acomply ce qui avoit esté dit par Ysaie le prophete²³, c'est assavoir : « Le buef a recongnu son possesseur et l'asne la greisse de son seigneur ». Ces deux bestes cy, aians leur createur ou millieu d'elles, le aouroient incessamment. Lors fu acomply ce qui avoit esté dit par Abbacut, le prophete, qui dist : « Tu seras congneu en la moyenne de deux bestes brutes ». Certes, Joseph et la Vierge Marie avecques l'enfant demourerent en ce lieu cy par l'espace de .v. jours.

¹⁵ Et au .vi^e. jour, ilz s'en entrerent en Bethleem ; et puisqu'ilz eurent esté illecques .vii. jours completz, Joseph mena l'enfant au temple de Nostre Seigneur, ou ilz offrirent pour luy une paire de tourterelles et deux pingons. Certes, il y avoit lors ou temple de Nostre Seigneur ung homme juste et parfait nommé Symeon, lequel avoit cent et .xiii. ans. Cestuy avoit eu response de Nostre Seigneur qu'il ne verroit jamais la mort se ainçois il ne veoit Jhesu Crist, le filz de Dieu, en char humaine. Et tantost qu'il eut veu l'enfant Jhesus, il se escria a haulte voix en disant : « Dieu a viseté son peuple! Dieu a acomply sa promesse! ».

12v. En après, il se haste de aourer l'enfant et puis il le receut en son palliot ou mantel. Si le aoura et baisoit les plantes de ses piés en disant : « Sire, tu laisses maintenant ton serviteur en paix selon ta parole, car mes yeulx ont veu ton fait salutaire, lequel tu as appareillié devant la face de tous peuples, c'est assavoir la lumiere ad la revelacion

²² s.f. CRÈCHE.

²³ Ms : *prophe*.

des gens et la gloire de ton peuple d'Israel ».

Certes, il y avoit lors une femme nommee Anne, qui estoit fille de Phanuel de la lignie de Asser, laquelle avoit vesqu avecques son mary par l'espace de .VII. ans, et depuis avoit esté vesve quatre vins et quatre ans, et ne se partoît jamais du temple, tousjours soy occupant en jeunes et oroisons. Ceste cy approcha aussi l'enfant Jhesus et le aouroit en disant que en icelluy estoit la redemption du siecle.

¹⁶ Advint aussi que passés deux jours prochainement en suite les mages, que nous appellons les trois rois, s'en vindrent de Orient en Jherusalem pour y offrir leurs grans dons, lesquelz interroguerent tres instamment les Juifs en disant : « Ou est celluy qui nous est né? Certes, nous avons veu son estoille en Orient et le venons aourer ». Ceste opinion les espoenta tous, et pour ceste cause envoya le roy Herode devers les scribes et les Pharisiens, et devers les docteurs du

13r. peuple affin qu'ilz enquisissent desdit mages ou c'estoit que le prophete avoit par avant dit que Jhesu Crist naisteroit ; lesquelz leurs respondirent : « En Bethleem, car il est ainsi escript : 'Et tu, Bethleem, terre de Juda, tu n'es pas le moindre d'entre les princes de Juda. Vrayement de toy yscera ung duc qui gouvernera mon peuple d'Israel'. » Lors appella Herode lesdit mages et enquist diligamment d'eulx quant leur apparu l'estoille dessus dite ; si les envoya en la cité de Bethleem en disant : « Alés vous ent et, quant vous l'aurez trouvé, faictes le moy sçavoir affin que je vienne la et le aoure ». Et ainsi que lesdit mages s'en aloient, ladite estoille leur apparu, laquelle les conduisoit et aloit devant eulx jusques a tant qu'ilz venissent au lieu ou estoit l'enfant. Certes, quant lesdit mages veirent ceste estoille, ilz s'en esjoyrent d'une moult grant joye ; et quant ilz entrerent dedens la maison, ilz y

trouverent l'enfant Jhesu Crist seant dedens le geron de sa mere la Vierge Marie. Adoncques, ilz ouvrirent leurs tresors et donnerent foison de grans dons a la Vierge Marie et a Joseph ; mais a icellui enfant Jhesus, ilz luy en offrirent chascun le sien, car l'un d'eulx trois offry or, l'autre enchens et l'autre mirre. Et comme ilz voulsissent retourner devers²⁴ Herode, ilz furent amonnestez

13v. de l'angele en eulx dormant qu'ilz ne retournaissent point devers le roy Herode. Et puis qu'ilz eurent aouré cest enfant, ilz s'en retournerent joyeusement en leur region par ung autre chemin.

¹⁷ Mais quant le roy Herode apperceu qu'il estoit mocqué desdit mages, son cuer fu moult enflambé de courroux ; si envoya par toutes les voies de son royaume pour les vouloir prendre et mettre a mort. Et comme il ne les peust nullement trouver, il envoya en Bethleem et illecques il fist tuer tous les enfans de deux ans et demi et en bas, selon le temps qu'il avoit enquis desdit mages. Certes, ung jour avant que cecy se feist, Joseph fu amonnesté de l'angele de paradis qui luy dist : « Oste de cy Marie et son enfant et t'en va par le chemin des hermitages desers jusques en Egipte. »

¹⁸ Et quant ilz vindrent a une caverne et vouldrent illecques demourer a repos, la Vierge Marie descendy jus de la jument sur quoy elle estoit et se assist a terre tenant Jhesu Crist en son geron. Il y avoit lors avecques Joseph trois enfans et avecques la Vierge Marie avoit aussi une pucelle qui passoient ensamble leur chemin. Si advint que de ladite caverne issirent soudainement plusieurs dragons, et, quant lesdis enfans les veirent, ilz s'escrierent moult hault. Lors Jhesu Crist descendy du geron

²⁴ Ms : *deves*.

14r. de sa mere et se mist sur ses piez devant lesdis dragons, lesquelz le aourerent et puis s'en alerent. Lors fu acomply ce qui avoit esté dit par le prophete, c'est assavoir : « Vous, dragons de la terre, loez Nostre Seigneur. » Certes, le petit enfant Jhesus aloit et venoit devant eulx et leurs commanda qu'ilz ne feissent point de mal a nulle persone du monde. Ce nonobstant, la Vierge Marie et Joseph avoient toudis grant paour que leur enfantet ne fust bleschié d'aventure desdis dragons ; ausquelz Jhesu Crist dist : « Ne pensez point que je soie comme ung enfantet, ains que je suys homme parfait, et sachiés qu'il est necessaire que toutes les bestes sauvages des forestz se apprivoisent devant moy. »

¹⁹ Samblablement les lyons et les lyepars le aouroient et le accompaignoient parmy le desert. Et, en quelque lieu que la Vierge Marie et Joseph s'en alaissent, ilz les adevanchoient tousjours et leur monstroient le chemin et aouroient Nostre Seigneur en enclinant leurs testes vers luy. Certes, le premier jour que cecy se faisoit, la Vierge Marie vey plusieurs lyons et maintes autres manieres de bestes sauvages foursenans, dont elle eut grant paour. Adoncques, l'enfant Jhesus regarda en la face d'elle, d'un viaire joieux, et luy dist : « N'ayez point de paour, ma mere, de ce que ces bestes se

14v. hastent de venir pour te faire injure, mais pour te faire plaisir et service ». Par lesquelles paroles l'enfant Jhesu Crist osta toute la paour qu'ilz avoient en leurs cuers. Les lyons doncques aloient ensamble avecques leurs asnes et leurs buelfz, qui leur portoient tout ce qui leur estoit necessaire ; ce neantmoins, ilz n'estoient nullement bleschiez d'eulx et, quant on demouroit en aucun lieu, tous y demouroient pareillement. Il y avoit aussi avec eulx des brebis qui estoient yssues ensamble hors

du paais de Judee et s'en aloient avecques eulx entre les loups, mais l'un ne fu oncques bleschié de l'autre. Lors fu acomply ce qui avoit esté dit par le prophete, c'est assavoir : « Les loups paisteront avec les aigneaulx, et les lyons et les buefz mengeront ensamble de la paille ». Il y avoit .ii. buefz et ung charriot ou se pourtoient toutes leurs necessités.

²⁰ Si advint au .iii^e. jour de leur voyage que la Vierge Marie fu fort traveillie en l'ermitage d'une tres grant chaleur du soleil, laquelle en cheminant vey ung bel arbre qu'on appelle palme ; si dist a Joseph : « Reposons nous un pou dessoubz l'ombre de cest arbre ». Lors, Joseph se hastoit pour le mener a ladite palme et illecques le fist descendre jus de sa jument. Et comme la Vierge Marie se fust un pou reposee, elle

- 15r. regarda au plus hault de ladite palme, laquelle elle vey toute chargie de pommes ; si dist a²⁵ Joseph : « J'ay grant desir s'il se povoit faire que je mengasse du fruit de ceste palme ». A laquelle respondy Joseph : « Je me merveille comment tu dis cecy quant tu voys combien grande haulteur ont les branches de cest arbre. Je suys en grant soucy d'avoir de l'eaue, qui nous fault ja en noz bouteilles, et nous n'avons de quoy nous les puissions remplir ou de quoy²⁶ puissions nous mesmes refocillier. » Lors, l'enfantet Jhesus, seant ou sein de la Vierge Marie sa mere, d'un liié viaire dist a ladite palme : « Arbre, ploie toy en bas et rassasie ma mere de tez fruitz » ; laquelle palme ad ceste voix enclina tantost son coupelet jusques aux planques des piez²⁷ de la Vierge Marie, si coeullerent desdis fruitz, laquelle portoit tant qu'ilz en feurent tous

²⁵ Ms : *a* manque.

²⁶ Ms. : *o* de quoy suscrit.

²⁷ Graphie de *planche*, à comprendre « plantes des pieds », sens qui n'est pas attesté dans les dictionnaires.

refectionnés. Certes, quant toutes ses pommes furent coeullies, elle demouroit enclinee tout bas actendant qu'elle se redrechast par le commandement de celluy qui l'avoit fait encliner. Lors, Jhesus dist a ladite palme : « Redresche toy et te conforte, et soyes compaigne des arbres mesmes qui sont dedens le paradis de Dieu mon pere. Oeuvre de tes racines les vaines qui sont muchies dedens la terre, desquelles saillent eaues courans pour nous rassasier de beuvrage. »

- 15v. Adoncques se redrescha tantost ladite palme par les racines, de laquelle commencerent incontinent a issir unes tres cleres fontaines d'eaues qui estoient tres froides et tres doulces. Et quant ilz veirent ces fontaines d'eaues vives, ilz s'en esjouyrent d'une tres grant joye ; si en furent tous rassasiez, tant les hommes comme les jumens, dont ilz rendirent graces et loenges a Dieu.

²¹ L'autre jour ensievant, ilz se mirent au chemin et, a celle heure qu'ilz se devoient partir, Jhesu Crist se tourna vers ladite palme et luy dist : « Palme! Je te dis, de par mon commandement, que l'une de tes branches soit transportee de mes anges et plantee dedens le paradis de mon pere. Je donneray ceste beneiçon en toy que tous ceulx qui desoremais seront en estrif de bataille dient : " Nous sommes parvenu a la palme de victoire ". » Et tandis que Jhesu Crist disoit ces paroles, vecy l'angele de Nostre Seigneur qui apparu estre dessus cest arbre de palme, de laquelle il osta une des branches et, en s'en volant par le millieu du ciel, il tenoit en sa main le raincel de palme. Et quant ilz veirent ceste chose, ilz devindrent comme tous mors. Lors, Jhesus parla a eulx en disant : « Pour quoy avés vous si grant paour en voz cuers? Ne savés vous point que ceste palme, laquelle j'ay fait transporter en paradis, sera a tous les sains et saintes en lieu de delices comme elle vous a esté cy en ce

16r. lieu de desert? »

²² Et ainsi qu'ilz faisoient leur chemin, Joseph dist a Jhesu Crist: « Sire! Ceste chaleur qui est trop grande nous brusle tous. Si te plaist, tenons le chemin de la marine affin que nous puissions passer par les cités qui sont sur la rive de la mer et nous y reposer au besoing ». Auquel Jhesu Crist respondy : « N'aies paour Joseph, car je vous abregeray le chemin telement que ce ou vous mectriés .xxx. journees a vous haster, vous l'acomplirez tout en une seule ceste journee. » Et ainsi qu'il parloit encores, vecy qu'ilz regarderent au loingz, si commencerent a veoir les montaignes et les cités d'Egipte. Et eulx, liiez et joyeux, entrerent en une cité qu'on appelloit Sothinen. Et pour ce qu'il n'y avoit leans nul de congnoissance en la maison duquel ilz peussent estre herbregiez, ilz entrerent dedens le temple que les Egiptiens d'icelle cité appelloient leur chapel²⁸, dedens lequel l'onneur de la deité estoit appareillié aux sacrileges²⁹.

²³ Sy advint tantost que la Vierge Marie fu entree leans atout son enfant Jhesus, tous les ydoles trebuscherent de hault en bas, lesquelz, gesans leurs faces encontre terre, furent tous debrisieez et mis en pouldre. Lors fu acomply ce qui avoit esté dit par le prophete, c'est assavoir : « Vecy Nostre Seigneur qui vendra sur une nuee legiere et se mouveront arriere de sa face tous les ydoles des

16v. Egiptiens, qu'ilz ont fait a leurs mains ». ²⁴ Et quant cecy fu anunchié au duc Affrodisius, il s'en vint devers ce temple avec tout son host et tous ses contes en grant appareil d'armes ; mais, certes, quant les evesques dudit temple veirent ledit duc

²⁸ Source PsM, ch. 22 : « un temple de cette ville d'Égypte appelé le Capitole », traduction J. Gijssel, *Ibid.*, p. 139.

²⁹ J. Miélot a sauté un passage qui se lit comme suit : « Dans ce temple étaient placées trois cent soixante-cinq idoles, auxquelles chaque jour les honneurs divins rendus par un culte sacrilège », traduction par J. Gijssel, *Idem*.

Affrodisius atout sa grant armee se haster pour venir devers leur temple, ilz cuyderent qu'il venist pour soy vengier contre ceulx qui avoient esté cause du trebuschement de leurs ydoles. Et, quant icellui Affrodisius fu entré dedens le temple et eut veu tous les ydoles comment ilz estoient fouldroiez et rompus du tout, il se approcha devers la Vierge Marie et aoura l'enfant Jhesus, lequel elle tenoit en son geron. Et puis qu'il l'eut aouré, il parla a tout l'universel peuple en disant : « Se cestuy vray Dieu et parfait, noz dieux ne fussent jamais trebuschiez devant luy leurs faces encontre la terre. » Adoncques, ilz confesserent tous en leurs corage que celluy enfant estoit leur Dieu et leur Seigneur. « Et se nous ne faisons plus sagement et plus songneusement au regar de ce que nous avons veu faire a nos dieux nous pourrons tous encourir le peril de son indignation et cherrons ou dangier de mort eternele ainsi comme il advint au roy Pharaon, qui ne tint compte de ouir Dieu ».

Aprés un grant espace de temps, dist l'angele de paradis a Joseph : « Retourne toy en la terre

17r. de Judee car ceulx sont mors qui queroient l'ame de l'enfant Jhesus, et cetera».

Cy fine comment la Vierge Marie fu conceue, comment elle fu nee, comment elle fu nourrie dedens le temple, comment elle fu mariee a Joseph, comment elle conçut par l'anunciation de l'angele, comment elle enfanta et s'en fuy.

Cy commencent deux chantz royaulx baladéz en l'onneur et reverence de la benoite Vierge Marie, mere de Dieu.

Ave fu dit pour salutacion

Que grace Dieu, doulce et contemplative,
 Tramist ça jus pour l'incarnation
 De Dieu le filz, au pere placative.

17v. Car sapience ou son secret estoit
 De remede remedier vouloit
 Et pourveoir a l'umaine lignie
 Qui par pechié estoit morte et perie.
 Mais haultement fu de ce relevee
 Quant la Vierge glorieuse Marie
 Par Gabriel fu de Dieu saluee.

Maria fu saintisme et propre nom
 A la dame voye preparative
 En laquelle nostre salutation
 Et nostre grace estoit expectative.
 Pour quoy? Pour ce qu'en elle demouroit
 Humilité, que Jhesus moult amoit,
 Virginité par³⁰concorde assoufie
 Et vray amour, dont elle estoit remplie
 A la tres digne et notable journee
 Que d'une voix par les cieulx envoie.
 Par Gabriel fu de Dieu saluee.

³⁰ Ms. : *pas*.

Gratia vint de grant provision
 Pour reparer l'amende primitive
 Et aux humains baillier redemption,
 Plaisir, liesse et joye infinitive.
 Grace pour vray, tres bien dire³¹ on le doit,
 Car se rigueur eust tenu a l'estroit
 La grief paine que Adam ot deservie
 Comme elle estoit lors que la bienheuree
 Pour acomplir la sainte prophecie.
 Par Gabriel, fu de Dieu saluee.

Plena estoit de benediction
 Ceste dame de biens suppellative,
 Car en sa char prist sa conjunction
 Le Fil de Dieu par maniere optative.
 Quant elle dist a cil qui saluoit:
 « Vecy l'ancelle a mon Seigneur ; fait soit
 Ta parole comme je l'ay ouye. »
 La grief paine que Adam ot deservie,
 Encores fust la lignie asservie.

³¹ Ms. : *dir*.

18r. En ce disant la Vierge non soullie
 Du Saint Esperit conchu noble portee
 Après ce que sa personne anoblíe
 Par Gabriel fu de Dieu salúee.

Dominus est et domination
 Affiert a Dieu, sur tous imperative,
 Qui est seigneur devant creation
 Et createur de l'ame sensitive
 Et de tout ce que nommer³² on porroit,
 Pere a fille, que créé il avoit,
 Fil a mere, qui souef l'a nourrie
 Et qui depuis a esté colloquie
 Royne es cieulz lez son fil couronnee,
 Laquelle estant en ceste mortel vie
 Par Gabriel fu de Dieu salúee.

Tecum fu de Dieu sainte dame prisie³³,
 Pour tes servans advocate et amie,
 De tout bon cuer a veoir desiree
 Et celle qui pour nostre courtoisie,
 Par Gabriel, fu de Dieu salúee.

³² Ms. : *nomme*.

³³ Vers hypermètre.

Sunamitis au prophete Helysee
 Preordonna ung lit pour reposer,
 Sur lequel lit après elle tourblee
 Coucha son fil mort, que resusciter
 Fist Dieu pour elle et aussy ad l'instance
 Du prophete. Cecy segnefiance
 Donne comment pour au travail hydeux
 Du genre humain povre et desfectueux,
 Venant de Adam, mettre fin une fois,
 Par charité fu ung tres gratieux
 Lit preparé au fil du Roy des Rois.

Par la dame Sunamitis nommee
 Ycy doncques puis charité noter,
 Et par le lit j'entens l'umblé sacree
 18v. Mere de Dieu que nous devons loer,
 Que charité par divine ordonnance
 Avoit gardé et mis en pourveance,
 Ains que les cieulx ne secles temporeux
 Ne les angeles ne les hommes morteux
 Fussent créés et devant toutes loys,
 Le preveant a estre ung glorieux

Lit préparé au fil du Roy des roys.

Lequel fil est Jhesus qu'en ma pensee
 A Helysee aussi veul comparer,
 Qui reposa par .IX. mois de une annee
 En ce saint lit de la Vierge sans per
 Qui le conçut sans charnele aliance,
 Qui l'enfanta entiere, pure et france,
 Dont luy au temple ung present precieux
 Riche et puissant, vaillable et sumptueux
 Pour les humains en fist, que a haulte voix
 Le puent dire et bien nomer entre eulx,
 Lit préparé au fil du Roy des roys

Sunamitis aussi bien advisee
 Ala son fil mort sur le lit poser
 Du prophete par qui luy fu donnee
 Derechief vie, auquel vuel opposer
 A genre humain mort par l'outrecuidance³⁴
 Des premerains et mis par la vaillance
 De charité sur ce lit vertueux

³⁴ On se serait attendu à : *le genre*.

Et par Jhesus, amiable³⁵ et piteux,
 Resuscité, c'est que ce lit le chois
 Fu du moien vers Dieu comme amoureux,
 Lit préparé au fil du Roy des roys

En oultre plus, celle dame honnoree
 Est le droit lit de vray repos trouver.
 C'est celle qui tousjours est disposee
 Ad faire vie et santé recouvrer
 A ceulx qui sont par pechié a oultrance
 Mortefiez ou par quelque grevance

19r. Sont molestez. C'est leur recours joyeux,
 C'est le repas de tous les langoureux,
 C'est leur salut et remede courtoys
 Et, pour brief dire, ung tres affectueux
 Lit préparé au fil du Roy des roys

Maistre, prenez repos solacieux
 En ce saint lit jours, sepmaines et moys,
 Come en celluy qui fu tres desireux
 Lit préparé au fil du Roy des roys.

³⁵ Ms. : *a* de amiable suscrit.

S'ensieut ung petit prologue sur l'Assumption de la Vierge Marie, translaté de latin en françois par Jehan Miélot³⁶.

¹ Miletus, serviteur de Jhesu Crist en l'eglise de Sarde, a ses venerables freres en Nostre Seigneur demourans a Ladene, salut!

Je me ramembre bien que j'ay souvent escript

19v. d'un nommé Leutius, lequel, conversant avec nous en la compaignie des apostres et estant d'un courage exorbitant outrageusement de la voie de justice, a entrelachié en ses livres plusieurs choses des fais des apostres et a aussy dit moult de choses de leurs vertus ; mais, touchant leur doctrine, il en a menty maintefois en affermant qu'ilz avoient endoctriné le peuple autrement qu'ilz n'avoient fait, par quoy il avoit confirmé ses faulx et maudis argumens comme s'ilz venissent de leurs paroles. Ne y ne luy a pas seulement samblé que cecy luy souffesist, ains, par son mauvais stile, il a tellement empirié le trespas de la benoite Vierge Marie qu'il n'est pas seulement deffendu d'estre leu en nostre mere Sainte Eglise, mais il est pareillement illicite qu'il y soit ouy. Pour ceste cause doncques, a vous qui me demandés ce que j'ay ouy du glorieux apostre saint Jehan l'euvangeliste, je le vous escrips simplement en l'adreçant a vostre fraternité, croyant non mie les estranges et pervers documens qui naissent des obstinez heresez, mais que le Pere est ou Fil et le Fil ou Pere, et que le Saint Esperit est avecques le Pere et le Fil d'une deité et d'une substance non devisee, trois personnes demourans une, et³⁷ que ce ne sont pas deux natures faictes bien ou

³⁶ Ms. : Jo. Milot.

³⁷ Ms. : *et répété*.

mal, ains que c'est une nature souverainement bonne faicte de Dieu, qui est tout bon,et

- 20r. non pas celle laquelle par la fraude de l'ancien serpent a esté corrompue par pechié et puis elle a esté reparee par la grace de Jhesu Crist qui vit et regne par siecles et temps infinitz. Amen.

Cy fine le prologue de ce livret.

Cy commence ung petit traictié de l'Assumption Nostre Dame.

² Comme doncques nostre doulx Sauveur Jhesu Crist pendesist en l'arbre de la croix, piez et mains perchiez de cloux, pour la redemption de tout le monde, il regarda sa chiere mere, qui estoit assez pres de ladite croix, et saint Jehan l'euvangeliste aussi, lequel, par dessus tous les autres apostres, il amoit le plus parfaitement pour ce que luy seul d'entre eulx tous estoit vierge de son corps. Et pour ce, il luy bailla la garde de la Vierge Marie en

- 20v. luy disant : « Vecy ta mere » ; et a elle il dist : « Vecy ton fil. » Et de ceste heure la en avant la glorieuse mere de Dieu demoura plus especialement en la garde dudit saint Jehan l'euvangeliste jusques a tant qu'elle trespasa la duree de sa vie mortele. Et tandis que les apostres, selonc leurs sors, estoient espars par l'universel monde pour preschier et exauchier la foy catholique, elle fist sa residence en la maison des parens d'icelluy saint Jehan, emprés le mont d'Olivet.

³ Or advint, la .xx^e. année³⁸ puis que la mort fu du tout vaincue et que Jhesu

³⁸ Source : « Dans la vingt-deuxième année... », traduction par P.-J. Migne, J.-P. MIGNE, *Dictionnaire des apocryphes T. II*, J.-P. Migne, 1856, p. 589.

Crist eut monté es cieulx, que ung jour la Vierge Marie, eschaffee d'un desir plain de plours, entra seute dedens ung petit habitacle de son hostel ; et vecy ung angele resplendissant de tres grant lumiere, lequel vint devant elle et en la saluant lui dist ces paroles : « Dieu te sauve, la beneye de Nostre Seigneur, duquel tu receus la salutation, ainsy comme il manda son salut a Jacob par ses prophetes. Vecy, dist l'angele, je t'ay apporté du paradis de Dieu ce raincel de palme, lequel tu fera porter devant ta fiertre le .iii^e. jour que de ton corps tu seras eslevee es cieulx. Certes, ton fil te actent atout ses trosnes et ses anges, et avec toutes les vertus du ciel ». Lors dist la Vierge Marie a l'angele : « Je requiers doncques que tous les apostres de mon tres chier fil Jhesu Crist soient assamblez vers moy ». A laquelle respondy l'angele en disant : « Vecy que par la vertu de mon createur Jhesu Crist, tous les apostres

- 21r. vendront au jour d'uy vers toy. » Adoncques luy dist la Vierge Marie : « Je te pryé que tu m'envoyes ta beneyçon sur moy affin que nulle puissance infernale ne me viengne au devant a celle heure que mon ame sera yssue hors de mon corps, et aussy que je ne voye point le prince des tenebres. » Lors luy respondy l'angele : « Certes, la puissance d'enfer ne te nuyra point, car Nostre Seigneur, ton Dieu, de quoy je suys serviteur et messagier, t'a donnee la benediction eternele. Et ne cuides point que non veoir le prince des tenebres te soit donné de fait de par moy, mais saiches que c'est de part cellui que tu as porté en ton ventre, duquel est la puissance sur tous sains et saintes es siecles des siecles. » Et quant l'angele eut dit toutes ces choses, il se party en une grant resplendisseur de lumiere. Lors se despoulla la Vierge Marie et puis se revesty d'autres vestemens meilleurs et plus riches, et ladicte palme reluisoit moult fort. En après, elle print icelle palme qu'elle avoit receu de la main de l'angele, si

s'en ala ou mont d'Olivet et commença a faire ses oroisons en disant : « Sire, je n'estoye pas digne de toy recepvoir se tu n'eusses eu mercy de moy, mais toutefois j'ay bien gardé le tresor que tu m'as baillié pour ceste cause. Je te demande, roy de gloire, que la gehine infernale ne me nuyse en riens qui soit, car certes, se les cieulx et les anges trament chascun jour devant toy, de combien plus doit trambler l'omme fait et fourmé

21v. de terre, auquel ne demeure nul bien senon autant qu'il en a aprins de ta debonnaire puissance. Tu es vraiment mon Seigneur et mon Dieu, beney es siecles des siecles. » Et en disant ces choses, elle s'en retourna en son hostel.

⁴ Or advint soudainement que vecy ung grant mouvement de terre qui fu fait en la cité de Ephese par ung dimenche a heure de tierce lorsque saint Jehan euvangeliste y preschoit, et tantost il fu eslevé d'une nuee qui le osta de la veue de tous ceulx qui estoient la presens et l'amena devant l'uys de la maison ou estoit la Vierge Marie ; si hurta a l'uys et entra ens. Et quant la Vierge Marie le regarda, elle s'en resjoy d'une grant joye et luy dist : « Je te pry, mon fil saint Jehan, que tu soies ramembrant des paroles de mon tres chier fil Jhesu Crist, ton maistre, par lesquelles il me a recommandé a toy. Vecy que au tiers jour je me dois departir de mon corps. Et pour ce que³⁹ j'ay ouy les consaulx des faulx Juifz disant entre eulx : " Actendons le jour que mure celle qui a porté le seduseur du peuple et brulons en ung feu le corps d'elle. " » Elle appella doncques ledit saint Jehan et le mena dedens le plus secret lieu de la maison et luy monstra le vestement de sa sepulture et ycelle palme de lumiere

³⁹ *Et pour ce que j'ay ouy*, cette proposition finale n'est rattaché à aucune principale. Source : « je dois abandonner ce corps dans trois jours, et j'ai entendu les Juifs [...] », traduction par P.-J. Migne, *Ibid.*, p. 590.

que elle avoit receu de l'angele, en l'amonnestant qu'il la feist porter devant son lit quant elle iroit au monument. ⁵ A laquelle respondy saint Jehan en disant :
« Comment te

- 22r. appareilleray je tout seulet tes obseques se mes freres, les disciples et coapostres de Nostre Seigneur Jhesu Crist, ne viennent a faire honneur a ton corps ». Et vecy que soudainement par le commandement de Dieu tous les apostres furent eslevez et ravis en une nuee des lieux ou ilz preschoient la parole de Dieu, puis furent mis devant l'uys de la maison ou habitoit la Vierge Marie. Et eulx, saluans les ungs les autres, se esmerveilloient en disant : « Qui est la cause pour quoy Nostre Seigneur nous a cy assamblé en ung lieu? » Y vint aussy avecques eulx saint Pol, nagueres converty, lequel avoit esté esleu avec saint Barnabé pour le utilité des gens. Et comme il eust entre eulx ung doux debat, assavoir lequel d'eulx tous prioit a Nostre Seigneur affin qu'il leur monstrast qu'ele estoit la cause de leur assamblee, saint Pierre amonnestoit saint Pol qu'il priast le premier, auquel saint Pol respondy en disant :
« Ton office est de commencer cecy mesmement, car tu es esleu de Dieu et es la colompne de l'eglise, et aussy pour ce que tu vas devant tous les autres en fait d'apostres. Certes, je suys le maindre de vous tous, auquel comme a ung avortin Jhesu Crist s'est apparu, ne je ne presume point de moy faire equal a vous. »

⁶ Lors, tous les apostres soy esjoissans de l'umilité de saint Pol, accomplirent tous ensamble d'un accort leur oroison. Et quant ilz eurent dit « Amen », vecy saint Jehan qui survint illecques soudainement et leur remonstra toutes les choses dessus dictes. Les apostres doncques entrerent illecques dedens la

22v. maison, ou ilz trouverent la Vierge Marie, laquelle ilz saluerent en disant : « Beneye soie tu de Nostre Seigneur, qui a fait le ciel et la terre » ; ausquelz elle respondy : « Dieu ne m'a point fraudee d'avoir vostre regart en la fin de ma vie. Certes, je suys appelée pour entrer en la voie de la char universele, ne je ne doute point que Nostre Seigneur ne vous ait cy amené pour moy donner soulas es angoisses qui me sont advenir. Je vous prie et requiers doncques maintenant que sans intermission nous tous ensamble veillons jusques a celle heure que Nostre Seigneur vendra et que je deveray partyr de mon corps. »

⁷ Et comme ilz se fussent ⁴⁰ agreeablement assis tous ensamble en la reconfortant et eussent par l'espace de trois jours entendu aux loenges de Dieu, vecy que le .iii^e. jour environ l'eure de tierce ung sommeil survint sur tous ceulx qui estoient en celle maison, et n'y eut nul qui peust veillier senon les apostres et trois vierges qui estoient la. Et incontinent vint la Nostre Seigneur Jhesu Crist avecques une grande multitude d'anges et ⁴¹ en ce lieu mesmes descendy une grant resplendisseur de lumiere et illecques estoient les anges de paradis disans hymnes et loans Nostre Seigneur. Adoncques, nostre doulx Sauveur parla a la Vierge Marie et luy dist : « Vien t'en, ma precieuse marguerite, et entre dedens le receptacle de la vie eternele. »

⁸ Lors se esterny la Vierge Marie dessus le pavement, laquelle, en aourant Nostre Seigneur, dist les paroles qui s'ensieuent : « Benoit soit le nom de ta gloire, mon Dieu et mon Seigneur, qui as daigné eslire

⁴⁰ Et comme ilz se fussent agreeablement assis tous ensamble en la reconfortant et eussent par l'espace de trois. On attendrait l'indicatif de ces deux verbes.

⁴¹ Ms. : d'anges qui en ce lieu.

- 23r. moy, ta tres humble chamberiere, et luy recommander le secret de ton mistere. Aies doncques memoire de moy, roy de gloire : tu sces bien que je t'ay tousjours amé en mon cuer et ay loyaument gardé le tresor qui m'a esté baillié. Si receus⁴² ta serviteresse et la delivre de la puissance des tenebres, affin que nul assault du fault Sathanas ne me viengne point au devant et que je ne voie point les hydeux esperis en mon rencontre. » A laquelle nostre doulx Sauveur Jhesu Crist respondy : « Quant je fu envoié de mon pere pour le salut du monde et que je pendoie en l'arbre de la croix, le prince des tenebres s'en vint devers moy, mais quant il ne peut trouver en moy quelque trace de ses euvres, il s'en parti vaincu et dessoulé. Tu le verras doncques, car certes tu le verras par la commune loy de l'umain lignage pour laquelle tu as senti la fin de mort. Il ne te pourra nullement nuire pour ce que je seray tousjours avecques toy affin que je t'ayde. Vien t'en seurement maintenant, car la chevalerie celestienne te actent affin que elle te mette dedens les joyes de paradis. » Et quant Nostre Seigneur eut dit toutes ces choses, la Vierge Marie se leva du pavement et puis se accoucha sur son lit et, en rendant graces et loenges a Nostre Seigneur, elle rendy son esperit. Certes, les apostres veirent son ame, qui estoit d'une tant grande blancheur que nulle langue mortele ne le pourroit dignement raconter, car elle sourmontoit la blancheur de la nege et de tous metaulx, tant d'argent faisant
- 23v. les rays comme de toute autre clareté plaine de grant lumiere. Adoncques parla Nostre Sauveur Jhesu Crist et dist : « Lieve toy, Pierre, et prens le corps de Marie et le destourne⁴³ en la dextre partie de la cité vers Orient, et la tu trouveras ung

⁴² Impératif du v. RECEVOIR.

⁴³ Acception non attestée du v. DÉTOURNER. Source : « prenez le corps de Marie [...] et portez-le à la droite de la ville », traduction par P.-J. Migne, *Ibid.*, p. 592.

monument nouvel et le mectras dedens, actendans jusques autant que je viengne a vous. » Et en disant ces paroles, Nostre Seigneur bailla l'ame de la Vierge Marie a saint Michiel, qui estoit prevost de Paradis et prince de la gent des Juifz, et saint Gabriel s'en aloit avecques elle ; et tantost fu Nostre Sauveur Jhesu Crist receu ou ciel avecques ses anges.

¹⁰ Mais les trois vierges qui estoient la veillans comme dit est, prindrent le corps de la Vierge Marie affin qu'elles le lavaissent selonc la coustume du trespasé. Et comme elles l'eussent despoulié de ses robes, icelluy corps saint resplendy d'une tant grande clareté que on ne le pouvoit actoucher pour luy faire service et ne pouvoit on ausy veoir sa fourme pour sa tres grande lueur tres perchant. Et quant on lava ledit corps saint, on le trouva tres net et soulié non de quelque humeur d'ordure. Et comme ilz l'eussent⁴⁴ vestu de linceux et d'autres vestemens mortelz, icelle lumiere fu extainte petit a petit. Vraiment le corps de la Vierge Marie estoit samble aux fleurs de lys, et d'elle issoit ung odeur souef flairant tellement que on n'eust peu trouver nulle souefveté samblable a ceste ycy.

¹¹ Adoncques mirent les apostres le corps saint dedens la

24r. fiertre et dirent l'un a l'autre : « Lequel de nous sera celui qui portera ceste palme devant ceste fiertre? » Lors dist saint Jehan a saint Pierre : « Tu, qui nous precedes tous en fait d'apostre, dois porter ceste palme devant la licrière de la Vierge Marie. » Auquel respondy saint Piere : « Tu, seulet d'entre tous nous, es esleu vierge de Nostre Seigneur et as deservy avoir une grace tant grande que tu as rencliné ton chief dessus sa poitrine, et luy mesmes, quant il pendoit en l'arbre de la crois pour nostre salut, te

⁴⁴ On attendrait l'indicatif.

recommanda de sa propre bouche ceste vierge. Tu dois doncques porter ceste palme, et nous prendrons le corps d'elle pour le porter jusques au lieu de son monument. ». Après toutes ces choses faites, saint Pierre, en eslevant le corps saint de la part du chief, commença a chanter et dire : « *Exiit Israel de Egipto. Alleluya!* » Et tous les autres apostres portoient avec luy le corps de la Vierge Marie, mais saint Jehan portoit le palme de lumiere devant la fiertre.

Et ainsy comme les autres apostres chantoient samblement d'une voix tres souefve, ¹² vecy ung nouveau miracle advenu, car une colompne de nuee moult grande apparu dessus la fiertre, toute tele comme est ung grant cercle qui appert souvent autour de la lune. Il y avoit ausy dedens les nues une grande assamblee d'anges chantans chançons melodieuses et retentissoit la terre pour le son de la grant douceur qui illecques estoit ouye

24v. de toutes pars. Lors y sailly hors de la cité ung grant nombre de peuple, presques de .xv.⁴⁵ mil, qui s'esmerveilloit moult de ceste nouvelleté en disant : « Qui est cestuy son d'une tant grande souefveté? » Adoncques fu la ung qui leur dist : « Marie est maintenant issue hors de son corps et les disciples de Jhesu Crist dient hymnes et loenges autour d'elle. » Lesquelz regardans envers elle veirent son lit couronné d'une grant gloire. Si advint que l'un d'eulx, lequel estoit prince des prestres des Juifz en son ordre, fu remply d'une fureur et d'une grant ire et dist aux autres : « Vecy le tabernacle de celui qui nous a tant troublé et tout nostre lignaige. Quele gloire a il maintenant prins! ». Et en approchant il vould abatre et jecter tout bas en terre ledit saint corps de la Vierge Marie, mais ses mains seccherent tantost depuis les coutes en

⁴⁵ Ms. : *xv*^e.

bas et se adherdirent au lit si fort qu'il ne les pavoit ravoïr. Et quant les apostres esleverent la fiertre, l'une partie se tenoit audit lit. Et tandis que lesdis apostres s'en aloient et chantoient comme dit est, icellui prince estoit detors et vexé d'un moult grant tourment. Et les angeles qui estoient en la nuee frapperent tout ledit peuple d'avugleté.

¹³ Lors, ledit prince s'escria en disant : « O saint Pierre, je te prie et requiers que tu ne me despites pas en ceste tant grande necessité, car je suys moult grievement martirizié de grans et horribles tourmens. Soyés ramembrant, quant la chambriere

25r. qui gardoit l'uys te reconnut⁴⁶ ou pretoire et le dist aux autres affin qu'ilz te calumpniassent, que je parlay pour toy en bien. » Auquel respondy saint Pierre en disant : « Il n'est pas en moy de te donner ayde, mais se tu veuls croire de tout ton cuer en Nostre Seigneur Jhesu Crist, lequel ceste ycy a porté en son ventre et a demouré vierge après son enfantement, la clemence de Nostre Seigneur, qui est tres large, par pitié sauve les malades, il te donnera santé ». A quoy il respondi : « Ne y creons nous pas? Mais que ferons nous? L'ennemy de l'umain lignaige a avuglé noz cuers, et confusion a couvert nostre viaire et ne confessons point les grans fais de Dieu, mesmement que nous nous aions maudy en criant contre Jhesu Crist : *Sanguis eius super nos et super filios nostros*, c'est a dire : " Son sang soit sur nous et sur noz enfans ". » Lors dist saint Pierre : « Ceste malediction nuyra a cellui qui demoura desloyal et obstiné en son pechié, mais misericorde n'est pas denyee a ceulx qui se convertissent envers Dieu. » A quoy respondy ledit prince : « Je croy bien tout

⁴⁶ Ms. : *reconnut* manque. Corrigé selon la source : « souviens-toi que lorsque la servante te reconnut dans le prétoire [...] », traduction par P.-J. Migne, *Ibid.*, p. 593.

quantes tu dis, mais je te prie tant seulement que tu aies mercy de moy affin que je ne mure. »

¹⁴ Adoncques fist saint Pierre arrester la licriere et luy dist : « Se tu crois de tout ton cuer en Jhesu Crist, tes mains seront desloiees de la fiertre. » Et quant il eut dit cecy, ses mains furent tantost destachiez et commença a estre dessus ses piez ; et estoient

25v. ses bras tous secz, mais tous les tourmens ne estoient point encoires partis de lui. Lors luy dist saint Pierre : « Approche toy du corps saint et baise le lit, et dis ainsy : " Je croy en Dieu et en Jhesu Crist, le filz de Dieu, que ceste cy a porté et se croy tout quantes saint Pierre l'appostre m'a dit ". » Et luy, soy approchant, baisa le lit, par quoy toute la douleur se party tantost de lui et furent ses mains guaries. Adoncques, il commença a beneir largement Nostre Seigneur et des livres de Moyse il vult aussy rendre tesmoignage aux loenges de Jhesu Crist en telle maniere que les apostres s'en esmerveilloient et plouroient de joye en louant le nom de Dieu.

¹⁵ « Pren ceste palme de la main de nostre frere saint Jehan et, quant tu entreras dedens la cité, tu y trouveras ung moult grant nombre de peuple ; si leur anonche les grans fais de Dieu. Et a tous ceulx qui creront en Nostre Seigneur Jhesu Crist, tu mectras ceste palme sur leurs yeulx et tantost ilz verront, mais ceulx qui n'y creront pas demouront avugles. »⁴⁷ Et quant ce fu fait, il trouva une grant multitude de peuple soy complaignant et disant : « Nous sommes bien maudis, qui sommes ainsy avugles et fais samblables aux sodomites ». Et quant ilz ouyrent les paroles du prince qui avoit esté guarý, ilz creurent en Nostre Seigneur Jhesu Crist; et puis qu'il

⁴⁷ Ici c'est saint Pierre qui parle : « Et Pierre lui dit... », traduction par P.-J. Migne, *Idem*.

eut mis ladite palme deussus leurs yeulx, ilz receurent tous leurs premeraine lumiere des yeulx, exceptez tant seulement .v. d'entre eulx, lesquelz

26r. demourans en leur dureté de cuer furent mors ne tarda gueres. Et quant ledit prince des prestres de la loy retourna devers les apostres, il leur rapporta ladite palme et leur raconta tout ce qui avoit esté fait.

¹⁶ Les apostres doncques portans la Vierge Marie vindrent au lieu que Nostre Seigneur leur avoit monsté, si la mirent dedens le monument nouvel, et puis ilz clorent le sepulcre et eulx mesmes se asseirent a l'uy dudit monument ainsy que Nostre Seigneur leur avoit commandé. Et vecy que soudainement Nostre Seigneur Jhesu Crist vint la atout une grant assamblee d'angeles resplendissant d'uns rays de grande clareté, lequel dist a ses apostres : « *Pax vobiscum !* » C'est a dire : « Paix soit avec vous ! ». Lesquelz respondirent en disant : « Sire, ta misericorde soit sur nous ainsy que nous l'avons eu toudis en espoir. » Lors parla Nostre Sauveur a eulx en ceste maniere : « Ainçois que je montaisse vers mon pere, je vous feis une promesse en disant que vous, qui m'avés sieuvy en regeneration, vous serez sur .XII. thrones jugans les douzes lignies d'Israel. Le commandement de mon pere a esleu ceste cy entre toutes les autres lignies d'Israel affin que je habitasse en elle. Que voulez vous doncques que je luy face? » Adoncques respondirent saint Pierre et les autres disciples : « Sire, tu l'as preesleue ta chamberiere affin qu'elle te fust chambre non soullie et affin que nous, petis serviteurs, feussiesmes

26v. pour ton mistere acomplir. Tu as presceu toutes choses devant tous siecles avecques le Pere et le Saint Esperit, avecques lesquelz tu as une deité equale et une puissance infinie. S'il s'eust peu doncques faire, present la puissance de ta grace, comme il a

samblé a tes serviteurs que ce fust chose de droit, que ainsy comme tu regnes en gloire puis que la mort fu vaincue du tout, samblablement que toy resuscitant menaisses avecques toy le corps de ta mere et le logasses joyeusement es cieulz. »

¹⁷ Lors dist Nostre Sauveur Jhesu Crist : « Y soit fait selon vostre sentence ! » Si commanda a saint Michiel l'archangle qu'il emportast l'ame de la Vierge Marie. Et vecy l'archangele Gabriel qui osta la pierre de l'uys du monument. Adoncques dist Nostre Seigneur Jhesu Crist : « Lieve toy, m'amie et ma prochaine parente en lignie. Pour ce que tu n'as point eu de corruption par comixtion d'omme, tu n'auras nulle resolution de ton corps dedens le sepulcre. » Lors se leva tantost la Vierge Marie du tombel et beneiçoit Nostre Seigneur, et elle mesmes se mist aux piez de Nostre Seigneur, lequel elle aouroit devotement en disant : « Sire, je ne te puis rendre graces assés dignes pour tes benefices que tu as daigné baillier a moy, ta petite chambriere. O redempteur du monde, ton nom soit beney en tous sieclez ! »

¹⁸ Lors la baisa Nostre Seigneur et puis il se party et le bailla aux anges affin qu'ilz l'emportaissent en paradis. En après il dist aux apostres :

27r. « Approchiez vous de moy ! » Et quant ilz furent approchiez, il les baisa tous et leur dist : « *Pax vobis !* », c'est a dire : « Paix soit avec vous ! Car je seray tousjours avecques vous jusques a la consummation du siecle. » Adoncques fu tantost Nostre Seigneur eslevé en une nuee et puis receu en la gloire des cieulx, et les anges emporterent avecques luy la beneuree Vierge Marie en paradis. Mais tous les apostres furent aussy eslevez de plusieurs nuees et s'en retournerent un chascun au lieu ou estoit le sort de sa predication pour y raconter les⁴⁸ grans fais divins en loant nostre

⁴⁸ Ms. : *le*, corrigé selon la source : « racontant les grandeurs divines », traduction par P.-J. Migne, *Ibid.*, p. 596.

benoit Sauveur Jhesu Crist, lequel regne avec le Pere et le Saint Esperit en une parfaite unité et en une substance de divinité par tous siecles. Amen.

(I)

27v. *Cy commencent aucuns beaux miracles de Nostre Dame. Et premierement de la repentance de Theophilus, qui renya Jhesu Crist et puis deservi avoir pardon de la Vierge Marie, dont il bailla au dyable cyrographe signé de son anel.*

Avant le temps que la maudite gent de Perse courust sus a la chose publique de Rome. Il y eut jadis en une cité des Ciliciens, qui est une region bonne et fertile de tous biens, ung vicaire en nostre mere sainte eglise appellé Theophilus, homme souverainement resplendissant en meurs et conversation de sainte vie, lequel gouvernoit paisiblement et en grant actrempance toutes les choses appartenans a l'eglise et regentoit tres bien et beau la droicturiere maison de Jhesu Crist ; et en telle maniere le faisoit que son evesque par une joyeuse recreation se actendoit a luy de toute la disposition de son eglise et pareillement de tout son peuple. De quoy tous, du plus grant jusques au plus petit, luy rendoient graces

28r. et mercis et le amoient moult chierement, car aux orphelins, aux vesves et aux povres indigens il admenistroit pourveument et bien ce qu'il leur estoit besoing. Or advint que par la vocation de Dieu l'evesque de ladite cité fina sa vie. Et tantost sans demoure toute la clergie et le peuple, realement et par effect, amans ledit vicaire et congnoissans son industrie, par ung commun conseil decreterent qu'il fust créé evesque. Et quant ilz eurent fait leur decret, ilz l'envoierent incontinent a leur evesque metropolitain, c'est a dire a leur archevesque. Et quant il eut receu ledit

decret et congneu les grans biens et vertus dudit Theophilus, il octroya tout au desir desdis demandans. Et luy meismes, adressant le vicaire cy dessus nommé affin qu'il le pourmeust et fist evesque, commanda qu'il fust amené vers luy. Lequel, puisqu'il eut receu les lectres que ledit metropolitain luy avoit envoyé, se regarda et au commencement se retarda d'c'est-à-dire vers luy, en priant a tous qu'ilz ne le contraindisent point a estre evesque, et leur disoit qu'il luy souffisoit demourer vicaire comme il estoit et en leur affermant et jurant qu'il estoit indigne d'avoir ung office de tant grant honneur comme cestuy. Et tant se efforça le peuple que, maugré luy, il fu mené vers son metropolitain evesque, duquel il fu receu en grant joye ; et se extendi ledit vicaire tout plat au pavement devant luy, puis le print par les piez et le priant tres affectueusement

28v. que on ne luy fist riens qui fust de ce que dit est ; car, certes, luy, coupable de moult de pechiez, se recongnoissoit estre indigne d'un si grant degré. Et ainsi comme il se adherdoit audit pavement en prenant les piez dudit evesque comme dit est, il obtint l'espace de trois jours de induce pour traictier avecques lui de ceste chose. Et quant lesdit trois furent passé, l'evesque le fist appeler devant lui et le commença a ammonester doucement qu'il se vouldist consentir a la vouldenté du peuple, en lui jurant qu'il estoit bien digne d'avoir cecy. Ce neantmoins, certes, tousjours se disoit il indigne en toutes manieres d'estre ou degré d'un tant hault siege. Veant doncques ledit evesque sa tant grande constance en refusant ledit office, que du tout en tout il ne le vouloit accepter, le laissa en paix et en lieu de lui promeut un autre audit office de eveschié. Certes, quant cest evesque fu ordonné et sacré et que tous furent retournez en leur propre cité, les aucuns du clergié firent tant vers leurs evesque qu'il

osta ledit Theophilus de son office et commist ung autre vicaire a sadite eglise. Cecy fait, il advint que celui qui s'estoit parti dudit premier office avoit tant seulement la cure de sa maison. Ce ⁴⁹ pourquoy l'ennemi cauteleux et subtil et l'envieux adversaire de tout l'umain lignage, regardant que cest homme vivoit actemplement et conversoit en fais bons et vertueux, commença a bouter en son cuer plusieurs mauvaises pensees et y mectre tout dedens un ardant desir dudit office de vicairie, y

29r. boucter aussy une ambicieuse affection d'onneur, et lui converti a ces mesmes consaulx, c'est assavoir qu'il contenderoit mieulx a la gloire mondaine que a la divine et appeteroit plus la loenge vaine et transitoire qu'il ne feroit la divinité celestienne. Et tant l'aguillonna qu'il requist les aides des mauvais esperis. Et y avoit lors en ladite cité ung tres maudit Juifz et tres pervers ouvrier de l'art diabolique qui avoit ja plongié ung grant nombre de chrestiens en l'aiccroissement de infelicité et en la fosse de perdition. Auquel Juif ledit Theophilus, tout embrasé de vaine gloire, comme il brulast d'un grant desir d'ambicion et d'onneur, s'en vint par nuit et en busquant a sa porte il lui prioit qu'il peust entrer ens. Veant doncques celui Juif haÿ de Dieu comment il estoit troublé en son couraige, il l'appella dedens sa maison et lui dist : « Qui est la cause pour quoy tu es venus devers moy? ». Et lors ledit Theophilus se jecta a ses piez en disant : « Je te requiers que tu me aides, car mon evesque m'a mis a grant honte et deshonneur et m'a fait telle et telle chose ». Adonc lui respondy ledit frauduleux et maudit Juif : « Vien t'en vers moy la nuit prochaine, droit a ceste heure cy, et je te meneray a mon patron, lequel te aydera tout ainsy que tu voudras. »

⁴⁹ Ms. : *celle*.

Et quant ledit Theophilus, oyant⁵⁰ cecy, le fist ainsy joyeusement, et, la nuit ensievant, s'en revint vers ledit maleureux Juif, qui le mena tout alentour de ladite cité et luy dist : « Ne te espoente point pour quelque chose que tu voyes ne pour quelque son que tu oyez, et garde toy que nullement tu ne faces le signe de la croix. »

29v. Et quant il luy eut promis de ainsy fere toutes ces choses, ledit Juif lui monstra soudainement plusieurs vestus de blancs manteaulx atout une grant multitude de chandelliers, lesquelz crioient et menoient grant bruit, et seoit ou milieu d'eulx, estoit assis leur prince. Certes, c'estoit le diable d'enfer acompaignié de ses menistres. Ce mauldit Juif, tenant doncques la main dudit Theophilus, le mena a ce pervers conseil ; et luy dist le diable : « Pour quoy nous c'est-à-dire amené cest homme? ». Auquel il respondy : « Monseigneur, je l'ay amené cy pour ce qu'il a esté prejudicié de son evesque et qu'il requiert a avoir vostre bon ayde. » Lors luy dyst le dyable : « Quel ayde belleray je a un homme qui sert son dieu? Toutesfois, s'il veult estre mon serviteur et estre rengié entre noz chevaliers, je lui aideray si bien qu'il pourra faire plus qu'il ne faisoit par avant, car il pourra commander a tous et mesmement a son evesque. » Adoncques, le felon Juif se retourna vers le meschant Theophilus et lui dist : « C'est-à-dire ouy qu'il t'a dit? » Et il respondy qu'il l'avoit bien ouy et qu'il feroit quanques il lui diroit mais que seulement il lui vouldist aidier a ce besoing. Et puis il commença a baisier les piez d'icellui prince et le prier de bon cuer. Lors, le diable dist audit Juif que Theophilus reniast Jhesu Crist, le fil de Marie, et elle aussy, car il les het tous beaucoup deux ; « et pour confirmation qu'il face ung

⁵⁰ Traduction maladroite car le verbe de la subordonnée temporelle a été traduit par un participe présent. La source donne la leçon suivante : « Ille autem haec audiens gratulatus fecit ita », C. NEUHAUS, *Die lateinischen Vorlagen zu den alt-französischen Adgar'schen Marien-Legenden*, Aschersleben, Druck von H.C. Bestehorn, 1886, p. 13.

escript ou il renye et l'un et l'autre et, c'est-à-dire ce, il empetrera de moy tout ce qu'il vouldra. » Adonc entra le faulx Sathanas dedens ledit vicaire et lequel respondy : « Je

30r. renye Jhesu Crist et sa benoite mere. » Et puis qu'il en eut escript ung cyrographe, il y mist de la cire et le signa de son propre anel. Et tantost ilz se partirent tous en une tres grant joye de perdition. Lendemain fu ledit evesque esmeu par la divine pourveance, comme je croy, et rapella en tout honneur ledit Theophilus et osta hors⁵¹ de son office cellui vicaire que laidement il avoit promeu et y restably le premier vicaire, c'est assavoir Theophilus, lui baillant devant tout la clergie et le peuple l'auctorité de la dispensacion de son eglise et de la possession a lui appartenant et de tout le peuple le double plus qu'il n'avoit eu par avant, luy doncques remis de nouvel et eslevé en honneur plus que devant, et tant que ledit evesque disoit qu'il avoit grandement pechié pour ce qu'il, par les faulx rappors d'autrui, il avoit debouté de son office une si ydoine et si parfaicte personne et y avoit promeu ung inutile et mains ydoine. Par ainsy, Theophilus, restitué en sondit premier office de vicairie, commença a disposer des besoingnes et soy eslever c'est-à-dire tous les autres, auquel ilz obeissoient en grant paour et frayeur et lui administrerent toutes choses ung petit de temps. Ce fault maudit Juif s'en aloit souvent secretement vers ledit vicaire et lui disoit : « Ne c'est-à-dire pas veu quel benefice et hastif remede tu as trouvé de moy et de mon patron que tu as deprié? » Auquel ledit vicaire respondy : « Oÿ, je le congnois bien, disoit il, et vous en regratie tant que je puis. » Et quant il eut demouré ung petit espace de

⁵¹ Ms. : *hore*.

- 30v. temps en ceste esleevee ambition et en la fosse de sa dampnee abnegation, le createur de toutes choses, Dieu nostre vray redempteur, qui ne veult point la mort du pecheur ains desire plus qu'il se convertisse et vive, soy ramembrant de la premiere conversacion Theophilus et comment il avoit par avant bien et loyaument administré a son eglise tout ce qui lui faisoit besoing et n'avoit jamais esté cruel ne desloyal en administrant aux vesves aux orphelins et aux povres indigens ce qu'il leur faisoit mestier, ne desprisa pas sa creature ains lui donna conversion de penitance. Car lui, revenu en soy mesmes par une sobresse receue en luy, commença⁵² a humilier ses propres sens et soy tourmenter des choses qu'il avoit fait, et entendant aux jeunes et oroisons et veilles et en conferant maintes choses, il regarda qu'il estoit fraudé de son salut et que ne luy restoit que les embrasemens du tourment eternal et la separation de l'ame du corps, et considerant ainsy le flamme qui jamais n'extaint, luy doncques proposant en soy mesmes toutes ces choses et tres fort espoenté d'une grant paour, en ung parfont gémissement et en larmes tres ameres dist les paroles qui s'ensievent : « O moy tres maleureux homme, que ay je fait et quel ouvrage ay je perpetré? Ou m'en iray je maintenant, qui suys acomblé de luxurieuses voluptez, affin que je puisse sauver mon ame? Ou m'en fuiray je, meschant et povre pecheur, qui ay renyé Jhesu Crist, mon Seigneur, et la glorieuse Vierge Marie, sa mere, et me suys fait ung miserable
- 31r. serviteur du diable par le cyrographe de la maudite caution que je luy ay fait? Qui pense tu qui sera celui de tous les hommes qui pourra tirer ton ame hors de la main de l'ennemi d'enfer? Quelle necessité me fu il de congnoistre celui maudit Juif?

⁵² Ms. commencee.

Certes, icellui meismes pervers Juif avoit esté ung pou devant justement et loyalment condempné du juge. Que m'a prouffité l'accroissement temporel et la superfluité de ce ciecle vain et plain de miseres? Las moy! Meschant pecheur et luxurieux! Comment suys je supplanté! Las moy! Meschant! Comment ay je perdu la lumiere et suys venu en tenebres! J'estoie bien sans quelque dispensation. Pour quoy ay je désiré de baillier ma povre ame en la gehine de l'eternel feu d'enfer pour avoir vaine gloire et une vuide opinion? Quel ayde demanderay je, qui suys fraudé du confort divin? Et je suys coupable de ceste chose. Je suis accroisseur de la perdicion de mon ame. Je suys le trahitre qui m'ay privé de mon salut. Las moy! Je ignore du tout en tout comment je suys ravy! Las moy! Que feray je? A qui m'en iray je? Que responderay je au jour du jugement quant toutes choses aperront nues et descubertes? Que diray je en celle heure quant les justes seront couronné et je seray condempné? Ou en quelle assurance me presenteray je devant celle royale et terrible chayere du dernier jugement? Qui requerray je, qui prieray je en celle extreme necessité quant ung chascun recevra ses propres merites et non pas les

- 31v. estranges? Qui sera cellui aura mercy de moy? Qui me aidera? Qui me deffendra? Qui me secoura? Vrayement nul ne aidera illecques a son compaignon, car ung chascun lors rendra compte et raison pour soy meismes. Las toy, ma povre ame, comment es tu emprisonnee? Comment es tu trebuschie? De quel naufrage de mer es tu plongie tout ens? De quele ordure es tu toute envelopee? Ou a quel port t'en fuiras tu? Ou a quel remede t'en courras tu? Las moy, meschant qui ne me puis relever, car je suys supplanté et privé de mon propre arbitre. » Et, comme il eust moult longuement en soy meismes sermonné aveuc son ame les choses dessus dictes et

plusieurs autres, Dieu nostre debonnaire et misericors redempteur, que jamais ne desprise sa creature ains la reçoit quant elle se convertit humblement a luy, recrea l'ame dudit Theophilus en luy baillant esperance de sa recouvrance. Lequel inspiré de la grace du Saint Esperit, en une grant effusion de larmes dist ainsy : « Ja soit ce que je saiche Nostre Seigneur, Jhesu Crist, le Fil de Dieu, né de la sainte et non soullie tousjours Vierge Marie, laquelle par l'amonnestement et suasion du mauvais Juif je, povre chetif maleureux, ay renyé maleureusement, toutesfois, m'en iray je a elle meismes, la sainte, glorieuse et reluisant mere de Dieu, et toute seule le invoqueray de tout mon cuer et de toute mon ame ; et sans intermission quelconque luy feray maintes oroisons et plusieurs jeunes en son venerable temple jusques a tant que par sa sainte intercession je puisse trouver⁵³ la misericorde

32r. de Nostre Seigneur » Et derechief, il disoit : « Mais pour ce que ignore se je suys presumptueux de prier la grant benignité d'elle par mes levres, car certes je sçay bien que j'ay grandement pechié encontre elle, quel encommencement de ma confession feray je doncques ou de quele conscience en moy confessant assaieray je a mouvoir ma perverse langue et mes levres toutes soullies et ordoyees? Ou de quelz pechiez demanderay je premierement remission? Je, meschant maleureux, se comme fol entreprenant je presume faire cecy, le feu descendra du ciel qui me brulera, car tout le monde ne fera jamais tans de maulx comme je, le plus meschant de tous les autres, ay je fait. Las, ma povre ame, lieve toy des tenebres qui te ont prins et avironnes et, en toy enclinant tout bas, requiers la Mere de Nostre Seigneur Jhesu Crist, car vrayement elle est puissante de mettre remede a cestuy fourfait. » Et en soy mesmes

⁵³ Ms. : *trouve*.

pensant a ces choses, en laisant les laborieuses besongnes et affaires de ce ciecle, en toute devotion de vraye humilité, il se extendy tout bas devant le saint et venerable temple de la non soullie et glorieuse tousjours Vierge Marie, lui offrant incessamment jour et nuit ses demandes et requestes et, lui perseverant en jeunes et en veilles, prioit qu'il fust rachaté d'une tele coulpe dont il estoit detenu et affin ausy qu'il fust tyré hors du dommaigeux decepveur et du malicieux dragon et de celle enorme abnegation qu'il avoit fait par .XL. jours et .XL. nuys. Il

- 32v. continua en jeunes et oroisons, toudis requérant nostre deffenseresse, la Mere de nostre benoit Sauveur Jhesu Crist. Et c'est-à-dire ce que lesdis .XL. jours furent acomplis, l'aide universel, c'est assavoir Nostre Dame, la vraye mere de Dieu, l'appareillie deffense des veillans a elle et le refuge des chrestiens recourans vers elle, la voie des errans et le rachat des prisonniers, la tres vraye lumiere des tenebrés, le recours des tourmentés et le confort des tourblez, lui apparu manifestement a la mynuit en lui disant ces paroles : « O tu, home, pourquoy demeures tu cy ainsy presumptueusement, qui me requiers et n'as point desservy que je te aide, qui as renyé mon fil le Sauveur du monde et moy ausy? Et comment le pourray je requerir qu'il te pardonne les maulx que tu as fait? De quelz yeulx regarderay je celluy tres misericordieux viaire de mon fil, lequel tu as renyé presumant que je le prie pour toy? Par quele fiance le requerray je pour toy, qui l'as relenqui et te es separé de luy? Ou par quele maniere me presenteray je a celle terrible chaire judiciaire et presumeray de ouvrir ma bouche et demander pour toy la tres debonnaire bonté des bontés? Certes, je ne puis souffrir ne⁵⁴ veoir que mon fil soit amoindry par injures ou

⁵⁴ Ms. : *ce*.

autrement. O tu, homme, ja soit ce que les pechiés que tu as fait encontre moy puissent avoir aucun pardon pour ce que j'ayme moult la lignie des chrestiens et souverainement ceulx qui d'une droituriere foy et pure conscience courent a mon temple, je leur octroye par

- 33r. toutes ces manieres et leur sequeurs et les nourris entre mes bras et les avironnes de mes entrailles, mais je ne puis souffrir ne ouyr ne veoir le courroux de mon fil. Par laquelle⁵⁵ chose il est necessaire que par une grant bataille et labeur et par une vraye contrition de cuer tu requieres sa pitié affin que tu puisses impetrer sa benignité, car chascun congnoist qu'il est non mie seulement piteux et misericors, mais aussy est il vray juge. » A quoy respondy ledit Theophilus : « Certes, ma chiere dame tousjours benoite et aussy dame qui es le port et le sain de ceulx qui refuyent a toy et aussy dame qui es la deffenserresse de l'umain lignage, je sçay bien, ma doulce dame, je sçay bien que j'ay moult pechié encontre toy et encontre ton seul fil Nostre Seigneur Jhesu Crist et que je ne suis pas digne de impetrer misericorde, mais en aiant exemple a ceulx qui ont pechié par cy devant encontre ton seul fil Jhesu Crist et par repentance ont deservi avoir pardon de leurs pechiés qu'ilz avoient fait, pour ceste cause je presume approchier vers lui et vers toy, ma chiere dame. Se n'eust esté penitance, comment eussent esté sauvez ceulx de Ninive? Et aussy se n'eust esté penitance, la fole femme Raab n'eust pas esté sauvee. Se n'eust pareillement esté penitance, comment David, c'est-à-dire le don de prophecie qu'il eut, c'est-à-dire le royaume qu'il tenoit, et c'est-à-dire tesmoingnage de Nostre Seigneur qu'il fist, luy cheant ou goulfre de fornication et de murdre et remoustrant par

⁵⁵ Ms. : par la que chose.

- 33v. parole la penitance de telz pechiez, ne deservy il mie seulement recevoir pardon de tant de pechiez, mais aussy ravoir de nouvel le don de prophecie? Et se n'estoit penitance, comment eust receu pardon saint Pierre, le prince des apostres, le premier des disciples de Nostre Seigneur, la coulompne de l'Eglise, lequel receut de Dieu les clefs du Royaume des Cieulx? Et toutefois, il avoit renyé Nostre Seigneur Jhesu Crist non mie une fois ou .ii., mais aussy trois fois. Car en plourant amerement et en espandant grant foyson de larmes, il deservi avoir pardon d'un si tres grant delit et puis c'est-à-dire il acquist ung tres grant honneur, car il fu constitué pasteur de la maison de Nostre Seigneur, c'est assavoir pape de l'Eglise universele. Se n'estoit penitance comment eust il commandé prendre cellui qui avoit fait fornication aux Corinthiens affin qu'il ne fust calompnié de Sathan? Se n'eust esté penitance comment cellui Cyprian, qui avoit perpetré moult de maulx, qui aussy detrenchoit les femmes aians leur fruit en leur ventre et estoit tout remply de mauvaistiez, et moult souvent conforté de sainte Justine, peust⁵⁶ il parvenir au remede de salut, lequel ne reçut pas seulement le pardon de tant de pechiez, mais aussy il obtint la couronne de martyre? Et pour ce, moy confiant en la demonstrance de tant de pechiés, me approche de toy pour requerir ta benigne misericorde, affin que tu me veulle baillier la main de ta protection et que envers Nostre Seigneur Jhesu Crist, ton bieneuré fil, contre lequel je, chetif
- 34r. et meschant, ay tres griefment pechié, tu daignes enpetrer pardon de tous mes pechiez. » Et finalement quant ledit Theophilus confessoit toutes les choses dessus dictes, nostre sainte et venerable dame, la Vierge Marie, mere de Dieu, beneye en

⁵⁶ Ms. : *eust*.

corps et en ame, laquelle obtient une singuliere liberte de empetrer grace et pardon envers cellui qu'elle a engendré en ses precieux flans, laquelle aussy est le confort des tourblez, la compassion des tourmentez, le vestement des nudz, le baston de viellesse, la vaillable et puissance protection de ceulx qui recourent a elle, laquelle aussy nourrist tous chrestiens en ses saintes et doulces entrailles, lui dist ce qui s'ensieut : « O tu, homme, gehis que tu as renyé mon fil, lequel j'ay enfanté vierge, et confesse qu'il soit Jhesu Crist, Fil de Dieu le vif, qui vendra jugier le mors et les vifz, et je prieray pour toy affin qu'il te daigne recevoir a mercy. » A quoy respondy ledit Theophilus : « Hé, ma chiere dame tousjours sainte et beneye, comment je, chetif maleureux et indigne ayant⁵⁷ la bouche orde et soullie, de laquelle j'ay renyé ton fil, nostre benoit Redempteur, presumeray le confesser jamais, qui ne suys pas seulement supplanté des vains desirs de ce siecle, mais je qui avoie bon et salutaire remede de mon ame, c'est assavoir la venerable vraie croix et le saint baptesme que j'ay receu, les ay soulliez et contaminez par le cyrographe de ma tres amere abnegation, lequel j'ay escript et signé de mon propre anel. »

- 34v. Auquel dist la benoite et non tachie mere de Dieu, la glorieuse Vierge Marie : « Approche toy tant seulement et confesse qu'il est vray Dieu, createur du ciel⁵⁸ et de la terre, en promectant de perseverer en ceste foy. Car, certes, il est tout misericors et il recevra les larmes de ta penitance et samblablement de tous ceulx qui purement et nectement se approchent⁵⁹ de lui. Pour ceste cause, luy estant Dieu, il a daigné prendre char humaine en mon corps sans ce que la substance de sa deité en fust

⁵⁷ Ms. : *avant*

⁵⁸ Ms. : *du ciel* suscrit

⁵⁹ Ms. : *approche*.

nullement abaissie ne corrompue affin qu'il sauvast tous les pecheurs. » Adoncques ledit Theophilus, en grant reverence et en toute humilité, mist son viaire en bas et, avec grant cry et ullement, jura, promist et afferma en disant : « Je croy, je aoure et glorifie ung en la Sainte Trenité, c'est assavoir Nostre Seigneur Jhesu Crist, Fil de Dieu le vif, né du Pere devant tous les siecles par une maniere qui ne se pourroit dire, lequel a daigné estre fait homme en nos jours derniers et estre conceu du benoit Saint Esperit et naistre de la sainte et non tachie Vierge Marie et estre venu pour le salut de tout l'umain lignage. Et se le confesse estre Dieu parfait et homme parfait, lequel a daigné souffrir mort et passion pour nous pecheurs et estre decrachié et batu de buffes et collees et a aussy daigné étendre ses mains dessus le bois, la boise vivifiée, et ainsy comme ung bon pasteur metant son ame pour tous pecheurs, il a aussy esté ensevely et resuscita, et puis il monta la sus ou ciel atout la char qu'il avoit receu de toy, tres chaste

- 35r. Vierge. Et finalement, il vendra en sa gloire jugier les mors et les vifz et rendre a ung chascun selon ses euvres, non mie qu'il y ait gens accuseurs, ame d'icelles euvres sera corrigie, la conscience ancusant⁶⁰ et nous excusant et examinant par le feu quel sera l'euvre d'ung chascun. Cestui cy je confesse de cuer et de bouche ; cestui cy je honneure, aoure et embrace et prometiz de morir en ceste foy. Pour quoy, avecques ceste caution supplicatoire qui vient de tout l'efforcement de mon couraige, offre moy, tres sainte et non soullie mere de Dieu, offre moy a ton fil, Nostre Seigneur Jhesu Crist, et n'ayes abomination ne ne desprise point ceste humble priere de moy, povre pecheur qui suis ravy, supplanté et deceu, ains delivre

⁶⁰ Ms. : *aucusant*

moy de toutes les iniquitez qui me ont comprins et de la tempeste du tourbeillon qui me possesse et m'a miserablement desnué de la grace du benoit Saint Esperit. » Et quant il eut dit toutes ces choses, la benoite Vierge Marie, mere de Dieu, comme recommande lui aucune satisfaction⁶¹, elle qui est l'esperance et la consolation des chrestiens, le rachat des errans, la vraie voye de ceulx qui refuyent a elle, la fontaines des perillans en mer, le refreichissement des povres, le reconfort des feibles de cuer et la moyenneresse des hommes envers Dieu, lui dist ces parolles : « Vecy, pour le saint baptisme que tu as receu pour mon fil Jhesu Crist et pour la tres grande compassion que j'ay envers vous, chrestiens, je condescendant a tes paroles, iray vers lui et le prieray pour toy en moy jectant a ses piez affin qu'il te daigne recevoir

35v. a mercy. » Et quant ceste vision lui eut apparu et le jour luisy tout cler, la benoite et non tachie Vierge Marie, mere de Dieu, se party de lui. Adoncques Theophilus, par l'espace de trois jours, requérant plus efforceement Nostre Seigneur et moult souvent frapoit la terre de son chief, demouroit sans boire et sans mengier oudit venerable temple de la glorieuse Vierge Marie et luy arrousant tout le lieu de ses larmes ne s'en partoit jour ne nuit, tousjours regardoit a la clere lumiere et au non recitable viaire de la glorieuse Vierge Marie, Nostre Dame, mere de Dieu, actendant d'elle l'esperance de son salut. Et ainsy derechief⁶² la vraie sauvegarde de la debonnaire consolation de ceulx qui recourent a elle, la clere nue qui a esté nourrie dedens le plus saint lieu de l'eglise lui apparu d'un viaire joyeux, d'uns yeulx rians et d'une voix souesve en luy disant : « Homme de Dieu, la penitance que tu as demonstré est souffisante au

⁶¹ le sens de ce passage est obscur. La source donne la leçon suivante : « tamquam aliquam ab eo satisfactionem suscipiens », *Ibid.*, p. 18.

⁶² Ms. *Rechief*, corrigé selon la source : « unde rursum », *Idem*.

Sauveur, createur de toutes choses et Dieu. Certes, vecy que a ma demande il a receu tes larmes et a acordé mes prieres par telle condition toutesfois que tu garderas jusques au jour de ton trespas ce que tu as promis a mon fil moy tesmoing. » Ad quoy luy respondy ledit Theophilus : « Certes, ma chiere dame, je le garderay bien et ne trespasseray point les paroles que j'ay dit, car c'est-à-dire Dieu, tu es ma protection et ma deffense ; et moy, confiant en ton aide, ne lairay point ce que en promectant j'ay confessé. Je sçay bien, certes, je sçay bien que tu es une tres grande deffenserresse des hommes. Qui est cellui, ma chiere dame, non

36r. soullie mere de Dieu, qui a eu esperance en toy qui ait esté confus ou le quel de tous les hommes a ce esté qui a prié et requis ta benigne clemence qui ait esté relenqui? Et pour ceste cause, je, meschant et chetif pecheur, requier la perdurable fontaine de ta benignité infinie et tes entrailles de ta grande misericorde d'empetrer a moy, plain d'erreur et faulsement deceu, qui me suys plongié ou plus parfont de toute ordure et puantise, affin que je puisse recouvrer celle maudite lectre de ma dampnee abnegation et la dommaigable causion signee de mon anel de cellui diable qui m'a trahy et deceu ; car c'est ce qui oultre mesure traveille ma tres meschante ame. » Ce mesmes Theophilus, plourant encoir derechief et moult fort larmoyant, par trois jours continuelz, requeroit celle non tachie vierge mere affin qu'il deservist et puest recouvrer ceste dite lectre tres venimeuse et pestilencielle. C'est-à-dire doncques l'espace de trois⁶³ jours, icelle tres sainte Vierge, mere de Dieu, lui apparu derechief en une vision, laquelle avoit ladite lectre de caution, tout ainsy qu'elle avoit esté leue plus de dix fois, et lui rebaila toute seellée et lui mist dessus la poictrine tandis qu'il

⁶³ Ms. : *de trois* répété.

dormoit. Et quant il se resvilla, ja soit ce qu'il fust moult joyeux, toutesfois il trembla en telle maniere que a paines ne furent contraictes les jointures de tous ses membres. Et comme lendemain il fust le jour de⁶⁴ dimenche, il s'en ala a l'eglise ou estoit l'evesque et tout le peuple, et c'est-à-dire quant ce que on eut leu l'euvangile, il se jecta tout bas aux piez dudit evesque

- 36v. et lui descouvri toute l'ystoire de sa maleureté, c'est assavoir comment il avoit esté deceu du faulx, mauvais et damageux Juif, et lui raconta son election et sa male abnegation et aussy l'escript du cyrographe qu'il avoit fait avec le dyable d'enfer pour recouvrer la vaine gloire de ce ciecle. Et en c'est-à-dire comment il avoit recouru a la tres benigne fontaine de misericorde, c'est assavoir a la tres entiere et tres sainte Vierge Marie, et comment par ses dignes merites et saintes prieres, par penitance et par larmes, il avoit deservy d'avoir pardon de Dieu, et aussy comment il bailla audit evesque le cyrographe qu'il avoit escript et signé en le priant qu'il fust leu publiquement devant tous. Et par ainsy tous les clerchez, les hommes et les femmes, esmeus d'une tant grande misericorde de Dieu, en rendirent tres longuement graces a Nostre Seigneur, qui daigne recevoir par sa tres grande pitié tous ceulx et celles qui refuyent vers luy, ja soit ce qu'ilz lui soient adversaires. Certes, ledit evesque, remply de joye et liesse, crioit a haulte voix : « Venez cy, tous mes loyaux amis. Venez! Glorifions tous ensamble la non mesuree pitié de Nostre Seigneur Jhesu Crist. Venez cy trestous! Venez veoir les tres excellens et esbahyssans miracles de Nostre Seigneur. Venez cy, mes tres chiers et amés de Dieu! Venez et a cellui qui ne desire point la mort du pecheur ains veult qu'il se convertisse et vive. Venez cy, mes peres!

⁶⁴ Ms. : *de répété*.

Venez et veez l'efficace de penitance et regardez comment les larmes lavent les pechiez. Venez, mes tres chiers freres, venez veoir les larmes qui depiecent les pechiez des actions iniques

- 37r. et perverses et monstrent une ame qui est plus blanche que nege. Venez cy et veez les larmes qui empetrent la remission des pechiez. Venez, tous chrestiens, venez et advisez les larmes qui ostent l'ire de Dieu. Venez cy et regardez combien le pleur de l'ame vault⁶⁵ et la contricion du cuer. Qui est cellui, mes freres et amis, qui ne se esmerveille de la pitié de Dieu, telle que nul ne la saroit dire? Qui est cellui qui ne se esbaisse de la non racontable charité de Dieu envers nous pecheurs? Moyses, faiseur de la vieille loy, jeuna .XL. jours, et puis il receut de Dieu les tables escriptes des .X. commandemens de la loy. Samblablement cestui nostre frere a demouré .XL. jours dedens le venerable temple de la tres sainte et non tachie glorieuse tousjours Vierge Marie, et ouquel en jeunant il a recouvré de Dieu la premeraine grace qu'il avoit perdue en le renyant. Donnons doncques et rendons nous tous ensamble aveucques luy loenges et gloire a Nostre Seigneur qui ainsy misericordieusement a exaucié la repentance de cellui qui s'en est fuy a luy par l'intercession de la non soullie tousjours Vierge Marie, laquelle est une tres vraie fontaine de concorde entre Dieu et les hommes, une tres certaine esperance de ceulx qui ont espoir en elle et ung rafreischissement des tourmentez, laquelle aussy a apaisié la malediction de nature humaine et laquelle est la vraye porte de salut et laquelle est tousjours preste pour offrir nostre petitions et pour impetrer pardon de tous noz pechiez. Souviengne toy doncques, tres sainte mere de Dieu,

⁶⁵ Ms. : *vault* est dans la marge droite.

- 37v. souviengne toy de nous qui veillons et recourons ad toy de pure et entiere foy, et ne metz point en oubly la maisoncelle des povres pecheurs, mais prie pour luy envers Dieu, le doulx et misericors, affin qu'il la daigne garder saine et entiere sans empirement. Certes, nous tous chrestiens avons grant esperance en toy et recourons ad toy et, jour et nuit, levons nos yeulx envers toy. Saluons aussy et glorifions par toy cellui qui a prins char humaine en toy, c'est assavoir nostre benoit sauveur Jhesu Crist, Fil de Dieu le vif. Et que diray je plus ou parleray, et quelle loenge ou gloire paieray je a cellui qui est né de toy? Certes, je l'ignore du tout. Vraiment, Sire, tes euvres sont magnifiees et deffault toute langue ad plainement raconter la gloire de tes merueilleux fais. Certes, Sire, tes euvres sont grandement magnifiees. En verité le dit de l'euvangile est maintenant convenable a cestuy cy, c'est assavoir : apportez la premiere estole et le en vestez, et mettez l'anel en sa main et les chaucemens en ses piez, et amenez le veau engreissié et le tuez. Esjoissons nous et faisons bonne chiere, car cestuy nostre frere avoit esté mort et il est⁶⁶ revenu en vie. Il avoit esté perdu, et il est retrouvé. » Et tandis que l'evesque disoit toutes ces choses, Theophilus gisoit tousjours a terre tout étendu, auquel ledit evesque commanda qu'il se levast c'est-à-dire ceste loenge d'oroisons espandues comme dit est, et lui commanda a brusler en la presence de tous celle tres maudite et tres dampnee lectre ou
- 38r. cyrographe, laquelle chose ledit Theophilus incontinent et sans demeure acomply. Lors tout le peuple, veant le maudit cyrographe et la renyerresse caution bruslee et arse dedens le feu commença en une tres grande effusion de larmes a tres longuement crier a haulte voix *Kyrieleyson*, c'est-à-dire : « Sire, aies mercy de moy ». Adoncques

⁶⁶ Ms. : *et il est répété.*

l'evesque fit ung signe de sa main affin qu'ilz se teussent et leur dist : « *Pax vobis* », c'est-à-dire : paix soit avec vous. Et puis il parfist les sollennelz misteres de la messe qu'il avoit encommencie. Et c'est-à-dire ce que lesdis sains misteres furent acomplis, ledit Theophilus reçut la sainte communion et tantost sa face reluisy comme ung soleil, laquelle chose veans soudainement tous ceulx qui estoient la presens, c'est assavoir la transfiguration de cest homme en glorifierent⁶⁷ de plus en plus Dieu, lequel tout seul fait de grans merveilles, et en rendirent tres longuement honneurs et loenges a la benoite Vierge Marie, mere de Dieu, laquelle l'avoit delivré de cellui maudit et erroneable mesfait. Certes, le bieneuré Theophilus, declinant en cellui lieu ou il avoit veu celle benoite vision, se arrasta comme fichié par l'espace de .iii. jours. Et c'est-à-dire lesdit trois jours il donna ung doux baisier a tous les freres de leans en leur disant : « *Valete!* », c'est-à-dire : a Dieu vous commandz, et distribua ainçois tous ses biens aux povres suffreteux en tres bonne maniere, et puis il recommanda son ame a la Sainte Trenité et a la tres benoite Vierge, sa delivrerresse. Finablement ou lieu mesmes

38v. dedens lequel il avoit veu la sainte vision cy dessus dicte, il acomply eureusement le dernier jour de sa vie et, par l'octroy de Nostre Seigneur d'une sainte et eureuse fin, il trespasa a la gloire eternele. Et son corps, qui est ensevely en ce mesmes lieu, actent illec le derrain jour pour resusciter en corps et en ame et venir a l'encontre de Nostre Seigneur Jhesu Crist quant il vendra jugier les mors et les vifs, auquel avecques le pere et le benoit Saint Esperit soit maintenant et a tousjours honneur, loenge, vertu,

⁶⁷ Ms. : *glorifiant*, corrigé selon la source : « *glorificabant* », *Ibid.*, p. 20.

gloire et puissance et seignourie es siecles des siecles par eages et temps infinitz.
Amen.

(II)

Ce premier miracle est d'ung archevesque de Thoulecte nommé Hildefons et de son successeur appelé Siagre.

En la cité de Thoulecte ot jadis ung archevesque nommé Hildefons qui fu homme moult religieux et bien aorné de bonnes euvres, lequel aussy entre les autres estudes de ses bonnes operations amoit souverainement la glorieuse

39r. Vierge Marie, mere de Dieu, et, tant comme il povoit, il le honnouroit en toute reverence, car en la loenge d'elle, il composa en tres joieux stile ung moult solennel volume de sa tres sainte et non pollue virginité, laquelle chose pleut tant a icelle benoite Vierge Marie que elle luy apparu et vint tenir a ses mains ledit livre qu'il escripvoit, et pour le salaire de son ouvraige elle luy rendy graces et mercys. Certes, ledit archevesque, desirant le honorer le plus haultement qu'il povoit, estably que tous les ans fust celebree la solennité d'elle le .viii^e. jour devant la feste de la Nativité de Nostre Seigneur en telle maniere, c'est assavoir, se la solennité de l'Anunciation Dominicale que nous appellons la Nostre Dame merchesse advenoit environ la passion ou la resurrection de Nostre Seigneur, que au jour dessus dit soubz une mesmes sollennité elle peust asseramment et deuement estre restitues⁶⁸ et lui sambloit estre une chose assés justes que premierement fuist faicte la feste de la glorieuse Vierge Marie de laquelle Dieu et homme estoit venu en ce monde, laquelle fu confermé par le general concile et après fu celebree par plusieurs lieux en maintes

⁶⁸ Traduction maladroite. La source donne : « Eadem solennitate congrue restitui possit », *Ibid.*, p. 29.

eglises. Pour ceste cause, la benoite Vierge Marie luy apparu derechief, seant en une chayere qui estoit mise emprés l'autel de son eglise, et lui apporta ung vestement de prestre, que nous appellons aube, en luy disant : « Vestement je apporte du paradis de Dieu, mon tres amé fil, ce vestement duquel tu te vestiras en la sollennité

39v. de Dieu et de moy et te serras en ceste chayere quant il te plaira de y seoir, mais saiches certainement que fors toy nul ne pourra en ceste chayere seoir ou vestir ce vestement sans en porter punition. Et se aucun presume faire le contraire il ne fauldra pas par le jugement de Dieu d'estre pugny. » Et quant la Vierge eut dit toutes ces choses, elle se party tantost de luy et luy lascia ledit vestement qu'elle avoit aporté, duquel luy moult joyeusement usant au⁶⁹ service de Dieu et de sa sainte mere croissoit de jour en jour en l'exercite des bonnes euvres. Finablement il trespasa eureusement de ce siecle, et s'en ala envers Nostre Seigneur Jhesu Crist, laissant a ceulx qui vendroient après luy cest tres bel et tres evident exemple ad honnourer la vraye mere de Dieu. Après le trespas dudit Hildefons fu fait archevesque de ladite cité de Thoulete ung clerc nommé Siagre, lequel ne tenant compte de la devotion de son predecesseur, ains deceu par les cauteles de l'ennemi d'enfer, se assist dedens ladite chayre contre la deffense de la benoite Vierge Marie et, en veullant soy vestyr dudit saint vestement, dist ces paroles : « Ainsy comme je suys homme, pareillement je sçay que mon predecesseur fu homme. Pour quoy doncques ne vestiray je ce vestement aussy bien comme luy et veu que je use d'un mesmes office de prelature duquel il a usé en son temps? » Et en disant ces paroles, il se vesty dudit vestement,

⁶⁹ Ms. : *du*.

mais Nostre Seigneur print tantost vengeance de sa presumption, car il fu contraint de cheoir tres durement en

- 40r. terre atout ledit vestement d'aube et la chey il tout mort. Et quant ceulx qui estoient la presens veirent ceste merveille, ilz en furent grandement espoentez et luy osterent le saint vestement qu'il avoit vestu indignement et l'emporterent ou tresor de l'eglise ou il est gardé jusques a ores. Et ainsy la benoite glorieuse Vierge Marie honnoura le bienneuré Hildefons, qui l'avoit devotement servy toute sa vie, mais elle craventa et de mauvaise mort Syagre pour sa presumption, demoustrant que quiconques le honnourera, il empetrera la grace de Dieu et la sienne.

(III)

Autre miracle d'un religieux moyne qui estoit secretain en son convent, emprés lequel il se noya et revesqui par les merites de la glorieuse Vierge Marie.

Ou convent d'une abbaye avoit jadis ung moyne qui exerçoit leans l'office de secretain. Cestuy religieux estoit moult

- 40v. enclin au pechié de la char, et tant que aucunefois par l'adrechement du dyable, il estoit tout espris des chaleurs de luxure, toutevois il amoit et honnouroit non pas petitement la glorieuse Vierge Marie mere de Dieu, et en passant devant son saint autel, le⁷⁰ saluoit toudis en toute reverence et lui disoit : « *Ave Maria gratia plena dominus tecum* », c'est-à-dire : « Dieu te sault Marie, plaine de grace, Nostre Seigneur soit avec toy. » Au plus pres dudit couvent avoit ung fleuve dessus lequel ledit secretain passoit quant il aloit pour acomplir sa vile et orde concupiscence de char. Or advint doncques que une nuyt qu'il s'en vouloit aler ad son pechié

⁷⁰ Ms. : le répété.

desordonné, il salua la tres sainte mere de Dieu devant son autel ainsy qu'il avoit accoustumé. Et puis qu'il eut ouvert les portes de son eglise, il vint jusques audit fleuve et, quant il le vult passer, il fu bouté du diable tant qu'il chey tout dedens et, incontinent qu'il fu plongié, il moru illecques soudainement. Et tantost une grant multitude de diables print son ame, desiroient de la porter tout droit en enfer ; mais pour la doulce pitié de Nostre Seigneur Jhesu Crist, il y eut aussy des anges qui y survindrent affin se d'aventure ilz lui pourroient apporter aucune chose de soulas. Et quant ilz furent la venus, les diables leur dirent en paroles fieres et orgueilleuses : « Pour quoy estes vous cy venus? Vous n'avés riens en ceste ame, car par droit elle nous est octroiee pour les mauvaises euvres qu'elle a fait. » De quoy les sains anges furent moult tristes, car ilz n'avoient pas souffisamment⁷¹

- 41r. quelque bonne euvre pour mectre avant. Lors vecy la sainte mere de Dieu qui survint illec soubitement et de sa liberale auctorité dist a ces dyables : « O vous, tres saulx et pervers esperis, pour quoy avés vous ravy ceste ame? » ; lesquelz lui respondirent : « Pour ce que nous l'avons trouvé qu'elle a finé sa vie en mauvaises euvres » ; laquelle leur dist : « Tout ce que vous dictes est faulx, car, certes, je sçay que, quant il aloit en quelque part, il me saluoit premierement et puis il prenoit congié de moy et, quant il retournoit, il le faisoit samblablement. Et se vous alez disant que je vous faise tort, veez cy : nous mectrons ceste chose au jugement du souverain Roy. » Et come icelle tres sainte et non soullie Vierge Marie, mere de Dieu, et lesdis diables se debatissent entre eulx deux de cecy, y pleut a Dieu, le souverain faiseur de toutes choses, que par les merites de sa vraie mere l'ame dudit religieux fust et

⁷¹Le mot est coupé en deux parties : *ment* apparaît au début du folio suivant.

retournast au corps affin qu'il feist penitance de tous ses pechiez. Et tandis que les choses dessus dites se faisoient, advint le temps que les freres du couvent furent appelez pour chanter matines. Et pour ce qu'on tarda de sonner comme on avoit acoustumé, aucuns des freres se leverent pour aller querir ledit secretain et, quant ilz ne trouverent point, ilz alerent jusques au fleuve prouchain a leur monastere, comme dit est, et illec le trouverent noyé tout dedens l'eau. Et en tirant son corps hors de la riviere, ilz s'esmerveilloient moult, pensans comment et par quelle occasion cecy

41v. luy estoit advenu. Lors que lesdis freres parloient entre eulx, aians plusieurs et diverses opinions de cestuy cas, vecy que ledit religieux resuscita de mort a vie par une maniere tres merveilleuse et revint tout vif ou milieu de sesdis freres, ausquelz il raconta de mot en mot la male adventure qu'il avoit eue et comment il en estoit eschappé par l'ayde et secours de la glorieuse Vierge, mere de Dieu. Et après toutes ces choses il ne laissa pas seulement sondit vice de la char, ou il se souloit moult delicter, mais ausy de la en avant il servy plus ardamment Dieu son createur et la tres sainte Vierge, sa mere, et paracomply toute sa vie en bonnes euvres et fais vertueux. Finablement il rendy son ame en paix perpetuele.

(IV)

Miracle d'ung clerc moult vicieux, lequel puis qu'on l'eut enterré hors du cimetiere, fu ensevely en terre sainte.

En la cité de Chartres avoit jadis ung povre clerc, lequel estoit tres legier de meurs et tout volage, abandonné aux besongnes

42r. et affaires seculieres et subget ausy oultre mesure aux desirs et voluptez charneles. Toutefois, il avoit tousjours grandement en sa memoire la sainte mere de Dieu, et

ainsy comme nous avons ouy raconter cy dessus de l'autre religieux, il la saluoit tres souvent de la salutation angelique, c'est assavoir de l'*Ave Maria*. Et comme cestui clerc, ainsy que aucuns dient, eust esté mis a mort de ses ennemis pour ce que on sçavoit bien qu'il menoit une vie assés desordonnee, il fu decreté qu'il devoit estre ensevely hors du cimentiere ; laquelle chose fu faicte, car il fu enterré hors de l'atre, non mie en la maniere qu'il appartenoit a ung tel homme. Et quant il eut illec esté par l'espace de .XXX. jours, la tres sainte vierge des vierges, aiant pitié et mercy de lui, se apparu a ung clerc en lui disant les paroles qui s'ensievent : « Pour quoy avez vous ainsy fait envers mon chancellier que vous l'avez mis hors de vostre cymentiere? » A laquelle il demanda : « Qui estoit celui son chancellier? ». Et elle luy dist : « C'est cellui qui passez .XXX. jours a esté ensevely par vous hors du cimentiere. Il me servoit tres devotement et me saluoit tres souvent en passant devant mon autel. Alez vous en, dist elle hastivement, et ostez son corps du lieu desafferant et prophane ou il est et le mettez tantost dedens l'atre. » Et quant ledit clerc eut raconté ces choses a tout le peuple, soy esmerveillant moult fort de cecy, ilz ouvrirent son tombel et trouverent en sa bouche une tres belle fleur et estoit sa langue

42v. saine et entiere et comme preste et appareillie a loer Dieu son createur. Par quoy tous ceulx qui estoient la present entendirent que de sa bouche il avoit fait aucun service agreable a Dieu et a sa glorieuse mere. Lors fu descouvert le corps dudit clerc et, comme a lui appartenoit, en rendant graces et loenges a Dieu, il fu honnorablement ensevely dedens le cimetiere. Creons doncques fermement et confessons que la glorieuse mere de Dieu a fait ce beau miracle, non mie seulement pour ledit clerc mais aussy pour nous tous generalement affin que tout nous qui raconterons cecy

comme ausy ceulx qui le oient soions plus ardans en l'amour de Dieu, nostre Createur et Redempteur, et de sa benoite et non tachie mere.

(V)

Miracle d'un autre clerc qui chascun jour disoit a Nostre Dame ceste antiphone : Gaude dei genitrix, et cetera.

Ung autre clerc fu qui demouroit en ung lieu sans couvent, lequel clerc estoit assés devot a Dieu et a la Vierge

- 43r. Marie sa mere. Cestuy cy, entre les estudes de ses bons et viertueux fais, par quoy il faisoit grant diligence de plaire a icelle tres sainte Vierge, mere de Dieu, chantoit devotement de tout son cuer en la loenge d'elle ceste anthienne : *Gaude dei genitrix, et cetera*, c'est a dire : « Non tachie Vierge mere de Dieu, esjoys toy! Esjoys toy, qui as receu la grant joye par l'angele de paradis. Esjoys toy, qui as engendré la clareté de la lumiere eternele. Esjouy toy, mere! Esjoys toy, mere de Dieu, Vierge, tu es la seule mere non mariee. Toute creature te loe, qui es l'engendreresse de lumiere. Nous te requérons humblement, tous et toutes, que tu soies pour nous une debonnaire advocate envers ton amé fil. » Et comme ledit clerc, par force de maladie, fust parvenu ad l'extreme article de mort, il commença a soy tourbler d'une parfaitement grant paour et souffrir unes tres poignans angoisses. Lors la glorieuse Vierge Marie, mere de Dieu, luy apparu en luy disant : « Pour quoy criens tu d'une si grant paour, qui m'as tant de fois dit les joyes que j'ay eu? Ne te espoente point, car tu ne souffreras nul mal, ains doresenavant tu seras participant avec moy des joyes que par cy devant tu m'as souvent chanté. » Et en oyant ces paroles, il cuida que du tout il fust restably a sa premiere santé et, quant se vould drechier en grant liesse, son ame

sailli hors de son corps, demandant les joyes de paradis, ou elle se esleissera par temps et siecles eternez ainsy que luy avoit promis la tres sainte

- 43v. non tachie mere de Dieu. Pense doncques ung chascun et repense combien parfaitement on doit avoir et retenir en son cuer celle qui jamais ne fault de aydier et secourir a tous ceulx et celles qui devotement le servent.

(VI)

S'ensieut ung autre miracle d'un povre homme mendiant qui donnoit aux autres povres de ses aumosnes.

Il y eut jadis en une ville ung povre homme, lequel comme chascun jour⁷² il eust besoing d'avoir l'aumosne pour soustenir sa vie, s'en aloit de ça et de la par plusieurs lieux et gaignoit tendamment son vivre tant des bons dons que les bonnes gens lui donnoient comme du labeur de ses deux mains. Et certes, autant comme il pavoit ne sçavoit de tout son cuer, il honnouroit la tres sainte Vierge, mere de Dieu, et tant que des aumosnes que on luy donnoit, il les distribuoit tres souvent aux autres. Advint donc que cestui povre homme fu en peril de mort.

- 44r. Et lors il commença a prier la sainte mere de Dieu affin qu'elle luy octroyast avoir mercy de luy et par ses prieres qu'elle luy octroyast la felicité et l'eternel repos de paradis. Adoncques, icelle mere de toute misericorde fu la presente et lui dist : « Vien ça, mon tres chier et bien amé, affin que tu te esjoysses du vray repos de paradis comme tu l'as demandé. » Plusieurs donc qui a celle heure estoient en ladite maison ouyrent mesmes voix comme il fu tantost demonstré par effect finalement. Il ne tarda gueres que son ame issy hors du corps, puis elle fu menee par les anges tout

⁷² Ms. : *jour* manque

droit en la parfaicte joye de paradis, ou maintenant elle s'esjouist en la compaignie des bieneurez sains et saintes ainsy que luy avoit promis la tres sainte non tachie Vierge Marie, mere de Dieu.

(VII)

Autre miracle d'un larron qui fu pendu au gibet, mais la Vierge Marie le preserva de morir lors.

44v. Ainsy que saint Gregoire expose des .vii. estoilles⁷³ qui ne actochent point l'une l'autre et toutesfois en ung ray elles monstrent ensamble les rays de leur lumiere, tout pareillement en ce monde plusieurs bons hommes et devotz religieux ont esté en divers temps, lesquelz, par une samblable devotion et par une meismes vertu, se sont estudié de plaire a Dieu et a sa tres sainte mere. Ceulx ycy⁷⁴ ont ensievy aucuns moindres beaucoup en vertus et merites, lesquelz par les dignes merites d'icelle tres benoite Vierge Marie ont esté bien souvent preservés des paines et dangiers tant du corps comme de l'ame. Pourtant, nul ne face doubte de ce que nous racontons un miracle non samblable avoir esté fait en diverses manieres.

Y fut jadis ung larron qu'on appelloit Ebbo, lequel roboit maintesfois les choses d'autrui et des biens des estranges qu'il embloit larrechineusement ; il nourrissoit et luy et les siens. Toutesvoies, il honnouroit de tout son cuer la glorieuses Vierges⁷⁵ Marie, mere de Dieu, en telle maniere que quant il s'en aloit pour desrober, il faisoit son oroison en la saluant tres devotement. Or advint ung jour, en emblant ce qui n'estoit pas sien, que soudainement il fu prins de ses ennemis. Et come il ne se

⁷³ Ce sont les Pléiades.

⁷⁴ *Ceulx ycy* est COD, la source donne : « Quos aliqui imitantes meritis multo inferiores », *Ibid.*, p. 35.

⁷⁵ Il s'agit de s analogique de cas sujet.

peust purgier du mesfait qu'il avoit perpetré, y fu decreté par le jugement des arbitres qu'il fust pendu au gibet et estranglé tant que mort s'en ensievist. Et ainsy il fu mené a la justice, sans avoir de luy nulle quelconque mercy, affin que⁷⁶

45r. incontinent et sans demeure il fust pendu. Et lorsque ses piés luy pendoient en l'air, vecy la sainte Vierge, mere de Dieu, qui sourvint a son ayde ; laquelle, comme y luy sambloit, par l'espace de deux jours le soustint en l'air de ses saintes mains et ne luy permist oncques souffrir aucune blechure. Mais certes, quant ceulx qui l'avoient pendu retournerent au lieu ou il pendoit, dont ilz estoient partis ung peu par avant, et le veyrent en vie, aiant le viaire sain et haitié et comme ne souffrant point de mal, ilz cuyderent qu'ilz ne l'eussent pas bien estranglé de la corde. Et en approchant, quant ilz luy vouldrent couper la gorge, la sainte Verge, mere de Dieu, mist derechief ses mains au gouzier dudit larron et ne souffry pas que on luy coupast la gorge. Ceulx cy doncques, congnoissans par le rapport dudit pendu que la tres sainte mere de Dieu luy aidait comme dit est, ilz s'en esmerveillerent moult et le laisserent en aller son chemin pour l'amour de Dieu.

(VIII)

45v. *Autre miracle d'un moyne moult dissolut, lequel fu sains par les prieres de Nostre Dame et de saint Pierre.*

Ou monastere de Saint Pierre qui est en la cité de Coulougne avoit ung frere duquel la vie et les meurs differoient trop de l'abit de moyne, car il se contenoit trop legierement en plusieurs de ses fais et avoit ung fil contre la profession de moyne et se abandonnoit en maintes guises aux affaires du siecle. Cestuy religieux doncques

⁷⁶ Ms. : *quoy*.

prenoit aucunes fois avecques aucuns de ses freres aucuns beuvrage pour la santé de son corps, mais y luy vint une langoreuse maladie dont il fu si tres fort actaint qu'il moru soudainement sans confession et sans recepvoir la sainte communion du corps de Jhesu Crist ; duquel frere l'ame fu tantost ravye de l'ancien ennemi d'enfer, qui le menoit aux cloistres infernalx. Et quant saint Pierre, de qui il estoit moyne, regarda cecy, il se approcha de nostre beignin Sauveur Jhesu Crist, le priant pour l'ame de son religieux. Auquel Nostre Seigneur dist : « Ignores tu, Pierre, ce que le prophete David a dit par mon inspiration : *Domine, quis habitabit in tabernaculo tuo, et cetera*?⁷⁷ Par-dessus : Sire, qui habitera en ton tabernacle ou qui reposera en ton saint mont? Et puis, il adjouste en respondant que ce sera celui qui y entre sans tache nulle et euvre de justice fait. Comment pourra doncques ce frere cy estre saulvé quant il n'y a pas entré sans tache et n'a pas fait justice ainsy comme il devoit? » Quant saint Pierre ouy ces paroles, il pria derechief les

- 46r. sains anges de paradis et en a pris ung chascun ordres des saints⁷⁸ affin qu'ilz priaissent Nostre Seigneur pour l'ame de cestuy frere, son religieux. Et comme chascun d'iceulz le priast et requist, Nostre Seigneur leur respondy les mesmes paroles que nous avons⁷⁹ recité cy devant. Lors saint Pierre s'en vint a la sainte mere de Dieu et aux saintes vierges, sachant tres certainement que leurs prieres seroient exaucies. Pour laquelle chose faire quant la non soullie Vierge, mere de Dieu, s'en leva avecques les autres saintes vierges pour deprier son amé fil Jhesu Crist, il se drecha tantost a l'encontre d'elles en disant a sa chiere mere et aux autres bienheurees

⁷⁷ Ps : 15(14).

⁷⁸ Source : « singulos ordines sanctorum », *Ibid.*, p. 37.

⁷⁹ Ms. : *avons* manque, corrigé selon la source : « ea que supra retulimus », *Idem*.

vierges : « Quelle chose me requerez vous, mes tres chieres seurs? » Et quant la sainte Vierge mere respondy qu'elle le requeroit pour l'ame du frere cy dessus nommé, il luy dist ainsy : « Ja soit ce que j'aye dit par le prophete que nul homme ne puet habiter en mon tabernacle senon cellui qui y entre sans quelque tache de pechié et qui fait les euvres de justice, toutesfois, pour ce que il te plaist qu'il deserve avoir pardon, je octroye que son ame retourne au corps affin que, quant il aura fait penitance des maulx qu'il a fait et perpetré en sa vie, que finalement il ait la parfaicte possession du repos eternel. » Et puis que la sainte Vierge, mere de Dieu, eut notiffié toutes ces choses a saint Pierre, incontinent il espoenta le diable d'enfer d'une grande clef qu'il tenoit en sa main, en telle maniere qu'il le contraindy ad soy mectre en fuyte et luy arracha l'ame dudit

46v. frere, laquelle il tenoit serrement. Puis par-dessus saint Pierre la recommanda a deux tres beaux jeunes enfans, lesquelz, ce neantmoins, affin qu'elle fusse ramenee a son corps, le recommanderent aussy a ung bon frere qui avoit esté moyne dudit monastere ; lequel le reduist, le priant comme pour son loyer que tous les jours il dist pour luy le psaulme de *Miserere mei deus*⁸⁰ et que bien souvent il nectoyast son sepulcre de bons ramonceaulx et en ostast hors les ramonneures.

Adoncques icellui frere, resuscitant de mort a vie, luy raconta tout ce qui lui estoit advenu et quanques il avoit veu et comment il avoit esté tyré hors de la puissance du diable d'enfer par les suffrages de la tres sainte Vierge, mere de Dieu, et par le porchast de saint Pierre l'apostre, son patron. Certes, s'il sambloit a aucun que ce que nous avons cy raconté fust non creable, il pense en soy meismes et repense

⁸⁰ Ps : 51(50).

combien grant puissance ait la glorieuse Vierge, mere de Dieu, par-dessus tous les ordres des sains et saintes de paradis envers son amé fil, createur du ciel et de la terre, et il osterà lors de soy toute doubte de incredulité. Et s'il veult arguer a l'encontre de le clef de saint⁸¹ Pierre dont il espoenta l'ennemi d'enfer, il luy souviengne que les choses incorporeles ne pevent estre racontees aux hommes corporelz senon par choses corporeles. Toutesfois, riens n'est impossible a Dieu, auquel soit loenge, gloire et honneur es siecles des siecles par temps infinitz. Amen.

(IX)

Miracle d'ung autre moyne qui se coupa la gorge par la suggestion de l'ennemi d'enfer, et puis fu guaruy.

- 47r. Nous ne devons pas taire ce que Hues, de bonne memoire, jadis abbé de Clugny, raconte d'un frere religieux de son monastere que on appelloit Guerard, lequel, ou temps qu'il estoit encoires lay, desira de avez-vous hastivement en pelgrinage a Saint Jaques de Galice. Et quant toutes les choses necessaires pour acomplir pelerinage furent appareillies, la nuit devant le jour que il devoit commencer son chemin, luy, vaincu des voluptez de la char, dormy avec sa concubine. En avez-vous, quant il eut alé avecques ses compaignons ung peu de chemin, l'ancien ennemi de l'umain lignaige, qui aucunes fois se transfigure en fourme de angele de lumiere, se apparu a luy en samblance de saint Jaques l'apostle en lui disant : « Saches que, pour les mauvais fais que tu as perpetré, tu ne peus jamais acquerre ton salut se tu ne fay ce que je te diray. Trenche doncques premierement tes membres genitoires et puis avez-

⁸¹ Ms. : *de saint* répété.

vous te tue toy mesmes ; et, pour ce faire, tu auras de Dieu le loier sempiternel. »

Adoncques icelluy religieux, cuidant

47v. veritablement que ce fust saint Jaques qui luy commandoit a faire ces choses cy, print ung cousteau, dont il trencha ses membres genitoires et puis passa ledit couteau permi sa gorge tellement qu'il se navra mesmes d'un coup mortel. Et quant ses compaignons oirent qu'il estoit ja prochain de la mort et prest pour rendre violement son dernier esperit, le veirent tout ensanglanté de sang, ilz le laisserent illecques et s'en fuyrent en grant haste doubtons que par aventure on ne deist que ilz l'eussent murdry ou pour convoitise d'argent ou par quelque autre occasion. Certes, quant il fu mort, l'ancien ennemi de toute l'umaine lignie, c'est assavoir le dyable d'enfer acompaignié de ses satellites malicieux, qui faulsement l'avoit deceu comme dit est, ravy tantost l'ame dudit pelerin et se esjoysoit grandement de ce qu'il avoit ainsy prins sa proye. Mais, il advint par la voulenté de Dieu que ainsy qu'ilz passoient emprés une eglise de saint Pierre, saint Jaques, aiant avecques lui ledit saint Pierre, s'en vint au devant d'eulx et dist a ladite compaignie des dyables : « Pour quoy avez-vous prins l'ame de mon pelerin? » Et comme ilz missent avant tout quanques ilz povoient de mal et que au dernier il se estoit tué de sa main, saint Jaques leur respondy : « Sachiez certainement que vous ne vous esjoirez point de sa perdition, car vous l'avez trahiteusement deceu soubz espace de moy ; et tout ce qu'il a fait, il a perpetré simplement comme obeissant a moy. Et se vous voulez dire le contraire, alons nous ent au jugement

48r. de la sainte non tachie Marie, mere de Dieu. » Pour laquelle chose, quant ilz furent venus devant icelle glorieuse Vierge et luy enquirent comment il luy plaisoit

ordonner de ce debat, elle, toute plaine de pitié, juga que ladite ame devoit retourner au corps affin que, en faisant penitance, il peust estre purgié des malx qu'il avoit fait. Ainsy doncques l'ame retourna au corps par les merites de la glorieuse Vierge Marie et de saint Jaques l'apostle ; et l'omme ravivé se trouva tout sain, fors tant seulement qu'il y avoit demouré une trace pour tesmoignier ledit cas advenu au lieu ou sa gorge avoit esté trenchie. Mais certes, quant aux membres genitoires que il se estoit coupé, ilz ne lui furent pas restituez senon ung petit trou par quoy il pissoit quant il en avoit besoing. Cest homme fu finalement fait moyne ou dessus dit monastere de Clugny et par plusieurs jours y vesqui devotement au service de Dieu.

(X)

48v. *Miracle d'un prestre qui ne sçavoit que une messe de Nostre Dame, laquelle il chantoit bien souvent.*

Il fu⁸² jadis ung prestre deservant une cure et eglise parrochiale, lequel estoit de vie honneste et ennobly de tres bons et vertueux estudes, mais il n'estoit pas bien introduit en science de lettres. Certes, ce meismes prestre savoit tant seulement une messe, laquelle, tous les jours de sa vie, il chantoit tres devotement en l'onneur de la Vierge Marie, mere de Dieu. Ce estoit la messe que⁸³ commence l'introite : *Salve sancta parens*. Pour ceste cause les clerchez le accuserent envers son evesque, puis il fu tantost semons ; et, incontinent, il fu mené vers luy. Et quant il vint devant sondit evesque, il le blasma tres fort et luy demanda s'il estoit vray ce qu'il avoit ouy dire de luy. Lequel prestre lui respondy que tout estoit vray et qu'il ne chantoit ne sçavoit point d'autre messe ; pour quoy ledit evesque fu esmeu encontre luy d'une grant

⁸² Ms. : *fu* répété.

⁸³ Ms. : *qui*.

fureur, en luy disant qu'il estoit ung seduiseur de gens ; pour quoy il le priva du tout en tout du saint office de la messe. Et quant ledit prestre fu retourné en sa maison, il devint⁸⁴ tout triste et melancolieux pour ladite privation de sa messe.

Mais la nuyt ensievant, la sainte Vierge, mere de Dieu, se apparu audit evesque en vision et luy dist ainsy comme par mautalent en une voix ung petit courroucie : « Pourquoi après ainsy traictié mon chappellain que tu luy as deffendu qu'il ne feist plus le service de Dieu et de moy aussey? Certes, saiches pour vray, se tu ne commandes bien tost qu'il face le divin

49r. office comme il avoit accoustumé, que tu morras au .xxx^e. jour prochain venant. »

Ledit evesque tout espoenté de ceste vision se leva tantost de son lit et sans demeure il envoya querir ledit prestre bien matin en luy mandant qu'il venist hastivement parler a luy. Et quant il fu venu, ledit evesque se jecta en terre devant ses piez et luy requist tres humblement qu'il lui pardonnast tout ce qu'il luy avoit mesfait. En après, il luy commanda que jamais il chantast point d'autre messe fors celle qu'il avoit accoustumé a chanter⁸⁵ de Nostre Dame. Et de la en avant, il honnoura moult grandement icellui prestre, lequel aussey pour l'amour de Dieu⁸⁶ et de sa glorieuse mere, la Vierge Marie, il revesty et nourry tout le remenant de sa vie. Ainsy doncques la benoite Vierge Marie deffendy ce prestre qui le servoit come dit est de l'injure qui luy avoit esté faicte et luy fist baillier ce qui lui estoit necessaire.

Finablement quant il fu trespasé, elle le mena par ses dignes merites a la vie eternele. Il fait doncques bon servir une tele dame.

⁸⁴ Ms. : *devin*.

⁸⁵ Ms. : *chante*.

⁸⁶ Ce mot semble avoir été ajouté lors des corrections du manuscrit ; rédigé à l'encre noire, il est plus foncé que le reste du texte.

(XI)

49v. *S'ensieut ung autre beau miracle de deux freres germains, natifz de Romme, qui desservirent avoir remission.*

En la cité de Romme ot jadis deux freres germains, desquelz l'un avait nom Pierre, lequel fut moult prudent, noble homme et archedyacre en l'église Saint Pierre, mais trop avaricieux estoit. L'autre se appelloit Estienne, lequel, constitué juge en celle mesmes cité, pervertissoit souvent ses jugemens en prenant dons de corruption et en non donnant a aucuns le droit qui leur estoit deu, en ostant aussi aux autres leurs choses. Il jugeoit injustement et a tort maint homme, car contre droit et raison il osta trois maisons a l'église de Saint Laurent et soustroit un jardin a Sainte⁸⁷ Agnes.

Or advint que son frere Pierre ala de vie a trespas et fu mené aux paines de purgatoires pour ses pechiez qu'il avoit fait. Et après ung pou de jour morut aussi ledit Estienne et fu mené au jugement devant Dieu. Mais quant saint Laurens, a qui il avoit fourtroit .iii. maisons, le regarda, il se approcha de lui comme par une grande indignation et par .iii. fois luy estraint si tres fort les bras qu'il le tourmenta d'une tres grande douleur. Et sainte Agnes, avec ses vierges pour le jardin qu'il luy avoit osté, tira sa face arriere de lui. Adoncques Nostre Seigneur Jhesu Crist, qui est juge juste, donna son jugement sur ledit Estienne en disant ces paroles : « Pour ce que maintes fois il a osté les choses d'autrui et en prenant les dons d'une partie et d'autre il a malvairement jugié et vendu la

⁸⁷ Ms. : *saintes*.

50r. verité, il est bien digne de devoir estre mis ou lieu de l'avaricieux trahitre Judas⁸⁸. »

Que dirons nous plus ? Incontinent et sans demeure fu acomply le jugement de Nostre Seigneur. Mais ce mesmes Estienne, tandis qu'il estoit encoire en vie, amoit moult chierement saint Priest⁸⁹, evesque et martir, car tous les ans en repaissant les povres clerks et en donnant aux diseteux maintes belles aumosnes, il solenisoit grandement et honnestement sa feste. Alors aucuns sains dirent audit Priest : « Saint Priest, pourquoy ne secours tu a Estienne, qui a esté tant devot a ton service? Approche toy vers Dieu, le misericors et begnin Seigneur, affin que par sa puissante pitié, il luy baille aucun remede. » Adoncques, saint Priest s'en ala premierement a saint Laurent et a sainte Agnes contre lesquelz ledit Estienne avoit grandement delinqué et les depria afin qu'ilz luy donnassent pardon. Et tantost pour l'amour de saint Priest, ilz lui pardonnerent tout ce qu'il leur avoit meffait. En après, il pria Nostre Seigneur pour luy avecques l'aide de la glorieuse Vierge, mere de Dieu, et incontinent il obtint que l'ame dudit Estienne retourna au corps affin qu'il rendesist ce qu'il avoit osté de l'autrui et qu'il ausy fist penitance de ses pechiez par l'espace de .XXX. jours qu'il devoit encoires vivre.

Entrementez que on menoit ledit Estienne au lieu de Judas le trahitre, ainsy com⁹⁰ l'avoit jugié Nostre Seigneur, il ouy de loingz ung hideux cry, comme voix de ammes soy complaignans pour les griefves paines qu'elles souffroient, entre

50v. lesquelles il reongnu Pierre, son frere ; lequel il approcha de pres et lui dist :
« Comment, mon frere, es tu amené en ces paines qui te cuidiesmes estre ung saint

⁸⁸ Ms. : *jadis*, corrigé selon la source : « Judae traditoris », *Ibid.*, p. 41.

⁸⁹ Ms. : *Pierre*, corrigé selon la source : « sanctum Preiectum », *Idem*.

⁹⁰ Ms. : que on.

home et juste? » Auquel il respondy : « Je suis amené cy pour ce que j'ay esté un pou avaricieux ». Ad quoy respondy ledit Estienne : « Espoires tu, dist il, povoir de cy en avant parvenir a salut? » Auquel il respondy : « Je l'espore, dist il, car ja soit ce que j'aye esté avaricieux, toustesfois je me suys estudié de faire moult de biens envers nostre mere Sainte Eglise ; et se nostre saint Pere, le pape, avecques les cardinaulx chantoit une messe pour moy par l'octroy de Dieu, je deserviroie avoir pardon et seroie desloyé de ces paines que je seuffre. » Après ces choses dictes, comme ledit Estienne, par le jugement de Dieu, ainsy que dit est, fust plongié dedans le lieu ou Judas estoit tourmenté, lequel lieu estoit comme ung parfont puis tout a l'entour avironné de clouz tres aigus, le commandement de Dieu tres hault et tout puissant vint la affin que ceste ame retournast au corps. Luy doncques resuscité de mort a vie, quant il vint devant la tres sainte et tres debonnaire Vierge, mere de Dieu, elle luy commanda que tous les jours de sa vie il chantast le psaulme *Beati immaculati*, etc. En après, il raconta a nostre saint Pere, le pape, et a ceulx qui estoient avecques luy, tout ce qui luy estoit advenu et qu'il avoit ouy de son frere Pierre. Il leur monstra aussy son bras, lequel saint Laurens luy avoit estraint, comme dit est, et estoit aussy merveilleusement pers et mundry come

51r. se luy vivant corporelement eust souffert celle mesmes paine. Et après ce, il y adjousta en leur disant : « En cecy, sçauvez vous que toutes les choses que je vous raconte sont vrayes ; quant vous me verrez trespasser de ceste vie mortele après .xxx. jours passez. » Par ainsy, luy faisant foy a ceulx qui luy⁹¹ avoient des paroles cy dessus dites, il rendy a un chascun tout ce qu'il luy avoit osté injustement ;

⁹¹ Ms. : *le*.

finablement quant il eut acomply la penitance de ses pechiez, il trespasa de ce monde au .xxx^e. jour.

(XII)

Autre miracle d'un homme seculier, laboureur de la terre, lequel saluoit tres souvent la Vierge Marie

Il fut jadis un homme seculier du tout habandonné au labourage des champs et moult occupé es affaires mondains ; lequel comme il fust ententieu a maintes mauvaises euvres, et mesmement quant il labouroit sa terre, quanques il pavoit, il le soustroioit a ses voisins et, en trespasant outre

51v. ses metes, il adjoustoit larrechineusement les terres d'autrui aux siennes. Ce neantmoins, toutesfois, il avoit tousjours en son courage la benoite mere de Dieu et, souventes fois ainsy comme nous avons raconté cy dessus de aucuns⁹², il la saluoit devotement tout le mieulx qu'il sçavoit.

Or advint qu'il ala de vie a trespas. Et lors se assemblerent les dyables d'enfer confians qu'ilz auroient son ame ; y souvindrent aussi des anges de paradis, lesquelz comme ilz misent avant aucuns pou de biens qu'il avoit fait, ces dyables commencerent mettre a l'encontre plusieurs maux innumérables. Et comme ilz se esjoyssent grandement pour cecy, cuidans avoir tout vaincu, le ung desdis anges mist avant qu'il avoit eu toudis coustume de saluer la Vierge Marie, mere de Dieu, en une singuliere devotion. Lors quant les ors esperis infernaux ouyrent ceste chose, ilz laisserent tantost l'ame de cest povre homme et se partirent d'elle tous confus. Par ainsy doncques icelle ame, qui avoit esté ostee de la puissance des adversaires de

⁹² Cette marque d'auteur comme les autres dans ce manuscrit ne sont pas de J. Miélot ; elles appartiennent aux sources.

l'umain lignage, eschappa la dampnation perpetuele par l'octroy de Dieu et les dignes merites de sa glorieuse mere, laquelle soit beneye avecques lui pardurablement es siecles des siecles. Amen.

(XIII)

52r. *Miracle d'un moyne qui a toutes heures looit Dieu et la glorieuse Vierge Marie, sa mere.*

En une cité que on appelle Papye, au monastere de Saint Sauveur, avoit ja pieça ung moyne qui estoit ordonné prieur de ce monastere. Cestui religieux estoit moult legier en son parler et trop ententieu a mauvaises meurs et a maintes choses qui ne luy estoient pas proufitables. Mais toutesfois, ja soit ce qu'il samblast par ses signes qu'il fust irregulier, luy amant non pas pou⁹³ la Vierge Marie, mere de Dieu, toutes heures⁹⁴ il chantoit les loenges de Dieu et de sa mere et, en ce faisant, il estoit tousjours tout droit et ne se vouloit asseoir nullement. Finablement, quant il eut accomply le temps de sa vie, il morut et fu ensevely ; et après la revolution de l'an, il se apparu a ung secretain dudit monastere, que on appelloit Hubert. Lequel, comme il est de coustume, s'estoit levé une nuyt devant matines et en mettant de l'uylle pour entretenir la lumiere des lampes de l'eglise il estoit tout droit devant le grant autel, quant vecy le dessus dit frere, mort l'an passé, qui le commença a appeller en criant d'une voix haulte et manifeste : « Frere Hubert! » Et quant il ouy ladite voix, il en fu moult fort espoenté et luy, ignorant ce que celui la luy vouloit dire, il s'en ala hastivement a leurs privees demeures, c'est assavoir a leur enfermerie, car ce estoient

⁹³ Ms. : *pour*. À comprendre : bien qu'il soit délinquant, il aimait la Vierge et la servait dévotement. La source donne : « sanctam Mariam matrem Domini non parum diligens », *Ibid.*, p. 43.

⁹⁴ Ms. : et toutes heures.

les plus prochaines dudit monastere. Et illecques ledit frere trespasé commença a crier derechief : « Frere Hubert, Frere Hubert! »

52v. Mais certes il ne luy osoit respondre, ains en une grant freeur il retourna a son lit. Et quant il fu endormi, ledit frere mort cy dessus souvent ramenbré s'en vint vers ycelluy frere Humbert et luy dist : « Pourquoy ne m'as tu voulu respondre quant je te appelloie ? » Lequel, le recongnoissant, lors luy demanda en disant : « Frere, comment te est il? » Et il luy respondy : « J'ay esté mal jusques a maintenant, car j'ay esté banni en une region de laquelle le prince est appelé Smirna, et, tandis que je vivoie meschamment illecques en souffrant maintes dures tribulations, il advint que par ladite region passoit la tres honnourable royne, la tres puissante glorieuse mere de nostre souverain roy, a laquelle j'avoie accoustumé en ma vie de luy dire a toutes heures certaines devotes salutations et, quant elle me vey la, elle me recongnu et me tira hors d'ilec, puis elle me amena avecques elle et me mist en ung tres bon lieu.

Quant ledit frere Hubert eut ouy toutes ces choses, il manifesta a ses autres freres comment ledit frere trespasé avoit par son mesmes rapport eschappé le tourment ou il avoit esté ung an entier en la maniere que dit est. Et puis que ledit frere Hubert eut veu cecy et raconté aux autres, dedens pou de jours il fina sa vie par mort, soy partant de ce fraille monde pour aler en l'autre qui est pardurable a tousjours mais.

(XIV)

S'ensieut ung tres devot miracle d'un evesque nommé saint Jherome, qui fut fait evesque par l'ayde de Nostre Dame.

53r. En la cité de Pavye ot jadis ung clerc appelé Jherome, homme vertueux et moult embelly de bonnes meurs, lequel se estudioit fort pour plaire a la sainte mere de Dieu, ou en la saluant ou en disant ses heures ou aussy en faisant son service en moult de manieres. Or advint que l’evesque de ladite cité fina ses jours et demoura l’eglise sans pasteur. Pour laquelle chose tous les clerics, avecques les plus anciens hommes⁹⁵ de la cité, furent assamblez en conseil, ouquel ilz establirent faire une jeune par l’espace de trois jours affin que Dieu leur vouldist demonstrer lequel il luy plaisoit qui fust leur evesque. Et entremes la sainte mere de Dieu se apparu a ung saint homme en dormant et luy dist : « Va t’en et dis a tout le peuple qu’ilz prengnent mon chancellier et le facent evesque de ceste cité. » Et comme il luy enquist qui estoit son chancellier, elle respondy que c’estoit celui que on appelloit Jherome, lequel jour et nuit estoit continuellement donné au service de Dieu et au sien. Adoncques icelluy saint homme

53v. se reveilla, puis il raconta sadite vision aux plus anciens de toute la cité, lesquelz reconuient justement ledit Jerome et le firent ordonner leur evesque en ung tres grant honneur. Ainsy doncques ce mesmes Jherome, eslevé en hault honneur d’evesque par la faveur de la Vierge Marie, mere de Dieu, se estudia tous les jours de sa vie a servir en toute sainteté a Dieu, son createur, et a sa glorieuse Vierge mere. Et après toutes ces choses il moru eureusement, puis il parvint finalement a la gloire du royaume des cieulx.

⁹⁵ Ms. : *homme*.

(XV)

Miracle d'un moyne nommé Ansel, qui servoit tres devotement la glorieuse Vierge Marie.

Il estoit jadis une eglise consacree ou nom de saint Michiel, l'archangele, laquele ceux du pays appelloient Cluse, et la vivoit une multitude de moynes reguliers servans Dieu devotement. Certes, il y avoit en celle region du vin, qui estoit aussi rouge comme sang, duquel vin la coustume de ladite eglise estoit d'en chanter⁹⁶ la messe et se garde bien chascun

- 54r. prestre de celebrer de vin claret affin d'aventure qu'il ne adviengne par negligence que au sacrement de la messe en lieu de vin ne soit offerte eaue qui aucune fois deceut par espee de similitude. Ledit vin, qui est de couleur de sang, a une tant grande vertu que s'il est respandu sur aucun linge, il est tellement tachié de sa couleur que jamais il ne se peut nectoyer ne laver pour chose que on y face. Et se y avoit en ladicte eglise aucuns petis coffres, avironnez tout alentour, au pardedens, d'ung drapel de linge dont après l'Evangile on prent les corporaulx quant on chante la messe ; et quand elle est toute dicte, on les remet dedens lesdits coffres. Il y avoit aussy en celle mesme eglise ung jeune enfant nommé Ansel, qui de tout son courage estoit donné au service de la glorieuse Vierge Marie, mere de Dieu. Cestuy doncques, ung jour qu'on chantoit la messe, fu mis en office pour servir a l'autel et, en ostant d'ung coffret la custode d'ung corporal après l'Evangile, come il estoit de coustume, d'aventure il respandy le vin, de quoy la messe devoit estre celebree, dedens ledit coffret et tantost le drap de linge qui estoit pardedens fu en telle maniere taint de ce

⁹⁶ Ms : *chante*.

vin que on le disoit estre de rouge couleur et comme abeuuré de sang ; ledit jeune fut moult tourblé de ceste male aventure, ne sçavoit qu'il devoit faire especialment pour ce qu'il estoit du couvent desdits freres ne il n'avoit pas assés souffisante heure que ledit drapel de linge peust en quelque maniere estre lavé ; et s'il eust esté lavé, il n'eust pas

- 54v. esté essué a temps. Et ainsy, quant le Sanctus fu chanté, comme il est de coustume après la preface de la messe, il se converty de tout son cuer envers la Mere de Dieu, en la priant que ceste chose elle luy donnast conseil ainsy qu'il luy plairoit. Et quant il eut fait son oroison, avant que le prestre eust dit en sa messe l'oroison dominicale, c'est assavoir la patrenostre, luy regardant dedens ledit coffret veyt icellui drap de linge qui par le vin respandu un pou par avant avoit esté taint en couleur de sang, qu'il fu fait sy blanc que nulle lavandiere ou bueresse, par quelconque lavement ou blanchissure, ne l'eust peu jamais faire aussy blanc comme il estoit. Et quant ledit jeune enfant regarda cecy, il s'en resjouy grandement en son cuer et des adoncques il ama plus ardamment la tres sainte mere de Dieu et la servy de tout son couraige et enflamma en son amour tous ceulx qu'il peut. Quant ce miracle fu congnu des freres de leans, en une grande liesse, comme il afferoit pour une tele chose, ilz en glorifierent Dieu, leur createur, et en grandes loenges ilz magnifierent icelle tres sainte Vierge et doresenavant le servirent plus devotement.

(XVI)

- 55r. *Autre miracle d'un ymage de Nostre Dame que le feu ne peut oncques adommagier ne un esmouchoir.*

Il y a aussy une autre eglise semblablement consacree en l'honneur de

monseigneur saint Michiel ou mont que on dist tombe sur la marine⁹⁷. En ceste eglise a une multitude de moynes, ordonnez soubz reguliere profession, qui jour et nuit servent illec Nostre Seigneur. Il advint en temps passé que par la voullenté de Dieu icelle eglise fu toute arse et destruite par esclitres et tempestes du ciel qui cheyrent sur elle. Il y avoit la dedens une ymage de bois entalliee et ouvree bien et richement en l'honneur de la Vierge Marie, mere de Dieu ; et portoit ledite ymage sur son chief ung habillement de couvrechief fait en maniere d'une mitre. Quant doncques le feu vint au lieu ou estoit ledite ymage, il brula tout ce qui estoit alentour, mais certes, comme tout espoenté, il la laissa toute entiere sans touchier⁹⁸ a elle, en telle maniere que ledit habillement de son chief, qui estoit parfaitement blanc, ne peut oncques nullement estre obscurcy par l'actouchement de la fumiere de cedit feu. Il y avoit aussy ung esmouchoir de plumes de paon qui eschappa d'estre brulé dudit feu, car il estoit apuyé audite ymage. Ce feu⁹⁹ cy doncques une tres digne et outree demonstrance de miracle en tant que le feu n'a peu actouchier a l'ymage de celle qui demoura tousjours vierge en corps et en pensee et ne congnut jamais concupiscence de char nulle, quele qu'elle fust. Par ainsy la Vierge Marie, mere

55v. de Dieu, deffendy son ymage qu'elle ne fust brulee du feu, comme dit est, nous demoustrant que elle peut tres legierement delivrer de l'eternel feu d'enfer tous ceulx et celles qui le servent de bon cuer.

⁹⁷ Traduction maladroite, la source donne : « in monte qui dicitur tumba in periculo maris », *Ibid.*, p. 46.

⁹⁸ Ms. : *touchie*.

⁹⁹ feu = fu, v. ÊTRE. La source donne : « quum erat [...] », *Ibid.*, p. 47.

(XVII)

Miracle d'un chanoine de Pise qui disoit tous les jours les .vii. heures de Nostre Dame.

Ou terroir d'une cité que on appelle Pise, avoit jadis ung clerc, chanoine de Saint-Cassian, lequel clerc, ainsy que nous avons cy dessus raconté de plusieurs autres, de tout son cuer faisoit devotement le service de la Vierge Marie, royne du ciel et de la terre, et songneusement en l'honneur d'elle il chantoit les .vii. heures du jour, que bien pou de gens disoient en ce temps la. Or advint que ses parens, c'est assavoir pere et mere, par la mort qui est terme de toutes choses vivans, trespasserent de ce siecle, lesquelz estoient moult nobles, riches et puissans ; sy luy laisserent ung bien grant heritage, car ilz n'avoient point d'autre hoir que luy seul. Pour ceste cause, ses amis

56r. charnelz vindrent vers luy et a leur povoir le enhortoient qu'il s'en retournast a la maison que sesdis parens luy avoient laissié et que luy, espousant une femme, entendist a gouverner son heritage ; lequel chanoine se consenty a leur voullenté et s'en revint avec eux. Et quant il fu venu a la possession que pere et mere luy avoient acquis, comme dit, il se accorda de prendre une femme par mariage et, tandis que ces choses se faisoient, il commença a estre plus parecheus de faire le service qu'i souloit rendre a la benoite Vierge Marie. Or advint que ung jour qu'il s'en aloit pour celebrer les nopces de la femme qu'il vouloit espouser, il trouva en son chemin une eglise et lors il luy souvint du service qu'il avoit acoustumé de faire a la glorieuse Vierge Marie ; pourquoy il pria ses compaignons qu'ilz le vouldissent actendre ung petit et leur dist qu'il vouloit aler dedens celle eglise pour y faire ses oroisons. Et tantost

qu'il fut entré en ladite eglise, il commença ententivement de tout son cuer a dire ses heures de Nostre Dame et, ja soit ce que sesdit compaignons le amonnestaissent qu'il se hastast, neantmoins il ne se vult oncques bougier de la jusques atant qu'il eut achevé toutes ses heures. Et luy encoires estant en ladite eglise, la tres sainte Vierge, mere de Dieu, luy apparu en parlant a luy d'une voix cruele : « O tu, mauvais et tres fol homme, pourquoy m'as tu relenqui comme je feusse ton amie et as condescendu a l'amour d'une autre femme? As tu neant trouvé meilleure que moy? Je te prie et

56v. amonneste que tu ne me delaisses point et que en moy deprisant tu ne espouse point d'autre femme. » Lors ledit clerc, tres fort espoenté de ces paroles¹⁰⁰, s'en retourna a ses compaignons et luy, faignant que veritablement il vouloit espouser sa femme, il celebra ses nopces en une tres grande liesse comme il est accoustumé de faire. Et la nuit ensievant, il s'en ala couchier en son lit comme s'il voulsit dormir avecques sa femme espousee ; mais secretement, que tous n'en savoient riens, il sailly hors de la maison et relenqui du tout tant sadite femme comme tous les biens qu'il pavoit avoir, et, comme l'en croit, il se party de la pour aler querir quelque lieu convenable au service de Dieu et de sa glorieuse mere. Et jusques au jour d'uy on n'a peu sçavoir ou s'en ala ou de quelle fin il fina ses jours ; y n'est homme toutesfois qui doyme doubter¹⁰¹ qu'il n'ait esté preservé jusques a la fin par la deffence d'icelle sainte Vierge, royne des cieulx, pour laquelle, ad son enhortement, il s'est estudié de relenquir tout le monde a l'ayde de Nostre Seigneur, auquel soit gloire, loenge et honneur es siecles des siecles par temps infinitz. Amen.

¹⁰⁰ Ms. : *ses*, corrigé selon la source : « His verbis », *Ibid.*, p. 48.

¹⁰¹ Ms : *doubte*.

(XVIII)

57r. *Miracle d'une femme qui songa qu'elle portoit une baniere tainte de tres petite couleur sanguine.* (xvii^e)

Certes il ne me poise point de raconter de ce miracle de la Vierge Marie avecques les autres combien grans qu'ilz soient, ains aussy ne doit point estre pesante charge a nul que¹⁰² aucuns¹⁰³ grans et tres petis miracles soient racontez a la loenge de celle qui est le refuge des chetifs¹⁰⁴ malheureux et la recouvrance des perdus.

Une femme doncques, nommee Mureildis, jadis espeuse d'un chevalier appellé Rogier, fil de Guimond, demourant emprés Festancs¹⁰⁵ l'abbaye¹⁰⁶, vit une nuit en dormant qu'elle portoit une baniere tainte de couleur sanguine ; et lorsqu'elle eut celle vision, elle estoit enchainée d'un fil, qu'elle enfanta depuis. Or advint que, quant elle esveilla de son songe, elle perdy tantost son sens et commença a parler de chose estrangement, de quoy sondit mary fu moult esmerveillé¹⁰⁷. Après ung pou de temps y luy sambloit que la foy catholique, laquelle jusques a ores elle avoit tousjours eu, estoit entre ses mamelles et de la s'en sailloit tantost. Par ainsy, le diable d'enfer, se mocquant d'elle, desiroit moult d'avoir son ame. Certes, ses amis furent moult tristes et fort dolens de ceste tant grande mesaventure qu'il luy estoit avenue, comme dit est ; si se le prinrent et l'en menerent par divers lieux de sains et saintes pour assayer s'ilz pourroient obtenir aucune joye de sa santé. Et entre les autres lieux, ilz le

¹⁰² Ms. : *qui*.

¹⁰³ Ms. : *aucune*, corrigé selon la source : « et magna et minima referri miracula ad laudis ejus cumulum nulli debet esse onerosum », *Ibid.*, p. 48–49.

¹⁰⁴ Ms. : *chetif*.

¹⁰⁵ La source donne « Fiscannum », c.-à-d. Fécamps. *Ibid.*, p. 49.

¹⁰⁶ Ms. : *abbay*.

¹⁰⁷ La dernière syllabe n'est pas claire dans le manuscrit.

- 57v. firent sejourner toute une nuit en l'eglise de la Sainte Trenité audit Festans, mais icelle Sainte Trenité, c'est assavoir un Dieu en trois personnes, ne luy vout point adoncques bailler le benefice de santé, ains le reserva a la glorieuse Vierge, royne des cieulx, qui est la vraye mere de Dieu. Puis on luy fist leans de l'eau benicte, qui par plusieurs prestres fut adjuree¹⁰⁸ de moult de conjurations et confermee de mainte beneyçons, en laquelle, quant elle fu toute plongie, elle y empira tellement de sa maladie que, beaucoup plus que devant, elle souffry une tres griefve ragerie de chief. Mais, passee la revolution de l'an puis qu'elle estoit cheue en sa maladie et aussy approchant la solennité de la purification de la Vierge Marie, elle fu menee a une eglise fondee en l'honneur de Nostre Dame, laquelle, comme on dit, les Grecz firent jadis ou millieu d'une grande forest ; et estoit ceste eglise d'une façon moult dessamblable aux autres eglises et bien affreante pour y demourer hermites et autres gens menans vie salutare. Or advint doncques comme ladite Murielidis fust ilecques de nuyt en ladite solennité que par les merites de la Vierge non tachie, mere de Dieu, elle fu aussy saine et haitie comme se jamais elle n'eust eu mal quelconques. Car son sens, que elle avoit perdu par avant, luy revint de tout en tout, et recouvra entierement la santé de son chief. Pour lesquelles choses, tant sondit mary et elle comme aussy ses autres amis, rendirent graces et
- 58r. loenges a Dieu et a la glorieuse Vierge mere.

(XIX)

Miracle de trois chevaliers qui tuerent ung homme devant le grand autel d'une eglise consacree ou nom de Nostre Dame.

¹⁰⁸ Ms. : adjures.

Ainsy come les liseurs pevent entendre de plusieurs miracles cy dessus racontez de la benoite Vierge Marie, mere de Dieu, qu'elle est d'une tres sainte, tres grande et infinie pitié et comme la mere de toute misericorde souverainement envers ceulx et celles qui s'estudient de la servir devotement, semblablement on doit sçavoir que souventes fois elle est tres rigoureuse et aspre encontre ceulx et celles qui la mesprisent. Et, pour demonstrier cecy, nous raconterons ung miracle qui a esté fait en noz temps.

Trois chevaliers furent jadis qui heoient mortellement ung homme ; sy le queroient pour le tuer et, puis qu'ilz l'eurent trouvé a leur avantaige, qui ne avoit confort ne ayde de ses amis, ilz le assaillirent de toutes pars, se efforcans de
 58v. le mectre a mort. Pourquoy luy, tout esmeu, s'en fuy en une eglise consacree ou nom de la Vierge Marie affin se d'aventure, pour la reverence d'elle, il pourroit eschapper¹⁰⁹ le peril de la mort, qui luy estoit apparut. Ce nonobstant, lesdits trois chevaliers felons et cruelz entrerent irreveramment dedens ladite eglise et, sans nulle mercy, le tuerent devant le grant autel. Pour laquele chose, la benoite Vierge Marie fu couroucie encontre eulx tellement que tantost par la puissance divine prenant vengeance d'une tant grande presumption, ilz furent tous espris d'un feu qui commença a bruler et remectre en cendre tous les membres de leurs corps ; mais, quant ils sentirent ceste divine punition estre envoyee sur eulx pour la tres angoiseuse douleur qu'ilz souffroient, ilz furent contrains d'eulx convertyr en une tres grande contrition de cuer ad deprier celle sainte Vierge, mere de Dieu, qu'ilz avoient

¹⁰⁹ Ms. : eschappe.

offensee¹¹⁰ grandement ; par les prieres desquelz chevaliers fu rapaisiee la tres sainte Vierge qui est tousjours plaine de pitié et les delivra debonnairement dudit feu qui les tourmentoit par l'octroy de Dieu, comme dit est. Toutesfois la santé de leurs corps ne leur fut pas rendue du tout. Ains tantost qu'ils peurent aller, ilz tirerent vers leur evesque auquel¹¹¹ ilz raconterent tout ce qu'ilz avoient fait et qui leur estoit advenu et luy requirent qu'il leur en donnast penitance et ainsy le fist il ; car en lieu de penitance comme luy fu advis, il leur chargea que sans point delaissier, comment qu'il fust, ilz portaissent

- 59r. tousjours sur eulx les armes dont ilz avoient tué l'omme cy dessus dit et qu'ilz se repentissent de bon cuer jusques a tant qu'ilz eussent satisfait a Dieu et a sa glorieuse mere. Et puis qu'ilz eurent reçu ceste penitance, ilz se separerent d'ensamble et se partirent chascun de sa propre terre et lors s'en alerent par dievers lieux mendier un bien longtemps, en querant leur povre vie et leur vestir en grant mesaise.

Desquelz quant l'un fu venu en Normandie a une ville nommee Anfreville, situee delez le fluve Yton, il vint pour demander l'aumosne a la maison d'une femme, appelee Emme, ou d'aventure nous estions lors ; et illecques il nous raconta bien et ordonneement commant tout ce que nous avons recité cy dessus avoit advenu a luy et a ses compaignons. Et affin qu'il donnast plus grant foy a ceulx qui le ouyrent, il se despoulla devant nous tous et nous monstra au nu comment il estoit chaint de l'espee dont il avoit frapé l'omme devant dit, laquelle espee, comme nous veismes, estoit assés larges mais¹¹², par l'enfleure de la char reboursee dessus, elle estoit presque

¹¹⁰ Ms. : *offense*.

¹¹¹ Ms. : *leurs evesques auxquelz*, corrigé selon la source : « *episcopum adierunt* », *Ibid.*, p. 66.

¹¹² Ms. : *mais* répété.

toute couverte. Il nous dist ainsy aussy qu'il luy avoit esté revelé divinaument qu'il s'en alast hastivement a une eglise de saint Laurens et que illecques il eust bonne esperance que Dieu lui feroit¹¹³ prochainement grant misericorde. Et quant il eut dit toutes ces choses et receu l'aumosne, il se party tantost de ladite ville d'Anfreville.

Mais il nous plaist maintenant regarder ung petit la tres grande benignité

59v. de Nostre Seigneur et de sa glorieuse mere envers ces trois chevaliers cy dessus dis. Car, comme ilz eussent tres griefvement pechié encontre Dieu, il les pugny aussy incontinent tres aprement ; toutesfois il ne les vult pas perdre, ains il les rapella a penitance et leur donna esperance de salvation¹¹⁴ perpetuele. Aucun pourroit dire par aventure pour quoy la tres sainte Vierge Marie ne deffendy cest homme qui s'en fuy a son eglise, lequel fu tué devant le grant autel, comme dit est. Cellui qui dist telz choses, advise ce que dist le sage : c'est assés que les jugemens de Dieu nous sont muchiez et pour ce nous les cremons et les devons cremir et non mie enquerir. Toutesfois nul loyal catholique ne doibt doubter¹¹⁵ que l'omme mort, souvent cy dessus recité, n'a pas demandé pour neant l'ayde de la sainte Vierge Marie, mere de Dieu. Certes nous lisons d'aucuns sains qui en samblables perilz ont mieulx amé sauver l'ame que le corps, car la delivrance du corps au regart de l'ame est comme une chose soudaine envers une chose eternele sans fin. Combien plus a peu la tres sainte mere de Dieu delivrer de la mort eternele cest homme dessus dit ou quelconque autre qu'elle a volu, laquelle peut empetrer de Dieu, son tres cher et amé fil, tout quanques y luy plaist. Doncques nous devons croire veritablement que l'ame de

¹¹³ Ms. : *seroit*.

¹¹⁴ Ms. : *servation*, corrigé selon la source : « et spem perpetue salvationis eis tribuit », *Ibid.*, p. 67.

¹¹⁵ Ms. : *doubte*.

l'omme, cy dessus ramembré, qui par aventure avoit deservi estre tué ad cause de ses mesfais, a obtenu misericorde en quelconque maniere que icelle sainte dame a volu, ainsy

- 60r. que jamais elle ne desfault de faire a tous ceulx et celles qui, de tout leur cuer, ont recours a elle, laquelle ausy nous priérons devotement qu'elle nous obtiengne remission de noz pechiez envers Jhesu Crist, son fil, auquel avec Dieu le Pere et le benoit saint Esperit soit loenge et gloire perdurablement. Amen.

(XX)

Miracle d'une matrone d'Angleterre qui pria Nostre Dame affin qu'elle luy secourust

Aucuns anciens escripteurs afferment que Angleterre, qui jadis s'appelloit Britaigne la grant, ad difference de la moindre Britaigne, qui est es parties d'occident, est une region plaine de richesses, remplye de tous biens et ennoblie de cités, de chasteaulx et de villes plus que nulles autres terres. Et comme nous avons dit cy devant, y n'est nulle contree qui lui soit samblable en plenté de richesses.

En ceste region doncques, ainsy que nous avons ouy par le rapport de gens dignes de foy, avoit jadis une ville, dont le nom est hors de nostre memoire, qui d'aventure estoit

- 60v. venue a la possession d'une bonne matrone. Et comme on disoit, c'estoit la plus convenable de toutes les autres du paiis pour y convenablement recepvoir les roys. Ceste matrone, nee de noble lignie, par un tres grant desir et d'une tres pure pensee, honnouroit et amoit la Mere de toute misericorde et la servoit songneusement de tout le service qu'elle pavoit. Laquelle matrone ausy le roy d'Angleterre amoit chierement et lui pourtoit grant honneur, que tres souvent il se logoit en sa

maisoncelle. Samblement tous les seigneurs de la court le honnouroient et amoient tres singulierement, et le reputoient de tres bonne et sainte vie et encline a toute religion.

Or advint en aucuns temps que le roy vouldt venir se logier en la maison de ladite matrone, pour quoy vindrent devant les messaigiers, serviteurs et fourriers du roy, qui luy anuncerent la venue du roy en son hostel. Et incontinent qu'elle ouy ces nouvelles, elle commanda a ses gens qu'ilz s'en alaissent viseter par tout, et especialement en son cellier, affin que d'aventure qu'i ne faillist riens qui peust estre agreable au service du roy. Et quant ilz eurent acompli les comandemens de leur maistresse, ilz s'en retournerent tantost vers elle et luy dirent qu'ilz avoient trouvé une tres grande abondance de beuvrage dedens son cellier ; toutesfois, il avoit leans bien pou de myes de bochet et qu'il ne souffiroit pas pour servir le roy a son disner. Et quant elle ouy ces nouvelles, elle ne sceut qu'elle devoit faire pour la tres grande angoisse qu'elle eut en soy.

- 61r. Si mist toute son esperance en Dieu et en sa glorieuse mere, et le commença a deprier qu'elle luy secourust en ceste necessité. Puis elle s'en vint devant son saint autel et luy dist tout bas les parolles qui s'ensieuent : « Dame glorieuse, je te requier que tu ayes mercy de moy et que a ce besoing tu me aydes hastivement, et par ces saintes prieres, tu obtiengnes envers Jhesu Crist, ton fil, que le beuvrage de mon cellier soit multeplié et que doresenavant je puisse demourer en ton saint service. » Ces choses dictes, elle s'en retourna tantost a son hostel, aiant fiance que la benoite Vierge Marie ne le souffreroit point demourer longuement en ceste angoisse.

Or ne tarda il gueres que le roy vint. Lequel elle receut joyeusement en sa

maison et luy abandonna tout quanques elle avoit et le fourny souffisamment de beuvrage. Certes, ce fu une chose trop merveilleuse a tous ceulx qui le veoient, car tout cellui jour de tant que on prenoit plus dudit beuvrage et de plus y abondoit en son vaisseau, pour lequel fait elle rendy grans loenges et mercys a Dieu et a sa glorieuse mere ; laquelle, avecques Nostre Seigneur mesmement, vit et regne sans fin par tous les siecles des siecles. Amen.

(XXI)

61v. *Miracle de l'abbé Elsin a qui premierement fu revelé comment et que la conception de la Vierge Marie serait solennizee*

Au temps que les normans coururent sus au royaume¹¹⁶ d'Angleterre, il y avoit ung abbé nommé Elsin, lequel estoit ordonné pasteur en une eglise de Augustin, qui fust l'apostre des Angles, en laquelle il repose ad present et tous ses successurs aussy. Or advint que ceulx du royaume de Dace ouyrent dire comment Angleterre estoit subjecte aux normans. Si se mirent en armes affin qu'ilz se assemblassent pour chassier hors d'Angleterre lesdis normans. Et quant Guillemlle , tres puissant duc des normans, ouy ces nouveles, il appella le dessus dit abbé Elsin et puis l'envoya oudit royaume de Dace affin qu'il enquist se ceste renommee estoit vraye ou faulse ; lequel abbé s'en vint hastivement en Dace pour acommandemens du roy acomplir et se presenta devant la face du roy de Dace en luy offrant les dons que ledit Guillem, roy d'Angleterre, luy envoioit. Et fu illecques detenu par un bien long espace de temps avant qu'il fust expédié touchant son ambaxade. Finablement, il demanda congié de s'en retourner et luy octroya ledit roy de Dace ; puis il s'en entra en la mer et singla

¹¹⁶ Ms. : -me du royaume suscrit.

legierement sur les eaues salees. Mais après ce qu'ilz eurent ung pou ainsy navis en repos, vecy une puissant tempeste si soudainement va naistre en la mer et, comme toute esperance de salut ou d'eschapper ce perilleux tourbeillon leur finisist du tout, ilz se convertirent humblement a Nostre Seigneur en luy requerant confort et ayde en la maniere qui

62r. s'ensieut : « O beau sire Dieu tres puissant, ayés mercy de nous en ceste extreme necessité affin que ne soions transglouty de ceste tempeste de mer et que ne encourons point les eterneles paines d'enfer. » Et puis qu'ilz eurent fait ceste oroison et plusieurs autres samblables, vecy qu'ilz regarderent emprés leur nef. Ilz veirent ung qui estoit vestu d'une chasuble d'evesque, lequel appella ledit Elsin abbé et le arraisonna en telz paroles : « Se tu desires eschapper¹¹⁷ ceste perilleuse tempeste de mer et t'en veulz retourner sain et sauf en ton paiis, promectz moy devant Dieu que tu celebreras solennelement et garderas diligamment le jour de la conception de la glorieuse Vierge Marie, mere de Dieu. » Lors luy respondy ledit abbé : « Comment, dist il, ou en quel jour le feray je? » Et ledit messaigier lui dist : « Tu celebreras ladite conception le .viii^e. jour de decembre et prescheras, tout par tout ou tu poras, que tous et toutes le solennisent audit jour ». Puis ledit abbé luy redemanda : « Duquel service, dist il, usera l'en en cette feste? » Ad quoy respondy ce messaigier : « Tout le service qu'on dist en sa Nativité se dira samblablement en la Conception, réservé que la ou on dist en sa Nativité naissance ou nativité on dira en ceste solemnité Conception. » Et puis que ledit abbé Elsin eut ouy toutes ces paroles, il eut a coup ung bon vent doulx et souef qui le fest tantost aborder aux rivages d'Angleterre ; et incontinent il

¹¹⁷ Ms. : eschappe.

raconta manifestement a tous ceulx et celles qu'il peut toutes les choses qu'il avoit veu et ouy, et

62v. estably en l'eglise de Raines¹¹⁸ dont il estoit prelat que ceste feste¹¹⁹ de la Conception de la Vierge fust chascun an celebree solennelement le .vi^e. ide de decembre, c'est assavoir le .viii^e. jour dudit mois, comme dit est. Et luy mesmes, autant qu'il vesqui en ce monde, la celebra solennelement et devotement de tout son pouvoir.

Prions doncques que a tous vrays catholiques qui devotement celebrent ceste solennité, soit donnee paix et salut sans fin de par le fil d'icelle sainte Vierge, et après le trespas de ceste vie mortele, que le repos eternal leur soit octroyé aveucques elle es siecles des siecles. Amen.

(XXII)

S'ensieut une consolation que fist Nostre Dame a ung malade en son lit mortel.

Tres sainte dame et non tachiee Vierge, mere de Dieu, y nous souvient bien et nous est une chose moult delitable, qu'il nous souvient comment, pour loer a recommander ton seul ayde a tous chetifz maleureux, tu revelas ja pieça ton saint nom digne de memoire a ung tien serviteur malade jusques a l'extreme article de la mort. Certes, tu

63r. luy apparus lorsqu'il estoit en ses tres poignans angoisses et luy demandas s'il te congnoissoit point et come, ma tres doulce dame, luy tramblant ne respondesist mot, tu luy dis de ta benignité moult souefvement et moult familiarement : « Je suys la Mere de misericorde ». Envers qui doncques nous maleureux pescheurs, envers qui nous desolez, recourrons nous plus droictureement, plourans et gemissans les maulx de nostre povre misere, que envers toy, la vraye et non doubtee mere de misericorde?

¹¹⁸ la source donne : « ramesiensi ecclesia », *Ibid.*, p. 70.

¹¹⁹ Ms. : *feste* manque, corrigé selon la source : « hoc festum », *Idem*.

Veritablement tu es la sainte mere, la mere non tachie, la mere non corrompue et la Mere de misericorde, la Mere de pitié et la Mere de pardon.

(XXIII)

Autre miracle digne de memoire de la voix d'une vierge, qui fu ouye en disant le sacrement de la messe.

Ad esmouvoir les cuers des humbles personnes affin qu'ilz appercoivent les joyes celestiennes, soubz une briefveté de langaige, nous voudrions cy escrire ung bel miracle de la Vierge Marie, mere de Nostre Sauveur Jhesu Crist, lequel miracle nous

63v. a esté raconté d'aucuns devotz hommes, menans vie espirituelle.

Il advint en la cité de Thoulete par ung jour de l'Assumption Nostre Dame, a l'heure que l'archevesque celebrait les saint misteres de la messe et que tout le peuple faisoit tres devotement ses prieres et oroisons a Nostre Seigneur, que dedens les secrés de ladite messe¹²⁰, complaintive voix d'une vierge descendy du ciel, laquelle par la volenté divine fut ouye : c'est assés de son cher et amé fils, le seul sauveur de tout le monde, qui mauvairement et a tort estoit vexé et tourmenté de batures et de laidenges et, en la parfin, de la cruele mort de la croix par le felon et pervers peuple des Juifz ; pour quoy elle se complaignoit en la maniere qui s'ensieut : « Las, las ! Combien tres inhumaine est l'obstinee mauvaistié des felons Juifz ! Las ! Combien tres cruele est la chetive miserabileté qui maintenant habite dedens les maisons du peuple de mon fil, redempteur du monde, et seigné¹²¹ des enseignies de la vraye croix ! Las, aussy, combien grande y regne la deruerie de celle dampnee gens des

¹²⁰ La source donne : « inter ipsius misse secreta », *Ibid.*, p. 52.

¹²¹ Se rapporte à *peuple*.

Juifz, qui ad present laidenge la seconde fois et s'efforce de faire morir par le tourment de la croix mon seul fil, qui est la lumiere et le salut de tous loyaulx chrestiens! » Et comme le peuple, qui estoit la en tres grant nombre, eust bien entendu toutes ces choses en une singuliere ententive pensee de cuer au pardedens et ne les eust pas mis en oubly, ains les eust gardé en memoire perpetuelle par l'octroy de la deité souverainne, il fu decreté par ung commun conseil dudit archevesque

64r. et de ses subgez qui¹²² luy estoient commis, que ilz s'en iroient par toutes les maisons des Juifz de ladite cité de Thoulete et que, sagement et songneusement, ilz enquerroient ce dont avoit esté ouye la complainte par la voix d'une vierge, comme dit est. Et ainsy fu fait ; lesquelz entrerent tantost dedens les maisons des prestres de la loy Moyse et des autres Juifz et dedens leurs sinagogues aussy et regarderent par les secrés et muschiez lieux de leurs maisons affin que, se on y voit riens meffait, que lesdits faulx Juifs par paour ou autrement ne le peussent despecher aucunement. Il ne tarda gueres que on trouva ung ymage de cyre laquelle, comme s'elle fust en vie, ilz le desiroient faire mourir par batures et collees et par la dure mort de la croix au deshonneur de la profession chrestienne et de la foy catholique. Certes, quant les chrestiens eurent trouvé ceste ymage, ilz destruirent du tout la fraude et la cacherie de ces dampnez Juifz, lesquelz ilz mirent tous a mort dedens une heure après.

Honnourons dont tous et toutes la tres digne excellence de la Vierge Marie, mere de Dieu, de laquelle par l'entiere vierginité et par l'ayde salutare de sa misericorde nous sommes aydiez et radrechiez a nostre sauvement, par la reformation de l'humain lignage faicte par son seul fils Jhesu Crist ; laquelle se dolut grandement

¹²² Ms. : *que*.

de la contrefaite passion de son fil que les obstinez Juifs s'efforcèrent malicieusement
perpetrer la seconde fois et, en soy dolant, elle enseigna ceste dite inhumaine passion
au bon peuple chrestien, lequel elle vult

- 64v. delivrer des frauduleuses bareteries des dyables d'enfer, ennemis du genre humain. Et
ainsy doncques par son ardent desir de pitié, elle nous represente devant le tres large
sein de la misericorde de son fil et nous delivre du perpetuel embrasement des
gehennes d'enfer.

(XXIV)

*Miracle d'un malade langoureux que Nostre Dame guarit de son pié qu'il avoit
coupé hors de sa cuisse.*

Les tres saintes loenges de la Vierge Marie, mere de Dieu, que nous nous
efforçons raconter cy de tout nostre pouvoir non mie par presumption d'arrogance
mais par licites entreprises de vray amour, sont receues de l'eglise catholique, car
elle est l'espouse de Jhesu Crist, par les tres glorieux confors de laquelle son fil donne
remedes salutaires aux languers de maladies.

Or advint il une fois que diverses gens et plusieurs nations de lieux
innumérables accouroient en l'eglise de Nostre Dame en une cité nommée Viviers
pour cause de recouvrer la santé de leurs corps et affin que de Jhesu Crist fust
departie a plusieurs la medecine de santé

- 65r. par les saintes prieres de sa mere. D'aventure, ung langoureux qui ardoit en l'un de
ses piez s'en vint a ladite eglise, desirant requerir de tout son courage la grace de
recouvrer¹²³ la santé. Et quant il eut demouré leans moult longuement par plusieurs

¹²³ Ms. : recouvre.

jours et ne se apperceust ne pou ne grant de son desir, il coupa hors de sa cuise sondit pié ardant, car il amoit mieulx ne l'avoir point que tous les jours de sa vie estre ainsy en celle ardant langueur. Mais un pou après de temps, comme ledit malade fust encoires en ladite eglise et pour la grande tristesse qu'il avoit, il commença a plourer et, en plourant, soy complaindre et, en soy complaignant, il priast la doulce mere de Dieu et, en la priant d'une voix plaine de plours, il usa des paroles qui cy après ensieuent : « O tres doulce dame, pardurable Vierge Marie, pourquoy je, tout soulet, povre homme confiant en ton ayde, suys ainsy relenqui de toy, la Mere de misericorde? Les autres deservent avoir de toy la grace de leur santé et j'en suis tout seulet dejecté arriere ; les autres sont receus de la Vierge Marie, et moy seul! Pourquoy fu je oncques né? Las, moy maleureux! Quele folie, quele joliveté m'a tiré hors du droit chemin pour me fourvoier! Je me dueil et repens que je vint oncques en pelerinage a la Vierge Marie, la tres misericordieuse deffenderesse et la debonnaire sauveresse des pecheurs. » Et quant il eut dit toutes ces choses et plusieurs autres samblables, il luy print¹²⁴ ung sommeil naturel et se mist a reposer, puis, en dormant, luy apparu une tres noble vision en samblance d'une femme aiant corps terrien.

65v. Ja soit ce qu'elle fust incorporele, et creons fermement que c'estoit la Mere de Nostre Sauveur Jhesu Crist, laquelle manioit tres doucement de sa main la plus basse partie de la cuisse de ce malade, c'est assavoir par ou il avoit fait l'incision de sondit pié. Et quant il s'esveilla, il trouva son pié tout guary, lequel pour la grant douleur qu'il en sentoit, il avoit trenchié hors de sa cuisse comme dit est et estoit restitué en sa premeraine santé par la tres misericordieuse pitié de la Mere de Dieu. Et luy, tres

¹²⁴ Ms. : *pint*, corrigé selon la source : « naturali deditus sompno requieuit », *Idem*.

joueux du remede sur luy demonstré en la maniere dessus dit, s'en rala sur ses deux piez, tousjours beneïçant le Sauveur de tout le monde et sa glorieuse mere aussy.

(XXV)

Miracle d'ung moyne qui deseray recevoir le corps de Nostre Seigneur avant sa mort.

Combien doulce et combien debonnaire soit la Vierge Marie, mere de Dieu, c'est assavoir la Mere de misericorde et de pitié, envers ceulx qui l'aiment et honnourent et, en tant qu'ilz pevent, requierent toudis son ayde et sa grace. Il se peut entendre

66r. manifestement par une chose qui¹²⁵ advint jadis comme ung tres noble homme d'Ampedric¹²⁶, nommé¹²⁷ prieur de la Certesii, raconta a moy mesmes qui escrips ces miracles cy, lequel aussy me afferma qu'il avoit veu et ouy le miracle que maintenant je raconteray cy.

Ung moyne de Westmoustier nommé Henry pourchassa jadis en moult de manieres pour avoir l'abbaye de Certese. Mais toutesfois, tout quanques il pretendoit de ceste abbaye estoit contre la voulenté de son abbé et de tous les moynes dudit lieu et, ja soit ce que tous les dessus dit ne le vouldissent point et fussent contraires a sa voulenté, et neantmoins il y fut mis en possession par la puissance du roy qui regnoit adoncques en ce païs. Mais puisque le roy vey qu'il desplaisoit a sondit abbé et aux moynes de leans, il le mist hors de ladite abbaye et l'envoya a l'abbaye de Hol¹²⁸, qui estoit assés loing dudit lieu, et la demoura ung petit de temps, puis après il s'en

¹²⁵ Ms. *que*.

¹²⁶ La source donne *Leufricus (Lefric)*, E. H. PEARCE, *The Monks of Westminster*, Cambridge, Cambridge Univ. Pr., 1916, p. 43.

¹²⁷ Ms. : *nommé* est dans la marge droite.

¹²⁸ Dans la source *Holm (Holme)*, *Idem*.

retourna audit lieu de Certese et derechief y demoura comme devant. Mais non pas gueres après qu'il y fu retourné, une griefve maladie le print dont finalement il moru. Et combien que cestuy religieux feist moult a reprendre a paines en toutes choses qu'il faisoit, toutesfois il amoit moult la Vierge Marie, car selon sa possibilité il le servoit tousjours et bien souvent la sepmaine, come deux ou trois foys, il disoit sa messe d'icelle tres sainte Vierge. Et comme il fust moult travaillé de celle maladie qui l'avoit prins, (...) ¹²⁹ et tant qu'il venist vers luy et qu'il le reconciliast avant qu'il morust affin, s'il

66v. moroit avant qu'il fust reconcilié, qu'il ne fust pas dampné pour ses pechiez qu'il avoit fait. Entrementes doncques qu'il estoit fort aggravé de sadite maladie et qu'il se tournoit ça et la en son lit ou il gisoit non sachant que il pourroit faire pour le mieulx qui luy peust aydier, il pria tous les moynes qui estoient la que, pour l'amour de Dieu et pour sainte charité, ilz eussent mercy de luy et que eulx en alant ou monastere priaissent la misericorde de Dieu, le tout puissant, et la tres sainte mere de misericorde pour ses angoisses qu'il souffroit affin qu'ilz luy feist misericorde et qu'il delivra son ame quant elle ysseroit de son corps des paines qu'elle cremoit. Et tandis qu'il actendoit son abbé qu'il avoit mandé et que lesdits moynes disoient pour luy oroisons et letanies en leurdit monastere, il perdy la parole et devint muet et sambla estre mort. Certes, les moynes qui estoient audit monastere, qui faisoient leans leurs oroisons pour luy, quant ils ouyrent ces nouvelles, ilz s'en accourent tantost vers luy tristes et dolans pour ce qu'il n'avoit point esté enoint et qu'il n'avoit point receu

¹²⁹ Lacune dans notre manuscrit, la source donne : « mandavit suo abbati ut ad eum veniret. eumque sibi reconciliaret [...] », Guillaume de Malmesbury, BL Mariale 1, Ms. Cotton Cleopatra, fol. 141r.-144.

la comunion du corps et du sang Nostre Seigneur avant qu'il morust. Et quant ilz furent ainsy venu devant luy et qu'ilz veirent qu'il ne pavoit plus parler ains gisoit comme mort, ilz ignoroient du tout quelle chose ilz luy pourroient faire, car ilz ne luy pouvoient faire sa droicture comme s'il fust vif ne ilz ne l'osoyent ensevelyr comme s'il fust mort. Et comme ilz fussent ainsy tout

- 67r. autour de luy et regardassent une grande escume issir hors de sa bouche, creans plus fermement qu'il fust mort que vif, il respira soudainement et, luy commençant a soy plaindre, retrahy sa main a luy, en disant ainsy : « Dame sainte Marie, dame sainte Marie, je vous rens graces et mercis de ce que au jour d'uy vous m'avés delivré et que je n'ay pas encouru l'eternelle dampnation ainsy que je l'avoye desservi, laquelle j'eusse bientost eue se vostre misericorde et vostre ayde ne m'eust hastivement secouru. Dame sainte Marie, je vous rens graces infinies de ce que au jour d'uy vous avés prié pour moy vostre fil, mon tres doulx Seigneur, affin que je receusse son corps et son sang et que je ne perdisse point ma droicture que chascun bon chretien doit avoir. » Après ces paroles, il requist le prieur et tous les autres freres qui la estoient presens que, le plus tost qu'ilz pourroient, ilz luy apportast le corps et le sang de Nostre Seigneur et le communiassent. Et quant la sainte communion du corps et du sang de Nostre Seigneur, ainsy qu'il avoit requis, fu apportee devant luy, il commença a dire en une grande effusion de larmes que veritablement il confessoit de sa bouche et creoit fermement de son cuer que ce corps estoit vrayment le corps de Nostre Seigneur, que il avoit prins de la Vierge Marie et qui pendy en la croix pour tous pecheurs et que c'estoit aussy son precieux sang, qui sailly hors de son costé. En après, il fu accommunié comme il avoit requis et, quant ce fu fait, il pria que le plus

tost qu'ilz pourroient, ilz le enoingnissent. Ilz luy feirent ainsy qu'il les avoit requis par avant et, quant toutes

67v. ces choses furent ainsy acomplies jusques a la fin, il beney tous les moynes qui estoient la et les absoulz et samblablement luy feirent lesdits moynes ; puis ilz le mirent sur la hayre et tantost luy, joyeux et haitié, rendy son esperit a Dieu, son createur, et la Vierge Marie, qu'il avoit sy doucement reclamee¹³⁰, receut son ame et la mena en bon et sain lieu comme creurent ceulx qui la furent presens et qui veirent aussy les choses qui lui estoient advenues. Après, ilz le ensevelirent dedens leur chapitre en beneissant Nostre Seigneur et en loant la Vierge Marie, sa mere, qui luy avoit fait une telle misericorde comme ilz avoient veu.

Certes, j'ay escript ce miracle de cestuy moyne ainsy que ilz l'avoient ouy raconter affin que tousjours nous soions certains, se nous amons tousdis, comme raison est, la tres sainte Vierge, mere de Nostre Seigneur, c'est assavoir la Mere de misericorde et de pitié, et se diligamment, sans nulle interruption, nous faisons commemoration d'elle, que elle nous aydera tres volontiers toutes foys et quantes foys qu'il nous sera besoing. Ou encoires mieulx elle nous delivrera¹³¹ des paines eterneles, se nous les avons deservies pour noz pechiez, et puisqu'elle nous aura ainsy delivré elle nous sauvera pardurablement. Sainte Marie doncques, qui est renommee tant doulce et tant debonnaire, recepve noz ames et les parmaine¹³² aux joyes de la felicité eternele quant nous aurons fait fin de nostre vie presente. Prions a Nostre

¹³⁰ Ms. : *reclame*.

¹³¹ Ms. : *delivra*, corrigé selon la source : « liberabit », Guillaume de Malmesbury, BL Mariale 1, Ms. Cotton Cleopatra, fol. 141r.-144.

¹³² Ms. : *parmener*, la source donne : « animas nostras suscipiat et ad eterne felicitatis gaudia perducatur », Guillaume de Malmesbury, BL Mariale 1, Ms. Cotton Cleopatra, fol. 141r.-144.

Seigneur qu'il¹³³ nous doint telle repentance que, quant nous partirons de ce monde, nous aions la vie eternele. Amen.

(XXVI)

68r. Miracle de Nostre Dame extrait des euvres de saint Gregoire, evesque de Tours.

Comme le fil d'un Juif voirrier fust jadis mis aux estudes avecques les enfans chrestiens, il advint ung jour que on celebroit les solennitez de la messe en une eglise de Nostre Dame ; lequel enfant juif se approcha avecques les autres enfans chrestiens ad avoir participation du tres glorieux corps et sang de Nostre Seigneur; laquelle sainte viande receue, il s'en retourna joyeusement a la maison de son pere, lequel luy demanda dont il venoit et ainsy que sondit pere l'embracoit et baisoit, il luy raconta en grant liesse tout ce qu'il avoit fait. Auquel celluy felon et obstiné Juif, ennemy a Nostre Seigneur Jhesu Crist et a ses loys, dis ces paroles : « Pour ce que tu as esté accommunié avecques ces enfans chrestiens et as oublyé la bonne loy et creance de ton pere, je seray ung dur punisseur mortel encontre toy pour vengier l'injure que tu as fait a la loy Moyse. » Sy le print tantost et le jecta dedans la gueule d'une

68v. fournoise et, puis qu'il eut bouté après luy grant foison de laigne, il se efforçoit de le faire bruler hastivement. Mais illecques ne deffailly icelle misericorde qui par une nuee plaine de rousee raffreschy jadis les trois enfans juifz qu'on avoit jecté en l'ardant fornaiise de Caldee. Certes, icelle mesmes misericorde ne souffry oncques que cest enfant juifs, gesant au millieu du feu des carbons ardans, fust en riens adommagis. Et quant la piteuse mere entendy que le cruel pere avoit deliberé de

¹³³ Ms. : *qui*

bruler leur fil commun a eulx deux, elle s'en couru incontinent pour le vouloir sauver s'elle pouvoit. Mais quant elle ouy dire que la flamme du feu sailloit manifestement hors de la bouche de ladite fournaise ou sondit fil estoit bouté et s'espandoit tout en hault, elle jecta en terre tous les vetemens qu'elle portoit en son chief et, a tous ses cheveux espars, elle s'ecrioit povre, chetive et maleureuse, et emplissoit la cité de ses pleurs et gémissemens. Par quoy il advint que les chrestiens sceurent le cas ainsy qu'il estoit advenu ; sy coururent tous ensamble pour regarder ce mauvais fait et, tantost qu'ilz eurent retiré le feu hors de ladite fournaise, ilz trouverent ledit enfant vif comme assis sur belles plumes et, quant il fu tyré hors, tous s'esmerveilloient de ce qu'il n'estoit point bleschié en riens que fust. Pour ceste cause, ce lieu la fu remplys de haultz cris et lors tout le peuple beneyçoit Nostre Seigneur, en cryant aussy que le pervers faiseur de ce tres inhumain peschié fust jecté dedens ledit feu ardant, et ainsy fu fait. Mais le feu l'ardy soudainement en telle maniere que de tout son corps a paines en laissa il un pou d'os pour enseignement.

- 69r. Et quant les chrestiens demanderent a cest enfantet quelle deffense il avoit eue dedens le feu, il leur respondy: « La femme qui¹³⁴ siet en une chaire et tint ung petit enfant en son geron dedens celle eglise ou je receus le pain a la table de l'autel, me couvry de son mantel affin que le feu ne me brulast. » Et pour ce, il ne fault point doubter¹³⁵ que ce fust aultre que la benoite Vierge Marie qui luy apparu. Et puisque ledit enfant eut congnoissance de la foy catholique, il creut ou nom du Pere et du Fil et du benoit Saint Esperit, et furent luy et sa mere baptisez en eaue de fons et, a l'exemple de ces

¹³⁴ Ms. : *que*.

¹³⁵ Ms. : *doubte*.

deux cy, plusieurs autres Juifz de ladite cité se firent samblablement baptisier, lesquelz furent finablement sauvez.

(XXVII)

S'ensieut ung sermon de saint Jherome sur ung miracle d'un ymage de Nostre Dame paint en .I. petit¹³⁶ tablet de boys.

Il nous semble estre une chose tres convenable de vous reclairier un miracle que nous avons trouvé en escript de celle vraye non souillie Vierge Marie selon la relation de ceulx qui l'ont sceu en la place ou il

69v. advint et a leur retour ilz l'ont laissié par vray escript ou il ne fault en riens doubté.

En la cité de Constantinoble eut jadis ung Juif, lequel regardant un ymage de la tres sainte mere de Dieu peinte en ung petit tablet demanda de qui proprement estoit la face dont la figure estoit pourtraite audit tablet ; auquel ung chrestien respondy que c'estoit la figure de la tres sainte mere de Dieu, tousjours Vierge Marie. Et quant le maleureux et incredule Juifz ouy ces paroles, il en fu moult courroucié et tant que, par l'instigation du dyable d'enfer, il osta ledit ymage hors de la paroit et s'en couru en une maison la plus voisine de luy ou les gens faisoient leurs bas aismens. Puis, au deshonneur de Jhesu Crist et de la Vierge Marie, il jecta dedens la merde ledit saint ymage et en soy asseant dessus, par le trou de son derriere, il purga son ventre sur la peinture de la Vierge, et, ce fait, il se party de la. Mais certes, il fina ses derniers jours par mort honteuse et tele qu'il avoit bien deservi, et en après ne fu jamais nouvelle de luy. Pourquoy il fait bon acroire qu'il fu baillé tantost a un mauvais esperit qui le mist hors de la veue des hommes pour le tres grant pechié qu'il

¹³⁶ Ms. : *petit* suscrit.

avoit commis encontre Jhesu Crist et sa glorieuse mere. Après doncques le partement dudit mauvais esperit, il survint la ung homme de la compagnie des chrestiens, lequel avoit en soy mesmes l'amour de Dieu et entendy tout ce qui avoit esté fait touchant ledit saint ymage. Sy le ala requeryr et le trouva muchié ou milieu desdites ordures, dont il le leva tout

70r. en hault, puis il le tercha, lava et nectoya de belle eaue clere et l'enporta en sa maison, ou il le loga tres honnourablement. Et ad l'honneur et reverence de la Vierge Marie, y commenca a distiller wille boullant de celle mesmes table ou ledit saint ymage estoit paint. Et jusques au jour d'uy dure et persevere ce miracle cy.

Nostre Seigneur Jhesu Crist tout puissant a pour ce demonstré ce signe affin qu'il nous signifiast de quelle veneracion et honneur soit digne de sa glorieuse mere. Pour tant doncques, mes tres chiers et amés freres, convertissons nous de tout nostre cuer a Nostre Seigneur et luy demandons humblement sa douce clemence affin que par bons et afferans services nous honnourons la commemoration de la Vierge, mere de Dieu, et que puissions parvenir a la vraye vie, qui est la lumiere de tous les homes du monde et luyt dedens les tenebres et laquelle les tenebres ne peuent jamais comprendre. C'est la vraye lumiere qui enlumine tout homme en soy, c'est assavoir Nostre Seigneur Jhesu Crist, auquel est honneur, gloire, loenge, puissance et seignourie, avecques le Pere et humilité du Saint Esperit par tous les siecles des siecles. Amen.

(XXVIII)

70v. *S'ensieutt ung autre sermon fait des vertus et loenges de la glorieuse Vierge Marie.*

Certes, il affiert que tous les enfans de notre mere Sainte Eglise celebrent d'un

cerimonieux office la solennele memoire de la tres sainte Vierge Marie, mere de Dieu, comme il soit octroyé a moult de sains par une especiaule dignité de familiarité, que quiconques d'iceulx ont esté excellens et vertueux, ilz ne soient pas fraudés des deffenses et aydes pour leur salut. Qui sera donques celluy qui jamais pourra mieulx servir par le sacrefice de loenge aucun saint le plus puissant en aydes ou le plus prest en aydant aux povres maleureux que Nostre Dame, la royne du ciel et de la terre, celle qui tousjours a mercy des meschans et comme celle qui est la piteuse mere de misericorde? Car comme icelle glorieuse mere de Dieu par le tiltre de son nom de fin or se revelast jadis a ung sien serviteur qui labouroit¹³⁷ en l'article de la mort ; finalement, quant il gisoit en son lit comme demi mort et resongast angoisseusement a l'eure de sa separation de son corps et de l'ame, vecy cest imperiable dame par une vision plus que angelique, soubz une consolation maternele, luy dist ainsy : « Sces tu point, mon frere, qui je suis? » A cuy il respondit : « Ma tres chiere dame, je ne sçay qui tu es. » Lors elle luy dist moult doucement et tres maternellement : « Je suys la Mere de misericorde! » O combien souesve fu ceste voix de liesse en ce jour de calamité et de misere! O combien eueux fu cestuy malade lequel une tele et tant grande dame a daigné viseter! A la venue de

71r. laquelle il est licite de croire les fantosmes des dyables desemparassent¹³⁸ tantost tellement que ledit frere trespasant de ce monde s'en ala franc et quicte au royaume de paradis et fu appellé par une voix angelique au tiltre de la Vierge Marie. Quelle chose aussy est ceste cy que, comme elle soit la tres clere pierre precieuse des vierges

¹³⁷ La source donne : « agonizanti », BL Mariale 1, Cotton Cleopatra C.X., fol. 139v.

¹³⁸ Ms. : *desempirassent*, la source donne : « disparuisse », *Idem*.

et la merueilleuses dignité des¹³⁹ anges, toutesfois elle ne desdaigne point de regarder les pecheresses ames de son fil, ja soit ce qu'elles soient moult ordoyes et tachies de la syeue d'ordure vicieuse.

Or me dy, toy, Marie, la pecheresse qui fus diffamee pour nulle soullures que tu avoies fait en Egipte, qui fu celluy qui te ouvry l'entree du temple pour aourer la sainteté de la croix vivifiee senon Nostre Dame, laquelle en ta grande necessité par la ramembrance de son ymage tu voulds querir ta deffendresse et la trouvas tres loyale conduyseresse jusques a la couronne de la bonne penitance que tu feis en la grande dreté du desert?

Soit aussy amené ung autre maleureux au tesmoignage de Marie la misericordieuse.

Dy moy donques, o tu, desesperé apostat, Theophilus, pour la convoitise de honneur d'avoir fait hommage au dyable d'enfer par la caution d'un maudit Juif, dy moy, je te pry, qui a ce esté qui t'a racheté tant puissamment de la main du fort adversaire des hommes et qui t'a delivré de la perverse seignourie de l'ennemy senon derechief la puissante Vierge Marie, royne des cieulx, laquelle te raporta ton cyrographe et te reconsila a son fil, cler et luisant en samblance d'un soleil?

71v. Doncques, se ces loenges ne nous esmeuvent que ung poi a sollennelement servir la trespassee des anges, viengne avant celluy message de Dieu, Gabriel, je ne di pas l'angele, mais¹⁴⁰ l'archangele du souverain roy et par son Ave, par-dessus par sa salutation solennele, il enseigne tout le peuple de Dieu combien solennelement il conviengne celebrer la commemoration de la Vierge Marie, quant il luy dist : « Ave

¹³⁹ Ms. : dignité des vierges anges.

¹⁴⁰ Ms. : *mais* suscrit.

Maria gracia plena dominus tecum », par-dessus : « Dieu te sault, Vierge Marie, plaine de grace, Nostre Seigneur est avecques toy. » Je te salue, saint Ave. Je te salue, joyeux. Ave, qui dois estre honnourés de cuer pur et net et de chief enclin estre offert a ma dame sainte Marie. Je te salue, dy je¹⁴¹, Ave glorieux, qui es parlement a la Vierge Marie, es afferant royal et arguant celluy Ave des Cesaes, jadis empereurs de Romme.

O ma chiere dame, que labourons nous maintenant? Car certes nous ne pourons parvenir a tous les grans fais de ton excellente dignité. En verité, tu es plus grande en gloire que la pensee humaine ne pourroit comprendre. Vecy le mesmes Fil de Dieu, nostre roy Emanuel, lequel tu, Vierge caste et mere celestienne, as engendré. Vecy, dy je, que icelluy se glorifiant de toy, sa glorieuse mere, disoit pretendre¹⁴² par vostre humble priere au pere celestien, prians que luy, ramembrant de toy, sauve l'empire de son enfant¹⁴³. Sire, dy je, regarde vers moy et ayes mercy de moy! Donne l'eternel empire a son enfant et sauve le fil. De qui fil? De ta chambriere¹⁴⁴. O tonnaire espoentable, quant la Vierge Marie, mere de Dieu, s'appelle

72r. humble chambriere! Que dis tu, tres grant et puissant roy? Que dis tu, seigneur du ciel et de la terre? Je te pensoye nommer fil de la Dame du monde ou de la Royne du ciel, et toy, majesté royaule, te glorifies de ta mere chambriere. – Je sçay bien, dist il, je sçay bien qu'elle est Dame et Royne, mais humilité de son courage l'a adornee de tout bien et de tout honneur et, pour ce, me plaist elle et est beneye par-dessus toutes

¹⁴¹ la source donne : « inquit », *Idem*.

¹⁴² Ms. : *pretendez*.

¹⁴³ La source donne : « en ipse inquam gloria nostra de te gloriosa matre prece humili supplicet celso patri. orans ut memor tui salvet imperium pueri tui », *Idem*.

¹⁴⁴ La traduction diffère de la source : « Et salvum fac filium. Cujus? Ancille tue », *Idem*.

les femmes.

Or avant doncques, mes freres, se nous voulons soubz la Mere de grace appaisier le fil juge¹⁴⁵, pour la benivolence du juge faisons feste et memoire de la Mere. Ung chascun doncques se espreuve selonc l'enseignement de Nature : c'est assavoir s'il est bon fil, qu'il ayme tendrement sa mere, et tant qu'il s'esjouysse plus de l'onneur de sa mere, et tant qu'il se veille plus de sa vergongne, qu'elle soit hounouree ou injuriees aucunement. Et pour ce, la charité de Jhesu Crist Dieu, l'innocent fil de Marie, ayme il moins¹⁴⁶ que ne fait ung pecheur, fil de l'omme? Certes, nennil! Car plus parfaitement ayme celluy de qui tous ceulx qui ayment apprennent a amer; item celluy fil honoure sa mere plus que nulz autres qui honnorent sa mere¹⁴⁷. De ceste esperance sont maintes eglises efforcies¹⁴⁸, par l'universel monde; et pour ce qu'elles ne peuvent festoyer¹⁴⁹ tous les jours de la sepmaine en l'onneur d'une tant grande mere, elles y ont seulement esleu ung jour. Et qui est le jour plus afferant pour festoyer icelle Vierge Marie que le saint jour du samedy, lequel est franc de tout le .vi^e.¹⁵⁰ ouvraige de Dieu, cellui jour le plus anchiens de tous les autres jours,

72v. a sanctifier¹⁵¹ ceste Dame par un repos divin? Et emprés le premier jour, samblablement le .vii^e. des jours il a ordonné, afin¹⁵² quela solennité de la Mere de

¹⁴⁵ Source : « fidelium judicem », *Idem*.

¹⁴⁶ Ms. : *ne ayme il pas Marie, sa mere*, corrigé selon la source : « Ergone jhesus caritas. deus marie insons filius minus diligit quam peccator filius hominis? » *Idem*.

¹⁴⁷ Il s'agit d'un contre-sens, voici ce que donne la source : « Plus cunctis aliis illum hono. qui matrem suam honorat », *Idem*.

¹⁴⁸ Source : « roborate », *Idem*.

¹⁴⁹ Ms. : *festoye*.

¹⁵⁰ VI^e doit être compris comme "sénaire, composé de six" et pas "sixième" la source donne : « libera ab omni senario opere dei », *Idem*.

¹⁵¹ Ms. : *sanctifie*.

Dieu s'esjouysse au samedi, pour la pasques de son fil, qui se fait en dimenche. En ce jour de samedi donques, maint loyaulx chrestiens embrasez de l'amour de la Vierge Marie tendent ad la gloire du fil ung solennel service a sa glorieuse mere. Mais affin que ladite solennité ne engendre ennuy par toutes les heures jusques atant que l'auctorité d'un concile general l'ait confermee, on chante seulement la messe en grant sollennité et non mie sans dire *Gloria in excelsis*. Et preuvent cecy par une raison en prenant leur argument d'un moindre estat et dient ainsy : se ung roy¹⁵³ devient empereur, qui sera l'eglise qui tantost ne mette l'office ferial a l'endemain, et ne orne la face de l'eglise de riches couronnes, de beaulx joyaulx, de chensons et de cierges aornez ad faire la procession. Doncques, se pour la presence d'un roy terrien aucunement renouvellee est¹⁵⁴ la solenité de pasques¹⁵⁵, il est chose moult digne et religieuse que la Dame du monde, c'est assavoir la glorieuse Vierge Marie, soit hounouree en son samedi d'un office solennel a la loenge de son fil, lequel ayme et honnoure sa bonne mere.

Que feray je plus long procès! Paix et pardurable salut soit a tous ceulx et celles qui ayment faire memoire de la glorieuse Vierge Marie, Mere de Dieu, de par son tres chier et amé fil luy octroyant cecy, lequel vit et regne avec le pere et le Saint Esperit, jour cler et jour eternal en la longueur des jours. Amen

¹⁵² Ms. : *afin* manque, corrigé selon la source : « quatinus solennitas matris in sabbato conjubilet as pascha filii in dominica », *Idem*.

¹⁵³ La source signifie autre chose : « s'il arrivait un roi ou un empereur », *Idem*.

¹⁵⁴ Ms. : *est* manque.

¹⁵⁵ Le sens de ce passage n'est pas clair : tout dépend de la signification de *revocatur* "retirer, déplacer" mais aussi "ramener" -*renouvellee* pourrait vouloir dire "remplacée". La source donne : « Et hoc probant ratione: sumentes argumentum de minore. Si rex inquit vel imperator advenerit: que ecclesia est que non statim solitas procrastinet ferias facie coronis aureis adornans. turribulis ad processionem ordinatis? Igitur si ad terreni principis presentiam quodammodo revocatur pascalis solennitas: dignum valde est et religiosum ut mundi domina gloriosa maria in suo sabbato honoretur solenni officio ad filii honorem. qui diligit et honorat bonam matrem. » *Idem*.

(XXIX)

73r. *Miracle d'une royne qui occist son seneschal et brula sa cosine, pourquoy elle fu jugie estre arse et Nostre Dame la sauva.*

En Egypte ot jadis ung roy riche et puissant et vertueux qui en son temps ama moult le deduit de chiens et d'oiseaulx. Si advint un jour que en chassant dedens une grande et espesse forest a tous ses chiens et veneurs, il se leva ung si hideux orage de pluige d'esclitre et de tonnaire que chascun s'enfuist l'un ça l'autre la, et demoura ledit roy tout seulet, chevauchant par hayes et par buissons, tant qu'il se bouta en une bove jusques ad ce que l'orage fu passé ; puis s'en ala, criant et huant par le bois, cuidans retrouver ses compaignons. Mais oncques il ne ouyt¹⁵⁶ ne cor, ne chien, ne personne qui luy rassenast son chemin et si estoit ja presque nuyt. Finablement, il trouva d'aventure ung sentier batu, si s'apensa qu'il le tendroit ainsy comme il fist et tant exploita qu'il vint hors de la forest. La vit il ung moult fort chastel, assis sur une belle riviere courant ; lors remercia il Dieu

73v. qui l'avoit mené a port de salut. Si chevacha jusques a la porte dudit chastel et hurta ; adoncques le portier avala ung pont leveiz et demanda qui est cela. Le roy luy respondy : « Mon amy, je suis ung chevalier qui mes huy ne sçay ou aler pour trouver logis fors ceans. Si dys a ton seigneur que par sa courtoisie et par amour lui plaise de moy herbergier ceste nuit. » Ledit portier fist son raport a son seigneur, lequel devala tantost de son palais et s'en vint a la porte ou estoit le roy. Incontinent qu'il le vit, il le recongnut ; si le festoia et receut comme il devoit faire son seigneur et son maistre et luy dist que en ce monde ne luy pouoit advenir plus grant joye que de sa venue,

¹⁵⁶ Ms. : *ouyt* suscrit.

dont il louoit Dieu. Lors dyst le chastelain a sa femme : « Dame, atournez vous tout le mieux que vous porrés et vous parez des meilleurs robes que vous aiez et amenez vostre fille par la main pour faire compaignie au roy qui maintenant est arivé en ceste place. » Ores vindrent la mere et la fille erramment en la sale ou estoit le roy ; si s'enclinerent et saluerent le roy moult doucement et tantost le roy les salua aussy et luy mua le cuer et le viaire. Certes, sitost comme lui vit la pucelle, il la fist seoir encoste luy, disant en son couraige : « Ceste fille est de grant beauté en corps et en vis, gracieuse et de beau maintien. Je ne prise mais mes joyaulx, mon or ne mon argent ung bouton envers le tresor que ceste pucelle porte. S'elle veult, je la feray royne. » Assés tost fu appresté

74r. le soupper, puis se assis le roy a table et fist seoir devant ses yeulx celle qui luy allumoit le cuer et tout le corps dedens et dehors, tellement fu y enamouré d'elle. Et, quant il eust esté noblement repeus de plusieurs et divers mes, la belle, qui devant luy seoit, plus luy pleut que riens qui fust. Si laverent après souper, puis beurent et s'en alerent chascun couchier. Le roy, qui tout le jour avoit esté moult traveillié, fu aussy la nuyt tres fort grevez de divers pensers. Le lendemain, quant il fu levé, il dist a soy mesmes : « J'auray bien la pucelle quant je voudray, sans nul soucy, car je le demanderay a son pere et sçay bien, quant je luy diray que je la vueil avoir a femme et espeuse, qu'il en aura grant joye. » Lors s'en vindrent le pere, la mere et la fille devant le roy et le saluerent tous trois. Et le roy, qui tousjours entendy a la pucelle, les salua aussy ; si fist asseoir le pere emprés luy et luy dist tout son desir : « Mon hoste, dist il, je vueil bien que vous sachiez que vous devez estre moult joyeux d'un mien penser que je vous vueil dire. C'est assavoir que je vueil avoir vostre fille a

femme et espeuse et la feray dame de tout mon royaume. Mais bien se garde qu'elle ait en soy toutes bonnes taches comme il appartient a femme de si grant haultesse. » Adoncques se jecta le chastelain aux piez du roy et le mercya en plourant tendrement pour l'honneur qu'il luy promectoit. Si la fiança incontinent et, tantost qu'elle fu fiancee, la maisnie du roy, qui

- 74v. toute la nuit l'avoient quis sans en ouyr nouvelle jusques a ores, entrerent dedans ledit chastel. Cestuy roy avoit ung seneschal, qui recueilloit toutes ses rentes et ses revenues dont sa terre fu mal gouvernee, car il estoit envieux, fel, villain et plain de trahison, auquel le roy raconta tantost comment il vouloit espouser celle fille et que ja l'avoit fiancee. Si la fist venir devant luy et quant le seneschal la vit de si hault maintien, simple, quoye et sans nul effroy, il loua moult le mariage. Maintenant print congié le roy, mais il dist avant a la pucelle qu'il revendroit dedens trois jours ; si luy pria qu'elle le receust en tel point que ame n'en sceust riens, fors eulx deux. Elle luy promist ainsy et luy demonstra par ou il vendroit en sa chambre et luy bailla une clef d'un huys du chastel qui ouvroit sur ung jardinet et la actenderoit. Par ceste maniere porchaça son ennuy la fole qui emprint cestuy fait, dont elle mesprist grandement. Puis monta le roy a cheval et, quant il fu aux champs, il conta a son senechal ce qu'il vouloit faire de celle qu'il convoitoit tant qu'il en estoit en grant mesaise et, ainçois qu'il l'espousast, il en auroit son plaisir, quoy qu'il en deust advenir. Lors respondy le seneschal et luy dist : « Sire, je suys votre homme ; pour tant comme a mon seigneur vous doy dire vostre bien et garder vostre honneur. Certes, il me samble que cestuy vostre plaisir de lit seroit vilain et contre raison. Si vous en devez garder du tout, car vous en auriés honte et blasme. » Tant ammonesta le roy

- 75r. qu'il jura et promist que plus n'y procederoit, ains mectroit la chose en respit. Adoncques il bailla a son seneschal la clef qui deffermoit l'uisset, comme dit est. Et incontinant qu'il la tint, il se adjuga de parvenir a son faulx et dampné propos, comme il fist, car luy, fault et desloyal, sçavoit bien l'heure et vint a celle heure mesmes tout seulet et exploita tant qu'il entra en la chambre de la pucelle, laquelle ne le vit point, ne luy aussy elle, pour ce que la nuit estoit obscure. La damoiselle doncques, qui ne demandoit long plait, cuyda estre couchiee avec son seigneur le roy, mais non estoit, car le frauduleux se pena tant par son beau parler que eulx deux coucherent en ung lit ou il accomply sa volenté d'elle et par ainsy elle fu deceue tant qu'elle perdy le nom de pucelle. Or advint qu'il s'endormy et ronffla fort et ferme, lors se appensa elle en son courage qu'elle estoit deceue, dont elle fu moult tourblee en disant : « Lasse moy! Je suys deshonnouree. Ce n'est pas cy mon seigneur le roy. Il n'est pas si gros ne si gras, car il est jeune homme et cestuy cy est ung vieillard ronfflant. Une foys en saray¹⁵⁷ je la verité! Se ce n'est il, que feray je? Certes, il me fera morir et n'en eschapperay jamais. » En faisant ces regrés, elle se leva du lit et se vesty d'un pelliçon et fist tant qu'elle trouva de la lumiere, puis revint derechief mate et courrouciee quant elle recongnut celluy qui dormoit en son lit. Si dist : « J'ay cy ung desloyal amy et je luy seray aussy male amie et n'en eschappera point. » Elle s'en ala tantost
- 75v. vers son chevés et la trouva l'espee du marischal, qui fu bonne, trenchante et affilee, et luy bouta tant parfont dedens le corps qu'elle luy trencha le cuer en deux pars ; ne

¹⁵⁷ Ms. : *seray*, corrigé selon la source, T.II. v. 12898 : « Par tens en savrai la verite », *La Vie des pères*, 1981, *op. cit.*, p94.

oncques puis ne bouga ne pié ne main. Ainsy morut il la gueule bee en ce lit et comme faulx et desloyal porta le fais de son mal.

Leans avoit une pucelle cousine a ladite damoiselle, qui savoit tout son conseil et son fait ; si furent d'accort qu'a force l'entraineroient et le jecteroient dedens ung vieil puis sans eaue en ung anglet pres d'une tour. Ainsy fu dit, ainsy fu fait. Puis, paremplirent ledit puis de fiens, de terres et d'ordures affin que on ne le peust veoir ne appercevoir. En après, elles atournerent la chambre, ains qu'il fust jour, si gentement que nul n'y peust noter chose dont venist blasme. Or fu ce seneschal quis par tout le royaume tant par ses parens et amis comme par le roy mesmes, mais oncques n'en fu ouy nouvelles dont on se deust esjoir et en pou de temps il fu du tout mis en oubly. Tantost après le roy fist assamblar tous ses barons pour avoir leur conseil touchant sa femme qu'il vouloit prendre a mariage¹⁵⁸. Quant ilz furent tous assemblez, le roy les mena droit au chastel ou sa femme estoit ; la furent dames et chevaliers et maintes autres gens qui menoient, sans sejour, joye, soulas et festoiemens. Or vint la nuyt que celle damoiselle fu royne, si parla a sa cousine et luy dist qu'il failloit qu'elle geust la nuyt avecques le roy jusques a ce qu'il auroit eu

76r. son pucelage, laquelle luy octroya sa requeste, dont elle eut depuis mauvais guerredon. Bien sceurent entre elles deux leur fait appointier et, quant ce vint au soir, ladite cousine se coucha avec le roy, qui luy emporta son pucelage. Et fu pres de la minuit quant ilz eurent accomply leur plaisir, puis s'endormirent en parlant. Adoncques, la royne se doubta et dist : « Las moy! Je suys destruite se ceste cy est

¹⁵⁸ Ms. ^ama^{ri}age.

endormie. » Si la pris par ung des doys du pié et elle mist son pié d'autre part et dist par tres grande felonnie : « Certes, je ne me bougeray point, car je veulz avoir le roy a mary, comme j'en ay bien gaignié l'honneur. » De ces paroles fu la royne moult doulente et moult courroucie et la requist derechief .v. ou .vi. fois, laquelle luy respondy a l'estroit qu'elle ne se mouveroit ja du lit que le roy ne fust aincois levé. De quoy la royne fu grandement esbahie, mais, pour se contrevengier, quant sa cosine fu du tout endormie, elle le loya bien et fort et noa a l'esponde du lit d'un couvrechief delié et puis bouta le feu dedens le lit, qui fu tantost toute embrasé pour la grant plenté de feurre ou estrain¹⁵⁹ qu'il y avoit. Le roy, qui fu grant homme, sailly jus incontinent qu'il senty le feu a ses talons et n'entendy que ad se sauver. La royne vint aussy après luy, dont il fu tres joyeux quant il la vit saine et sauve ; la chambre fu toute arse et brulé que oncques on n'en peut rien tirer hors, celle aussy

76v. y fu arse et perie qui ot mauvais guerredon de sa bonté. Le roy amena le lendemain sa femme a grant noblesse et la tint moult chiere et elle luy. Mais depuis, tousjours elle eut grant ennuy en son cuer toutesfois qu'il luy souvenoit des fourfais qu'elle avoit fait et perpetré comme fole ; et tant en fu repentante qu'elle fist faire une chapelle et ung ymage de la Vierge Marie et y ordonna ung chappellain et son vivre pour servir la glorieuse Vierge. La royne ouoit tres souvent messe leans en oroisons, en pleurs et en gemissemens. Et mena ceste vie bien deux ans que oncques elle ne se vout confesser jusques atant que ung jour elle fu en grant pourpensement et dist : « Las, je n'ay en moy raison ne sens quant je demeure en mon pechié! Las, moy, qui pers et destruis tous les biens que je dis ou fais! L'ennemi d'enfer me tient bien en ses las,

¹⁵⁹Ms. : *estrais*, corrigé selon l'usage du copiste qui donne la graphie « estrain » au fol. 111r.

car, se je ne confesse mes pechiez, je n'en puis avoir remission et se je n'en fais aussy penitance. Je m'en iray doncques a confesse et regehiray tous mes pechiez. Se j'en ay honte et desplaisir, je prendray tout en penitance ; mon corps en souffrira la plus grant part et mon ame en istra mieulx au jour de mon trespas. » Ainsy doncques, la royne fu de soy mesmes reprise et se mist a bien faire, mais le roy avoit ung chappellain, lequel savoit moult de ses consaulx et se contenoit tousjours si bien que on le reputeoit bon, loyal preudomme. Nonobstant que souvent on loe plusieurs qui se monstrent saus et sains,

77r. et par dedens ilz sont vicieux et par dehors plains de mauvaistié!¹⁶⁰ Si saiche telle maniere de gens que Dieu les het pour les confondre cruelement.

Or vint la royne se confesser a ce chappellain et, en plourant si tendrement¹⁶¹, luy raconta du seneschal qu'elle avoit occis et comment elle l'avoit jecté en ung puis et la cause pourquoy ce fu. En après, luy confessa de sa cousine, comment elle l'avoit loyee et arse en son lit. Desquelles choses le chappellain s'esmerveilla moult et le remonstra a la royne en disant : « Qu'est ce que vous avés fait? Certes, vous en devez estre pugnée, et si serez vous ; ne il n'est homme qui vous puist faire eschapper cest outrage que vous n'en portiez la paine. Le roy le saura en la fin et tantost aura conseil de vous faire ardoir. Non pour tant, se vous me voulez amer et le tenir si secretement que nul n'en saiche riens, je vous garantiray la vie, que pieça deviez perdre par vos demerites. » Moult fu la royne esperdue quant elle entendy les paroles que le fol chappellain luy avoit dit. Ce nonobstant, elle luy respondy bien a point et

¹⁶⁰ Ce passage est absent de la source qui donne au T.II. vv.13056-59 : « Mes tex est malvés que l'on loe / por ce qu'il fet la chape a choe/si saichent bien cil qui ce font/que Deus cruelment les confont », *Ibid.*, p. 99.

¹⁶¹ Ms. tendrent.

luy dist : « Qu'est ce que vous me dictes, mauvais prestre, faulx, desloyal et ypocrite. Je vous demandoie conseil de mes iniquités, dont je me vouloye amender ; si me devriez bien et doucement conseiller et, selon la qualité de mes pechiez, m'en donner la penitance. Or me requerez vous de faire plus grant mal beaucoup que je n'ay fait. J'ameroye mieulx estre arse que rompre le veu que j'ay promis a mon seigneur. Je luy garderay mieulx son honneur que vous ne

77v. luy voullés garder. Et devriez penser que par cy devant estiez bien renommé ; ores estes vous faulx parjurés ; mais l'heure et le temps vendra que Dieu vous en paiera selon vostre deserte. » A tant se party la royne. Lors se doubta le chappellain qu'elle ne le deist au roy et qu'elle ne le feist mal de luy. Si s'apensa qu'il se avanceroit et que mot a mot il luy diroit tout le fait et la confession de la royne ainsy qu'il le savoit par sa bouche. Le roy en fu moult esmerveillié ; si s'en seigna plus de cent fois et tantost envoya au puis ses sergans qui¹⁶² quistrent tant qu'ilz trouverent leans le seneschal qui gisoit au revers, ainsy come on l'avoit jecté dedens. L'autre fait de la cousine fu ausy actaint souffisamment. Et quant le seneschal fu trouvé, la chose qui ne se devoit pas taire fu sceue par tout le pais. Adoncques fist le roy appeller tous les barons et seigneurs evesques de son royaume et la fist tantost jugier, car oncques ne la vult recepvoir a mercy. Si donnerent leur sentence et tous ensamble furent d'accort qu'elle fust arse et reduicte en cendre. Pour ceste cause la royne, qui fu moult dolente, reclama de tout son cuer la glorieuse Vierge Marie en disant : « Machiere dame, de l'angoisse qui me touche au corps et a l'ame, j'en viens a vous a confort, ayde et secours. Je vous ay tousjours amés et encoires aime et aimeray toute

¹⁶² Ms. : *quis*.

- ma vie et, pour ce que je m'esmaye durement, je vous supplie et requier que vous ayez mercy de moy affin que ne soye livree de morir par feu et,
- 78r. se par vous je n'en suys preservee, je vous prie que vous preniés mon ame en vostre garde et que le frauduleux ennemy de l'humain lignage ne la trouve en estat qu'il la puist trayner en l'horrible genhine d'enfer. » La royne condempnee¹⁶³, ainsy que dit est, fu incontinent amenee au feu pour estre arse. Et quant elle fu despouillie en sa chemise, elle fu moult dolente et esperdue. Toutesfois, elle avoit tousjours son cuer a Dieu et a la glorieuse Vierge Marie. Or oyez comment il luy advint! Illecques au plus pres avoit ung renclus, qui avoit demouré en son hermitage bien plus de cent ans sans s'en bougier, comme fait ung oisel en sa cage. Il estoit si vieil, si foible et si brisié que a grant paine se soustenoit il sur ses piez. Mais Dieu le gouvernoit, comme il fait tous ses bons amis. Cestuy renclus eut en vision celle nuit que lendemain il se levast bien matin et s'en alast sans demeure a une assamblee qui pres de luy se faisoit pour dire de par Dieu au roy qu'il ne touchast point a la royne et que ce ne luy fust grief, car, en temps et lieu, il verroit telz et si beaulx miracles que par tant il sauroit sa loyaulté manifeste. Le bon saint homme se party lendemain matin et s'en vint a tout sa potence. Quant le roy sceut sa venue, il ala tantost a l'encontre de luy, car il luy devoit porter grande reverence pour les grans biens et vertus qu'il sçavoit estre en luy. Le roy le print sans delay par la main et le salua en disant : « Quelle est la cause
- 78v. de vostre venue? » Et il luy dist : « Dieu m'envoye par devers vous et n'est nul qui puist sauver ne dampner¹⁶⁴ la royne quant Nostre Seigneur Dieu la veult sauver et la prent en garde, car il veut en terre a un chascun le tort et le droit qu'il a deservy.

¹⁶³ Ms. : *condempnee* suscrit.

¹⁶⁴ Ms. : *dampne*.

Mandez la, si vous plaist, et vous orrez d'elle la cause pourquoy elle seuffre presentement cest ennuy. Le roy manda tantost la royne, laquelle vint incontinent a son command. Elle estoit eschevelee et en sa chemise quant on l'amena devant le roy, lequel ne se peult tenir de plourer quant il la vit venir en tel point. Mais Dieu la delivra tantost que le preudomme l'eut veue.

Item ung autre cas luy advint, car devant elle survint ung bel vestement et ung voile dessus sa teste. Par dessus ledit voile avoit ung briefvet qui contenoit tout son cas. Le bon renclus le print tantost et le lut devant tous ceulx qui la estoient presens, de quoy le roy se blasma et eut grant ennuy en son cuer. Et pour ce qu'elle avoit fait cecy pour luy, il en fu plus courroucié et dolent ; et aussy pour les cas qu'il avoit nagaires veu sceut il vrayement que Dieu l'amoit quant il l'avoit sauvez ainsy comme dit est. Si luy en crya mercy de tres bon cuer et luy dist : « Ma chiere seur et amie, je vous ai fait grant tort et vous ay donné paine et traveil par mauvais consaulx, dont vous feussiez ja morte se ne fust la grace de Dieu qui vous a garantie, mais le fol prestre qui vous a encusé faulsement et a tort fist ma honte et dommaige quant il vous requis de si honteux meffait. Pour ceste

79r. cause son corps le comparra par mort comme chascun le pourra maintenant apercevoir. » Le chappellain doncques fu tantost pris et puis, piez et mains loyees, on le jecta dedens le feu grant et bien espris comme le roy l'avoit commandé. Ainsy moru ce fol chappellain, qui envers sa dame et son seigneur avoit esté faulx et desloyal comme dessus est dit. Le roy fist aussy livrer a meschief tous les parens et amis du seneschal, car il les mis tous a perdicion. En la fin demoura le roy avec sa femme, qui fu bonne en corps et en ame, et la tint tousjours chiere autant comme il

peut. Mais celle, qui n'oublya pas les biens que Dieu luy avoit fait et la glorieuse dame qu'elle servoit de tout son cuer, renforça ses biensfais et sa vie et en ce fu toute sa cure et son estudie. Finablement, elle se pena tant de servir Dieu et sa benoite mere, la Vierge Marie, qu'elle obtint la joye pardurable en la compaignie des sains et saintes de paradis, ou elle est et sera par siecles et temps infinitz, a laquelle nous maine le benoit Fil de Dieu, qui vit et regne eternelement a tousjours mais. Amen.

Cy fine ung miracle d'une royne qui occist son seneschal et brula sa cousine, pourquoy elle fu jugiez d'estre arse, mais, a l'ayde de nostre Seigneur Jhesu Crist et de la glorieuse Vierge Marie, elle fu sauvee et remise avecques le roy, son mary, comme bonne femme en corps et en ame.

(XXX)

79v. *S'ensieut l'istoire du filz du seneschal qui dist au roy que son alaine puoit, et pour ce le vould il faire destruire. Mais, il fu sauvé par ouir messe et puis il devint hermite. Et le roy se mist aussy en la parfin avecques luy.*

Ung roy fu jadis en Egipte qui ot en sa court ung seneschal sans orgueil et sans beubant, lequel servy si bien et si loyaulment son seigneur le roy qu'il en receut tres bon guerredon tant en honneur comme en chevance. Cestuy seneschal avoit ung filz de blonde chevelure¹⁶⁵, bien parlant, de beau viaire et de bonne contenance, et estoit de l'eage de environ .xv. ans, forment sage, discret et prudent, lequel mist tout son entente a amer et servir Dieu sur toutes choses, saichant que les biens temporaulx ne sont que une boufee de vent. Or advint que ledit seneschal accoucha malade, si fort que on n'y actendoit l'eure. Quant le roy a cuy il avoit fait hommage en sceut les

¹⁶⁵ Ms. : *cheveure*

nouvelles, il en fu moult dolent en son cuer ; et pour ce qu'il l'amoit chierement, il ala devers luy et se assist en une chaire devant

80r. son lit. Lors dist le seneschal au roy : « Sire, je vous ay servi moult longuement, car il a .XXXV. ans passez que premierement je vous vey en enfant et que fus vostre serviteur. Je ne puys reschapper de ce mal, ains me convient paier le tribut de nature, car je me sens foible et grevé ; par quoy, je ne puis vivre longuement. Sire, je vous fais une requeste, c'est assavoir que pour Dieu et en guerredon des bons aggreables services que vous ay fait, es quelz j'ay usé trestout mon temps, vous veuillez faire du bien a mon filz et luy rendez mon service, si ferez bien et vostre honneur. Je vous en prie et requiers tant comme je puis. » Adoncques luy respondy le roy : « Mon amy, je vous promectz que je tendray entour moy vostre filz tous les jours de ma vie et le feray seigneur et maistre de mon royaume, sauve l'honneur de moy et de mon hoir, et luy donneray si largement or et argent, soiez mors ou vif, qu'il sera riche a tousjours. » De laquelle promesse le seneschal remercya le roy grandement en disant : « Sire, Dieu le vous mire ! » Et puis, dedens pou de jours, il trespasa de vie par mort. Le roy, qui fu bon et loyal seigneur, ne vout pas mesprendre envers cest enfant, ains luy bailla ung sage maistre pour l'apprendre a l'escole avecques son propre filz. Il les aloit veoir chascun jour et leur envoioit ses presens, car il les amoit tous deux moult chierement. Et les deux jeunes enfans s'entrainerent aussy forment comme ceulx qui estoient nourris

80v. ensamble. Leur maistre d'escole, qui par sa felonnie estoit toudis envieux, ala dire en son cuer par sa grant folie : « Je ne tiens pas le roy a sage quant il tient aussy chier comme son fil ung garçon venus de bas estat. A moy devroit il faire feste et luy

devroit moult bien plaie la science que j'ay en moy mesmes, car je suis ung bon sage clerc, passé et examiné en ars, en lois et en decrés. Il ayme cy ung jeune enfant sans discretion et sans sens, qui ne scet ne tant ne quant de bien. S'il m'amast, il feroit trop mieulx, car je ne voy en cest enfant nulle chose pourquoy il le doive tant amer. Mais se je puis, il n'aura ja joye de son sens, car je departiray ceste amor par une maniere ou aultre, ou toute ma science me fauldra. » Or s'apensa maintenant ce maistre d'escole de tenir paroles a l'enfançonnet et, en appliquant son sens en mal, luy dist comme en le chastiant et comme en l'endocrinant tres bien : « Beau fil, quant le roy vendra cy tanstost et vous tendra entre ses bras, tournez le chief arriere de luy, car vostre alaine ne luy est pas bonne ne souef flairant ; il s'en plaint a moy et a autrui. Se n'oubliez mie que en temps et lieu vous ne luy tourniés la face comme je vous ay dit. - Beau maistre, dist l'enfant, si feray je volentiers et sachiez qu'il m'en souvendra bien. - Vous dictes bien, dist le maistre, or y perra. » Le roy les vint veoir ung jour, si les print tous deux entre ses bras, mais le fil de son seneschal, qui n'entendoit point de riens mesfaire, tournoit toujours son

- 81r. chief arriere. Le roy, qui le cuidoit grever, s'en gardoit. Et ainsy le fit .vii. ou .viii. fois. Et quant le roy le arraisonnoit, tantost il destournoit son visage tant que le roy s'en apperçut et s'en tourbla dedens son cuer. Lors en vint il devers le maistre d'escole et luy dist : « Faictes moy certain de ce que je vous diray et demanderay, et ne le me laissez a dire pour riens qui soit. » Le maistre luy dist : « Mon beau doulx sire, je vous en diroie toute la verité se je ne vous cuidoye courroucier. » Le roy luy respondy : « Vous ne me povez courroucier, ains je vous en ameray mieulx beaucoup. - Tres chiers sire, je le vous diray doncques : l'enfant au seneschal m'a dit

que vous avés si forte alaine qu'il n'a sur luy membre ne nerf qui ne luy arde quant il la sent, et a pou pres luy crieve le cuer. » Le roy, qui entendy ses paroles, haÿ durement l'enfant innocent et jura par sa foy que jamais ne luy feroit bien, puis se party comme tout foursoné. Et le maistre fu de mal'eure né car il compara puis après son pechié, nonobstant qu'il menast grant joye de ce qu'il avoit fait. Le roy, qui n'oublya pas son courroux et qui ne s'en voutl oncques descouvrir a personne vivant, fist querir .v. ou .vi. pucelles gentilz, femmes cointes et de beau maintien, avecques lesquelles il ala jouer et esbatre pour essayer se son alaine estoit punaise comme il cuidoit et dont il estoit en grant melancolie. Si sceut par lesdites pucelles qu'il

81v. estoit pur et net de tel vice ; de quoy il fu grandement resjouy en son cuer, ja soit ce qu'il ne fust pas du tout rapaisié, car de ceste heure il eut tousjours contre cuer ledit enfant et ne le peut oncques puis veoir qu'il ne s'en grevast et que son sang ne luy fremist. Si dist qu'il s'en despescheroit et qu'il ne le vouloit jamais plus veoir. Ire, qui maint home desvoye, mist le roy hors du sentier de verité et tellement le traversa qu'il oublia tout son vouloir pour vengier sa felonnie sur celluy qu'il n'amoit ne tant ne quant. Lors manda il son forestier, qui demouroit en sa forest, lequel vint tantost. Si luy commanda qu'il feist ung grant feu en son bois et qu'il y jectast le premier qui yroit devers luy de sa part incontinent qu'il le tendroit aux poingz, item qu'il tenist ceste chose si secreta qu'elle ne fust descouverte a nulluy et qu'elle ne issist hors de sa bouche, aussy chiere qu'il avoit la vie de son corps. Ce forestier luy octroya son commandement et s'en tourna de luy a tant ; puis lendemain, il fist grand feu ainsy que le roy luy avoit ordonné. Quant le roy vit l'enfant dessus dit, il luy commanda qu'il montast tantost a cheval et se maintenist bien et sagement, si luy dist quel part il

vouloit qu'il alast et quelle chose il diroit au forestier. Le jeune demoisel monta a tant a cheval et se pena de accomplir tost et hastivement le commandement du roy. Il y avoit deux lieues

82r. jusques au bois de la dont se partoit ce demoisel qui avoit toute sa pensee a Dieu et sçavoit ses heures de Nostre Dame. Et autant qu'il emprist a les dire, il les dist tousjours de corps vierge pur et net, et de cuer fin tant pour la glorieuse mere comme pour son fil, affin qu'ilz le gardaissent de tous meschiefz et perilz. Si sachiez tous et tout que quiconques dist chascun jour bien et devotement ses heures et se rend de bon cuer a Dieu son createur, il est pour ce jour asseuré de non aler en dampnation eternele. Or chevaucha cest enfant en disant ses oroisons et tant exploita qu'il ouyt sonner la messe en ung hermitaige qui estoit bien avant dedens le bois. Lors dist il : « Se je puis assener a la chapelle ou je ouys sonner, je yray tout droit et la pardiray mes heures ; et s'il y a messe apprestee, je l'auray tanstost ouye, car je n'ay mie grant besoingne a faire ». Adoncques tourna il bride a son cheval, au dextre lez, en avalant ung petit tertre, et tousjours ouoit il sonner la cloche qui le menoit a son grant bien et prouffit. Ores ariva il maintenant a ladite chapelle, ou il eut bonne aventure pour ce que leans avoit ung saint hermite qui se prestoit pour chanter messe ; lequel la dist tantost et ce jouvencel l'ouyt moult devotement. Et quant ce vint au sacrement, que l'ermite plouroit et batoit sa coulpe, il descendy devant luy ung blanc coulon qui en son bet tenoit ung brief qu'il laissa cheoir sur l'autel par

82v. maniere que l'ermite le povoit bien veoir. En après, quant il eut chanté la messe et parfait bien et gentement son service, il vit ledit brief qui estoit dessus l'autel ; si regarda dedens l'escript, mais il le baisa ainçois par trois fois. Ce briefvet contenoit

que, par bonnes paroles, il retenist le jeune demoisel jusques atant que l'eure de midi fust passee et puis le laissast en aller, car Nostre Seigneur, qui l'avoit en garde, le vouloit sauver du meschief que le roy luy avoit ordonné. Lors se hasta l'ermite de soy desvestir, pour ce qu'il eut paour et doubte que le jouvencel ne se partist ainçois qu'il eust parlé a luy. Or montoit il ja legierement a cheval quant ledit hermite vint hastivement vers luy et luy dist : « Mon amy, escoutez mon conseil pour le grant bien qui vous en advendra ains qu'il soit passé l'eure de midy. Venez parler a moy ceans. » Le demoisel, qui se vouloit haster, luy respondy : « Beau pere, pour Dieu mercy, je ne puis ad present demourer avec vous, car le roy m'envoye en ambaxade. » L'ermite luy redist : « Certes, je ne vous tendray mie a sage se vous ne demourez cy au moins tant que vous ayés disné avecques moy. Demourez, dist l'ermite. – Non feray, fist le demoisel. - Et si ferez, luy dist l'ermite, tout a temps irés vous faire vostre message. » Lors s'accorda le demoisel de demourer, en disant audit hermite : « Par ma foy sire, je demouray avecques vous pour faire vostre bon plaisir. » Adont fu l'ermite bien joyeux de ce mot si luy

83r. dit : « Vous avez parlé comme sage ; descendez et vous en venez ça dedens. » Le demoisel se mist tanstost a pié et le bon preudomme print son cheval et luy donna de l'erbe verde. Et puis il le detint et sermonna tant de beau langaige que quant il l'eut¹⁶⁶ fait mengier un petit, il fu entre nonne et midy.

En après, vous diray de son maistre d'escole, qui ne sçavoit ou l'enfant s'en estoit alé. Pour ceste cause se doubtoit il de luy, si vint devers le roy et luy en demanda nouvelle. Mais le roy luy fist le commandement qui s'ensieut : « Maistre,

¹⁶⁶ Ms. : *il eut*, corrigé selon la source, T.I. v. 3658 : « que un petit le fist mainger », *Ibid.*, p. 120.

dist il, montez tanstost a cheval et alés tout droit en ce bois ; si demandez au forestier s'il a fait et acomply ce que je luy dis hier, et sçay bien que vous orrez de sa bouche que jamais plus ne verrez celluy dont me parliez maintenant. » Adoncques monta incontinent a cheval ce maistre, qui chevaucha tant qu'il vint jusques au bois, et le forestier luy vint au devant. Lors luy dist le maistre : « Le roy m'envoye cy pour sçavoir se vous avez fait son commandement. - Nennil, dist il, mais il sera tantost acomply. » Si se hasta ledit forestier de l'embracier sans plus tarder, et puis le jecta ou millieu du feu ; et la fu il bientost ars et bruy¹⁶⁷ en cendre, car le feu estoit moult grant. Ainsy fina meschamment ses jours ce maistre d'escole comme envieux selon ses demerites. Ores vint erramment le jeune demoisel, qui apperçut son maistre dedens le feu, mais il ne le peut recongnoistre. Si vint le forestier legierement

83v. le pas en disant : « Je sçay bien que vous voulez. Alez vous ent et dites au roy que j'ay fait son commandement. » Le demoisel ne arrasta plus illecques, ains¹⁶⁸ s'en retorna tantost pour rendre son message au roy. Quant le roy sceut qu'il estoit revenus, il fu fort troublé et pensief en son courage pour ce qu'il estoit retourné, car il cuidoit veritablement qu'il fust mort. Il advisa moult que ce povoit estre, et tant qu'il se appensa du maistre d'escole et que son forestier avoit grandement failly d'avoir jecté dedens le feu ledit maistre en lieu du jeune demoisel ; lequel il fist tanstost venir devers luy, et en se courrouçant luy demande ou il avoit esté si longuement. Le demoisel luy en dist la pure verité, c'est assavoir comment il arriva a ladite chapelle et comment l'ermite le retint quant il ot chanté la messe ; et raconta du sermon aussy qu'il luy fist, dont fu bonne sa destinee. Le roy entendy tantost par ses paroles que

¹⁶⁷ Ms. : *bruye*.

¹⁶⁸ Ms. : *ainsy*.

Nostre seigneur Dieu l'avoit garanti de mort et condampné l'autre selon sa deserte. Si monta l'endemain a cheval, luy .IIII.^e tant seulement, tenant son chemin au bois ; la sceut il au vray le cas dudit maistre d'escole, comment on luy avoit fait raison et droicture. Après s'en vint vers l'ermite, et luy dist du couloun et du briefvet qu'il avoit apporté en son becq. Lors sceut le roy a la verité comment le maistre luy avoit menty du demoisel, lequel il fist venir devant luy et devant l'ermite. Si luy dist tantost la verité du

- 84r. maistre, qui luy avoit dit que le roy se complaignoit a luy de ce qu'il avoit forte alaine et qu'il parloit a luy a grant mesaise : « Pour ceste cause, sire, je tournoie mon chief arrier de vous affin que ne vous grevasse et ce me venoit par le chastoïement de mon maistre, qui congnoissoit moy et mes meurs, et il me disoit tout le contraire ». Lors respondy le roy : « Mon filz, tu fais mieulx a croire que ne faisoit le faulx trahitre qui est dampné a tres bon droit. S'il ne fust mort, je le feisse morir tantost sans mercy et sans prendre raençon de luy. » Le roy a tant se party de l'ermite quant il eut ouy toute la verité du cas, et emmena avecques luy le jeune enfant qu'il tint moult chier et luy donna grant foison de ses biens, et de ceste heure en avant ama moult sa conpaignie. Le bon demoisel, qui n'oublya mie les biens que Dieu luy avoit fait, en quoy il s'ennoroit¹⁶⁹ chascun jour¹⁷⁰, dit qu'il ne seroit plus au monde et que plus ne le tendroit en ses las. Si afferma son cuer de soy rendre a Dieu. Et comme celluy qui tout bien amoit, quant il vit son bon point, s'esmeut de nuyt tout seul a pié et sans conpaignie pour ce qu'il doubta que aucun ne le sievist, et s'en ala a tout ses heures de Nostre Dame et ung psaultier qu'il emporta ne oncques ne print de leans autre

¹⁶⁹ Ms. : *sennroit*.

¹⁷⁰ Ms. : *jour* suscrit.

chose fors seulement, affin que je ne mente, son vestir et son chaucier. Tant fist qu'il vint au saint hermite qui luy avoit dit toute verité. Moult joyeux en fu l'ermite, qui luy fist vestir et luy donna une cote blanche, ung vieil

- 84v. chapperon et une chape povre, rese, qui estoit demouré de habondant au preudomme, et l'atourna comme hermite, puis luy dist : « Mon frere et amy, quant vous vous partirés de ceans, vous irés au Desert de la Lande sur la riviere de la Leche, et la vous logerés. Vous y serez ains qu'il soit nonne, car la voye y est moult petite. » Atant se party ce jovencel de son hermitain qui luy monstra son chemin et se seigna ou nom de Dieu. Par ainsy s'en ala il joyusement et vint tantost ou desert ains que l'eure de nonne fust venue ne sonnee. La trouva il une logecte apointie et bien couverte et y avoit Dieu appresté un pou de foin. Il se assist sus la riviere qui estoit belle et plaisant ; puis entre dedens ladite loge et se sist sur le foin. Il estoit ja l'eure de disner, si ot tres bon appetit. Toutesfois, il n'avoit leans riens a mengier ne en toute la lande plus pres que a .v. lieues de toutes pars, fors sauvaigine, et se n'avoit pas mengié de tout ce jour ; pour ce le grevoit il de jeuner, tant qu'il se domenta en disant : « Ha! Sire, doulx pere Jhesu Crist, qui nasquites de la Vierge Marie, je me suys donné a vous. Sire ! Par vostre grant puissance envoyez moy ma soustenance affin que je ne perisse cy de faim. Je suis du tout en vostre mercy, je seray assez content de pou de chose. » Et si tost comme il eut dit toutes ces bonnes paroles dessus dites, il vit une pomme qui venoit aval l'eau, qui l'amenoit a son reclusage. Lors cest hermite, qui eut tout son espoir en Jhesu Crist, se leva maintenant sus, si print la
- 85r. pomme et la para, puis jecta la parure dedens la riviere qui l'emporta legierement en bas. Si print sa refection a mengier ceste pomme blanche. Et sachiez qu'il l'avoit

moult chiere, car il fu mieulx repeus de tous ses delis que s'il eust mengié .x. mes d'autres viandes. Il se tint quoyement et paisiblement en son petit logeiz, ou il sejourna environ .v. ans. Et la, Nostre Seigneur luy envoyoit chascun jour, droit a l'eure de midy, une pomme, de laquelle il se secouroit si bien qu'il ne convoitoit riens autre chose pour mengier, car Dieu y mectoit telle saveur qu'il y trouvoit tous les biens que on pourroit souhaidier. Il gectoit tousjours la parure de ladite pomme ou fleuve, qui l'emportoit radement aval, dont ung autre hermite se soustenoit par le plaisir de Nostre Seigneur, et ne sceut oncques l'un riens de l'autre jusques a tant que a cestuy survint une pensé qui le tint moult court et l'esmut tres fort. Ce fu qu'il s'en iroit au hault et au loingz, et qu'il randiroit le monde tant qu'il eust trouvé ung autre meilleur de luy et greigneur en bien fait. Certes, il cuydoit si bien avoir servi Dieu qu'il fust du tout en sa grace. Il yssy ung jour hors et s'en ala en un pré, si regarda sur la riviere, et la vit il maintenant ung hermitage qui luy sambla estre assis ainsy comme le sien. Leans habitoit ung hermite, qui se leva en contre luy. Cestuy dist : « *Benedicite dominus !* » Fist ly autre : « Sire, de par Dieu ! » Après se assirent l'un

85v. encoste l'autre et en seant confererent ensamble de leurs volentez. Mais ilz entendirent tant a deviser qu'il fu la droite eure¹⁷¹ d'aler a table. Cestuy jeune regarda en l'eaue et vit la pomme qui estoit vers l'uys de l'autre hermite et s'estoit arrestee a la risve. « Par ma foy, dist il, c'est ma destinee que Dieu m'envoie : au jour d'uy nous en aurons assés, nous deux, pour nostre disner. » Si print ladite pomme et la para et puis jecta la parure dedens la riviere, et l'autre la prist pour son droit. Lors luy dist le jeune renclus : « Beau frere, jectez ceste parure en l'eaue et mengiez la moitié de

¹⁷¹ Ms. : *l'eure*, corrigé selon la source, T.I. v. 3854 : « qu'il fu droite hore de disner », *Ibid.*, p. 124.

ceste pomme que je vous donne par amours. Vous y trouverez tant de savyeur que vous en serez tout rassasié. - Frere, dist il, sachiez que non feray ; je mengeray la parure dont me suys soustenu .v. ans entiers. - Voire ! Beau frere, dist il, voire ! Comment ? Et je ay mengié les pommes dont j'ay jecté en l'eau les parures pour ce que je n'en avoye¹⁷² cure ; si avez mengié mon relief. Foy que je vous doy, vous estes meilleur que je ne suys et sachiez que je ne cuydoie au jour d'uy trouver homme si pres de moy meilleur que ne suys. Or m'en puis je bien raler comme fol. » L'autre hermite, qui fu plus sage, luy dist : « Mon chier frere et amy, vous devez savoir que nul bien ne vous vault riens se vous vous en glorifiés. Se vous estes bon, aiez vostre langue comme se vous estiés le pire, car celui qui se humilie, se exauce, et celui qui eslieve son bien fait en soy vantant, il pert et affonse tous ses biens comme fait une mole

- 86r. de moulin en la mer. Si vous devez doncques humilier et glorifier Nostre Sauveur, Jhesu Crist, qui nous a fait si grant bonté qu'il a soustenu vous et¹⁷³ moy d'une pommete l'espace de cinq ans. Criez fermement qu'il luy souvient bien de nous, samblablement nous doit il souvenir de luy affin que nous puissions gaignier le royaume de paradis. - Tres chier frere, vous avez moult bien parlé, je me accorde du tout a vostre dit. Et sachiez que je me repens de cuer et de bouche de ma fole outrecuydance, je vivray en paix ne jamais ne penseray telle folie. A Dieu vous command, je m'en revois. » Et tanstost qu'il eut dit ces paroles, il luy vint une voix qui luy dist : « Frere, tu demouras cy ung an entier et mengeras la parure et l'autre la pomme. C'est la penitance et la charge que tu porteras de ton fourfait. » Et puis dist a

¹⁷² Ms. : *nen ouoye*, corrigé selon la source, T.I. v. 3878 : « por ce ke cure n'en avoie », *Ibid.*, p. 127.

¹⁷³ Ms. : *et manque*.

l'autre : « Tu yras a son renclusage et il sera seans. Ainsy le vous dy je de par Dieu. » Adoncques le jeune homme frere demoura, et l'autre sans plus mot dire s'en¹⁷⁴ ala a l'autre renclus. Mais, quant la pomme luy venoit, il la paroît si espesement que son compaignon en avoit bien la moitié pour ce qu'il en avoit pitié et compassion ; de quoy Nostre Seigneur luy savoit bon gré ad cause de la fraternele charité qui estoit en luy. Or acomply ledit jeune frere sa penitance ung an entier, tant qu'il afferma veritablement qu'il sentoît sa force et son cuer en bon point et qu'il estoit aussy bien nourry de la pareure de ladite pomme comme il avoit

86v. esté par avant de la pomme entiere. Si dit que Dieu luy avoit fait mieulx qu'il n'avoit desservy et pour ce mectroit il toute¹⁷⁵ sa vie et son corps et son ame en servage pour le servir affin qu'il eust mercy de luy au jour de son trespas. Finablement, par le gré et congié de l'autre hermite, il s'en ala droit au chief de l'an a son renclusage premier et a sa pomme, et illec mist toute sa force et tout son sens a servir Jhesu Crist, son sauveur, qui tant l'ama qu'il le rendy ferme en la loy.

Or maintenant vous lairay a parler de cestuy jeune hermite, fil du seneschal dessus dit, et vous raconteray du filz du roy, qui fu ung demoisel bel et gent, et de l'eage de .xxv. ans ou environ. Si se appensa le roy de luy baillir estat et luy vould donner a femme la fille d'un autre roy, mais oncques ne s'y vouloit consentir, dont le roy se courrouça moult fort. Certes, Nostre Seignor Dieu, qui het tout mal et qui met sa grace en tout bien fait, luy inspira si parfaitement le cuer en bien et le eslonga de tout¹⁷⁶ mal qu'il eut en despit le monde et sa concupiscence ; aussy ama Dieu de bon

¹⁷⁴ Ms. : *sens*.

¹⁷⁵ Ms. : toute ~~vie~~ sa vie.

¹⁷⁶ Ms. : tout ~~bien~~ mal.

cuer et crut en luy. Et de tant qu'i se esforça et devint plus grant d'autant se pena il plus de faire chose plaisante a Dieu et agreable.

Cestui demoisel ama moult en son temps chiens et oyseaulx. Or advint une fois que pour se deduire et esbatre, il monta ung jour a cheval et fist mener avecques lui deux tres beaulx levriers, rades, fors et bien appriz, que ung petit garçon

87r. menoit en sa main. Si tost comme ilz furent aux champs en ung plain païs, ils apperçurent en une avoine ung grant chevrel legier et puissant, et incontinent ce demoisel fist descoupler ses levriers et huer et crier après la beste ; la veïst on lesdis levriers courir a grant saulz en poursievant la trace ! Et quant le chevrel se vit poursieuvy des levriers, il se mist au plain et eulx après tant qu'ilz en perdirent la veue. Mais le demoisel, qui avoit ung bon cheval, courut si avant après qu'il perdy toute sa compagnie en ung val ; et illec tant chaça du matin jusques au vespres qu'il vint poignant après ledit¹⁷⁷ chevrel, qu'il trouva dedens le Desert de la Lante lez ung bouquet. Lors se mist en paine ledit blanc chevrel de courre tant qu'il amena le demoisel emprés la maisoncelle de celluy hermite, fil d'un seneschal, qui avoit esté noury avecques luy en grans delis comme dit est. Si hurta a l'uys et la beste, qui fu moult legiere et qui estoit la venue de par Dieu, fu tantost muchie et perdue, et ne sceut oncques le demoisel qu'elle devint. L'ermite, qui estoit en son renclus, vint tantost vers le demoisel et le salua tres humblement de par Dieu ; et luy, qui tressuoit de chault, salua samblablement l'ermite, puis descendy jus de son cheval. Et l'ermite luy fist tout le service qu'il peut, car incontinent qu'il eut loyé son cheval, il le recongnut mais il se garda bien de se descouvrir a luy pour ce qu'il doubta qu'il

¹⁷⁷ Ms. : *ledit* répété.

- 87v. ne le priast de se retourner au monde, laquelle chose il eust fait moult envis. Certes, il fu tres fort pris et esbahy de ce qu'il n'avoit riens qu'il peust donner audit demoisel pour mengier. Si s'en alerent esbatre sur la riviere pour avoir l'air et pour veoir l'eaue courant, et incontinent qu'ilz furent assis, ils virent aval la riviere avaler une pomme toute paree ; mais l'ermite, qui l'apperçut de loing, remercia Dieu pour son hoste et dist combien courtois don est cecy : « Sire, doulx Dieu, je vous en mercie humblement. » Et puis il dist au demoisel : « Vecy nostre soupé que Dieu nous envoie. » Lors tendy il la main et print la pomme, dont il fist son soupé, et beu de l'eaue, qu'il luy sambla tres bonne. Ainsy fu il moult bien refectionné, car Dieu y avoit mis sa saveur. Lors dist il que oncques mais en sa vie n'avoit il esté mieulx repeus de nul mes qu'il en sceu. Quant il eut mengié, come dit est, il s'en vout aler¹⁷⁸ couchier. Si luy fist tantost ledit hermite ung lit de jonc et d'erbe fenée qu'il avoit assamblé entour de sa maisoncelle, et dormi bien et bel sur la lictiere sans avoir ne coutrepointe ne linceux, et son cheval eut celle nuit de l'erbe et du foin. Mais l'endemain matin quant il fu levé, il vout sçavoir l'estat et la condicion de cest hermite. Si vint devers luy et luy dist : « Beau maistre, s'il vous plaist, vous me rendrez certin et me direz la verité pour quoy c'est que vous menez si dure vie ? Certes, vous ne le faictes pas sans cause. Ditces moy le voir, et puis je
- 88r. m'en iray. - Sire, dist l'ermite, puis qu'il vous plaist, je vous veulz dire la verité du fait. Nous devons sçavoir que Dieu nous a faitz et créés affin que nous gagnons son roiaume¹⁷⁹ ; et qui¹⁸⁰ le pert par son outrage, son pechié le loye en enfer sans avoir

¹⁷⁸ Ms. : *aleur*.

¹⁷⁹ Ms. : *son roiaume* manque.

¹⁸⁰ Ms. : *quil*.

de luy ne pitié ne mercy. Pour ceste cause me tiens je en cest hermitage, y menant une vie dure et austere en grant povreté et mesaise pour refrener ma char ; et vous dis que le fol qui se habandonne au monde et se sert a gré, pert son ame pour l'aise du corps. Mon tres chier ami, sachiez que les richesses temporeles et les honneurs mondains font tous les maux de ça bas, ne riche homme ne sera jamais saoul. En verité, se nul ne morust qui beust et mengast bien et menast toudis joyeuse vie, je ne me merveillasse pas ; mais je voy que aussy tost meurt le jeune comme le vieil et le fort comme le foible. Et pour ce que je ne sçay point l'eure que je fineray ma vie, je metz cy mon corps en exil et tiens le monde ort et vil, car il nourist la char par dehors et destruit l'ame au par dedens. Mais je fais tout le contraire, car j'ay toudis mon ame en memoire et n'ay nulle souvenance de mon corps, pour ce que le corps revient a neant et l'ame dure pardurablement. Or gardons doncques ce qui dure et est de grant valeur, et fuions ce qui muert et fault. » Et quant le demoisel ot bien escouté l'ermite et entendu tous ses raisons, il se ravisa en la face ; si le recongnut et, en luy faisant

88v. aussi grant feste comme il devoit, le baisa et accola et puis luy dist : « Beau doulx amis et chier conpaignons, vous m'avés donné maintes courroux pour ce que je ne sçavoie ne ouoye nouvelles de vous. Si me conclus que jamais ne me partiray de ce saint lieu pour nulle riens quelconques ; et puis que Dieu m'a fait cy venir, avecques vous je y sauveray mon ame et ne retourneray jamais au monde, tant me plaist bien vostre vie que je ne quiers riens autre chose. Fy de haultesse et honneurs mondains ! Certes, vostre compaignie et la pomme qui vint de par Dieu m'a si alechié ma bouche que je ne convoite nulle autre volupté : jamais ne me eschappera. Je vueil faire mon sejour avec vous. – Beau sire, dist l'ermite, il ne se pourroit faire, car vous estes trop

jeune et trop delicat. » Ad quoy dist le demoisel : « En verité, maistre, non suys et n'ayez soucy de moy, car j'auray .XXV. ans au may prochain venu¹⁸¹. Si ne me devez desconseillier, je suys assés vieil pour bien faire, car celui qui prent les bonnes meurs en jeunesse les doit aussy avoir en ses vieulz jours ; c'est verité. Que alez vous doncques doubtant et pour quoy voulés vous plus actendre ? – Beau sire, dist l'ermite, je doubte vostre mere et vostre pere. – Certes, dist le demoisel, vous avez la conscience trop aigre quant vous doubtés plus les hommes que Dieu. Se vous me mettez hors de ce bon propos, je me plainderay de vous a Dieu et vous demanderay de ma vie. – Par ma foy sire, dist l'ermite, puisque

89r. ainsy est qu'il vous plaist a faire la chose, je ne le vous desloeray plus. Ains pour l'amour de vous, je partiray mon renclus en deux parties. J'ay deux coctes : vous en prendrez l'une et puis vous serés atourné bien et bel. » Lors, quant le demoisel ot mis jus son autre atour, il vesti la haire en lieu de la pelice et mist par dessus la cocte blanche. Or advint que maintenant a grant aleure vindrent a ce renclusage les sergans de ce demoisel, qui l'aloyent querant par tout. Et quant ilz veirent la verité et sceurent, ils s'en retournerent a l'hostel, tristes et dolentz, car ils ne vouldrent point y demourer. Si s'en vindrent tantost devers son pere luy dire son ennuy et son mechief, mais luy, qui pourta durement le fais, monta a cheval sans delay et jura Dieu et sa loy que la chose ne demouroit pas ainsy. Si fist tant que par le droit chemin il s'en vint audit hermitage, ou il eut tres grant courroux en son cuer quant il vit son filz en tel habit ; et luy dist : « Beau filz en quel point vous estes vous mis ! Vous n'estes pas a vostre droit. Ostez maintenant celle robe et vestez celle que vous devez, et vous en

¹⁸¹ Ms. : veñ. Audessus du n, il y a une barre qui semble être un u suscrit.

venez avecques moy ! Certes, vous ne povez cy demourer, car vous n'estes pas homme pour devenir hermite. Il convient bien que vous entendez a autre chose que vous rendre a l'ermitage : n'estez vous pas droit heritier de mon royaume sans contredit d'omme qui vive et sans guerre ? Il fault que vous en veniez avecques moy pour maintenir la couronne. Alons nous ent ! Ores tost levez sus,

- 89v. car vous ne demourez plus en ce lieu cy ! - Beau pere, je me suis donné a vous : se vous m'en menés par force, jamais ne joyrez de mon corps et ne me orrez nul bien dire. Vray est que en vostre terre a une male coustume qui contraint fort mon cuer a plourer, se vous ne l'abatés et ostez du tout. Et se ainsy le faictes, je feray incontinent vostre comandement ou, senon, je demouray cy tout quoy. - Par ma foy, dist le roy, beau filz, je vous promés tout ce que m'avés demandé. » Lors dist le filz : « Beau pere, et je me rens a vous. - Or dictes hardiment ! dist le pere. - Si feray je, dist le filz. Il est de coustume en vostre royaume que la mort prent aussy tost le jeune comme le vieulx ; ce voit on venir chascun jour a l'ueil. Je suys jeune et doubte la mort : se vous faictes tant que ung jeune homme ne puisse mourir avant qu'il vienne a vieillesse, je vous ay en couvent de cy demourer et sçay que je ne y murray jamais, car Dieu me tendra en vie et extendra sa main sur moy. » Adoncques fu le roy moult esmerveillié, si dist : « Beau filz, je suys moult joyeux que Dieu vous a ainsy inspiré. Mais une chose vous veul dire, c'est assavoir que Dieu pourroit bien faire que jeune ne vieulx ne morroient jamais. Beau filz, je n'ay pas en ma baillie la mort et la vie de mes gens. Je pourroye bien faire tuer ung homme, mais je ne le feroie puis revivre, car je n'en ay pas la puissance. Dieu le scet certainement. Beau filz, dist le roy, vous m'avez prins par vos belles paroles ; et par ainsy, je vous en prise et

- 90r. ayme mieulx. Je vous tendray vostre convenant et me rendray avecques vous, car, par ma raison, je dois mieulx penser a moy sauver que vous ne devez. Vous estes jeune homme, si n'avez tant mespris envers Dieu comme j'ay fait, qui suys vieil et ancien.
- Sire, dist le filz, vous avez tres bien dit. J'en mercie Dieu de tres bon cuer. Benoit soit l'eure et le jour que Dieu vous reçut en sa grace. Il fait bon changier sa vie en tout bien. Vous aurez bonne conpaignie en ce vaillant preudomme qui cy est, lequel par ses bonnes euvres est plaisant et agreable a Dieu. C'est le filz de vostre seneschal que vous vouldistes faire destruire ung jour passé par faulx et mauvais conseil. Veez le cy, venez avant, si luy criez mercy comme ung bon et saige preudomme qu'il est, car il s'est mis hors du monde ne il ne craint la mort en riens et a fait son pere de Dieu. » Le roy luy fist tantost moult grant joye et luy requist¹⁸² mercy de son forfait. Et il luy pardonna de bon cuer et rendy graces a Dieu de tout quanques il estoit advenu, mesmement quant il estoit ainsy arrivé leans. Le roy fist tanstost faire illecques une belle chappelle de Nostre Dame, et y assist la premiere perre ledit saint hermite ; et puis il y fist faire ung bel cloistre, ung refroitoir et un dortoir comme il appartient a ung monastere. En après, il ordonna que on alast querre par tout les hermites de la lande, feussent clerks ou lais, pour demourer ensamble tant qu'il y eut ung bon grant couvent de
- 90v. prestres et autres gens ; et la servirent Dieu si longuement et si bien qu'ilz gaignerent son amour en le servant. Finablement, il fist mander et querre plusieurs barons de son royaume. Et quant ilz furent assamblez, il donna toute sa terre et sa puissance a ung sien frere. Il fist aussy departyr toute sa chevance aux hospitalux, aux abbayes et

¹⁸² Ms. : *requis*.

aux maladeries. En après, quant il eut fondée l'église et y assigné rente pour y faire le service divin, il se demist de tous poins hors des affaires mondains et se dedia a Dieu. En verité, ilz demourerent tant et si longuement en l'ermitage que Dieu leur octroya son saint paradis et le couronna de ses propres mains.

Ores est il bien vray que en pou de heure Dieu labeure et oeuvre la ou il luy plaist a ouvrier. Qui vueilt doncques parvenir a son amour, il doit faire et accomplir ses bons plaisirs et commandemens. Et si comme Dieu le nous enseigne, se nous voulons gaignier son royaume, il nous convient faire ainsy que firent ces nobles gens qui fuirent leur grans haultesses et mirent tout en nonchaloir pour acquerir la joye des cieulx. Si devrions tous et toutes laisser le mal et faire bien pour acquerir icelle joye tant precieuse et tant chiere ou nous verrons Dieu face a face. Aprenés doncques tous, car cellui deffault trop qui toujours ot et riens n'entent. Si vous doint Dieu ouyr le bien affin qu'en puissiez joïr par siecles et temps infinitz avec Dieu et la glorieuse Vierge Marie, sa mere, et avecques les sains. Amen

(XXXI)

91r. *Comment saint Jherome et son conpaignon veirent ung dyablot dessus la queue de la robe d'une bourgoise de Bethleem*

Saint Jherome et son compaignon, qui furent hommes parfaits en tous endrois, s'en aloient une foys en la cité de Bethleem ainsy qu'ilz avoient de coustume, disant entre eulx deux leurs heures canoniaux. Si choisirent en leur voye une bourgoise vestue bien et richement, qui empouldroit toute la rue de la queue de son surcot ; et tant ala ladite¹⁸³ bourgoise qu'il convint qu'elle levast entour elle sa queue quant elle

¹⁸³ Ms. : dite.

vint a ung mauvais pas qu'elle trouva en son¹⁸⁴ chemin ; et quant elle eut sa queue levee, ung diablo, qui estoit dessoulz, cheist¹⁸⁵ tout plat en la fange. Et puis tanstost qu'elle fu passee oultre, elle laissa trainer sondit surcot. Adoncques, le diablo, qui estoit tout soulliez, se mist derechief dessus ladite queue, de laquelle il fist son lit. Lors ne se peurent tenir de rire les deux preudommes, c'est assavoir saint Jherome et son compaignon.

- 91v. Quant ilz orent veu manifestement ce fait cy, si les regarda erramment ladite bourgoise en se tournant vers eulx, mais quant elle les vit rire, elle cuida qu'ilz mocquassent de sa queue et qu'ilz parlassent de son atour, de quoy elle eut honte et vergongne si leur dist moult bellement : « Messeigneurs, se Dieu me adjut, il n'affiert pas a gens de vostre estat de faire vilonnie a autrui et ne vous deussiez point mocquer de personne qui vive. Se vous voulez chastier les folz outrageux, vous les devez reprendre quoiement de leurs desprisons et les endoctriner doucement affin de les ramener a la voye de leur salut. » Lors luy dist saint Jherome : « Ma chiere seur et amie, sachiez pour vray que nous ne nous mocquons pas de vous, ains nous rions de vostre bien. – De mon bien ? dist elle, et comment ? » Saint Jherome luy dist : « Je le vous diray tantost se vous voulez entendre a l'oÿr. » Adoncques dist la bourgoise : « Je ne dois pas deffendre mon bien, ainçois le doy querre a mon pouvoir, se en moy a raison ne science nulle de creance de verité. Dictes le moy par vostre charité et courtoisie. – Et je le vous diray, dist saint Jherome. Dame, Dieu a donné a homme et a femme deux beaux dons, c'est assavoir de congnoistre parfaitement bien et mal. Et

¹⁸⁴ Ms. : *son* suscrit.

¹⁸⁵ Ms. : *cheir*, corrigé selon la source, T. I. v. 7725 : « qui plaz chaï en un putel », *Ibid.*, p. 250 et selon la graphie *cheist* donné au fol 96v.

si scevent bien qu'ilz auront bien de faire bien, et d'autre part que mal confond ceulx et celles qui le font. Si est doncques cellui fol desnaturel et privé de toute raison en se laissant cheoir de hault en

- 92r. bas qui laisse a faire le bien et fait le mal et change le droit de la vie. Pour tant, le vous dis je, ma tres doulce amie, affin que vous ne usez pas de vostre sens pour avoir les delitz de la char, ains vous en mettez du tout au dehors, car vous perdez le plus pour le moins et vous tuez a voz deux mains proprement. Or oyez, dist saint Jeherome, pour quoy je vous dis cecy : je le vous puis bien dire, car je le veys a mes yeulx. Il est vray que, quant vous vous escourchastes pour eschever la boe qui estoit ou mauvais pas que vous trouvates en vostre chemin et doubtastes de vous soullier, vous abatistes ung diabloit qui estoit assis dessus vostre queue en la place qui luy plaisoit le mieulx, et le boutastes en la boe. Et quant vous eustes passés tout oultre le mauvais pas et que laissastes avaler vostre queue, tantost se y mist arriere ledit dyablot, tout or et soullié, et encoires y gist il ; et soubz vostre robe riche et bien brodee se couve et nourrist ung autre diablot qui se mocque de vous et de vos foliez. Par ainsy alez vous a perdicion par vostre robe et par vostre queue tellement que Dieu ne scet riens de vous pour ce que en vous perist tout le bien qu'il vous a donné et le sens qu'il vous a presté, en quoy vous vous acquitiez trop malement. Mais se vous me voulez croire, vous vous vangerez moult bien de l'ennemi d'enfer qui se travaille pour vous decepvoir, et vous reactrairoie a Dieu par les bonnes paroles que je vous diroye se

92v. vous aviez sens ne entendement en vous. » Celle, qui lors fu¹⁸⁶ toute foursenee de grant paour qu'elle eut, dist presentement a saint Jerome : « Sire, je vous crie mercy et vous prometz que je feray vostre bon plaisir tout ainsy que le commanderez et ja n'en serez desdit. » Adoncques luy dist saint Jherome : « Dame, vous avez dit comme bien advisee. En verité, il fait bon laisser son fol usage, car de maintenir folie ne puet nul parvenir a bon chief. » Si la confessa tout maintenant et par bien dire tant la constraint qu'il la mist ou sentier qui maine a l'amour de Dieu et tant persevera que la dame voua que jamais ne feroit chose qui despleust a Dieu et que plus ne se mesferoit de queus ne de fol atour. Ainsy le promist elle a celle foys la, car des celle heure en avant elle delaissa a faire mal. Et saint Jherome luy donna telle penitance comme il luy pleut, puis la seigna et luy bailla l'absolution, de quoy elle fu moult joyeuse et asseuree. En après elle jecta jus sa chaitive queue¹⁸⁷, lors chey en bas le dyablot qui estoit encoires dessus sa queue, laquelle elle fist rougnier pour estrangier ses vieulz pechiez. Certes le dyablot qui avoit longuement esté sur la queue et l'autre aussy ne se murent oncques, car saint Jerome les tint tantost tout court par conjurement qu'il leur fist en telle maniere qu'ilz ne se peurent oncques mouvoir, ains les fist veoir a tous ceulx de Bethleem qui la vindrent pour veoir l'aventure qui la estoit advenue. De quoy maintes gens s'amenderent

93r. en laissant leur fol usage, par lequel se doivent chastier toutes celles qui se dechoivent et desfont par leurs robes qu'elles font faire si longues qu'elles leur trainent sur la terre tant qu'il y a robe et demie, et ainsy est le drap gasté et jecté au dyable ; et n'entendent fors que a nourrir le corps qui temprement doit venir a

¹⁸⁶ Ms. : *fu* manque, corrigé selon source, T.I. vv.7809-10 : « ki toute forsenee/fu de poor », *Ibid.*, p. 253.

¹⁸⁷ Ms. : *queue* : manque, corrigé selon la source T. I. v. 7833 : « Tantost gita sa lieüre. », *Idem*.

pourreture. Et n'est pas au jour d'uy une bourgoise a droit qui n'a maintenant .v. ou .vi. manteaulx et robes de toutes couleurs ; pour ceste cause honnissent elles leurs maris, car pour les grans beubans qu'elles veullent mener, elles les font apovrir et usurer, et leurs hoirs qui après viennent sont chetifz et meschantz. Cellui ou celle emploie doncques moult bien son temps et prent belle doctrine en luy qui se chastie par fait d'autrui.

(XXXII)

Miracle de Nostre Dame qui guarit ung clerc d'une grieve maladie.

Pour plus enflammer les cuers de plusieurs devotes creatures, je vueil maintenant raconter ung beau et

- 93v. glorieux miracle d'ung clerc qui en son temps fu de grant affaire, riche d'amis et plain de richesses, lequel vould avoir toutes ses voluptés. Cestuy abandonna du tout ses frains au siecle et mist toute sa cure a la vanité de ce monde. Certes, il fu si demesuré seculier que moult pou luy chaloit de son ame, mais tant de bien y ot en luy que de tout son courage il amoit si parfaitement Nostre Dame que jamais il ne passoit devant son ymage, ne pour paour qu'il eust ne pour haste nulle, qu'il ne l'eust saluez premierement a genouillons, la teste levee en hault. Et quant il avoit dit le doulx salut qui moult proufite a maintes gens, il joingnoit moult doucement ses mains ensamble et puis derechief se agenouilloit devotement encontre terre en disant tres humblement : « Benoit soit le saint ventre qui porta le corps de Jhesu Crist et benoictes soient les mamelles qui le alaicterent. Comme elles sont benoites ! Tu es Nostre Seigneur et nostre doulx Sauveur qui as rachaté tout le monde. » Ledit clerc

tint ung tres long espace de temps ceste maniere de faire tant¹⁸⁸ qu'il encheist¹⁸⁹ en une maladie dont il alicta et jut si longuement qu'il perdi sens et memoire. Et puis encouru en une desvee maladie que on nomme frenesie, car il mordoit les gens comme ung enragié ; et eust fait dommage a plusieurs se on ne l'eust pris et loyé de bonnes cordes. En la fin, le mal si durement le greva qu'il arracha sa langue a deux mains et menga toutes ses levres dedens et dehors ; et

94r. eust aussy mengié ses dois se on l'eut laissié faire. Or luy enfla tout le visage si fort qu'il n'estoit homme vif qui le recongnust. Certes, on n'y appercevoit ne yeulx ne nez ne bouche, tant estoit il deffiguré et hideux a regarder. Il estoit aussy si puant et plain d'ordure que nul ne le daignoit veoir, et n'y avoit mire ne medicine qui¹⁹⁰ le peust aleger de son grief mal. Mais la doulce dame, qui jamais ne fault aux siens, le medicina moult doucement et le delivra de tous ses maulx. Cestuy clerc jut tant et si longuement malade qu'il advint que une fois, comme il luy sambla au plus pres de son lit, vint ung angele, qui a haulte voix tout plourant, disoit¹⁹¹ moult piteusement : « Dame, qui est la fontaine de toute misericorde, comment suporte¹⁹² ta grant doulceur que ton clerc sueffre maintenant tant de maulx ? Ha, dame de gloire, oncques mais¹⁹³ tu ne fus dure, cointe, fiere ne desdaigneuse. Ha ! Doulce dame, mere de Dieu, que puet estre ce que je voye ? Fay que ta doulceur sortisse vers ce pecheur. En verité, il n'est nul si grant pecheur, s'il te ayme bien ou s'il te reclame en ses necessités, que tu ne le secoures tantost ! Si regarde ce povre clerc par ta mercy.

¹⁸⁸ Ms. : *et*.

¹⁸⁹ Ms. : *encheir*, corrigé selon la source, T.II, v. 32 « tant qu'il chaï en malage », GAUTIER DE COINCI, 1955-70, *op. cit.*, p. 123.

¹⁹⁰ Ms. : *quil*.

¹⁹¹ Ms. : *disant*, corrigé selon la source, T. II, v. 66 : « qui piteusement disoit », *Ibid.*, p. 124.

¹⁹² Ms. : *se porte*.

¹⁹³ Ms. : *mas*, corrigé selon la source, T.II, v. 72 : « onques mais », *Idem*.

Je suys son angele qui l'ai en garde et pour tant, s'il se puet faire, je ne veuls mie que sa vie demeure en tele maniere. » Et tandis que l'angele disoit ces paroles, est descendue une pucelle de si grant beauté et si richement achesmee qu'il

- 94v. n'est langue qui le sceust dire ne exprimer, laquelle, aussi tant debonnaire et si aimable que oncques femme ne le fu plus, s'en vint emprés le chevetz du lit ou ledit malade gisoit et luy dist moult doucement : « Beau, doulx amis, tien, je te vueil amender ce que j'ay tant demouré a toy reconforter. Tu as par tant de fois honnouré et beney le fruit de mon saint ventre qu'il est maintenant bien droit et raison, s'il y a en moy point de charité ne d'amour, que je aye pitié et mercy de toy. » Adoncques, se abaissa ladite pucelle vers le lit du malade et par grant dilection tira hors de son doulx sain sa mamelle, qui tant estoit sade et plaisant, si luy bouta dedens la bouche et moult doucement le toucha partout et arrousa de son doulx lait ; en après il s'endormi souef. Et puis tantost s'est esveillé, mais il se trouva plus sain et alegre d'assés qu'il n'avoit esté par avant.

Certes, il me fauldroit bien avoir un long jour d'esté se je vous vouloie raconter du tout en tout la grant leessee et la grant joye, la grant grace et la grant loenge que firent lors toutes manieres de gens, tant privez comme estranges. Après toutes ces choses ledit clerc se mist hors du siecle et en osta tout son cuer. Et, comme il apparu bien a son affaire, il n'est proesse que de faire du bien. Car de ceste heure en avant, il mena tousjours moult sainte vie et ama depuis la benoiste Vierge de si tres bon cuer que pour amour d'elle il relenqui toutes

- 95r. choses mondaines et vould desacointier toutes ses acointes, senon celle de Dieu et de sa doulce mere, sachant que a celluy qui les acointe n'est nulle acointance qui luy soit si cointe.

(XXXIII)

Autre miracle d'ung moyne qui fit une oroison sur les .v. lectres qui sont en Maria.

Il fu jadis ung simple moyne faisant son service simplement et de bon cuer, lequel n'estoit pas si bon ne ung tel clerc comme fu saint Augustin ou saint Jerome. Ains il disoit seulement par grant devotion son Misere, ses .vii. Psaulmes et ce qu'il avoit aprins en son enfance, et servoit par tres bonne affection la glorieuse mere de Dieu, qu'il aimoit et honnouroit de tout son pouvoir ; et en plourant maintes fois la reclamoit moult doucement a nudz genoulx, mais son cuer estoit¹⁹⁴ en grant destroit pour ce qu'il ne sçavoit nulle propre oroison dont il peust faire priere a la Royne de gloire. Et

- 95v. tant en fu en grant pourpensement qu'il en trouva une selon son propre sens, c'est assavoir qu'il prit les lettres qui sont en Maria. Certes, il eut bien tant d'entendement qu'il sceut tres bien appliquer a chascune lectre de Maria ung Psalme, ne il ne quist point de sçavoir autre philosophie. Et souvent disoit il ceste priere ou nom de la glorieuse Vierge Marie qu'il aimoit et tenoit moult chiere de ces .v. psaulmes : le premier a nom *Magnificat*, le second *Ad Dominum contribularer*, le tiers *Retribue sevo tuo*, le .iiii^e. *In convertando* et le .v^e. *Ad te levavi*. Autant donques comme dura sa vie, il dist tousjours ces .v. psaulmes dessus dits en l'honneur du tres saint nom de la Vierge Marie. Et quant il pleust a Nostre Seigneur que ce religieux finast sa vie par

¹⁹⁴ Ms. : *estroit*, corrigé selon la source, T.II, v. 14 : « estoit ses cuers », *Ibid.*, p. 224.

mort, il luy monstra ung tres beau miracle, car en sa bouche furent trouuees .v. roses fresches, nouvelles, cleres, vermeilles et aussy flouries comme s'elles fussent presentement espanies.

Ce miracle cy nous seignefie assés combien amiable et debonnaire est la doulce mere du roy des cieulx, car quiconques en fait chascun jour memoire, il ne puet jamais estre desconfi. De ce doit estre tout homme certain. Si devons estre ententif a le servir diligamment, car elle en rend bon guerredon. Ces .v. psaulmes doncques cy dessus dits, segnefiez par les .v. roses, monstrent a tous clers qui les dient tous les jours une fois a tout le moins, a nudz genoulx et a jointes mains devant l'image de

- 96r. la Vierge, qui de ses mamelles alaicta et nourry son fil et son pere, que celluy ou celle sert bien Dieu qui sert sa glorieuse Vierge Mere. Et ne puet nul plus tost acquerir s'amour et sa grace comme par le bien servir, car tous ceulx et celles qui la serviront bien et songneusement auront en la parfin joye eternele. Dieu doint a chascun de nous qu'il la serve si bien tant qu'il deserve avoir sa bonne amour. Amen.

(XXXIV)

Autre miracle comment ung hault home jecta une nonnain hors de son abbaye par l'ennortement de l'ennemi

En une abbaye de Nostre Dame, ou avoit ung beau couvent de moult et devotes dames, fu jadis une bonne religieuse nonnain qui par grant devotion servoit tousjours la Vierge Marie. Mais l'ennemy d'enfer, qui eut grant envie de sa religion, l'espia tant que ung jour s'en ala hors de son abbaye pour soy esbatre. Et adoncques, ung chevalier du paiis

- 96v. se enflamma de sa beauté et l'ama si tres ardamment que a bien peu il ne yssoit du sens. Le deable, qui en maintes façons emploie ses ars, la fist prier et lui donner tant et si largement qu'il lui ploya son fort couraige. Si s'accorderent et prindrent ung jour nommé qu'en emblee¹⁹⁵ il le vendroit querre et l'emmenroit en son paiis , et puis l'espouserait et seroit dame de sa terre. Le chevalier doncques n'oublia pas le jour que son amie luy avoit mis, ne elle aussy ne mist point en oubly l'heure doloireuse et amere pour accomplir sa vanité et fol desir. Or advint que d'aventure, elle s'endormi a minuit. Lors lui sembla que incontinant deux deables plus noirs que meures l'emportoyent grant aleure, puis après ilz la laissoient toute seule sur une grande et parfonde fosse qui avoit une gueule hideuse, noire, horrible, plaine de obscureté et si large qu'il sambloit qu'elle deust engloutier tout le monde ; de ceste fosse s'en yssoit une puanteur qui empuentissoit tout l'air d'entour et s'i¹⁹⁶ sailloit une fumiere si grant et si espesse que le jour en perdoit sa clareté. Grant paour avoit ceste nonain et s'esmaioit fort qu'elle ne cheist dedens ladite fosse qui puoit et la grevoit tant que a pou pres le cuer ne lui crevoit, car elle y ouoit groucier les crapaulx gros et enflez comme pourceaulx. Il y avoit aussy leans grant plenté de vermine, comme longz serpens, grans lesardes et grosses couleuvres. Et la dedens sont plongiez tous ceulx et celles qui font criesmes
- 97r. et pechiez, et puis ils sont mors et tourmentez de la vermine qui se tient leans. Encoires y avoit il grans estraingnemens de dens, grandes batures de paulmes et se avoit grans cris de heure a autre, unes moult grandes plaintes et gemissemens si

¹⁹⁵ Ms. : *u. j. n. ou qu'en l'assemblee i. l. v. q*, corrigé selon la source, T.II. v. 30 : « Que jor assisent et nomerent/Qu'en emblee la venroit querre. », *Ibid.*, p. 247.

¹⁹⁶ Ms. : *s'il*, corrigé selon la source, T.II. v. 57 : « et s'en issoit si grans fumiere », *Ibid.*, p. 248.

hideux et si horribles que pou s'en failloit qu'elle ne yssoit hors du sens. Lors elle veoit revenir de tous lez dyablotz et ennemis lais et espoentables, qui actrainoient leans ames pecheresses, se desconfortans du tout et cryans sans delay. Adoncques, luy sambla que tous ces deables accururent ensamble vers elle pour le vouloir tirer en ce puis. Si commença a braire moult haultement et a crier : « Aye, aye, doulce dame, Vierge Marie ! » Et ainsy qu'elle crioit, comme dit est, elle apperçut bien arriere d'elle une dame qui moult bien resambloit a la Vierge Marie, laquelle ne luy daignoit tourner son visage, et luy estoit advis qu'elle estoit moult loingz de luy et se venoit si tart et si bellement et n'avoit nul talent de le secourir. Ce nonobstant, elle crioit tousjours et braioit : « Doulce Vierge, aye, aye ! » Et quant elle l'eut assés huchie, Nostre Dame s'approcha de ladite fosse ou ycelle nonnain s'escricoit moult fort et luy dist : « Qui es tu la qui m'appelles si durement ? - Ha, mere du roy de gloire, dist elle en plourant, je suys vostre nonnain et vostre ancelle, Vierge sainte et digne, qui vous ay servie tant de fois. Je suis la maleureuse et la dolente qui oncques a nul

97v. jour ne fus parescheuse de faire vostre service. Ha, royne debonnaire, se vostre doulceur ne m'eust aidie, ce gouffre cy m'eust desja engloutie ! Se vous n'avés mercy de moy, tous les deables qui sont cy me tireront tantost en ceste fosse et me lairont tresbuschier tout ens. Ha, ma tres chiere dame, secourez hastivement vostre ancelle, qui est toute vostre de corps et d'ame. - Laisse moy ester, dist la Vierge Marie, car tu n'es¹⁹⁷ ne mon ancelle ne ma mie. Huche celluy pour qui tu m'as relenquie affin qu'il te viengne maintenant aidier ! Je ne te dois pas rescourre¹⁹⁸, car tu n'es pas a moy, ains tu es sienne. Or viegne avant, si te restoire et te viengne jecter

¹⁹⁷ Ms. : *est*.

¹⁹⁸ Ms. : *restoire*, corrigé selon la source, T.II, v. 128 : « je ne te dois mie rescorre », *Ibid.*, p. 251.

hors du peril ou tu es, celui pour qui tu as delaissé moy et mon fil ! » Certes, il lui sembla a ces paroles que tous les deables l'ont sachie ensamble en cest¹⁹⁹ horrible puis ; mais Nostre Dame, qui estoit embuschie emprés ladite fosse, lui dist lors : « Je ne pourroie souffrir que tu soyes jectee en ce puis pour ce que tu m'as servie de bon cuer. » Si lui tendi la main incontinent, puis l'en a tiree hors sans esmay. Et si tost comme les deables veirent la glorieuse Vierge, ilz s'en fouirent trestous. Adoncques dist Nostre Dame a celle nonnain : « Ma belle amie, se tu vuelz avoir mercy de ton ame, garde que jamais tu n'ayes cure d'avarice ne de luxure ; et ceulx font leur lit au parfont puis d'enfer qui accomplissent leurs voluptez en ce monde. Si delaisse

- 98r. doresenavant a faire les plaisirs de ta charongne qui te vouloit sourtraire a Dieu, ton createur, auquel tu es sacree. Ce nonobstant, tu vouloyes faire ton lit ou feu d'enfer quant tu te efforcoies de fausser ta religion. Or chastie l'ame et le corps et les purge plus fort que l'or en la fournaise. Chasteté est de telle maniere qu'elle nectoye le corps et eslieve l'ame. Item elle honoure le corps et exauce l'ame, et tant l'eslieve et tant le hauche qu'elle l'envoie tout droit en paradis. Chasteté est le droit chemin et la droite sente et adresche qui maine tout drois les chastes ou Royaume des cieulx. » A tant se resveilla ladite nonnain, qui se merveilla doncques moult de la vision qu'elle avoit veue. Et a celle heure mesmes venoient vers luy les messagiers que son ami lui envoient priveement. Lors dist elle a haulte voix : « Fuyez vous ent, fuyez, mes ennemis ! Je ne vueil, fist elle, avoir nul amy senon celui qui est le roy des roix, lequel a nom Dieu le tout puissant. C'est mon amy, c'est mon espoux, et n'ay talent d'espouser nul autre que luy. Mon cuer s'est du tout fichié en luy. Fuyez vous ent de

¹⁹⁹ Ms. : ces.

cy ! Fuyez ! Fuyez, car vous estes messagiers a l'ennemy, qui me vouloit tollir et sourtraire mon vray ami. » Tant leur a dit de honte et de vergougne qu'ilz s'en sont retournez devers leur seigneur, tristes et aians le cuer gros et enflé pour ce

98v. qu'ilz s'en retournoient sans son amie. Lors la nonnain a tellement disposé son atour qu'elle s'en est retournee a son cloistre. Ne oncques puis n'en peut estre tiree hors se le deable ne lui feist quelque encombrer ou tele chose faire dont peust commectre offense envers cellui qui luy a mis l'anel ou doit.

Hé Dieu, comment se doit bien garder une femme qui a ung si hault baron ? Ou monde n'a si hault prince ni si grant seigneur, tant lui deust il grant don bailler, qui²⁰⁰ se deust abandonner. Pourquoi doncques ne le font elles ? Car elles sont espouses au haultain prince et tous puissant seigneur qui, sans taster vaine ne poux, scet et apperçoit tanques tout cuer pense. Certes, celles qui bien pourpensent doivent mectre en cest espoux tout leur cuer et tout leur pensee, car il scet toutes les pensees ainçois que cuer les ait pensees. Celle doncques ne fait mie despense qui pense et advise a ung tel espoux.

(XXXV)

D'un moyne yvre que le dyable assailly en guise de thorel, de chien et de lyon, mais Nostre Dame le garanti tousjours.

99r. En une abbaye ot jadis ung moyne qui forment de tout son cuer amoit la Vierge Marie, ne pour nul affaire qu'il eust ne entrelaissoit jamais son service. Il estoit secretain et ung des meilleurs religieux de son couvent, ne fust que trop souvent s'enyvroit. En verité, c'est une grant douleur que ceste teche se met en maint bon

²⁰⁰ Cas régime indirect = cui.

preudomme et comme plusieurs en sont fort entechiez. Or advint que cestuy secretain beut une nuyt tant qu'il s'enyvra, et, quant il fu yvre, il eut grant talent d'aler couchier. Mais l'ennemy d'enfer, qui tousjours ne pretend que a nous decevoir, le sceut bien espier, car c'est celui qui scet tout mal et ne peust que monstrier a faire mal. Et tantost que ledit secretain, tout eschauffé de vin, come dit est, entra dedens son cloistre, l'ennemy d'enfer vint encontre lui en guise d'ung grant torel, cornes levees, tout bruyant, lequel vint tout droit vers luy pour le hurter. Certes, il l'eust lors tout effondré, tant que les boyaulx en fussent saillys hors, se ne fust une demoiselle qui accourut pour luy aydier. Mais il n'est homme qui sceust dire ne deviser une ausy belle demoiselle comme ceste ycy estoit, et laquelle fu achesmee moult richement et se couroit toute eschevelee, tenant en sa main dextre une touaille. Cy dist a l'ennemi : « Fuy ! Fuy toy ! Cestuy ne puet estre tien, ne me oste point mon amy. » Incontinent que le diable vit la grant beaulté de la pucelle qui estoit tant

99v. plaisant et tant gracieuse, il s'en esbaï tout. Et tantost comme il l'oït, il se destourna hors de sa voie en telle maniere que oncques puis plus n'y demoura. Quant doncques ce deable s'en fu alé, la pucelle se esvanuy et ledit moyne fu delivre. Mais nonobstant que encoires il fu si yvres qu'il chanceloit aval le cloistre, toutesfois il reclamoit toudis moult doucement Dieu et la Vierge Marie. Et quant il fu un pou pres de l'eglise, le dyable revint encontre luy en guise d'un grand chien noir et velu qui luy sailly aux yeulx, comme tout enragié et ly eust incontinent tyré les yeulx hors de la teste et lui²⁰¹ desmembré tout vif, se la pucelle, qui lui avoit aidie par avant, ne fust venu a son secours plus tost que a souhait. Lors elle a enchacié derechief l'ennemi et

²⁰¹ Ms. : *le*.

l'a menacié moult durement s'il y revient une autre fois. Adoncques s'en departy le deable dolent, courroucié et desplaisant, et, d'autre part, la pucelle s'est encore departye du moyne qui tramble, fremie de hide et de paour, et va souvent chancellant parmi le cloistre. Moult luy desplait de la pucelle qu'elle n'est tousjours emprés lui, s'elle y peust estre, jusques autant qu'elle l'eust mené couchier en son lit. Or print il grant paine de tost aler tant qu'il vint bien pres de son moustier, mais il a trouvé a l'entree ung grand fier lyon rechingnant les dens et luy courant sus a gueulle bee, lequel luy est sailly tout droit a la gorge. Ja fust le moyne en mauvais party,

100r. se ladite pucelle eust demouré ne tant ne quant, car le lyon l'eust tout a coup devoré ; mais celle pucelle y vint a moult bonne heure et luy courut sus yreement. Certes, elle le baty tant d'une verge qu'elle le extendy tout plat a terre et a pou pres qu'elle ne le desfroissa du tout. Lors elle commanda derechief a l'ennemi d'enfer que jamais il ne revienigne a son amy, et sache de vray que s'il revient, il sera loyé a une estache au plus parfont d'enfer par telle maniere que jamais il ne ira ne avant ne arriere. Si s'en est doncques enfuy comme une fumeé et ne revint oncques puis devers le moyne. Lors print ladite pucelle icellui moyne par la main moult doucement, lequel s'esveilla tout doucement maintenant et lui baisa la blanche main, puis l'a mené main a main jusques dedens son lit. En verité, ce secretain fu tout honteux et pris quant il apperçut qu'il avoit esté surpris de vin ; ne il n'ose parler²⁰² a la pucelle ne demander neez qui est elle ne dire mot quelconques. La pucelle aux blanches mains a descouvert le lit, si l'a couchié dedens et puis couvert bien a point ainsy qu'elle en sceut moult bien venir a chief. En après, elle luy a mis son oreiller dessoubz la teste et

²⁰² Ms. : *parole*, corrigé selon la source, T. II, v. 111 : « N'ose parler a la pucelle », *Ibid.*, p. 118.

puis l'a seigné²⁰³ de sa main dextre. Puis luy a dit : « Garde toy bien que demain au plus matin sans faillir te voises te confesser a ung bon moyne qui me sert bien et soir et matin. Pour tant, se n'est pas merveilles se je l'ayme, car il me salue plus souvent

100v. que ne font tous les autres moynes de l'abbaye. » Et puis luy a dit le nom dudit moyne. Adoncques dist le secretain a ladite pucelle : « Dame, je feray du tout en tout selon vostre bon plaisir, mais d'une chose je vous prie a jointes mains que par vostre grace vous me daigniez dire vostre nom. Vous m'avez fait si grant secours et si grant ayde que je vous ayme plus que nulle chose du monde. - Puisque tu veuls savoir, dist elle, comme on m'appelle, je te le diray. J'ay a nom Marie. Et dois croire fermement que celui qui prist char et sang en mes flanz et qui te crea et te fist de neant, il est mon fil, il est mon pere, je suis sa fille et je suis sa mere. » Tantost le secretain tout esplouré tendi ses mains vers la Mere de Dieu et luy rendy graces et mercys de ce qu'elle l'avoit ainsy delivré du thorel, du chien et du lyon. Si s'est agenouillié par tres grande devotion en souspirant, les yeulx plains de larmes, puis sailly vistement hors de son lit et lui cuyda baisier les piez, mais entretant qu'il vint vers elle, il ne sceut oncques qu'elle devint. Perdue l'eut, qu'il n'en sceut oncques riens plus tost que un oeul ne clot ou oeuvre. Il en ploura a chaudes larmes, et ne tarda plus que lendemain il s'en vint tout plourant au saint moyne et lui raconta mot a mot tout ce qu'il avoit veu la nuit passee. Et luy, qui estoit ung bon saint preudomme, luy enjoint sa penitance, et, de ceste heure en avant tant comme ilz vesquirent, ilz

101r. servirent de tres bon cuer la benoite Vierge Marie mieulx qu'ilz n'avoient fait le temps passé.

²⁰³ Ms. : *seignier*, corrigé selon la source, T. II, v. 121 : « L'a saigné de sa bele main. », *Idem*.

Ha ! Tres doulx Dieu, comment sont bien salariez tous ceulx qui servent ta doulce mere jour et nuyt ! Et treuve on escript en maint livre que tous ceulx qui se confessent a bouche de prestre en grande contricion et repentance, qu'ilz sont delivres de leurs pechiez faicte satisfaction de l'autrui. Ce moyne doncques eut esté livré a mort, se la Vierge glorieuse ne l'eust preservé, car tout aussy tost qu'elle luy bailla la main, elle le delivra de son yvresse. Et en la parfin, il deservi avoir participation de la joye eternelle, laquelle nous doint le Pere et le Fil et le benoit Saint Esperit. Amen.

(XXXVI)

Miracle d'une femme de Romme qui eut ung enfant d'un sien fil, lequel enfant elle murtry et estrangla et puis le jecta dedens une privee, pourquoy elle devoit morir de mort honteuse, mais Nostre Dame la sauva.

- 101v. On treuve en escript que ja pieça il ot en la cité de Romme ung moult riche et puissant citoien de tres grant renom, lequel avoit une femme, belle dame et de tres excellente autorité. Bons aumosniers et larges estoient tous deux et faisoient grant bien a maintes gens, car il n'y avoit maladie, femme gesant ne hospital, povre abbaye ne si petit couvent qu'ilz ne visitassent moult songneusement. Vray est que tres souvent ilz se dementoient pour ce qu'ilz n'avoient nulz enfans, mais Dieu, qui savoit moult bien leur courages, quant ilz eurent assez lamenté et plouré, acomply ce que longuement avoient désiré. Si leur donna ung beau fil et gent, duquel plusieurs eurent bien grant joye et en fist on grant feste et grans convis ; et prioit chascun a Dieu²⁰⁴ qu'il luy vouldist donner si long espace de vivre qu'il fust bon preudomme et se fist du bien. Certes, son pere l'ama tant et Nature aussi le induist si fort a l'amer

²⁰⁴ Ms. : a Dieu suscrit.

qu'il ne vit goutte, car il en oublia du tout l'amour de Dieu. Et tant le sousprint l'amour de l'enfant qu'il delaisa a faire les belles aumosnes qu'il souloit par avant distribuer aux povres diseteux, et se mist a espargnier tout pour son filz. Comme aussy font au jour d'uy plusieurs qui monteplioient²⁰⁵ pour leurs enfans tant qu'ilz en entroublent Dieu et sa mere. Or advint ung jour, ainsi come

102r. il pleut a Nostre Seigneur, que le bon preudomme sceut et apparçut moult bien que son ame estoit en grant peril pour l'ardant amour qu'il avoit a son enfant, et vit bien qu'il perdoit son ame s'il ne laissoit son fil et sa femme. Mais le Saint Esperit aussy le inspira si bien que du tout il atourna ses affaires pour avoir l'amour de Dieu, et tant fist qu'il relenqui tous ses biens temporelz. Il²⁰⁶ descouvry doncques son cuer a sa femme, qui moult se merveilla de ceste chose. Assés de paroles y eut dictes entre eulx deux, lesquelles je ne vueil pas descripre cy tout au long. Certes, il fist departir²⁰⁷ toute sa chevance en trois parties dont il donna l'une pour l'amour de Dieu ; et son filz, qui encores estoit jeune, et sa femme eurent les deux autres pars. Ainsi departi il tout son avoir et puis relenqui le siecle, car il se mist a la dextre partie du seigneur qui depart les biens et laissa sa femme, son fil et toutes ses richesses pour acquerre le Royaume de Paradis. Ores demoura la bonne dame moult triste ; et devint puis après meilleure aumosniere qu'elle n'avoit esté devant et tant fist que son nom fu si exaucié que bien pou parloit on en la cité que d'elle non. Vray est que nostre Saint Pere le pape, qui en ce temps s'appelloit Lucien, avoit ceste dame en grant chiereté pour les grans biens qu'elle faisoit, et pour ce qu'elle estoit une si

²⁰⁵ Ms. : *mont ploient*, corrigé selon la source, T. II, v. 39 : « si volentiers les muteplient », *Ibid.*, p. 131.

²⁰⁶ Ms. : *ilz*.

²⁰⁷ Ms. : *departi*.

102v. haulte et si puissant dame que en toute la cité de Romme n'avoit femme qui fust a comparer a elle, ne a sa valeur, ne a sa richesse, ne qui tant amast povres gens.

Elle fit son filz moult meignon²⁰⁸ et moult gent, lequel crut et amenda tantost et si fort que sa beauté lui esblouyt les yeulx du cuer en tele maniere qu'elle ne souffri oncques qu'il geust ne jour ne nuyt senon avecques elle pour le grant plaisir que la mere avoit du valetton, car c'estoit tout le tresor du pere qu'il luy avoit laissé. Tant crut qu'il fu ung bel jouvencel tout grant et bien sachant congnoistre et user du siecle ; ce neantmoins, la sainte femme ne lui vult oncques pour ce refuser son lit. Ains la bonne chrestienne couchoit, par grant delit, chascune nuyt son filz entre ses bras ; ainsi qu'elle avoit fait par avant, car il n'estoit riens en ce monde qu'elle amast plus. Or advint ung jour qu'ilz geurent tous deux ensamble en ung beau lit ; et, par ung matin, l'un s'esbanoya tant a l'autre que l'ennemi d'enfer s'i bouta et tant souffla le feu qu'il fu tout espris et que le valetton fu celluy qui engendra en sa mere son fil et son frere. Pour ce nous dit la Sainte Escripiture que on doit tousjours fuir le pechié de la char et doit savoir ung chascun que nul ne vaint s'il ne le fuit.

Quant la dame senty son enfant, trestout son cuer en fu maroy, elle dolente et plaine de courroux et ne sceut que faire ne que dire.

103r. Toutesfois, incontinent qu'elle eut l'enfant, elle le murtry le plus tost qu'elle peut. Et, pour la grant vergongne qu'elle ressongna, elle le bouta tantost dedens sa privee ainsy comme le deable lui fist faire. Certes, il ne fu oncques personne qui sceust riens de son fait fors seulement Dieu, qui voit toutes choses, et le deable, qui avoit basty, pourchacié tout cecy. Et quant ce fu fait, elle eut moult grant dueil dedans son cuer ;

²⁰⁸ Ms. : *meignoit*, corrigé selon la source, T.II, v. 82 : « ses fix mignos », *Ibid.*, p. 133.

mais pour tant ne vult elle oncques en nulle maniere delaissier a faire ses aumosnes, ains amenda son estat de la tierce part, plus voire de la moitié. Et ne se vult mie desespérer combien qu'elle eust grandement fourfait, ains a nudz genoulx, en plourant moult tendrement, prioit souvent la Vierge Marie, en laquelle estoit toute sa fiance, affin qu'elle eust pitié et mercy d'elle. Son cuer aussi estoit en tres grant destresse et ennuy de ce que a personne vivant elle n'osoit decouvrir sa maleureuse destinee ne monstrar sa mortele plaie. Certes, l'ennemi d'enfer estoit moult joyeux pour ce qu'il s'estoit entremis de decevre ceste haulte dame que on reputoit si bonne et si sainte, mais il estoit tres courroucié et dolent que tout le monde ne sçavoit l'orrible crime qu'elle avoit perpetré affin qu'elle en fust arse et destruite, escorchie toute vive ou pendue. Et luy, qui chascun jour se evertue en mainte fourme, se mist en guise d'un maistre d'escole. Et n'y avoit

103v. lors nul si bon clerc qui ne fust surprins de luy ou qu'il ne vainquist par ses faulx et dampnez argumens ; et faisoit tant que maint n'entendoient que a lui, car il n'y avoit nul, tant fust il bon maistre ou si expert, qui lui demandast riens qu'il ne soulsist tantost. Ores se fist il cointe, tint manierez de seigneur, puis monta moult fierement au palais tout droit devant l'empereur qui estoit noblement acompaignié de plusieurs clerks et de maint lay. L'empereur doncques le fist asseoir emprés luy pour ce que son affaire luy plaisoit moult bien. En après luy demanda et enquist comment il avoit a nom et quel homme il estoit : « Sire, dist il, je suys ung moult sage maistre ; et vueil bien que sachiez que oncques vous ne tous voz ancestres ne veirent oncques en ceste cité de Romme ung si grant clerc ne si soubtil comme je suis, car j'ay en moy toutes

sciences. Je sçay les²⁰⁹.VII. ars liberaulx, tous par cuer. Et s'il vous plaist a me faire examiner vous pourrez veoir en pou de temps que au jour d'uy il n'est homme nul de tel sçavoir comme moy. Je dis et devine tout quanques je vuel ; et ne s'en fault que ung pou que je feroie bien de l'eaue vin. Vous verrés au jour d'uy merveilles! Car il n'est nul larrecin ne nul murtre, tant soient celez, ne nulle autre chose n'est si couverte ne si secret que je n'en sache la pure verité. Se vous ou nul

104r. des vostres a rien perdu, je suys content que on me pendre tout maintenant, se je ne fais tant qu'il luy sera rendu prestement. Que vous feroie je plus long plait ? J'ay fait grant honte a mainte personne, car j'ay fait rendre toutes les pertes et si ai fayt ardoir et pendre maint home en ceste cité de Rome. » Certes, en bien pou de temps, il fu cy de si grande auctorité que tous et toutes s'enclinoient vers luy et le resongnoient grandement, et autant l'a honnouré l'empereur comme s'il fust son frere germain ; car ung jour fu qu'il s'en vint a son palais ou avoit assés de clers et d'autres gens, lors s'appensa il comment doresnavant il pourroit bien faire ce qu'il avoit en propos. Si commença a dire a l'empereur : « Beau sire, fait il, or m'entendez et vous aussy tous qui cy estes presens sans faulte. C'est grant merveille quant ne font ceste cité de chief en chief. Et si fera elle a mon cuidier ains qu'il soit demain prime, se vous ne amendez, le plus grant et plus enorme pechié qui oncques y fust perpetré. - Sainte Marie, dist l'empereur, et qui est ores ce, Sainte Marie, et qui a ce fait? Certes, je n'y sauroie nul mesfait que tantost ne pugnisse haultement sans nul delay, mais vous me ferez sçavoir par avant qui est celui ou celle que vueil congnoistre coupable de ce

²⁰⁹ Ms. : les répété.

crime. » Adoncques luy respondy le dyable : « Sire empereur, jamais n'avint dedens Romme

104v. si grant mesfait comme cestuy. Si saichiez de vray que la faulse murtryere, qui est en si grant auctorité tout contreval ceste ville que on la dist sainte femme, a commis ce tres horrible cas si hideux que je ne ose dire sa desloyaulté ne son homicide : c'est assavoir qu'elle a fait son mary de son fil et a tant de fois geüt avecques lui qu'elle en a eu ung moult beau filz, lequel elle a murtry et estranglé a ses deux mains. Que vous diroie je plus? Elle a perpetré une si grande iniquité, derision, que tout l'air de ceste cité en est punais et corrompu. Son corps en doit estre detiré a bons fors chevaulx. Et sachiez pour vray que Dieu en est si durement courroucié qu'il fera fondre en abisme ceste noble cité, s'il n'est vengié de ceste orde loudiere, et est bien droit et raison que la terre l'engloute.

- Beau sire Dieu! dist l'empereur, qu'est ce cy que je os maintenant? Qu'est ce, beau maistre, que vous dites? Ainsi me vueille Dieu aidier au corps et a l'ame, je ne cuide point qu'il y ait en tout mon empire nulle si bonne ne si sainte femme comme ceste que vous me nommez! - Sachiez, dist le maistre, que c'est la pire de toutes celles qui y sont. » Lors s'escria tout le peuple en disant : « Taisiez vous, nostre maistre, car ce que vous dictes ne vault neant. Nous sçavons bien de vray que en elle n'a barat ne mauvaistié nulle, et se scevent bien tous ceulx de la ville qu'elle n'a coulpe de ce que lui mettez sus. Elle revest les

105r. povres et fait recouvrir les povres et vieilles eglises. Elle donne volentiers aux meseaulx et, en tous lieux ou elle les treuve, elle les vest, elle les chauce elle mesmes,

aussi les deschauce²¹⁰ et leur baise piez et mains, tant est son cuer doulx et begnin. Elle fait plus d'aumosnes aux povres gens que ne font tous les autres de ceste cité et si les soustient et nourrist trestous. - Ahay, fayt ce maistre, ahay, Ahay! Certes, elle a longuement trahy et deceü le monde par telle maniere. Tout ce fait elle, la dampnee papelarde, pour couvrir son vil et abhominable pechié. Or sachiez veritablement que son affaire est tres ort et tres puant, car il n'y a encoires gueres qu'elle eut ung enfant de son fil, comme dit est. Dedens sa chambre s'enclost a part elle²¹¹, la le murtry et estrangla et puis le rua dedens son retrait.

– Par ma foy, dist l'empereur, elle est mal arrivee, se c'est verité, mais je doubte moult, beau maistre, que vostre science ne vous deçoive cy en droit. - Sire, dist il, il n'est riens que je ne sache, soit bien, soit mal. Faictes moy pendre a ung gibet, noyer en l'eaue ou ardoir tout vif se je ne vous puet prouver ce fault murtre. Sire empereur, chief de justice, ne tardez plus que ne faciés amener devant vous ceste papelarde qui par sa grande papelardie deçoit tout le monde. Vous ne devez point celer ce grant mesfait, ains lui faictes donner son jugement. S'elle n'en chiet, incontinent faictes moy pendre

105v. a unes fourches. » Lors la manda tantost l'empereur, laquelle vint a son commandement sans faire nul delay. Et illecques l'empereur la salua et conjoy moult haultement. En après, lui raconta mot a mot et bien a trait tout quanques il avoit ouy par devant de ce maistre. De quoy la bonne dame eut si grant vergongne qu'il sambloit que feu et flamme lui deüst saillir parmy le visaige. Si se jecta encontre terre, car elle eut si grant honte qu'elle ne sceut que faire ; le cuer lui failly et tous les

²¹⁰ Ms. : deschaucés.

²¹¹ Ms. : s'enclost appelle la le murtry.

membres aussy. Adoncques, elle reclama la glorieuse Vierge Marie, Mere de Dieu, en disant : « Las moy, triste et maleureuse! L'empereur me fera ardoir et desfaire. Conseilliez moy, car je ne sçay que je face. Je me suys du tout desfaicte, pour ceste cause doy je estre perie, moult me poise de mon mesfait! Ha, doulx Dieu, et que ay je fait? Garde mon corps qu'il ne soit destruit. » Lors descendy sur elle le benoit Saint Esperit qui lui aprinst comme elle devoit respondre. Si reprint hardement en son cuer et puis dist a l'empereur : « Sire, si plaist a Dieu et a sa doulce mere au conseil de laquelle je me raporte du tout, je me cuide deffendre moult haultement de ce que ce faulx devin cy a dit encontre moy. Si vous requier d'avoir ung brief terme et conseil pour revenir a vostre court, dedens lequel je seray si bien conseillie que je feray menteur parmy les dens celluy qui au jour d'uy, m'a fait ung tel ennuy et tant de honte. »

- 106r. « Sire empereur, a dit l'ennemi²¹², s'elle se part de votre court par ceste guise, sachiez qu'elle vous trompe et n'entent a autre chose senon a s'enfuyr. Il n'y a point de raison qu'elle ait de respit point. Faictes cerchier son hostel et, se le murtre n'y est trouvé, faictes moy pendre au jour d'uy comme ung faulx larron reprouvé. - Taisiez vous, maistre, taisiez vous meshuy! dit l'empereur, me voulez vous tenir si court que soiez maistre et seigneur de mon palais! Certes, je ne croiray pas tous vous consaulx. Ceste dame est de moult sainte vie, venue de hault hostel et de bon gouvernement ; si ne luy vueil mie faire tel honte que j'envoie ainsy en sa maison pour vous ne pour vos paroles. Ouy, ouy, maistre, il n'y a point de raison en ce! Sy s'en voist la dame en son hostel et se conseille bien jusques demain. Je y cuide tenir la main roidement et faire

²¹² Ms. : *a dit a l'ennemi.*

droit et justice selon le cas. Au plus matin, feray faire ung beau grant feu et, s'elle a fait comme²¹³ vous dites, elle sera arse et vous serez delivre. Mais s'elle se puet desfendre, jamais Dieu n'ait mercy de mon ame se pour cent mille escus d'or je laisse que vous ne soiez ars et brulez. » Adoncques l'a prinse l'empereur par la main et luy a dit : « Dame, je vous donne respit de ceste chose jusques a demain. Pourtant neantmoins, se ce maistre ment de riens qu'il ait dit, je ne lairay point que je ne face de luy ce que je doy. Or vous doint Dieu²¹⁴

106v. bon conseil par sa benigne grace. » Atant s'est partie la dame de la court et toute sa compaignie aussy et s'en est retournee en sa maison. La voit elle bien que en son fait a pou de raison ne riens ne scet pour soy desfendre. Leans mena priveement grant dueil, en gemissant et plourant son grant pechié. Souvent reclame, prie et requiert la Mere Dieu affin qu'elle la sequeure, car elle a grant besoing de son ayde. Tout maintenant elle, mate, dolente et toute esplouree, s'en vint hastivement devers nostre Saint Pere le pape, qui est moult joyeux de sa venue et la mena incontinent devant l'autel d'une chapelle. Lors elle chey derechief toute pasmee ; et au revenir elle s'est²¹⁵ tres durement accusee en batant son pis et en disant : « Lasse, lasse, lasse moy, fist elle, comment fu maleureuse l'heure que je fus oncques nee de mere! Pere Saint, le maistre devineur a mis sus a ceste povre lasse ung crime si ort, si vil et si punais que a pou pres ne vois suant sang de dueil, d'ennuy et de vergongne que j'ay. Beau tres doulx Pere, se a nullui devez jamais donner conseil, je vous supplie que me conseilliez loyaument, vous qui estes mon doulx pasteur. Certes, voz ongnemens et

²¹³ Ms. : *mais* suscrit.

²¹⁴ Ms. : *Dieu* répété à la page suivante.

²¹⁵ Ms. : *s'est* maque, corrigé selon la source, T. II, v. 394 : « au revenir s'est mout blasmee », *Ibid.*, p. 144.

vous emplastres doivent assolacier tout le monde. » Adoncques elle commença a dechirer et derompre ses blonx cheveux. Nostre Saint Pere en eut grant desplaisir quant il la vit ainsy tourmenter, battre son pis et soy complaindre. « Or vous levez, dist il, m'amie. Une

- 107r. dame qui maine si doulce et si sainte vie, comme vous avez fait, ne doit pas estre malmenee. Foyz que dois a Dieu, createur du ciel et de la terre, maintes gens scevent bien cecy et cuide bien tant savoir de vostre affaire que je suys prest d'estre plesge pour vous, se l'empereur vult. » A ce mot, se print la dame a souspirer profondement, a decirer ses cheveux et a esgratiner sa face si serrement que une grant piece elle ne peut oncques parler un seul mot. Puis après un long espace de temps, elle commença a dire : « Beau doulx Pere Saint, quanques le devin m'a mis sus et plus encores est tout vray ; honte et desplaisir me donnent la mort. Certes, ma destinee m'est trop dure, car par droyt je doy estre arse²¹⁶, noyee ou trainee aux fourches. En ce monde n'a femme si desloyale ne si fole comme je suis. Lasse moy, chetive, je jus une nuyt passez avec mon fil ou je engendray de luy ung enfant, lequel je murtri et l'enfouy a mes ordes mains²¹⁷ en ung si ort lieu que je ne le doy pas dire. Pour quoy me fend le cuer de grant courroux tant suis desmesuree et perverse, et ne actens l'heure que la terre m'engloute tant ay fait. Las moy, de ors et de vilz peschiez l'air en est puant et corrompu partout ou je suys. Lasse moy! Il me desplait que oncques fu conceue ne engendree. » L'apostole, qui fu doulx comme miel, le reconforta moult doucement et eut grant confort en son cuer quant il la vit si repentant. Si dist a soy mesmes :

²¹⁶ Ms. : *arse* répété.

²¹⁷ Ms. : *mais*, corrigé selon la source, T.II, v. 442 : « a mes ordes mains », *Ibid.*, p. 146.

- 107v. « Elle fait tres bien quant elle s'en repent ; Nostre Seigneur, qui pardonna sa mort, luy a effacié son grant peschié. » Ores luy dist le pape : « Ma tres doulce amie, saichiez que qui crie mercy de bon cuer, il a mercy, car Dieu est doulx et debonnaire trop plus que on ne pourroit dire de bouche. Certes creés, ma doulce seur! Quant saint Pierre le renoya par trois fois et il luy crya mercy, il eut mercy. Et qui du tout laisse son pechié, il a mercy combien qu'il ait mesfait. N'eut mie pardon Marie Magdelaine, qui en son temps fu si remplie de peschiez ? Et n'eut pas aussy mercy Marie l'Egipcienne²¹⁸, qui fu si grande pecheresse et toutesfois par l'ayde et priere de la Vierge Marie, le Roy des cieulx la visita! Pourtant vous dis que se l'avez en cuer et en memoire, elle vous secourra si haultement que nul ne vous pourra grever. Et sachiez pour vray que se vous mettez sur luy tout vostre affaire nul qui vive n'aura povoir de vous grever. Fermez doncques en luy et actachiez en vostre esperance et vostre courage, et il vous aura tantost delivre et garantie de ceste honte. Et si vostre cuer a bonne fiance en elle, soiez asseuree qu'elle yra demain avecques vous et vous conduyra par tout. Et pour ce, ma doulce amie, que je vois le terme brief que vous devez aler a court, je ne vous ose pas enjoindre grant penitance. Je vous baille absolution et Dieu par sa doulceur et par sa grace le vous octroye aussy. Ma doulce seur, vous direz une fois vostre patrenostre de bon hait et souffrerez
- 108r. tout ce meschief en bonne patience. Je ne vous vueil plus chargier²¹⁹ en present. La Mere du haultain Roy, Jhesu, soit demain en vostre ayde. » Lors le seigna il de sa propre main et l'a recommandee au Roy du ciel. Atant s'en est retournee la bonne dame en son hostel et la fu toute la nuyt en oroisons. Lendemain, bien matin, eut

²¹⁸ Ms. : *marie egipcienne*.

²¹⁹ Ms. : *chargie*, corrigé selon la source, T.II, v. 499 : « ne vos veil ore chargier plus. » *Ibid.*, p. 148.

grant noise et grant bruit tout contreval la cité de Romme. L'empereur et son conseil, tant clerks comme populaires, furent assamblez au palais ; mais le devin y fu tout le premier venu, lequel estoit moult chierement honouré des haulx hommes de la cité de Romme pour ce qu'il disoit la vraie cause de quanques on luy vouloit demander. L'empereur a fait tantost alumer le feu, lequel fu si merveilleux que tout l'air s'en obscurcy. « Sire empereur, dist lors le devin, serons nous cy toute jour? Il n'est nul meurtre qui ne appere en la parfin, et celui a qui appera le vray ne garantira pas la murtryere. Certes, il fault qu'elle soit arse et bruye dedens le brasier ; et ne quiert que a s'en fuyr, mais il convient qu'elle vienne devant vous. - Ha maistre, dist l'empereur, encoires luy puet bien Dieu aidier. Tel cuyde savoir moult bien parler qui en est souvent souspris. » Adoncques a tantost l'empereur mandee la dame a sa court et elle, qui s'estoit recommandee au Roy du ciel et a sa Vierge Mere, ne vult mettre nul delay de venir, puisque l'empereur la mande. Tous ses amis et clerks et lais l'ont conduite jusques

108v. a la court. Tout le peuple y est aussy venu et se y sont accouru toutes povres gens qui plouroient tendrement de grant pitié. Chascun en plourant deprioit la Vierge Marie qu'elle la garantisse de honte et de vergongne si que elle retourne de court a joye et a liesse. La bonne dame n'a nulle esperance en conseil d'omme ne de femme, car elle voit bien qu'elle ne peut avoir conseil ne par ses parens ne par sa chevance. Conseil humain ne luy vault plus riens. Si prie a Dieu tout en plourant a haulte voix qu'il le veuille conseiller. Et puis, ci fait la vaillant dame le signe de la vraye croix enmy sa face, en priant Dieu que doresnavant face sa volonté d'elle, en l'amour duquel elle a fichié tout son cuer. Il vault mieulx doncques qu'elle se confie en Dieu que en

homme. Si se print a crier piteusement a ma dame sainte Marie, affin que par sa douceur lui doint du devint de l'empereur, de qui elle a si grant paour, secourir celle qui receut tant de maulx. Certes, elle n'est pas tardive de donner cuer et couraige a celui qui l'aime bien ; et en pou de temps fu la bonne dame²²⁰ toute resjoye, car il lui sembla que Nostre Dame lui ait conseillié en l'oreille disant en ceste maniere : « Or ne t'esmaye, ma chere amie, car j'esbabiray d'un seul regart le faulx et pervers devin de quoy tu as si grant paour. Entre dedens le palais et je m'en iray avecques toy. Tu pourras hardiement plaider ta cause, puisque je seray presente pour toy

109r. aidier a cestuy ton grant besoing. » Quant Nostre Dame eut ainsy reconfortee celle qui tant estoit tourblee, elle entra incontinent ou palais. Et la n'y eut ne clerc ne lay qui ne s'esmerveillast grandement quant elle venoit a si joyeuse chiere. Et l'empereur mesmes s'en merveilla beaucoup pour ce qu'elle estoit coulouree a merveilles comme une belle clere rose. Lors dist l'empereur : « Maistre, maistre! Foy que je doy a Dieu, veez la Dame n'a pas telle paour come vous disiez. - Saulve vostre grace, dist le maistre, je ne dis mie, ne ne cuide pas que ce soit elle. - Si est par Dieu, dist l'empereur, si est! C'est celle a qui vous mettez sus la grande honte et deshonneur dont tout le monde se merveille. Elle est venue assez a heure : or commenchiez ; il est bien temps! Or est raison, si comme je croy que tous ces preudhommes ensamble oyent de quoy vous l'accusez. - Sire empereur, dist il, vous me decevez, car je sçay bien de vray sans doubte que ce n'est pas la vieille ypocrite, la desloyale et la murtriere qui faisoit hier si layde chiere. Ceste cy est vermeille et bien coulouree ; et celle la estoit triste, mate, hideuse et pale. » Tous ceulx qui sont dedens le palais se

²²⁰ Ms. : *dame* suscrit.

merveillent moult de cecy, mais il n'y a nul qui ose dire ung tout seul mot. Le devin trambloit et fremissoit de haïr et de courroux ainsy comme s'il eust les fievres. Adoncques dist l'empereur : « Maistre devin, vous me tenez bien pour beste! Foy que je doy a l'ame de mon pere, se me veez tourner ung pou, je vous feray jecter

109v. dedens le feu que m'avés fait faire au jour d'uy a matin. Avez vous mis crime a dame de si hault estat et de bonne et sainte vie, ung si grant crime comme de estrangler son enfant? Or cuidez vous par vostre jenglerie tourner tout ce fait cy a ferce et a mocquerie? Par la foy de mon corps, je ne lairoie mie pour cinq cens²²¹ marcs d'or que ne feussiez tantost ars et bruys se vous ne prouvez vostre gouliardie. La bonne dame est moult dolente : si la vouldroy traictier par droit et par raison. » Lors la commença a achener l'empereur qu'elle venist avant, mais le devin fronche et rechigne quant il la voit venir vers luy. « Bon empereur, dist le devin, je m'en fuis hors de cy et ne puy plus estre en ceste sale dont je suys mat et dolent. Certes, je n'ose actendre ceste dame pour ce que la Vierge, de qui Dieu vult faire sa mere, la tient par la main. Elle est plus luisant et plus clere d'assés que n'est le soleil, ce me samble. Elle m'a ja tout esblouy les yeulx! Faictes le mieulx que vous pourrez, car je n'ay vers celle ne force ne pouvoir. Ains je la doubte tant que je ne l'ose regarder ; par elle suy mat et desconfy. » Et a ce mot s'est esvanuy ne oncques ne sceut nul qu'il devin. Lors dist l'empereur : « Par mon serement, jamais je ne veis advenir une telle merveille! » Souvent se seigna et s'esbahy. Si saillit sus en piez tout en plourant et s'en vint hastivement vers la dame, laquelle il a baisie et

²²¹ Ms. : *cens* répété.

110r. festoie grandement. Oncques mais ne fu ouye tele joye contreval Romme, comme fu ad ce jour. En verité, tous et toute seurent bien que le dyable s'estoit mis en guise d'homme pour faire ardoir ceste sainte femme. Moult solennellement fu, par toute la cité cellui jour, servie et honnouree²²² la glorieuse Vierge, mere de Dieu, et y eut maintes cloches sonnees pour le beau miracle que tous avoient manifestement veu en leur presence. Et n'y eut aussi homme d'eglise, clerc ne lay qui n'en amast et servist mieulx la Vierge Marie ; et la bonne dame pareillement fu toute sa vie tres encline a la servir comme celle qui par sa douceur l'avoit delivree du deable d'enfer, et l'ama de si bon cuer ladite dame tant comme elle vesqui, que Dieu en eust une belle ame par la priere de sa doulce mere qui oncques n'est lente d'amer ceulx qui l'ayment de bon cuer toutes les fois qu'ilz l'appellent et reclament.

Ce miracle cy nous enseigne que tous pescheurs, qui se baignent ou saint baing de confession, que ilz ont bien tost absolution de leurs pechiez, car confession a une tele grace, que quanques pechié souille et ordoie, elle l'escure et lave. Par elle se lava la bonne dame si bien que tous ses pechiez nectoya et eust esté arse en ung grant feu, se ne fust Dieu et Nostre Dame. Certes, peschié honnist quanques il actaint, pechié fait homme noir et vain, pechié destruit le corps et l'ame, mais confession est si digne

110v. qu'elle guarist tous ceulx a qui elle se baille. Confession fait plus blanc que lait ce que pechié fait noir et obscur ; item confession embelist tant l'omme que l'ennemy ne le recongnoist. Confession a mis et mectra encore maint homme en paradis. Cellui doncques se murtrist, tue, affole et dampne sans redemption, qui n'aime point le

²²² Ms. : *honnoure*, corrigé selon la source, T.II. v. 667 : « servie et honeree », *Ibid.*, p. 154.

sacrement de confession, car il nectoye et espurge le corps, quant elle est pure, vraye, necte et entiere.

(XXXVII)

Miracle d'ung prestre convoiteux qui ala chiez l'usurier pour son avoir et ne vould aler a une povre femme, sa prochienne, que la Vierge Marie viseta en sa povre maison.

Tous les miracles de Nostre Dame sont si beaulx et si precieux qu'il n'est homme qui les peust tous raconter. Toutesfois, j'en vueil cy raconter et reciter ung qui moult doit esmouvoir gens ad servir la doulce Vierge Marie. Je treuve doncques en escript qu'il fu jadis ung prebstre riche d'avoir et convoiteux, come

- 111r. il en est encores assez de telz. Or advint que tout en ung jour morurent en sa paroche ung homme et une femme, mais leurs fins furent moult diverses, car l'homme estoit riche et la femme povre ; item, l'homme estoit ung fort usurier, avaricieux et chiche, et la femme estoit une vieillote demourant en une povre maisoncelle close de hayons et de cerceaulx ou elle avoit eu maint jour triste et souffreteux ; tant, et par ce, estoit en grant mesaise de faim et de soif comme d'estre mal couchie sur la terre dessus ung pou d'estrain court et menu qu'elle avoit conquieilli aval les cours des bonnes gens et par dessus y avoit ung drap de chanvre povre et meschant. En elle n'avoit barat ne tromperie, ains queroit seulement son pain parmy la ville ; autre moisson ne moissonnoit. Quant aucun preudhomme lui donnoit quelque poictevine ou quelque maillece, elle en achatoit tantost une petite chandeille, qu'elle offroit en l'honneur de Dieu et de Nostre Dame. Mais le usurier estoit riche et puissant, car tousjours il

prestoit deux pour trois et ne prisoit voisin qu'il eust le vaillant de la queue²²³ d'un soiron. Et n'y avoit merchié ne foire ou ne gaignassent ses deniers qu'il tenoit a usure, qui est ung si mauvais vice qu'elle engloutist tous ceulx qu'elle actaint. Pour tant le doit haïr tout le monde, car c'est ung dyable qui pasteur²²⁴ le gueule bee aussy bien de nuyt que de jour. Mais la mort, qui n'est mie a amordre de malement 111v. mordre²²⁵ les usuriers, mordi si au vif cest usurier qu'elle le fist morir de male²²⁶ mort, car aussy tost comme la mort luy livra l'assault, il tressua et tressailly tantost trestout. Si se fist porter en ung blanc lit richement paré de couvoitois, d'oreillers et de coutrepointes. Lors vindrent ses parens tous autour de luy, c'est assavoir ses filz, ses filles et sa femme, qui plaignoient plus son corps que son ame. L'un plouroit et l'autre crioit. Mais le prestre ne s'y oublia mie, car il y vint haustivement²²⁷ atout son clerc et trouva leans tous sesdis parens plourans pour l'usurier, qui estoit en grant angoisse de la mort. Il luy a tasté les piez et puis a fait cloure les huys et les fenestres affin que ne luy facent mal au yeulx. « Sire, dist il, vous seriés tantost mieulx se vous pouyez ung pou suer, mais gardez de vous bougier ; et sçachiez qu'il y a en vous encores quanques Dieu y a mis. Prenez bon courage, car on voit souvent maint home reschapper de plus forte maladie que n'est la vostre. Toutesfois vous devriez penser a vostre fait, car on ne puet faire trop de bien. Se vous faisiez vostre testament, vous en gaririez de tant plus tost ; ce nonobstant ne morrez que bien se Dieu plaist. Vous estes

²²³ Ms. : *queu*, corrigé selon la source, T.II, p. v. 45 : « Ne prisoit voisin qu'il eüst/Vaillant la queue d'une poire. » *Ibid.*, p. 159.

²²⁴ Ms. : *pasteur*, corrigé selon la source, T.II, v. 52 : « qui pasture la /Geule baee », *Ibid.*, p. 160.

²²⁵ Ms. : *morde*, corrigé selon la source, T.II, v. 57-58 : « Mais mors, qui n' est mie a amordre/Des useriers malement mordre, *Idem*.

²²⁶ Ms. : *mala*, corrigé selon la source, T.II, v. « de male mort », *Idem*.

²²⁷ Ms. : *haultivement*.

ung preudomme de grant renom et de bonnes gens ; et, pour ce, devez vous faire de moult beaulx lais. Lors dist l'usurier : « Sire prestre, je laisse toutes mes

112r. besongnes et affaires sur mes enfans et sur ma femme. - Voire, beau sire, bien l'acheverons, fist elle, une autrefois. Recouvrez vous, tenez vous quoy : vous n'aurez se bien non, se Dieu plaist. - Non voir, dame, ce n'aura mon, » ce respondirent et filz et filles, auxquels il ne chaloit que devenist l'ame de leur pere mais que chascun et chascune eust sa part de sa chevance. Certes, je ne tiens pas cellui plenté sage s'il veult faire du bien pour son ame quant il s'en actens en ses enfans ne a sa femme ne a ses amis.

Ores fu la vieillote dedens sa povre maisoncelle, accouchie et fort aggrevee de maladie, laquelle prie et requiert moult doucement et de bon cuer la Vierge Marie, affin que par sa douceur et par sa grace, elle impetre devers son doulx filz plainiere remission de ses pechiez. Maintenant ne treuve elle qui bien luy face ne qui s'entremecte de la servir fors une povre basselecte, par laquelle a mandé le prebstre qui la viengne accommunier. Ceste meschinecte, qui ne vult pas oublier ce que sa dame luy ot commandé, s'en vint courant toute esperdue et esplouree en l'hostel de l'usurier, ou menoient grant dueil ses parens et amis. Si dist au prebstre : « Sire, la vieillote vous mande que sans demeure vous veniez bien tost pour l'accommunier, car elle ne cuide ja vivre jusques au vespre. Vous n'y vendrez

112v. ja a temps, ce cuide je, se vous ne vous avanciez. - Pucelle, dist le prebstre qui tastoit le poulx de l'usurier, or n'ayez mie si grant haste. Il n'y a point de peril se on m'atent ung pou, car une vieille qui puet aler²²⁸ avant ne muert pas ainsy ou au moins se force

²²⁸ Ms. *alar*.

ne vient qui l'assomme. Certes, elle ne morra pas encoires. Or pleust a Dieu qu'elle fust ja porrie en terre et ce preudomme cy fust aussy sain comme il fu oncques. Je l'aime de si tres bon cuer que nullement ne le puis laisser. Ralez vous ent, ma douce fille, car la vieille ne morra pas encoires. » Quant la meschine entendy ces paroles, elle s'en revint tout plourant chiez sa maistresse et luy a dit en souspirant : « Dieu ait mercy de vostre ame, car le prebstre ne vendra point ceans. » La vieillote, qui estoit amie de Dieu et qui tenoit ja la mort au cuer, luy dist en plourant : « Puisque le prebstre n'y veult venir, je me recommande au Roy des cieulx et a sa douce mere. Le corps a assés de meschanteté, or pense Jhesu Crist de l'ame».

Certes, le prestre, qui fu tout espris de convoitise, mist du tout arriere la preufefemme pour l'usurier, car il estoit moult engrant d'en avoir bons et riches lais et lui chaloit pou du remenant. Toutesfois, il avoit en sa compaignie ung diacre tres devot, chrestien de moult bon affaire et remply de toute courtoisie. Quant il ouy les responses que son sire disoit a²²⁹ la meschinecte

- 113r. et comment il desprisoit la preufefemme, il en eut grant dueil au cuer, mais il n'osoit dire mot pour les gens. Si commença a souspirer profondement, car il savoit bien de certain que si la vieille moroit sans avoir ses derniers sacremens, que ce seroit mal fait. Pour ceste cause s'en vint il au prebstre et luy conseilla priveement dedens l'oreille que c'estoit bien grant peril pour son ame s'il ne secouroit a ladite vieillote. Lors luy dist le prebstre : « Je me merveille moult ou vous avez prins si grant sens! Vous estes sages, courtois et bien advisé, ainsy me vueille Dieu aidier, quant vous voulez maintenant courre pour accommunier une truande qui quiert son pain d'uy en

²²⁹ Ms. : *a* souscrit. .

huys, et je laisseray ce riche homme derriere! Certes, beau maistre, non feray. Je n'ay nul talent que je le laisse devant qu'il ait devisé ses lais.- Sire, sire, dist le dyacre, il y a, ainsy me aide Dieu, grant peril a sejourner. S'il vous plaist, je courray pour l'accommunier, ainçois qu'il adviengne quelque chose qui nous tourne a honte. - Or y alez bientost doncques, dist le prebstre, car je ne vueil pas estre fol. » Adoncques le diacre, qui est sage et discret, print le corps de Nostre Seigneur et s'en vint tout droit a l'hostelet de la povre preudefemme, mais il n'y a trouvé personne. Certes, il y veit si grande clareté leans qu'il en a eu grant paour, car il vit sur le povre lit de ceste vieille .XII. pucelles assises si tres avenans et si tres belles

113v. qu'il n'est nul tant pensast ne soubtillast qui le vous sceut raconter. Et puis, il vit Nostre Dame accoutee²³⁰ au chevet de la povre vieillote suant et traveillant pour la mort, mais la Mere de Dieu luy assuoit a ses blanches mains la grant sueur de dessus son visage atout une touaille necte et blanche comme la fleur de lis. Bien pou s'en fault que ledit dyacre ne s'en tourne en fuyte pour la grant paour qu'il eut, mais la Vierge Marie l'acena²³¹ moult doucement de sa propre main. Lors cestuy dyacre, a qui revint le cuer, se tira vers le lit moult humblement²³². Et la Mere Dieu et ses pucelles se sont tantost levees en piez puis s'agenouillerent humblement encontre le corps de Nostre Sauveur Jhesu Crist, de quoy le dyacre eut telle paour que tout son corps en fremy et trambla comme fait la fueille en l'arbre. Mais celle en qui toute pitié habonde lui dist moult doucement : « Mon amy, n'ayez doubte, mais sees sur ce lit emprés mes pucelles! » Et tantost sans delay se assist sur ledit lit. « Or tost, beau

²³⁰ Ms. : *accoute*, corrigé selon la source, T.II, v. 225 : « acoutee voit Nostre Dame », *Ibid.*, p. 166.

²³¹ Ms. : *assua*, corrigé selon la source, T.II, v. 234 : « Mais mout doucement l'acena/De sa tres douce main polie. », *Ibid.*, p. 167.

²³² Ms. : *haultement*, corrigé selon source, T.II, v. 237 : « Mout humelement vers le lit vint », *Idem* et la graphie est établie selon l'habitude du copiste ailleurs.

sire, dist la Vierge Marie, confessez ceste bonne femme et puis elle recevra son createur, qui vult prendre en moy char et sang. » Le dyacre, qui ot le cuer piteux, se print a plourer moult tendrement et confessa la preudefemme, qui estoit fort pressee de mal, et puis luy mist en la bouche le precieux corps Jhesu Crist. Quant elle fu accomuniee²³³, la Mere Dieu et ses pucelles l'ont recouverte et mise a point. Lors l'une d'elle dist a la Vierge

- 114r. Marie : « Dame il me samble que l'ame ne yssera mie encores du corps. - Belle fille, dist Nostre Dame, laissiés traveiller ung pou le corps ains que l'ame s'en parte. Il n'est mestier que soyons cy plus : ralons nous ent la hault es cieulx. Nous revendrons bien quant il sera temps et en porterons l'ame en paradis. » Si laisserent atant la vieillote Nostre Dame et ses pucelles. Et le dyacre eut moult grant joye de Nostre Dame qu'il avait veu. Certes, il n'eut oncques mais plus grant joye en sa vie. Et, le plus qu'il peut, s'en est retourné a son maistre, qui l'actendoit chiez le usurier, qui se degratoit jambes et bras en disant : « Ostez moy, ostez moy ces chatz ou ilz me tireront les yeulx hors de la teste! » Ledit usurier crioit aussy come tout enragié. Et cuydoit chascun qu'il deust derver pour la maladie qui le grevoit et pour la paour qui le faisoit tressuer. Le dyacre, qui veoit toutes ces merveilles, s'esbahissoit moult de ce que nul ne veoit ce qu'il veoit, car il veoit entour le lit de l'usurier bien .v^c. ou .vi^c. chatz, plus noirs que un sac a charbonnier, grans et veluz comme chiens matins a grans ongles et agus dens. Les uns qui souvent y jectoient leurs grifes et debatoient de leurs queues, et les autres y aloient en saillant ; et par leans avoit tel trepeillis et si grant noise qu'il sambloit au dyacre que on ne oioit leans goutte pour lesdits

²³³ Ms. : *accomunies*, corrigé selon la source, T.II, v.265 : « ele fu commeniie », *Ibid.*, p. 168.

- 114v. chatz. Certes, il sceut bien que c'estoient dyablez qui actendoient l'ame du chetif usurier. Si deprioit tres souvent la doulce Vierge Marie qu'elle le gardast et eschevast, qu'il²³⁴ ne yssist point hors du sens. Ores fait cest²³⁵ usurier ses lais a .v^c. dyables et leur laisse grant foison²³⁶ de son avoir, duquel ledit dyacre ne vult prendre denier ne maille. Ains disoit : « Je m'en revois a ma vieillotte. Mieulx vault sa povre maisoncelle, combien qu'elle soit²³⁷ noire et meschante, que ne fait ce palais ou ceste salle ; et me fault penser que sera de faire²³⁸ si tost comme l'ame sera partie du corps. » Mais, la Royne de gloire, qui est dame du ciel et de la terre, estoit ja venue querir l'ame a tout sa belle compaignie ou toute doulceur repose, laquelle appella moult aimablement qu'il viengne avant et qu'i se assiee sur le lit. Et quant il fu assis emprés elle grant piece, il s'est agenoullié a ses piez luy priant humblement que, s'il lui plaist, elle commande que l'ame de la bonne femme ysse hors de son corps, car elle est traveillie durement. Adoncques en eut pitié la Mere Dieu et se tourna vers la vieillotte en disant : « O tu, ame bienheuree, ne soies mie paoureuse, mais is t'en hors seurement ; car je t'emmeray maintenant en paradis devant mon filz, le Roy des roys. Pour ce que tu m'as eu souvent en memoire, a il pitié et mercy de toy en ta fin derniere. Et saches que tous ceulx et celles, qui
- 115r. m'aiment de cuer fin, quant ilz morront, auront leur part de la grant joye qui est departie aux anges. » A ce mot se parti l'ame du saint corps de la vieillote et tantost fu receue moult doulcement de Nostre Dame entre ses bras ; et puis se prindrent a chanter a haulte voix les .XII. vierges et emporterent lassus, tout en chantant, en vie

²³⁴ Ms. : *quelle*.

²³⁵ Ms. : *ces*, corrigé selon la source, T. II, v. 322 : « cest usurier », *Ibid.*, p. 170.

²³⁶ Ms. : *foison* est ajouté à l'encre dans la marge du petit fond.

²³⁷ Ms. : *soit* manque, corrigé selon la source, T. II, v. 327 : « soit elle noir », *Idem*.

²³⁸ Ms. : *desaire*.

pardurable ceste ame et la presenterent a haultain Seigneur de gloire, lequel y reçoit trestous ceulx qui jour et nuyt ont en cuer et en pensee sa glorieuse mere. Enaprès, le dyacre ensevely tantost la preudefemme, car il avoit grant pitié et compassion d'elle. Et quant elle fu ensevelye et que sa letanie fu dicte et son service fait, il fu moult joyeux et de ceste heure en avant ne fu temps qui jamais luy pleust tant comme de servir la mere qui prent tel cuer et tel conroy vers ceulx qui la servent en ce bas monde. Maintenant s'en vint querre son seigneur qui estoit encores chiez l'usurier et luy vout dire la mort de la vieille qui avoit finé sa vie et fu de moult bonne heure nee. Si s'en vint chiez l'usurier, ou il trouva sa femme dolente et plourant, ses filz crians et ses filles brayans. L'usurier, qui leans penoit, et de heure en heure, brayoit amerement a haultz cris. « Beau sire Dieu, dist le dyacre, que puet ce estre cy? Ostez moy a honneur de ce lieu, je vous en prie et requier. » Certes, le dyacre eut moult grant paour et moult grant hideur de ce qu'il veoit et ouoit ; et faisoit

- 115v. souvent le signe de la croix devant son viaire, car il luy estoit advis que la maison fust toute plaine d'ennemis. Quant le fer est bien eschauffez n'est pas si ardent ne si chault, si coulouré ne si vermeil comme estoient les crocqs qu'ilz portoient a leurs colz ; et celui qui estoit le maistre de tous s'en vint tout courant vers l'usurier ; son croq ardent qu'il tenoit a son col, si luy ficha en la gorge. « Lasse, dolente, que feray je ? dist l'ame, qui jemist et souspire. Comment fus je nee de male heure? Lasse, lasse, lasse, moy esguaree, lasse, pourquoy fus je oncques nee? Las, pourquoy ne amoy je plus la grant joye des cieulz que la maniere de ce siecle? Lasse, or ne treuve je qui me responde maintenant. Lasse, or ne treuve je qui me sequeure ad present, ains tous mes maulx me courent sus! Ahay, ahay, lasse, meschante ! Pourquoi ne mis

je tout mon entendement a bien faire tant come je peus ? Ou fin fondz d'enfer en l'ardant fournaise me convient, lasse, ardoir a tousjours, mais mil marcz d'argent ne mil marcz d'or ne m'en pourroient tirer hors. Tant ay convoités les biens d'autrui que dampné seray sans rachat. » Lors lui dist le dyable : « Nous n'avons que faire de voz fables. Ou puis d'enfer serez plongié, pointz, demors et rongié de laisardes et de serpens. Trop avés fait de males euvres, pour tant aurés males aventures. Voz grandes bourses et vos grandz sacz vous seront tantost pendues au col. Sansuez et lesardes²³⁹ vous mengeront

116r. le cervel et les yeulx, et vous rongeront la langue et le palais, et vous trancheront le cuer ou ventre. Au jour d'uy, en ceste dolente journee, commence l'angoisse qui jamais ne vous fauldra. Certes, quant la chaleur du feu d'enfer vous ennuyra vous appercevrez bien combien grant martir seuffre ung usurier, et se n'est nul qui vous en puist delivrer. Au grant maistre d'enfer, je vous voudray tantost livrer. » Lors il resacha son crocq, qui estoit plus chaulz que le feu du fevre, si le refiert parmy la gorge si fort qu'il en fist issyr l'ame par force. Lors jecta l'usurier ung souspir et atant se departy son ame, laquelle les ennemis ont portee en enfer tout en la batant. Quant ses amis, ses filz, ses filles et sa femme le virent mort, ilz en menerent grant dueil, mais il ne fist oncques prouffit a l'ame. Le dyacre enfouyt le corps ; et a paines qu'il n'est cheut tout mort pour les dyablez qu'il a veu et a pou qu'il n'est enragié tout vif pour la paour qu'il a eu. Si prie doucement en son courage Nostre Dame qu'elle le sequeure. Et a celle propre heure se apparut au dyacre la Mere de Dieu, qui lui dist : « Mon beau doulx amis, tu as eu grant paour, mais n'ayes maintenant doubte. Saches

²³⁹ Ms. : *lesarde*, corrigé selon la source, T.II, v. 450 : « laisardes et sanssues », *Ibid.*, p. 175.

que l'ennemy d'enfer n'a nul pouvoir sur toy si te paine de bien fere tousdis, car tu fineras ta vie en brief terme

116v. et seras absoubz de tes pechiez. » Quant le dyacre a entendu ces motz, il s'est tantost extendu tout plat contre la terre et a aouré moult doucement la Vierge Marie, qui s'en est retournee arriere lassus en paradis. Certes, cestui diacre amenda si bien sa vie que, quant il vint a paier le tribut de nature, son ame fu pourtee en la gloire des cieulx.

O toy! povre homme et povre femme, qui orras raconter ce miracle, il vous fault redoubter le jugement divin et povez cy veoir comment le mauvais avoir et le grant nombre de deniers et les autres biens mondains de l'usurier luy proufiterent bien pou en la fin ; car, sy comme dist l'Euvangille, riche demaine fait trebuschier maintes ames dedens le feu d'enfer, et povreté volontaire les sauve. Cecy appert par la vieillote que Dieu ama mieulx que l'usurier, qui avoit tant et si largement de biens mondains, que, en la fin, il en fu dampné en corps et en ame. La Sainte Escripiture dist ainsy que cellui n'a riens qui se pert. Ces usuriers doncques, ces advocas et notaires, qui ne quierent que ad tollir et a rapiner les biens d'autrui, que feront ilz, beaulx sire Dieu? Certes, j'en congnois plus de mille qui sont pieurs que ceulx que les dyables trainent au feu d'enfer, car ilz n'ont entendu toute leur vie que a haper, comme escouffles, la substance²⁴⁰ des povres gens. Si en morront en la fin de male et dampnable mort pour ce qu'ilz ne se vuellent abstenir de mal faire. Notés bien!

²⁴⁰Ms. : substances.

(XXXVIII)

117r. *Miracle d'ung chevalier, qui haioit Dieu et amoit Nostre Dame.*

Il fu jadis ung chevalier riche et puissant qui avoit en sa seignourie villes, chasteaulx et forteresses. Il estoit plain de vaine gloire, non cremant Dieu, sombre et tardif a bien faire ; mais il estoit prest et appareillié a rober et faire tout mal, car, par truhans et gens de neant, il faisoit tuer prieurs et abbez, blans, noirs ; et n'estoit home qui peust avoir droit de luy, pour ce qu'il estoit seigneur de son pays et puissans d'amis et d'avoir. Certes, il fu tant plain de outrecuidance qu'il ne prisoit un oignon sains ne saintes et fu si oultrageux que jamais il ne s'enclinoit devant le crucefix ou quelque autre ymage neant plus que ce fust une piece de bois. Nonobstant ce, il avoit tousjours en sa memoire la Mere du Roy des cieulx. Que vous diroye je plus? En verité, il estoit d'une maniere tres diverse, car il aioit Dieu et amoit sa mere tant parfaitement

117v. en son cuer que il aouroit et s'enclinoit devant nul autre ymage que devant le sien et, pour quelque peril de corps ou de ame que lui sourvenist²⁴¹, il ne reclamoit senon elle ; item, il tolloit a Dieu et aux sains leurs terres et leurs rentes, mais il n'ostoit²⁴² jamais riens a Nostre Dame, ains lui donnoit et departoit largement de ses biens et longtemps tint ceste usage de faire. Mais Dieu, qui jecte hors de tous meschiefz ceulx qui aiment sa doulce mere, ne veult pas souffrir qu'il fust peris, car nul bien fait n'est jamais perdu ne il n'est mal qui ne soit pugny en fin. Or advint que en pou de temps, il fu tout changié, car le benoit Saint Esperit le inspira tellement que tantost il pourpensa dedans son cuer qu'il fonderoit une belle abbaye et ordonneroit leans

²⁴¹ Ms. : sourvenust.

²⁴² Ms. : *n'estoit*.

aucuns bons et devotz religieux qui jour et nuyt serviroient Dieu et sa glorieuse mere. Et ainsy, comme il estoit ung jour assis a sa table, il luy souvint d'un lieu plaisant et delieieux ou seroit bien assise icelle abbaye, car il y avoit bois, pres, pastourages et aultres labeurs. Et tant fu souspris en son courage que sans delay il monta a cheval pour aler veoir le lieu qu'il trouva bel, plaisant et convenable et luy pleut tres bien. Si donna, voua a Dieu et luy promist que, s'il luy donnoit espace de vivre tant qu'il peust fonder une abbaye, il y donneroit ses rentes et revenues, et y ordonneroit de belles prouendes que

- 118r. auroient a tousjours mais les moynes qui serviroient Dieu la dedens ; et lui mesmes après relenquiroit ses enfans et ses amis pour servir Dieu et se vestiroit de draps de moyne et y vivroit selon l'ordre et la regle du couvent. Ores il ne tarda mie longuement après le saint propos qu'il avoit, qu'il fut souspris si fort²⁴³ d'une maladie qu'il en moru hastivement, sans prestre, sans clerks et sans confession ; de quoy tous ses parens et amis firent grant dueil, mais il n'y ot par tout le país homme ne femme qui ne maudesist le corps et l'ame. Des dyables d'enfer y accoururent, d'une part, qui prindrent son ame, et d'autre part y vindrent les angeles du paradis qui dirent : « Ne l'en emportez²⁴⁴ mie, car elle est nostre! » Lors dist le dyable : « Non est! Ne nul n'y puet mectre contredit en nul endroit et mesmement Dieu, s'il nous vouloit faire raison. Certes, elle ne puet estre vostre se Dieu ne vouloit estre menteur, car il ne diroit pas qu'il feist oncques bien en sa vie, ne tant ne quant. Adoncques dist l'angele : « Se vous estes si en grant de savoir que vous nous en voulez faire tort, nous vous mectons de ceste chose au jugement du Roy de gloire. » Et tantost un des

²⁴³ Ms. : *signe*, corrigé selon la source, T.II, v. 97 : « fu si fors », *Ibid.*, p. 265.

²⁴⁴ Ms. : *nen l'emportez*.

angeles s'en ala tout droit en paradis pour en rapporter le jugement ; et ne tarda gueres qu'il revint moult joyeux tenant en sa main une lectre contenant le jugement que avoit fait le hault

- 118v. Roy des cieulx, c'est assavoir que l'ame estoit toute aux angeles. « Et s'elle ne fust venue au jugement, fist l'angele, elle fust vostre par droit et par raison et l'emportassiez en enfer, mais Nostre Dame en prist grant pitié quant elle vint au jugement. Si dist a son doulx filz : « Je te prie et requier que tu ayes mercy de ceste ame. Beau tres doulx filz, souviengne toy que tu preis char et sang en mes flans pour rachater les pechiés. Et ja soit ce que cestui chevalier, dont je te requiers, fust de mauvaises meurs, toutesfois honnouroit il volentiers mon ymage et moy aussy, car nul ne porte honneur a moy ne a mon nom, senon pour toy. Beau tres doulx filz, quelque pechié que cestui chevalier ait fait, je vueil pour ce et le te requiers que tu en ayes pitié et mercy, et que son ame soit cy apportee en paradis pour y estre couronnee. » Lors dist Nostre Seigneur : « Ma chiere mere, je ne doy pas desvoloir ne desdire vostre plaisir ; ains doy vouloir tout quanques vous voulez, car pour retraire les pecheurs a moy, je voul faire ma mere de vous. Et pour ce que cestui chevalier avoit voué une chose que nul ne sçavoit, c'est assavoir que du sien propre il fonderoit une belle abbaye en l'honneur de moy et de vous et qu'il lairoit femme et enfans et tout heritage pour prendre habit de moyne, je luy octroye, quoy qu'il ait proposé, que son vouloir vaille autant comme fait, et que tantost luy soit vestue une coule. Lors sera il mis en la grant joye de paradis ou sont les autres moynes qui, tart et tempre,
- 119r. m'ont servi et ont relenqui tout le monde pour moy. - Je rapporte, dist l'angele, ce jugement du ciel et n'en sera autrement, car ce que Dieu dist est ferme et estable. »

Adoncques dirent les dyables : « Nous perdons tout par ceste dame. Il n'est nul tant soit grant pecheur, il n'est riens au monde qu'elle pourchasse²⁴⁵, que son filz Jhesus ne luy octroye tous ses vouldoirs. Quanques elle dist est fait sans nul contredit. S'elle ne fust toute seule²⁴⁶, enfer fust ja tout plain de clerks, de moynes, de chevaliers et de villains. Par elle nous sommes desheritez et par elle sommes nous vilz et confus. » Ores prindrent incontinent les sains anges l'ame du chevalier entre leurs bras et la vestirent de la coule, puis commencerent a chanter moult doucement ung verset du psaultier qui dist : *Exurgat Deus et dissipentur inimici eius*. Tous les diables s'enfuyèrent tantost qu'ilz ouyrent le melodieux chant des anges qui la presenterent en paradis a son createur qui l'avoit créé.

He, Dieu ! quel miroir est cecy au pescheur qui s'i mire bien! Certes, celui a moult dur cuer qui ne se amollie quant il oit réciter ce beau miracle ; et nous doit tous esmouvoir la grant douceur de Nostre Dame, car il n'est homme mortel, tant soit il chetif ou maleureux, se de bon cuer il la pryé et requiert, qu'elle ne le mette en bonne voie et qu'elle ne face tant envers son doulz filz qu'il lui donne s'amour et sa grace. Cestuy chevalier doncques

119v. l'ama moult bien, la servy diligamment et la requist de bon cuer, car s'elle ne fust, son ame eust esté arse en l'ardant feu d'enfer. Et pour les grans et enormes maux qu'il avoit perpetré en son temps, les dyables l'eussent actrainé tout vif a dampnation eternele. Et se enfer perdy lors l'ame du chevalier, il ne lui en chailly gueres, car

²⁴⁵ Il y a ici une rupture de construction qui vient du fait que Miélot a dû mal comprendre ou translaté le vers de Gautier, la source donne, T.II, v. 183 : « Se s'aïe quiert et porchace », *Ibid.*, p. 268.

²⁴⁶ À comprendre : à elle toute seule.

depuis il en a eu assés de ceulx qui ne sont oncques traveilliés ne saoulez de guerroyer Sainte Eglise et de faire peschiez de jour en jour.

(XXXIX)

S'ensieut ung autre miracle de la nonnain qui tous les jours disoit .C. et .L. Ave Maria en l'honneur de Nostre Dame.

Il fu jadis une tres sainte nonne appelee sainte Helaine²⁴⁷, laquelle par grant devotion disoit tous les jours les heures de Nostre Dame et l'amoit de si tres bon cuer que, pour nulle ensoigne qu'elle eust, il ne luy eschappoit ung tout seul jour qu'elle ne saluast son ymage a nudz genoulx et a jointes mains, par cent et cinquante fois, en disant a chascune *Ave Maria*. Mais, pour ce qu'il

120r. avenoit souvent qu'elle estoit fort ensoingnie en son abbaye et pour ce aussy qu'elle ne vouloit pas que nul affaire lui toullist a dire et achever son dit nombre, elle se hastoit de le parfaire. Elle tint grant piece cest usage et tant qu'il advint, une nuyt qu'elle fu couchie, après matines, quant elle fu couverte et seignie, elle cuida tantost dormir, mais non fist, car elle apperçut dessus son lit une clareté si grande qu'elle ne vit onques la pareille, car elle veit venir une royne plus clere et plus luisant que l'estoile journele. Quant l'aube du jour vient, la bonne dame leva tantost ses deux mains contre elle tout en plourant et s'apperçut bien que c'estoit la dame qu'elle avoit saluee par tant de foyes. Elle en eut grant joye dedens son cuer : « Dormez vous, fist elle, ma douce amie. - Nennil, dist elle, haulte royne, mais je désire moult a veoir comment vous daingniez parler a une si pecheresse et si chetive femme comme je

²⁴⁷ Tous les manuscrits des miracles de Gautier de donnent la leçon : *Eülaile*, sauf le manuscrit D qui donne : *Eülaine*. *Ibid.*, p. 273.

suys. - Ma fille, dist Nostre Dame, ne soyez pas esbahie de celle que tant avez saluee et requis. Vous estes quictes de tous vos pechiez par les services que vous m'avés fait et si vous en est abandonné la gloire des cieulx. Mais se vous voulez faire ce que mieulx me plaist, vous lairez doresenavant les deux parties de ces cent et cinquante salus et en direz tousjours devotement la tierce partie sans plus, car vous savez bien, ma douce seur, que qui me salue bien

120v. a trait, il me fait une telle joye et si grant douceur au cuer qu'il n'est bouche humaine qui le sceust dire. Certes, ma douce amie, ce salut est si tres bel et m'est tousjours si fres et si nouveau que qui me le dist de bon cuer, il me fait tout aussy grant joye comme fist Gabriel, l'archangele, qui me dist que le Roy des roys se aumbreroit en mes sains flancs. Et quant ce vient a *Dominus tecum*, ce nom m'est tant doulx et sade qu'il me samble que le Saint Esperit descende derechief en mon saint ventre. J'en ay si tres grant joye en mon cuer qu'il m'est advis que je soye enchainée ainsy comme je fus quant mon doulx pere daigna faire sa mere de moy. Et si en ay si grant liesse qu'il n'est nul qui le sceust raconter! Ma chiere fille, je vous certifie²⁴⁸ que qui me dist souvent devotement et de bon cuer ce salut, il ne peut faillir a bonne fin. Mais sachiez, ma belle amie, que celluy ne me salue pas bien qui se haste trop, c'est ung mauvais usage. Si le laisserez et je vous dy que vous serez sauvee. » Atant se party Nostre Dame, et la devote nonnain relaxa tous ses salus jusques a .L.

Ce miracle nous fait croire que ces .L. *Ave Maria* valurent mieulx ditz a trait que cent et cinquante dit en haste ne faisoient. Mainte affliction et mainte paine print depuis ceste nonnain devant l'ymage de Nostre Dame, laquelle elle servy tant comme

²⁴⁸ Ms. : *certifiée*.

elle vesqui en ce siecle, de corps, de cuer et de courage, qu'elle conquist la gloire du ciel quant

121r. elle se party de ce monde.

Certes, qui prent garde a ce miracle, il chastie durement maint clerc et maint religieux, car il samble souvent qu'ilz s'en doivent fouyr au merchié ou a la foire quant ilz verseillent et psalmodient. Le psalmiste David nous dist aussy que celluy chante et psalmodie sagement et employe bien ses prieres qui met le cuer avec la bouche, mais celui jecte au loingz ses prieres et oroisons qui n'entent point a ce qu'il dist.

(XL)

Miracle d'un ymage de Nostre Dame que ung archier trait œuvres et elle tendy son genoul encontre.

En ung chastel²⁴⁹ pres d'Orlyens fu jadis faicte une eglise en l'honneur de Nostre Dame et sur le grant autel feirent asseoir les bonnes gens de la place une tres belle ymage de Nostre Dame, que tous ceulx dudit chastel honnourerent et embellirent de luminaire moult haultement. Mais le deable d'enfer, qui estoit moult courroucié de ceste besoingne pour l'honneur et reverence que temple et tart il veoit faire a la Mere de Dieu, si

121v. esprint de convoitise le prince de la terre tant fort qu'il assambla un grant ost et s'en vint asseoir ledit chastel. Et comme celui, qui estoit puissant de gens, vouloit prendre par force l'or et l'argent qui estoit leans et mettre tout a mort pour ceste cause, s'en vint il a l'emblee devant ladite place. Mais quant ceulx de dedens sceurent le siege

²⁴⁹ Dans la source le château est nommé au T.III, v. 6 : « Ou Avenon ou Avernon. ». *Ibid.*, p. 42.

devant eulx, ils cloerent les portes de leur chastel et se deffendirent tout le mieulx qu'ils peurent. Et quant ilz entendirent qu'ilz ne pouvaient resister aux grans assaulx que on leur livroit, ilz se retrairent vers l'église tout en fuyant et puis alerent tous en plourant deprier la Vierge Marie affin qu'elle les conseillast. Adoncques porterent ilz son²⁵⁰ ymage a l'assault dessus la porte. Et qui eust ouy la grant crie qui lors fu illec il²⁵¹ n'est si dur cuer qui ne plourast et n'y a celluy qui ne l'aourast et n'y a ausy celluy qui en plourant ne dist : « Doulce dame, sainte Marie, toute nostre esperance est en toy. Efforce toy de nous aydier, car ceulx de dehors sont puissans et fiers ; et n'avons confort ne aide, senon de toy ». Mais celluy que le dyable avoit espris et enflammé et les siens ausy ne priserent riens qui fust Nostre Dame ne son ymage, ains les assaillirent si radement que en pou de terme furent pris et desconfis ceulx de dedens et n'y eut cellui qui se fiast en force n'en secours qu'ilz eussent. Si se retraierent tous pres de l'ymage et se toupirent tout autour en

122r. faisant leur deffense d'elle.

Certes, il y avoit ung archier pres dudit ymage, qui souvent faisoit grant desroy a ceulx de dehors, dont il resjouissoit trestous les siens, et se muchoit a chascun coup derriere l'ymage pour se garantier du trait de ses ennemis. Mais il y avoit par dehors ung arbalestrier tres bien monté a cheval qui pourtoit une arbalestre en sa main. Et quant il vit cellui qui estoit dessus la porte, il l'escria a haulte voix en disant : « De ta vie n'est riens se tu ne nous œuvres la porte. Celle ymage dont tu te garantis, ja soit ce qu'elle soit dure et estendue, se ne te vaudra elle pas une vieille

²⁵⁰ Ms. : *sont*.

²⁵¹ Ms. : *ilz*, corrigé selon la source, T.III, v. 44 : « Qui lors oïst la grant crie/dur cuer eüst s'il ne plorat. », *Ibid.*, p. 43.

targe, car se tu fais plus escu d'elle, je tireray parmy elle et maugré luy si tres fort²⁵² que je t'esbouleray comme ung chien. » Lors respondy l'archier : « Certes, tu y pourroies bien tirer .vii. ans ainçois que tu me peusses faire nul mal, car je me rens et fais homme a ycelle Vierge Marie. Elle scet tant de l'escremie qu'elle me garantira par tout encontre tous. Il n'est point de tel escu ne de telle targe, car oncques nulle fois elle ne tarde de aidier ceulx qui se fient en elle. » Adoncques ledit arbalestrier, mautalentis et plain d'ire, luy recommença a dire une ramprosne moult dure : « Se Dieu et sa vieille mere et tous les sains l'avoient juré, si ne te pourroient ilz pas garantier que je ne te occie maintenant. » Lors descocha ung quarrel et le trait de tel aïr qu'il l'eust tantost fait cheoir en bas se ne fust Dieu

122v. et l'image de Nostre Dame. Ja soit ce qu'elle fust de bois, toutesvoies par la voulenté divine elle tendy incontinent son genou vers le quarrel qui descendoit, tout ainsy comme se ce fust une femme, et le receut sur son genoul. Encoires y est il, et oncques puis si ne s'en bouga ne n'en peut estre tiré hors. Certes, la Mere de Dieu ne vult pas que cellui archier perdist encores la vie. L'arbalestrier le vult tuer, mais il failly pour ce qu'il s'estoit recommandé a elle. Il y eut plus de .x. mil personnes qui veirent ce miracle, pour lequel ceulx du chastel se esvertuerent et en mirent a mort grant foison. Et celluy qui estoit derriere l'ymage eut grant joye de ce qu'il fu bien guaranty, mais il fu grandement courroucié sur l'arbalestrier qui avoit ferue Nostre Dame. Si se pena moult de le vengier et tant qu'il le frapa d'une saiecte, la gueule bee, dont il chey mort. Pareillement, tous ceulx de la ville se resvertuerent durement quant ilz apperceurent que l'ymage de Nostre Dame estoit en leur aide, dont ilz furent si aigres

²⁵² Ms. : *trefort*.

et si fiers que de dessus leurs murs ilz ruerent de grandes pierres, dont ilz en occirent assés. Si veirent bien ceulx de dehors qu'ilz se decepvoient quant ilz vouloient prendre guerre a celle qui est dame de tout le monde, et que ceulx de dedens n'estoient pas puissans pour se deffendre contre eulx, s'ilz n'eussent eu secours et aide d'autrui comme il leur fu demonstré par le genoul.

123r. Finablement, quant ilz veirent que ceulx du chastel ne povoient perir puis qu'ilz s'estoient mis en la garde de la Vierge Marie, ilz se desarmerent tantost et puis aourerent l'ymage, se repentans de bon cuer de tout ce que avoient mesfait, et contre terre s'extendirent, criant mercy du grant oultrage qu'ilz avoient perpetré comme dit est. Puis le seigneur monta sur la porte et, en plourant, luy et autres prindrent l'ymage et l'emporterent au moustier. Mais, pour chose qu'ilz sceussent faire, oncques ne peurent tirer hors le quarrel. Assés d'honneur luy feirent ce jour et luy offrirent aussy de grandes offrandes.

(XLI)

Miracle d'un moyne que Nostre Dame guarit de son lait qu'elle trait de ses doulces mamelles.

Il fu ja pieça ung tres devot moyne qui amoit moult chierement la Vierge Marie et la servoit tres volentiers en veillant et chantant devotement dedans le cuer ; mais il n'avoit jamais

123v. tant chanté ne tant veillié jour et nuyt qu'il ne demourast assés de fois après le couvent tout seulet dedens une chapelle ou yl y avoit une ymage de la Vierge Marie. La disoit il souvent et par usages ses oroisons, sa letanie et tout le service de la Mere de Dieu, le Roy des cieulx. Dont il chey en une grande maladie qui moult fort le

greva, car en la gorge luy vint ung raoncle qui si tres durement le greva et traveilla qu'il ne pavoit parler ne dire ung seul mot. Souvent plouroit, plus souvent souspiroit et tres souvent reclamoit la doulce Vierge, que tant il avoit amee et encoires amoit. Il estoit let et hideux merveilleusement, car il avoit le visage pale et si plain de playes et de trous qu'il puoit plus que fiens. Il se detordoit et souffroit moult grant passion et, se la Mere de Dieu n'eust eu pitié de luy, il estoit en mauvais point. Ung jour fu en tele extremité que chascun disoit que l'ame s'en aloit. Lors n'y eut moyne que hastivement ne courust a la Vierge Marie affin qu'elle le aidast a ce besoing ; et tantost le couvent aporta l'eaue benoite et la croix. Les ungs disoient que l'ame estoit alee hors du corps et les autres disoient que non estoit encoires ou qu'ilz ne sçavoient s'il estoit mort ou vif, pour ce qu'il avoit le visage si enflé et si gros que on n'y recongnoissoit ne oeul ne bouche. Chascun le actouchoit moult envis, car il avoit en son visage tant de playes plaines d'estoupes et de

124r. coton, et tant en sailloit venin et boe que tout son lit en estoit soullié. Plusieurs estoupoient leurs nes de leurs manches, et, pour ce qu'il estoit paule et foible, chascun cuydoit qu'il fust mort et que l'ame fust partye de son saint corps. Lors commença on²⁵³ a chanter la letanie et a faire son obseque, et luy mirent tantost le chaperon devant le vis. Mais celle qui est doulce et piteuse plus que nulle autre creature le secouru hastivement : ce fu la Vierge Marie, qu'il avoit eu tousjours en memoire, laquelle s'apparu a lui plus blanche et plus flourie que la fleur de l'aube espine, et plus souefve que la rousee de may. Et ne se doit nul esmerveiller de ce quant la dame qui s'entremet de trestous maux s'en mesle. Certes, c'est la haulte

²⁵³ Ms. : *on* manque.

dame glorieuse, l'humble, la douce et la courtoise ; et qui se approuche pres d'elle, elle luy essuye toutes ses plaies d'une touaille plus blanche que nege.

Ores mist elle moult doucement sa blanche main polie dessoubs son front, puis luy a dit : « Comment vous est il, beaulx doulx amis ? – Ha! Tres douce dame, fist celluy qui bien le recongnut. J'ay une maladie qui me traveille si durement qu'il me convient morir honteusement et a destresse se vostre douceur ne me secourt. – Beaulx doulx amis, or n'ayés garde, dist la Vierge Marie, et pour ce que m'avez servy de tres bon cuer, je ne puis souffrir que vous languissiez plus : tantost verrez

124v. comme bien je vous ayme. » Et, sans delay, elle tira hors de son sauveoureux sain sa douce mamelle et luy bouta dedens la bouche et puis en arousa toutes ses playes. Si lui dist : « Beau doulx amis, ne ayés doubtaunce doresenavant, car vostre ame partira en fin a la gloire de paradis, qui dure et durera eternelement. » Et a tant se departy de luy la mere de Jhesu Crist.

Ores le vouloient ilz ja enstoielir et mectre en biere quant ilz le veirent remuer²⁵⁴ et soy tendre, dont ilz se merveillerent moult ; et puis sailly sus en piez quant il s'esveilla, se seignant souvent et soy merveillant de Nostre Dame qu'il avoit perdue. « Hay, fist il, gent mal endoctrinee et mal prinse! La Mere de Dieu, sainte Marie, est orendroit partye de cy. Gent maudite et mal enseignie, vous l'avez voirement chacie hors de ceans. Certes, vous avés mal fait quant vous la veistes appuyee delez moy dessus ce povre lit, que vous ne luy apportastes prestement ung siege. Et pour ce que n'en avés rien fait, elle s'en est partye ainsy tost. Hélas! Dolente gens, jamais en ma vie ne verray si belle chose. Il n'est fleur de lis ne de rosier qui

²⁵⁴ Ms. : *remue*, corrigé selon la source, T.III, v. 140-1 : « le voient/Remüer et estendillier », *Ibid.*, p. 139.

soit si vermeille ne si gente ne si clere comme est son viaire. Hélas, dolent, hélas!
 Que feray je quant j'ay si pou regardé sa clere face et ses beaulx yeulx ? Il m'en eust
 testé mieulx a tousjours mais, hélas! Elle est si plaine de toute beauté que, s'il n'avoit
 autre lumiere en paradis que son cler vis, se seroit ce

125r. assés, ce m'est avis. Certes, il n'est ne ne fust oncques pareille en beaulté ; et pour
 tant, ce ne fu pas merveilles se Dieu en daigna faire sa mere. » Tout le couvent fu
 moult esbahy de ceste chose et plusieurs en y ot qui tantost s'en sont fuys devers le
 moustier disans : « Cestuy estoit nagueres mort et maintenant²⁵⁵ il est vif. Ores l'ont
 resuscité les dyables d'enfer. » Mais les ainsnez et les plus notables sont tous
 demourez entour lui, lesquelz ont moult plouré et gemy ainçois qu'il leur ait raconté
 comment la Mere Dieu guary de son savoureux lait. De ce²⁵⁶ fussent ilz esbahys,
 mais ce leur fist croire par force quant ilz veirent toute la rongne cheoir jus de son
 visage. Oncques mais nul ne fu guary si nectement d'une tele maladie ; et luy
 mesmes en fu aussy moult esbahy. Et disoit chascun qu'il avoit plus beau, plus cler et
 plus plaisant viaire d'assés²⁵⁷ qu'il n'avoit oncques eu par avant. Si en firent sonner
 moult haultement et en rendirent graces et loenges a Dieu et a sa glorieuse mere,
 laquelle fu servie assez mieulx et amee de tous les freres du couvent, de ceulx qui ce
 miracle veirent et de ceulx aussy qui puis après le oyrent raconter. Et le moyne qui fu
 guary, comme dit est, ne fu fol ne esbahy, ains le servy tousjours si bien et de si bon
 cuer que son ame eut a son definement la joye eternele qui jamais ne fine.

Ha! Mere de Dieu, comment es tu doulce et piteuse! Comment es tu haulte

²⁵⁵ Ms. : *mainten*.

²⁵⁶ Ms. : *de ce ne fussent*, corrigé selon la source, T.III, v. 190 : « Dou croire fuissent esbari, » *Ibid.*, p. 141.

²⁵⁷ Ms. : *desses*, corrigé selon la source, T. III, v. 200 : « qu'il a assez plus cler », *Idem*.

125v. Royne et excellente pucelle, fille et mere au hault Roy tres puissant! Comment sequeurs tu ceulx qui tousjours te ont en leur memoire! Certes, se je avoie a vivre .v. cens ans, je ne pourroye pas raconter les grans merveilles que tu fais. Tu fais tant de belles euvres que je ne les sçauroye dire ne reciter. Tu guaris les meseaulx, tu resuscites les mors, tu redresches les tortus, et remetez en bon estat les contrefais. Toutes loenges sont trop briefves a toy loer souffisamment, comme a toy appartient, qui jour et nuyct fais tant de merveilles, esmerveillans toute creature mondaine.

(XLII)

Miracle de celluy qui espousa l'ydole et l'image de Nostre Dame l'en delivra.

A Romme ot jadis plusieurs sarrazins et mescreans qui aouroient les ydoles et ne croient point en Dieu ne en sa mere. Ilz faisoient ymages de pierre entaillies et fourmees en samblance d'ommes et de femmes. Et ainsy ceulx qui les servoient

126r. et avoient en memoire, y perdoient leurs ames jusques a tant que saint Gregoire, qui lors estoit pape de Romme, les reduit a la foy catholique par beaux sermons qu'il leur fist. En après, il fist desfaire les ymages qui estoient entre Saint Pierre et le Latran, en celle place ou se assembloient ceulx qui se vouloient esprouver a luictier, et les fist mettre en hault affin que les peussent veoir ceulx qui les avoient aourees et qu'ilz recongneussent leurs folies, car par droit on ne peut prendre roison ne sens en pierre n'en bois.

Ores advint par ung jour de feste que les filz de bourgeois et gentilzhommes de Romme se assemblerent pour luictier, mais tous les plus fors furent abatus par un seul homme ; dont les uns furent contens et les autres s'en couroucerent pour ce qu'il estoit de bas lignage, tant que ung nouvel homme, qui tousjours gaignoit les pris

quant il s'esbatoit a luictier, fu de ses parens tant prié et requis qu'il se appresta pour luictier. Cest homme avoit en son petit doit ung anel d'or qu'il amoit moult chierement. Si dist : « Il convient que je l'oste ou je le briseroie bien tost ; et se je le laisse, j'en auray ennuy. » Ores y avoit il emprés luy une ymage entaillie en fourme de femme appuye delez le mur et avoit la dextre main ouverte. Celluy, qui aloit querant son dommaige, luy mist ledit anel d'or en l'un des dois et luy dist par envoisure²⁵⁸ : « Femme je t'espouse de cest²⁵⁹ anel. » Et

126v. puis luy, qui avoit bonne et forte alaine, mist tout son effort tant qu'il jecta soubs luy son compaignon²⁶⁰ au premier coup qu'il luicta, tellement qu'il eut le pris. Et quant il eut reprins ses vestemens, il cuida reprendre son anel qu'il avoit mis ou doit de l'ymage de pierre, mais il devint aussy vert que poiree. Quant cest homme vit le poing clos et l'anel fu de par dehors, il fu tout esperdu de paour. Affin que le fait ne fust sceu, si s'en ala avec ses amis qui souperent avec luy le soir et nul ne s'aperçut de ce fait cy. Ores estoit la coustume telle entre eux que celluy qui gaignoit le pris faisoit la feste du mengier. A cestuy firent grants festoiemens ses parens et amis, et puis chascun se partyst après soupé. Et luy, qui avoit sa femme belle, simple et jeune, quant il vout actoucher, a elle s'en ala mectre entre ses bras ; et ainsy qu'il l'accolloit, l'ymage qu'il avoit espousee luy fist par enging tel ennuy qu'elle se coucha emprés luy de travers tellement qu'elle le greva fort. Adoncques luy, tout effraïé, se leva sus, et luy souvint tantost du fait qui luy estoit advenu a la luicte. Sa femme, qui en fu toute espoentee, sailly toute nue hors de son lit ; et son mary fist

²⁵⁸ Ms. : *emoisure*, corrigé selon la source, T.I, v. 8370 : « et par s'enoiseüre dist : " Feme, de cest anel t'espous. », *La Vie des pères*, 1981, *op. cit.*, p271.

²⁵⁹ Ms. : *ceste*.

²⁶⁰ Ms. : *son compaignon non au premier coup*.

allumer en la chambre, mais il ne vit riens qui le grevast. Toutesfois, il cercha bien partout, si se recoucha et laissa la lumiere ardant, et print sa femme derechief et se joint a elle pour en joir. Lors vit il l'ymage qui vers

127r. luy venoit, si luy dist : « Tu fais mal quant tu me fais cecy, qui au jour d'huy m'as espousee. Verité est que tu ne actoucheras mie a celle femme. Et toutes les fois que tu voudras gesir avecques elle, je vendray sus toy pour desfendre ton vouloir. Je le puis bien faire par droit et ne dois pretendre a amer autre que moy ; se tu es bien advisé, tu scés bien que ce vault par la force de mariage. Ta loy aussy desmontre que tu ne pues actoucher sans pechié a autre femme que a la tienne. Je suis tienne par droit et tu es mien, et n'est riens qui nous puist desassembler. Je m'en vois, or garde bien que tu ne te mesfaces de riens qui soit, car je reseroye incontinent ycy et te descoucheroie tantost. » Atant s'en ala l'ymage et s'esvanuy de devant eulx, couchiez en leur lit. Lesquelz furent moult esbahis pour celle ymage, si se leverent tous deux du lit. Moult fu dolent en son cuer cest homme et disoit a part²⁶¹ luy : « Je sçay bien que c'est l'ennemy d'enfer qui s'est bouté dedens l'ymage. » Si requist lendemain conseil de son fait a son chappellain et luy conta son affaire. Et le chappellain print tantost la croix et le confanon et mist l'estole a son col, puis s'en vint tout droit a l'hostel de celluy. Si le fist incontinent devant luy gesir avecques sa femme affin que l'ymage venist. L'ymage revint tantost devant luy et luy dist : « Cecy ne se puet faire, car prestre ne clerc ne te puet aidier que tu en faces jamais plus! »

127v. Or maintenant luy, qui doubta moult le diable, resailly enmy la chambre. Lors jecta le chappellain l'eaue benoicte a abandon contre l'ymage, luy mist l'estole au col et

²⁶¹ Ms. : *par*.

assist la croix devant luy, et puis le conjura : « Dy moy, fist il, se tu es ennemy par ycelluy Dieu qui pendy en croix dont tu peus cy veoir la samblance. Je te conjure tout maintenant que plus ne repaires ceans. » Adoncques luy dist l'ymage : « C'est pour neant ce que tu dis. Je ne lairay ja par ta croix ne pour ton estole que je ne voise et viengne ceans ; et vueil qu'il me tiengne entour de luy comme il doit tenir son espeuse, car quiconques espeuse une femme de son bon gré, si comme il a fait moy, certes il la doit tenir avec luy, s'il sa loy vult bien garder. Tu dois doncques viser a ta loy qui commande tout ce que je t'ay dit. Veez cy l'anelet qu'i me mist en ce doit lorsque de son gré il me espousa. Vuels tu maintenant ainsy quasser ta loy ? Tu labeures en vain! » Puis dist au prestre : « Ton conseil ne luy proffitera point ne jamais cecy ne luy fauldra. » Lors se prist ledit prestre a effraier et a tantost s'en retourner ; et quant il eut ouy parler le diable, il n'osa plus arrester. L'homme aussi print sa femme par la main et s'en ala tout plourant d'autre part. L'ymage aussy, ou Dieu n'avoit part, se party d'ilec incontinent ainsy qu'il avoit fait par avant. Par le conseil doncques dudit chappellain, ilz s'en alerent compter a nostre Saint-Pere leur aventure, qui estoit contre

128r. nature. Le pape s'en merveilla moult et commanda au mary qu'il se abstenist de sa femme et que pour Dieu il se conseillast bien affin que ceste chose ne fust veue ne apperceue de personne, car pluseurs foibles en creance cuideroient que Sainte Eglise n'eust tant de pouvoir qu'elle peust amender cecy ; et pour ce le fist il deffendre et ainsy le promist cest homme disant qu'il se garderoit bien de le dire et qu'il le celeroit volentiers. Mais de sa femme, qui estoit belle, fu la chose qui plus le greva qu'il ne l'osoit actoucher. Moult longuement souffry il ce meschief et n'eut oncques

en luy soulas jusques a tant qu'il ouy nouvellez d'un saint hermite qu'on disoit qu'il mectroit bien conseil en son fait. Si le vult encerchier et querre bien loingz de Romme. Cil doncques se party tantost pour aler querre son alegement, lequel il trouva en Puille, ou il eut maint mal pour avoir secours ; et compta a l'ermite tout son cas comme il luy estoit advenu. L'ermite, qui redoubtoit cecy, luy dist : « Mon amy vous devez sçavoir, a l'eage que vous avez, que sur toute riens c'est tres bonne chose de maintenir le bien et que Dieu garde celluy et celle qui se met a bien faire ; et affin que les gens ne s'esjouyssent trop et qu'ilz ne delaissent leur bonne volenté, Dieu leur envoie aucune adversité : pour tant se tu avoies ung grant bien, en somme tu t'en eslongeroies bien tost. Or te diray je ce que tu as a faire : tu seras confés et repentant et se te abstendras

128v. de ta femme et honnoureras de tout ton povoir la Vierge Marie, mere de Dieu, et chascun samedy luy establiras a faire son service, car en verité, se tu la sers bien, elle t'envoiera brief conseil. Nul ne la sert qu'elle ne le guerredonne a la .C^{me}. partie et plus. - Sire, dist il, je me fie du tout en vous, et vous promectz de bonne foy que je serviray de tres bon cuer la doulce dame et n'y voy autre conseil. Si priez pour moy, beau pere ; Dieu vous doint s'amour et sa grace! » Et atant se partirent tous deux. Et tant exploita cest escuier qu'il vint a Romme et tint le conseil de l'ermite, car il honnoura de quanques il peut la Vierge Marie et luy établi ung jour de la sepmaine a faire son service, a quoy il mist son chastel et grant diligence, et de sy bon cuer y proceda que Nostre Dame le print tres bien en gré. Ores luy advint il une vision au chief de l'an, droit au jour qu'il avoit entrepris ledit service. C'est assavoir que devant luy vint une dame plaine de si grant clareté qu'elle resplendissoit tout son lit,

et luy dist : « Mon frere et amy, je te commande que tu faces faire une ymage a ma samblance tenant son fil devant elle, et qu'elle soit si bien entaillie, peinte et ouvree que nul n'y sache que redire. Il te convient entreprendre cest ouvrage, et garde bien que tu ne failles point a celle que tu as si longuement servie, dont tu auras bon guerredon. » Et plus ne luy dit a celle fois, ains se party d'ilecques. Cest homme se merveilla moult de ceste chose et, quant il

- 129r. fu resveillié, il pensa a ladite vision tant et tant qu'il delibera qu'il le diroit au pape et qu'il feroit faire l'ymage, si on ne luy desfendoit. Quant il eut dit sadite vision au pape, il luy dist : « Beau doulx amis, vous sçavez bien que on a deffendu par toute Romme que nul ne face ymage esleveez, car, se on les trouvoit, celui qui les auroit faictes seroit tantost condempné par jugement. Si vous loz que vous n'en faisiez point faire pour vostre songe ; on les a deffendues pour les musars qui les aouroient, comme j'ay dit cy dessus. » Atant s'en party le bourgeois et dist qu'il n'en feroit point puis que ce n'est pour bien faire. Mais l'autre nuyt après luy revint la voix qui le reputa pour musart et lui dist comme en se courouchant et le meneçans : « Tu es ung fol et as fol conseil quant tu ne fais ce que je vueil ; si en auras mauvais guerredon. » Et quant il eut ouy ceste menace, il le dist lendemain au pape, lequel luy commanda tantost qu'il actendist jusques a la tierce nuyt et sans s'en ennuyer, car il ne se puet faire que ladite voix ne retourne, s'il plaist a Dieu que la chose aviengne. Ores revint la .iii^{me}. fois, après le premier somme, ladite voix et lui dist : « Fol, je voy bien maintenant qu'il n'y a en toy sens ne raison quant tu vas contre ma voulenté. Et saches que tu perdras pour ce que mon ymage n'est bien tost fait en l'honneur de

Dieu et de moy : par trois fois t'ay commandé que tu feisses entailler ma samblance pour la mectre en

129v. auctorité ; tu ne vuels riens faire pour moy! Si te dis que se tu ne le fais sans plus parler tu auras tel mechief dont tu ne te porras garder et morras en celle douleur, et aussy feront tous ceulx qui feront comme toy. » Adoncques se leva cest homme sans delay, droit au point du jour, et dist qu'il feroit faire l'ymage, et ne le lairoit ja pour desfense qui fust, car il avoit fiance en la dame qui le desfendrait contre tous et envers tous, qu'il n'auroit ja mal. Si s'en vint tout courant vers le pape et luy compta mot a mot la menace que la dame luy ot faicte. Le pape luy respondy que de par Dieu il fist faire l'ymage pour ce qu'il sçavoit de vray que Dieu le vouloit quant par trois fois l'avoit ammonnesté. Si fu faicte en deux moys entiers, si richement ouvree et entaillie, et couverte d'or et d'argent que chascun le veoit volentiers. Quant elle fu du tout bien achevee, il n'y eut entaillieur ne maçon qui y sceust riens amender tant soubtil fust il pour en faire une pareille. Les nouvelles en coururent par tous paiis tant que les dames de Romme vindrent en procession, pour faire leurs offrandes a cest ymage, qui fu assise sur le grant autel de Nostre Dame la Reonde. Et en l'honneur de la Vierge Marie fu l'ymage aouré illecques des bonnes gens qui le tenoient plus chiere pour ce que on n'avoit oncques mais veue la samblance²⁶² et pour ce que c'estoit la premiere.

Fol est doncques qui ayme sans amie ; et ainsy le bourgeois fu amé, car il amaitres bien. Et chascun jour,

²⁶² Ms. : *la samblen*.

130r. se reclama a son amie tant de fois qu'elle lui en donna allegance. Or advint ung jour que on faisoit son service, ou il y avoit assés chevaliers, dames, clerks et lais qui escoutoient ledit service et estoient tout entour de l'autel, l'ymage s'esvanuy d'eulx. Lors furent tous esbahis quant ilz ne la veirent mie sur l'autel. Et le bourgeois, a qui elle estoit amie, ne puet taire son dueil, si dist : « Las, que pourray je faire quant j'ay perdu mes amours, mon soulas et ma joye! Las! Ores ay je grant dueil. Ahay, mere de Dieu! Ahay, se ne pensez de moy, trop ay grans fais. Ha, dame, qui pour nulle chose ne muez vostre beauté, comme le soleil es cieulx sourmonte toute lumiere, pareillement fait vostre beauté et votre bonté, dame, qui avez plus de vertus qu'il n'y a de gouctes en la mer. Quant vostre fil Dieu pendoit en la croix, il vous regarda pour vous reconforter et vous recommanda a saint Jehan l'euvangeliste pour la pitié qu'il eut de vous ; ayez aussy pitié et mercy de nous tous » En plourant, l'ymage revint publiquement devant tous, tenant sa main dextre close. Si apperceurent tous qu'il y avoit ung anel ou maistre doyt de sa main. Lors se esbahirent tous de ce miracle que on vit en apert, dont plusieurs mescreans s'amenderent et se mirent en la loy de Dieu. Et le bourgeois se mis devant elle et vit son anel qu'il recongnut bien, mais il n'en fist oncques samblant. Ains se party joyeusement et ala dire cecy au pape, lequel vint tantost au

130v. lieu ou estoit la merveille et dist au bourgeois : « Va t'en querir ton anel! » Et tantost le bourgeois y couru, si a dist a l'ymage, tout en plourant, qu'elle luy rendist son anel. Adoncques luy tendy elle la main, et il se mist avant et prist l'anel sans trouver contredit, puis le mist en son petit doit. Par ainsy recouvra il sa femme et sa joye, que oncques puis l'ennemi ne luy courut sus, ja soit ce qu'il l'eust ja traveillié un ans. Et

servy Jhesu Crist toute sa vie de tout son povoir tres humblement et corrigea tous ses mesfais.

Saint Gregoire aussy commanda a faire par tout telz ymaiges et ainsy fu fait par toute chrestiennté pour exaucer les grans vertus d'icelle dame et pour le grant secours qui en vient. Et ainsy le fist saint Gregoire. Pour les ydoles que lors estoient a Romme, dont plusieurs et luy mesmes s'en doubtoit pour le mal qui en venoit, si en fist faire passages sur quoy passent et passeront maint preudomes et maint musart.

Or saches chascun que qui oeuvre sans conseil, il en ist a paines sans dommage, et qui jecte ordure en son puy et en va tirer de l'eau, si se fait mal ceste raison quant il en boit a son ensient. Maint en y a qui font cecy, car ilz scevent bien qu'ilz font mal et qu'ilz se desvoient et sont cause de leur mort a leur ensient ; le bien leur est amer et le mal leur est doux. Querons doncques bon conseil comme fist celui de Romme et, pour ce qu'il crut bon conseil, il vainqui

131r. le dyable, comme vous avez ouy cy dessus clerement.

(LIII)

Miracle de l'ymage de Nostre Dame, qui deschira sa robe pour l'ymage de son fil, qui avoit le bras brisié.

L'an de Nostre Seigneur mil cent quatre vings et sept, selon les hystoires, il y eut en une abbaye²⁶³ une ymage de Nostre Dame assise hault sur une pierre, laquelle tenoit son fil ainsy que on la voit souvent ailleurs tenant son bras levé, prest de seignier. La venoit il moult de bonnes et devotes gens requerans devotement Nostre Seigneur et sa douce mere affin qu'ilz leur gardassent et corps et ames. Or advint,

²⁶³ Le ms. *d* donne la leçon *Moutier Raoul*, alors que les mss *ik* donnent la leçon *Chastel Raoul*. F. ALLIEN, 1973, *op. cit.*, p. 185.

par le plaisir de Dieu, qu'il arriva illecques une povre femme priant Dieu et sa mere qu'ilz le vouldissent aidier en sa necessité du corps, car elle en avoit grant besoing pour l'eure. En celluy paiis avoit deux ribaulx moult dissolutz et pervers qui se mocquoyent de celle femme et disoient vilonnies de nostre sauveur Jhesu Crist et de sa mere. Certes, ung

131v. fol oultrageux compere tost ou tart son mesfait, car Dieu n'oublie riens, quoy qu'il actende. L'un de ces deux ribaulx ala prendre une pierre et en fery l'ymage de Jhesus ou bras, si abaty de ce coup le bras a terre et la main, qui estoient de pierre ; et en cheirent grosses²⁶⁴ gouttes de cler sang come le veirent tous ceulx qui la estoient presents. Et ainsi qu'ilz regardoient cellui qui avoit jecté la pierre, il moru laidement de mort soudaine. Et l'autre qui le vit mourir sailli tantost en la place, lequel avoit grant desir de le secourir ; il le vould soubzlever de terre, mais nul ne peut faire secours a celluy que Dieu vult grever. Ores entra tantost l'ennemy d'enfer dedens son corps jusques a l'endemain qu'il moru, en le traveillant villainement ; et puis il trespasa a tres grant angoisse, par quoy fu demonstré manifestement que Dieu en print aspre vengeance.

Il advint aussy ung autre miracle en celle mesmes place par la vouldenté de Dieu ; car ainsy comme les gens estoient la regardans les gouttes de sang, comment elles avoient decouru de la pierre de l'image de Jhesu Crist, l'ymage de Nostre Dame, voiant tout le peuple, se print a deschirer vestemens pour la grant injure que on avoit fait a elle et a son chier enfant. Et illecques, par la vertu du saint sang, qui la estoit²⁶⁵

²⁶⁴ Ms. : *gross*, corrigé selon la source, v. 49 : « grosses gouttes en chaïrent », *Ibid.*, p. 186.

²⁶⁵ Ms. : *este*.

decouru, furent fais maintz grans miracles de demonicles et hors du sens qui y receurent santé plainiere ; les aveugles y recouvrerent

- 132r. leur veue, les muetz la parole, et bochus et contrefais y eurent toute guarison. Certes, celluy doit arriver a mauvais port de salut qui vould faire deshonneur ne dire vilonnie a Nostre Dame.

Cest exemple nous monstre evidamment que, combien qu'elle soit debonnaire et²⁶⁶ son enfant doulx et piteux, ce nonobstant, de tant qu'elle est plus souffrant d'autre, se venge elle plus cruelement ; et quant elle a assés sousfert et lors²⁶⁷ veult mectre la main a la paste, elle touche si durement le pecheur qu'elle le fait trebuschier quant au corps et a l'ame a la mort infernale. Et celluy qui la sert humblement est par elle sauvé en la gloire eternele qui jamais ne prendra fin.

(LIV)

Miracle d'un paisant que Nostre Dame delivra des mains des ennemis d'enfer

Il fu jadis ung paisant qui demouroit emprés une abbaye, lequel avoit entrepris une telle coustume que chascun an, en icelle eglise de Nostre Dame, il offroit une chandaille au jour de sa grande

- 132v. solempnité et une autre en l'eglise de Saint Jehan Baptiste ; pareillement, il en offroit une autre ou moustier Saint Bartholemieu apostole et une autre en l'eglise de Saint Martin. Ces quatres eglises estoient pres l'une de l'autre. Cestuy paisant ne delaissoit jamais ceste coustume pour nulle chose qui luy advenist. Pour ce fait, il est bon maintenir bonne usage comme il apparu en cest homme. Or advint une fois, ainsy qu'il pleut a Dieu, que ce paysant fu tres fort malade et tant longuement languy que

²⁶⁶ Ms. *a*, corrigé selon la source, v. 94-5 : « debonnaire/Et ses douz filz », *Ibid.*, p. 189.

²⁶⁷ Ms. : *les*.

on cuyda qu'il fust a sa fin. Ses voisins le vindrent veoir par charité et par amour. Mais je ne cuide pas que par ses merites il deust estre dampné ou estre affranchy de la grant sentence dampnable. Toutesfois, ainsy que sesdis voisins estoient illecques pour le visiter, les dyables d'enfer ravirent le corps de luy tellement qu'il n'y eut oncques celui qui peust adviser comment il fu ravy ne que le corps fu devenu. Mais les dyables qui l'emportoient s'en alerent droit par l'église de Saint Jehan ; et ainsy qu'ilz cuyderent passer outres atout leur proye, la voye leur fu contredicte, car saint Jehan leur dist : « Vous ne l'emporterez ja par cy, querés autre chemin que cestuy. » Les deables furent lors moult desbaretez et dolentz. Si s'en tournerent vers saint Bartholemi, qui pareillement leur contredist comme avoit fait saint Jehan. Si s'en tirent tous couroucié vers saint Martin, qui leur desfendy aussy la voye en leur disant fierement :

- 133r. « Par cy ne passerez vous point, car celui ne doit point avoir perdue son offrande, que souvent l'a baillie ceans. » Adoncques furent les deables fors eschauffez et plain de maltalent. Si porterent le corps et l'ame dudit paysant vers l'église de Nostre Dame pour ce qu'ilz ne poyoient passer ailleurs. Celle qui ne se peut tenir de faire amour et courtoisie, quant elle les vit randir celle part : « Plus ne povez, dist elle, foloier. Vous avez porté trop longuement l'ame et le corps de mon paysant ! Je n'ay pas oublié ses offrandes. Mon fil vous mande par moy que vous ne l'emportez plus avant. - Dame, dirent ilz, nous l'avons trouvé plain de pechiez mortelz. - Or tost, dist elle, laissez le quoy, car ja vous n'aurez saisine d'homme qui me serve bien et volentiers. Je puy bien faire resusciter²⁶⁸ les mors. Ce pecheur m'est délivré et pour

²⁶⁸ Ms. : resuscite.

tant est il quitte de vous. » Ores s'en sont ilz fuyz et esvanuyz tantost qu'ilz ont ouy celle dame parler. Si laisserent le corps du paysant cheoir en ung buisson plain de ronces et d'espines. Qui luy eust donné mil escus d'or, il n'eust pas esté si joyeux come il fu d'estre eschappé de ceulx qui l'avoient ravy, comme dit est. Non pour tant il ne povoit partir du buisson ou il estoit depuis prime jusques a nonne, que les bergiers des champs le trouverent la, qui le raporterent a l'ostel. Et lors, il leur a compté le secours de la Mere Dieu, a cuy il fait bon prester, car elle guerredonne .C^m. fois plus a l'ame.

(LV)

133v. *D'un chevalier qui fist hommage a Nostre Dame par devant la femme avugle.*

En Angleterre ot jadis ung chevalier de grant renom appellé Walles qui amoit moult la Vierge Marie, mere de Dieu. Cestuy Wales la saluoit tous les jours. III^m. fois, en disant : « *Ave Maria* ». Certes, il mist si fort toute son entente a ce faire qu'il luy souvenoit pou ou neant de ses autres besoingnes et affaires. Il disoit aussy chascun jour mil fois sa patrenostre et portoit bendes de fer autour de sa char affin qu'il ne fist grief a son ame, en quoy estoit son soulas. Encoires fist il ung jugement plus cruel, c'est assavoir que entour son membre il portoit une lame de fer. Il estoit aussy accoustumé de prier la Vierge Marie que quelque fois luy pleust a le recepvoyr a son hommage, et ne se povoit oster de ce pensement pour quelque chose que luy advenist, ains tousjours ne cessoit de la requerrir qu'elle fist son plaisir. Or advint qu'il eut en vision une nuyt qu'en dormant il fu ravy en une

134r. chapelle devant l'autel de Nostre Dame. Illecques se assist la Vierge glorieuse tenant son fil en disant : « Wales, tu veuls moult que je reçoive ton hommage et me

contraries trop, et je vueil tant faire par ma bonté que tu me tiengnes pour doulce et debonnaire. Fay moy hommage a ton plaisir, si auras accompli ta volenté. » De ces bonnes paroles ot Wales tres grant joye ; si s'en vint courant vers la dame et se mist a genoulx devant elle, les mains extendues : « Dame, dist il, c'est quanques je sçay desirer que estre du tout vostre homme lige et a tousjours me tenir en vostre service. Si vous supplie de vostre grace que me²⁶⁹ reteniez en pitié. » Adont a la glorieuse dame mis en²⁷⁰ ses deux glorieuses mains celles du chevalier et luy a dit : « Wales, tu me fais hommage contre tous vices et pechiez, par tel convent que toute ta vie tu me serviras jour et nuyt a ton povoir. Pour maintenir mon amour, tu feras toudis ma volenté et ne iras jamais a l'encontre. - Dame, dist Wales, grans mercys. Je vous prometz a vous amer, honnourer, prisier, loer et servir ma vie durant, de tout mon cuer, car maintenant ay je parfaicte joye de la chose que plus desiroie en ce monde. »

Lors tendy la sainte Vierge son doulx doit a une pucelle avugle qu'elle appella en tesmoingnage et luy dist : « Ma belle fille, ores entendez a ma raison. Veez cy Wales, que au jour d'uy de nouvel est devenu mon homme ; je vous en appelle a tesmoing affin s'il vouloit faire faulte ou delaissier mon service. »

134v. La pucelle respondy : « Dame glorieuse, j'ay bien veu comment il vous a fait hommage et vous a promis que toute sa vie il se gardera de tout pechié en vous servant a toutes heures, et tesmoingnage aurez de moy. »

Ores fault dire de ladite pucelle comment elle fu avugles : elle fu extraicte de moult nouble lignage et demoura jeune fille orpheline ; ses parens et amis vouldrent

²⁶⁹ Ms. : *me* manque, corrigé selon la source, v. 64 : « Me retenz, en pitié », *Ibid.*, p. 200.

²⁷⁰ Ms. *en* manque, corrigé selon la source, v.67 : « En ses glorieuses mains mise », *Idem*.

qu'elle se mariast pour venir a grant honneur, mais elle ne s'i vout accorder²⁷¹, ains faisoit jour et nuyt ses prieres a Dieu et a Nostre Dame affin que briefvement elle fust telement changie de façon et de corps que jamais ne fust desiree d'homme vivant et qu'elle demourast pucelle. Dieu a²⁷² exauchie sa priere qu'elle demoura pucelle²⁷³, et perdy la veue et par ainsy elle demoura pucelle, necte et pure ; de quoy ses parens furent tres courrouciez et desplaisans.

Et maintenant vous diray du chevalier Wales, qui avoit moult chiere la Vierge Marie, a qui il avoit fait hommage ; et amoit aussy moult la bonne pucelle qui estoit avugle, pour les biens et vertus qu'il sçavoit estre en elle, mais encoires ne sçavoit il point comment elle avoit veu son hommage faire. Si vint ung jour Wales vers elle et, tantost qu'elle l'entendy au parler, elle luy tendy ses bras et l'accolla bien estroictement, puis luy dist : « Wales, Wales, mon amy chier, ores avez vous acomply vostre desir de vostre hommage. » De quoy ledit Wales se merveilla moult grandement et luy enquist comment elle avoit sceu son fait. « Comment, dist elle, n'estoye je pas en la chapelle quant

135r. vous feistes l'hommage, et veis et ouys comment vous promistes que jamais en vostre vie ne luy feriez faulte et fu a telle heure de nuyt? Mon chier amy, vous le peustes bien veoir quant la Mere de Dieu m'achena au doit et me commanda que je luy portasse tesmoingnage de vostre hommage. » Adont se resjouï Wales et dist a la pucelle : « Rendons en graces a Dieu et a sa glorieuse mere, car je voy bien que celluy dont viennent les haultz biens nous veult actraire a sa part. Loez en soit il! A

²⁷¹ Ms. : *actorder*.

²⁷² Ms. : *a* manque, corrigé selon la source, v. 119 : « Diex a sa proiere entendue, *Ibid.*, p. 203.

²⁷³ Ms. : *pucelle* manque.

Dieu vous commants ; je m'en vois, jamais ne me verrez ne moy vous. - Aussi vous commande a Dieu, dist elle. » Et par les euvres qu'ilz firent depuis et que par avant ilz avoient faictes, ilz gaignerent l'heritage qui est promis aux amis de Dieu, c'est assavoir Paradis.

(LVI)

Comment Nostre Dame se venga de ceulx qui violerent sa pelerine.

Ung preudomme et sa preudefemme s'en aloient jadis a Nostre Dame de Rochemadour faisans leur pelerinage de leur labeur et de leur chatel affin de faire plus digne voiage.

135v. Ilz rencontrerent d'aventure en leur chemin deux jeunes hommes a cheval orgueilleux et outrecuidiez, car, comme folz, ne doubtoient riens. Quant ilz veirent la femme du preudomme belle et gratieuse, ilz la ravyrent tantost par leur cruaulté et l'emmenerent dedens une forest pour la violer a leur plaisir tres vilainement. Le preudomme, qui fut moult courroucié de ce fourfait, s'encouru hastivement a la plus prochaine ville criant « Harou! » quanques il peut! Toute la ville en fu effraiee et la justice vint encontre luy, qui luy dist : « Que vas tu criant "Harou, harou" ? » Dist il : « C'est maugré moy! Je cuydoye estre venu en une terre de paix et de justice ; deux ribaux m'ont osté ma femme et, comme larrons, l'ont menee en la forest. Je sçay bien qu'ilz ont deshonnouré la plus loyale qui vive. Ha! sainte Marie, mere de Dieu, que faictes vous quant vous souffrez ung tel mesfait? » Dist le prevost : « Preudomme, tais toy et si me dy par ta foy : me sauroies tu mener au lieu ou ilz prindrent ta femme? - Ouy, sire! » dist il. Incontinent ledit prevost monta a cheval et se mist a voye avecques une grant multitude de peuple, et ledit pelerin ala avec eulx, lequel les mist droit en la

sente ou les larrons avoient mené sa femme. Que vous feroit on plus long compte? L'un desdits larrons fu tantost prins et, comme trahitre larron prouvé, fu laidement amené a la ville. Le preudomme et sa femme l'ont accusé de force, a quoy ne respondy ne ce ne quoy. Mais la justice de Dieu et de sa mere y a fait une belle demonstrance,

- 136r. car tantost, comme angoisseux, dolent, il se print de crier a haulte voix : « Harou! je ars tout. Harou! je ars, le feu d'enfer me depart le cuer. » Lors apperçut on une petite tache en son umbril, qui crut pou a pou et fu tost bien grande jectant feu et flamme. En après ardy sa vesture, qui moult puoit, et puis la char et les os, si qu'il n'y a riens demouré en moins d'une heure que le feu d'enfer n'ait prestement tourné a cendre. Mais aussy ne se doit on pas mectre en oubly pour glorifier la dame qui n'oublie jamais ses serviteurs. Comment ne tarda gueres que l'autre maufaacteur vint la et fu, par la vertu divine sans autre, mené en ce mesmes lieu ou son compaignon ardoit encoires. Si s'escria quanques il peut : « Harou! j'ars tout du feu d'enfer! » Et tantost fu sa char devenue cendre en pouldre et ses os ars. Par tele vengeance furent pugniz ces deux maufauteurs. Ainsy doncques celle qui est Royne des cieulx vengra sa pelerine et n'aime pas celui ou celle qui fait vilonnie a ses serviteurs.

(LVII)

- 136v. *Miracle d'un chevalier qui ouoit messe ; Nostre Dame estoit pour luy au tournoient.*

Ung chevalier fu jadis, vaillant et de grant vasselage, qui amoit moult la Mere Jhesu Crist ; et, pour pener son corps aux armes, il aloit une fois a ung tournoy garny de ses habillemens. Or advint ainsy par le plaisir de Dieu que quant le jour du tournoy

fu venu, il se hastoit de chevachier, car il vouldist bien estre le premier au champ ; mais il ouyt que en une eglise qui estoit pres d'ilecques, on sonnoit les cloches pour dire la messe. Si s'en est alé le chevalier tout droit a l'eglise pour ouyr le saint service et chanta l'en tantost une messe de Nostre Dame, et puis a on recommencié une autre. Le chevalier escouta bien et devotement tout et pria devotement la Vierge Marie, et, quant la messe fu dite, la tierce fu rencommencie tantost en ce mesmes lieu « Sire, pour la sainte passion Jhesu Crist, ce luy a dit son escuier, il est heure passee d'estre au tournoy, et vous que demourez vous cy tant? Venez vous ent, si vous plaist. Voulez vous advenir hermite ou papelart? Alons nous ent a nostre soulas. - Mon amy, ce luy a dit le chevalier, cellui tournoie moult noblement, qui se occupe au saint service divin. Quant les messes seront toutes chantees, se Dieu plaist, nous nous en yrons, non pas ainçois, et puis m'en iray viguerusement tournoier. » De cecy ne parla plus, mais s'en retourna vers l'autel et la sejourna en saintes oraisons tant que tout fu chanté, puis monterent a cheval et s'en alerent

- 137r. vers le lieu ou ilz devoient tournoier. Si ont rencontré les chevaliers qui venoient du tournoy, lesquelz saluoient et festoient le chevalier qui venoit de ouyr les messes et luy disoient que oncques chevalier n'entreprist telz fais d'armes come il avoit fait ce jour cy et qu'il en auroit l'honneur a tousjours mais. Maint en y avoient qui se rendoient a lui prisonniers : « Et ne povons nier que ne nous ayés prins par fait d'armes.» Lors ne fu pas le chevalier esbahy, car il a bien entendu que celle fu pour luy au tournoy pour qui il avoit esté en la chapelle. Si appella ses barons et leur dist : « Or escoutez, messeigneurs, tous ensamble et je vous diray une merveille tele que oncques ne ouystes la samblable. » Lors leur compta il mot a mot comment il avoit

ouy les messes et qu'il n'avoit point esté a ce tournoy ne n'y fery oncques de lance ne d'escu, mais il pensoit bien que la doulce Vierge Marie, mere de Jhesu Crist, qu'il aouroit en sa chapelle, avoit fait pour luy ce tournoy. « Moult fu le tournoïement beau ou elle a tournoié pour moy. Mais trop mal l'auroit employé se pour elle ne retournoye. Fol seroye se je retournoie a la mondaine vanité de ce monde decevable. Je promets a Dieu que jamais ne tournoyeray fors que devant le vray juge, c'est assavoir Jhesu Crist, createur du ciel et de la terre, lequel outroye le royaulme des cieulz a ceulx et a celles qui devotement le servent et honnourent. » Puis se party d'eulx sans plus dire et se fist moyne en une abbaye fondee ou nom de Nostre Dame.

(LVIII)

137v. *De la femme qui, pour son enfant qu'elle avoit perdu, tolli a l'ymage de Nostre Dame le sien qu'elle tenoit.*

Il fu jadis une preudedefemme vesve qui avoit ung seul jeune enfant tout grandelet. Or advint ung jour que, par force de ses ennemis, il fu prins et bouté en une cruele prison a grant destresse et sans cause, dont la mere fu moult courroucie, car c'estoit toute son entente, son deduit et son confort. Et elle, doubtant qu'ilz ne le feissent morir, ne scet a qui se complandre fors seulement a icelle Vierge qui porta Jhesu Crist en ses sains flancs. « Dame tres puissante, dist elle, je ne me sçay a qui regreter de ma douleur fors que a vous. Certes, je suis la mere doloireuse, la lasse et plaine d'amertume, se vous ne me secourez pour mon filz en le delivrant de la prison ou il est. » Maintes fois en requist la Mere Dieu, mais pour tant riens ne lui fist. Et, quant elle vit qu'elle ne pavoit ravoir son enfant, elle ama mieulx mourir que vivre. Et quant elle se fu assés complainte, elle se appensa

138r. d'aler a l'eglise ; si regarda l'ymage Nostre Dame assise sur ung autel et tenoit son enfant devant elle, et dist la doulente²⁷⁴ vesve : « Je vous ay requise maintes fois tout en plourant affin que me rendissiez mon enfant, mais vous n'en avez riens voulu faire ; puisque je ne puis tirer vostre debonnaireté²⁷⁵ a douceur que vous aiez pitié de moy, a²⁷⁶ qui a²⁷⁷ on ci osté son enfant, je prendray ostage du vostre. Et pour ce que je ne puis avoir la vengeance du corps, je le prendray de son ymage, se je vueil. » Lors, comme angoisseuse, se avança d'oster l'ymage du filz et l'a emporté en sa maison, puis l'envelopa d'un linceul bel et net. Si se print a oublier le courroux de son filz et a remercier Dieu de ce qu'elle avoit tel ostage pour son fil comme l'ymage de Jhesu Crist et, par grant liesse de cuer, jecta hors toute douleur. Si disoit bien souvent : « Filz de vierge mere, j'ay bon gaige de mon filz quant je vous ay, car je sçay de vray s'elle vous ayme come fait la mere son enfant, je rauray tantost le mien et ne vous rendray point jusques a tant que je rauray le mien! »

Or vous lairay a parler de ceste mere et vous diray de la Vierge mere, qui oncques jour ne fu dure de faire bonté a ses amis et a cui l'ymage de son filz avoit ainssy esté tollue. Elle se apparu la nuyt mesmes a l'enfant qui estoit en prison : « Varlet! Varlet, dist elle, ta besoingne est bien delivree et ta prison est toute ouverte. Tu t'en pues bien issir hors de ceans, t'en aler ou tu voudras! Tu n'auras peril d'homme qui vive ; je te seray

138v. escu et garant jusques a la maison de ta mere par tele condicion, neantmoins, que tu luy diras que je luy mande que tout ainsy que je luy rens toy, son filz qu'elle desire

²⁷⁴ Ms. : *voulente*, corrigé selon la source, v. 54 : « Dist la dolante », *Ibid.*, p. 223.

²⁷⁵ Ms. : *debonnaire*, corrigé selon la source, 60 : « vostre debonnaireté », *Idem*.

²⁷⁶ Ms. : *a* suscrit.

²⁷⁷ Ms. : *a* suscrit.

tant, que samblablement elle me raporte tantost le mien aussy. » Le valeton s'en issy incontinent hors de la prison et s'en vint droit a la maison de sa mere en disant : « Ouvrez moy! Ouvrez, je suys vostre filz! Je suys hors de la main de mes²⁷⁸ ennemis. Levez tost sus, se ouvrez vostre huys! » Quant la mere entendy la voix de son enfant, elle eut la centiesme part plus grant joye que je ne vous sauroie dire. Elle ouvry son huys et baisa sondit enfant, qui ne fu pas la premiere fois²⁷⁹. Lors dist le valeton a sa mere : « Dame, dist il, c'est la Vierge Marie qui scet servir de si beau jeu comme de mectre mon corps a delivre et qui peut faire resusciter²⁸⁰ les mors par sa vertu, qui est tres grande. Elle vous mande de par moy que sans arrest vous lui rendez son filz que avez pour moy en hostage. - Beau filz, dist la mere, c'est vray et je le feray puisqu'il luy plaist. » Adoncques appella elle tous ses voisins, car elle ne vult pas que ce beau miracle de Nostre Dame fust celez. « Venez trestous! Venez! dist elle, venez veoir la grant bonté qu'a fait la royne de gloire. » Tous accoururent a son cry et elle leur a raconté de mot a mot tout ce fait cy. Lors n'y eut il nul qui ne joingnist ses mains en hault, vers le ciel, en rendant graces et loenges a Nostre Seigneur. En après, je vous dis que l'ymage du filz Nostre Dame fu reporté a grant honneur ou geron de sa doulce mere qui ainsy fait en maintes

139r. façons ses courtoisiez.

Si la doit on bien saluer et glorifier et remercier de ses bontez ; et nous doint Dieu si bien nous contenir envers luy et envers elle aussi que nous puissons acquester le royaume de paradis.

²⁷⁸ Ms. : *vous*, corrigé selon la source, v. 117 : « De la main a mes anemis », *Ibid.*, p. 226.

²⁷⁹ Miélot a omis de traduire un vers 123-5 : « L'uis ouvri, son enfant baisa, / Et quant du baisier s'abaissa, Ce ne fu pas la fois premiere », *Idem*.

²⁸⁰ Ms. : *resuscite*.

(XIL)

Miracle de la femme qui fist estrangler son gendre, pourquoi elle fu jugie²⁸¹ d'estre arse, mais la Vierge Marie la preserva.

Il fu jadis une fille nee de bon pere et de bonne mere ; et pour ce qu'ilz n'avoient plus d'enfans, ilz l'amoient moult tendrement. Et quant elle fu en eage de marier, ilz luy quirent ung bon mary. Puis quant elle fu assenee, elle demoura toudis avecques sa mere, qui honnouroit son gendre le plus qu'elle povoit et le tenoit en si grant amour que on l'en diffama en luy baillant faulse renommee : c'est assavoir qu'elle estoit fole amoureuse de son gendre, car c'est la coustume des gens de pervertir le bien en mal, mais celle n'y pensoit a riens fors que en tout bien et en tout honneur. Ilz s'entramoient de bonne amour, mais le faulx ennemy d'enfer y mist une si grant discorde

139v. que, quant la dame sceut de vray qu'elle estoit diffamee pour son gendre, a pou pres qu'elle ne devint²⁸² toute enragie. Et si l'a l'ennemy temptee et aguillonnee si fort qu'i l'a mise en dampnable point et fait brasser ung tel fait qui luy tournera a contraire, car il a tant²⁸³ exploitié qu'elle a promis a deux murdriers .C. deniers d'or pour faire tuer son gendre et le livrer a martyre. Elle les mist ung jour dedens son celier et puis fist en aler son mary et sa fille hors de la ville, lesquelz²⁸⁴ ne se gardoient point de ce jeu. En après, elle envoya sondit gendre en son celier ; sy y ala et ne se donnoit garde de l'embusche. Quant il fu avalé tout bas, les murdriers le

²⁸¹ Ms. : *jugier*, corrigé selon la leçon de la table des matières.

²⁸² Ms. : *devin*, corrigé selon la source, v 43 : « Por poi ne devint forssennee; » *Ibid.*, p. 231.

²⁸³ Ms. : *tout*, corrigé selon la source, v. 49 : « Car tant a fet li anemis », *Idem*.

²⁸⁴ Ms. : *lequelz*.

estranglerent tantost, et puis la dame le porta hastivement dedens le lit de sa fille comme s'il y dormist et le couvry moult bien de ses robes. Ores revindrent ledit mary et leur fille, et la mere, qui avoit mauvais courage, a fait bien tost mectre la table. Ceste femme, qui sçavoit ung art pire que les dyables d'enfer, appela sa fille et lui commanda que, avant toutes choses, elle apportast la viande et puis alast appeller son baron, car il estoit temps de disner. La fille fist le commandement de sa mere, si mist la viande sur la table et puis ala querir son mary. Certes, il eut leans grans cris et grant noise, car pour ce qu'elle trouva son baron mort, elle cria a haulte voix : « Harou! Harou! Sainte Marie! Harou! Harou! Mon mary est mort! » Le mengier fu tourné en courroux. La mere fist moult fort la desconfortee, moult se debaty et moult se dementa, mais elle fu tantost rapaisie et en parla

140r. on pou. Tous disoient qu'il estoit mort soudainement ; le corps mort fu enterrez et oublyé dedens pou de temps. Mais celle qui avoit fait la folie ne le peut oublier, car conscience le remort, c'est qu'elle est venue a sa fin par elle mesme. Si s'est confessee a ung prestre auquel elle a dit toute la besoingne. Il luy a enjoint sa penitance et celle, qui ne se doubte en riens qu'il deust reveler sa confession ne aussy ne devoit il, en fu tenue plus vile par la folie de son confesseur mesmes, qui l'en despitoit. Dont il advint que eulx deux tencierent²⁸⁵ ensamble tellement que le mauvais prestre luy a reprouchié par grant ire qu'elle avoit fait tuer son gendre. Ce mauvais mot fu tantost recueillié et raporté aux amis et parens d'icellui gendre. Ilz vouldrent faire tantost prendre ladite femme, mais elle s'en estoit ja fuye en l'eglise Nostre Dame, luy faire ses prieres en grans pleurs et gémissemens. Elle requeroit la

²⁸⁵ Ms. : *tencierent* manque, corrigé selon la source, v. 107 : « Què euls .II. tencierenet ensemble, » *Ibid.*, p. 234.

Mere Dieu devant son ymage qu'elle le gardast de mort honteuse et, s'il luy convient souffrir la paine de mort, qu'elle vueille secourir a son ame. Celle qui est tousjours debonnaire, appareillie aux siens, n'oublia pas sa requeste, mais les amis du trespasé, qui estoient moult dolans de la mort de leur parent, l'ont tiree hors de l'église et puis amenee devant le prevost de la ville. Elle fu mise a gehinne et condampnee a mort pour estre arse. Le feu fait²⁸⁶, on la jecta dedens. Mais celle a qui elle se recommanda, preserva le corps dedens le feu ; longuement y fu saine et haictie
 140v. sans sentir angoisse ne tourment. Tous ceulx qui la estoient presens se merveillerent grandement comment elle pouoit tant vivre, et maint en y eut qui coururent aux espines et aux fagotz pour accroistre le feu. Les parens du trespasé, qui virent qu'elle n'avoit nul mal, firent grant cruauté par malveillance, car maintes espees et maint dart lui bouterent parmy le corps, mais pourtant ilz ne s'apperçurent oncques qu'elle fust en riens empirie. Tousjours, elle reclamoit Nostre Dame, qu'elle garantist son esperit. Quant le prevost vist ceste affaire, il fist commencer a despecier le feu et que nul ne lui fist plus mal. Lors fu elle amenee en la place, mais sur elle ne apparu oncques une trace d'arsure ; vray est que les plaies y paroient que on avoit fait des lances. Adoncques fu elle delivree par le prevost, qui comanda que on la laissast vivre comme celle qui estoit purgie par miracle et puis l'a livree a ses parens, qui en furent moult liez et joyeux. Sy la ramenerent a sa maison et la firent baignier et aisier, de quoy ne lui chaloit gueres ne du guarir aussy, car trop plus lui estoit de son ame. Et ne lui chaloit que perseverer jour et nuit en doulx service de Nostre Dame ; et, en plourant, la requeroit qu'elle fist son plaisir d'elle. Si luy abrega ses douleurs et moult

²⁸⁶ Ms. : *le feu fait et on la jecta dedens.*

briefment l'a appellee du siecle, laquelle est trespassee a la loenge et a l'honneur de la royne des cieulx.

Cest exemple monstre clerement que plusieurs sont pugnis corporelement en ce monde pour leurs mesfais qui,

- 141r. par ce moyen, sont agaranty tout a delivre de la mort seconde. Or doncques fait il bon trespasser de ce siecle pour mieulx vivre en l'autre.

(L)

Miracle d'un chevalier que Nostre Dame appella son chapellain.

Ou terroir de Lymage²⁸⁷ fu jadis né ung enfant de noble lignie, mais il fu plus noble de courage. Ses parens et amis le firent mectre moult jenne aux lectres, ou il aprint grandement, et Dieu mist en luy sens et sa grace. Il fu preu, meür et sage, et eut en soy mesmes grant vergongne ne jamais n'eut cure en son enfance de truffes, d'oultrage, ne de mocqueries, ains il estoit doulx, courtois, simple et amiable a tous. Certes, Dieu l'avoit inspiré telement qu'il desiroit tousjours de servir purement et saintement cellui qui est fil a la Vierge necte et pure. Il vouldt vivre ordonneement en fuyant toute compaignie qui est ordie²⁸⁸ de pechié tant d'orgueil, de gloutonnie et de luxure, comme de toute convoitise. De Nostre Dame, il hantoit

- 141v. bonnes gens et devotes. Il n'avoit cure de chançons de gestes, mais il se estudioit vouldentiers et par usage es livres de la sainte escripture. La parloit Dieu souvent a luy ; il n'avoit cure des amours de ce monde ne d'avoir son visage poly. Son especial desir fu de servir la Vierge Marie tous les jours de sa vie. Amer la vouldt et honnourer

²⁸⁷ Ce nom de lieu n'est pas clair. Est-ce Limoges? La source donne au v. 17 : « En terreoir de Liesevin° », Lieuvain, région du département de l'Eure ; le ms. K donne la leçon : *Limoizin*. *Ibid.*, p. 241.

²⁸⁸ Ms. : *ordonné*, corrigé selon la source, v. 45 : « Qui de pechié semblait ordie, » *Ibid.*, p. 242.

et a toutes heures aourer, ne il ne passoit jamais jour ne heure qu'il ne honnourast ceste dame. Et chascun jour sans faillir disoit matines, primes, tierces, midy, nonnes et vespres de Nostre Dame, et ne prisoit riens vaine gloire. Ce propos vult il maintenir jusques a sa fin derniere, se le laissast²⁸⁹ en paix Dame Fortune, qui change plus souvent que la lune.

Or advint, quant il pleut a Dieu, que la mort print son pere et sa mere, et cest enfant demoura jenne orphelin. Et quant ses parens furent trespasés, il²⁹⁰ luy vindrent besongnes sur autres et luy sourdy nouvelles pensees, mais Dieu y mist sa grace, car il se pena du tout de Dieu servir, combien qu'il eust moult de pensees mondaines, qui le grevoient fort jour et nuyt. En la parfin, il eut conseil de prendre une femme garnie de sens et de beauté, car ce eust esté vilonnie et oultrage se, par deffaulte de lignie, ses biens fussent venus ailleurs que a leurs drois heritiers. Cest homme print une jenne femme et tele que lui requirent ceulx de son lignage : luy, qui estoit bel et bon, la prist belle et bonne ; luy, vierge puceau, la prist

142r. vierge pucelle, non pas par ardeur de folie, mais pour accroistre son lignage. En après, il fu fait chevalier et oncques pour l'ordre de chevalerie, ne pour l'amour de mariage, ne pour sa haultesse de lignie, il ne vult delaissier le service de Nostre Dame. Il connectoit a sa femme le soing de herbergier les povres et faire ses aumosnes.

Il y avoit en son bois assés pres ung homme mesel, lait et desfait pour sa grant maladie, lequel demouroit oultre la riviere. Ce povre homme fu si aggrevé de povreté et de misere qu'il ne se povoit aidier de membre qu'il eust. Mais oncques, pour nul

²⁸⁹ Ms. : *laissaist on en paix*.

²⁹⁰ Ms. : *y*.

mal que Dieu luy envoiast, ne fu qu'il murmurast contre Dieu ne contre ses sains ne saintes. « Dieu, disoit il, loez soiez vous de quanques m'envoyés en ceste cruele maladie ; j'avoie encores trop pis deservi s'il vous eust pleu le m'envoier. » Ainsy amoit ce mesel Jhesu Crist et sa mere aussy, les loant et remerciant de tout. Il amoit Dieu et Dieu l'amoit, et le monde le mesprisoit pour ce qu'il menoit belle vie et sainte. Il repaissoit son corps langoureux des aumosnes qu'on luy donnoit, et donnoit le surplus pour l'amour de Dieu, et de sa povre maisoncelle avoit fait temple d'oroison. Illecques estoit souvent ravy avecques Dieu et ses sains. Dont il advint une nuyt que la sainte Dame de paradis vint vers luy, et a son gratieux viaire monstroït qu'elle estoit la Mere a Nostre Seigneur ; et ainsy s'est elle apparue a ce mesel. Certes, elle estoit tant

142v. plaisant et tant belle que sa clareté passoit a merveilles le soleil cler et sans nue ; la nuyt en devint aussy non pareille, car elle fu en celle heure plus clere que n'est le soleil en esté a l'eure de midy. Celle Vierge royale, qui eut en sa compaignie maintez vierges et maintes pucelles, dist moult doucement au bon mesel : « Va de par mon filz leans, si feras ung commandement que je mande a mon official. - Dame, dist le mesel, qui est il? Comment le trouveray je? » Lors luy respondy la Vierge sans per : « Il a nom Raoul de la Haye. Tu lui diras que je lui mande qu'il soit prest et appareillié, et que, a quelque heure que on l'appellera, qu'il n'y ait point defaulte en lui. » Le mesel respondy bassement que a pou l'ouit on ne tant ne quant pour sa griefve maladie. « Dame, dist il, ou iray je? Vous sçavez bien que je n'ay nul povoir et que je ne puis aller de mes piez ; je²⁹¹ n'ay mains pour m'appuyer. Comment le

²⁹¹ Ms. : je répété.

iroye je querre? Car, se j'estoye devant lui, encoires ne luy pourroye je ne ne sauroye compter vostre message. Dame, vous sçavez bien ma volenté : je feusse vostre message volentiers s'en moy en avoye le povoir, mais j'en puis bien estre excusé, s'il vous plaist, comme impotent, mesel, tout desfiguré²⁹². Et, comme vous sçavez, il affiert bien a ung tel seigneur envoyer une personne autentique qui face a croire. » Lors respondy la royne des cieulx : « Tu ne deusses pas mectre contredit en cestuy mon commandement, car tu sces bien que je trouveroie

- 143r. maint autre pour ce faire, se je vouloie, qui sont bien emparlez, sages et obeissans sans viser²⁹³ a nulle paine fors que a ma volenté. Ne contredis pas doncques ma volenté, car il me plaist ainsy estre fait, se tu le pues faire, que tu y ailles tantost. » Atant se party la Vierge debonnaire. Et quant elle s'en fu alee, il demoura en maint²⁹⁴ pensement, car il ne scet que faire ne que dire ; et pour son impotence mist il la chose en delay, mais la Vierge Marie n'oublia pas la besongne. Ores advint il après ung pou de temps que la Mere Dieu s'apparut derechief en beaulté et en clareté, aussy grant comme devant. Si a dit au mesel : « Pourquoi as tu trespasé mon commandement par ta negligence? Ne sces tu pas bien que obedience vault mieulx que nul autre sacrifice? Je te commande que tu faces du tout mon commandement. Ne sces tu pas bien que je suys assés puissante pour secourir a ton impotence? Se tu ne le fais a ceste foy, tu te pourras bien sentir de ta negligence et en pourras venir tart au repentir, se je me courrouce contre toy! » Atant monta la Dame vers les cieulx. Que vous feroie je plus long compte? Cellui, qui advisa sa douleur sans considerer la vertu de Dieu ne

²⁹² Ms. : *desfiguré* répété.

²⁹³ Ms. : *visel*, corrigé selon la source qui donne un verbe à l'infinitif, v. : « Sans i garder a nule paine, » *Ibid.*, p. 251.

²⁹⁴ Ms. : *main*, corrigé selon la source, v. 226 : « en mainte pensee », *Idem*.

tant ne quant ala encoires delaiant, et par la seconde delaiance fu il desobedient ; pour quoy elle revint la tierce fois tenant une maniere moult fiere. Et en lieu de paix et d'amistié, elle luy a dit maintes menaces, par samblant, pour quoy gardoit de prendre
 143v. vengeance de son corps ja soit ce qu'il fust malade. La doulce dame, mere de Nostre Seigneur, lui dist adont : « Comment es tu si niche et de si fol propos que tu as delaissié mon commandement contre ma desfense? Or t'en va et dy a mon amy et a mon chappellain, qui tant me aime, que je luy mande outrement qu'il s'appareille tantost de rendre compte a mon filz et a moy²⁹⁵ selon ce que la chose monte, car le jour de paiement vient. Garde que par tes delais, il ne se puist trouver souspris, car s'il fait faulte pour ton inobedience, il t'en prendroit mal ; si ne tardes plus pour ta foiblesse, ains dois esprouver se mon filz te veult²⁹⁶ faire quelque allegement par sa puissance. Je m'en vois par la troisesme fois. Or garde bien que doresenavant, pour riens qui soit, que par delay ne me courrouces, car se tu me obeis, tu essaieras ma vertu. J'ay souffert de toy par trois fois, mais je prendray vengeance de la .iiii^e. fois, foy que je doy a mon filz Jhesus et le poes croire seurement. » Ce dit, Nostre Dame s'esvanuy et il demoura douteux et persist, car il veoit bien que toute sa puissance ne souffisoit pas a ce faire se la Dame ne l'en aidait. Lors s'est il essayé de soy lever, car il luy fault faire ce commandement, combien qu'il lui grieve²⁹⁷. Adoncques se leva il aussi prestement comme cellui qui n'a nul mal et si s'est trouvé si legier qu'il en fu tout esbaÿ. Or commença il a faire son voiage et vint jusques a leans ou il trouva ung jovencel et ung batelet prest pour le passer tantost outre sans demander

²⁹⁵ Ms. : *moy* répété, mais biffé.

²⁹⁶ Ms. : *veuls*.

²⁹⁷ Ms. : *griesve*.

144r. salaire. Tant ala que ung jour bien matin il vint chiez Raoul de la Haye ; si se print a cliquier comme fait ung mesel et tantost que la dame l'ouyt, elle sailly hors de son hostel et vint vers ledit mesel, pour ce que son mary dormoit encoires. Et quant elle le vit si desfait, elle se print a plourer de pitié et luy dist : « Mon amy, que vous fault il affin que je le vous puisse donner? Demande hardiement! Je ne te veul point escondire. - Dame, dist il, la vostre mercy! Sachiez que je ne viens pas pour vous demander riens, je vueil parler a vostre mary d'un grant secret que on luy mande. » La dame, qui s'efforça de faire plaisir a ce mesel, couru tantost vers son seigneur et luy dit ce qu'elle avoit trouvé. Adoncques se leva il tantost a piez et n'eut pas loisir de soy chaindre tant se hasta il de venir la ou le messagier de Dieu l'actendoit, puis s'est assist emprés luy moult longuement sans desprisier l'enfermeté dudit message, qui luy dist : « Noble chier amy de Dieu ne vous esmerveilliez point se la Vierge Marie m'a envoié vers vous, car elle, plaine de pitié et de grace, a daigné venir a moy, mais je me suys osé regarder trois fois a son commandement. » Lors luy compta il tout le fait, puis luy dist : « Sire, or est il ainsy que la Dame vous mande comme son official et vous ammonneste de part moy que incontinent vous aprestez, car il est heure de compter ; si faictes tant que n'en soyés point reprins. Autre chose ne vous sçay que dire, mais a Dieu vous command mon seigneur et mon amy. » Quant il eut fait son

144v. message au chevalier, il se vouloit partir. Lors le chevalier le pria que pour l'amour de Dieu il emportast quelque chose du sien. « Sire, dist il, sachiez de vray que j'ay ung tres bon pourveur : c'est Dieu ; a lui me actens du tout! Si n'en pourteray riens du vostre, mais Nostre Dame vous aime moult et vous appelle son official et son

chappellain. Certes, elle est tres ententive que vostre ame soit sauvee en paradis. Vous n'avez que ung pou de terme et l'homme, tant qu'il vit, doit penser pour son ame. A Dieu vous dy. » Lors se partirent tous deux en plourant. Le bon mesel s'en ala a son logeis et le chevalier a son hostel, et a compté a sa femme de mot a mot le commandement de la Vierge Marie fait par le mesel. Et quant la preudefemme l'eut ouy, elle print si grant pitié de son mal qu'elle ne lui peut de douleur respondre. Et le chevalier luy dist : « Ma doulce seur et amie, se vous avez amé mon corps, aiez doncques pitié de l'ame, car il la convient aler hastivement au commandement de Jhesu Crist ou rendray compte et raison de mes fais bons et mauvais. Pour ce, belle seur, vous desfens et commande que, tant que je vivray, vous ne parliés mot de cecy, mais je veul bien que on le sache après. » Or advint que le chevalier accoucha de maladie lendemain et vit bien que Dieu l'appelloit ainsy que lui avoit commandé la pucelle. Si fist mander la clergie et ses amis pour faire sa derniere voulenté, et departi en trois parties ses biens : c'est assavoir que sa

145r. femme et ses enfans en auroient les deux justement, et luy auroit la tierce partie, qu'il departy de sa propre main et la donna toute. Puis dist tout hault : « Je vueil, povre, suivre tantost le povre Jhesu Crist, qui se fist povre pour moy. Je ne apportay riens en ce monde et ainsi ne vueil je riens emporter, car celui qui veult courir pour gaignier, ne se doit chargier de riens ; pour tant vueil je estre deschargié du tout. » Lors fist il venir le prestre, auquel il se confessa de tous ses pechiés, et puis fu tant appressé de maladie que au plaisir de Dieu ala de vie a trespasement.

Finablement²⁹⁸ fu sceue la verité, qui par avant avoit esté tenue secretement :

²⁹⁸ Ms. : ffinablement.

c'est assavoir come la Vierge Marie luy avoit mandé par le mesel qu'i fust tousjours prest et appareillié de rendre compte. Cellui doncques se met pour neant en baillie, qui ne pense a rendre bon compte, car autrement il n'en puet venir que vergongne, et comme ce miracle nous enseigne que chascun de nous doit prendre garde de rendre compte au paiement ou Dieu parmaine a salvation. Amen.

(LI)

145v. *Miracle de la Juifve qui appella Nostre Dame a son enfantement.*

En la cité de Narbonne, riche et puissant d'ancienneté, souloit demourer jadis une grant multitude de Juifz qui honnouroient seulement la loy de Dieu, qui leur donna par le prophete Moyse. Entre lesquelz il y en ot ung Juifz riche d'avoir, tant qu'il avoit la seignourie sur tous les autres. Ce Juifz avoit une moult vaillante et charitable femme en sa loy, ja soit ce qu'elle n'eust pas encoires la grace de tenir la foy catholique. Toutesfois, il avoit trois enfans d'elle, qui estoit enchainte du .iiii^e. Grant joye avoient tous les Juifz, ses amis, de ce que par raison elle avoit eschappé la malediction de la loy en tant qu'elle avoit porté fruit en Israel, qui redondoit a l'honneur de leur loy. Mais quant ce vint au chief de .ix. mois que Nature fist son devoir, requist la delivrance de l'enfant, ladite Juifve n'eut lors nul pouvoir, car Dieu proprement faisoit²⁹⁹ cecy, lequel ordonnoit comment elle congust son glorieux nom et eust creance en sa foy. Elle crioit en traveillant. Ores se pasmoit elle, ores se levoit ainsy que le mal luy estoit grief, et, par l'angoisse qu'elle eut si grande, elle ne actendoit que la mort. Mais la souveraine puissance, en qui est toute bonté, rapella sa

²⁹⁹ Ms. : *faisoit, proprement faisoit cecy*, corrigé selon la source, v. 63 : « Car ce faisoit Dieu proprement, » *Ibid.*, p. 268.

creature de ses maulx, tandis qu'elle traveilloit ainsy, et luy fist une tres grant amour, car une tres clere lumiere est soudainement descendue sur ladite Juifve ; il y vint aussy une voix avecques ladite lumiere qui

- 146r. luy dist : « Reclame la Mere Jhesu Crist et tu seras tantost delivree ; appelle la et tu seras sauvee. » Atant s'en party la lumiere. Celle Juifve, qui par avant estoit comme morte, s'est de tant esvertuee qu'elle a crié a haulte voix : « Sainte Marie, vostre aide! » Lors fu elle tantost deschargie du fais, car incontinent qu'elle eut invoqué la Vierge Marie, elle fu delivree de son enfant. Les autres femmes, qui ne³⁰⁰ ouyrent point cecy, furent moult courroucies et comme hors du sens ; ja l'eussent occie de prime venue, se Dieu ne l'eust secouru quant il luy enseigna ce qu'elle devoit dire. Quant elle les vit ainsy irees : « Qu'est ce? fist elle, qu'avez vous? N'est pas jus mon enfant? – Oil, dist l'une, il vint par vostre mauvaistié et par la honte qui vous est venue, faulse, desloyale, mescreante ; vous avez faulsee nostre loy quant a ceste besoingne avez requis la rousse Marie, qui a dit faulusement qu'elle, demourant vierge, a porté³⁰¹ ung enfant. » La Juifve, qui fu moult sage, a maintenant respondu : « Certes, oncques ne fis tel meschief, s'il plaist au grant Dieu, ne de ma bouche ne issi oncques ung tel mot. J'ay esté entre mort et vie, et ne sçay qu'il m'est advenu! » Et tantost comme il pleut a Dieu qu'elles luy ouyrent dire telles paroles, elles luy ont pardonnee leur ire, car force et vertu d'amour leur a engendré compassion et pitié. Puis ont mis grant cure en elle et l'ont tenue bien chierement ; elles ont aussy appresté son enfant

³⁰⁰ Ms. : *ne répété et biffé*.

³⁰¹ Ms. : *porter*, corrigé selon la source, v. 113 : « avoit porté enfant », *Ibid.*, p. 271.

146v. ainsi que on doit faire.

Aprés ces choses vous vueil raconter comment, quant le temps de la gesine fu acomply, la bonne Juifve se releva et s'en ala purefier menant avecques elle ses trois enfans et par le commandement de Dieu a laissié son petit fils avecques la nourrice. Ores araisonna elle et prescha sesdits trois enfans en disant : « Venez avec moy : Dieu soit avecques nous jusques a la fin et que j'aie lumiere en la foy de Jhesu Crist, si que³⁰² sa doulce mere, qui m'a delivré mes costez, nous vueille avoir en sa garde et nous oste toute ordure de juifverie. Vendrés vous doncques avec moy reclamer celle glorieuse Dame et sainte chrestienté? » Ces trois enfans furent prestz et appareilliez de faire la volenté de leur mere ; si receurent la sainte chrestienté. La bienheuree Juifve revela adoncques aux chrestiens comment la Vierge Marie l'avoit sauvee, de quoy ilz furent moult joyeux et les Juifz courrouciez et dolentz. Ceste bonne converse aouroit souvent en grans souspirs devant l'image de Nostre Dame en le priant que par sa bonté son petit filz receust en fin le saint baptesme et lui disoit : « Dame, vous m'avés delivree de la perverse loy par mondit enfançonnet. Si vous plaist doncques, a l'exaucement de la foy chrestienne et a l'alegement de ma douleur, me rendez mon enfant par lequel m'avez fait croire en foy. » Aprés toutes ces choses faictes, quant elle s'en aloit par la ville, tous clers et lais selon leur puissance faisoient du bien,

147r. l'un plus l'autre moins, a elle et a ses trois enfans, car ilz estoient bien decertenez de sa bonne vie et conversion. Entre les autres courtoisiez, ung gentilhomme luy a donné pour l'amour de Dieu ung peliçon, et, combien qu'elle eust bien appris d'avoir bons et riches joyaux, neantmoins pour la grant destresse de son enfantement elle n'avoit

³⁰² Ms. : *ques*, corrigé selon la source, 148 : « si que sa Mere, » *Ibid.*, p. 273.

talent de pourter nul noble atour. Certes, celle qui ravoie les devoiez et de qui viennent tous soulas, Nostre Dame, sainte Marie l'a reconfortee grandement de ce qui tant grevoit et luy a mis en son cuer telle chose dont joye lui vint, car la nourrice de son filz qu'elle souhaidoit tant estoit de nostre creance, mais, pour gaignier³⁰³ sa vie, elle demouroit chiez le Juifz, pere dudit enfant. La bonne converse fist tant a l'aide de Dieu qu'elle parla priveement a elle et lui dist : « O crestienne amie de Dieu, je te remercie de ce que tu nourris et aimes chierement mon petit filz et fais bien ce que tu dois ; Dieu le te vueille rendre par sa grace. Ma tres douce seur, tu sces bien de vray que la salvation humaine reçoit son fondement ou precieux sang de Jhesu Crist, qui tant de bien nous vult qu'il moru en l'arbre³⁰⁴ de la croix pour nous rendre la joye celestienne que nous avons perdue par Eve. La vieille loy fu mise jus ad ce mot *consummatum est*. Et lors, par le plaisir de Jhesu Crist, commença la loy chrestienne. Nous sommes lavez par le baptesme et recevons ou nom de Jhesu Crist le cresseme ; creons fermement estre

147v. garantis³⁰⁵ des mains de l'ennemi d'enfer. Et qui ne le croit ainsy ne puet venir a salvation. Pour tant, je te prie que je raye mon enfant et tu en auras bon loyer de Jhesu Crist et de la Vierge Marie, et ne vueilles pas qu'une telle creature perisse en ame. Rens le moy tant qu'il puist estre baptisié en Sainte Eglise et puis mon cuer ne pourroit avoir grief ne martyre ; et pour ton loyer, je te donne ce peliçon et si en auras aussi bon salaire de Dieu. » Ores print il grant pitié a la nourrice de la Juifve, quant elle l'eut ouye ; si luy respondy en brief : « Sachiez que je vendray a ung tel jour et

³⁰³ Ms. : *gaignie*

³⁰⁴ Ms. : *l'abre*.

³⁰⁵ Ms. : *garantie*, corrigé selon la source, v. 246 : « D'estre garantis sanz doutance », *Ibid.*, p. 277.

vous apporteray vostre enfant, mais je sçay bien, se je suys descallee, que je seray occise des Juifs. Or en aille ainsi qu'il puet aller! Se je devoye estre decollée, s'en feray je mon pouvoir ; Dieu me sauvera s'il luy plaist et gardera moy et l'enfant. » Atant se departirent, mais ainçois ont accordé de l'heure, de place que au plaisir de Dieu a ung tel jour s'assamblent³⁰⁶. Chascune d'elle tint sa voie ; la converse pria jour et nuyt Nostre Dame qu'elle luy soit en ayde, que la nourrice luy apporte son enfant, ainsi qu'elle luy a promis. Si donna grace icelle Vierge a la nourrice qu'elle apporta l'enfant au jour et au lieu devisez, de quoy la Juifve eut grant joye et employa bien son peliçon. Lors baisa elle plus de cent fois son enfant et en loa la Vierge Marie. Puis s'en courut atout l'enfant a l'eglise, requerant baptesme a son filz. La vint tantost ung qui le baptisa.

148r. Et depuis se tint tousjours celle converse dedens la ville de Narbonne, merciant Dieu et querant son pain atout ses enfans, ausquelz elle disoit : « Mes enfans, en ceste maniere doit on conquerre les biens des cieulx ; soffrez en bonne patience. Dieu aime necte povreté. Or soit faicte sa voulenté! » Mais il vint ou pays ung temps mauvais et cruel, telement que les plus riches n'y sceurent remedier. Si s'en vint ladite converse a Montpellier avec quatre jeunes enfans querir sa vie ; toudis les amonnestant, que tout ainsy que l'or est espruvé en la fornase samblablement le bon cuer est enluminé par ces tribulations et se prent a toutes bonnes euvres. « Cecy nous monstra bien Nostre Seigneur qui promist³⁰⁷ aux povres les sains cieulx. Se nous sommes doncques Fil de Dieu et voulons estre parçonniers de ses joyes, tendons aux richesses haultaines, car celles d'en bas ne valent riens. Et pour ce qu'est estroicte la voie qui

³⁰⁶ Ms. : *assamblent*, corrigé selon la source, 287 : « A tel jor s'entre'assembleront », *Ibid.*, p. 280.

³⁰⁷ Ms. : *promets*, corrigé selon la source, 259 : « Aus povres les sains ciex promist », *Ibid.*, p. 283.

maine au Royaume de paradis, pensons tousjours a povreté, d'ele nectement retenir et n'en vendra que bien. Et se nous nous voulons chargier, nous ne porrons passer par l'estroit chemin atout nostre charge. » Ainsy sermonnoit la bonne dame ses quatre filz et Dieu, qui ouyoit, le garda en pitié et le pourvey de sa grace. Ores avoit il ung evesque ou pays appelé³⁰⁸ Hues, qui enqueroit des povres gens de celle marche ; si a ouy la bonne renommee de ceste converse de Narbonne et de ses quatre jennes enfans qui mendioient

148v. leur vie ; comment elle fu delivree de son dernier filz, nommé Girolt³⁰⁹. Tantost qu'il ouy le renom de celle noble compaignie, il leur envoya tres largement de ses biens pour l'amour de Dieu et se mist en leurs prieres et oroisons. La converse ne vult oncques pour l'abondance des biens mondains³¹⁰ avoir moins des biens celestiens. Ains vult vivre en penitance et se fist passer oultre mer en la Sainte Terre de promission et print maint travail en Bethleem, ou Dieu fu né, a y faire son pelerinage ; et puis s'en aloient en Jherusalem, elle et ses enfans, visitans Nazareth et tous les autres sains lieux ou ilz sceurent que Nostre Seigneur avoit conversé corporelement. La parfurent ilz le surplus de leurs saintes vies et tant deservirent que en fin ilz eurent la joye de paradis qui durera a tousjours mais sans fin.

(LII)

Miracle de l'enfant qui fiança l'ymage de Nostre Dame

Il fu ja pieça ung grant seigneur ou roy ou conte, riche, puissant et bien emparenté qui avoit ung

³⁰⁸ Ms. : *appelee*.

³⁰⁹ Le ms. *i* donne la leçon *Guerolt*, *d* : *Giroult* et *k* : *Girolt*. *Ibid.*, p. 285.

³¹⁰ Ms. : *mandains*, corrigé selon la source, v. 409 : « biens mondains », *Ibid.*, p. 286.

149r. filz de sa femme espousee, laquelle estoit bien renommee et de sainte vie, et fist tant qu'elle fu amie de Dieu. Son filz, qui estoit en l'eage de .X. ans, moult bel et bien emparlé, le pere l'amoit autant et plus que soy mesmes ; si le fist aprendre a l'escole. Ne il n'estoit jour que cest enfant ne dist ses heures de Nostre Dame s'il povoit. Ce bon enfant la servoit en une chapelle, qui estoit leans, et avoit avec lui son maistre d'escole. Il avoit aussi en ladite chappelle une belle ymage de Nostre Dame, si bien painte qu'elle sambloit a pou vive. Quant l'enfant se veoit seulet, il aloit pres dudit ymage, tousjours hault les yeulx vers elle, et le prioit a genoulx bien devotement ; et le jour qu'il ne fust vers elle pour luy faire prieres, il n'avoit bien ne joye en son courage. Certes, c'estoit tout son confort et toute sa vie ; si en vould faire sa dame et sa maistresse. Et ainsi comme il amenda et crut, il doubla tousjours son amour envers elle. Or advint que il la prioit ung jour devotement et de bon cuer ; lors la douce honnouree commença a appeller l'enfant, qui estoit net, pur et vierge : « Mon ami, dist elle, soyes asseur pour ce que tu m'as amee cordialement ; saches que ton affaire vendra a bien et n'en doubte point. » Lors se print l'enfant a trembler tantost qu'il ouyt parler l'ymage, qui luy dist : « N'ayes paour, ains en ton cuer fay grant joye, car mon filz m'a octroïé le don que tu luy as requis, c'est assavoir que je parlasse a toy en ma samblance ; si

149v. ne te dois doubter de riens, je t'ayme plus que je ne fays moy. – Ahay! Tres douce dame, dist l'enfant, ahay! Qu'est ce que vous avés dit? Il ne se puet faire que vous me amez autant que je fays vous. Je viens chascun jour, soir et matin, vous prier devant vostre ymage, mais vous ne m'amés pas gueres, car vous ne parlastes oncques a moy et ne m'avez oncques monstré tant d'amour comme avez fait orendroit. » Quant

Nostre Dame ouyt l'enfant si espris et si ardant vers elle, si luy a dit : « Dy moy verité, quele amour pues tu avoir a moy? Je sauray bien si tu dis vray! - Dame, dist il, je vous ayme plus que mon pere et ma mere, et plus que moy mesmes. - Mon amy, dist elle, je voy bien maintenant que tu m'aimes sans faintise et j'ay mis mon amour tant en toy que je suys jalouse de toy avoir. Or regarde bien se je te plais, affin que tu ne faces point tel merchié pour toy repentir. Suys je belle et bien achemee? ». Certes, l'ymage fu lors de si grant beaulté que on n'en sauroit dire la moitié sans mesprendre et y fust on .C^M. ans ; la Mere Dieu enlumina si bien ledit ymage que l'enfant la vit si luisant et si clere qu'il n'est langue qui le sceust exprimer. L'ymage luy a demandé : « Amis veuls tu avoir si belle amie qui te durera toute ta vie et a la mort te exaucera. - Ahay, dame! dist il, je ne demande point avoir d'autre paradis. - Or t'aproche, fist l'ymage, et me fiance de ta main que tu n'auras point d'autre femme espousee que moy. En toy est le tresor de vierginité que j'ayme tant, et

150r. toy, qui vendras vierge ou cieul, recevras la coronne que doit avoir vierginité. Certes, ceste coronne a telle clareté qu'elle est plus clere que le soleil en temps d'esté et si y a tel delit que tous ceulx³¹¹ du monde ne pourroient dire ensamble ne ne sauroient la grant beauté qui y est. Tu l'auras, se tu me vuls amer par amours. - Dame, dit l'enfant, je ne me puis saouler de vostre amour et vous prometz que jamais, tant que je vive, ne feray d'aultre amie et ne espouseray autre femme pour me faire decoller. — Mon ami, dist elle, or me viens baisier³¹² ; je te tendray ma main en foy. » Lors s'est approchié l'enfant, et l'ymage lui tendy sa main, laquelle l'enfant baisa par deux fois

³¹¹ Ms. : *ceulx* suscrit.

³¹² Ms. : *baisies*, corrigé selon la source, T.III, 25241 : « or me viens baisier », *La Vie des pères*, 1981, *op. cit.*, p188.

en plourant forment de joie qu'il avoit. Adoncques remist l'ymage son bras en disant : « Mon beau doulx ami, or fai bonne chiere. Je ne puis plus parler a toy. Tousjours te souvigne de moy, je m'en vois. A Dieu te commans! » Et tantost son maistre d'escole vint la, qui apperçut bien que l'enfant avoit plouré. A grant paine l'a il emmené a l'ostel. Toutesfois, il faisoit bonne chiere et souvent retourna derechief devant ledit ymage qu'il amoit.

Mais le pere se donnoit grant merveille ou son filz estoit si souvent. Il ne vouloit jamais monter a cheval et fust pour aler joster ou tournoier, posé qu'il fust beau filz et gratieux. Il avoit ja passé .xv. ans quant son pere se doubta et pensa en son cuer que jamais il ne seroit autre s'il ne le marioit, car sa femme le retrairoit

150v. pour honte. Si luy pourchassa sondit pere une femme belle et sage, et fist tant que par ses parens la fist mener au filz du roy pour fiancier, lequel filz fu quis ça et la. Certes, il s'estoit secretement enclos, mais il fu trouvé en la fin. Le pere le blasma et menaça, et a force l'a amené, de quoy plusieurs se sont ris et mocqué. Et quant il fu mis emprés la demoiselle, gente de corps, jeune et riant, il y eut grant presse tout autour de chevaliers et de dames. Adoncques luy a demandé l'evesque : « Beau doulx amis, dictes moy verité, voulez vous avoir ceste femme? - Certes, sire, nennil, pour riens qui soit, je n'espouseroie femme, ainçois me laisseroie je occire. - Ne le creés pas, dist le pere, il a grant honte de son amie qu'il voit si belle et si plaisant. C'est la coustume d'enfans, ne laissez point pour ses paroles. » Lors fu l'enfant moult laidengié³¹³ et par force l'ont bouté avant et, pour ce qu'il doubta qu'on ne luy face plus grant force, tant se detordy qu'il se eschappa parmy eulx et s'en couru vers l'uys.

³¹³ Ms. : *ladengié*, corrigé selon la source, T. III, v. 25311 : « mout fu le enfens laidengiés », *Ibid.*, p. 190.

Le pere si s'escria tout hault : « Prenez le tost! Ne le laissez point aller! » Ilz alerent après lui a grant huerie, mais en descendant les degrés, il en mesconta ung a celle fois, dont il cheÿ en bas tout étendu et maintenant se rompy le col. Et quant il fu raoulé aval, illecques fu trouvé le corps. lors commencerent a crier, chevaliers, dames et escuiers a pou que plusieurs ne se occioient. Et que vous diroie je de la mere? Trop
 151r. seroie long a raconter son ire et son dueil, qui fu si grant qu'elle se vouloit occire. Et tandis que tous menoient tel martire, ilz veirent venir, devers le ciel aval, une belle, riche compaignie si remplye de clareté qu'il n'est langue qui le peust raconter, et s'ioient tout a l'entour chantz si melodieux et si seris qu'il n'est point de telle melodie. Tantost fu passé le dueil quant la clareté approcha d'eulx, il y vint une dame au front devant si belle et si gratieuse, et plus blanche que la fleur de lis : c'estoit la Mere du roy des cieulx. Certes, il n'y avoit homme qui peust souffrir la grant lueur qui estoit en elle ; pour ceste cause, chascun cheÿ bas a terre. Mais encores furent ilz plus esbahis quant la doulce dame honnoree ala tout droit au corps ; si l'a seignié de sa main, puis l'assist ; et tantost l'enfant va faire ung soupir, car l'ame n'estoit pas encores partie de son corps. Adoncques luy a dit la doulce Vierge : « Beau frere, veez cy vostre amie : je suys venue querir vostre ame. Rendez la moy, si m'en iray. » Lors jecta l'enfant ung soupir et incontinent s'en est partie l'ame, laquelle a saisie la Mere Dieu entre ses bras et l'a emportee en paradis a grant joye. Illecques fu l'ame couronnee de vierginité.

Bon fait doncques garder sa chasteté. Si nous doint Dieu la garder si bien qu'elle nous rende tous en tel degré comme elle mist l'ame de l'enfant, dont avez ouy compter cy dessus. Amen.

151v. Cy fine le livre de la vie et miracles de Nostre Dame, mere de Jhesus, qui fu finit a le
Haye en Hollande, le .x^e. jour du mois d'avril, l'an de Nostre Seigneur mil quatre
cens cinquante six.

GLOSSAIRE

Le glossaire doit, d'une part, rendre intelligible le texte édité, d'autre part, rendre compte de la langue du XV^e siècle. Pour dresser le glossaire, je me suis servie des outils innovateurs développés par le *Dictionnaire du Moyen Français (1330-1500)* créé et mis en ligne par ATILF (Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française). J'ai lemmatisé le texte grâce au lemmatiseur de texte mis en ligne sur le site du DMF. J'ai procédé à la lemmatisation d'un feuillet à la fois, pour éviter les erreurs. Une fois lemmatisées, les données ont été importées dans une base de données Access³¹⁴. Cet outil m'a permis :

- d'attribuer différentes acceptions aux formes d'un même lemme.
- de tenir compte de toutes les formes et de toutes les occurrences sans risque d'oubli ou de dédoublement même si leurs formes sont identiques, puisque chaque occurrence est étiquetée.
- d'exclure du glossaire les formes non glosées.
- de générer à la fois le glossaire, un index lemmatisé et la table des noms propres.

Pour dresser le glossaire, j'ai consulté, en dehors du DMF, les dictionnaires de l'ancien et du moyen français afin d'établir le sens de chaque mot.

Le glossaire comprend :

- les termes qui n'ont pas survécu dans le français moderne.
- les mots dont le sens ou l'emploi ont varié depuis le XV^e siècle.
- les locutions dont Di Stefano fournit la référence.

³¹⁴ La programmation de la base de données Access a été faite par le programmeur Béranger Enselme-Trichard, qu'il en soit remercié.

Chaque entrée commence par un lemme suivi du statut grammatical entre parenthèses et accompagné de toutes les occurrences glosées qui renvoient aux folios du manuscrit. Certaines occurrences n'apparaissent pas dans le glossaire car elles ont le même sens qu'en français moderne. Les entrées sont organisées de la façon suivante :

- pour les substantifs, la forme du singulier a été retenue sauf dans le cas des substantifs invariables.
- pour les adjectifs, j'ai opté pour la forme du masculin singulier.
- les verbes sont sous forme d'infinitif.
- les lemmes dont la graphie n'apparaît pas dans le texte sont placés entre crochets droits.
- certaines entrées commencent par les formes qui m'ont semblées particulières. Dans le cas des formes qui ont le même sens qu'en français moderne, le lemme équivaut à la glose ; comme par ex. *anel* qui est une forme d'ANNEAU.

ABANDON (subst. masc.) (loc.) a ~ *largement*, 127v.

[ABATTRE1] (verbe trans.) ~ qqn/qqc. *faire tomber qqn/qqc.*, 24v., 92r., 131v.; ~ qqc. *abolir*, 89v.; (empl. adj.) [dans un combat] *battu*, 126r.

[ACCOINTANCE] (subst. fém.) *compagnie*, 95r.

[ACCOINTE2] (subst. masc. ou fém.) *commerce, fréquentation*, 95r.

[ACCOINTER] (verbe) (empl. trans.) qqn ~ qqn *fréquenter*, 95r.

[ACCOMBLER1] (verbe) *comblér, remplir en abondance*, 30v.

[ACCOTÉ] (part. passé adj.) *accoudé*, 113v.

[ACCOUTUMER] (verbe) (empl. adj.) *habituel*, 9r.; (empl. trans.) [d'une pers.] *avoir ~ avoir l'habitude, avoir pour habitude*, 40v., 41r., 49r.², 52v., 56r.; (au passif) *estre ~ être habité, avoir l'habitude*, 56v., 133v.

[ACCROIRE] (verbe trans.) *croire*, 69v.

ACCROISSEMENT1 (subst. masc.) *augmentation*, 29r., 31r.

ACCROISSEUR (subst. masc.) *celui qui augmente qqc., qui contribue au développement de qqc.*, 31r.

[ACCROÎTRE] (verbe) ~ son eage *grandir, s'épanouir*, 5v.

[ACCUSEUR] (subst. masc.) *celui qui porte une accusation*, 35r.

[ACENER] (verbe) (empl. trans.) ~ qqn *faire signe à qqn (de venir)*, 109v., 113v., 135r.

[ACERTENER] (verbe) ~ de qui est assuré de qqc., *qui en a la certitude*, 6v.

[ACESMER] (verbe) (p. pa. empl. adj.) [d'une pers.] *paré*, 94r., 99r., 149v.

[ACOMMANDEMENT] (subst. masc.) *commandement*, 61v.

ACOMMUNIER (verbe trans.) (empl. trans.) [au passif] *estre ~ recevoir la communion*, 67r., 68r., 113v.; ~ qqn *donner la communion à qqn*, 112r.², 113r.²

[ACQUÊTER] (*verbe trans.*) *acquérir*, 139r.

[ADEVANCER] (*verbe trans.*) *aller devant d'autres (qui avancent)*, 14r.

[ADJUGER] (*verbe*) (*empl. pronom.*) *s'accorder qqc.*, 75r.

[ADJURER] (*verbe trans.*) (*empl. adj.*) [au passif] *estre ~ conjurée*, 57v.

[ADMINISTRER] (*verbe trans.*) ~ qqc. à qqn *procurer à une personne ce qui lui est nécessaire, les moyens dont elle a besoin*, 28r., 30r., 30v.; ~ qqc. à qqc. *apporter à une chose ce qui lui est nécessaire*, 30v.

[ADMONESTEMENT] (*subst. masc.*) *par l'~ de qqn à l'instigation de qqn*, 31v.

[ADMONESTER] (*verbe trans.*) *attirer l'attention de qqn sur qqc., informer, avertir*, 2v., 13r., 13v., 21v.; *exhorter, encourager qqn*, 5r., 22r., 28v., 56r., 56v., 74v., 129v., 148r.

[ADOMMAGER] (*verbe trans.*) ~ qqc. *mettre qqc. en mauvais état*, 55r., 68v.

[ADORNER1] (*verbe trans.*) *munir, doter qqn ou qqc. de qqc.*, 72r., 72v.

[ADRESSE] (*subst. fém.*) (*empl. fig.*) *voie, moyen qu'il faut suivre pour arriver à un but*, 3v., 98r.

[ADRESSEMENT] (*subst. masc.*) *instigation*, 40v.

[ADRESSER] (*verbe trans.*) *appuyer qqn de son crédit*, 28r.

[AERDRE] (*verbe*) (*empl. pronom.*) ~ à qqc./qqn *s'accrocher, se cramponner à*, 24v., 28v.

AFFECTION (*subst. fém.*) ~ de qqc. *désir de qqc.*, 29r.; *sentiment*, 95r.

AFFECTUEUSEMENT (*adv.*) *avec empressement, ardemment*, 28r.

[AFFÉRENT] (*adj.*) *convenable*, 57v., 71v., 72r.; [d'une chose] *utile*, 70r.

[AFFÉRIR] (*verbe*) (*empl. impers.*) (il) *affiert (à qqn) il appartient qnn*, 18r.; *il ~ il convient*, 54v., 70v., 91v., 142v.

[AFFERMER1] (verbe trans.) ~ que *affirmer, assurer que*, 11v., 66r., 86r.; *assurer*, 34v.; ~ son coeur de *attacher fermement son coeur de*, 84r.

[AFONCER] (verbe trans.) ~ qqc. *faire couler*, 85v.

[AGARANTIR] (verbe trans.) ~ qqn *protéger*, 141r.

[AGGRAVER1] (verbe) (empl. adj.) être ~ de + subst. *être accablé de (maux)*, 66v.

[AGGREVER] (verbe) (empl. adj.) être ~ de + subst. *être accablé physiquement ; malade*, 112r.; *être accablé de misère, accablé matériellement*, 142r.

AIGRE1 (adj.) *amer*, 88v.; *ardent, impétueux (au combat)*, 122v.

[AIGUILLONNER] (verbe trans.) ~ qqn *harceler qqn*, 29r.; (empl. adj.) *qui est tourmenté*, 139v.

AÏR (subst. masc.) *impétuosité (dans le combat)*, 122r.

[AISEMENT] (subst. masc.) *faire leurs bas ~ faire leurs besoins*, 69v.

[AISER] (verbe trans.) ~ qqn *entourer qqn de soins nécessaires pour son bien-être*, 140v.

ALENTOUR1 (adv.) (prép.) *autour de*, 3r.; (adv.) *tout autour*, 29r., 54r., 55r.

[ALERRESSE] (subst. fém.) *sage-femme*, 10v.³, 11r.

[ALLAITAGE] (subst. masc.) *allaitement*, 6v.

[ALLAITER] (verbe trans.) ~ qqn *fournir une nourriture spirituelle, élever*, 8v.

[ALLÉCHER] (verbe trans.) (empl. adj.) *délecté*, 88v.

[ALLÉGEANCE2] (subst. fém.) *hommage*, 130r.

[ALLÈGEMENT] (subst. masc.) *soulagement d'un mal moral*, 128r., 143v., 146v.

[ALLÉGER] (verbe trans.) ~ qqn de qqc. *soulager*, 94r.

[ALLÈGRE] (adj.) *en bonne condition, sauf*, 94v.

[ALLIANCE1] (subst. fém.) *charnelle ~ relations sexuelles*, 18v.

[AMBASSADE] (*subst. fém.*) *mission officielle consistant à transmettre un message dont on charge qqn*, 61v., 82v.

AMENDER (*verbe*) (*empl. trans.*) ~ *qqn aider, soutenir*, 94v.; [*d'un enfant*] *croître, se développer*, 102v., 149r.; *corriger (un péché) par un comportement approprié*, 104r., 116v.; [*une situation*] *corriger*, 128r.; ~ *qqc. améliorer*, 129v.; (*empl. pronom.*) *soi ~ de qqc. se corriger*, 77r., 103r.; *se corriger*, 92v., 130r.

AMIABLE (*adj.*) [*de Dieu ou de la Vierge*] *plein d'amour, miséricordieux*, 18v., 95v.; *aimable*, 141r.

AMORDRE (*verbe trans.*) ~ *qqn attaquer, tourmenter*, 111r.

ANCELLE1 (*subst. fém.*) [*à propos de la V.M*] *servante de Dieu*, 17v.; (*empl. fig.*) *celle qui est entièrement soumise et dévouée à qqn*, 97r., 97v.²

anel (*subst. masc.*), ANNEAU, 27v., 30r., 34r., 36r., 37v., 98v., 126r.³, 126v.², 130r.², 130v.³

angele (*subst. masc. ou fém.*), ANGE, 1r., 4v.², 5r., 5v.², 6r., 6v.², 8v., 9r.⁴, 9v., 10r.², 13v.², 15v., 16v., 17r., 20v.⁴, 21r.³, 21v., 43r., 47r., 71v., 94r.³, 118r., 118v., 119r.

angeles (*subst. masc. ou fém.*), ANGE, 7r., 9r., 10v., 11v., 15v., 18v., 20v., 21r., 22v.², 23v., 24r., 24v., 26r., 26v., 27r., 40v.², 44r., 46r., 51v., 71r., 115r., 118r.², 118v., 119r.²

angles (*adj.*), ANGLAIS, 61v.

angles (*subst. masc. ou fém.*), ANGE, 51v., 71v.

ANGLET (*subst. masc.*) *recoin (souvent avec l'idée de cachette, d'obscurité.)*, 75v.

ANGOISSE (*subst. fém.*) *tourment*, 7v., 11r., 22v., 43r., 60v., 61r., 63r., 66v., 77v., 111v., 116r., 131v., 140v., 145v.

ANGOISSEUSEMENT (*adv.*) *d'une manière extrêmement pénible*, 70v.

ANGOISSEUX (*adj.*) *qui tourmente, poignant*, 58v.; *qui souffre*, 136r., 138r.

[ANNELET] (subst. masc.) *petite bague*, 127v.

[ANOBLIR] (verbe trans.) (p. pa. empl. adj.) [de la V.M.] *élevé*, 18r.

[ANTIENNE] (subst. fém.) *hymne en l'honneur de la Vierge*, 43r.

ANTIPHONE (subst. fém.) *hymne en l'honneur de la Vierge*, 42v.

[AOMBRER (SOI)] (verbe) *s'incarner dans le sein de la V. M.*, 120v.

[AORNER2] (verbe trans.) *~ de paré, doté de qqc.*, 38v.

[APENSER1 (SOI)] (verbe pronom.) *~ de penser qqc., se le dire en soi-même*, 10r., 75r., 80v.; *~ que décider de, se proposer de*, 73r., 77v., 86v., 137v.; *~ de qqn penser à qqn*, 83v.; *~ + interr. indir. se demander*, 104r.

APERT1 (adj.) (empl. fig.) *clair*, 130r.

APOSTAT1 (adj.) *renégat*, 71r.

APOSTOLE (subst. masc.) *apôtre*, 1v., 107r., 132v.

APPAREIL1 (subst. masc.) *~ de armes déploiement de*, 16v.

[APPAREILLER1] (verbe) (empl. trans.) *~ qqn préparer*, 12v., 16r., 22r., 47r., 117r., 142v., 145r., 146v.; (empl. pronom.) *se préparer*, 143v.; (p. pa. empl. adj.) *prêt*; *~ à + inf. disposé à faire qqc*, 42v.; *~ à/pour qqn. bien disposé à l'égard de*, 140r.

[APPAROIR] (verbe) (empl. intrans.) *apparaître*, 24r., 31r., 108r.; *se révéler*, 108r.; *se manifester*, 116v.; (empl. impers.) [formule de conclusion] *il apparaît que*, 1v.

[APPÉTER] (verbe trans.) *~ qqc. désirer, rechercher qqc.*, 29r.

[APPLIQUER] (verbe) (empl. trans.) *employer*, 80v.; *~ a attribuer*, 95v.

[APPOINTER1] (verbe) (empl. intrans.) [d'une situation] *arranger*, 76r.; (p. pa. empl. adj.) [un lieu] *préparé*, 84v.

[APPRESSER] (verbe) (p. pa. empl. adj.) [d'une personne] *accablé*, 145r.

[ÂPRE] (*adj.*) *dur*, 58r.; *terrible*, 131v.

[ÂPREMENT] (*adv.*) *sévèrement*, 59v.

arbalestre (*subst. masc. et fém.*), ARBALÈTE, 122r.

arbalestrier (*subst. masc.*), ARBALÉTRIER, 122r.², 122v.²

archangele (*subst. masc.*), ARCHANGE, 26v., 53v., 71v., 120v.

archangle (*subst. masc.*), ARCHANGE, 26v.

archier (*subst. masc.*), ARCHER¹, 121r., 122r.², 122v.

ARDOIR (*verbe*) (*empl. trans.*) ~qqn/qqc. *brûler*, 68v., 77r., 81r., 136r.; *exécuter par le feu*, 77r., 104r., 105v.; ~qqn *le jeter au feu*, 105r., 110r.; (*empl. intrans.*) *se consumer*; *brûler*, 65r., 115v., 136r.⁴; (*p. pa. empl. adj.*) *brûlé*, 38r., 55r., 73r., 76r., 76v., 77r., 77v., 78r., 79r., 83r., 103r., 106r.², 107r., 108r., 109v., 110r., 119v., 136r., 139r., 140r.

ARGUER (*verbe trans.*) ~ à l'encontre de qqc. *douter de qqc.*, 46v.; (*p. pr. empl. adj.*) *s'opposant à*, 71v.

[ARRAISONNER] (*verbe trans.*) *adresser la parole à qqn*, 9v., 81r.; *interpeler*, *apostropher qqn*, 62r., 146v.

[ARRÊT] (*subst. masc.*) *sans ~ aussitôt*, 138v.

ARSURE (*subst. fém.*) *brûlure*, 140v.

ART (*subst. masc. et fém.*) *aptitude à faire des sortilèges, magie*, 29r., 96v., 139v.; *science, savoir en général*, 80v., 103v.

ASSAVOIR (*verbe*) (*empl. présentatif*) *c'est~ c'est-à-dire*, 12r., 12v., 14r., 14v., 16r., 29r., 30r., 32v., 33v., 34r., 34v., 36v.², 37v.², 38r., 39r., 42r., 47v., 52r., 54v., 55v., 57v., 62v., 65v.², 67v., 70r., 72r., 72v., 74r., 80r., 83v., 89v., 91r., 91v., 95v., 104v., 111v., 118v.², 128v., 133v., 135r., 137r., 139r., 144v., 145r., 149r.; (*empl. trans.*) *pour savoir*, 22r.

ASSENER (*verbe*) (*empl. trans.*) ~ a [un lieu] *parvenir à (un lieu)*, 82r.; (*p. pa. empl. adj.*) *estre ~ être marié*

ASSEZ (*adv.*) *suffisamment*, 8r., 26v., 39r., 42r., 42v., 54r., 59r., 59v., 85v., 95v., 102r., 109r., 119v., 125r.; *très*, 20r., 66r., 73v., 84v., 88v., 142r., 143r.; *beaucoup*, 63v., 97r., 101v., 104r., 111r., 112v., 122v., 123r., 123v., 125r., 130r., 132r., 137v.; *d'~ de beaucoup*, 94v., 109v., 125r.

[ASSIGNER] (*verbe trans.*) *attribuer qqc.*, 90v.

assoufie (*verbe*), ASSUFFIRE, 17v.

[ASSOULACIER] (*verbe trans.*) *apaiser la souffrance (de qqn)*, 106v.

[ASSUEREEMENT] (*adv.*) *avec certitude*, 39r.

[ASSÛR] (*adj.*) *assuré*, 149r.

ATANT (*adv.*) *jusqu'a ~ que jusqu'à ce que*, 56r., 72v., 76v., 82v.; *alors*, 84v., 106v., 108r., 114r., 116r., 120v., 127r., 128v., 129r., 143r.², 146r., 147v.

ATOUR (*subst. masc. et fém.*) *habit*, 89r.; *parure*, 91v., 92v., 147r.; *état, situation*, 98v.

[ATOURNER] (*verbe trans.*) ~ qqn *faire la toilette à qqn*, 73v.; ~ qqc. *disposer, préparer qqc.*, 75v.; ~ qqn *vêtir qqn*, 84v., 89r.

ATOUT (*adv. et prép.*) *avec*, 4v.³, 6v., 9v., 16r., 16v., 20v., 26r., 29v., 34v., 40r., 111v., 113v., 132v., 147v., 148r.

[ÂTRE1] (*subst. masc.*) *un endroit protégé où l'on n'est pas contredit*, 42r.²

[ATTEMPRANCE] (*subst. fém.*) *modération*, 27v.

[ATTEMPREMENT] (*subst. masc.*) *modération*, 28v.

[ATTEMPRER] (*verbe trans.*) *apprêter qqc.*

[ATTOUCHEMENT] (*subst. masc.*) *contact*, 55r.

[ATTOUCHER] (verbe trans.) *toucher*, 11v.², 23v., 44v., 123v.; ~ qqc. *atteindre qqc.*, 55r.;
~ qqn / à qqn *avoir un contact sexuel avec qqn*, 126v., 127r.², 128r.

[ATTRAINER] (verbe trans.) *apporter en traînant*, 97r., 119v.

[ATTRAIRE1] (verbe trans.) *attirer*, 135r.

AUBE2 (subst. fém.) *vêtement sacerdotal (blanc)*, 39r., 40r.

AUCUNEFois (adv.) *une fois*, 40v.

AUCUNEMENT (adv.) *d'une certaine manière*, 72r., 72v.

[AUMÔNE] (subst. fém.) *offrande (à dieu)*, 6r.

AUTANT (adv.) *jusque ~ jusqu'à ce que*, 23v., 99v.

AUTEL1 (subst. masc.) *au Temple de Jérusalem, table où l'on dépose les offrandes (dans la religion judaïque)*, 6v., 8r.

[AUTHENTIQUE] (adj.) *qui est investi d'une fonction officielle*, 142v.

AUTORITÉ (subst. fém.) [à propos d'un texte] *force de référence*, 3r.; [à propos d'un chef] *pouvoir de se faire obéir, de décider*, 30r., 72v.; [de la V.M.] *influence agissante*, 41r.; *réputation*, 101v.; *estre en ~ disposer d'un certain pouvoir*, 104r., 104v.; *mettre en ~ qui impose le respect l'obéissance*, 129v.

AVALER (verbe intrans.) *descendre*, 73v., 82r., 87v., 92r., 139v.

[AVENANT2] (adj.) [d'une personne] *agréable et gracieux*, 113r.

[AVÈNEMENT] (subst. masc.) *venue*, 8v.

AVENTURE (subst. fém.) *malheur, adversité*, 41v., 115v.; *par ~ que. peut-être que; (loc. adv.) d'~/par ~ par hasard*, 2v., 4r., 11r., 14r., 40v., 47v., 54r.², 58v., 59r., 59v.², 60r., 60v., 65r., 73r., 96v., 135v.

[AVEUGLETÉ] (subst. fém.) *cécité*, 24v.

[AVIRONNER2] (*verbe trans.*) entourer complètement qqn ou qqc., 10v., 32r., 33r., 50v., 54r.

AVIS (*subst. masc.*) (il) est avis à qqn (*il*) semble à qqn, 58v., 97r., 115v., 120v., 125r.

[AVISER] (*verbe*) (*empl. adj.*) bien ~ instruit, informé en qqc., 10v., 18v., 92v., 113r., 127r.; (*empl. trans.*) percevoir par la vue qqc., 37r.; observer qqn/qqc., 59v.; ~ + interr. indir. prendre conscience, se rendre compte, 83v., 132v.; viser qqn, 98v.; prendre qqc. en considération, 143r.

AVOINE (*subst. fém.*) champ semé d'avoine, 87r.

AVORTIN (*subst. masc.*) avorton, 22r.

BAILLER1 (*verbe trans.*) mettre qqn au service, à la disposition de qqn, 4r., 6r., 7v.; donner, 8r.², 27v., 29v., 31v., 36v., 49r., 50r., 57v., 74v., 75r., 98v., 101r., 133r., 139r.; (*relig.*) accorder une faveur à qqn, 17v., 26v., 33v., 92v., 107v., 110v.; ~ la garde de confier à garder, 20r.; confier, 21r., 23r., 23v., 26v., 31r.; octroyer, 30r., 80r.

[BAILLIE1] (*subst. fém.*) avoir qqc. en sa ~ avoir qqc. à sa disposition, en son pouvoir, 89v.; pouvoir, 145r.

BAILLIR (*verbe trans.*) donner qqc. à qqn, 86v.

[BAISSELETTE] (*subst. fém.*) jeune fille, 112r.

BARAT (*subst. masc.*) ruse, fourberie, 104v., 111r.

[BARATERIE] (*subst. fém.*) fourberie, 64v.

BARON1 (*subst. masc.*) époux, 75v., 77v., 90v., 98v., 137r., 139v.²

BASSEMENT1 (*adv.*) à voix basse, 142v.

[BATTURE] (*subst. fém.*) coups, 63v., 64r., 97r.

[BÉER] (*verbe intrans.*) (*p. pa. empl. adj.*) la gueule ~ ouverte, 75v., 99v., 111r., 122v.

BELLEMENT (*adv.*) *doucement*, 91v.; *sans hâte*, 97r.

[BÉNÉISSON] (*subst. fém.*) *bénédictio*, 5r., 15v., 21r., 57v.

[BÉNÉVOLENCE] (*subst. fém.*) *bienveillance*, 72r.

[BÉNIGNITÉ] (*subst. fém.*) *bonté*, 32r., 33r., 36r., 59r., 63r.

[BÉNIN] (*adj.*) *bienveillant*, 33v., 36r., 36v., 45v., 50r., 105r., 106v.

[BENOÎT] (*adj. et subst. fém.*) ~ V.M. *bienheureuse*, 1v., 17r., 19v., 30r., 33r., 34v., 35r., 35v., 38r.², 39r.², 39v., 40r., 42v., 44v., 49r., 51v., 56r., 58r., 58v., 61r., 69r., 79r., 94v., 101r.; *glorieux*, 22v., 27r., 32v., 34r., 34v., 35r., 37v., 38v., 60r., 69r., 79r., 93v., 101r., 105v., 117v.; *béni*, 90r., 93v.², 123v.

[BIENHEURER] (*verbe*) (*p. pa. empl. adj.*) *qui jouit de la béatitude, qui est bienheureux*, 2r., 2v., 4r., 17v., 27r., 33v., 38r., 40r., 44r., 46r., 114v., 146v.

BLANCHISSURE (*subst. fém.*) *blanchissage*, 54v.

blechure (*subst. fém.*), **BLESSURE**, 45r.

bleschié (*verbe trans.*), *p.pa. de BLESSER*, 14r., 14v., 68v.

bleschiez (*verbe trans.*), *p.pa. de BLESSER*, 14v.

[BOBAN] (*subst. masc.*) [au sing.] *présomption vaniteuse de qqn*, 79v.; [au plur.] *faste (souvent avec une idée d'étalage)*, 93r.

BOCHET (*subst. masc.*) *boisson faite avec de l'eau, du sucre, du miel et des épices diverses (en partic. de la cannelle)*, 60v.

BOISE1 (*subst. fém.*) *tromprie, trahison*, 34v.

boullant (*verbe*), *p.pr. empl. adj. de BOUILLIR*, 70r.

[BOUQUET1] (*subst. masc.*) *bosquet*, 87r.

BOUTER1 (verbe) (empl. trans.) *mettre qqc./qqn*, 28v., 29r., 94v., 103r., 124v., 137v.; *pousser qqc./qqn*, 40v., 68v.², 75v., 92r., 140v., 150v.; ~ *le feu incendier*, 76r.; (empl. pronom.) *se cacher*, 73r., 102v., 127r.

BOUTON (subst. masc.) [comme auxiliaire de nég.] *désigne un obj. de peu de valeur*, 73v.

BOVE (subst. fém.) *grotte, cave*, 73r.

[BOYAU] (subst. masc.) *entrailles*, 99r.

[BRAILLER] (verbe intrans.) *crier fort*, 115r.²

BRAIRE (verbe intrans.) *hurler, se lamenter*, 97r.²

BRASSER (verbe trans.) ~ *qqc. tramer*, 139v.

[BREF] (adj. et subst. masc.) *lettre relativement brève*, 19r., 82r., 82v., 105v., 107v., 116r., 125v., 128v., 147v.

BREHAIGNE (adj.) *stérile*, 4v., 5r.³, 5v.²

[BREVET] (subst. masc.) *un écrit bref*, 78v., 82v., 83v.

[BROUIR] (verbe trans.) (p. pa. empl. adj.) *brûlé*, 83r., 108r., 109v.

[BÛCHER1] (verbe trans.) *frapper (à la porte)*, 29r.

BUERESSE (subst. fém.) *blanchisseuse*, 54v.

[BUFFE] (subst. fém.) *gifle*, 34v.

CACHERIE (subst. fém.) *fait de cacher*, 64r.

[CALENDE] (subst. fém.) *tant de jours avant le premier de tel mois*, 1v.⁴

[CARREAU] (subst. masc.) *trait d'arbalète*, 122r., 122v., 123r.

CAUSE (subst. fém.) (loc. adv.) *pour ~ de en raison de qqc.*, 2v., 64v.

[CAUTÈLE] (subst. fém.) *fourberie*, 39v.

CAUTELEUX (adj.) *rusé, fourbe*, 28v.

[CÉANS] (*adv.*) *en ce lieu même, ici*, 73v., 82v., 84v., 86r., 112v., 124v., 127v.², 133r., 138r.

[CEINDRE] (*verbe*) (*empl. trans.*) *~ l'espee serrer autour de soi le ceinturon de l'épée*, 59r.; (*empl. pronom.*) *soi ~ mettre sa ceinture*, 144r.

[CÉLESTIEN] (*adj.*) (*relig.*) *qui a rapport au ciel, au divin, céleste*, 9r., 23r., 29r., 63r., 71v.², 147r., 148v.

[CHAIR] (*subst. fém.*) *~ universel la vie éternelle*, 22v.

CHAIRE (*subst. fém.*) *siège à haut dossier*, 31r., 32v., 39r., 39v.³, 69r., 79v.

[CHALOIR1] (*verbe*) (*empl. impers.*) [*nég.*] *n'importe pas à qqn*, 93v., 112r., 112v., 119v., 140v.²

[CHAMBRIÈRE] (*subst. fém.*) (*relig.*) *servante de Dieu (en parlant de la V.M.)*, 6r., 9v., 23r., 26r., 26v., 71v., 72r.²; *domestique*, 24v.

[CHANCELIER] (*subst. masc.*) *chancelier, chanoine chargé de la garde des sceaux du chapitre*, 42r.², 53r.²

chandeille (*subst. fém.*), CHANDELLE, 111r., 132r.

CHAPE (*subst. fém.*) *cape*, 84v.

CHAPERON (*subst. masc.*) *capuchon (du moine)*, 84v., 124r.

CHAPITRE (*subst. masc.*) (*relig.*) *salle où se réunit un chapitre*, 67v.

[CHARIOT] (*subst. masc.*) *véhicule de transport à quatre roues*, 14v.

[CHARNELLEMENT] (*adv.*) *sexuellement*, 10r.

[CHAROGNE] (*subst. fém.*) [*péjoratif*] *chair*, 98r.

CHATEL (*subst. masc.*) *richesse*, 135r.

[CHÂTIER] (*verbe trans.*) (*p. pr. empl. adj.*) *~qqn mettre qqn en garde*, 80v.

[CHAUSSEMENT] (*subst. masc.*) *ensemble de tout ce qui couvre et protège le pied*, 37v.

[CHAUSSER1] (verbe) [inf. subst.] *chaussures*, 84r.

[CHEF] (subst. masc.) (loc.) au ~ d'un texte *dans la partie initiale (d'un texte)*, 3r.; tête, 24r.², 35v., 55r.², 57v.², 68v., 71v., 80v., 81r., 84r.; au ~ de + indic. de durée. *au terme de*, 86v., 128v., 145v.; (loc. verb.) parvenir à bon ~ *trouver une issue favorable*, 92v.; venir à ~ de qqc. *mener qqc. à bien*, 100r.; (loc.) de ~ en ~ *de bout en bout*, 104r.

CHEMISE (subst. fém.) en ~ *vêtu seulement d'une chemise*, 78r., 78v.

[CHENU] (adj.) *dont les cheveux sont devenus blancs de vieillesse*, 2v.

[CHER] (verbe intrans.) [d'un malade ou d'un mourant] *se coucher, s'aliter*, 79v., 112r., 144v., (soi), 23r.

[CHERTÉ] (subst. fém.) *tendresse portée à qqn*, 102r.

[CHÉTIF] (adj.) *mésirable, pitoyable*, 31v., 57r., 62v., 93r.; *méprisable*, 33v., 34r., 36r., 92v., 114v., 119r.

CHEVANCE (subst. fém.) *richesse, biens*, 79v., 90v., 102r., 108v., 112r.

chevrel (subst. masc.), CHEVREAU, 87r.⁴

[CHIROGRAPHE] (subst. masc.) *charte, lettre du contrat diabolique*, 27v., 30r., 31r., 34r., 36v.², 38r.², 71r.

[CHOIR] (verbe intrans.) *sombrier*, 16v., 33r.; *tomber en trébuchant sous l'effet d'un choc*, 39v., 40v., 82r., 92v., (~ de haut), 91v., (~ en bas), 122r., (~ en la fange), 91r., (~ en la fosse), 96v., (~ jus), 125r., (~ qq. part), 133r.; *tomber*, 40r., 55r., 106v., 116r., 122v., 150v., 151r.; ~ en + maladie *tomber malade*, 57v., 123v.; *s'effondrer*, 105r.; [de larmes] *couler*, 131v.

[CHOISIR] (verbe trans.) ~ qqn *apercevoir*, 91r.

CI (adv.) [Empl. Comme particule dém. Postposée] **, 3r., 5r., 5v., 6r., 8v., 12r.², 12v., 25v., 26r., 29r., 35r.², 37v., 43r., 45r., 45v., 47v., 51r., 55r., 66r., 69r., 70r., 71r., 75r.², 76r., 91v.,

95v., 97v., 104v., 105v., 109r., 109v., 110r., 112v., 114r., 115r., 126v., 137r., 138v.; ~ dessus
**à cette place, dans un texte*, 38v., 46r., 51v., 52v., 55v., 58r., 59r.², 59v.³, 95v., 129r., 131r.,
 151r., (

~ dessus), 42r.; (*loc. adv.*) de ~ en avant à *partit de ce moment*, 50v.; ~ devant *avant ce*
moment, 77v.; (*[sens temporel]*) à *cette place, dans un texte*, 2r., 4r., 17r.², 20r.², 27v., 28r.,
 46v., 63r., 64v., 66r., 79r., 151v., (~ devant), 33r., 43r., 46r., 60r., (~après), 65r.; [*sens local*]
ici, 5v., 10v.², 13v., 15v., 22r., 22v., 29v., 32v., 36v.⁴, 37r.², 40v., 41r., 50v., 75r., 80v., 82v.,
 83r., 84v., 86r., 88r., 88v., 89r., 89v.³, 90r.², 97v., 98r., 99r., 102r., 104r.², 105r., 108r.,
 109v., 118v., 124v., 127v., 132v., 133r., 134r., 136v., 151r.; à *présent*, 80v., 108v., 110v.,
 116v., 127v., 138r.; *plus haut*

[CIRON2] (*subst. masc.*) être vivant minuscule, considéré comme le plus petit qui soit, 111r.

[CLAIRET] (*adj.*) de couleur claire, 54r.

[CLIQUER] (*verbe intrans.*) faire du bruit, 144r.

[COAPÔTRE] (*subst. masc.*) frère dans l'apostolat, 22r.

coeullerent (*verbe trans.*), p.s.6 de CUEILLIR, 15r.

coeullies (*verbe trans.*), p.pa. de CUEILLIR, 15r.

COFFRET (*subst. masc.*) petit coffre, 54r.², 54v.

[COI] (*adj.*) calme, 74v., 89v.

[COIEMENT] (*adv.*) calmement, paisiblement, 85r., 91v.

COINTE (*adj.*) gracieux, élégant, 81r.; orgueilleuse, 94r.; agréable, 95r., 103v.

col (*subst. masc.*), COU, 115v.², 127r., 127v., 150v.

[COLÉE] (*subst. fém.*) coup donné sur le cou ou sur la nuque, par ext. coup., 34v., 64r.

[COLLOQUER] (*verbe trans.*) place qqn qq. part, 18r.

colompne (*subst. fém.*), COLONNE, 22r., 24r.

colz (*subst. masc.*), COU, 115v.

[COMMAND1] (*subst. masc.*) ordre, 78v.

COMMANDER (*verbe trans.*) ~ qqn à Dieu *recommander qqn à Dieu au moment de le quitter*, 86r., 144r.

[COMMETTRE] (*verbe*) (*empl. trans.*) *confier à qqn une responsabilité*, 142r.; (*p. pa. empl. adj.*) *estre ~ de qqn sous la responsabilité*, 64r.

COMMIXTION (*subst. fém.*) *relations charnelles*, 6r., 7v., 9r., 9v., 26v.

[COMMUNIER1] (*verbe intrans.*) (*relig.*) *recevoir le sacrement de l'Eucharistie*, 67r.

[COMPARER2] (*verbe trans.*) *payer qqc. de sa vie*, 79r.; *expier un péché*, 81r.; *subir les conséquences de qqc.*, 131v.

[COMPLAINdre (SOI)] (*verbe pronom.*) *se lamenter, gémir*, 25v., 50r., 63v., 65r.², 84r., 106v., 137v.²

[COMPLAINtif] (*adj.*) *qui se plaint*, 63v.

[COMPOSER] (*verbe trans.*) [un livre] *élaborer une œuvre littéraire (le plus souvent par compilation)*, 2r., 3r., 39r.

COMPRENDRE (*verbe trans.*) *s'emparer des sens et de la conscience de qqn*, 35r.; *contenir*, 70r.

[CONCÈVEMENT] (*subst. masc.*) *moment où un enfant est conçu*, 5v.

[CONCLURE (SOI)] (*verbe pronom.*) *décider*, 88v.

CONCORDE (*subst. fém.*) *harmonie*, 17v., 37r.

[CONCUEILLIR] (*verbe trans.*) *cueillir*, 111r.

[CONDESCENDRE] (*verbe trans.*) *consentir à qqc.*, 35r.; *céder à qqc.*, 56r.

[CONDUISERESSE] (*subst. fém.*) *guide*, 71r.

[CONFÉRER] (*verbe*) (*empl. trans.*) ~ qqc. à qqc. *comparer*, 30v.; (*empl. intrans.*) ~ ensemble *discuter*, 85v.

[CONFIRMER] (*verbe trans.*) ~ qqc. *affermir*, 19v.; ~ qqc. *ratifier*, 39r., 57v., 72v.

[CONFÈS] (*adj.*) *qui s'est confessé et a reçu l'absolution*, 128r.

CONFESSE (*subst. fém.*) *aller à ~ aller se confesser*, 76v.

[CONFIER] (*verbe*) (*empl. pronom.*) *soi ~ en qqn avoir confiance en qqn*, 108v.

CONFONDRE (*verbe trans.*) ~ qqn *anéantir*, 77r., 91v.

CONFUS1 (*adj.*) ~ *par la honte troublé*, 4v.; *moralelement effondré sous l'effet d'une émotion*, 36r.; *humilié*, 51v., 119r.

CONFUSION (*subst. fém.*) *honte*, 25r.

congnoissance (*subst. fém.*), **CONNAISSANCE**, 16r., 69r.

CONJONCTION (*subst. fém.*) *substance*, 17v.

[CONJOUIR] (*verbe trans.*) *faire un accueil chaleureux à qqn*, 105v.

[CONJURATION] (*subst. fém.*) *serment*, 57v.

CONJUREMENT (*subst. masc.*) *serment*, 92v.

[CONJURER] (*verbe trans.*) *invoquer (un esprit)*, 127v.²

[CONNAÎTRE] (*verbe trans.*) ~ qqn *charnellement avoir des relations charnelles avec qqn*, 10r.

[CONROI] (*subst. masc.*) *prendre ~ prendre des dispositions*, 115r.

CONSCIENCE (*subst. fém.*) *scrupule*, 32r.; *moralité*, 32v., 35r., 88v., 140r.

[CONSEILLER2] (*verbe*) (*empl. trans.*) [De Dieu] *Guider qqn*, 108v.²; (*empl. pronom.*) *soi ~ Trouver en soi-même la bonne ligne de conduite, ce qu'il faut faire*, 106r., 128r.

CONSENTIR (verbe) (empl. pronom.) soi ~ à qqc. *accepter de faire qqc.*, 28v., 56r., 86v.

[CONSOMMATION] (subst. fém.) *fin*, 27r.

[CONSTITUER] (verbe trans.) ~ qqn + nom d'une fonction *nommer, instituer*, 33v., 49v.

CONTENANCE (subst. fém.) *allure*, 79v.

[CONTENDRE] (verbe trans. indirect) *tendre à qqc., désirer qqc. et agir en conséquence*, 10r., 29r.

CONTENIR (verbe) (empl. pronom.) soi ~ *se comporter*, 45v., 76v., 139r.

[CONTINUEL] (adj.) *consécutif*, 36r.

[CONTREDIRE] (verbe trans.) (p. pa. empl. adj.) *interdite*, 132v.

[CONTREFAIT] (adj.) *fourbe*, 64r.; *difforme*, 125v., 132r.

CONTREVAL (adv.) *en bas*, 104v., 108r., 110r.

[CONTREVENGER] (verbe) (empl. pronom.) soi ~ de qqn *se venger de qqn*, 76r.

CONTRITION (subst. fém.) *regret d'avoir péché*, 33r., 37r., 58v., 101r.

CONTROUVER (verbe trans.) *inventer mensongèrement*, 3r., 7r.

CONVENABLE (adj.) *conforme à*, 37v.

CONVENANT (subst. masc.) *tenir ~ à qqn accomplir la promesse faite à qqn*, 90r.

CONVENT (subst. masc.) *avoir qqc. en ~ à qqn promettre qqc. à qqn*, 89v.; *promesse*, 134r.

[CONVERS1] (subst. masc.) *celui qui s'est converti à la religion chrétienne*, 146v., 147r., 147v., 148r.³, 148v.

CONVERSATION (subst. fém.) *fréquentation*, 5v.; *conduite*, 7r., 27v., 30v.

[CONVERSER1] (verbe) (empl. intrans.) *demeurer qq. part*, 1v., 19v., 148v.; *se comporter de telle ou telle manière*, 28v.

[CONVERSION1] (subst. fém.) *changement*, 30v.

[CONVERTIR] (verbe) (*empl. trans.*) amener qqn à qqc., 29r.; (*empl. pronom.*) se tourner vers Dieu ou N.D., 25r., 31v., 58v., 61v., 70r.

[CONVI] (subst. masc.) *festin*, 101v.

CONVOITEUX (adj.) *celui qui éprouve un désir immodéré pour les biens terrestres*, 110v.²

CORPORAL (subst. masc.) *linge qui se met sur l'autel pour y poser l'hostie pendant la messe*, 54r.²

[CÔTÉ] (subst. masc.) *flanc*, 67r.; [au pl.] *le ventre maternel*, 146v.

[COTTE] (subst. fém.) *tunique à manches, portée par les deux sexes de toute condition, ajustée sur le torse, un peu plus ample à partir des hanches, plus ou moins longue (jusqu'aux chevilles, puis, progressivement, jusqu'au genou), généralement mise sur la chemise*, 84r., 89r.²

COULE (subst. fém.) *Vêtement à capuchon porté par certains religieux*, 118v., 119r.

coulompne (subst. fém.), COLONNE, 33v.

COULON1 (subst. masc.) *colombe*, 8r., 8v., 82r., 83v.

COULPE (subst. fém.) *souillure du péché*, 32r.; *battre sa ~ signe par lequel on se reconnaît coupable en disant mea culpa et en se battant la poitrine*, 82r.; *n'avoir ~ de qqc. ne pas être coupable de qqc.*, 104v.

COUPELET (subst. masc.) *cime d'arbre*, 15r.

COURAGE (subst. masc.) *le cœur en tant que siège de la conscience de soi, des sentiments*, 10r., 35r., 51v., 54r., 54v., 65r., 72r., 93v.; *en son ~ en son for intérieur*, 16v., 29r., 73v., 75r., 83v., 107v., 116r., 117v., 149r.; *ardeur à agir fermement*, 19v., 111v.; *pensées*, 96v., 101v., 108v., 120v., 139v., 141r.

COURIR (verbe) (empl. intrans.) ~ sus qqn/qqc. *attaquer qqn/qqc.*, 27v., 61v., 100r., 115v., 130v.; (empl. trans. indir.) [d'une nouvelle] *se répandre*, 129v.

[COURROUCER] (verbe) (empl. intrans.) *fâcher*, 81r.²; (empl. pronom.) *se fâcher*, 83v., 86v., 126r., 129r., 143r., 143v.; (p. pa. empl. adj.) *fâché, irrité*, 48v., 58v., 69v., 75r., 76r., 99v., 104v., 121r., 122v., 132v., 134v., 137v., 146r., 146v.; *affligé*, 78v., 103r., 135v.

COURROUX (subst. masc.) *contrariété*, 13v., 109r.; *chagrin, affliction*, 33r., 81r., 89r., 102v., 107r., 138r., 139v.; [au pl.] *tourments*, 88v.

COURS¹ (subst. masc.) ~ du temps *idée d'écoulement temporel*, 2v.; *course*, 87r.

COURT (adj. et adv.) (loc. adv.) *tenir ~ laisser peu de liberté à qqn*, 85r., 92v., 106r., 111r.

COURTOIS (adj.) *favorable*, 19r.; *généreux*, 87v.; *celui qui est poli*, 113r., 141r.; [de la V.M.] *bienveillant*, 124r.

COURTOISIE (subst. fém.) *aide*, 18r.; *générosité*, 73v., 91v., 112v.; *faire ~ se montrer généreux*, 133r.; [au pl.] *générosités*, 139r., 147r.

coutes (subst. masc. et fém.), **COUDE**, 24v.

[COUTUME] (subst. fém.) *de / par ~ de /par habitude*, 4r., 91r.; *selon ~ selon l'usage*, 7r., 7v.², 8v., 9v., 23v.; *avoir ~ de avoir l'habitude de*, 9r., 51v.; (empl. impers.) *il est de ~ il est d'usage*, 52r., 54r., 54v., 89v.; *habitude*, 53v., 89v., 126v., 132r., 132v., 139r., 150v.

[COUVER] (verbe) (empl. pronom.) *se cacher*, 92r.

[COUVERTOIR] (subst. masc.) *couverture de lit*, 111v.

[CRAVANTER] (verbe trans.) ~ qqn *meurtrir qqn*, 40r.

[CRÉABLE] (adj.) *plausible*, 46v.

[CRÉANCE] (subst. fém.) (relig.) *foi religieuse*, 68r., 128r., 145v., 147r.; *croyance*, 91v.

[CRÉER] (verbe) (empl. trans.) ~ qqn *nommer qqn dans un office*, 28r.

[CRÉMEUR] (*subst. fém.*) *crainte*, 4v.

[CRÉMIR] (*verbe trans.*) *craindre*, 11r., 59v.², 66v.

creme (*subst. masc.*), CHRÊME, 147r.

[CREVER] (*verbe trans.*) [au fig.] ~ le coeur de qqn *causer un grand déplaisir à qqn*, 81r., 96v.

[CRIÉE] (*subst. fém.*) *ensemble de cris*, 121v.

[CROC1] (*subst. masc.*) *instrument utilisé par le diable pour se saisir de l'âme d'un damné et l'emporter en enfer*, 115v.², 116r.

[CROISSON] (*subst. fém.*) *croissance*, 7r.

[CUIDER] (*verbe*) (*empl. trans.*) ~ que croire, 3r., 5v., 7r., 8v., 9v., 16v., 21r., 43r., 45r., 50v., 75r., 81r.³, 83v., 85r., 85v., 91v., 100v., 104v., 105v., 108r., 109r., 109v., 112r., 112v., 114r., 124r., 132v.³, 135v.; ~+ inf. croire à tort, s'imaginer, 51v., 73r., 107r., 120r., 126v., 128r.; ~ de + inf. avoir l'intention de, 106r.; (*empl. subst.*) avis, 104r.

CURE (*subst. fém.*) avoir ~ de qqc. avoir la responsabilité de qqc, 28v.; charge d'une paroisse, 48v.; préoccupation, 79r., 93v., 146r.; n'avoir ~ de qqc. ne pas se soucier de qqc., 85v., 97v., 141r., 141v.²

CUSTODE2 (*subst. fém.*) [liturg.] *toile pour couvrir le ciboire*, 54r.

[DAMOISEAU] (*subst. masc.*) *jeune homme*, 81v., 82r., 82v.⁴, 83r.², 83v.⁴, 84r., 86v.², 87r.⁵, 87v.², 88r., 88v.², 89r.²

[DARD1] (*subst. masc.*) *flèche*, 140v.

[DÉBARATER] (*verbe trans.*) (*p. pa. empl. adj.*) estre ~ être mis hors de combat, être vaincu, 132v.

[DÉBAT] (*subst. masc.*) *dispute*, 48r.

[DÉBATTRE] (verbe) (empl. trans.) *frapper*, 114r.; (empl. pronom.) *se disputer*, 41r.; *s'agiter*, 139v.

[DÉBONNAIRE] (adj.) *bienveillant*, 4r., 10r., 43r., 94v., 97v., 132r., 143r.; *sans excès*, 4r.; *clément*, 21v., 31v., 32v., 50v., 65r., 65v., 67v., 95v., 107v., 134r., 140r.; *bienfaisant*, 35v.

[DÉBONNAIREMENT] (adv.) *avec bienveillance*, 58v.

[DÉBONNAIRETÉ] (subst. fém.) *bonté*, 138r.

[DÉBOUTER] (verbe trans.) ~ qqn d'un office *chasser*, 30r.

[DÉBRISER] (verbe trans.) (p. pa. empl. adj.) *briser*, 16r.

[DÉCELER] (verbe trans.) (p. pa. empl. adj.) *découvrir ce que qqn cache*, 147v.

decertenez (adj.), **DÉCERTENÉ**, 147r.

[DÉCEVABLE] (adj.) *trompeur*, 137r.

[DÉCEVEUR] (subst. masc.) *imposteur*, 32r.

[DÉCEVOIR] (verbe) (empl. trans.) ~ qqn *tromper*, 92r., 99r., 103r., 105r.²; (empl. pronom.) *se tromper*, 93r., 122v.; (p. pa. empl. adj.) *trompé*, 35r., 36r.², 36v., 39v., 47v.², 54r., 75r.², 105r.

[DÉCHARGER] (verbe trans.) (p. pa. empl. adj.) [d'une femme] *accouchée d'un enfant*, 145r., 146r.

[DÉCLINER] (verbe intrans.) [d'une pers.] *aller vers la mort en s'affaiblissant de plus en plus*, 38r.

[DÉCOCHER] (verbe trans.) *lancer une flèche avec l'arc*, 122r.

[DÉCOLLER1] (verbe trans.) *décapiter*, 147v., 150r.

[DÉCONFIRE] (verbe trans.) *vaincre qqn*, 95v., 109v., 121v.

[DÉCONFORTER] (verbe) (*empl. pronom.*) *se lamenter*, 97r.; (*p. pa. empl. subst.*) *attristé*, 139v.

[DÉCOUCHER] (verbe intrans.) *sortir du lit*, 127r.

[DÉCOUPLER] (verbe trans.) *lâcher (les chiens de chasse)*, 87r.

[DÉCOURIR] (verbe intrans.) (*p. pa. empl. adj.*) *coulé*, 131v.²

[DÉCOUVRIRE] (verbe) (*empl. trans.*) ~ *qqc. à qqn révéler*, 36v., 102r.; (*empl. pronom.*) *soi* ~ *à qqn s'ouvrir à qqn*, 81r., 87r., 103r.

[DÉCRACHER] (verbe trans.) *couvrir de crachats*, 34v.

[DÉDAIGNER] (verbe trans.) *mépriser*, 71r.

[DÉDAIGNEUX] (*adj.*) *méprisant*, 94r.

[DÉDIRE] (verbe trans.) (*p. pa. empl. adj.*) *contredit*, 92v.; *désavouer*, 118v.

[DÉDUIRE] (verbe) (*empl. pronom.*) *s'amuser*, 86v.

[DÉDUIT] (*subst. masc.*) *divertissement*, 73r.; *joie*, 137v.

[DÉFAUTE] (*subst. fém.*) *par ~ de par manque de*, 141v.; *il n'y a ~ il n'y a pas de manquement*, 142v.

[DÉFECTUEUX] (*adj.*) [*de l'être humain*] *qui présente des imperfections*, 18r.

[DÉFENDERESSE] (*subst. fém.*) [*de la V.M.*] *protectrice*, 65r., 71r.

[DÉFENSERESSE] (*subst. fém.*) [*de la V.M.*] *protectrice*, 32v., 33r., 35v.

[DÉFINEMENT1] (*subst. masc.*) *trépas*, 125r.

[DÉFROISSER] (verbe trans.) *meurtrir*, 100r.

[DÉGRATTER] (verbe) (*empl. pronom.*) *soi ~ se gratter*, 114r.

DEGRÉ (*subst. masc.*) *marche d'escalier*, 6v.², 7r., 150v.

[DÉITÉ] (*subst. fém.*) *divinité*, 16r., 19v., 26v., 34v., 63v.

[DÉJETER] (*verbe trans.*) repousser, 65r.

[DÉLAI] (*subst. masc.*) (*loc. adv.*) sans / nul ~ *sans tarder*, 78r., 89r., 97r., 104r., 105v., 108r., 113v., 117v., 124v., 129v.; *retard*, 143r., 143v.²

delaiant (*verbe intrans.*), *p.pr. de DÉLAYER*, 143r.

[DÉLAISSER] (*verbe trans.*) ~ qqc. *abandonner*, 58v., 128r., 132v., 134r., 142r., 143v.; ~ à faire qqc. *renoncer*, 92v., 97v., 101v., 103r.

[DÉLAYANCE] (*subst. fém.*) *retard*, 143r.

[DÉLECTER] (*verbe*) (*empl. pronom.*) *prendre plaisir*, 41v.

DELEZ (*prép.*) à côté de, 59r., 124v., 126r.

[DÉLIBÉRER] (*verbe trans.*) *décider*, 68v., 129r.

[DÉLIÉ] (*adj.*) *délicat*, 76r.

[DÉLIER] (*verbe trans.*) (*p. pa. empl. adj.*) *libéré*, 25r., 50v.

[DÉLINQUER] (*verbe intrans.*) *commettre un délit*, 50r.

[DÉLIT1] (*subst. masc.*) *faute*, 33v.

[DÉLIT2] (*subst. masc.*) *plaisir sexuel*, 5r., 92r., 102v.; *délice*, 85r., 87r.; *plaisir*, 150r.

delitable (*adj.*), **DÉLECTABLE**, 62v.

[DÉLIVRANCE] (*subst. fém.*) *libération*, 59v.; *accouchement*, 145v.

[DÉLIVRE1] (*subst. et adj.*) mettre qqc. à ~ *libérer*, 138v.; (*loc. adv.*) à ~ *entièrement*, 141r.

delivreresse (*subst. fém.*), **DÉLIVRERESSE**, 38r.

[DÉLIVREUR] (*adj.*) *libérateur*, 5r.

[DÉLOYAUTÉ] (*subst. fém.*) *perfidie*, 104v.

demaine (*subst. masc.*), **DOMAINE**, 116v.

[DÉMEMBRER] (*verbe trans.*) *mutiler en arrachant les membres*, 99v.

[DÉMENTER (SOI)] (verbe pronom.) *se lamenter*, 84v., 101v., 139v.

[DÉMÉRITE] (subst. masc.) *péché*, 77r., 83r.

[DÉMESURÉ] (adj.) *qui dépasse la mesure et la raison*, 107r.

[DÉMESURER] (verbe) (p. pa. empl. adj.) *qui dépasse la mesure et la raison*, 93v.

[DÉMETTRE (SOI)] (verbe pronom.) *soi ~ de qqc. renoncer*, 90v.

DEMEURE (subst. fém.) (loc. prép.) *sans ~ sans tarder*, 28r., 38r., 45r., 49r., 50r., 52r., 78r., 112r.

[DEMEURER] (verbe) (empl. pronom.) *soi ~ rester*, 11r.

[DÉMONTRANCE] (subst. fém.) *démonstration*, 33v., 55r., 135v.

[DÉMONTRER] (verbe trans.) *montrer*, 7r., 11r., 35v., 40r., 44r., 53r., 55v., 58r., 65v., 70r., 74v., 122v., 127r., 131v.; *donner à reconnaître*, 11v.

[DÉMORDRE] (verbe trans.) *mordre*, 115v.

[DÉNATUREL] (adj.) *pervers*, 91v.

[DÉNIER] (verbe trans.) *refuser d'accorder qqc. à qqn*, 25r.

[DÉNUER] (verbe trans.) (p. pa. empl. adj.) *privé de qqc.*, 35r.

[DÉPARTIR] (verbe) (empl. trans.) *distribuer, répartir*, 64v., 80v., 90v., 102r.³, 115r., 117v., 144v., 145r.; *séparer*, 136r.; (empl. pronom.) *partir*, 21v., 99v.², 116r., 124v., 147v.

[DÉPÊCHER] (verbe) (empl. trans.) *faire disparaître*, 64r.; (empl. pronom.) *se débarrasser de qqn*, 81v.

[DÉPIT] (subst. masc.) (loc. prép.) *en ~ au mépris de*, 86v.

[DÉPITER] (verbe trans.) *mépriser qqn*, 24v., 140r.

[DÉPLAISANT] (adj.) *mécontent*, 99v., 134v.

[DÉPLAISIR] (subst. masc.) *dégoût*, 76v., 107r.; *chagrin*, 106v.

[DÉPOUILLER] (verbe) (empl. trans.) enlever, 6v.; (empl. pronom.) se déshabiller, 21r., 59r.; (p. pa. empl. adj.) déshabillé, 23v., 78r.

[DÉPRIER] (verbe trans.) ~ qqn prier instamment, 30r., 46r., 50r., 58v., 61r., 108v., 114v., 121v.

[DÉPRISER] (verbe) (empl. trans.) mépriser, 30v., 31v., 35r., 56v., 113r., 144r.

[DERECHEF] (adv.) de nouveau, 8v., 18v., 32r., 36r.², 39r., 45r., 45v., 52r., 66r., 71r., 75r., 76r., 91r., 93v., 99v., 100r., 106v., 120v., 126v., 143r., 150r.

[DÉRISION] (subst. fém.) tort, 104v.

[DÉROBER] (verbe intrans.) voler, 44v.

[DÉROMPRE] (verbe trans.) ~ qqc. déchirer, 106v.

DERRAIN (adj.) ultime, 38v.

[DESACCOINTER] (verbe trans.) rompre avec qqc., 95r.

[DESACCOUTUMER] (verbe) (p. pa. empl. adj.) [d'une chose] dont on n'a pas l'habitude, 7v.

[DESAFFERIR] (verbe) (p. pr. empl. adj.) inconvenant, 8r., 42r.

[DÉSASSEMBLER] (verbe trans.) séparer, 127r.

[DÉSEMPARER] (verbe) (empl. trans.) disparaître, 71r.

[DESFERMER] (verbe trans.) ~ qqc. ouvrir, 75r.

[DESLOUER1] (verbe trans.) désapprouver, 89r.

[DESOBÉDIENT] (adj.) désobéissant, 143r.

[DÉSOLÉ] (adj.) affligé, 23r., 63r.

[DÉSORDONNER] (verbe) (p. pa. empl. adj.) immoral, 40v.

[DESPRISON] (subst. fém.) mépris, 91v.

[DESROI] (*subst. masc.*) *dommage*, 122r.

[DESSEMBLABLE] (*adj.*) *différent*, 57v.

[DESSERTTE] (*subst. fém.*) *mérite*, 77v., 83v.

[DESSERVIR] (*verbe*) (*empl. trans.*) *mériter qqc.*, 17v.², 24r., 27v., 32v., 33r., 33v.², 36r., 36v., 46r., 49v., 50v., 59v., 65r., 67r., 67v., 69v., 78v., 86v., 96r., 101r., 142r.; *assurer le service*, (~ *cure*), 48v.; (*empl. intrans.*) *servir*, 148v.

[DESVER] (*verbe*) (*empl. intrans.*) *perdre la tête*, 114r.; (*p. pa. empl. adj.*) ~ *maladie une maladie qui rend fou*, 93v.

[DÉTENIR] (*verbe*) (*p. pa. empl. adj.*) *détenu*, 32r.; *retenu*, 61v.; ~ *qqn le retenir*, 83r.

[DÉTIRER] (*verbe*) (*p. pa. empl. adj.*) *tiré*, 104v.

[DÉTORDRE] (*verbe*) (*empl. pronom.*) *se tordre (de douleur)*, 123v.; *se courber dans tous les sens*, 150v.; (*p. pa. empl. adj.*) *tordu (de douleur)*, 24v.

[DÉTRANCHER] (*verbe trans.*) *massacrer*, 33v.

[DÉTROIT1] (*subst. masc.*) *détresse*, 95r.

[DÉVALER] (*verbe trans.*) ~ *de qq. part descendre*, 73v.

DEVENIR (*verbe trans.*) *parvenir à qqc.*, 9r.

DEVERS (*prép.*) *auprès de*, 9v., 10v., 11r., 11v., 12v.², 13r., 13v., 16v., 23r., 26r., 29r., 78v., 79v., 81r., 81v., 83r., 83v., 87v., 89r., 98r., 100r., 106v., 112r.; *vers*, 16v.²; *du côté de*, 125r., 151r.

DEVINEUR (*subst. masc.*) *devin*, 106v.

DEVISER (*verbe*) (*empl. trans.*) *décrire*, 99r.; (*empl. intrans.*) *parler*, 85v.; (*p. pa. empl. adj.*) *choisi*

[DÉVOULOIR] (*verbe trans.*) ~ *qqc. refuser*, 118v.

[DÉVOYER] (verbe) (empl. trans.) *écarter qqn (de quelque part)*, 81v.; (empl. pronom.) *s'égarer*, 130v.; (p. pa. empl. subst.) *celui qui s'est égaré*, 147r.

DEXTRE (adj. et subst. fém.) (empl. adj.) *droit*, 99r., 100r., 126r., 130r.; (empl. subst.) *à ~ droite*, 1v., 102r.; *côté droit*, 23v., 82r.

DIABLOT (subst. masc.) *petit diable*, 91r.³, 92r.³, 92v.², 97r.

DIGNEMENT (adv.) *de façon convenable*, 23r.

DILECTION (subst. fém.) *amour pieux et purement spirituel que l'on porte à qqn*, 94v.

DILIGENCE (subst. fém.) *faire grant ~ de + inf. s'appliquer à*, 43r.; *zèle*, 128v.

DISCRET (adj.) *qui est plein de bon sens*, 79v., 113r.

[DISCRÉTION] (subst. fém.) *sagesse*, 80v.

[DISETTEUX] (adj. et subst. masc.) *nécessiteux*, 4r., 50r., 101v.

DISPENSATION (subst. fém.) (relig.) *autorisation spéciale, donnée par l'autorité ecclésiastique, de faire ce qui est défendu ou de ne pas faire ce qui est prescrit*, 30r.; *permission*, 31r.

[DISSOLU] (adj.) *débauché*, 45v., 131r.

[DISSOUDRE] (verbe trans.) *~ son mariage mettre fin à*

DISTILLER (verbe intrans.) *tomber goutte à goutte*, 70r.

DIVERS (adj.) *tres ~ singulier*, 117r.

[DIVINALEMENT] (adv.) *divinement*, 59r.

DOLENT (adj.) *affligé*, 57r., 66v., 76r., 77v., 78r., 78v., 79v., 89r., 97r., 99v., 102v., 103r., 106v., 109v.², 115r., 115v., 116r., 124v.², 127r., 132v., 136r., 138r., 140r., 146v.

[DOMMAGEABLE] (adj.) *préjudiciable*, 36r.

[DOMMAGEUX] (adj.) *pernicieux*, 32r., 36v.

[DOULOIR (SOI)] (verbe pronom.) souffrir à cause de qqc., 64r.²; se désoler de qqc., 65r.

[DOULOUREUX] (adj.) pénible, 96v.; malheureux, 137v.

[DOUTANCE] (subst. fém.) crainte, 124v.

[DRAPEAU] (subst. masc.) morceau de tissu, 11v., 54r.²

[DRESSER (SOI)] (verbe pronom.) soi ~ se lever, 43r.; soi ~ contre qqn s'opposer à, 46r.

[DROITURE] (subst. fém.) ce qui convient, 8v., 66v.; droit, 67r.; ce qui est juste, 83v.

[DROITURIER] (adj.) juste, 4r.; légitime, 27v., 32v.

[DROITURIÈREMENT] (adv.) d'une manière juste et équitable, 5r.

[DRUERIE] (subst. fém.) (péjoratif) séduction, 63v.

dueil (subst. masc.), DEUIL, 103r., 106v.², 112r., 113r., 116r., 118r., 130r.², 151r.²

eage (subst. masc. et fém.), ÂGE, 1r., 5v., 7r.³, 7v.², 8r., 8v., 79v., 86v., 128r., 139r., 149r.

eages (subst. masc. et fém.), ÂGE, 38v.

[ÉBAHIR] (verbe) (empl. pronom.) soi ~ (de qqc.) être surpris, 99v., 109v., 114r., 130r.; (p. pa. empl. adj.) étonné, 9r., 76r., 87v., 120r., 125r.³, 127r., 130r., 137r., 143v., 151r.; déconcerté, 125r.; (p. pr. empl. adj.) étonnant, 36v.

[ÉBATTRE] (verbe) (empl. intrans.) se distraire, 81r., 86v.; se détendre, 87v.; (empl. pronom.) se divertir, se détendre, 96r., 126r.

[ÉBAUBIR] (verbe trans.) ~ qqn surprendre, 108v.

[ÉBOULER] (verbe trans.) ~ qqn éventrer

[ÉCRIER] (verbe) (empl. pronom.) soi ~ dire en criant, 10v., 12r., 13v., 24v., 68v., 97r., 104v., 122r., 136r., 150v.

[ÉCRITEUR] (subst. masc.) écrivain, 3r., 3v., 60r.

[ÉCU] (subst. masc.) pièce de monnaie, 106r., 133r.; bouclier, 122r.², 137r., 138v.

[ÉCURER] (*verbe trans.*) ~ qqc. *nettoyer à fond*, 110r.

[ÉCUYER] (*subst. masc.*) *jeune homme d'armes vivant dans l'entourage d'un chevalier et pouvant lui-même aspirer à ce titre (chargé initialement, entre autres choses, de porter l'écu du chevalier)*, 128v., 136v., 150v.

[ÉDIFIER] (*verbe trans.*) *bâti*, 6v.

[EFFET] (*subst. masc.*) (*loc. adv.*) *par ~ en réalité*, 28r., 44r.

EFFORCEMENT (*subst. masc.*) *effort*, 35r.

[EFFORCÉMENT1] (*adv.*) *de toutes ses forces*, 35v.

[EFFORCER1] (*verbe*) (*p. pa. empl. adj.*) *renforcé*, 72r.

[EFFROI] (*subst. masc.*) (*loc. adj.*) *sans ~ paisible*, 74v.

[ÉGRATIGNER] (*verbe trans.*) *griffer*, 107r.

[ÉJOUIR] (*verbe*) (*empl. trans.*) *réjouir*, 37v., 43r.⁵, 75v.; (*empl. pronom.*) *se réjouir*, 5v., 13r., 15v., 22r., 44r.², 47v.², 51v., 72r., 72v., 128r.

[EMBLÉE] (*subst. fém.*) (*loc. adv.*) *en cachette*, (à l'~), 121v., (en ~), 96v.

[EMBLER] (*verbe trans.*) ~ qqc. *voler*, 44v.²

EMBRASEMENT1 (*subst. masc.*) *très forte chaleur*, 30v., 64v.

[EMBRASER] (*verbe*) (*p. pa. empl. adj.*) [au fig.] *enflammé, épris*, 29r., 72v.; *brûler*, 76r.

[EMBRASSER] (*verbe trans.*) [fig.] *choisir*, 35r.; *serrer dans ses bras*, 68r., 83r.

[EMBÛCHE] (*subst. fém.*) *embuscade*, 139v.

[EMBÛCHER] (*verbe*) (*p. pa. empl. adj.*) *caché*, 97v.

[EMMI1] (*prép.*) *au milieu de*, 108v., 127v.

[ÉMOI] (*subst. masc.*) *sans ~ sans délai*, 97v.

[ÉMOUCHOIR] (*subst. masc.*) *éventail*, 55r.²

[ÉMOUVOIR] (verbe) (empl. trans.) *mettre en mouvement qqn par des exhortations*, 71v., 110v.; (empl. pronom.) *se mettre en mouvement*, 84r.

EMPARENTÉ (adj.) *qui a un lignage*, 148v.

EMPARLÉ (adj.) *éloquent*, 143r., 149r.

[EMPÉTRER] (verbe trans.) *faire obtenir qqc. à qqn*, 34r.², 36r.; *obtenir*, 37r., 59v.

EMPIREMENT (subst. masc.) *détérioration*, 37v.

[EMPLIR] (verbe trans.) ~ qqc. de qqc. *remplir*, 68v.

[EMPRENDRE1] (verbe trans.) ~ qqc. *entreprendre*, 74v., 128v.; ~ à + inf. *commencer à*, 82r.

[EMPRÈS] (prép. et adv.) (empl. prép.) [valeur locale] *À côté de*, 8r., 11r., 20v., 39r., 47v., 57r., 74r., 87r., 97v., 126v., 132r., 150v.; [valeur temporelle] *après*, 40r., 62r., 72v.; (empl. adv.) *auprès*, 94v., 99v., 103v., 113v., 114v., 126r., 144r.

[EMPUANTIR] (verbe trans.) *dégager une odeur pestilentielle*, 96v.

[ÉMU] (adj.) *ébranlé*, 30r., 36v., 48v., 58v.

[ENAMOURER] (verbe trans.) (p. pa. empl. adj.) *amoureux*, 74r.

enchainte (adj.), ENCEINTE2, 10r., 57r., 120v., 145v.

[ENCHASSER] (verbe trans.) ~ qqn *chasser*, 99v.

encheist (verbe intrans.), pr.3 de ENCHOIR, 93v.

enchens (subst. masc.), ENCENS, 13r.

[ENCHERCHER] (verbe trans.) ~ qqn *chercher*, 128r.

[ENCLIN1] (adj.) ~ à qqc. *disposé*, 40v., 60v., 110r.; [de la tête] *baissé*, 71v.

ENCLINER (verbe) (empl. trans.) ~ qqc. *incliner*, 15r.; (empl. pronom.) *s'incliner*, 73v.; ~ + prép. *s'incliner*, (~ devant qqc.), 104r., 117v., (~ vers qqn), 117r.

[ENCLORE] (*verbe trans.*) ~ qqn qq. part *enfermer*, 105r.; (*p. pa. empl. adj.*) *enfermé*, 150v.

[ENCOMBRER] (*verbe*) (*empl. subst.*) *embarras*, 98v.

ENCOMMENCEMENT (*subst. masc.*) *commencement*, 32r.

[ENCOMMENCER] (*verbe*) (*empl. trans.*) ~ qqc. *commencer*, 38r.

ENCONTRE2 (*prép.*) (*loc. adv.*) à ~ de *contre*, 16r., 38v., 46r., 46v., 51v., 78r., 134r.; *contre*, 16v., 32r., 32v., 33r.³, 48v., 58r., 58v., 59v., 68r., 69v., 93v., 99r., 99v., 105v.², 113v., 120r., 121r., 122r., 135v.

ENCOSTE (*prép.*) à côté de, 73v., 85v.

ENCOURIR (*verbe*) (*empl. trans.*) s'exposer à subir (qqc. de fâcheux), 3v., 16v., 62r., 67r.; ~ en une maladie *tomber malade*, 93v.; (*empl. pronom.*) soi ~ se précipiter, 135v.

[ENCUSER] (*verbe*) *accuser*, 35r., 78v.

ENDEMAIN (*subst. masc.*) *lendemain*, 72v., 83v., 87v., 131v.

[ENDOCTRINEMENT] (*subst. masc.*) *enseignement*, 2v.

ENDOCTRINER (*verbe trans.*) ~ qqn *instruire*, 19v., 91v.; (*p. pa. empl. adj.*) mal ~ mal élevé, 124v.; (*p. pr. empl. adj.*) en instruisant, 80v.

ENFANÇONNET (*subst. masc.*) *petit enfant*, 80v., 146v.

ENFANTEMENT (*subst. masc.*) *accouchement*, 2v., 5v., 9v., 25r., 145v., 147r.

ENFANTERESSE (*adj.*) [d'une femme] *qui a enfanté*, 9v., 11r.

ENFANTET (*subst. masc.*) *petit enfant*, 14r.², 15r., 69r.

ENFERMERIE (*subst. fém.*) *infirmérie*, 52r.

[ENFERMETÉ1] (*subst. fém.*) *infirmité*, 144r.

[ENFLAMBER] (*verbe trans.*) (*p. pa. empl. adj.*) *enflammé*, 13v.

ENFLÉ (*adj.*) *gonflé*, 96v., 98r., 123v.

[ENFLER] (*verbe*) (*empl. trans.*) *gonfler*, 94r.; (*empl. pronom.*) *soi ~ grossir*, 9v.

[ENFOUIR] (*verbe*) (*empl. trans.*) *enterrer qqn*, 107r., 116r.

ENGENDRERESSE (*subst. fém.*) ~ de qqc. *celle qui donne naissance à qqc.*, 43r.

[ENGIN] (*subst. masc.*) *ruse*, 126v.

ENGRANT (*adj.*) *estre ~ à + inf. être disposé à*, 112v.

[ENHARDIR] (*verbe*) (*empl. pronom.*) *soi ~ oser*, 11r.

ENHORTEMENT (*subst. masc.*) *exhortation*, 56v., 96r.

[ENHORTER] (*verbe*) (*empl. trans.*) ~ qqn *que + subj. exhorter qqn à*, 56r.

ENJOINDRE (*verbe*) (*empl. trans.*) *imposer à qqn qqc.*, 100v., 107v., 140r.

[ENLUMINER] (*verbe trans.*) [d'un être céleste] *répandre la lumière de sa grâce sur qqc./qqn*, 70r., 148r., 149v.

ENNUYER (*verbe*) (*empl. trans.*) *faire souffrir qqn*, 116r.; (*empl. pronom.*) *se lasser de qqc.*, 129r.

[ENOINDRE] (*verbe trans.*) ~ qqn *oindre*, 66v., 67r.

[ENOMBRER] (*verbe*) (*empl. pronom.*) [de Jésus] *s'incarner*, 9v.

[ENQUÉRIR] (*verbe*) (*empl. trans.*) *chercher à savoir qqc. auprès de qqn*, 13r.², 13v., 48r., 53r., 61v., 103v., 134v.; ~ de qqn/de qqc. *se poser des questions sur la nature de qqn/qqc.*, 64r.; *se renseigner sur qqn*, 148r.; (*empl. intrans.*) *chercher à comprendre*, 59v.

[ENRAGÉ] (*adj. et subst.*) *fou*, 93v., 99v., 114r., 116r., 139v.

ENS (*adv.*) *à l'intérieur*, 10v., 21v., 29r., 31v., 97v.

ENSOIGNE (*subst. fém.*) *excuse*, 119v.

[ENSOIGNER] (*verbe*) (*empl. intrans.*) *occuper*, 120r.

[ENSUIVRE] (*verbe*) (*empl. pronom.*) [d'un écrit, d'une parole rapportée] être mentionné dans la suite du discours, 2v., 9r., 9v., 19r., 22v., 30v., 34r., 42r., 43v., 49v., 52v., 61r., 62r., 62v., 63v., 69r., 70v., 79v., 83r., 119v.; (*loc. prép.*) en ~ qqc. [au fig.] selon qqc., d'après, 3v.; (*empl. trans.*) suivre, 44v.; être mentionné plus loin (dans un texte), 65r.; (*empl. pronom.*) survenir, 44v.; (*p. pr. empl. adj.*) qui suit, 15v., 29r., 48v., 56v.

[ENTACHER] (*verbe*) (*empl. trans.*) estre ~ de qqc. souillé d'un vice., 99r.

[ENTAILLÉ] (*adj.*) sculpté, 55r.

ENTAILLER (*verbe*) (*empl. trans.*) sculpter, 129r.; (*p. pa. empl. adj.*) sculpté, 125v., 126r., 128v., 129v.

ENTAILLEUR (*subst. masc.*) sculpteur, 129v.

ENTENDANT (*adj.*) instruit, 6r.

ENTENDEMENT (*subst. masc.*) faculté de compréhension, 8r., 92v., 95v., 115v.

ENTENDRE (*verbe trans.*) ~ qqn comprendre, 7v., 104r., 121r., 121v.; ~ à qqc. y mettre son attention, 7v., 22v., 30v., 56r., 68v.; consentir à faire qqc., 9v.; ~ à qqn prêter attention à qqn, 74r.; avoir l'intention de faire qqc., 76r., 80v., 106r.; ~ à qqc. vaquer à qqc., 85v., 89r., 93r., 116v.; écouter, 103v., 134r.

ENTENTE (*subst. fém.*) intention, 79v., 133v., 137v.

ENTENTIF (*adj.*) attentif, 51r., 52r., 63v., 95v., 144v.

ENTENTIVEMENT (*adv.*) attentivement, 56r.

[ENTOUAILLIR] (*verbe trans.*) ~ qqn mettre dans un linceul, 124v.

ENTOUR (*adv. et prép.*) (*empl. adv.*) alentour, 50v., 96v., 130r., 151r.; (*empl. prép.*) près de, 80r., 127v.; autour de, 87v., 91r., 114r., 125r., 133v.

[ENTRAIMER (SOI)] (*verbe pronom.*) (*empl. réciproque*) s'aimer l'un l'autre, 80r., 139r.

[ENTRELACER] (verbe pronom.) *enlacer une chose dans une autre*, 9v., 19v.

[ENTRELAISSER] (verbe trans.) *~ qqn abandonner*, 99r.

[ENTREMENTRES] (adv.) *pendant ce temps*, 50r., 53r., 66v.

[ENTREMETTRE (SOI)] (verbe pronom.) *se charger de qqc.*, 103r., 112r., 124r.

[ENTROUBLIER] (verbe trans.) *~ qqn oublier*, 101v.

ENVIE (subst. fém.) *avoir ~ de qqc. être animé d'un sentiment d'hostilité*, 96r.

ENVIS (adv.) *à contrecœur*, 87v., 123v.

ENVOISURE (subst. fém.) *par ~ plaisanterie*, 126r.

[ÉPAISSEMENT1] (adv.) *de manière épaisse*, 86r.

[ÉPANDRE] (verbe) (empl. trans.) *verser*, 33v.; (empl. pronom.) *se répandre*, 68v.; (p. pa. empl. adj.) *répandu*, 37v.

[ÉPANIR] (verbe) (p. pa. empl. adj.) *épanoui*, 95v.

[ÉPERDRE] (verbe) (p. pa. empl. adj.) *troublé*, 77r.; *égaré*, 78r., 112r.; *angoissé*, 126v.

[ÉPRENDRE] (verbe trans.) (p. pa. empl. adj.) [au fig.] *saisi*, 40v., 112v., 121v.; *enflammé*, 58v., 79r., 102v., 149v.; *être en proie à un sentiment*, 121v.

[ÉPROUVER] (verbe) (empl. trans.) *~ qqc. vérifier*, 11r.², 143v.; (empl. pronom.) *soi ~ faire ses preuves*, 72r., 126r.; (p. pa. empl. adj.) *vérifié*, 148r.

[ÉQUAL] (adj. et adv.) *égal*, 22r., 26v.

ERRAMMENT (adv.) *immédiatement*, 73v., 83r., 91v.

[ERRER2] (verbe) (p. pr. empl. subst.) *personne qui s'égare dans l'erreur*, 32v., 35r.

[ERRONÉABLE] (adj.) *qui constitue une erreur*, 38r.

[ESBAISSER (SOI)] (verbe pronom.) *s'abaisser*, 37r.

[ESBANOYER (SOI)] (verbe pronom.) *s'amuser*, 102v.

ESCIENT (subst. masc.) (loc. adv.) à (son) ~ *en pleine connaissance de ce qu'on fait*, 3r., 130v.²

[ESCLISTRE] (subst. masc. et fém.) *éclair*, 55r., 73r.

ESCONDIRE (verbe trans.) ~ *qqn rejeter*, 144r.

escorchie (verbe), *p.pa. de ÉCORCHER*, 103r.

[ESCOUFLE] (subst. masc.) *milan, un oiseau considéré comme symbole du flatteur et représentation de la gourmandise*, 116v.

[ESCOURCER (SOI)] (verbe pronom.) *retrousser ses vêtements*, 92r.

ESCREMIE (subst. fém.) *combat*, 122r.

esguaree (adj.), *ÉGARÉ*, 115v.

[ESLIESSER (SOI)] (verbe pronom.) *se réjouir*, 43r.

eslonga (verbe), *ÉLOIGNER*, 86v.

eslongeroies (verbe), *ÉLOIGNER*, 128r.

[ESMAYER (SOI)] (verbe pronom.) *s'inquiéter*, 77v., 96v., 108v.

ESPACE (subst. masc. et fém.) (loc. adv.) par l'~ (d'une unité de temps) *la durée de cette unité de temps*, 1v., 4r., 6r., 12r., 12v., 22v., 35v., 38r., 42r., 45r., 50r., 53r., 86r.; *une certaine durée de temps*, 16v., 28v., 30r., 36r., 61v., 93v., 101v., 107r., 117v.

espace (subst. fém.), *ESPÈCE*, 47v.

[ESPARDRE] (verbe) (*p. pa. empl. adj.*) *dispersé*, 20v.; [*des cheveux*] *décoiffé*, 68v.

espece (subst. fém.), *ESPÈCE*, 8r., 54r.

[ESPÉCIAL] (adj.) (loc. adv.) par ~ *en particulier*, 4v.; *particulier*, 70v., 141v.

[ESPÉCIALEMENT] (adv.) *spécialement*, 20v., 54r., 60v.

[ESPIRITUEL] (adj.) *spirituel*, 63v.

espoentable (*adj.*), ÉPOUVANTABLE, 71v.

espoentables (*adj.*), ÉPOUVANTABLE, 97r.

espoenté (*adj.*), ÉPOUVANTÉ, 30v., 49r., 52r., 55r., 56v.

[ESPONDE1] (*subst. fém.*) ~ du lit *bord*, 76r.

[ESQUIVER] (*verbe trans.*) ~ qqc. *éviter*, 92r.; ~ qqn *protéger qqn*, 114v.

ESTACHE (*subst. fém.*) *poteau de supplice*, 100r.

ESTER (*verbe intrans.*) *laisser qqn ~ laisser qqn tranquille*, 97v.

[ESTERNIR (SOI)] (*verbe pronom.*) *se prosterner*, 22v.

ESTRAIN (*subst. masc.*) *paille servant de litière*, 76r., 111r.

ESTRIF (*subst. masc.*) *conflit*, 15v.

[ÉTABLE] (*subst. fém.*)

[ÉTERNE] (*adj.*) *éternel*, 43r.

[ÉTOUPER] (*verbe trans.*) ~ + son nez *se boucher le nez*, 124r.

[ÉTRANGE] (*adj. et subst. fém.*) *bizarre*, 19v.; (*empl. subst.*) *étranger, qui vient d'autrui*, 31v., 44v., 94v.

[ÉTRANGER2] (*verbe*) (*empl. trans.*) ~ qqc. *éloigner*

[ÉTREIGNEMENT] (*subst. masc.*) *grincement*, 97r.

[ÉTREINDRE] (*verbe trans.*) ~ qqc. *serrer fortement*, 49v., 50v.

[ÉTRENNE] (*subst. fém.*) *cadeau*, 4v.

[ÉTUDE] (*subst. fém.*) *soin que l'on porte à qqc.*, 38v., 43r., 48v.

[ÉTUDIE] (*subst. fém.*) *zèle*, 79r.

[ÉTUDIER (SOI)] (*verbe pronom.*) *consacrer ses efforts à qqc.*, 44v., 50v., 53r., 53v., 56v., 58r., 141v.

[ÉVANOUIR (SOI)] (*verbe pronom.*) *disparaître sans laisser de trace*, 5v., 99v., 109v., 127r., 130r., 133r., 143v.

[ÉVERTUER (SOI)] (*verbe pronom.*) *déployer de la force à faire qqc.*, 103r., 122v., 146r.

eveschié (*subst. masc.*), ÉVÊCHÉ, 28v.

[ÉVIDEMMENT] (*adv.*) *d'une manière manifeste*, 132r.

EXAMINÉ (*adj.*) *éprouvé*, 80v.

[EXCUSER] (*verbe*) (*empl. trans.*) ~ *qqn défendre*, 35r.

[EXERCITE] (*subst. masc.*) *exercice*, 39v.

[EXHAUSSEMENT] (*subst. masc.*) *élévation*, 146v.

[EXHAUSSER] (*verbe trans.*) [au fig.] *élever*, 20v., 102r.

[EXHAUSSEUR] (*subst. masc.*) *celui qui élève*, 6v.

[EXPECTATIF] (*adj.*) *qui se fait attendre*, 17v.

[EXPLOITER] (*verbe*) (*empl. intrans.*) *se hâter*, 73r., 82r., 128v.; *agir, accomplir*, 75r., 139v.

[EXPURGER] (*verbe trans.*) ~ *qqc. purger*, 110v.

extaint (*verbe trans.*), *pr.3 de ÉTEINDRE*, 30v.

extainte (*verbe trans.*), *p.pa. de ÉTEINDRE*, 23v.

[EXTRAIRE] (*verbe*) (*p. pa. empl. adj.*) *qui est né de (par considération au lignage)*, 134v.

[EXTRÉMITÉ] (*subst. fém.*) *situation extrême*, 123v.

[FABLE] (*subst. masc.*) *propos mensonger*, 115v.

FAISEUR (*subst. masc.*) *celui qui fait qqc.*, 37r., 41r., 68v.

FANGE (*subst. fém.*) *endroit creux rempli de boue*, 91r.

[FANTÔME] (*subst. masc. et fém.*) *illusion*, 5v., 71r.

[FAUSSEMENT1] (*adv.*) *traîtreusement*, 36r., 47v., 78v., 146r.

FAUSSER (*verbe trans.*) ~ *qqc. transgresser, enfreindre*, 98r., 146r.

FAUSSETÉ (*subst. fém.*) ~ *de qqc. caractère de ce qui est falsifié*, 2v.

[FAUX2] (*adj.*) *perfide*, 19v., 21v., 23r., 29v., 30r.², 36v., 64r., 75r., 84r., 104v., 105r., 105v., 106r., 108v.; *traître*, 75r., 75v., 77r., 79r., 90r., 139r., 146r.

[FEINTISE] (*subst. fém.*) *hésitation*, 149v.

[FÉLON] (*adj.*) *traître*, 29v., 63v.², 68r., 74v.; *méchant*, 58v.

[FÉLONIE] (*subst. fém.*) *déloyauté*, 76r., 80v., 81v.

fenee (*verbe trans.*), *p.pa. de FANER*, 87v.

ferce (*subst. fém.*), *FARCE2*, 109v.

[FÉRIAL1] (*adj.*) *de fête*, 72v.

[FÉRIR] (*verbe trans.*) *porter des coups à qqn avec (une arme)*, 122v., 131v., 137r.

[FERMER] (*verbe*) (*empl. trans.*) ~ *en qqn. s'appuyer sur qqn*, 107v.

[FESTOIEMENT] (*subst. masc.*) *fête*, 75v., 126v.

FESTOYER (*verbe*) (*empl. trans.*) ~ *qqn accueillir qqn chaleureusement*, 73v., 110r., 137r.; (*empl. intrans.*) *fêter*, 72r.²

FEURRE (*subst. masc.*) *fourrage servant de litière*, 76r.

[FÈVRE] (*subst. masc.*) *forgeron*, 116r.

FIANCE (*subst. fém.*) *confiance*, 32v., 61r., 107v.; *espérance*, 103r., 129v.

[FICHER] (*verbe*) (*empl. trans.*) *enfoncer*, 115v.; (*empl. pronom.*) *s'attacher*, 98r.; (*p. pa. empl. adj.*) *Installé*, 38r.; *fixé*, 108v.

FIENS (*subst. masc.*) *excréments de certains animaux*, 75v., 123v.

[FIÈREMENT] (*adv.*) *avec présomption*, 103v., 132v.

[FIERTE] (subst. *fém.*) reliquaire de grande dimension en forme de châsse, 20v., 24r.⁴, 24v., 25r.

FIGURE (subst. *fém.*) représentation en peinture, 69v.²

FIN2 (adj.) (loc.) de cœur ~ *de tout cœur*, 82r., 115r.

FINABLEMENT (adv.) *finale*ment, 34r., 35r., 38r., 39v., 41v., 44r., 46r., 48r., 49r., 51r., 52r., 53v., 61v., 66r., 69r., 70v., 73r., 79r., 86v., 90v., 123r., 145r.

[FINER] (verbe) (empl. *trans.*) ~ sa vie / ses jours Mourir, 28r., 41r., 52v., 53r., 56v., 69v., 83r., 88r., 95v., 115r., 116r.; (empl. *intrans.*) se terminer, 17r., 20r., 79r., 125r., 151v.

[FLAIRER] (verbe) (empl. *intrans.*) exhaler une odeur, 23v., 80v.

[FLANC] (subst. *masc.*) (pl.) le sein maternel, 34r., 100v., 118v., 120v., 137v.

FOISON (subst. *fém.*) grand ~ de + subst. (très) grande quantité de, 13r., 33v., 68v., 84r., 122v.

[FOLOYER] (verbe *intrans.*) se conduire de façon insensée, 133r.

FONDRE1 (verbe *trans.*) ~ qqc. anéantir, 104v.

[FONTS] (subst. *masc. plur.*) bassin contenant l'eau bénite avec laquelle on baptise, 69r.

[FORAIN] (adj.) extérieur, 5v.

[FORCENÉ] (adj.) [d'une personne] qui est hors de son sens, 81r., 92v.

[FORCENER] (verbe) (p. pr. empl. adj.) qui est en fureur, 14r.

FORESTIER1 (subst. *masc.*) garde forestier, 81v.³, 83r.⁴, 83v.

[FORFAIRE] (verbe *intrans.*) se rendre coupable d'un crime, 103r.

FORFAIT (subst. *masc.*) faute grave, 32r., 76v., 86r.; crime, 90r., 135v.

FORS (adv. et prép.) excepté, 39v., 48r., 49r., 73v., 74v., 84r., 93r., 103r., 112r., 137r., 137v.², 139r., 143r.

[FORTIFIER] (verbe trans.) *renforcer, confirmer une alliance*, 1v.

[FORTRAIRE] (verbe) (empl. trans.) ~ qqc. à qqn dérober, 49v.

[FOUDROYER] (verbe trans.) (p. pa. empl. adj.) *abattu*, 16v.

[FOURCHE] (subst. fém.) (pl.) *gibet*, 105v., 107r.

[FOURRIER] (subst. masc.) *celui qui, attaché à une personne ou un groupe de personnes, est chargé d'assurer le logement au cours des déplacements*, 60v.

[FOURVOYER] (verbe trans.) *dévier*, 65r.

fraille (adj.), FRÊLE, 52v.

[FRANC2] (adj.) *pur, net*, 18v., 71r.; *accompli*, 72r.

[FRAUDER] (verbe trans.) (p. pa.) *déçu*, 22v., 30v., 31r., 70v.

FRAUDULEUX (adj.) *qui est enclin à la tromperie*, 29r., 64v., 75r., 78r.

[FRAYEUR1] (subst. fém.) *peur*, 30r., 52v.

[FRÉNÉSIE] (subst. fém.) [MÉD.] *délire violent provoqué par des humeurs chaudes dont les fumées montent au cerveau*, 93v.

fres (adj.), FRAIS2, 120v.

fresches (adj.), fém.pl. de FRAIS2, 95v.

[FUMIÈRE] (subst. fém.) *fumée*, 55r., 96v.

GARANT (subst. masc.) *protection*, 138v.

[GARANTIR] (verbe) (empl. trans.) ~ qqn *protéger*, 78v., 98v., 108r., 122r.; ~ qqn de qqc. *préserv*er qqn de qqc., 83v., 107v., 122r.; (empl. pronom.) ~ de qqn / qqc. *se protéger*, 122r.

[GARNIR] (verbe trans.) (p. pa. empl. adj.) *équipé*, 136v.; *pourvu*, 141v.

GEHINE (subst. fém.) *torture*, 21r., 31r., 64v., 78r., 140r.

[GEHIR] (verbe trans.) *avouer*, 34r.

gemissans (verbe trans.), p.pr. de GÉMIR, 63r.

gemissant (verbe trans.), p.pr. de GÉMIR, 106v.

gemy (verbe trans.), p.pa. de GÉMIR, 125r.

[GÉNITOIRES] (subst. fém. plur.) membres ~ organes de la reproduction, 47r., 47v., 48r.

[GENOUILLONS] (subst. masc.) (loc.) à ~ à genoux, 93v.

GENS (subst. masc. et fém. plur.) les paiens, 22r.

[GENT1] (subst. fém.) peuple, 5r., 7v.², 23v., 27v., 124v.²

[GENT2] (adj.) gracieux, 86v., 101v., 102v., 124v., 150v.

GENTEMENT (adv.) comme il faut, 75v., 82v.

[GENTIL] (adj.) gracieux, 81r.

GERMAIN (adj.) frère ~ frère né du même père et de la même mère, 49v.², 104r.

[GÉSINE] (subst. fém.) accouchement, 146v.

[GÉSIR] (verbe) (empl. intrans.) être étendu, 37v., 66v., 70v., 77v., 92r., 94v.; être couché, 66v., 93v., 94r., 102v., 127r.; avoir des relations sexuelles avec qqn, 75v., 102v., 104v., 107r., 127r.; (p. pr. empl. adj.) étendu, 16r., 68v.; [d'une femme] être en couches, 101v.

GLOUTONNIE (subst. fém.) gloutonnerie, 141r.

[GOLIARDIE] (subst. fém.) paroles grossières, 109v.

[GONFALON] (subst. masc.) bannière d'église, que l'on porte en procession, 127r.

gouzier (subst. masc.), GOSIER, 45r.

[GRADUALE] (adj.) psaumes ~ psaumes chantés sur les degrés du jubé. Chaque psaume correspond à une des quinze marches du temple que la Vierge monta à l'âge de trois ans, 6v.

[GRAINDRE] (adj.) [au compar.] plus grand, 85r.

GRANDELET (adj.) [d'un enfant] qui commence à devenir grand

GRANDEMENT (*adv.*) *beaucoup*, 30r., 32r., 37v., 40r., 42r., 47v., 49r., 50r.², 51v., 54v., 58v., 64r., 74v., 76r., 80r., 81v., 83v., 103r., 104r., 109r., 110r., 122v., 134v., 140v., 141r., 147r.

[GRÉ1] (*subst. masc.*) *consentement*, 86r., 86v., 127v.²; à ~ à *volonté*, 88r.; prendre en ~ *accueillir favorablement*, 128v.

greisse (*subst. fém.*), CRÈCHE, 12r.²

GREVANCE (*subst. fém.*) *préjudice*, 18v.

GREVER (*verbe*) (*empl. trans.*) ~ qqn *affliger*, 81r., 126v.; ~ qqn *être désagréable à qqn*, 84r.; ~ qqn *faire souffrir*, 84v., 93v., 96v., 107v.², 114r., 123v.², 131v., 147r.; ~ qqn *tourmenter*, 126v., 128r., 141v.; (*empl. pronom.*) soi ~ *se faire du mal*, 81v.; (*p. pa. empl. adj.*) *accablé*, 74r.; *souffrant*, 80r.

[GRIEF1] (*adj.*) *grave*, 2v., 17v.², 50r., 57v., 66r., 93r., 94r., 142v.; *pénible*, 78r.; *douloureux*, 133v., 145v.; (*empl. subst.*) *dommage*, 147v.

griefment (*adv.*), GRIÈVEMENT, 34r.

griefvement (*adv.*), GRIÈVEMENT, 24v., 59v.

[GROCER] (*verbe intrans.*) *grogner*, 96v.

guarison (*subst. fém.*), GUÉRISON, 132r.

[GUERDON] (*subst. masc.*) *récompense*, 76r., 76v., 79v., 80r., 95v., 128v., 129r.

[GUERDONNER] (*verbe trans.*) ~ qqn *récompenser*, 128v., 133r.

GUERRE (*subst. fém.*) (*loc. verb.*) prendre ~ à qqn *attaquer qqn*, 122v.

GUEULE (*subst. fém.*) *ouverture béante de qqc.*, 68r., 96v.

GUISE (*subst. fém.*) *manière*, 45v., 106r.; (*loc.*) en *guise de* + *subst. sous l'aspect de*, 98v., 99r., 99v., 103r., 110r.

[HABILE] (*adj.*) ~ à *habilité* à, 8r.

HABILLEMENT (*subst. masc.*) *vêtement*, 55r.², 136v.

HABITACLE (*subst. masc.*) *habitation*, (*souvent dans un contexte religieux*), 20v.

[HAIRE1] (*subst. fém.*) *chemise de crin ou de poil de chèvre portée à même la peau par esprit de mortification*, 67v., 89r.

HAIT (*subst. masc.*) *de bon ~ de bon cœur, avec ardeur*, 107v.

[HAITÉ] (*adj.*) *bien portant*, 45r., 57v., 67v., 140r.

[HANTER] (*verbe trans.*) ~ *qqn fréquenter qqn*, 141r.

HARDIMENT (*adv.*) *avec hardiesse*, 3r., 89v., 105v., 108v., 144r.

[HÂTER] (*verbe*) *se dépêcher*, 12v., 14v.², 16r., 16v., 56r., 82v.², 83r., 120r., 120v., 136v., 144r.

[HÂTIF] (*adj.*) *qui se réalise vite*, 30r.

[HÂTIVEMENT] (*adv.*) *avec impétuosité*, 42r.; *immédiatement*, 47r., 49r., 52r., 59r., 61r., 61v., 67r., 68v., 81v., 82v., 97v., 106v., 109v., 111v., 118r., 123v., 124r., 135v., 139v., 144v.

[HAUSSER] (*verbe trans.*) ~ *qqc. élever*, 98r.

[HAUTAIN] (*adj.*) [*de Dieu*] *suprême*, 5v., 9v., 98v., 108r., 115r.; *d'en haut*, 148r.

[HAUTEMENT] (*adv.*) *à une grande hauteur*, 17v.; *dignement*, 39r.; *intensément*, 104r., 105v.², 121r., 125r.; *largement*, 107v.

[HAUTESSE] (*subst. fém.*) *noblesse*, 74r., 88v., 90v., 142r.

hayes (*subst. fém.*), HAIE1, 73r.

[HAYON1] (*subst. masc.*) *haie*, 111r.

herbergier (*verbe trans.*), *inf. de HÉBERGER*, 73v., 142r.

herbregiez (*verbe trans.*), *p.pa. de HÉBERGER*, 16r.

[HÉRÈSE] (*subst. masc.*) *hérétique*, 19v.

[HERMITAIN1] (*subst. masc.*) *ermite*, 84v.

HIDE1 (*subst. fém.*) *effroi*, 99v.

HIDEUR (*subst. fém.*) *avoir grant ~ de qqc. être saisi d'un grand effroi (à la vue de qqc.)*, 115r.

HOIR (*subst. masc.*) *descendant (d'abord en tant que successeur)*, 4v., 80r., 93r.; *héritier*, 55v.

[HONNIR] (*verbe*) (*empl. trans.*) ~ qqn *accabler*, 93r.; (*empl. intrans.*) *souiller*

HOSTELET (*subst. masc.*) *petite maison*, 113r.

[HUCHER] (*verbe trans.*) ~ qqn *appeler*, 97r., 97v.

HUER (*verbe intrans.*) *crier*, 73r., 87r.

HUERIE (*subst. fém.*) *ensemble de cris*, 150v.

[HUI2] (*adv.*) *aujourd'hui*, 21r., 56v., 67r.², 70r., 73v., 85v.², 93r., 101v., 103v.², 105v., 106r., 109v., 116r., 127r., 134r.

[HUIS] (*subst. masc.*) *porte*, 21v.², 22r., 25r., 26r., 26v., 74v., 85v., 87r., 111v., 113r.², 138v.², 150v.

[HUISSET] (*subst. masc.*) *petite porte*, 75r.

HUMEUR1 (*subst. masc. ou fém.*) *liquide*, 23v.

HUMILIER (*verbe trans.*) ~ ses sens *faire taire ses sens pour entendre la vérité de Dieu*, 30v.; (*empl. subst.*) ~ Dieu *fait de se soumettre à Dieu*, 86r.

hurta (*verbe trans.*), *p.s.3 de HEURTER*, 21v., 73v., 87r.

hurter (*verbe trans.*), *inf. de HEURTER*, 99r.

[IDES] (*subst. fém. plur.*) *division du mois qui tombe le 15 en mars, mai, juillet, octobre et le 13 dans les autres mois*, 1v., 62v.

[IDOINE] (*adj.*) [*d'une personne*] *apte*, 30r.²

[ILLUEC] (*pron. pers.*) *là, à cet endroit-là*, 4v., 5v., 6r.², 6v., 10r., 12r., 13v.², 14v., 22r.², 22v., 24r., 31v., 38v., 40v., 41r.², 42r., 47v., 52r., 52v.², 55r., 57v., 59r.², 61v., 68v., 78r., 83v., 86v., 87r., 90r., 105v., 121v., 127v., 128v., 129v., 131r., 131v., 132v., 134r., 136v., 142r., 150v., 151r.

[IMPÉRATIF] (*adj.*) *qui s'impose*, 18r.

IMPERIABLE (*adj.*) *qui gouverne*, 70v.

[IMPÉTRER] (*verbe trans.*) *d'obtenir qqc. dont on a sollicité l'octroi auprès de qqn*, 4r., 29v., 33r.², 37r., 40r., 112r.

[INCISION1] (*subst. fém.*) *amputation*, 65v.

[INCONTINENT2] (*adv.*) *aussitôt*, 8v., 11v., 12r., 15v., 22v., 28r., 38r., 40v., 45r., 46r., 48v., 50r.², 59v., 60v., 62r., 68v., 73v., 74r., 75r., 76r., 78r., 78v., 81v., 83r., 87r.², 87v., 89v., 96v., 97v., 99r., 99v., 103r., 105r., 106v., 109r., 119r., 122v., 127r.², 127v., 135v., 138v., 144r., 146r., 151r.

[INCRÉDULE] (*adj.*) *qui ne croit pas les propos de qqn, sceptique*, 9r.; *qui n'a pas la foi chrétienne*, 69v.

[INCRÉDULITÉ] (*subst. fém.*) *défaut de croyance religieuse*, 11r., 46v.

INDUCE (*subst. fém.*) *délai accordé*, 28v.

INDUSTRIE (*subst. fém.*) *habileté (dans le comportement de qqn)*, 28r.

[INFÉLICITÉ] (*subst. fém.*) *malheur*, 29r.

[INFINITIF] (*adj.*) *qui dure éternellement*, 17v.

[INIQUE] (*adj.*) *impie*, 36v.

[INNUMÉRABLE] (*adj.*) *qui ne peut être compté*, 51v., 64v.

[INOUBÉDIENCE] (*subst. fém.*) *désobéissance*, 143v.

INSPIRATION (*subst. fém.*) *action de suggérer à qqn qqc.*, 45v.

INSTAMMENT (*adv.*) *avec insistance*, 12v.

INTERMISSION (*subst. fém.*) *interruption*, 22v., 31v.

[INTRODUIRE] (*verbe trans.*) *introduire qqn en (une science) instruire qqn par l'enseignement (d'une science)*, 48v.

[INTROÏTE] (*subst. masc. et fém.*) *début*, 48v.

IRE (*subst. fém.*) *colère*, 24v., 37r., 81v., 122r., 146r.; *par grant ~ violemment*, 140r.; *sentiment de celui qui est fortement perturbé, où se mêlent la colère, l'insatisfaction et la souffrance*, 151r.

[IRÉ] (*adj.*) *en colère*, 146r.

[IRÉMENT] (*adv.*) *avec colère*, 100r.

[IRRÉGULIER] (*adj.*) *illégal*, 52r.

[IRRÉVÉREMENT] (*adv.*) *d'une manière irrévérencieuse*, 58v.

ISSIR (*verbe*) (*empl. trans.*) *~ de qqn naître de qqn*, 13r.; (*empl. intrans.*) *sortir*, 8r., 12r., 13v., 14v., 21r., 23v., 24v., 44r., 66v., 76v., 81v., 85r., 96v., 97r., 114r., 114v.³, 116r., 130v., 138r., 146r.; *couler*, 15v., 67r.; (*empl. pronom.*) *s'en ~ sortir de*, 96v., 138v.

ITEM (*adv.*) *de même*, 2r., 72r., 78v., 81v., 98r., 110v., 111r., 117v.

[JÀ] (*adv.*) *déjà*, 2v., 8r., 9r., 9v., 10r., 10v., 15r., 29r., 31v., 47v., 73r., 74v., 76r., 78v., 80v., 82v., 84v., 92v., 99v., 109v., 112r., 112v.³, 114v., 118v., 119r., 124v., 127v., 129v.², 130v., 132v., 133r., 140r., 143v., 146r., 150r.; *~ soit (ce) que bien que*, 32v., 36r., 36v., 46r., 50v.,

52r., 56r., 65v., 66r., 71r., 81v., 122r., 122v., 130v., 145v.; ~ *pieça il y a déjà un certain temps*, 52r., 62v., 101v., 123r., 148v.

[JANGLERIE] (subst. *fém.*) *discours mensonger et médisant*, 109v.

jemist (verbe trans.), *pr.3 de GÉMIR*, 115v.

[JOUTER] (verbe intrans.) [dans un tournoi] *s'affronter à cheval, d'homme à homme, avec des lances (ou des glaives)*, 150r.

[JOUVENCEAU] (subst. et adj.) *jeune homme*, 2v., 11r., 82r., 82v., 84v., 102v., 143v.

[JUIVERIE] (subst. *fém.*) *religion des Juifs*, 146v.

[JUS2] (adv.) *en bas*, 13v., 14v., 87r., 92v.; *vers le bas*, 17r.; *sauter en bas*, 76r.; *mettre (ses habits) ~ se déshabiller*, 89r.; *cheoir ~ tomber*, 125r.; *mettre ~ abattre*, 147r.

[LABORIEUX] (adj.) *pénible*, 32r.

[LABOUR] (subst. masc.) *travail agricole*, 117v.

[LACS] (subst. masc.) [du diable, de la luxure] *pièges*, 76v., 84r.

[LAI1] (adj. et subst. masc.) *laïc*, 47r., 90r., 103v., 108r., 109r., 110r., 130r., 146v.

LAIDEMENT (adv.) *de façon malhonnête, inconvenante*, 30r.; *avec violence*, 131v.; *d'une manière outrageuse*, 135v.

[LAIDENGE] (subst. *fém.*) *insulte*, 63v.

[LAIDENGER] (verbe trans.) *blâmer*, 4v.; *outrager*, 63v.; *maltraiter*, 150v.

LAIGNE (subst. masc.) *bois*, 68v.

lais (adj.), **LAID**, 97r.

LAIS (subst. masc.) *legs*, 111v., 112v., 113r., 114v.

lait (adj.), **LAID**, 142r.

[LAMENTER] (verbe trans.) ~ *qqc. déplorer qqc.*, 101v.

LANCE1 (*subst. fém.*) *arme d'hast à longue hampe et à fer pointu*, 137r., 140v.

LANGOUREUX (*adj.*) *qui est dans un état d'affaiblissement et d'abattement dû à la maladie*, 45v., 64v., 142r., (*empl. subst.*), 19r., 65r.

LANGUEUR (*subst. fém.*) *souffrance*, 64v., 65r.

[LANGUIR] (*verbe intrans.*) [*d'une maladie*] *souffrir*, 124r., 132v.

[LARCIN] (*subst. masc. et fém.*) *vol*, 103v.

[LARCINEUSEMENT] (*adv.*) *secrètement*, 44v.; *de façon malhonnête*, 51v.

[LARRON1] (*subst. fém.*) *voleur*, 44r., 44v., 45r., 106r., 135v.⁴

LAS (*adj. et interj.*) *exprime l'apitoiement sur soi-même*, 31r.⁴, 31v.², 32r., 63v.⁴, 65r., 75r., 76r., 76v.², 105v., 106v.⁴, 107r.³, 115v.¹⁰, 130r.², 137v.

LASSUS (*adv.*) *là-haut*, 115r., 116v.

[LAVANDIÈRE] (*subst. fém.*) *celle qui est chargée de laver le linge*, 54v.

LAVEMENT (*subst. masc.*) *action de laver*, 54v.

layde (*adj.*), LAID, 109r.

[LAYER1] (*verbe trans.*) *laisser*, 35v., 86v., 97v., 106r., 109v., 118v., 120r., 127v., 129v., 138r.

[LÉANS] (*adv.*) *en ce lieu*, 16r.², 38r., 40r., 54v., 57v., 60v., 65r., 66r., 66v., 75v., 76v., 77v., 82r., 84r., 84v., 85r., 90r., 96v., 97r.², 106v., 111v., 113r., 114r.², 115r., 117v., 121v., 139v., 142v., 143v., 149r.

leesse, cf. **[LIESSE]**

let (*adj.*), LAID, 123v.

letanie (*subst. fém.*), LITANIE, 115r., 123v., 124r.

letanies (*subst. fém.*), LITANIE, 66v.

LEZ (*subst. et prép.*) ~ qqn à côté de, 18r., 87r.; (*loc.*) au dextre ~ *au côté droit*, 82r.; de tous ~ *de tout côté*, 97r.

[LÉZARDE] (*subst. masc.*) lézard, 96v., 115v.²

[LIBÉRAL] (*adj.*) libre, 41r.; *disciplines enseignées à l'université*, 103v.

LICITE (*adj.*) légitime, 64v.; *autorisé*, 71r.

[LIÉ] (*adj.*) heureux, 6v., 15r., 16r., 140v.

LIESSE (*subst. fém.*) allégresse, 17v., 36v., 43r., 54v., 56v., 68r., 70v., 94v., 108v., 120v., 138r.

LIGE (*adj.*) homme ~ [à propos de la fidélité à la V.M.] *qui est tenu à une fidélité absolue envers son suzerain*, 134r.

LIGNAGE (*subst. masc.*) humain ~ *genre humain*, 23r., 25r., 28v., 33r., 34v., 47r., 51v., 64r., 78r.

[LIGNÉE] (*subst. fém.*) humaine ~ *genre humain*, 17v., 47v.

LINGE1 (*adj. et subst. fém.*) étoffe, 54r.; drap de ~ *drap de lin, de toile*, 54r.³, 54v.

LISEUR (*subst. masc.*) lecteur, 2v.², 58r.

[LITIÈRE] (*subst. fém.*) lit muni de brancards destiné à être porté par des hommes ou traîné par des chevaux, 24r., 25r.; *couchette*, 87v.

LIVRER (*verbe trans.*) ~ qqn à (la) mort *remettre qqn au pouvoir de la mort*, 77v.; ~ qqn à qqc. *exposer qqn à qqc.*, 101r., 139v.; ~ un assaut *attaquer*, 111v.

[LOUDIÈRE] (*subst. fém.*) femme de mauvaise vie, 104v.

[LOUER1] (*verbe trans.*) ~ qqn *conseiller qqn*, 129r.

loya (*verbe trans.*), p.s.3 de LIER, 76r.

loye (*verbe trans.*), pr.3 de LIER, 88r.

loyé (*verbe trans.*), *p.pa. de LIER*, 87r., 93v., 100r.

loyee (*verbe trans.*), *p.pa. de LIER*, 77r.

loyees (*verbe trans.*), *p.pa. de LIER*, 79r.

LOYER (*subst. masc.*) *récompense*, 46v., 47r., 147v.²

LUEUR (*subst. fém.*) *lumière*, 23v., 151r.

LUISANT (*adj.*) *resplendissant*, 71r., 109v., 120r., 149v.

LUMINAIRE¹ (*subst. fém.*) *ensemble de torches et de cierges qui servent à l'éclairage d'une église*, 121r.

lyepars (*subst. masc.*), *LÉOPARD*, 14r.

MACULATION (*subst. fém.*) *souillure*, 6r.

[MAGNIFIER] (*verbe trans.*) (*p. pa. empl. adj.*) *exalté*, 37v.², 54v.

[MAILLE²] (*subst. fém.*) *petite monnaie*, 114v.

[MAILLETTE] (*subst. fém.*) *petite monnaie*, 111r.

MAINTIEN (*subst. masc.*) *allure*, 73v., 74v., 81r.

[MAISHUI] (*adv.*) *pour le moment*, 106r.

MAISNIE (*subst. fém.*) *suite*, 74r.

MAISONCELLE (*subst. fém.*) *cabane*, 37v., 60v., 87r., 87v., 111r., 112r., 114v., 142r.

MALADERIE (*subst. fém.*) *léproserie*, 90v., 101v.

MALEMENT (*adv.*) *mal*, 92r.; *d'une manière fâcheuse*, 111r.

[MALHEURE] (*subst. fém.*) *mauvaise fortune*, 81r.

[MALHEURTÉ] (*subst. fém.*) *malheur*, 36v.

MALICIEUX (*adj.*) *perfide*, 32r., 47v.

MALTALENT (*subst. masc.*) *colère*, 48v., 133r.

[MALTALENTIF] (*adj.*) irrité, 122r.

MAMELLE (*subst. fém.*) [chez la femme] sein, 10v., 57r., 93v., 94v., 96r., 123r., 124v.

MANDER (*verbe trans.*) ~ à qqn envoyer, 20v., 142v., 144r., 145r.; ~ à qqn demander, 49r., 112r., 138v.², 142v., 143v., 144r.; ~ qqn convoquer qqn, 66v., 78v.², 81v., 90v., 105v., 108r.², 112r., 144v.; ~ à qqn ordonner, 133r.

[MANIER1] (*verbe trans.*) toucher de la main, 11r., 65v.

[MARC1] (*subst. masc.*) Poids ayant valeur de monnaie, 109v., 115v.²

[MARCHÉ] (*subst. masc.*) faire ~ conclure un accord, 149v.

MARCHE2 (*subst. fém.*) région, 148r.

MARGUERITE (*subst. fém.*) [de la V.M.] perle, 22v.

[MARIER2] (*verbe*) (*p. pa.*) affligé, 102v.

MARINE (*subst. fém.*) bord de mer, 16r.; mer, 55r.

[MARSÈCHE] (*adj. et subst. fém.*) fête de l'Annonciation de la Vierge, célébrée le 25 mars, 39r.

MARTYR (*subst. masc.*) celui qui a souffert la mort pour témoigner de la foi chrétienne, 33v., 50r.

MARTYRE (*subst. masc. et fém.*) souffrance, 116r., 139v., 147v., 151r.

MAT1 (*adj.*) triste, abattu, 75r., 106v., 109r., 109v.²

[MATIÈRE] (*subst. fém.*) sujet d'un débat, 7v.

MATIN (*subst. et adv.*) (*loc. adv.*) bien ~ de bonne heure, 49r., 78r., 108r., 144r.; plus ~ très tôt, 100r., 106r.; à /au ~ durant la matinée, 109v.

MATRONE (*subst. fém.*) femme mariée d'un certain âge, digne et respectable, 60r., 60v.⁴

maufaacteur (*subst. masc.*), MALFAITEUR, 136r.

maufauteurs (*subst. masc.*), MALFAITEUR, 136r.

maugré (*prép.*), MALGRÉ, 28r., 122r., 135v.

MAUVAISEMENT (*adv.*) *d'une façon mauvaise*, 49v., 63v., 64r.

[MAUVAISETÉ] (*subst. fém.*) *vice*, 10r.; *malveillance*, 33v., 63v., 77r., 104v.; *déloyauté*, 146r.

[MÉCHAMMENT] (*adv.*) *misérablement*, 52v.; *lamentablement*, 83r.

[MÉCHEF] (*subst. masc.*) *livrer qqn à ~ faire subir un châtiment sévère à qqn*, 79r.; *malheur*, 82r., 82v., 89r., 108r., 117v., 128r., 129v., 146r.

[MÉCOMPTER] (*verbe trans.*) *~ qqc. ne pas compter*, 150v.

[MÉCRÉANT] (*adj. et subst. masc.*) *celui qui croit à une fausse religion*, 125v., 130r.; *infidèle*, 146r.

[MÉDECINE1] (*subst. fém.*) *remède*, 10v., 64v., 94r.

[MÉDICINER] (*verbe trans.*) *~ qqn soigner*, 94r.

[MÉFAIRE] (*verbe*) (*empl. intrans.*) *~ à qqn mal agir envers qqn*, 49r.; *faire du tort*, 50r.; *mal agir*, 80v., 107v., 123r.; (*empl. pronom.*) *se nuire à soi-même*, 92v.; *soi ~ mal se conduire*, 127r.

[MÉFAIT] (*subst. et adj.*) *délit*, 38r., 44v., 59v., 64r., 78v., 104r., 104v., 105r., 105v., 130v., 131v., 135v., 140v.

[MÉLANCOLIE] (*subst. fém.*) *tourment*, 81r.

[MÉLANCOLIEUX] (*adj.*) *maussade*, 48v.

[MÉMEMENT] (*adv.*) *particulièrement*, 22r., 29v., 51r., 61r., 90r., 118r.; (*loc. conj.*) *~ que d'autant plus que*, 25r.

MENU (*adj.*) *de petite dimension*, 111r.

MÉPRENDRE (verbe) (empl. intrans.) commettre une erreur, 74v.; mal agir, 80r.; commettre une faute, 149v.

[MERCIER2] (verbe trans.) ~ qqn remercier qqn, 74r., 87v., 90r., 148r.

[MÉRIR] (verbe trans.) [en formule de souhait] Dieu le vous ~ que Dieu vous en récompense, 80r.

[MERVEILLER (SOI)] (verbe pronom.) s'étonner, 15r., 88r., 98r., 102r., 109r.³, 113r., 124v.², 128r., 128v., 134v., 140v.

MERVEILLES (adv.) à ~ extraordinairement, 109r., 142v.

mes (subst. masc.), **METS**, 74r., 85r., 87v.

[MÉSAISE] (subst. masc. et fém.) misère, 59r., 88r.; peine, 74v., 84r.; détresse, 111r.

MESCHINE (subst. fém.) jeune fille, 112v.

[MESCHINETTE] (subst. fém.) jeune servante, 112r., 112v.

[MÉSEL] (adj. et subst. masc.) lépreux, 105r., 125v., 142r.³, 142v.⁴, 143r., 144r.³, 144v.², 145r.

MESURE (subst. fém.) (loc.) oultre ~ extrêmement, 36r., 42r.

[MÈTE] (subst. fém.) borne, 51v.

[MÉTIER] (subst. masc.) faire ~ ce qui est leur est nécessaire, 30v.; (empl. impers.) il n'est ~ il n'est pas nécessaire, 114r.

[MÉTROPOLITAIN] (adj.) relatif à une métropole ecclésiastique, 28r.³

meür (adj.), **MÛR1**, 141r.

meures (subst. fém.), **MÛRE**, 96v.

[MEURTRIR] (verbe) (empl. trans.) ~ qqn assassiner, 47v., 50v., 101r., 103r., 104v., 105r., 107r.; (empl. pronom.) soi ~ être abîmé dans la douleur, 110v.

MIE1 (*subst. fém.*) amie, 97v.

[MIE2] (*adv.*) non ~ *non pas*, 2v., 3v.², 11v., 19v., 33r., 33v., 35r., 42r., 42v., 59v., 64v., 72v.; ne ... ~ *ne ... pas*, 33v., 80v., 82r., 82v., 84r., 94r., 98v., 103r., 106r., 107v., 109r., 109v., 111r., 111v., 112v., 114r., 114v., 118r.², 127r., 130r.

[MIGNON] (*adj.*) agréable à la vue, 102v.

[MINISTRE] (*subst. masc.*) serviteur, 29v.

MIRE (*subst. masc.*) médecin, 94r.

[MIRER1 (SOI)] (*verbe pronom.*) se regarder, 119r.

[MISÉRABLETÉ] (*subst. fém.*) misère, 63v.

[MISÉRICORT] (*adj.*) [de Dieu] miséricordieux, 31v., 33r., 34v., 37v., 50r.

MOINDRE (*adj.*) le ~ [au superl.] *le plus petit*, 13r., 22r.; [au compar.] *plus petit*, 60r., 72v.

mole (*subst. fém.*), MEULE, 85v.

[MOLESTER] (*verbe trans.*) (*p. pa. empl. adj.*) tourmenté, 19r.

[MON2] (*adv.*) ce a ~ [exprimant l'accord du suj. avec le propos de son interlocuteur] *certes, en vérité*, 112r.

monteploient (*verbe trans.*), *impf.6 de MULTIPLIER*, 101v.

MONUMENT (*subst. masc.*) tombeau, 21v., 23v., 24r., 26r.², 26v.

[MOQUERIE] (*subst. fém.*) tromperie, 109v., 141r.

MORT1 (*subst. fém.*) ~ *seconde damnation éternelle*, 141r.

[MORTELEMENT] (*adv.*) furieusement, 58r.

[MOUTIER1] (*subst. masc.*) couvent, 99v., 132v.; église, 123r., 125r.

MOUVOIR (*verbe*) (*empl. trans.*) bouger (*une partie du corps*), 32r., 92v.; (*empl. pronom.*) soi ~ *s'éloigner*, 16r.; soi ~ *de qq. part bouger*, 76r., 92v.

MOYENNE (subst. *fém.*) en la ~ de *au milieu de*, 12r.

MOYENNERESSE (subst. *fém.*) [de la V.M.] *médiatrice (entre Dieu et les hommes)*, 35r.

MUER (verbe trans.) ~ qqc. *changer*, 2v., 73v., 130r.

multeplié (verbe trans.), *p.pa. de MULTIPLIER*, 61r.

murent, cf. [MOUVOIR]

[MÛRETÉ1] (subst. *fém.*) *maturité*, 7v.

[MURMURER] (verbe trans.) ~ contre Dieu *se plaindre de façon peu franche*, 142r.

[MUSARD] (adj. et subst. *masc.*) *sot*, 129r.², 130v.

[MUSSER] (verbe) (empl. trans.) *cacher qqc.*, 8v., 9v.; (empl. pronom.) *se cacher*, 122r.; (*p. pa. empl. adj.*) *caché*, 15r., 59v., 64r., 69v., 87r.

myes (subst. *masc.*), MUID, 60v.

NATIVITÉ (subst. *fém.*) *naissance*, 1v., 2v., 6r., 9v., 11v.², 62r.

[NAVIER2] (verbe intrans.) *naviguer*, 61v.

[NAVRER (SOI)] (verbe pronom.) *se blesser*, 47v.

[NÉANT] (adv. et subst. *masc.*) *rien*, 56r., 88r., 100v., 104v., 117r., 133v.; (*loc. prép.*) *pour ~ en vain*, 59v., 127v., 145r.; (*loc. conj.*) ~ *plus que pas plus que*, 117r.

NEF1 (subst. *masc.*) *navire (au sens le plus général)*, 62r.

[NENNI] (adv.) *non*, 72r., 83r., 120r., 150v.

[NICE] (adj.) *sot, imbécile*, 143v.

NOBLEMENT (adv.) *dignement*, 74r.

NOBLESSE (subst. *masc.*) (*loc.*) à grand ~ *en grande pompe*, 76v.

NOISE (subst. *fém.*) à grant ~ *bruit, tapage*

NONCHALOIR (subst. masc.) mettre qqc. en ~ oublier qqc., ne pas en tenir compte, 90v.

[NONE] (subst. fém.) la dernière des heures canoniales qui se récite vers trois heures de l'après-midi, 83r., 84v.², 133r., 141v.

NONNAIN (subst. fém.) religieuse, 96r.², 96v., 97r.², 97v., 98r., 98v., 119v., 120v.²

NONNE (subst. fém.) religieuse, 119v.

NONOBTANT (prép. et adv.) (loc. adv.) ce ~ malgré cela, 14r., 58v., 77r., 97r., 98r., 111v., 117r., 132r.; (loc. conj.) nonobstant que + subj. bien que, 76v., 81r., 99v.

[NOTIFIER] (verbe trans.) ~ qqc. à qqn faire connaître, 46r.

NUE (subst. fém.) nuage, 24r., 142v., (à propos de Marie), 35v.

[NUÉE] (subst. fém.) nuage, 16r., 21v., 22r., 24r., 24v., 27r.², 68v.

[OBÉDIENCE] (subst. fém.) obéissance, 143r.

[OBLATION] (subst. fém.) offrande, 6v.

[OBTEMPÉRER] (verbe trans.) (empl. trans. indir.) ~ à qqc. se soumettre à, 2v.

OCCIDENT (subst. masc.) partie (d'une région, d'un continent...) située à l'ouest, 60r.

OCCIRE (verbe) (empl. trans.) tuer, 73r., 77r., 79r., 122r., 122v., 146r., 147v., 150v.; (empl. pronom.) se suicider, 150v., 151r.

[OEUVRER] (verbe intrans.) agir, 90v.², 130v.

OFFICIAL (subst. masc.) officier, 142v., 144r., 144v.

[OMBLIL] (subst. masc.) nombril, 136r.

ONQUES (adv.) jamais, 9r., 10r., 11v., 14v., 45r., 55r.², 56r., 65r.², 68v., 73r., 75v.², 76r., 76v., 77v., 81r., 81v., 84r., 85r., 86v., 87r., 87v., 92v.², 94r., 94v., 97r., 98v., 99v., 100r., 100v.², 102v.², 103r.², 103v.², 104r., 106v., 107r.², 109v., 110r.², 112v., 114r., 115v., 116r.,

118r., 119v., 120r., 122r., 122v., 123r., 125r.³, 128r., 129v., 130r., 130v., 132v., 137r.³,
138r., 140v.², 142r.², 146r.², 148v., 149v.²

[OPÉRATION] (*subst. fém.*) *action*, 38v.

OPPROBRE (*subst. masc.*) *insulte*, 4v.

[OPTATIF] (*adj.*) *qui marque le souhait, le désir*, 17v.

[ORAISON] (*subst. fém.*) *prière*, 6r., 7v., 8r., 12v., 21r., 22r., 30v., 31v., 32v., 37v., 44v.,
54v.², 56r., 62r., 63v., 66v.², 76v., 82r., 95r.², 108r., 121r., 123v., 136v., 142r., 148v.

ORATOIRE¹ (*subst. masc.*) *lieu destiné à la prière*, 8r.

[ORD] (*adj.*) *sale, immonde*, 5v., 34r., 40v., 51v., 88r., 104v., 105r., 106v., 107r.³

[ORDIR] (*verbe trans.*) (*p. pa. empl. adj.*) *souillé*, 141r.

ORDONNANCE (*subst. fém.*) *ordre*, 18v.

[ORDONNÉMENT] (*adv.*) *de façon ordonnée*, 59r.; *en bon ordre*, 141r.

[ORDOYER¹] (*verbe trans.*) (*p. pa. empl. adj.*) *sali, corrompu (au sens moral)*, 32r., 71r.,
110r.

ORDURE (*subst. fém.*) *souillure*, 6r., 23v., 31v., 36r., 69v., 71r., 75v., 94r., 130v., 146v.

ORENDROIT (*adv.*) *désormais*, 124v., 149v.

OST (*subst. masc.*) *armée*, 16v., 121v.

[OUBLI] (*subst. masc.*) *mettre qqc. en ~ oublier*, 37v., 63v., 75v., 96v., 136r.

[OUTRAGE] (*subst. masc.*) *crime*, 77r.; *excès (considéré comme un péché)*, 88r., 123r.;
extravagance, 141r.; *tort*, 141v.

[OUTRAGEUSEMENT] (*adv.*) *imprudemment et orgueilleusement*, 19v.

[OUTRAGEUX] (*adj.*) *insolent, audacieux*, 91v., 117r., 131v.

[OUTRÉ] (*adj.*) *extrême*, 55r.

OUTRECUIDANCE (subst. *fém.*) orgueil, 18v., 86r., 117r.

[OUTRECUIDÉ] (adj.) *présomptueux*, 135v.

[OUTRÉMENT] (adv.) *complètement*, 143v.

OUVRER1 (verbe trans.) [de Dieu] *agir*, 7r.; (p. pa. empl. adj.) *ouvragé*, 55r., 128v., 129v.

OUVRIER (subst. masc.) *celui qui, avec habileté, réalise, effectue qqc.*, 29r.

[PAIR] (adj.) (loc.) *sans ~ sans égal*, 18v., 142v.

[PALIOT] (subst. masc.) *manteau (d'homme ou de femme) fait dans une étoffe de laine ou de soie*, 12v.

PALME (subst. masc.) *palmier*, 14v.², 15r.⁵, 15v.⁷, 20v.; *rameau*, 21r.², 21v., 24r.⁴, 25v.³, 26r.

[PÂMÉ] (adj.) *qui est évanoui*, 106v.

[PÂMER (SOI)] (verbe pronom.) *s'évanouir*, 145v.

[PAPELARD] (subst. masc.) *faux dévot*, 136v.

PAPELARDE (subst. *fém.*) *fausse dévote*, 105r.²

PAPELARDIE (subst. *fém.*) *fausse dévotion*, 105r.

[PARACCOMPLIR] (verbe) (empl. trans.) *achever complètement qqc.*, 41v.

[PARÇONNIER] (adj. et subst. *fém.*) *celui ou celle qui partage qqc. avec qqn d'autre*, 148r.

[PARDEDANS] (subst. masc.) *à l'intérieur*, 54r.²; *for intérieur*, 63v.

[PARDIRE] (verbe trans.) *~ qqc. achever de dire*, 82r.

parecheus (adj.), **PARESSEUX**, 56r.

[PAREMPLIR] (verbe trans.) *~ qqc. remplir jusqu'au bout*, 75v.

[PARER1] (verbe) (empl. trans.) ~ un fruit *peler un fruit*, 85r., 85v., 86r.; [d'une chose] *orné*, 111v.; (empl. pronom.) soi ~ de *s'orner de, s'embellir de*, 73v.; (p. pa. empl. adj.) [d'un fruit] *pelé*, 87v.

parescheuse (adj.), PARESSEUX, 97v.

PARFIN (subst. fém.) (loc. adv.) en la ~ à la fin, 63v., 79v., 96r., 101r., 108r., 141v.

[PARJURER] (verbe) (p. pa. empl. adj.) qui a fait un faux serment ou viole son serment, 77v.

PARMENER (verbe trans.) ~ à qqc. *mener à qqc.*, 67v., 145r.

PARMI (prép.) au milieu, 14r., 99v.; à travers, 47v., 105v., 111r., 116r., 122r., 140v.; mentir ~ ses dens *mentir d'une manière effrontée*, 105v.; au milieu de, 150v.

paroche (subst. fém.), PAROISSE, 111r.

[PAROI] (subst. fém.) mur, 7r., 69v.

[PAROIR1] (verbe intrans.) (loc.) or y perra on verra, 80v.; apparaître, 140v.

[PART1] (subst. fém.) à ~ à l'écart, 105r.; (loc. adv.) à ~ soi. en son for intérieur, 127r.

PARTEMENT (subst. masc.) départ, 69v.

PARTICIPATION (subst. fém.) avoir ~ de qqc. *avoir part à qqc.*, 68r., 101r.

PARTIR (verbe) (empl. pronom.) soi ~ de qq. part. *s'en aller*, 4v., 6r.², 12v., 15v., 21r., 23r., 26v., 28v., 30r., 35v., 52v., 56v., 59r.², 69v., 77v., 78r., 81r., 82r., 82v., 84r., 84v., 106r., 106v., 114r., 115r., 120v., 121r., 126v., 127v., 128r., 128v.², 129r., 130r., 143r., 144v.², 146r., 151r.; soi ~ de qqn. *se séparer de qqn, quitter qqn*, 25v., 35v., 39v., 51v., 137r.

PARURE (subst. fém.) [d'un fruit] *pelure*, 85r.², 85v.⁴, 86r.²

[PÂTE] (subst. fém.) (loc.) mettre la main à la ~ *travailler soi-même à qqc.*, 132r.

[PÂTURE1] (subst. fém.) pâturage, 4v.

PAVEMENT (subst. masc.) *sol pavé d'un bâtiment*, 22v., 23r., 28r., 28v.

[PEINER] (verbe) (empl. trans.) *malmener, éprouver*, 136v.; (empl. intrans.) *malmener, éprouver*, 115r.; (empl. pronom.) *se donner du mal*, 75r., 79r., 81v., 86v., 122v., 141v.

[PELISSE] (subst. fém.) *tunique de pelleterie*, 89r.

[PELISSON] (subst. masc.) *vêtement de dessous, porté par les hommes et les femmes, fait d'une pelleterie cousue entre deux tissus, en sorte que la fourrure n'apparaît que sur les bords*, 75r., 147r., 147v.²

PENSEMENT (subst. masc.) *pensée*, 133v., 143r.

PERDITION (subst. fém.) *perte spirituelle, damnation*, 29r., 30r., 31r., 47v., (aller à ~), 92r., (mettre à ~), 79r.

PERDURABLE (adj.) *éternel*, 36r., 52v., 65r., 72v., 79r., 115r.

PERDURABLEMENT (adv.) *éternellement*, 51v., 60r., 67v., 88r.

[PÉRIL] (subst. masc.) *le ~ de qqc. le risque que court qqc.*, 2v.

[PÉRILLER] (verbe) (p. pr. empl. subst.) *qui est en danger*, 35r.

[PÉRIR] (verbe) (empl. intrans.) *mourir*, 84v., 92r., 123r., 147v.; (p. pa. empl. adj.) *relig. damné*, 17v.; *mort*, 76v., 105v., 117v.; (p. pr. empl. subst.) *mourrant*, 5r.

perrochiale (adj.), **PAROISSIAL**, 48v.

PERS (adj.) *bleu plus ou moins foncé, parfois tirant sur le violet*, 50v.

PERVERS (adj.) *altéré*, 19v.; [d'une chose] *qui a des effets nuisibles*, 32r., 37r., 71r., 107r., 146v.

[PESTILENTIEL] (adj.) *funeste*, 36r.

PETITEMENT (adv.) *médiocrement*, 40v.

[PÉTITION] (subst. fém.) *requête*, 2v., 37r.

[PEUREUX] (*adj.*) *qui est effrayé*, 114v.

PIÉÇA (*adv.*) *il y a un certain temps*, 10v., 77r.; *jà ~ il y a déjà un certain temps*, 52r., 62v., 101v., 123r., 148v.

[PIÈCE] (*subst. fém.*) (*loc.*) *grant ~ longtemps*, 107r., 114v., 120r.

PIS1 (*subst. masc.*) *poitrine*, 106v.²

PIS2 (*adv.*) *plus mal*, 142r.

PITEUSEMENT (*adv.*) *pieusement*, 94r., 108v.

PITEUX (*adj.*) *qui est porté à la pitié, à la compassion*, 18v., 33r., 70v., 124r., 125r.; *pieux*, 68v., 113v., 132r.

[PLACATIF] (*adj.*) *qui apaise*, 17r.

[PLAID] (*subst. masc.*) *discours, paroles*, 75r., 104r.

[PLAIDOYER1] (*verbe trans.*) *~ qqc. plaider*, 108v.

PLAIN (*subst. masc.*) *soi mettre à ~ s'exposer*, 87r.

[PLAINTE] (*subst. fém.*) *lamentation*, 97r.

planques (*subst. fém.*) *~ des pieds plante des pieds*, 15r.

PLAT (*adj.*) (*empl. adv.*) *tout ~ allongé à l'horizontale*, 28r., 91r., 100r., 116v.

[PLEIGE] (*subst. masc.*) *celui qui se porte garant*, 107r.

[PLÉNIER] (*adj.*) *complet*, 112r.; *sans restriction*, 131v.

PLENTÉ (*subst. fém.*) *grant ~ de qcc. grande quantité*

[PLIER] (*verbe trans.*) *~ qqc. rabattre une matière plus ou moins souple sur elle-même*, 15r.; (*empl. fig.*) *faire céder qqn, son coeur, sa volonté*, 96v.

pluige (*subst. fém.*), **PLUIE**, 73r.

[POIGNANT] (*adj.*) [*d'une souffrance morale*] *cruel*, 43r., 63r.

[POINDRE] (*verbe intrans.*) éperonner, 87r.

[POITEVINE] (*subst. fém.*) petite monnaie du Poitou valant un quart du denier tournois, 111r.

[POLI] (*adj.*) gracieux, joli, 124r., 141v.

[POLLU] (*adj.*) impur, 39r.

[POLLUTION] (*subst. fém.*) souillure morale, 11r.

[POPULAIRE] (*subst. masc.*) gens du peuple, 5v., 108r.

[PORÉE] (*subst. fém.*) poireau, 126v.

[PORFOND] (*adj.*) profond, 30v., 36r., 50v., 75v., 96v., 97v., 100r.

[PORTRAIRE] (*verbe trans.*) ~ qqc. représenter qqc. par la peinture, 69v.

POSÉ (*adj.*) avisé, pondéré, 150r.

[POSSESSER] (*verbe trans.*) ~ qqn dominer qqn, 35r.

POSSESSION (*subst. fém.*) propriété, 56r., 60v.

POTENCE1 (*subst. fém.*) bâton, canne, 78r.

[POURCHAS] (*subst. masc.*) ~ de qqn. efforts déployés par qqn, 46v.

[POURCHASSER] (*verbe trans.*) ~ qqc. mettre ses efforts à qqc., 66r., 74v., 103r., 119r.;

[une femme] se mettre en quête d'une épouse, 150v.

POURPENSEMENT (*subst. masc.*) préoccupation, 76v., 95v.

[POURPENSER] (*verbe*) (*empl. trans.*) ~ que projeter qqc. après réflexion, 117v.; (*empl. intrans.*) réfléchir mûrement

[POURVOIR] (*verbe trans.*) ~ à qqn s'occuper de qqn, 17v.; ~ qqn de qqc. combler, 148r.

[POURVOYANCE] (*subst. fém.*) sagesse, 18v.; providence, 30r.

[POURVOYEUR] (*subst. masc.*) [de Dieu] celui qui pourvoit à qqc., 144v.

[POURVUEMENT] (*adv.*) avec attention, 28r.

POUVOIR1 (*subst. masc.*) à (mon) pouvoir. *le plus possible, au mieux*, 56r., 91v., 134r.

[PRÉÉLIRE] (*verbe trans.*) ~ qqn choisir qqn entre tous, 26r.

[PRÉJUDICIER] (*verbe trans.*) ~ qqn porter tort à qqn, 29v.

[PREMERAIN] (*adj. et subst.*) premier, 18v., 25v., 37r., 65v.

[PRÉORDONNER] (*verbe trans.*) ~ qqc. affecter qqc. d'avance, 18r.

[PRÉSENT2] (*subst. masc.*) cadeau, 18v., 80r.

[PRÉSOMPTION] (*subst. fém.*) orgueil, arrogance, 39v., 40r., 58v.

[PRÉSOMPTUEUSEMENT] (*adv.*) orgueilleusement, 32v.

[PRESSE1] (*subst. fém.*) grant ~ foule, 150v.

[PRESSER] (*verbe trans.*) ~ de qqc. tourmenter de qqc., 113v.

PRESTEMENT (*adv.*) promptement, 104r., 124v., 136r., 143v.

[PRÉSUMER] (*verbe trans.*) ~ à /de + inf. oser faire qqc., 4v., 32r., 32v., 33r., 34r., 39v.

[PRÉTENDRE] (*verbe trans.*) ~ à qqc. viser qqc., 9r.; ~ qqc. chercher à obtenir qqc., 66r.;

~ à tendre à, 71v.; ~ à/de + inf. s'efforcer de, avoir l'intention de, 99r., 127r.

[PRÊTER] (*verbe*) (*empl. pronom.*) soi ~ à + inf. se préparer à, 82r.

[PRÉTOIRE1] (*subst. masc.*) tribunal, 25r.

[PREUX] (*adj.*) vertueux, 141r.

[PRÉVENIR] (*verbe trans.*) ~ à qqc. devancer qqc., 9r.

[PRÉVÔT] (*subst. masc.*) ~ de paradis titre de l'Archange Saint Michel, chef des anges, 23v.; officier de justice, 135v.², 140r., 140v.²

[PRIM] (*adj.*) premier, 146r.

[PRIME1] (subst. *fém.*) (liturg.) *premières heures canoniales, récitées vers six heures du matin*, 104r., 133r., 141v.

[PRINCE1] (subst. *masc.*) ~ des ténèbres *diable*, 21r.², 23r.; ~ des prestres *chef des prêtres*, 24v., 26r.; ~ des apostres *le premier des apôtres (saint Pierre)*, 33v.

[PRINCIPAL] (subst. *masc.*) *grand prêtre*, 7v.

[PRISER1] (verbe *trans.*) (p. pa. empl. *adj.*) *loué*, 18r.; [nég.] ne ~ qqc. *Faire peu de cas de qqc.*, 73v., 117r., 121v., 141v.; ~ qqn *estimer qqn*, 89v., 111r., 134r.

PRIVATION (subst. *fém.*) *action de priver qqn de qqc.*, 48v.

[PRIVÉ] (*adj.*) (empl. *subst.*) [d'un peuple] *familier*, 94v.

[PRIVÉE] (subst. *fém.*) *latrines*, 101r., 103r.

[PRIVÉMENT] (*adv.*) *en privé*, 98r., 106v., 113r., 147r.

[PROCÉDER] (verbe *trans.*) ~ à qqc. *accomplir qqc.*, 75r., 128v.

[PROCÈS] (subst. *masc.*) *long ~ discours*, 72v.

PROCHAIN (*adj. et adv.*) *proche*, 26v., 41r., 47v., 52r., 135v.

[PROCURER] (verbe *trans.*) ~ de + inf. *faire en sorte que*, 10r.

PROFESSION (subst. *fém.*) *acte par lequel une personne prononce les vœux de religion*, 55r.

PROMISSION (subst. *fém.*) *promesse*, 11v.; *terre de ~ terre promise*, 148v.

[PROPOSER] (verbe *trans.*) ~ en soi-même *se dire en soi-même que*, 30v.; ~ qqc. *envisager*, 118v.

PROPRE (*adj.*) *qui convient, approprié*, 95r., 116r.

PROPREMENT (*adv.*) *précisément*, 69v.; *réellement*, 92r., 145v.

[PROVENDE] (subst. *fém.*) *ration de nourriture*, 117v.

PROVISION (*subst. fém.*) *providence*, 17v.

[PRUDEFEMME] (*subst. fém.*) *femme sage, honnête*, 112v., 113r.², 113v., 115r., 135r., 137v., 144v.

[PRUDHOMME] (*subst. masc.*) *homme sage, estimable, homme de bien*, 76v., 78v., 83r., 84v., 90r.², 91r., 99r., 100v., 101v., 102r., 109r., 111r., 111v., 112v., 130v., 135r., 135v.⁴

PUANTISE (*subst. fém.*) [au fig.] *mauvaise odeur du vice*, 36r.

[PUBLIC] (*adj.*) chose ~ *intérêts généraux du pays*, 27v.

[PUIR] (*verbe intrans.*) *puer*, 79v., 96v., 123v., 136r.

PUNAIS (*adj.*) (*empl. abs.*) *qui sent mauvais*, 81r.; (*empl. fig.*) *qui dégage la puanteur du péché, du vice*, 104v.; *répugnant*, 106v.

PUNISSEUR (*subst. masc.*) *celui qui punit*, 68r.

[PURGER] (*verbe*) (*empl. trans.*) ~ qqn de qqc. *purifier qqn de qqc. (de ses vices, de ses péchés...)*, 48r., 140v.; ~ qqc. (une chose abstr.) *débarrasser qqc. de toute souillure*, 98r.; ~ son ventre *déféquer*; (*empl. pronom.*) soi ~ de qqc. *se purifier*, 44v.

PURIFICATION (*subst. fém.*) (*relig.*) *fête chrétienne commémorant la cérémonie de purification de la Vierge Marie, selon le rite juif, quarante jours après la naissance de l'Enfant-Jésus, soit le 2 février*, 57v.

[QUANQUE] (*adv.*) *ce que*, 29v., 46v., 107r., 110r., 111v., 119r., 134r., (de ~), 108r., 142r., (que ~), 110r., (tout ~), 25r., 25v., 47v., 59v., 61r., 66r., 90r., 103v., 105v., 118v.; *autant que*, 51r., 135v., 136r., (de ~), 128v.

[QUART] (*adj. et subst. fém.*) *quatrième*, 1r.

[QUÉRIR] (*verbe trans.*) aller ~ qqn *aller chercher qqn avec la mission de le faire venir*, 10v., 41r., 77v., 89r., 90r., 90v., 96v., 115r., 128r., 139v., 142v.; ~ qqc. *chercher qqc. en*

gén.avec la mission de l'amener, 17r., 114v., 128r., 130v., 151r.; *envoyer/faire ~ qqn envoyer chercher qqn*, 49r., 81r.; *~ un lieu essayer de trouver lieu*, 56v., 132v.; *~ qqn chercher qqn*, 58r., 71r.; *~ sa vie/son pain mendier*, 59r., 111r., 113r., 148r.²; (*p. pa.*) *recherché*, 74v., 75v., 150v.; *~ à/de qqc. tendre à qqc.*, 88v., 95v., 108r., 116v.; *~ qqc. chercher qqc.*, 91v.; *~ son dommage chercher sa perte*, 126r.; *~ conseil demander conseil*, 130v.; *~ un mari essayer de trouver un mari*, 139r.

[QUINT] (*adj. num.*) *cinquième*, 1r.

RACHAT1 (*subst. masc.*) (*relig.*) *rédemption*, 32v., 35r., 115v.

[RACHETER] (*verbe trans.*) (*relig.*) *racheter (au sens chrétien de la Rédemption)*, 32r., 71r., 93v., 118v.

RACONTABLE (*adj.*) *qui peut être raconté*, 37r.

[RADE1] (*adj.*) *rapide*, 86v.

RADEMENT1 (*adv.*) *rapidement*, 85r.; *violemment*, 121v.

[RADRESSER] (*verbe trans.*) *reconduire qqn, le ramener*, 64r.

[RAFRAÎCHISSEMENT] (*subst. masc.*) *repos*, 37r.

RAGERIE (*subst. fém.*) *~ de chef délire*, 57v.

[RAI] (*subst. masc.*) *rayon (de lumière)*, 23v., 26r., 44v.²

[RAIDEMENT] (*adv.*) *sans faiblesse*, 106r.

[RALLER (SOI)] (*verbe pronom.*) *s'en ~ repartir*, 65v., 85v., 86r., 112v., 114r., 114v.

[RAMONCEL] (*subst. masc.*) *branchage*, 46v.

[RAMONURE] (*subst. fém.*) *balayures, ordures*, 46v.

[RAMPONNE] (*subst. fém.*) *raillerie*, 122r.

RANDIR (*verbe*) *parcourir*, 85r.; *rôder*, 133r.

RAONCLE (*subst. masc.*) *abcès*, 123v.

[RAPAISER] (*verbe trans.*) *apaiser*, 4v., 58v., 81v., 139v.

RAPINER (*verbe trans.*) *voler*, 116v.

[RAS] (*adj.*) *usé*, 84v.

[RASSENER] (*verbe trans.*) ~ son chemin à qqn *faire retrouver son chemin à qqn*, 73r.

[RATTRAIER] (*verbe trans.*) ~ à Dieu *ramener*, 92r.

[RAVI] (*adj.*) *transporté*, 22r., 142r.; *hors de soi, éperdu*, 31r., 35r.; *enlevé*, 41r., 132v.

RAVIVÉ (*adj.*) *rendu à la vie*, 48r.

[RAVOYER] (*verbe trans.*) *remettre sur le droit chemin*, 147r.

[REBAILLER] (*verbe trans.*) *rendre*, 36r.

[REBOURSER] (*verbe*) (*p. pa.*) ~ dessus *relevé, remonté dessus*, 59r.

[RÉCHAPPER] (*verbe trans.*) *échapper à*, 80r., 111v.

[RECHIGNER] (*verbe*) *montrer les dents en grimaçant*, 99v., 109v.

[RÉCITABLE] (*adj.*) *qu'on peut dire, indicible*, 35v.

[RÉCLAIRER] (*verbe*) ~ un miracle *mettre en valeur, exposer, raconter un miracle*, 69r.

RECLUSAGE¹ (*subst. masc.*) *retraite, demeure où l'on peut vivre en reclus*, 84v.

[RÉCONCILIER] (*verbe trans.*) *faire rentrer qqn en grâce*, 66r., 66v., (lemme : RÉCONCILIER), 71r.

[RECONSEILLER] (*verbe trans.*) *réconforter*, 2v.; *se réconcilier*, (lemme : RÉCONCILIER), 71r.

RECOUVRANCE (*subst. fém.*) *délivrance, salut*, 31v., 57r.

RECOUVRER (*verbe trans.*) ~ qqc. *recupérer qqc.*, 36r.², 36v., 37r., (~ la vue), 131v., (~ santé), 18v., 57v., 64v.; ~ qqn *retrouver qqn*, 130v.

[RÉCRÉATION] (*subst. fém.*) plaisir, 27v.

[RÉCRÉER] (*verbe trans.*) régénérer, 31v.

REDONDER (*verbe trans.*) ~ en qqc. être submergé, envahi de, 7r.; ~ à contribuer à, 145v.

[RÉDUIRE] (*verbe trans.*) ramener qqn, 46v.; ~ qqn à la foi chrétienne amener à la foi chr., 126r.

[RÉFECTION] (*subst. fém.*) repas, 85r.

[RÉFECTIONNER] (*verbe trans.*) sustenter, 15r., 87v.

[REFÉRIR] (*verbe trans.*) frapper de nouveau, 116r.

[REFOCILLER] (*verbe trans.*) ravigoter, 15r.

[RÉFORMATION] (*subst. fém.*) régénération, 64r.

[RÉFRÉNER] (*verbe trans.*) ~ sa chair la réprimer, 88r.

[REFUIR] (*verbe trans.*) ~ vers /à qqn avoir recours à qqn, 33r., 35r., 36v.

REGARDER (*verbe trans.*) ~ que s'apercevoir que, 28v., 30v.

[RÉGÉNÉRATION] (*subst. fém.*) renaissance, résurrection, 26r.

[RÉGENTER] (*verbe trans.*) diriger, 27v.

REGRACIER (*verbe trans.*) ~ qqn remercier, 30r., 138r.

[REGRETTER] (*verbe trans.*) (*empl. pronom.*) se plaindre de qqc. à qqn, 137v.

[RÉGULIER] (*adj.*) (*relig.*) qui suit la règle d'un ordre religieux, 53v., 55r.

[REJEHIR] (*verbe trans.*) confesser, 76v.

RELATION (*subst. fém.*) témoignage, 69r.

[RELAXER] (*verbe trans.*) diminuer, 120v.

RELENQUIR (*verbe trans.*) ~ Dieu/ la V. M. renier, 32v., 36r., 56r.; ~ qqn/qqc. renoncer à, 56v., 94v., 102r.², 119r.; ~ qqn abandonner qqn, 65r.

RELIEF (*subst. masc.*) *restes d'un repas*, 85v.

RELUISANT (*adj.*) *resplendissant*, 31v.

[REMANANT] (*subst. masc.*) *reste*, 49r., 112v.

[REMEMBRANCE] (*subst. fém.*) *souvenir*, 71r.

[REMEMBRER] (*verbe*) (*empl. trans.*) *se remettre en mémoire*, 21v., 24v., 30v., 71v.;
(*empl. pronom.*) *se rappeler*, 19r.; (*p. pa. empl. adj.*) *rappelé*, 52v., 59v.

[RÉMISSION] (*subst. fém.*) *pardon*, 32r., 49v., 76v., (~ des péchés), 1v., 37r., 60r., 112r.

[REMONTRER] (*verbe trans.*) ~ qqc. à qqn *présenter*, 22r., 33r.; ~ à qqn *faire des reproches* à qqn, 77r.

[REMORDRE] (*verbe trans.*) ~ qqn *tourmenter*, 140r.

REMUER (*verbe intrans.*) *bouger*, 124v.

[RENCLINER] (*verbe trans.*) ~ la tête *incliner*, 24r.

RENCLUS (*subst. masc.*) *celui qui vit cloîtré*, 78r.², 78v., 85v., 86r., 87r., 89r.

RENCLUSAGE (*subst. masc.*) *ermitage*, 86r., 86v., 89r.

[RENIERESSE] (*adj.*) *qui renie*, 38r.

RENTE (*subst. fém.*) (*pl.*) *redevances*, 74v., 117v.²

[REPAIRER] (*verbe intrans.*) *revenir*, 127v.

[REPAÎTRE] (*verbe*) (*empl. trans.*) ~ qqn *nourrir*, 50r., 142r.; (*p. pa. empl. adj.*) *qui a assouvi sa faim jusqu'à satiété*, 74r., 85r., 87v.

[RÉPANDRE] (*verbe trans.*) ~ qqc. *renverser*, 54r.², 54v.

REPAS² (*subst. masc.*) *guérison, réconfort*, 19r.

REPENTANCE (*subst. fém.*) *repentir*, 27v., 33r., 37r., 67v., 101r.

[RÉPIT] (*subst. masc.*) mettre qqc. en ~ *mettre qqc. de côté, ne plus s'en occuper*, 75r.; *délai*, 106r.²

[RÉPRÉHENSION] (*subst. fém.*) *blâme*, 4r., 7r.

REPROCHE (*subst. masc. et fém.*) *blâme*, 4v.

[RÉPROUVER1] (*verbe trans.*) (*p. pa. empl. adj.*) *reconnu coupable*, 106r.

[RÉPUTER] (*verbe trans.*) ~ qqn *considérer comme*, 60v., 76v., 103r., 129r.

[REQUÉRANT] (*adj.*) (*p. pr. empl. adj.*) *celui qui demande*

Lemme = V. *REQUÉRIR*, 32v., 35v., 131r., 147v.

[REQUÉRIR] (*verbe trans.*) ~ qqn *solliciter*, 2v., 8v., 20v., 29r., 29v., 31r., 32v.³, 33v., 36r.², 43r., 46r.², 61r., 65r., 65v., 77r., 77v., 105v., 115r., 118v., 120r., 133v., 140r., 140v., 149r.; *demander*, (~ à qqn qqc.), 127r., 141v., (~ qqc.), 7v., 67r.³; ~ une divinité *implorer*, 22v., 24v., 29r., 32r., 33r., 36r., 46r., 49r., 58v., 67r., 76r., 80r., 90r., 106v., 112r., 118v.², 119r., 119v., 126r., 137v., 138r., 145v., 146r.; ~ qqn *chercher*, 69v.; ~ qqn *attaquer*, 78v.

[RESACHER] (*verbe trans.*) ~ qqc. *retirer*, 116r.

[RESAILLIR] (*verbe intrans.*) *ressortir*, 127v.

RESCOURRE (*subst. masc.*) *secourir*, 97v.

[RÉSERVÉ] (*adj.*) (*loc. conj.*) ~ *que sauf que*, 62r.

[RÉSERVER] (*verbe trans.*) ~ à qqn *garder pour qqn*, 57v.

[RÉSOLUTION] (*subst. fém.*) *dissolution*, 26v.

[RESPLENDIR] (*verbe*) (*empl. trans.*) *illuminer*, 128v.

RESPLENDISSEUR (*subst. fém.*) *splendeur*, 10v., 21r., 22v.

[RESSOIGNER] (*verbe trans.*) ~ à/de *redouter, craindre de*, 70v.; ~ qqn/qqc. *craindre*, 103r., 104r.

[RESTAURER] (*verbe trans.*) ~ qqc. *rétablir*, 11v.; ~ qqn *relever*, 97v.

[RETARDER] (*verbe*) (*empl. pronom.*) soi ~ de + inf. *différer de faire qqc*, 28r.

RETOURNER (*verbe*) (*empl. pronom.*) soi ~ *revenir au lieu d'où l'on vient*, 6v., 7r., 8v., 13v., 21v., 27r., 61r., 61v., 62r., 66r., 68r., 83v., 87v., 89r., 98v.², 106v., 108r., 116v., 127v., 136v.; ~ à/vers qqn *revenir vers la personne que l'on a quittée*, 29v., 56v., 60v., 114r.; soi ~ à/vers Dieu / à la V.M. *revenir à*, 98r.

RETRAIRE (*verbe trans.*) (*empl. trans.*) *retirer qqc.*, 67r.; ~ qqn à qqn *ramener qqn à qqn*, 118v.; ~ qqn *repousser qqn*, 150r.; (*empl. pronom.*) soi ~ qq. part *se réfugier qq. part*, 121v.²

RETRAIT (*subst. masc.*) *lieux d'aisance*, 105r.

[RÊTRE] (*verbe*) *être de nouveau*, 127r.

[RÉTRIBUTION] (*subst. fém.*) *récompense*, 11r.

REVERS (*adj.*) (*loc. prép.*) au ~ à l'envers, 77v.

[RÉVERTUER] (*verbe*) (*empl. pronom.*) soi ~ *reprendre de la vigueur*, 122v.

[REVÊTIR] (*verbe*) (*empl. trans.*) *donner des vêtements à celui qui en manque*, 49r., 104v.; (*empl. pronom.*) soi ~ *s'habiller*, 6v., 21r.

[RÉVOLUTION] (*subst. fém.*) ~ + (laps de temps) *achèvement d'un laps de temps*, 6v., 52r., 57v.

RIANT (*adj.*) *qui exprime la gaieté*, 35v., 150v.

[RIBAUD] (*subst. masc.*) *canaille*, 131r., 131v., 135v.

[RINCEAU] (*subst. masc.*) *petite branche*, 15v., 20v.

ROBER (*verbe*) *voler*, 44v., 117r.

ROGNE¹ (*subst. fém.*) *gale*, 125r.

[ROGNER] (*verbe trans.*) ~ qqc. *couper*, 92v.

[RONGER] (*verbe trans.*) ~ qqn/qqc. *dévorer*, 115v., 116r.

[SACHER] (*verbe trans.*) ~ qqn *tirer qqn*, 97v.

SADE (*adj.*) *savoureux*, 94v.; *agréable*, 120v.

SAILLIR (*verbe*) (*empl. intrans.*) *sortir*, 11v., 24v., 43r., 56v., 68v., 96v., 99r., 100v., 124r., 126v., 131v., 144r.; *jaillir*, 15r., 67r., (~ *parmy*), 105v., (*s'en ~*), 57r.; (*empl. subst.*) *au ~ de à la sortie de*, 10v.; ~ *jus sauter (du lit)*, 76r.; (*empl. intrans.*) *sauter*, 99v.²; ~ *sus se relever vivement*, 109v., 124v.; (*p. pr.*) *en ~ en sautant*, 114r.

[SAINTISME] (*adj.*) *très saint*, 17v.

SAISINE (*subst. fém.*) *possession*, 133r.

SALUTAIRE (*adj.*) *qui est propre à assurer le salut de l'âme*, 12v., 34r., 57v., 64r., 64v.

SALVATION (*subst. fém.*) (*relig.*) *rédemption*, 59v., 145r., 147r., 147v.

SAPIENCE (*subst. fém.*) *sagesse*, 8r., 17v.

[SARRASIN] (*subst. masc.*) *païen*, 125v.

[SATELLITE] (*subst. masc.*) *acolyte*, 47v.

SATISFACTION (*subst. fém.*) (*relig.*) *acte par lequel on expie son péché*, 35r., 101r.

SATISFAIRE (*verbe trans.*) ~ à qqn *contenter qqn*, 2v.; ~ à Dieu *donner à Dieu la réparation d'un tort, d'une offense*, 59r.

saux (*subst. masc.*), *SOT*, 41r.

[SAUVAGINE1] (*subst. masc.*) *gibier*, 84v.

SAUVERESSE (*subst. fém.*) *celle qui sauve*, 65r.

[SAYETTE1] (*subst. fém.*) *flèche*, 122v.

[SCRIBE] (*subst. masc.*) *docteur qui enseigne la loi de Moïse et l'interprète au peuple juif*, 12v.

SECOND (*adj. et subst.*) mort ~ *damnation éternelle*, 141r.

SÉCULIER (*adj.*) [d'une chose] *relatif au monde d'ici-bas*, 42r.; *laïque*, 51r.²; [d'une pers.] *qui se consacre aux affaires du monde d'ici-bas*, 93v.

[SÉDUISEUR] (*subst. masc.*) *séducteur*, 21v., 48v.

[SEIGNEURIE] (*subst. fém.*) *autorité, pouvoir*, 38v., 70r., 71r., 117r., 145v.

[SEIN] (*subst. masc.*) au ~ de qqn *dans les bras de qqn*, 15r.; [à propos de la miséricorde de la V.M. ou de Dieu] *cœur*, 33r., 64v.

[SÉJOUR] (*subst. masc.*) (*loc. prép.*) sans ~ *sans tarder*, 75v.

[SÉJOURNER] (*verbe intrans.*) *rester*, 57v., 136v.; *tarder*, 113r.

SEMBLABLEMENT (*adv.*) *de la même façon*, 3r., 14r., 24r., 26v., 34v., 37r., 41r., 55r., 58r., 62r., 67v., 69r., 72v., 86r., 87r., 138v., 148r.

[SEMBLAMMENT] (*adv.*) *semblablement*, 2v., 5v., 60v.

[SEMBLANCE] (*subst. fém.*) en ~ de *sous forme de*, 47r., 65r., 71r., 125v.; *ressemblance*, 127v., 128v., 129r., 129v., 149r.

[SEMBLANT1] (*subst. masc.*) ne faire ~ de *ne rien laisser paraître*, 130r.; par ~ *par le regard, par l'attitude*, 143r.

[SEMONDRE] (*verbe trans.*) ~ qqn *convoquer*, 48v.

SEMPITERNEL (*adj.*) *qui n'a ni commencement ni fin*, 47r.

[SÉNÉCHAL] (*subst. masc.*) *officier chargé de l'intendance de la maison d'un seigneur*, 73r., 74v.⁴, 75r., 75v., 77r., 77v.², 79r.², 79v.⁴, 80r.², 80v., 81r., 86v., 87r., 90r.

SENS (*subst. masc.*) au ~ de la lettre *littéralement*, 2v.

[SENSITIF] (*adj.*) *qui est propre aux sens*, 18r.

SENTE1 (*subst. fém.*) *chemin*, 3v., 98r., 135v.

SENTENCE1 (*subst. fém.*) *sens*, 3v.; *avis*, 26v.; *jugement*, 77v., 132v.

SEOIR (*verbe*) (*empl. intrans.*) *s'asseoir*, 13r., 15r., 29v., 39r., 39v.³, 69r., 73v., 74r.², 85v., 113v.; (*empl. pronom.*) *s'asseoir*, 84v.

[SÉPULTURE] (*subst. fém.*) *inhumation*, 21v.

[SERGENT] (*subst. masc.*) *serviteur*, 77v., 89r.

[SERI1] (*adj.*) *harmonieux*, 151r.

SERMENT (*subst. masc.*) *par mon ~ affirmation forte de la véracité d'une parole*, 109v.

[SERMONNER] (*verbe*) (*empl. trans.*) *prêcher*, 148r.; (*empl. intrans.*) *parler longuement*, 83r.

[SERRÉMENT] (*adv.*) *en serrant très fort*, 46v.; *violemment*, 107r.

SERVAGE (*subst. masc.*) *soi mettre en ~ se mettre en servitude*, 86v.

SERVITERESSE (*subst. fém.*) *servante*, 23r.

SEULET (*adj.*) *seul*, 20v., 22r., 24r., 65r.², 73r., 75r., 123v., 149r.

SIÈCLE (*subst. masc.*) *monde terrestre*, 11v., 12v., 18v., 27r., 34r., 39v., 45v., 55v., 93v., 94v., 102r., 102v., 115v., 120v., 140v., 141r.; (*pl.*) *pour l'éternité*, 43r., 79r., 90v., (*es ~ des ~*), 21r.², 21v.², 38v.², 46v.², 51v.², 56v.², 62v.², (*par ~*), 20r., (*tous ~*), 26v.², 27r., 34v., (*tous ~ des ~*), 61r.², 70r.²

sievist, cf. **SUIVRE**

SIGNE (*subst. masc.*) *en ~ de qqc. preuve*, 6r.

[SIGNIFIANCE] (*subst. fém.*) *signification*, 7r., 18r.

[SIGNIFIER] (*verbe trans.*) *~qqn de qqc. attirer l'attention de qqn sur qqc.*, 70r.

SIMILITUDE (*subst. fém.*) *ressemblance*, 54r.

[SINGLER] (*verbe intrans.*) *naviguer*, 61v.

[SINGULIÈREMENT] (*adv.*) *de façon exceptionnelle*, 60v.

[SITÔT] (*adv.*) *aussitôt*, 73v.

SOBRESSE (*subst. fém.*) *sobriété, modération*, 30v.

[SOIGNER] (*verbe trans.*) *~ de qqn s'occuper de qqn*, 11r.

[SOIN] (*subst. masc.*) *responsabilité*, 142r.

SOLACIEUX (*adj.*) *réconfortant*, 19r.

SOLENNEL (*adj.*) *d'une grande importance*, 39r.

[SOLENNISER] (*verbe trans.*) *célébrer avec solennité*, 50r., 61v., 62r.

SOUEF (*adj.*) (*empl. adv.*) *doucement*, 18r., 94v.; *~ flairant sentir bon*, 23v.; *doux*, 24r., 35v., 62r., 70v., 124r.; *agréable*, (de l'alaine), 80v.

[SOUEVETÉ] (*subst. fém.*) *douceur*, 23v., 24v.

SOUFFRETEUX (*adj.*) *nécessiteux*, 11r., 38r.; *misérable*, 111r.

SOUHAIT (*subst. masc.*) (*loc. prép.*) *à ~ au mieux*, 99v.

[SOUILLER] (*verbe*) (*empl. trans.*) *salir physiquement et/ou moralement*, 5v., 34r., 92r., 110r.; (*p. pa. empl. adj.*) *non ~ salie*, 18r., 26r., 31v., 32r., 35r., 36r., 37r., 41r., 46r., 69r.

[SOUILLURE] (*subst. fém.*) *impureté morale*, 71r.

[SOÛL] (*adj.*) *rassasié*, 88r.

SOULAS (*subst. masc.*) *plaisir*, 22v., 40v., 75v., 128r., 130r., 133v., 136v., 147r.

[SOÛLER] (*verbe trans.*) *~ de qqc. laisser*, 119v., 150r.

[SOULOIR] (*verbe intrans.*) *~ + inf. être accoutumé à*, 41v.; *~ + inf. avoir l'habitude de*, 56r., 101v., 145v.

[SOURIRE] (*verbe pronom.*) *soi ~ sourire*, 10v.

[SOUSPRENDRE] (verbe) (empl. trans.) *saisir par surprise*, 101v., 143v.; *surprendre*, 108r., 118r.; (p. pa. empl. adj.) *séduit*, 117v.

[SOUSTRAIRE] (verbe trans.) ~ qqc./qqn à *enlever qqc./qqn à*, 49v., 51r.

[SOUTENANCE] (subst. fém.) *nourriture*, 84v.

[SOUTENIR] (verbe) (empl. trans.) ~ qqn *tenir qqn par-dessous*, 45r.; ~ qqn *sustenter qqn*, 86r., 105r.; (empl. pronom.) *soi ~ subvenir à son existence*, 43v.; *soi ~ sur ses pieds se tenir debout*, 78r.; ~ *sa vie se sustenter*, 85r., 85v.

SOUVENANCE (subst. fém.) *souvenir*, 5v., 88r.

SOUVENIR (verbe) (empl. impers.) *il ~ à qqn de qqc. qqn se souvient de qqc.*, 2v., 3v., 56r., 62v.², 76v., 80v., 117v., 126v., 133v.; *il lui ~ de qqn il pense à qqn*, 51v., 86r.²

SOUVERAINEMENT (adv.) *principalement*, 7v., 32v., 38v., 58r.; *suprêmement*, 19v.; *de manière incontestable*, 27v.

[STYLE] (subst. masc.) *façon d'écrire*, 3v., 19v., 39r., (mettre en ~), 2v.

SUASION (subst. fém.) *conseil*, 31v.

[SUAVEMENT] (adv.) *délicatement*, 63r.

[SUBTIL] (adj.) *rusé*, 28v.; *ingénieux*, 103v., 129v.

[SUBTILIER] (verbe trans.) *imaginer*, 113v.

[SUFFRAGE] (subst. masc.) *prières pour obtenir l'intercession de Dieu*, 46v.

SUGGESTION (subst. fém.) *inspiration*, 46v.

[SUIÉE] (subst. fém.) *suie*, 71r.

SUITE (subst. fém.) *en ~ en compagnie, avec une escorte*, 12v.

[SUJET2] (adj. et subst. masc.) ~ à qqc. *porté à qqc.*, 42r.; *soumis*, 61v.; *qui est subordonné à qqn*, 64r.

SUPERFLUITÉ (*subst. fém.*) *caractère de ce qui est superflu*, 31r.

[SUPERLATIF] (*adj.*) *suprême*, 17v.

[SUPPLANTER] (*verbe*) *tromper*, 31r., 34r., 35r.; *déposséder*, 31v.

SUPPLICATOIRE (*adj.*) *qui contient une prière*, 35r.

SURCOT (*subst. masc.*) *vêtement de dessus, court, porté par les hommes et les femmes*, 91r.²

[SURMONTER] (*verbe trans.*) *surpasser qqc.*, 23r., 130r.

[SURPRENDRE] (*verbe*) (*p. pa. empl. adj.*) *~ de vin ivre*, 100r.; (*p. pa.*) [*d'une pers.*] *pris au dépourvu*, 103v.

[SURTRAIRE] (*verbe trans.*) *~ qqn ravir qqn*, 98r.; *~ qqn à Dieu éloigner qqn de Dieu*, 98r.

SURVENUE (*subst. fém.*) *arrivée à l'improviste*, 2v.

SUS (*adv.*) *courir ~ qqn/qqc. attaquer qqn/qqc.*, 27v., 61v., 99v., 100r., 115v., 130v.; *la ~ en haut*, 34v.; *se lever ~ se mettre debout*, 84v., 126v.; *sur*, 84v.; *levez ~ ! levez-vous ! debout!*, 89r., 138v.; *mettre ~ accuser qqn de qqc.*, 104v., 106v., 107r., 109r.; *saillir ~ se relever vivement*, 109v., 124v.; *venir ~ qqn attaquer qqn*, 127r.

TABERNACLE (*subst. masc.*) [*à propos du corps de Marie*] *demeure où repose Jésus*, 24v., 45v., 46r.

TABLET (*subst. masc.*) *tableau*, 69r., 69v.²

TACHE1 (*subst. fém.*) *souillure morale*, 45v.², 46r., 99r.; *marque distinctive d'un individu*, 74r.

[TACHER] (*verbe trans.*) (*p. pa. empl. adj.*) [*relig.*] *souillé*, 34v.², 35v., 36r., 37r., 42v., 43r., 43v., 44r., 48r., 57v., 62v., 63r., 71r.

TALENT (*subst. masc.*) *avoir ~ de/que désirer*, 97r., 98r., 99r., 113r., 147r.

[TANCER] (*verbe intrans.*) ~ ensamble se quereller, 140r.

[TARD] (*adj. et adv.*) (*empl. adv.*) sans cesse, (~ et tempre), 118v., (tempre et ~), 121r.

TARDIF (*adj.*) lent, 108v., 117r.

TARGE (*subst. fém.*) bouclier, 122r.²

TEMPOREL (*adj.*) [p. oppos. à spirituel] qui est du domaine des choses matérielles, 18v., 31r., 79v., 88r., 102r.

TEMPRE (*adv.*) sans cesse, (~et tard), 121r., (tard et ~), 118v.

TEMPREMENT (*adv.*) bientôt, 93r.

TENDAMMENT (*adv.*) diligemment, 43v.

[TÉNÉBRER] (*verbe*) (*p. pa. empl. adj.*) sombre, 32v.

[TÉNÈBRES] (*subst. fém. plur.*) prince des ~ diable, 21r.², 23r.; puissances des ~ les forces du Mal, 23r.

[TERGIER] (*verbe trans.*) ~ qqc. essuyer, 70r.

TERRIEN1 (*adj.*) terrestre, 65r., 72v.

TERROIR (*subst. masc.*) territoire, 55v., 141r.

thrones (*subst. masc.*), TRÔNE, 26r.

TIERCE (*subst. fém.*) troisième heure canoniale (neuf heures du matin), 21v., 22v., 141v.

TIERS (*adj. et subst. fém.*) troisième, 1r., 4r., 21v., 95v., 103r., 120r., 129r., 136v., 143r., 145r.

[TOLIR] (*verbe trans.*) enlever, voler (qqc. à qqn), 98r., 116v., 117v., 120r., 137v., 138r.

tombel (*subst. masc.*), TOMBEAU, 26v., 42r.

[TORTU] (*adj.*) tordu, 125v.

TOUAILE (*subst. fém.*) linge employé à divers usages, 99r., 113v., 124r.

TOUCHANT (*prép.*) *en ce qui concerne*, 19v., 61v., 69v., 75v.

TOUDIS (*adv.*) *toujours*, 14r., 26r., 32v., 40v., 51v., 65v., 67v., 80v., 88r.², 99v., 116r., 134r., 139r., 148r.

[TOUPIR2] (*verbe pronom.*) *soi ~ se grouper*, 121v.

TOURNOIEMENT (*subst. masc.*) *tournoi*, 136v., 137r.

[TOURNOYER] (*verbe intrans.*) *prendre part à un tournoi*, 136v.², 137r.³, 150r.

TRAHITEUSEMENT (*adv.*) *traîtreusement*, 47v.

[TRAIRE] (*verbe trans.*) [*envoyer un projectile*] *tirer*, 121r., 122r.

TRAIT1 (*subst. masc.*) *à ~ lentement*, 105v., 120v.²; *coup*, 122r.

[TRAMETTRE] (*verbe trans.*) *~ qqc. donner qqc.*, 17r.

[TRANSCENDANT] (*adj.*) *qui dépasse le naturel*, 71v.

TRANSFIGURATION (*subst. fém.*) *transformation*, 38r.

[TRANSFIGURER] (*verbe pronom.*) *soi ~ en se transformer en*, 47r.

[TRANSGLOUTIR] (*verbe trans.*) *avaler*, 62r.

TRANSITOIRE (*adj.*) *éphémère*, 29r.

TRANSLATER (*verbe trans.*) *traduire qqc. d'une langue à une autre*, 3r., 19r.

TRAVAIL1 (*subst. masc.*) *souffrance*, 18r., 78v., 148v.

[TRAVAILLER] (*verbe*) (*empl. trans.*) *~ qqn faire souffrir*, 36r., 123v., 130v., (*d'une maladie*), 66r., 124r.; *souffrir les douleurs de l'agonie*, 131v., (*~ pour la mort*), 113v.; *souffrir des douleurs de l'enfantement*, 145v.; (*empl. intrans.*) *souffrir*, 145v., (*du corps*), 114r.; (*empl. pronom.*) *faire effort en vue de qqc.*, 92r.; (*p. pa. empl. adj.*) *fatiguer*, 74r.; *fatiguer*, 119v.

TRAVERS1 (*adj. et subst. fém.*) (*loc. adv.*) *de ~ transversalement*, 126v.

[TRÉBUCHEMENT] (*subst. masc.*) *renversement*, 16v.

[TRÉBUCHER] (*verbe*) (*empl. trans.*) ~ qqn *le faire tomber*, 116v., 132r.; (*empl. intrans.*) *tomber*, 16r., 16v., 31v., 97v.

[TRÉPAS] (*subst. masc.*) *mort*, 19v., 35v., 39v., 76v., 86v.; *aller de vie à ~ mourir*, 49v., 51v.; *passage*, 62v.

[TRÉPASSEMENT] (*subst. masc.*) *aller de vie à ~ mourir*, 145r.

[TRÉPASSER] (*verbe*) (*empl. trans.*) ~ qqc. *transgresser*, 35v., 143r.; ~ qqc. *aller au delà de*, 51r.; (*empl. intrans.*) *passer*, 20v., 38v.; *mourir*, 49r., 131v., 140v., 141v., (~ *de ce monde*), 51r., 71r., (~ *de ce siècle*), 39v., 55v., 141r., (~ *de cette vie*), 51r., (~ *de vie par mort*), 80r.; (*p. pa. empl. subst.*) *mort*, 8r., 23v., 52r., 52v., 140r., 140v.

TREPEILLIS (*subst. masc.*) *tapage*, 114r.

TRESSUER (*verbe intrans.*) *suer à grosses gouttes*, 87r., 111v., 114r.

[TRÊSTOUT] (*adj. et pron.*) *tout/tous*, 7v., 36v., 80r., 97v., 102v., 105r., 111v., 115r., 122r., 124r., 138v.

[TRIBULATION] (*subst. fém.*) *épreuve*, 52v., 148r.

TRIBUT (*subst. masc.*) *payer ~ de nature mourir*, 80r., 116v.

trosnes (*subst. masc.*), **TRÔNE**, 20v.

[TRUAND] (*adj. et subst.*) *mendiant*, 113r.; *gueux*, 117r.

[TRUFFE] (*subst. fém.*) *plaisanterie*, 141r.

ullement (*subst. masc.*), **HURLEMENT**, 34v.

UNIVERSEL (*adj.*) ~ *peuple tout le monde*, 16v.; ~ *monde le monde entier*, 20v., 72r.; *la chair ~ la vie éternelle*, 22v.; *l'église ~ qui s'étend à la terre entière*, 33v., (*aide ~*), 32v.

USER (verbe trans.) ~ de qqc. *bénéficier de qqc*, 7r.; ~ un office *exercer*, 39v.²; ~ son temps *passer*, 80r.; ~ du siècle *profiter du monde terrestre*, 102v.

USURE (subst. *fém.*) *intérêt perçu sur une somme d'argent*, 111r.

USURER (verbe intrans.) *gagerendre avec usure*, 93r.

USURIER1 (subst. *masc.*) *celui qui prête de l'argent à qqn, moyennant des intérêts*, 110v., 111r.², 111v.⁴, 112r., 112v.², 114r.³, 114v.², 115r.³, 115v., 116r.², 116v.³

UTILITÉ (subst. *fém.*) *intérêt*, 22r.

uylle (subst. *fém.*), **HUILE**, 52r.

VAILLABLE (adj.) *précieux*, 18v., 34r.

VAILLANCE (subst. *fém.*) *valeur*, 18v.

VAILLANT (adj. et subst. *masc.*) (empl. subst.) *valeur*, 111r.

VAISSEAU (subst. *masc.*) *réipient*, 61r.

VAL1 (subst. *masc.*) *vallée*, 87r.

VALETON (subst. *masc.*) *petit garçon*, 102v.², 138v.²

varlet (subst. *masc.*), **VALET1**, 138r.²

VASSELAGE (subst. *masc.*) *prouesse*, 136v.

[VEILLE1] (subst. *fém.*) *fait de veiller*, 30v., 32r.

[VEILLER] (verbe) *soi ~ à qqc. s'employer à qqc.*, 72r.

[VENEUR1] (subst. *masc.*) *chasseur*, 73r.

VENUE (subst. *fém.*) (loc. adv.) *de prime ~ immédiatement*, 146r.

VERGOGNE (subst. *fém.*) *honte*, 4v., 5r., 72r., 91v., 98r., 103r., 105v., 106v., 108v., 141r., 145r.

VERMEIL1 (adj.) *d'un rouge éclatant*, 95v., 109r., 115v., 124v.

VERSET (subst. masc.) *petite section d'un texte biblique*, 119r.

[VERSILLER] (verbe intrans.) *chanter des versets*, 121r.

VERTU (subst. fém.) *qualité humaine, en partic. morale*, 3r., 7r., 19v., 28r., 44v., 78r., 130r., 134v.; *puissance*, 9v., 20v., 38v., 70v., 130v., 131v., 136r., 138v., 143r.; *faire ~ faire un miracle*, 11v.; *~ du ciel les puissances célestes*, 20v.; *force*, 44v.; *effet*, 54r.; *pouvoir*, 143v., 146r.

[VÊTURE] (subst. fém.) *vêtement*, 136r.

veu (subst. masc.), VOEU, 7r., 7v., 9r., 77r.

veus (subst. masc.), VOEU, 7v.

[VEXER] (verbe trans.) *tourmenter*, 24v.; *blessar*, 63v.

VIAIRE¹ (subst. masc.) *visage*, 9r., 14r., 15r., 25r., 32v., 34v., 35v.², 45r., 73v., 79v., 115v., 124v., 125r., 142r.

VIANDE (subst. fém.) *sainte ~ hostie*, 68r.

VIEILLESSE (subst. fém.) *dernière ~ dernière période de la vie*, 5r.

VIF (adj. et subst.) *eau ~ courant*, 15v.; *vivant*, 34r.², 34v., 35r., 37v., 38v., 41v., 66v., 67r., 68v., 80r., 94r., 99v., 103r., 105r., 123v., 125r., 149r.; (loc. adv.) *au ~ profondément*, 111v.; *tout ~ en pleine vie*, 116r., 119v.

VIL (adj.) *répugnant*, 40v., 88r., 105r., 106v., 107r., 119r.; *ignoble*, 140r.

VILAIN (adj. et subst.) *malhonnête*, 74v.; *laid moralement*, 74v.; *roturier*, 119r.

VILAINEMENT (adv.) *méchamment*, 131v., 135v.

[VILENIE] (subst. fém.) *action vile et basse*, 91v., 131r., 132r., 136r., 141v.

VIOLENTEMENT (adv.) *avec violence*, 47v.

VIS¹ (subst. masc.) (loc. adv.) *~ à ~ face à face*, 6v.²; *visage*, 73v., 124r., 124v.

VISER (verbe trans.) ~ à qqc. *considérer qqc.*, 127v.; ~ à qqc. *tendre à*, 143r.

VISION (subst. *fém.*) *représentation d'origine surnaturelle (envoyée par Dieu ou par le diable) apparaissant aux yeux ou à l'esprit*, 4v., 7r., 9r., 35v.; *vue*, 5r.; *apparition en songe*, 36r., 38r., 38v., 48v., 49r., 53v., 57r., 65r., 70v., 78r., 98r., 128v., 129r.², 133v.

[VITEMENT] (adv.) *rapidement*, 100v.

[VIVIFIER] (verbe trans.) (p. pa. empl. adj.) *ranimé*, 34v., 71r.

VIVRE2 (subst. *masc.*) *ce qui est nécessaire pour vivre*, 43v., 76v.

VOCATION (subst. *fém.*) (relig.) *invitation de Dieu adressée à l'homme de venir à lui*, 28r.

VOIR2 (subst. et adv.) (empl. subst.) *dire ~ dire la vérité*, 87v.; (empl. adv.) *vraiment*, 112r.

VOIRE1 (adv.) [syntagme exclamatif] *vraiment*, 85v.², 112r.; *et même*, 103r.

VOIREMENT (adv.) *vraiment*, 124v.

voirrier (subst. *masc.*), **VERRIER1**, 68r.

VOLAGE (adj.) *frivole*, 41v.

VOLUPTÉ (subst. *fém.*) *plaisir*, 30v., 42r., 47r., 88v., 93v., 97v.

VOLUPTUEUX (adj.) ~ *délit plaisir sexuel*, 5r.

[VU] (prép.) (loc. conj.) ~ *que étant donné que*, 39v.

wille (subst. *fém.*), **HUILE**, 70r.

TABLE DES NOMS PROPRES

Abbacut 12r., Habacuc est le huitième des douze petits prophètes de la Bible : Lc 2,15 ; Mt 2, II ; Is I,3 l Ha 3,2.

Adam 17v.², 18r., premier homme.

Affrodisius 16v.³

Agnes (sainte) 49v.², 50r., sainte Agnès de Rome.

Ampedric 66r.

Anfreville 59r.², Anfreville-sur-Iton.

Angleterre 60r.², 60v., 61v.⁴, 62r., 133v.

Anne 1r., 4r., 5v.⁴, 6v., 12v.

Ansel 53v., 54r.

Asser 12v., Aser ou Asher est le huitième fils de Jacob : Gn49,20 ; Lc 2,22-40.

Assumption 19r., 20r., 63v.

Auguste 2r., Octave-Auguste, premier empereur de Rome.

Augustin (saint) 61v., saint Augustin de Cantorbéry.

Augustin (saint) 95r., saint Augustin, Père de l'Église.

Barnabé (saint) 22r., apôtre : Ac 14,14..

Bartholemi (saint) 132v., l'un des douze apôtres..

Bethleem 4r., 10r., 12r., 13r.³, 13v., 91r.², 92v., 148v., Bethléem.

Britaigne (la moindre) 60r., Bretagne.

Britaigne la grant 60r., Angleterre.

Caldee 68v., La Chaldée est une ancienne région située entre les cours inférieurs de l'Euphrate et du Tigre.

Certese 66r.², Chertsey en Angleterre.

Certesii 66r., Chertsey en Angleterre.

Cesares 71v.

Chartres 41v.

Clugny 47r., 48r., Cluny.

Cluse 53v., abbaye de Saint-Michel-de-la-Cluse, au Piémont.

Conception 62r.³, 62v.

Constantinoble 69v., Constantinople.

Coulougne 45v., Cologne.

Cyprian 33v., saint Cyprien évêque d'Antioche.

Dace 61v.⁵, Danemark.

Dame 72r., 142r., ~ du monde, ~ du paradis.

Dame fortune 141v.

David 4r., 7r., 8r.², 10r., 33r., 45v., 121r., deuxième roi d'Israël.

Dedicace de l'église 4r., cette commémoration de la seconde consécration du temple avait lieu en hiver : IM4,36-59 ; Jn 10,22.

Desert de la Lande 84v.

Desert de la lante 87r.

Dieu 1v., 3v., 4r.³, 4v., 5v., 6v.², 7v.², 8v., 9r., 9v., 10v., 11v.², 12r.³, 15r., 15v., 16v.³, 17r.³, 17v.⁴, 18r.⁶, 18v.², 19v., 20v.³, 21r., 21v., 22r.³, 22v.³, 25r.², 25v.⁴, 28r., 29r., 30v., 31v.³, 32v., 33v., 34r.², 34v.⁵, 35r.³, 35v.⁵, 36r.², 36v.³, 37r.⁷, 37v.², 38r.³, 39r.³, 39v.⁴, 40r., 40v.³, 41r.³, 41v.², 42r., 42v.⁶, 43r.⁴, 43v.², 44r.², 44v.², 45r.⁴, 46r.³, 46v.³, 47r., 47v., 48r.², 48v.³, 49r., 49v., 50r.², 50v.⁴, 51v.³, 52r.³, 53r.⁴, 53v.³, 54r., 54v.³, 55r.², 55v., 56r., 56v., 57v.³,

58r.², 58v.², 59r.², 59v.⁵, 60r., 61r.², 62r.³, 62v., 64r., 64v., 65r., 65v.², 66v.², 67v., 69v.³,
 70r., 70v.², 71v.⁵, 72r.², 72v.², 73r., 73v., 77r., 77v., 78r.³, 78v.⁵, 79r.³, 79v., 80r.², 82r.²,
 82v., 83v., 84r.², 84v.², 85r.³, 85v., 86r.², 86v.⁴, 87r.², 87v.⁴, 88r., 88v.⁴, 89r., 89v.⁴, 90r.⁶,
 90v.⁸, 91v.², 92r.², 92v.², 94r., 95r.², 96r.², 98r.², 98v., 99v., 100v., 101r., 101v.⁴, 102r.²,
 103r., 104v.³, 105v.³, 106r.², 106v., 107r., 107v.², 108r., 108v.³, 109r.², 109v., 110r.³, 111r.,
 111v.², 112r., 112v.³, 113r.², 113v.³, 114v., 115r., 116r., 116v.², 117r.³, 117v.⁴, 118r.⁴, 119r.²,
 121r., 122r.², 122v., 123v.², 124v., 125r.⁴, 125v., 127v.², 128r.³, 128v.², 129r.², 129v.²,
 130r.³, 131r.², 131v.⁴, 132v., 133r., 133v., 134v.², 135r.⁵, 135v.², 136v.², 137r., 137v., 138r.,
 139r., 140r., 141r.², 141v.⁴, 142r.⁷, 143r.², 144r.³, 144v.⁴, 145r.², 145v.², 146r.³, 146v.²,
 147r.⁴, 147v.³, 148r.⁴, 148v.², 149r., 149v., 150r., 151r.²

Ebbo 44v., voleur.

Egipte 5r., 13v., 16r., 71r., 79v., Égypte.

Egiptiens 16r., 16v., Égyptiens.

Egypte 73r., Égypte.

Elsin 61v.³, 62r.²

Emanuel (roy) 71v., Jésus Christ.

Emme 59r.

Ephese 21v., Éphèse.

Epyphanie 1v., l'Épiphanie.

Estienne 49v.³, 50r.⁵, 50v.²

Euvangile 3r., 9v., 36r., 37v., l'Évangile.

Euvangille 116v., l'Évangile.

Evangile 54r.², l'Évangile.

Eve 147r., Éve, première femme.

Festancs 57r., Fécamps.

Festans 57v., Fécamps.

Gabriel 1v., 8v., 17v.³, 18r.³, 23v., 26v., 71v., 120v., l'archange.

Galilee 4r., 9v., Galilée.

Galylee 8v.², Galilée.

Girolt 148v.

Gregoire (saint) 68r., Grégoire de Tours.

Gregoire (saint) 44v., 126r., 130v.², Grégoire Ier, dit le Grand, Père de l'église.

Guerard 47r.

Guillem 61v., Guillaume le Conquérant, Guillaume II duc de Normandie et Guillaume Ier roi d'Angleterre.

Guilleml 61v., Guillaume le Conquérant, Guillaume II duc de Normandie et Guillaume Ier roi d'Angleterre.

Guimond 57r.

Haye (le) 151v., La Haye.

Helaine (sainte) 119v.

Helye 11v., Élie, prophète d'Israël.

Helysee 18r., 18v., Elisée : 2 R 4.8-37.

Henry 66r.

Herode 2r., 12v., 13r.², 13v.², Hérode.

Hildefons 38v.², 39v., 40r., Ildefonse archevêque de Tolède.

Hol 66r., Holme.

Hollande 151v.

Hubert 52r.⁴, 52v.²

Hues 47r., 148r., Hugues de Cluny (1024-1109), parfois appelé Hugues le Grand ou Hugues de Semur.

Humbert 52v.

Israel 4v., 11v.², 12v., 13r., 24r., 26r.², 145v.

Jacob 5r., 20v., patriarche biblique.

Jaques (saint) 47r., 47v.³, 48r., saint Jacques le Majeur, apôtre.

Jehan (saint) 1v., saint Jean Baptiste.

Jehan (saint) 1v., 19v., 20r., 20v.², 21v.⁴, 22r., 24r.², 25v., 130r., 132v.³, apôtre.

Jehan baptiste (saint) 132v., saint Jean Baptiste.

Jehan Milot 19r., Jehan Miélot, auteur de la VM.

Jeherome (saint) 92r., saint Jérôme, Père de l'église.

Jerome 53v.

Jerome (saint) 2r., 92v.², 95r., saint Jérôme, Père de l'église.

Jessé 8r.

Jherome 52v., 53r.², 53v., Évêque.

Jherome (saint) 69r., 91r.³, 91v.³, 92v.², saint Jérôme, Père de l'Église.

Jherusalem 4r., 4v., 5v., 6r., 6v., 7v., 8v., 11v., 12v., 148v., Jérusalem.

Jhesu Crist 1v.³, 2v., 10v., 11v.², 12r., 13r.², 13v.², 14r., 14v., 15v.², 16r.², 19r., 20r.², 20v.³, 21v., 22r.², 22v., 23r., 23v.², 24v., 25r.³, 25v.⁴, 26r., 26v.², 27r., 27v.², 29v., 30r., 30v., 31v., 32r., 32v., 33r.², 33v.², 34r., 34v., 35r.², 36v., 37v., 38v., 39v., 40v., 45v.², 46r., 49v., 60r., 61r., 63r., 64r., 64v.², 65v., 68r., 69v.², 70r.², 72r., 79r., 84v.², 86r., 86v., 93v., 108r., 112v.,

113v.², 124v., 130v., 131r., 131v., 136v.², 137r.², 137v., 138r., 142r., 144v., 145r., 146r., 146v., 147r.³, 147v.

Jhesus 5v., 10r., 12r., 12v., 13r., 14r.², 15r.², 15v., 16r., 16v., 17r., 17v., 18v.², 119r., 131v., 143v., 151v.

Joachim 4r., 4v.⁴, 5r., 6r., Père de la Vierge Marie.

Joseph 5r., l'un des douze fils de Jacob, le prophète, et le premier des deux fils de Rachel..

Joseph 8r.², 8v.², 9v.², 10r.⁴, 10v.³, 12r.², 13r., 13v.², 14r.², 14v.², 15r.², 16r.², 16v., 17r., époux de la Vierge Marie.

Jourdain 1v.

Juda 13r.²

Judas 50r.², 50v.

Judee 9v., 14v., 17r., Judée.

Justine (sainte) 33v., vierge et abesse.

Ladene 19r., Laodicée du Lycos.

Latran 126r.

Laurens (saint) 49v., 50v., 59r., Laurent de Rome, martyre.

Laurent (saint) 49v., 50r., Laurent de Rome, martyre.

Leche 84v., une rivière.

Leutius 19v., Leucius.

Lucien 102r., pape.

Lymage 141r., (voir note explicative du MIRACLE L, fol. 141r.).

Mahieu (saint) 3r., saint Matthieu apôtre et évangéliste.

Mari 27v., La Vierge.

Maria 95r., 95v.²

Marie 5v., 6r., 6v., 7v., 8v., 9r.², 9v., 13v., 17v., 23v., 24v., 29v., 40v., 44v., 48r., 67r.³, 67v., 71r.², 71v., 72r., 100v., 104r.², 108v., 121v., 124v., 135v., 139v., 146r.², 147r.

Marie egipcienne 107v., Marie l'Égyptienne.

Marie magdelaine 107v., Marie Madeleine.

Martin (saint) 132v.²

Michiel (saint) 23v., 26v., 53v., 55r., l'archange.

Miletus 19r., Méliton de sardes.

Monpellier 148r., Montpellier.

Moyse 25v., 64r., 68r., 145v., Moïse.

Moyses 37r., Moïse.

Mureildis 57r.

Murielidis 57v.

Narbonne 145v., 148r.²

Nativité 3r.², 62r.², (de la Vierge).

Nativité 39r., (de Jésus).

Nazareth 4r.², 148v.

Ninive 33r., est une ancienne ville de l'Assyrie, dans le nord de la Mésopotamie.

Noel 1v.

Normandie 59r.

Nostre Dame 1v., 20r., 27v., 32v., 35v., 39r., 42v., 45v., 48v., 49r., 52v., 55r., 55v., 56r., 57v., 58r., 60r., 62v., 63v., 64v.², 68r.², 69r., 70v., 71r., 73r., 82r., 84r., 90r., 93r., 93v., 96r., 97r., 97v.², 98v., 101r., 108v., 109r., 110r., 110v., 111r., 113v., 114r.³, 115r., 116r., 117r.,

117v., 118v., 119r., 119v.², 120r., 120v.², 121r.³, 121v., 122v.³, 123r., 124v., 125v., 128v., 131r.², 131v., 132r.³, 133r., 133v., 134r., 134v., 135r., 136v.², 137r., 137v., 138r., 138v.², 140r., 140v.², 141r.², 141v., 142r., 143v., 144v., 145v., 146v., 147r., 147v., 148v., 149r.², 149v., 151v.

Nostre Dame de Rochemadour 135r., Notre-Dame-de-Rocamadour.

Nostre Dame la Reonde 129v., l'église Notre-Dame de la Ronde.

Nostre Sauveur 23v.², 26r., 26v., 63r., 86r., 113v., 131r.

Nostre seigneur 1v.², 4r.⁴, 4v.², 5r.³, 5v.², 6r.⁴, 6v.³, 7r.⁴, 7v.³, 8r.⁴, 8v.³, 9r.², 9v.², 10r., 11v.², 12r.³, 14r.², 15v., 16r., 19r., 20v., 21r., 22r.³, 22v.⁶, 23r.², 23v., 24r., 25r.², 25v.³, 26r.³, 26v.⁴, 27r., 31v., 32r.², 33r.², 33v.⁴, 34v., 35r., 35v., 36v.³, 37r., 38v.², 39r.², 39v.², 40v.², 45v., 46r.², 50r.³, 55r., 56v., 59v., 61r., 65v., 66v., 67r.³, 67v.³, 68r.², 68v., 70r.³, 71v., 79r., 82v., 83v., 85r.², 86r., 93v., 95v., 102r., 107v., 113r., 118v., 131r.², 138v., 142r., 143v., 148r., 148v., 151v.

Nostre Seigneur 86v.

Olivet 20v., 21r., Mont des Oliviers.

Orlyens 121r., Orléans.

Papye 52r., Pavie.

Pavye 53r., Pavie.

Pentecostes 1v., Pentecôte.

Perse 27v., Perse.

Phanuel 12v., père d'Anne la prophétesse.

Pharaon 16v.

Piere (saint) 24r.

Pierre 49v.², 50v.², frère d'Estienne.

Pierre (saint) 22r., 23v., 24r.², 24v., 25r.³, 25v.², 26r., 33v., 45v.⁵, 46r.², 46v.³, 47v., 107v., apôtre.

Pise 55v.²

Pol (saint) 22r.⁴, Paul, apôtre.

Porte Doree (la) 5v., 6r., 6v.

Priest (saint) 50r.⁵, Prix ou Prict, évêque de Clermont.

Puille 128r.

Raab 33r., Rahab.

Rachel 5r., femme de Jacob.

Raguel 1r., Ragouël.

Raines 62v., Rennes.

Raoul de la Haye 142v., 144r.

Rogier 57r.

Rome 27v., 104r.

Romme 49v.², 71v., 101r., 101v., 102v., 103v., 104r., 108r.², 110r., 125v., 126r.², 128r., 128v., 129r., 129v., 130v.²

Sainte Escripture 141v., la Bible.

Saint bartholemieu 132v., l'église de ~.

Saint cassian 55v., l'église ~.

Saint Esperit 1v.², 5v., 8r., 9v., 10r., 18r., 19v., 26v., 27r., 31v., 34v., 35r., 38v., 60r., 69r., 70r., 72v., 101r., 102r., 105v., 117v., 120v., Saint-Esprit.

Saint Jaques de Galice 47r., Saint-Jacques-de-Compostelle.

Saint Pierre 47v., 49v., 126r., l'église.

Sainte Eglise 70v., 119v., 128r., 147v.

Sainte Escripiture 7v., 102v., 116v., la Bible.

Sainte Eglise 19v., 50v.

Sainte Terre 148v., la Terre sainte.

Sainte Trenité 34v., 38r., 57v.², la Sainte Trinité.

Saint-pere 127v., le pape.

Salomé 10v.², 11r.², 11v., une sage-femme.

Samuel 1r.², 5r.

Sanson 5r., Samson.

Sara 5r., femme d'Abraham.

Sarde 19r., Sardes.

Sathan 33v., Satan.

Sathanas 23r., 29v., Satan.

Sauveur 5v., 6r., 10r., 10v., 11v.², 20r., 22v., 23r., 27r., 32v.², 35v., 37v., 45v., 93v.

Sauveur (saint) 52r.

Seigneur 1v., 17v., 115r.

Seleucus 3r., transformation de Leucius.

Siagre 38v., 39v.

Smirna 52v.

Sothinen 16r., Sotinen, une cité de l'ancien Égypte.

Sunamitis 18r.², 18v., Sunamite : 2 Rois 4.8-37.

Syagre 40r.

Symeon 12r., Siméon, Luc 2:25.

Theophilus 27v.², 28r., 28v., 29r.³, 29v.³, 30r.³, 30v., 31v., 33r., 34r.², 34v., 35v.², 36r., 37v., 38r.³, 71r., Théophile.

Thobie 1r., Tobie.

Thoulecte 38v.², Tolède.

Thoulete 39v., 63v., 64r., Tolède.

Tours 68r.

Verge 45r.

Vierge (la) 8r., 8v.², 9r.³, 9v.², 17v., 18r., 18v., 27v., 36r., 38r., 39v., 41v.², 43r.², 43v., 45r., 46r.³, 46v.², 48r., 48v., 50r., 50v., 53v., 54v., 56r., 56v., 57v.², 58r., 58v.², 62v.³, 66r., 67v., 69v., 70r., 76v., 94v., 96r.², 97r.², 97v., 101r., 108r., 109v., 110r., 123v., 134r.², 137v., 138r., 141r., 142v.², 143r., 147v.

Vierge Marie 1r., 1v., 2r., 2v., 3r.², 4r.², 9v., 10r., 10v.⁶, 11r.², 12r.², 13r.², 13v.², 14r.³, 14v.², 15r.², 16r., 16v., 17r.², 19r., 19v., 20r., 20v.², 21r.², 21v.², 22r., 22v.³, 23r., 23v.³, 24r.², 24v., 26r., 26v.², 27r., 30v., 31v., 32r., 34r., 34v.², 35r., 35v.³, 36v., 37r.², 38r., 39r.⁴, 39v., 40r.², 40v., 41r., 43r.², 44r.², 44v., 48r., 48v., 49r.², 51r., 51v., 52r.², 53v.², 54r., 55r.², 55v., 56r.², 57r., 57v., 58r., 58v.², 59v.², 61r., 61v., 62r., 63r., 64r., 64v., 65r.³, 65v., 66r., 67r., 67v.², 69r.², 69v.², 70r., 70v.², 71r.², 71v.⁴, 72r., 72v.³, 76v., 77v., 78r., 79r.², 84v., 90v., 95v.², 96r., 97r.², 97v., 99r., 99v., 101r., 103r., 105v., 107v., 108v., 110r., 110v.², 112r., 113v.², 114r., 114v., 116v., 121v., 122r., 123r.², 123v.², 124r.², 128v.², 129v., 133v.², 134v., 136v., 137r., 138v., 139r., 141v., 143r., 144r., 144v., 145r., 146r., 146v., 147v.²

Vierges (Marie) 44v.

Viviers 64v., une commune française.

Wales 133v., 134r.⁵, 134v.⁵, 135r.

Walles 133v.

Westmoustier 66r., Westminster.

Ysaac 5r., Isaac est le fils d'Abraham et de Sarah.

Ysachar 4v.², Isacar, grand prêtre du temple.

Ysaie 12r., Isaïe, prophète de l'ancien Testament.

Ysaye 8r.², Isaïe, prophète de l'ancien Testament.

Yton 59r., Iton, une rivière.

Zelemi 10v.³, 11r., Zélémi, sage-femme.

SOURCES LATINES ET VERSIONS FRANÇAISES DES MIRACLES³¹⁵

MIRACLE I

Théophile

1. SOURCES LATINES

- Source directe : BL Mariale 1, Ms. Cotton Cleopatra, C.X., n° 4, fol. 103r. : *Theophilus Legende*, in Neuhaus, *Vorlagen* 1886, p.12-20.
- Poncelet n° 74 : *Anno Dñi 553 (al. 536, al. 538) Theophilus in quadam urbe.*
- Poncelet n° 113 : *Apud Siciliam (al. Ciliciam) anno Dñi 537 fuit vir quidam.*
- Poncelet n° 416 : *Erat eisdem Theophilus cuiusdam episcopi civitatis Ciliciorum.*
- Poncelet n°1634 - *Scriptura tradit antiquior quod primum de Theophilo suggerit.*
- Paul Diaque, *Miracle de Théophile*, BHL 8121, AA.SS., février, T.I, p. 483-487.
- Jacques de Voragine, *Legenda Aurea*, n° cxxxi, 9 : *De Nativitate beatae Mariae virginis*, in Graesse, c1965, 493-495.

2. VERSIONS FRANÇAISES

A) Vers :

- Adgar n° 26 : *Théophile*, in Kunstmann 1982, p. 166-193.
- Deuxième collection anglo-normande n°2 : *Le miracle de saint Théophile*, in Kjellman 1914.
- Gautier de Coinci n°I-10 : *Comment Theophilus vient a penitance*, in Koenig 1955, T. I, p. 50-176.

³¹⁵ Les sources latines et les versions françaises en vers et en prose sont fournies dans cette section avec leurs incipits ainsi que les cotes des manuscrits qui les ont transmises ; lorsque les textes ont bénéficié d'une édition critique moderne, les références de celles-ci ont été mises à la disposition du lecteur. Dans le cas où la source directe a été cernée avec certitude, la référence est précédée de la mention : *source directe*.

- Rutebeuf, *Le miracle de Théophile*, in G. Frank 1987.

B) Prose :

- Jean le Conte, Ms. B.N.fr. 1806, n°1 : *Comme Theophile, qui avoit donné son ame au dyable, fut sauvé*, in Kunstmann et Duong, LFA.
- Ms. B.N.fr. 410, fol. 21 : *Comment Theophilus pour l'avoir du monde renonça son createur.*
- Ms. B.N.fr.1881, fol. 144 : *De Theophilus qui fut sauvez par la glorieuse Vierge Marie.*

MIRACLE II

Hildefonse

1. SOURCES LATINES

- Source directe : HM 1 : *Fuit in Toletana urbe quid amarchiepiscopus*, in Neuhaus, *Vorlagen* 1886, p. 29.
- Poncelet n°117 : *Archipraesul Toletanus / Hildefonsus fide sanus.*

2. VERSIONS FRANÇAISES

A) Vers :

- Adgar, n°1 : *Hildefons*, in Kunstmann 1982, p. 63-65.
- Deuxième collection anglo-normande n° 15 *Le vêtement de Ildefonse, évêque de Tolède*, in Kjellman 1922, p. 75-79.
- Ms. B.N.fr. 818, n°3 *De la Nativité de Nostre Dame sainte Marie*, in Kjellman 1922, 269-270.
- Gautier de Coinci, n°I-11 : *D'un archevesque qui fu a Tholete*, in Koenig 1961, T. II, p. 5-95.

- Evrard de Gately, n°2 : *Alophose, archeveque de Tolède*, in Meyer 1900, p. 44-45.
- Ms. B.N.fr. 1544, la première *Vie des pères*, fol.91b. : *D'un saint preudome arcevesque c'on appeloit Hyledefonse a qui Nostre Dame s'aparust*, voir Morawski 1935, p. 205.
- Ms. B.N.fr. 25440, la première *Vie des pères*, fol. 118 v. : *De monseigour S. Hildelfons a qui Nostre Dame a aparust*, voir Morawski 1935, p. 205.

B) Prose :

- Ms. B.N.fr. 410, fol. 66 : *D'un eveque d'Espagne à qui N.D. donna une aube*.
- Ms.B.N.fr. 1881, fol. 161 : *De l'aube que Nostre Dame donna à L'arcevesque qui avoit nom Hilidelphons*.

MIRACLE III

Sacristain noyé

1. SOURCES LATINES

- Source directe : HM 2 : *In quodam cenobio erat wuidam monachus, secretarii officio functus*, in Neuhaus, *Vorlagen* 1886, p. 31.
- Poncelet n^{os} 850 et 201: *Coenobii custos fervore libidinis ardens Saepius ad*.

2. VERSIONS FRANÇAISES

A) Vers :

- Adgar, n°2 : *Sacristain noyé*, in Kunstmann 1982, p. 67-69.
- Deuxième collection anglo-normande, n°16 : *Du moine qui se noya et qui fut ressuscité par la sainte Vierge*, in Kjellman 1922, p. 79-83.
- Ms. B.N.fr. 818, n°19 : *Del Sogrestain qui fu noiez l'ame de cui Sainte Marie toli au deable*, in Kjellman 1922, p. 275-6.

B) Prose :

- Jean le Conte, Ms. B.N.fr. 1806, n°15 : *Du moyne qui se noya, que la Virge Marie saulva*, in Kunstmann et Duong, LFA.
- Ms. Douce 374, n° 36 et le Ms. B.N. fr. 9199, n°31 : *D'un moyenne qui se noya en retournant de faire sa voullenté d'une femme, dont son ame descendit en enfer, mais elle fust delivrée et mise en paradis par l'ayde de la Vierge Marie*, in Warner 1885, p. 33-6 et in Laborde 1929, p. 177-179.

MIRACLE IV**Clerc de Chartres****1. SOURCES LATINES**

- Source directe : HM 3 : *Quidam clericus i Carnotensi civitate degebat*, in Neuhaus, *Vorlagen* 1886, p. 32. Sur les sources latines de ce conte, voir également Kunstmann 1973, p. 46-47.
- Poncelet n°s 339 et 1357 : *Deditus illecebris vitae factisque superbis In Carnotensi*

2. VERSIONS FRANÇAISESA) Vers :

- Adgar n 3 : *Clerc de Chartres* in Kunstmann 1982, p. 71-72.
- Deuxième collection anglo-normande, n° 17 : *Du clerc enseveli en dehors du cimetière et dans la bouche de qui on trouva une fleur*, in Kjellman 1922, p. 83-86.
- Everad de Gateley, n°3 : *Le clerc de Chartres*, in Meyer 1900, p. 45-47.
- Ms. B.N.fr. 818, n° 32 : *Do clerc qui estoit seveliz fors di cimiterre que Nostre Dame fit sevelir dedenz le cimiterre*, in Kjellman 1922, p. 280.

- Ms. B.N.fr. 818, n° 68 : *D'un clerc que la virge Marie fist sevelir*, in Kjellman 1922, p. 302.
- Gautier de Coinci, n° I-15 : *Dou clerc mort en cui boche on trova la flor*, in Koenig 1961, T.II, p. 109-113.
- Jean le Marchant, n°29 : *Dou chancelier de Chartres qui salüet volentiers Nostre Dame*, in Kunstmann 1973, p. 222-225.

B) Prose :

- Ms. B.N.fr.410, fol. 65 : *D'un clerc qui aux festes N.D. repaissoit les pauvres*.
- Ms. B.N. fr. 1881, 151 : *D'un moine que Nostre Dame impetra estre ressuscitez*.

MIRACLE V

Le clerc qui chantait : gaude dei genetrix

1. SOURCES LATINES

- Source directe : HM 4 : *Alter quoque quidam clericus in quodam loco commorabatur*, in Neuhaus, *Vorlagen* 1886, p. 33.
- Poncelet n°69 : *Alter quoque (al. add. quidam) clericus in quodam loco*

2. VERSIONS FRANÇAISES

A) Vers :

- Adgar, n°4 : *Cinq Gaude*, in Kunstmann 1982, p. 73-74.
- Deuxième collection anglo-normande, n°18 : *Du clerc qui chantait toujours l'antienne et qui fut sauvé par la Sainte Vierge*, in Kjellman 1922, p. 86-88.
- Ms. B.N.fr. 818, n°33 : *Del clerc qui distoit les .v. joies Nostre Dame cui ele dona le paradis*, in Kjellman 1922, p. 281.

- Ms. B.N.fr. 1544, fol. 92a et le Ms. B.N.fr. 25440 fol. 66v., la première *Vie des pères : D'un clerc a qui Nostre Dame s'aparust*, voir Morawaski 1935, p. 205.
- *Miracles de Nostre Dame tirés du Rosarius*, n°11 : *D'un clerc qui tous les jours di/soi/t les cinq joies Nostre Dame*, in Kunstmann 1991, p. 51-53.

MIRACLE VI

Pauvre charitable

1. SOURCES LATINES

- Source directe : HM 5 : *Vir quidam pauper degebat in quadam villa*, in Neuhaus, *Vorlagen* 1886, p. 34.
- Poncelet n° 311 : *Cum quidam pauper necessaria vitae mendicando et manibus*.

2. VERSIONS FRANÇAISES

A) Vers :

- Adgar, n°5 : *Pauvre charitable*, in Kunstmann 1982, p.75.
- Deuxième collection anglo-normande, n°19 : *Du pauvre que la Sainte Vierge visita pendant sa maladie et qui fut sauvé par elle*, in Kjellman 1922, p.88-91.
- Ms. B.N.fr. 818, n°34 : *Del povre home qui queroit le pain aus huis*, in Kjellman 1922, p. 282.

B) Prose :

- Ms. Douce 374, n°10 et le ms.B.N.fr. 9199, n°10 : *D'un povre homme laboureur qui donnoit en l'honneur de la glorieuse vierge Marie largement de ce qu'il pavoit gaignier ou acquerir*, in Warner 1885, p. 282.
- Ms.B.N.fr. 410, fol. 35 : *D'un povre home a qui se apparu N.D.*

MIRACLE VII

Ebbo voleur

1. SOURCES LATINES

- Source directe : HM 6 : *Sicut exponit beatus Gregorius papa de septem stellis pliadibus*, in Neuhaus, *Vorlagen* 1886, p. 35.
- Poncelet n°163 : *Celeberrimae relationis studio apud saeculares*.
- Jacques de Voragine, *Legenda Aurea*, n° cxxxi, 4 : *De Nativitate beatae Mariae virginis*, in Graesse, c1965.

2. VERSIONS FRANÇAISES

A) Vers :

- Adgar, n°6 : *Ebbo le voleur*, in Kunstmann 1982, 77-78.
- Deuxième collection anglo-normande, n°20 : *Ebbo, le larron qui fut sauvé par la Sainte Vierge*, in Kjellman 1922, p. 91-94.
- Ms. B.N.fr. 818, n°35 : *Del larron qui fu penduz e la virge le socorut*, in Kjellman 1922, p. 282.
- Gautier De Coinci, n°I-30 : *Dou larron pendu que Nostre Dame soustint par deuz jors*, in Koenig 1961, T.II, p. 285-290.

B) Prose :

- Jean le Conte, Ms. B.N.fr. 1806, n°5 : *Du larron que la Virge Marie soubstenoit au gibet*, in Kunstmann et Duong, LFA.
- Ms. B.N.fr. 410, fol. 16 : *D'un larron qui fu gardé d'estre pendu*.

MIRACLE VIII

Moine de Saint-Pierre de Cologne

1. SOURCES LATINES

- Source directe : HM 7 : *In monasterio sancti petri, quod est apud urbem coloniam*, in Neuhaus, *Vorlagen* 1886, p. 36.
- Poncelet n°103 : *Apud (namque) Coloniam urbem in monasterio S. Petri erat.*

2. VERSIONS FRANÇAISES

A) Vers :

- Adgar, n°7: *Moine de St-Pierre de Cologne*, in Kunstmann 1982, p. 79-82.
- Deuxième collection anglo-normande, n°21 : *Du moine a l'église Saint-Pierre de Cologne qui fut ressuscité a la prière de la Sainte Vierge*, in Kjellman 1922, p. 94-98.
- Ms. B.N.fr. 818, n°36 : *Del moine qui morut sanz confession e la virge securut*, in Kjellman 1922, p. 283-284.
- Ms. B.N. fr. 375, n°3 : *Chi commence d'un moine*, in Kjellman 1922, 307-308.
- Gautier de Coinci, n°I-24 : *Dou moigne que Nostre Dame resuscita*, in Koenig 1961, T.II, p. 227-236.

B) Prose :

- Ms. B.N.fr. 410, fol. 25 : *D'un moine a qui N.D. empetra que il ressuscitast.*
- Ms. B.N.fr. 1834, fol. 128 : *D'un moisne qui mouru soudainement et fu sauvé par le merite de la vierge Marie.*
- Ms. B.N.fr. 1881, fol. 150 : *Du moine que Nostre impetra estre ressuscitez.*

MIRACLE IX

Pèlerin de Saint-Jacques

1. SOURCES LATINES

- Source directe : HM 8 : *Neque hoc debemus silere, quod beate memorie dominus Hugo, abbas Cluniacensis, solet narrae...*, voir Neuhaus, *Vorlagen* 1886, p. 38.
- Poncelet n°30 : *Ad sanctum tendens Iacobum / vir hostem vidit reprobum.*

2. VERSIONS FRANÇAISES

A) Vers :

- Adgar, n°8 : *Pèlerin de St-Jacques*, in Kunstmann 1982, p. 83-86.
- Deuxième collection anglo-normande, n°22 : *Du pèlerin Giraud qui, trompé par le diable, se mutila et se tua, mais qui fut sauvé par la sainte Vierge*, in Kjellman 1922, p. 98-103.
- Ms. B.N.fr. 818, n°37 : *De celui qui s'ocist par le decevement do deable e la virge le torna en vie*, in Kjellman 1922, p. 284-285.
- Gautier de Coinci, n°I-25 : *De celui qui se tua par l'amonestement dou dyable*, in Koenig 1961, T.II, p. 237-246.

B) Prose :

- Ms. B.N.fr. 410, fol. 35 : *D'un pelerin de Saint-Jacques que sa concubine acompagnoit et qui fut ressuscité.*
- Ms. B.N.fr. 1881, fol. 162 : *D'un pelerin qui aloit a saint Jaques, que par Nostre Dame fut ressuscitez.*

MIRACLE X

Prêtre d'une messe

1. SOURCES LATINES

- Source directe : HM 9 : *Sacerdos quidam erat parochie cujusdam eccelsie serviens* ..., in Neuhaus, *Vorlagen* 1886, p. 39.
- Poncelet n°40 : *Ad sanctum tendens Iacobum / vir hostem vidit reprobum.*

1. VERSIONS FRANÇAISES

A) Vers :

- Adgar n°9 : *Prêtre d'une messe*, in Kunstmann 1982, p.87-89.
- Deuxième collection anglo-normande, n°23 : *Du chapelain qui ne savait qu'une seule messe*, in Kjellman 1922, p.103-106.
- Gautier de Coinci, n°I-14 : *De un provoire qui toz jors chantoit Salve, la messe de Nostre Dame*, in Koenig 1961, T.II, p.1051- 08.
- Jean le Marchant, *Miracle de Notre-Dame de Chartres*, n°31 : *Du prestre qui ne savoit fors de Nostre Dame*, in Kunstmann 1973, p. 236-237.

B) Prose :

- Jean le Conte, Ms. B.N.fr. 1806, n° 7 : *Du prestre qui ne savoit nulle messe fors de la Virge Marie*, in Kunstmann et Duong, LFA.
- Ms. B.N.fr.1881, fol. 143 : *Du prestre qui ne savoit que la messe Nostre Dame.*

MIRACLE XI

Deux frères à Rome

1. SOURCES LATINES

- Source directe : HM 10 : *Erant duo fratres in urbe Roma, quorum unus vocabatur petrus*, in Neuhaus, *Vorlagen* 1886, p. 40.
- Poncelet n°386 : *Duo germani fuerunt / ambo Romam coluerunt*.

2. VERSIONS FRANÇAISES

A) Vers :

- Adgar n°10 : *Deux frères à Rome*, in Kunstmann 1982, p. 91-96.
- Deuxième collection anglo-normande, n°24 : *De Deux frères à Rome, Étienne et Pierre, dont le premier fut délivré des peines de l'enfer par la Sainte Vierge*, in Kjellman 1922, p. 106-112.
- Ms. B.N.fr. 818, n°39 : *Des .ii. freres que la Virge gita de grant paine*, in Kjellman 1922, p.286-287.
- Gautier de Coinci, n° II-19 : *De deus freres, Perron et Estene*, in Koenig 1970, T.IV, p. 134-53.
- Ms. Besançon 551, fol. 146 : *Des deux freres qui furent à Romme*, voir Morawski 1935, p.174.
- Interpolation C de la *Vie des Pères*, Ms. B.N.fr. 1544, fol. 92 v° a et le Ms. B.N.fr. 25440 fol. 118v., la première *Vie des pères* : *De deux freres de la cité de Romme*, voir Morawski 1935, p. 205-206.

- *Miracles de Nostre Dame par personnages*, n°14 : *Cy commence un miracle de Nostre Dame d'un prevost que a la requeste de saint Prist Nostre Dame delivra de purgatoire*, in Kunstmann, LFA.

B) Prose :

- Ms. B.N.fr. 410, fol. 34 : *D'un mauvais juge de Rome ressuscité*.
- Ms. B.N.fr. 1881, fol 162 : *Du juge de Romme qui estoit avers, lequel estoit condempnez et Nostre Dame le ressuscita*.

MIRACLE XII

Vilain malhonnête

1. SOURCES LATINES

- Source directe : HM 11 : *Erat vir quidam secularis rurali operi deditus et aliis mundanis studiis occupatus*, in Neuhaus, *Vorlagen* 1886, p. 43.
- Poncelet n° 474 : *Erat quidam rusticus rurali operi deditus et mundanis curis*.

2. VERSIONS FRANÇAISES

A) Vers :

- Deuxième collection anglo-normande, n° 25 : *Du vilain malhonnête dont les anges disputèrent l'ame au diable et qui fut sauvé par la Sainte Vierge*, in Kjellman 1922, p.113-115.
- Ms.B.N.fr.818, n°40 : *Del vilain mal ensaigitié qui engignoit ses voisins*, in Kjellman 1922, p.287-288.
- Gautier Coinci, n°II-20 : *D'un vilain*, in Koenig 1970, T.IV, p. 154-174.

B) Prose :

- Ms. douce 374, n° 62 : *Miracle d'un villain que Notre Dame sauva pour ce qu'il saluoit souvent et de bon cœur*, voir Warner 1885.
- Ms.B.N.fr 9199, n°57 : *Miracle d'un villain que Notre Dame sauva pour ce qu'il saluoit souvent et de bon cœur*, voir Laborde 1929, p. 205-206.

MIRACLE XIII

Prieur de Saint-Sauveur de Pavie

1. SOURCES LATINES

- Source directe : HM 12 : *A pud civitatem, que vocatur Papia, in monasterio sancti Salvatoris fuit quidam monachus*, in Neuhaus, *Vorlagen* 1886, p.43.
- Poncelet n°100 : *Apud civitate quae vocatur Pavia, in monasterio S. Salvatoris*.

2. VERSIONS FRANÇAISES

A) Vers :

- Adgar, n°11: *Prieur de St-Sauveur à Pavie*, in Kunstmann 1982, p. 96-101.
- Deuxième collection anglo-normande, n°26 : *Du prieur de Pavie, qui après sa mort apparut a saint Hubert*, in Kjellman 1922, p. 115-119.
- Gautier de Coinci, n°I-27 : *D'un moigne qui se seoit mie as eures Nostre Dame*, in Koenig 1961, T.II, p. 255-260.

B) Prose :

- Ms. Douce 374, n°11 : *D'un moyenne en la cité de Pavie, d'assez dissolute vie, lequel fut delivrez des paines du purgatoire par les merites de Nostre Dame*, voir Warner 1885, p. 11.

- Ms.B.N.fr. 9199, n° 11 : *D'un moyenne en la cité de Pavie, d'assez dissolute vie, lequel fut delivrez des paines du purgatoire par les merites de Nostre Dame*, voir Laborde 1929, p. 153.
- Ms. B.N.fr. 410, fol. 66r. : *D'un devocieux et bon eveque à qui N.D. donna une robe.*
- Ms.B.N.fr. 1881, fol. 164 : *Du prieur que Nostre Dame gecta des tourmens.*

MIRACLE XIV

Jherome évêque de Pavie

1. SOURCES LATINES

- Source directe : HM 13 : *In supranominata civitate Papia fuit quidam, qui dicebatur Ieronymus*, in Neuhaus, *Vorlagen* 1886, p.45.
- Poncelet n°99 : *Apud civitatem quae Pavia dicitur, in monasterio S. Salvatoris.*

2. VERSIONS FRANÇAISES

A) Vers :

- Adgar, n°12 : *Jérôme évêque de Pavie*, in Kunstmann 1982, p. 103-104.
- Deuxième collection anglo-normande, n°27 : *Du clerc qui, par ordre de la Sainte Vierge, fut élu évêque*, in Kjellman 1922, p. 119-120.
- Ms.B.N.fr. 818, n°42 : *Del clerc que la Virge fist pape*, in Kjellman 1922, p.288.

B) Prose :

- Ms.B.N.fr. 410, fol. 64 : *D'un devocieux et bon eveque a qui N.D. donna une robe.*
- Ms. B.N.fr. 1881, fol. 164 : *Du clerc qui servoit Nostre Dame, qu'elle fist estre evesque de Papie.*

MIRACLE XV

Corporal taché

1. SOURCES LATINES

- Source directe : HM 14 : *Sancti Michaelis archangeli nomine consecrata quedam ecclesia, que Clusa ab incolis est nominata*, in Neuhaus, *Vorlagen* 1886, p.45.
- Poncelet n°287 : *Cum (al. Dum) missa celebraretur dumque sanctus.*

2. VERSIONS FRANÇAISES

A) Vers :

- Adgar, n°13 : *Corporal taché*, in Kunstmann 1982, p. 105-107.
- Deuxième collection anglo-normande, n°28 : *Du corporal de Clusa, auquel la Sainte Vierge restitua la couleur blanche*, in Kjellman 1922, p. 121-123.
- Ms.B.N.fr. 818, n°43 : *Del corporal taint e torné en couleur*, in Kjellman 1922, p.288-289.

B) Prose :

- Ms. Douce 374, n°12 : *D'un jeusne filz qui fut preservez d'estre batus par l'ayde de la vierge Marie*, in Warner 1885, p.11.
- Ms.B.N.fr. 9199, n°12 : *D'un jeusne filz qui fut preservez d'estre batus par l'ayde de la vierge Marie*, in Laborde 1929, p. 153.

MIRACLE XVI

Image sauvée du feu

1. SOURCES LATINES

- Source directe : HM 15 : *Est et alia quedam ecclesia in honore sancti Michaelis in monte, qui dicitur tumba*, in Neuhaus, *Vorlagen* 1886, p.46.

- Poncelet n°70 : *Altera cella tibi, Michael, adscribitur, in qua Servorum.*

2. VERSIONS FRANÇAISES

A) Vers :

- Deuxième collection anglo-normande, n°29 : *De l'incendie de l'église du Mont Saint-Michel*, in Kjellman 1922, p. 123-125.
- Ms.B.N.fr. 818, n°44 : *De l'ymage Nostre Dame que li feus n'osa touchier*, in Kjellman 1922, p. 289.

MIRACLE XVII

Clerc de Pise

1. SOURCES LATINES

- Source directe : HM 16 : *In territorio civitatis, que dicitur Pisa, erat quidam clericus*, in Neuhaus, *Vorlagen* 1886. p.47.
- Poncelet n°109 : *Apud Pisam erat quidam canonicus S. Cassiani.*
- Jacques de Voragine, *Legenda Aurea*, n° cxxxi, 5 : *De Nativitate beatae Mariae virginis*, in Graesse, c1965.

2. VERSIONS FRANÇAISES

A) Vers :

- Deuxième collection anglo-normande, n°30 : *Le moine de Pise qui rompit son mariage et se voua au service de la Sainte Vierge*, in Kjellman 1922, p.126-130.
- Ms.B.N.fr. 818, n°45 : *Del clerc qui par l'amonestement de Nostre Dame lessa le siecle*, in Kjellman 1922, p.290.
- Gautier de Coinci, n°II-29 : *D'un clerc*, in Koenig 1970, T.IV, p. 340-377.

- Miracles de Nostre Dame par personnages, n°19 : *Cy commence un miracle de Nostre Dame d'un chanoine qui par l'ennortement de ses amis se maria, puis laissa sa femme pour servir Nostre Dame*, in Kunstmann, LFA.

B) Prose :

- Jean le Conte, Ms. B.N.fr. 1806, n° 6 : *Du clerc qui se maria*, in Kunstmann et Duong, LFA.
- Ms.B.N.fr. 410, fol. 12 : *Du clerc qui avoit espousé femme, à qui N.D. apparut*.
- Ms.B.N.fr. 1881, fol. 127 : *D'un cl[er]rec qui avoit espousée une femme à cui Nostre Dame s'apparut en disant des heures*.
- Ms. Douce 374, n°9 et le Ms.B.N.fr. 9199, n°9 : *D'un clerc qui par bonne devocion disoit ses heures de Nostre Dame chacun jour, lequel se maria, mais par l'advertissement de la vierge Marie laissa sa femme et entra en religion*, in Warner 1885, p. xi et 10.
- Ms. Douce 374, n°24 et le Ms.B.N.fr. 9199, n°20 : *D'un clerc qui delaissa a servir la Vierge Marie pour soy marier, auquel s'apparut la dicte vierge, en tant qu'il renonsa a sa femme et retourna au service de la glorieuse Vierge Marie*, in Warner 1885, p. xvii et 15.

MIRACLES XVIII

Murielidis

1. SOURCES LATINES

- Source directe : HM 17 : *Miraculum me referre non piget minimum quidem quantum ad grande sancti Dei genitricis meritum*, in Neuhaus, Vorlagen 1886, p. 48.
- Poncelet n°1128 : *Mulier quaedam coniunx cuiusdam militis quadam nocte vidit*.

2. VERSIONS FRANÇAISES

A) Vers :

- Deuxième collection anglo-normande, n°31 : *De la dame Murie qui a la suite d'une vision perdit la raison, mais qui fut rétablie par l'intervention de la Sainte Vierge*, in Kjellman 1922, p. 130-134.
- Ms.B.Nfr. 818, n°46 : *D'une dame que la Virge gari*, in Kjellman 1922, p. 290-291.

B) Prose :

- Jean le Conte, Ms. B.N.fr. 1806, n°13 : *De la femme qui songoit, a qui le dyable entra dedens le corps*, in Kunstmann et Duong, LFA.

MIRACLE XIX

Chevalier tué par ses voisins

1. SOURCES LATINES

- Source directe : BL Mariale 1 1, Ms. Cotton Cleopatra C.X., fol. 135v. : *Tres quidam milites cum odio haberent quendam virum.*
- Poncelet n°289 : *Cum odio haberent quendam virum et quaererent illum.*

2. VERSIONS FRANÇAISES

A) Vers :

- Deuxième collection anglo-normande, n°50 : *Du chevalier qui fut tué par ses voisins devant l'autel et qui fut vengé par la Sainte Vierge*, in Kjellman 1922, p. 217.

MIRACLE XX

Hydromel

1. SOURCES LATINES

- Source directe : BL Mariale 1, Ms. Cotton Cleopatra C.X., n°3-12., fol. 137v. :
Asserunt antiqui relatores britanniam dictam maiorem.
- Poncelet n°120 : *Asserunt antiqui relatores Britanniam dictam maiorem ad.*

2. VERSIONS FRANÇAISES

A) Vers :

- Adgar, n°42 : *Hydromel*, in Kunstmann 1982, p. 285-287.
- Deuxième collection anglo-normande, n°52 : *la visite du roy Athelstan chez la dame de Glastonbury*, in Kjellman, 1922, p. 224-246.

B) Prose :

- Ms. Douce 374, n° 13 : *comment une devote dame a la Vierge Marie fust exaucie et secourue de sa petition et demande*, in Warner 1885, p. 11-12.

MIRACLE XXI

Abbé Elsin

1. SOURCES LATINES

- Source directe : BL Mariale 1, Ms. Cotton Cleopatra C.X., n° 3-13, 138v. : *Tempore quo Normanni Angliam invaserunt, erat quidam.*
- Poncelet n° 260 : *Cum Deus Anglorum gentum punire suoque Firmius.*

2. VERSIONS FRANÇAISES

A) Vers :

- Adgar, n°31, *L'abbé Elsinus*, in Kunstmann 1982, p.214-219.

- Deuxième collection anglo-normande, n°40 : *De l'abbé Elsinus envoyé en Danemark par le roi Guillaume, et de l'institution de la fête de la Conception*, in Kjellman 1922, p. 180-185.
- Wace, (*La conception Nostre Dame*), *The Conception Nostre Dame*, in W.R. Ashford 1933, (179 premiers vers).

B) Prose :

- Jean le Conte, Ms. B.N.fr. 1806, n°52 : *Comme le jour de la Conception fut trouvé*, in Kunstmann et Duong, LFA.
- Ms.B.N.fr. 410, fol. 11 : *Des trois miracles por lesquels on fait la feste de la Conception*.
- Ms.B.N.fr. 1881, fol. 126 : *Pourquoy on fait feste de la Conception Nostre Dame, qui est apres la Saint Nicholas*.

MIRACLES XXII

Mère de miséricorde

1. SOURCES LATINES

- Poncelet n°^{os} 46 et 1653 : *Aliquando cuidam servo suo in extremis laboranti apparens*.
- BL Mariale 1, Ms. Cotton Cleopatra C.X., n° 3-2, fol. 128 : *Sicut iterum audivi, fuit quidam infirmus, qui infirmitatis*.
- Vincent de Beauvais, n° VII, 113 : *De quibvsdam aliis*, in Tarayre 1999, p. 130. Voir aussi, *Speculum eccesilae* in Tarayre 1999, p. 130.

2. VERSIONS FRANÇAISES

A) Vers :

- Adgar, n° 24, *Mater misericordiae*, in Kunstmann 1982, p. 161-162.

B) Prose :

- Ms.B.N.fr. 410, fol. 59 : *Coment N. D. dit a ung sien serviteur : n'ayez peur, quar je sui la mere de pitié et miséricorde.*
- Ms. B.N.fr.1881, fol. 174 : *De la Vierge Marie qui dist a son amy qu'elle est la mere de misericorde.*

MIRACLE XXIII**Image de cire (Tolède)****1. SOURCES LATINES**

- Source directe : BL Mariale 1, Ms. Cotton Cleopatra C.X., n° 3.1 : fol. 127v. *In urbe Toletana cum ab archiepiscopo in die assumptionis.*
- Poncelet n°^{os} 283 et 883 : *In urbe Toletana cum ab archiepiscopo in die assumptionis.*
- *De voce celitus audita*, in Kjellman 1922, p. 136, voir également Neuhaus, *Vorlagen* 1886, p.51.
- Vincent de Beauvais, VII-81,2 : *In urbe Toletana, cum ab Archiepiscopo in die Assumptionis Beatae Virginis Mariae*, in Tarayre 1999, p. 36.

2. VERSIONS FRANÇAISESA) Vers :

- Adgar, n°20: *Tolède (image de cire)*, in Kunstmann 1982, p. 143-147.
- Deuxième collection anglo-normande, n°32 : *La voix au-dessus de l'autel de l'église de Tolède et l'image de cire crucifiée*, in Kjellman 1922, p. 137-141.
- Ms. B.N.fr. 818, n°51 : *Del miracle qui avint le jor de l'Assumption Nostre Dame*, p. 92-293.

B) Prose :

- Jean le Conte, Ms.B.N.fr. 1806, n°65 : *Comment les Juifs villenoient Jhesu Crist et Nostre Dame s'en complaignoit.*
- Ms.B.N.fr. 410, fol. 43 : *De une image J. C. que les Juifs crucifierent.*
- Ms.B.N.fr. 1881, fol. 189 : *De l'image Jhesu Crist que les juifz cruxiffierent.*
- Ms. Douce 374, n° 14 : *Comment à Toulette l'ymaige de Nostre Dame parla et dist aux chrestiens que juifs battoyent son fils et ainsi fut trouvé*, in Warner 1885, p. 12.

MIRACLE XXIV

Pied guéri

1. SOURCES LATINES

- Source directe : *De quodam infirmo*, in Kjellman 1922, p. 141.
- Poncelet n° 261 : *Cum (al. add. a) diversis gentibus et pluribus (al. plurimis).*
- BL Mariale 12, Ms. London, BL, Arundel 346, fol. 67r. *Quidam languidus et ardens in uno pede ad ecclesiam praedicta fugient veni*, in Neuhaus, Vorlagen 1886, p. 53.

2. VERSIONS FRANÇAISES

A) Vers :

- Adgar, n°21 : *Pied guéri*, in Kunstmann 1982, p.149-151.
- Deuxième collection anglo-normande, n°33 : *De l'homme atteint du mal des ardents et qui fut guéri par la Sainte Vierge*, in Kjellman 1922, p. 142-146.
- Ms. B.N.fr. 818, n° 50 : *D'un malade cui la virge Marie rendi le pié qu'il avoit perdu*, in Kjellman 1922, p. 291-292.
- Jean le Marchant, n° 30 : *De Robert de Joï*, in Kunstmann 1973, p. 226-235.

- Treize miracle de Notre-Dame (Ms. B.N.fr. 2094), n°13 : vv.5 et suiv. *Cit miracles dont g'é treitié ; /Un povre homme i ot deshaitié :/ Li feus li fu an son pié pris*, in Kunstmann 1981, p. 103-105.
- Gautier de Coinci, n° II-25 : *Comment Nostre Dame rendi un homme le piet*, in Koenig 1970, T.IV, p. 244-264.
- *Vie des pères*, n° 51 : *De celi qui fist tranchier son pié que Nostre Dame gueri*, in Lecoy 1999, T.III, p.256-259.

B) Prose :

- Ms. Douce 374, n°65 et le Ms. B.N.fr. 9199, n° 60 : *Miracle de celui qui fist trenchier son pied que Nostre Dame guarit*, in Warner 1885, p. 65 et in Laborde 1929, p. 210.
- Jean le Conte, Ms. B.N.fr. 1806, n°102 : *De l'omme qui out le pié coupé, que Nostre Dame luy remist*, in Kunstmann et Duong, LFA.

MIRACLE XXV

Moine de Westminster

1. SOURCES LATINES

- Source directe : Guillaume de Malmesbury, BL Mariale 1, Ms. Cotton Cleopatra, fol. 141r. : *Quidam monachus fuit Westmonasterio, Leuricus nomine, qui.*
- Poncelet n° 1455 : *Quidam monachus fuit Westmonasterio, Leuricus nomine, qui*

2. VERSIONS FRANÇAISES

A) Vers :

- Inconnues

B) Prose :

- Ms. B.N.fr.1881, fol. 159 : *Du moine mors a cui Nostre Dame impetrast estre communié.*
- Ms.B.N.fr. 410, fol. 31 : *D'un homme qui ressuscita qui estoit dampné.*
- Ms.B.N.fr. 410, fol. 36 : *D'un abbé qui mourut et fu ressuscité.*
- Ms.B.N.fr. 410, fol. 51 : *D'un moine qui fu sauvé pour le service N.D.*

MIRACLE XXVI

Juitel

1. SOURCES LATINES

- Source directe : Grégoire de tour, *Livres des miracles*, ch. x : *De puero judaeo valde memorandum miraculum*, in H. L. Bordier 1868, T. I, p. 30-34.
- Poncelet n°95 : *Apud Bituricas cum christiani die Paschae communicarent.*
- Ms. Cleopatra C.X., n° 1-1, fol. 101v. : *Postquam infidelissima gens iudeorum.*

2. VERSIONS FRANÇAISES

A) Vers :

- Adgar, n°14 : *Enfant juif de Bourges*, in Kunstmann 1982, p. 109-111.
- Deuxième collection anglo-normande, n°1 : *Le dit du petit Juitel*, in Wolter, *Der Juden-knabe* 1897, p. 115-122, voir Kjellman 1922, p. XXVII.
- Gautier de Coinci, n° I-12 : *De l'enfant d'un giu qui se crestïena*, in Koenig 1961, T.II, p. 95-100.
- *Vie des pères*, n° 2 : *Juitel. Del fil au juif qui fu sauvez en la fournais*, in Lecoy 1987, T.I, p. 16-26.

B) Prose :

- Jean le Conte, Ms. B.Nfr. 1806, n°18 : *De l'enfant juif que son pere mist en une fornaise, que la Virge Marie saulva*, in Kunstmann et Duong, LFA.
- Ms.B.N.fr. 410, fol. 41 : *D'ung fils de Juif que N.D. garda d'ardoir*.

MIRACLE XXVII

Image bafouée

1. SOURCES LATINES

- Source directe : TS 7 : *De duabus ymaginibus*, in Kjellman 1922, p. 229.
- Poncelet n°20 : *Ad idem ubi supra legitur: In Cpoli civitate Iudaeus imaginem*.
- BL Mariale 1, Ms. Cotton Cleopatra. C.X. fol. 129v. : *In urbe namque Constantinopolitana*.

2. VERSIONS FRANÇAISES

A) Vers :

« Blacherne »

- Adgar, n° 45 : *Image de la Vierge bafouée*, in Kunstmann 1985, 293-297.
- Deuxième collection anglo-normande, n°54 : *Comment l'image de la Sainte Vierge fut mise dans une latrine, et comment celui qui l'avait fait, fut puni*, in Kjellman 1922, p. 230-231.
- Ms. B.N.fr.818, n°63 : *De l'ymage nostre dame sainte Marie*, in Kjellman 1922, p. 298-9.
- Ms. B.N.fr. 375, n°8 : *Chi commence d'une image Nostre Dame*, in Kjellman 1922, p. 315³¹⁶.

³¹⁶ Mentionne saint Jérôme.

- Gautier de Coinci, n° I-13 : *De la tavlete en coi l'ymage de la mere Dieu estoit painte*, in Koenig 1961, T. II, p. 101-104³¹⁷.

« Samedi »

- Gautier de Coinci, n°II-32 : *Le myracle qui desfendi les samedis Nostre Dame*, in Koenig 1970, T. IV, p. 418-430.

B) Prose :

- Ms. Douce 374, n° 16 : *D'un juif demourant a Constantinoble, qui fit injure tresvilaine a l'ymage de la Vierge Marie paincte en ung tableau*, in Warner 1885, p. 13.
- Ms. B.N.fr.1881, fol 166 : *Pourquoy on fait le samedi plus de service de Notre Dame que dez autres sains*.
- Ms. B.N.fr.410, fol. 21 : *De l'image de N.D. que fist S. Luc, que on dit estre au Puy*.
- Ms. B.N.fr.410, fol. 27 : *La cause pourquoi on onore plus N.D. en samedi*.

XXVIII (Sermon)

1. SOURCES LATINES

- Source directe : BL Mariale 1, Cotton Cleopatra C.X., fol. 139v. : *Sollemnem memoriam sancte Mariae virginis matris domini decet*.
- Poncelet n° 1666 : *Sollemnem memoriam S. Mariae virginis matris Dei decet*.

MIRACLE XXIX

Sénéchal

1. VERSIONS LATINES

- Inconnues.

³¹⁷ mentionne saint Jérôme.

2. VERSIONS FRANÇAISES

A) Vers :

- Source directe : *Vie des pères*, n° XXXVII (31) : *Sénéchal. De la fille au chastelain qui el lit le roi mist le feu*, in Lecoy 1993, T.II, p. 84-109.
- *Miracles de Nostre Dame par personnages* n° 4: *Cy commence un miracle de Nostre Dame, commentla femme du roy de Portigal tua le seneschal du Roy et sa propre cousine, dont elle fu condampnée a ardoir, et Nostre Dame l'en garanti*, in Kunstmann LFA.

B) Prose :

- Ms.B.N.fr. 410, fol. 21 : *D'une bonne femme qui avoit ete jugee a ardoir*.

MIRACLE XXX

Haleine

1. VERSIONS LATINES

- Inconnues.

2. VERSIONS FRANÇAISES

- Source directe : *Vie des Pères*, n° X (9) : *Haleine. Del fil au senechal qui per .v. ans vesqui de la pome*, in Lecoy 1987, T.I, p.110-142.

MIRACLE XXXI

Queue

1. VERSIONS LATINES

- Inconnues.

2. VERSIONS FRANÇAISES

- Source directe : *La Vie des pères*, n° XVI (15) : *Queue. Del deable qui gissoit sor la coe la borjoise*, in Lecoy 1987, T.I, p. 247-256.

MIRACLE XXXII

Clerc guéri (lait)

1. SOURCES LATINES

- *De Clerico, cujus labia et linguam suo perfudit*, Ms. lat. 12593 : (=Sv.14), in Kjellman 1922, p.308.
- Vincent de Beauvais, n° VII-84 : *De clerico cvi Virgo lac infvdens lingvam restavravit*, in Tarayre 1999, p. 44-46.

2. VERSIONS FRANÇAISES

A) Vers :

- Source directe : Gautier de Coinci, n° I-17 : *D'un clerc grief malade que Nostre Dame sana*, in Koenig 1961, T.II, p. 122-129.
- Ms. B.N.fr. 375, n° 4 : *Chi commenche d'un clerc*, in Kjellman 1922, p.308-309.

B) Prose :

- Jean le Conte, Ms. B.N.fr. 1806, n°50 : *Du clerc qui estoit malade, que la Virge Marie alaita et luy rendit sa santé*, in Kunstmann et Duong, LFA.
- Ms. B.N.fr. 1834, fol. 128 : *D'ung clerc à qui la Vierge Marie mist sa mamelle en la bouche*.

MIRACLE XXXIII

V lettres

1. SOURCES LATINES

- Vincent de Beauvais, n°VII-116 : [...] *et monacho de cvivs ore rosa post mortem processit*, Tarayre 1999, p. 140-141.

2. VERSIONS FRANÇAISES

A) Vers :

- Source directe : Gautier de Coinci, n°I-23 : *D'un moigne en cui bouche on trouva cinc roses noveles*, in Koenig 1961, T.II, p. 224-226.

B) Prose :

- Jean le Conte, Ms. B.N.fr. 1806, n°77 : *De celuy qui disoit cinq seaulmes respondans aux cinq letres de Maria*, in Kunstmann et Duong, LFA.
- Ms. B.N.fr.1881, fol. 173 : *D'un religieux qui disoit .v. pseaulmes pour amour de Nostre Dame*.
- Ms. B.N.fr.1834, fol. 130; *De Jocio, Le moisne de Saint Bertin eut .v. roses en son visaige apprez sa mort*.

MIRACLE XXXIV

Nonne sauvée

1. SOURCES LATINES

- Ce miracle ne figure pas dans le Poncelet.

2. VERSIONS FRANÇAISES

A) Vers :

- Source directe : Gautier de Coinci, n°I-26 : *D'une nonain qui vaut pechier, mais que Nostre Dame l'en delivra*, in Koenig 1961, T.II, p. 246-254.

B) Prose :

- Ms. B.N.fr.1834, fol.108 : *De une nonain que la vierge Marie rapella de marier par une terribles vision*.
- Ms. B.N.fr.1881, fol. 160 : *De la nonne qui cheut en pechié*.

MIRACLE XXXV

Moine ivre

1. SOURCES LATINES

- TS 9 : *De quodam secretario*, in Kjellman 1922, p. 188-189.

2. VERSIONS FRANÇAISES

A) Vers :

- Source directe : Gautier de Coinci, n°I-16 : *De un noigne que Nostre Dame delivra dou dyable*, in Koenig 1961, T.II, p.114-121.
- Adgar, n° 18 : *Le diable en taureau, chien et lion*, in Kunstmann 1982, p. 135-139.
- Deuxième collection anglo-normade, n°42 : *Du sacristain gris qui fut assaili par le diable sous la figure d'un taureau, d'un chien et d'un lion, mais qui fut sauvé par la Sainte Vierge*, in Kjellman 1922, p. 230-231.
- Ms. B.N.fr. 818, n°69 : *Chi commence d'un soucrestain*, in Kjellman 1922, p. 309-310.

B) Prose :

- Jean le Conte, n° 69: *D'ung moygne despensier qui estoit yvre, a qui l'ennemy luy apparut pour le tempter et la vierge Marie le regarda*, in Kunstmann et Duong, LFA.

- Ms. B.N.fr.410, fol. 26 : *D'un moyne ivre que N.D. defendit de l'ennemy.*
- Ms. B.N.fr.1881, fol. 152 : *Du moine yevre que Nostre Dame deffendi.*

MIRACLE XXXVI

La femme de Rome

1. SOURCES LATINES

- Vincent de Beauvais, n°VII-93 : *De muliere quae conceptum ex filio puerum interfecit*, in Tarayre 1999, p. 71-74.

2. VERSIONS FRANÇAISES

A) Vers :

- Source directe : Gautier de Coinci, n° I-18 : *De une noble fame de Rome*, in Koenig 1961, T.II, p.130-157.
- *Vie des pères*, n° XXXVIII (40) : *Inceste. De la dame por qui li deable se fist mestre de l'empereor*, in Lecoy 1993, T.II, p. 228-245.

B) Prose :

- Jean le Conte, n° 41 : *De la femme qui fut ensainte de son filz*, in Kunstmann et Duong, LFA.
- Ms. B.N.fr. 410, fol. 38 : *D'une dame qui estoit grosse pour la diffame d'un beau-fils.*
- Ms. B.N.fr.1881, fol. 183 : *De la damme de Rome qui fut ençainte de son filz.*
- Ms. B.N.fr.1834, fol 115 : *De la damme ochist son filz qu'elle avoit engendré d'ung sien filz, et comment la virga Marie le delivra.*

- Ms. Douce 374, n° 53 et le Ms. B.N. fr. 9199, n°48 : *Miracle de la dame qui out ung enfant de son filz, le quel Nostre Dame sauva*, in Warener 1885, p. et in Laborde 1929, p. 193-195.

MIRACLE XXXVII

La pauvre femme et l'usurier

1. SOURCES LATINES

- Vincent de Beauvais, n°VII,-96 : *Vidva Pavpere qvam in exitv svo honoravit*, in Tarayre 1999, p. 80-86.

2. VERSIONS FRANÇAISES

A) Vers :

- Source directe : Gautier de Coinci, n° I-19: *Dou riche et de la veve fame*, in Koenig 1961, T.II, p. 158-180.

B) Prose :

- Jean le Conte, n° 55 : *De la povre fenme et du riche homme*, in Kunstmann et Duong, LFA.
- Ms. B.N.fr.1881 : fol. 184 : *D'un prestre qui ala visiter le riche homme et non pas la povre femme.*
- Ms. B.N.fr.1834, fol. 123 : *D'ung diacre qui vey mourir ung malvais riche homme et une bonne povre femme.*
- Ms. B.N.fr. 410, fol. 52 : *D'ung chapelain qui vit N.D. accompagnant une povre femme.*

MIRACLE XXXVIII

Le chevalier qui haïssait Dieu

1. SOURCES LATINES

- Inconnues.

2. VERSIONS FRANÇAISES

A) Vers :

- Source directe : Gautier de Coinci, n°I-28 : *Dou chevalier a cui la volenté fu contee por fait*, in Koenig 1961, T.II, p. 261-272.

B) Prose :

- Ms.B.N.fr. 410, fol. 54 : *D'ung chevalier a qui sa bonne volenté fu réputé pour le fait, a la requeste de N.D.*
- Ms. B.N.fr.1881, fol. 208 : *D'un chevalier a cui sa bonne volenté fut completee pour fait.*

MIRACLE XXXIX

150 Ave Maria

1. SOURCES LATINES

- Inconnues.

2. VERSIONS FRANÇAISES

A) Vers :

- Source directe : Gautier de Coinci, n° I-29 : *De la nonain a cui Nostre Dame abreja ses salus*, in Koenig 1961, T.II, p. 273-284.

B) Prose :

- Jean le Conte, n° 54 : *De la nonnain qui disoit chascun jour cent cinquante foiz Ave Maria a la Virge Marie*, in Kunstmann et Duong, LFA.
- Ms. B.N.fr. 410, fol. 17 : *D'une bonne feme qui tous les jours disoit cinq fois Ave.*
- Maria. Ms.B.N.fr.1881, fol. 138 : *De la femme qui tous lez jours disoit cent foiz son Ave Maria, etc.*
- Ms. B.N.fr.1834 : *De la nonain qui prononchoit trop legierment lez Ave Marias qu'elle disoit en l'honneur de la Vierge.*

MIRACLE XL

L'image qui défendit les bourgeois

1. SOURCES LATINES

- Vincent de Beauvais, n° VII-83 : *De illo pro quo Virginis imago se obiiciens iacvlvm excepit*, in Trarayre 1999, p. 42-44.

2. VERSIONS FRANÇAISES

A) Vers :

- Source directe : Gautier de Coinci, n° I-34 : *De l'ymage de Nostre Dame qui se desfendi dou quarrel*, in Koenig 1966, T.III, p. 42-50.

B) Prose :

- Jean le Conte, n° 92 : *Comme l'ymage Nostre Dame receut le coup pour le bourgeois*, in Kunstmann et Duong, LFA.
- Ms. B.N.fr.410, fol. 54 : *D'un homme que N.D. avec son genou defendit d'un vireton.*
- Ms. B.N.fr.1881, fol. 207 : *De l'image Nostre Dame qui receut le coup au geneul.*

MIRACLE XLI

Moine guéri (lait)

1. SOURCES LATINES

- *De quodam monacho*, in Kjellman 1922, p. 175-176.

2. VERSIONS FRANÇAISES

A) Vers :

- Source directe : Gautier de Coinci, n° I-40 : *D'un moigne*, in Koenig 1966, T.III, p.134-149.
- Adgar, n° 22 : *Lait : moine tenu pour mort*, in Kunstmann 1982, p. 153-157.
- Deuxième collection anglo-normande, n° 39 : *D'un moine qui fut guéri par le lait de la Sainte Vierge*, in Kjellman 1922, p. 176-180.
- Ms. B.N.fr. 818, n° 52 : *Del malade cui la virge Marie rendi sa mamele*, in Kjellman 1922, p.293-

B) Prose :

- Ms. B.N.fr.410, fol.62 : *D'ung moine a qui N.D. arousa la bouche, dont fu gueri.*
- Ms. B.N.fr. 1881, fol. 155 : *Du moine cui Nostre Dame arrosa la bouche de son let.*

MIRACLE XLII

Image de pierre

1. SOURCES LATINES

- Petrus Caelestinus, *Bibliotheca hagiographica latina*, in Tarayre 1999, p. 54.

2. VERSIONS FRANÇAISES

A) Vers :

- Source directe : *La Vie des pères*, n° XVIII (17) : *Image de pierre. Del for vallet qui espousa l'ymaige de pierre*, in Lecoy 1987, T.I, p. 269-288.

B) Prose :

- Inconnues.

MIRACLE XLIII

Bras brisé

1. SOURCES LATINES

- Vincent de Beauvais, n°VII-10 : *De Imagine qvae percussa sangvinem reddidit et alia qvae a saracenis frangi non potvit*, in Tarayre 1999, p. 122-124³¹⁸.

2. VERSIONS FRANÇAISES

A) Vers :

- Source directe : *Interpolation B, Vie des Pères*³¹⁹ : *De l'ymage Nostre Dame qui descira sa vesteure pour l'ymage de son filz a qui l'en ot le bras brisié*, ms. Bruxelles, Bibliothèque royale de Belgique 9229-30, in Allien 1973, p. 184-189.
- Source directe : *Interpolation B, Vie des Pères*, Ms. B. de l'Ars. 5204, fol. 145r. a : Incipit identique au précédent, voir Morawski 1935, 195³²⁰.

B) Prose :

³¹⁸ F. Allien donne des informations complètes quant aux rédactions latines de ce miracle, voir F. ALLIEN, 1973, *op. cit.*, p. 15–22.

³¹⁹ L'*Interpolation B* a été conservée par quatre manuscrits : le ms. de l'Arsenal, 5404 (*d*) ; le ms. de Bruxelles, Bibl. roy., 9229-30 (*i*) ; le ms. de la Haye, Bibl. roy. Y 389 ou 71 A 24 (*k*). Ces manuscrits ont été exécutés vers le milieu du XIV^e s. dans le Nord de la France ; le ms. de Bruxelles apparaît dans les inventaires de la bibliothèque des ducs de Bourgogne dès le XV^e s. voir J. MORAWSKI, « Notice sur deux manuscrits provenant des anciennes librairies de Bourgogne et du Louvre », *Romania* 59, 1933. Le quatrième manuscrit apparaît dans l'*Inventaire de la Librairie de Philippe le Bon de 1420*, sous le n° 74. J. Morawski le rattache aux mss *d i k*, voir J. MORAWSKI, 1935, *op. cit.*, p. 194, voir également G. DOUTREPONT, 1906, *op. cit.*, p. 36-37, no 74.

³²⁰ Les incipit des dix miracles de l'*Interpolation B* contenus dans ce manuscrit ont été donné par E. Schwan voir E. SCHWAN, 1884, *op. cit.*

- Jean le Conte, n°69 : *Du ribault qui froissa le bras de l'ymage Nostre Signour Jhesu Crist*, in Kunstmann et Duong, LFA.
- Ms.B.N.fr.1881, fol. 190 : *Du braz de l'image qui saigna sang*.

MIRACLE XLIV

Paysan délivré

1. SOURCES LATINES

- *De rustico Salvato*, in Neuhaus, *Vorlagen* 1886, p. 42-43³²¹.
- *De quodam rustico de Pothon*, in Pez, c1925, p. 14-15 et notes p. 86-87.
- *De rustico sancte Marie devoto post mortem a penis liberato*, ms. BnF. lat. 17491, f. 57.

2. VERSIONS FRANÇAISES

A) Vers :

- Source directe : *Interpolation B, Vie des Pères : Du païssant que Nostre Dame delivra des mains a ses anemis*, ms. Bruxelles, Bibliothèque royale de Belgique 9229-30, in Allien 1973, p.190-196.
- Source directe : *Interpolation B, Vie des Pères*, Ms. B. de l'Ars. 5204, fol. 145r. c : Incipit identique au précédent, in Morawski 1939, p. 196.
- Etienne de Bourbon n°322, voir Morawski 1939, p. 197.

MIRACLE XLV

Le chevalier et la femme aveugle

1. SOURCES LATINES

- Petrus Caelestinus c.16, voir Morawski 1939, p. 198

³²¹ Ces trois versions latines sont identiques, voir F. ALLIEN, 1973, *op. cit.*, p. 24.

- Isnard Mir., 104 : *De miles quidam de Gallia*, voir Morawski 1939, p. 198 et Allien 1973, p. 27-28.

2. VERSIONS FRANÇAISES

A) Vers :

- Source directe : *Interpolation B, Vie des Pères : Du chevalier qui fist hommage a Nostre Dame par ce qu'il vit de la fame qui estoit avugle*, ms. Bruxelles, Bibliothèque royale de Belgique 9229-30, in Allien 1973, p. 197-206.
- Source directe : *Interpolation B, Vie des Pères*, Ms. B. de l'Ars. 5204, fol.145v c : Incipit identique au précédent, in Morawski 1939, p. 197.

MIRACLE XLVI

Pèlerine violée

1. SOURCES LATINES

- Inconnues.

2. VERSIONS FRANÇAISES

A) Vers :

- Source directe : *Interpolation B, Vie des Pères : Comment Nostre Dame se vengra de ceus qui violerent sa pelerine*, ms. Bruxelles, Bibliothèque royale de Belgique 9229-30, in Allien 1973, p. 207-212.
- Source directe : *Interpolation B, Vie des Pères*, Ms. B. de l'Ars. 5204, fol.146v a : Incipit identique au précédent, in Morawski 1939, p. 198.

B) Prose :

- Jean le Conte, n°56 : *De l'omme et de la femme qui aloient en pelerinage a Nostre Dame de Rochamador*, in Kunstmann et Duong, LFA.

MIRACLE XLVII

Tournoi

1. SOURCES LATINES

- Césaire d'Heisterbach, *Dialogus Miraculorum*, dist. VII, *De Sancta Maria*, cap. XXXVIII, in Strange c1966, vol. 2, p. 49-50.
- Jacques de Voragine, *LEGENDA AUREA*, n° CXXXI, 2 : *De Nativitate beatae Mariae virginis*, in Graesse c1965, p. 590-91.

2. VERSIONS FRANÇAISES

A) Vers :

- Source directe : *Interpolation B, Vie des Pères : Du chevalier qui ooit messe et Nostre Dame estoit por lui au tournoiment*, ms. Bruxelles, Bibliothèque royale de Belgique 9229-30, in Allien 1973, p.213-219.
- Source directe : *Interpolation B, Vie des Pères*, Ms. B. de l'Ars. 5204, fol.147 : in Morawski 1939, p. 199.

B) Prose :

- Jean le Conte, n° 3 : *Du chevalier qui aloit au tournoiment*, in Kunstmann et Duong, LFA.
- Ms.B.N.fr. 410, fol. 20 : *D'un chevalier qui s'estoit le mieux porté au tournois, et si n'y avoit onques esté.*
- Ms. B.N.fr. 1881, fol. 142 : *Du chevalier qui s'estoit le mieulx porté ou tournoy et point n'y avoit esté.*
- Ms. B.N.fr.1834, fol. 129 : *Du chevalier qui gaigna le pris à ung tournoy par le merite de la vierge Marie.*

MIRACLE XLVIII

Mère

1. SOURCES LATINES

- Césaire d'Heisterbach, *De viuda, que filium ymaginis Marie tenuit captum, usuequo redderet sibi suum*, in Strange c1966, vol. 2, p. 82.
- Jacques de Voragine, *Legenda Aurea*, n° CXXXI, 4 : *De Nativitate beatae Mariae virginis*, in Graesse c1965, p.591-92.

2. VERSIONS FRANÇAISES

A) Vers :

- Source directe : *Interpolation B, Vie des Pères : De la fame qui por son enfant qu'ele ot perdu toli a la mer Dieu le sien*, ms. Bruxelles, Bibliothèque royale de Belgique 9229-30, in Allien 1973, p.221-228.
- Source directe : *Interpolation B, Vie des Pères*, Ms. B. de l'Ars. 5204, fol.148 : *De l'ymage Nostre Dame a cui une fame toli son enfant pour ce qu'ele ot perdu le sien*, in Morawski 1939, p. 200.
- *Vie des pères*, n° XLVI (65) : *Mere. De Nostre Dame qui sauva l'enfant qui estoit perdus*, in Lecoy 1999, T.III, p. 43-52³²².

B) Prose :

- Jean le Conte, n° 4 : *De la femme a qui son filz fut prins de ses ennemis*, in Kunstmann et Duong, LFA.
- Ms.B.N.fr. 410, fol. 51 : *D'une dame qui ota a N.D. son enfant*.

³²² Fils larron non pas prisonnier.

- Ms. B.N.Fr. 1881, fol. 203 : *De la femme qui print l'image de l'enfant Nostre Dame entre ses bras.*
- Ms. B.N.fr.1834, fol. 129 : *De une femme qui toly a la vierge Marie son enfant affin qu'elle ly rendist le sien.*

MIRACLE XLIX

Belle mère

1. SOURCES LATINES

- Vincent de Beauvais, n°XXV, 90§ : *De mvliere Lavdvensi qvae ab igne evasit*, in Tarayre 1999, p. 170³²³.
- Jacques de Voragine, *Legenda Aurea*, n° CXXXI, 10 : *De Nativitate beatae Mariae virginis*, in Graesse c1965, p. 594-95.

2. VERSIONS FRANÇAISES

A) Vers :

- Source directe : *Interpolation B, Vie des Pères : De la fame qui fist estrangler son gendre*, ms. Bruxelles, Bibliothèque royale de Belgique 9229-30, in Allien 1973, p. 229-239.
- Source directe : *Interpolation B, Vie des Pères*, Ms. B. de l'Ars. 5204, fol.148 : Incipit identique, in Morawski 1939, p. 201-202.
- Gautier de Coinci, n°II-26 : *D'une fame qui fu delivree a Loon dou feu*, in Koenig 1970, T.IV, p. 265-294.
- *Miracles de Nostre Dame par personnages* no 26 : *Cy commence un miracle de Nostre Dame, comment elle garda une femme d'estre arse*, in Kunstmann, LFA.

³²³ Ce miracle a été rapporté notamment par les chroniqueurs Guibert de Nogent, Herman de Laon et Sigebert de Gembloux, voir *Ibid.*, p. 48.

B) Prose :

- Jean le Conte, n° 9: *De la femme qui fist tuer son filz*, in Kunstmann et Duong, LFA.

MIRACLE XLX**Le chapelain de N.D.****1. SOURCES LATINES**

- Inconnues.

2. VERSIONS FRANÇAISESA) Vers :

- Source directe : *Interpolation B, Vie des Pères : Du chevalier que Nostre Dame apela son chapelain*, ms. Bruxelles, Bibliothèque royale de Belgique 9229-30, in Allien 1973, p.240-.264.
- Source directe : *Interpolation B, Vie des Pères*, Ms. B. de l'Ars. 5204, fol.148 : Incipit identique au précédent, in Morawski 1939, p. 202.

MIRACLE LI**La juive qui réclamait N.D.****1. SOURCES LATINES**

- Vincent de Beauvais, n°VII, 99 : *De Ivdaea qvam a labore partvs liberavit, et pvero qvi panem imagini Christi porrexit*, in Tarayre 1999, p. 90-92.

2. VERSIONS FRANÇAISESA) Vers :

- Source directe : *Interpolation B, Vie des Pères : De la juive cui apela Nostre Dame a son enfantement*, ms. Bruxelles, Bibliothèque royale de Belgique 9229-30, in Allien 1973, p. 265-287.

- Source directe : *Interpolation B, Vie des Pères*, Ms. B. de l'Ars. 5204, fol.150 : *De la Juive qui apela la Mere Dieu a son enfantement*, Morawski 1939, p. 203.

B) Prose :

- Jean le Conte, n°88 : *De la femme juifve que Nostre Dame garda de mort*, in Kunstmann et Duong, LFA.
- Ms.B.N.fr. 410, fol. 43 : *D'une juive qui reclama la vierge Marie en enfantant*.
- Ms.B.N.fr. 1881, fol. 189 : *De la juifve qui reclama la vierge Marie en enfantant*.

MIRACLE LII

Image de N.D.

1.SOURCES LATINES

- Inconnues.

2. VERSIONS FRANÇAISES

A) Vers :

- *Vie des pères*, n° LVI (45) : *Image de Notre Dame. De l'enfant qui baisa la main Nostre Dame*, in Lecoy 1993, T.II, p. 183-196.

B) Prose :

- Jean le Conte, n° 96 : *Ce celui qui fiança la Virge Marie*, in Kunstmann et Duong, LFA.
- Ms.B.N.fr. 410, fol. 14 : *D'un fils d'un chevalier qui promet a N.D qu'il gardoit vierginité*.

Les tableaux suivants donnent la source directe de chaque miracle.

Tableau 7: sources latines des miracles 1 à 28

Ms.B.Nfr. 9198	Hildefosus -Murielidis	BL Mariale 1, Ms. Cotton Cleopatra, C.X.	BL Mariale 12, Ms. London, BL, Arundel 346	Grégoire de tour, <i>Livres des miracles</i> ,
1. Théophile		n° 4, fol. 103r.		
2. Hildefons	1			
3. Sacristain noyé	2			
4. Clerc de Chartres	3			
5. Le clerc qui chantait : <i>Gaude dei genitrix</i>	4			
6. Pauvre charitable	5			
7. Ebbo voleur	6			
8. Moine de St-Pierre Cologne	7			
9. Pèlerin de St-Jacques	8			
10. Prêtre d'une messe	9			
11. Deux frères à Rome	10			
12. Vilain malhonnête	11			
13. Prieur de St-Sauveur de Pavie	12			
14. Jherome évêque de Pavie	13			
15. Corporal taché	14			
16. Image sauvée du feu	15			
17. Moine de Pise	16			
18. Mureildis	17			
19. chevalier tué par ses voisins		fol. 135v.		
20. Hydromel		fol. 137v.		
21. L'abbé Elsin		Fol. 138v.		
22. Mère de Miséricorde		fol. 128		
23. Image de Cire		fol. 127v.		
24. Pied guéri			fol. 67r.	
25. Moine de Westminster		fol. 141r.		
26. Juitel				ch. x
27. Image bafouée		fol. 129v.		
28. Sermon		fol. 139v.		

Tableau 8 : sources françaises des miracles 29 à 52

Ms. 9198	<i>Vie des Pères</i>	<i>Miracles de Notre-Dame de Gautier de Coinci</i>	<i>Interpolation B</i>
29. Sénéchal	XXXVII (31)		
30. Haleine	X (9)		
31. Queue	XVI (15)		
32. Clerc guéri (lait)		I-17	
33. Moine chantant les .v. lettres de Marie		I-23	
34. La nonne sauvée de la fosse		I-26	
35. Moine Ivre		I-16	
36. La femme de Rome		I-18	

37. de la pauvre femme et de l'usurier		I-19	
38. Chevalier qui haïssait Dieu		I-28	
39. La nonne qui dit 150 Ave Maria		I-29	
40. L'image qui défendit le bourgeois		I-34	
41. Moine guéri (lait)		I-40	
42. Image de pierre	XVIII (17)		
43. Le bras brisé de l'image du Christ			1
44. Paysan délivré			2
45. le chevalier et la femme aveugle			3
46. La pèlerine violée			4
47. Le chevalier qui ganga le tournoi.			5
48. La femme qui a perdu son fils.			6
49. La femme qui fit étrangler son gendre			7
50. Le chapelain de N.D.			8
51. La juive qui réclamait N.D.			9
52. Image de N.D.	LVI (45)		

BIBLIOGRAPHIE

1. Les Manuscrits

Oxford, Bibliothèque Bodléienne, Douce 374.

Paris, Bibliothèque Nationale, fr. 1834.

Paris, Bibliothèque Nationale, fr. 1881.

Paris, Bibliothèque Nationale, fr. 375.

Paris, Bibliothèque Nationale, fr. 410.

Paris, Bibliothèque Nationale, fr. 818.

Paris, Bibliothèque Nationale, fr. 9198.

Paris, Bibliothèque Nationale, fr. 9199.

2. Éditions de référence

ADGAR, *Le gracial*, éd. critique par P. Kunstmann, Ottawa, Editions de l'Université d'Ottawa, 1982.

ALBE É., *Les miracles de Notre-Dame de Rocamadour au XII^e siècle. Texte et traduction d'après les manuscrits de la Bibliothèque National*, Toulouse, le Pérégrinateur, 1996.

ALLIEN F., *Dix miracles Nostre Dame du XIV^e siècle : édition critique*, doctorat, Université d'Ottawa, 1973.

BEYERS R., « *La Conception Nostre Dame : poème narratif sur la Vierge en ancien français* », in LOURDAUX W. et al. (éds.), *Serta devota: In memoriam Guillelmi Lourdaux : pars posterior*, Leuven, University Press, 1995, p. 359–400.

BEYERS R., *Libri de nativitate Mariae. De Nativitate Mariae. CCSA 10*, Turnhout, Brepols, 1997.

BOVON F. et al. (éds.), *Écrits apocryphes chrétiens. Bibliothèque de la pléiade* 516, Paris, Gallimard, c2005.

CHRISTINE DE PISAN, *Epistre Othea*, éd. critique par G. Parussa, Genève, Droz, 1999.

Deuxième collection anglo-normande des miracles de la Sainte Vierge et son original latin. Avec les miracles correspondants des mss. Fr. 375 et 818 de la bibliothèque nationale, éd. critique par H. Kjellman, Paris, Édouard Champion et Uppsala, 1922.

Fou, conte pieux du XIII^e siècle, éd. critique par J. Chaurand, Genève, Droz, 1971.

GAUTIER DE COINCI, *Les Miracles de Nostre Dame*, éd. critique par V. F. Koenig, Genève, Droz, 1955-70.

GIJSEL J., *Libri de nativitate Mariae. Pseudo-Matthaei evangelium. CCSA 9*, Turnhout, Brepols, 1997.

GRÉGOIRE DE TOURS, *Libri Miraculorum. Livres des miracles et autres opuscules*, éd. critique par H. L. Bordier. *Société de l'histoire de France I*, Paris, Jules Renouard, 1857.

HERMAN DE VALENCIENNES, *Li Romanz de Dieu et de sa mere, d'Herman de Valenciennes, chanoine et prêtre (XII^e siècle)*, éd. critique par I. Spiele, Leyde, Presse universitaire de Leyde, 1975.

JACOBI A VORAGINE, *Legenda aurea*, éd. critique par J. G. Graesse, Breslau, Koebner, 1890.

JEAN LE CONTE, *Miracles de Notre-Dame. Édition critique, d'après le ms. BNF fr. 1806*, éd. critique par P. Kunstmann et Y. Duong, publication électronique disponible à l'adresse: <http://www.lfa.uottawa.ca/activites/textes/leconte/Lecpres1.htm>.

JEAN LE MARCHANT, *Miracles de Notre-Dame de Chartes*, éd. critique par P. Kunstmann, Ottawa, Editions de l'Université d'Ottawa, 1973.

JEAN MIÉLOT, « L'avis directif pour faire le passage d'outremer » in *Recueil des historiens des croisades. Documents latins et français relatifs à l'Arménie*, Paris, Klincksieck, 1906.

JEAN MIÉLOT, *Speculum humanae salvationis*, éd. critique par P. Perdrizet et J. Lutz, Mulhouse, Ernest Meininger, 1907.

JEAN MIÉLOT, *Vie de sainte Catherine d'Alexandrie par Jean Mielot*, éd. critique par M. Sepet, Paris, Hurtel, 1881.

JEAN MIÉLOT, *Vie et miracles de Saint Josse. Publiés avec introduction, notes et glossaire*, éd. critique par N.-O. Jönsson, Turnhout, Brepols, 2004.

KUNSTMANN P., *Treize miracles de Notre-Dame : tirés du ms. B.N. fr. 2094*, Ottawa, Editions de l'Université d'Ottawa, 1981.

LA BIGNE M. DE, *Maxima Bibliotheca Veterum Patrum T.II*, Lyon, Philippe Despont, 1677.

"*La conquête de Jérusalem*" faisant suite à la "*Chanson d'Antioche*" composée par le Pèlerin Richard et renouvelée par Graindor de Douai au XIII^e siècle, éd. critique par C. Hippeau, Genève, Slatkine, c1969 (1868).

La Vie des pères, éd. critique par F. Lecoy, Paris, SATF, 1981.

La vie et miracles de Nostre Dame de Jean Miélot. A partial critical, éd. critique par J. Reuning, Chapel Hill, University of North Carolina, 2003.

LEFÈVRE S., « Jean Miélot, traducteur de la première Lettre de Cicéron à son frère Quintus », in GALDERISI C. et al. (éds.), *La traduction vers le moyen français: Actes du II^e colloque de l'AIEMF, Poitiers, 27-29 avril 2006*, Turnhout, Poitiers, Brepols, CESC, p. 125–147.

Li bestiaires d'amours di Maistre Richart de Fornival e Li response du bestiaire, éd. critique par C. Segre, Milano et Napoli, Ricciardi, 1957.

MEYER P., « Notice du ms. Rawlinson poetry 241 », *Romania* 29, 1900.

Miracles de Nostre Dame Collected by Jean Mielot. Text, Introduction, and Annotated Analysis, éd. critique par G. F. Warner. *Roxburghe Club Publications 114*, Westminster, Nichols and Sons, 1885.

Miracles de Notre-Dame. Tirés du Rosarius, Paris, ms. B.N.fr. 12483, éd. critique par P. Kunstmann, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1991.

NEUHAUS C., *Die lateinischen Vorlagen zu den alt-französischen Adgar'schen Marien-Legenden*, Aschersleben, Druck von H.C. Bestehorn, 1886.

ORBÁN A. P., *Vitae Sanctae Katharinae I. CCCM 119*, Turnhout, Brepols, 1992.

PEZ B., PRUVENINGENSIS B., FREDERICK CRANE T., *Pothonis liber de miraculis sanctae Dei Genitricis Mariae*, Ithaca, Cornell University Press, 1925.

RUTEBEUF, *Le miracle de Théophile. Miracle du XIII^e siècle*, éd. critique par G. Frank, Paris, H. Champion, c1949 (1986).

SCHWAN E., « La Vie des anciens pères », *Romania* 13, 1884, p. 233–263.

VAILLANCOURT M.-È., *"L'épistre Othea" ou "L'épistre que Othea la deesse de prudence envoya jadis au preu et tresvaillant Hector de Troye fil du roy Priam lors qu'il estoit en son flourissant eage de XV ans"*. Version remaniée en 1460 par Jean Miélot, maîtrise, Université Laval, 2000.

WILMART A. (éd.), *Analecta Reginensia. extraits des manuscrits latins de la Reine Christine conservés au Vatican*, Vatican, 1933.

3. Ouvrages et articles sur l'édition de texte

BEYERS R., « Dans l'atelier des compilateurs. Remarques à propos de la Compilation latine de l'Enfance », *Apocrypha* 16, 2005, p. 97–135.

CERQUIGLINI B., *Éloge de la variante. Histoire critique de la philologie*, Paris, Seuil, 1989.

Conseils pour l'édition des textes médiévaux, Paris, CTHS, 2001 et 2002.

FARAL E., « À propos de l'édition des textes anciens. Le cas du manuscrit unique », in *Recueil de travaux offert à M. Clovis Brunel, membre de l'Institut, directeur honoraire de l'École des Chartres*, Paris, Société de l'École des Chartres, 1955, p. 409–421.

GILISSEN L., « Un élément de codicologie trop peu exploité : la réglure », *Scriptorium* 23, 1969, p. 150–162.

GUMBERT J., « Ruling by rake and bord : Notes on some medieval ruling techniques », in GANZ P. (éd.), *The role of the book in medieval culture: Proceedings of the Oxford International Symposium, 26 september - 1 october 1982*, Turnhout, Brepols, 1986, p. 41–54.

HOFMEISTER R., « The Unique Manuscript in Mediaeval German Literature », *Seminar* 12, 1976, p. 8–25.

JODOGNE P., « L'édition : de la représentation graphique au contenu de la pensée », *Langues et littératures modernes* 67 fasc. 3, 1989.

LEMAIRE J., *Introduction à la codicologie*, Louvain-la-Neuve, Université catholique de Louvain, Institut d'études médiévales, 1998.

LEPAGE Y., *Guide de l'édition de textes en ancien français*, Paris, Honoré Champion, 2001.

MEYER P., « Instruction pour la publication des anciens textes », *Bulletin de la société des Anciens textes français* 35, 1909, p. 64–79.

ROQUES M., « Établissement de règles pratiques pour l'édition des anciens textes français et provençaux », *Romania* 52, 1926, p. 243–249.

THIRY C., « Bilan sur les travaux éditoriaux », in COMBETTES B. et al. (éds.), *Le moyen français : philologie et linguistique, approches du texte et du discours: Actes du VIII^e*

Colloque international sur le moyen français, Nancy, 5-6-7 septembre 1994 ; organisé par l'Institut national de la langue française, Paris, Didier érudition, 1997, p. 11–45.

4. Études sur les textes du corpus

ADAM J.-M., « Le temps et les temps dans les textes », in BÉGUELIN M.-J. et al. (éds.), *Référence temporelle et nominale*, Berne, Peter Lang, 1999.

AVRIL F., HOFMANN M., *Quand la peinture était dans les livres. Mélanges en l'honneur de François Avril à l'occasion de la remise du titre de docteur honoris causa de la Freie Universität Berlin*, Turnhout, Brepols, 2007.

BARNAY S., *La Vierge. Femme au visage divin*, Paris, Gallimard, 2000.

BARNAY S., *Le ciel sur la terre. Les apparitions de la Vierge au Moyen Âge*, Paris, Les Éditions du Cerf, 1999.

BAUMGARTNER E., « Temps linéaire, temps circulaire et écriture romanesque (XII^e-XIII^e siècles) », in BELLENGER Y. (éd.), *Le Temps et la durée dans la littérature au Moyen Âge et à la Renaissance*, Paris, A.G. Nizet, 1986, p. 7–21.

BERLIOZ J., POLO DE BEAULIEU M.-A., *Les Exempla médiévaux. Nouvelles perspectives*, Paris, Genève, H. Champion, Slatkine, 1998.

BÉTÉROUS P. V., *Les collections de miracles de la Vierge en gallo et ibéro-roman*, Dayton, Marian Library Studies, 1983-84.

BEYERS R., « De Nativitate Mariae. Problèmes d'origine », *La Revue de théologie et de philosophie* 122, 1990, p. 171–188.

BEYERS R., « La réception médiévale du matériel apocryphe concernant la naissance et la jeunesse de Marie. *Le Speculum historiale* de Vincent Beauvais et la *Legenda aurea* de

- Jacques de Voragine », in COTHENET E. et al. (éds.), *Marie dans les récits apocryphes chrétiens*, Paris, Médiaspaul, 2006, p. 179-200.
- BOGLIONI P. (éd.), *Epopées, légendes et miracles. Cahiers d'études médiévales 1*, Montréal ; Paris, Bellarmin; Vrin, 1974.
- BOUREAU A., *L'événement sans fin : récit et christianisme au Moyen Âge*, Paris, Les Belles lettres, 1993.
- BUSCHINGER D., *Le Récit bref au Moyen Âge. Actes du colloque des 27, 28 et 29 avril 1979*, Amiens Paris, Le Centre d'études médiévales; H. Champion, 1980.
- CERQUIGLINI B., « Les énonciateurs Gautier », *Médiévales 2*, 1982, p. 67–75.
- CERQUIGLINI-TOULET J., « Écrire le temps. Le lyrisme de la durée aux XIV^e et aux XV^e siècles », in BELLENGER Y. (éd.), *Le Temps et la durée dans la littérature au Moyen Âge et à la Renaissance*, Paris, A.G. Nizet, 1986, p. 103–114.
- COLLET O., « Gautier de Coinci. Les œuvres d'attribution incertaine », *Romania* 121, 2003, p. 43–98.
- CONNOCHIE-BOURGNE C. (éd.), *La digression dans la littérature et l'art du Moyen Âge. Actes du 29^e Colloque du CUER MA, 19, 20 et 21 février 2004*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2005.
- DOLBEAU F., « Un second manuscrit de la Vie de la Vierge, traduite du grec par Paschal Romain », *Analecta Bollandiana* 104, 1986, p. 382.
- DOUTREPONT G., *La littérature française à la cour des ducs de Bourgogne. Philippe le Hardi, Jean sans Peur, Philippe le Bon, Charles le Téméraire*, Genève, Slatkine Reprints, c1970.

- DUCROT-GRANDERYE A. P., *Études sur les "Miracles Nostre Dame" de Gautier de Coinci*, Genève, Slatkine Reprints, c1980.
- EVDOKIMOVA L., « Les dénominations génériques des récits brefs au XIII^e siècle et leur place dans le système des genres. Quelques réflexions sur la notion du "genre" au Moyen Âge », *Études médiévales* 3, 2001, p. 210–219.
- FRAPPIER J., *Chrétien de Troyes. L'homme et l'œuvre*, Paris, Hatier-Boivin, 1958.
- GALLAIS P., « Remarques sur la structure des miracles de Notre-Dame », in BOGLIONI P. (éd.), *Epopées, légendes et miracles*, Montréal ; Paris, Bellarmin; Vrin, 1974, p. 117–134.
- GOULLET M., « Hrotsvita de Gandersheim, Maria », in IOGNA-PRAT D. et al. (éds.), *Marie: Le culte de la vierge dans la société médiévale*, Paris, Beauchesne, 1996, p. 441–470.
- GOULLET M., *Écriture et réécriture hagiographiques. Essai sur les réécritures de vies de saints dans l'occident latin médiéval (VIII^e-XIII^e siècle)*, Turnhout, Brepols, 2005.
- GROS G., « Gautier architecte : étude sur la disposition des récits dans les deux *Livres des Miracles* », in LEROUX X. (éd.), *La mise en recueil des textes médiévaux*, *Babel* 16\2, 2008, p. 123–154.
- GROS G., *Le poème du Puy marial. Étude sur le serventois et le chant royal du XIV^e siècle à la Renaissance*, Paris, Klincksieck, 1996.
- GROS G., *Lit préparé au fil du Roy des Roys, chant royal amiénois de l'année 1448 : un texte retrouvé*, publication électronique disponible à l'adresse: <http://www.aibl.fr/seances-et-manifestations/les-seances-du-vendredi/seances-2011/janvier-2011/article/vendredi-7-janvier-2011?lang=fr#>.

- HASENHOR G., « La littérature religieuse », in POIRION D. (éd.), *Grundriss der romanischen Literaturen des Mittelalters: La Littérature française aux XIV^e et XV^e siècles*, Heidelberg, Carl Winter Universitätsverlag, 1988, p. 268–305.
- HROTSVITA DE GANDERCHEIM, *Hrotsvithae Opera*, éd. critique par H. von Homeyer, München, Paderborn, Schöningh, 1970.
- HÜE D., *Petite anthologie palinodique, 1486-1550*, Paris, Champion, 2002.
- JAUSS H.-R., « Littérature médiévale et théories des genres », *Poétique* 1, 1970, p. 79–101.
- KOENIG V. F., « *La Genealogie de Nostre Dame* and the Legend of Three Mary's », *Romance Philology* 14, 1961, p. 208–215.
- KULLMANN D. (éd.), *The church and vernacular literature in medieval France*, Toronto, Pontifical Institute of Mediaeval Studies, 2009.
- KUNSTMANN P., *Vierge et merveille. Les miracles de Notre Dame narratifs au Moyen Âge*, Paris, Union générale d'éditions, 1981.
- LABORDE A. DE, *Les miracles de Notre-Dame*, Paris, Société de reproductions de manuscrits à peintures, 1929.
- LABORDE L. DE, *Les ducs de Bourgogne. Études sur les lettres, les arts et l'industrie pendant le XV^e siècle et plus particulièrement dans les Pays-Bas et le duché de Bourgogne t. II*, Paris, 1851.
- LACOMB C., « L'homélie de Pseudo-Jérôme sur l'Assomption et l'Évangile de la Nativité de Marie », *Revue bénédictine* 46, 1934, p. 265–282.
- LEFÈVRE S., « Jean Miélot », in HASENHOR G. et al. (éds.), *Dictionnaire des lettres françaises: Le Moyen Âge*, Paris, Fayard, 1992, p. 819–820.

- LEMAIRE J., « ms. 9392. L'Épistre d'Othéa », in BOUSMANNE B. van et al. (éds.), *La librairie des ducs de Bourgogne: Manuscrits conservés à la Bibliothèque royale de Belgique*, Turnhout, Brepols, 2000, p. 82–91.
- LORCIN M.-T., « Les Miracles de Notre-Dame de Chartres : du latin au français », in PLANCHE A. et al. (éds.), *Mélanges de langue et de littérature médiévales offerts à Alice Planche*, Paris, Belles Lettres, 1984, p. 320–326.
- MIMOUNI S. C., « Les Vies de la Vierge. État de la question », *Apocrypha* 5, 1994, p. 211–248.
- MIMOUNI S. C., *Dormition et Assomption de Marie. Histoire des traditions anciennes*, Paris, Beauchesne, 1995.
- MORAWSKI J., « Mélanges de littérature pieuse I », *Romania* 61, 1935, p. 145–209.
- MORAWSKI J., « Notice sur deux manuscrits provenant des anciennes librairies de Bourgogne et du Louvre », *Romania* 59, 1933, p. 431–437.
- NORELLI E., *Marie des apocryphes. Enquête sur la mère de Jésus dans le christianisme antique. Christianismes antiques 1*, Genève, Labor et Fides, 2009.
- OKUBO M., « Autour de la *Nativité Notre Dame* et de son attribution à Gautier de Coinci », *Romania* 121, 2003, p. 348–381.
- OLLIER M.-L., « Le présent du récit. Temporalité et roman en vers », *Langue française* 40, 1978, p. 99–112.
- PAYEN J.-C., *Le motif du repentir dans la littérature française médiévale des origines à 1230*, Genève, Droz, 1967.

- PHILIPPART G., « Le récit miraculaire marial dans l'Occident médiéval », in IOGNA-PRAT D. et al. (éds.), *Marie: Le culte de la vierge dans la société médiévale*, Paris, Beauchesne, 1996, p. 564–589.
- RAVIER X. et al. (éds.), *Réception et identification du conte depuis le Moyen Âge. Actes du colloque de Toulouse, janvier 1986*, Toulouse, Université de Toulouse-Le Mirail, 1987.
- RYCHNER J., *La littérature et les mœurs chevaleresques à la cour de Bourgogne*, Neuchatel, Secrétariat de l'université, 1950.
- TARAYRE M., *La Vierge et le miracle. Le Speculum historiale de Vincent de beauvais*, Paris, Honoré Champion, 1999.
- The Cantigas de Santa Maria Database*, publication électronique disponible à l'adresse: <http://csm.mml.ox.ac.uk/?p=database>.
- URFELS-CAPOT A.-E., *Le sanctoral du lectionnaire de l'office dominicain 1254-1256. édition et étude d'après le ms. Rome, Sainte-Sabine XIV L1, "Ecclesiasticum officium secundum ordinem fratrum praedicatorum". Mémoires et documents de l'École des chartes 84*, Paris, 2007.
- WELTER J.-T., *L'exemplum dans la littérature religieuse et didactique du Moyen Âge*, New York, AMS Press, 1973.
- WILMART A., « L'ancien récit latin de l'Assomption », in WILMART A. (éd.), *Analecta Reginensia: extraits des manuscrits latins de la Reine Christine conservés au Vatican*, Vatican, 1933, p. 357–362.
- WILSON A., WILSON J., *A Medieval Mirror. Speculum Humanae Salvationis 1324–1500*, Berkeley, Los Angeles, Oxford, University of California Press, 1985.
- ZUMTHOR P., *La lettre et la voix. De la «littérature» médiévale*, Paris, 1987.

5. Études sur la culture du livre au Moyen Âge

AVRIL F., « Jean Le Tavernier. Un nouveau livre d'heures », *Revue de l'Art* 126, 1999, p. 9–22.

AZZAM W., COLLET O., FOEHR-JANSSENS Y., « Cohérence et éclatement : réflexion sur les recueils littéraires au Moyen Âge », in LEROUX X. (éd.), *La mise en recueil des textes médiévaux*, *Babel* 16\2, 2008, p. 31–59.

AZZAM W., COLLET O., FOEHR-JANSSENS Y., « Les manuscrits littéraires français : pour une sémiotique du recueil médiéval », *Revue belge de philologie et d'histoire* 83, 2005, p. 639–669.

BEAUNE C., AVRIL F., *Le miroir du pouvoir. Les manuscrits des rois de France au Moyen Âge*, Paris, Bibliothèque de l'Image, 1997.

BEYS B., « La valeur des gestes dans les miniatures de dédicaces (fin du XIV^e siècle-début du XVI^e siècles) », in *Le geste et les gestes au Moyen Âge*, Aix-en-Provence, CUERMA, Université de Provence (Centre d'Aix), 1998, p. 71–89.

BOSSUAT R., « Jean Miélot, traducteur de Cicéron », *Bibliothèque de l'École des chartes* 99, 1938, p. 1–45.

BUREN-HAGOPIAN A. V., « Jean Wauquelin de Mons et la production du livre aux Pays-Bas », *Publications du Centre européen d'études burgondo-médiévales* 23, 1983, p. 53–74.

BUREN-HAGOPIAN A. V., « Le sens de l'histoire dans les manuscrits du XV^e siècle », in ORNATO M. et al. (éds.), *Pratiques de la culture écrite en France au XV^e siècle: Actes du Colloque international du CNRS, Paris, 16-18 mai 1992, organisé en l'honneur de Gilbert Ouy par l'unité de recherche Culture écrite du Moyen Âge tardif*, Louvain-la-Neuve, Fédération internationale des instituts d'études médiévales, 1995, p. 515–525.

- BUSBY K., *Codex and context. Reading Old French verse narrative in manuscript no. 221-222*, Amsterdam, Rodopi, 2002.
- CHARTIER R., *Culture écrite et société : l'ordre des livres (XIV^e-XVIII^e siècle)*, Paris, A. Michel, 1996.
- CHASTANG P., « L'archéologie du texte médiéval. Autour de travaux récents sur l'écrit au Moyen Âge », *Annales. Histoire, Sciences sociales* 2, 2008, p. 245–269.
- COCKSHAW P., « La famille du copiste David Aubert », *Scriptorium* XXII, 1968, p. 279–287.
- COLLET O., « L'œuvre en contexte. La place de Gautier de Coinci dans les recueils cycliques des Miracles de Nostre Dame », in KRAUSE K. M. et al. (éds.), *Gautier de Coinci: Miracles, music and manuscripts*, Turnhout, Brepols, 2006, p. 21–36.
- DELAISSÉ L. M. J., « Les principaux centres de production de manuscrits enluminés dans les états de Philippe le Bon », *Cahiers de l'Association internationale des études françaises* 8, 1956, p. 11–34.
- DELSAUX O., « Bibliographie de et sur Jean Miélot », in Jean Miélot, *Le Moyen Français* 67, Turnhout, Brepols, 2011, p. 157–202.
- DEUFFIC J.-L. (éd.), *Du scriptorium à l'atelier. Copistes et enlumineurs dans la conception du livre manuscrit au Moyen Âge*, Turnhout, Brepols, 2011.
- DOUTREPONT G., *Inventaire de la "librairie" de Philippe le Bon (1420)*, Bruxelles, Kiessling et cie, 1906.
- FABRE-BAUDET S., « Mise en texte, mise en page et construction iconographique dans les manuscrits enluminés conservant la version IV du Roman de Tristan en prose (ms. Getty Ludwig XV-5, Paris, BnF, Fr. 99 et Chantilly, Musée Condé, 645) », in DEUFFIC J.-L.

- (éd.), *Du scriptorium à l'atelier: Copistes et enlumineurs dans la conception du livre manuscrit au Moyen Âge*, Turnhout, Brepols, 2011, p. 345–366.
- FOEHR-JANSSENS Y., COLLET O., *Le recueil au Moyen Âge. Le Moyen Âge central*, Turnhout, Brepols, 2010.
- GANZ P. (éd.), *The role of the book in medieval culture. Proceedings of the Oxford International Symposium, 26 september - 1 october 1982*, Turnhout, Brepols, 1986.
- GÉHIN P., *Lire le manuscrit médiéval. Observer et décrire*, Paris, Armand Colin, 2005.
- GEHRKE P., *Saints and scribes. Medieval hagiography in its manuscript context*, Berkeley, University of California Press, 1993.
- GINGRAS F., « Le bon usage du roman : cohabitation de récits profanes et de textes sacrés dans trois recueils vernaculaires de la fin du XIII^e siècle », in KULLMANN D. (éd.), *The church and vernacular literature in medieval France*, Toronto, Pontifical Institute of Mediaeval Studies, 2009, p. 137–156.
- GLÉNISSON J., *Le Livre au Moyen Âge*, Paris, Presses du CNRS, 1988.
- HASENOHR G., « Les recueils littéraires français du XIII^e siècle : public et finalité », in JANSEN-SIEBEN R. et al. (éds.), *Codices miscellaneorum : Brussels Van Hulthem colloquium*, Brussels, Archives et Bibliothèques de Belgique, 1999, p. 37–50.
- HEMELRYCK T. van et al., « l'Épître Othea en contexte bourguignon », in Jean Miélot, *Le Moyen Français* 67, Turnhout, Brepols, 2011, p. 111–128.
- HEMELRYCK T. van et al. (éds.), *Le recueil au Moyen Âge. La fin du Moyen Âge*, Turnhout, Brepols, 2010.
- HUOT S., *From song to book. The poetics of writing in Old French lyric and lyrical narrative poetry*, Ithaca London, Cornell University Press, 1987.

Jean Miélot, *Le Moyen Français* 67, Turnhout, Brepols, 2011.

JULIEN O., « Construction et composition des recueils français du XV^e siècle. Apports de la codicologie quantitative », in LEROUX X. (éd.), *La mise en recueil des textes médiévaux*, *Babel* 16\2, 2008, p. 13–30.

LEROUX X. (éd.), *La mise en recueil des textes médiévaux*, *Babel* 16\2, 2008.

MARTIN H.-J., CHARTIER R., VIVET J.-P., *Histoire de l'édition française. Le livre conquérant, du Moyen Âge au milieu du XVII^e siècle*, (Paris), Promodis, 1982.

MARTIN H.-J., VEZIN J., *Mise en page et mise en texte du livre manuscrit*, Paris, Editions du Cercle de la librairie-Promodis, 1990.

MÉRINDOL C. DE, « Le livre peint à la fin du Moyen Âge », in ORNATO M. et al. (éds.), *Pratiques de la culture écrite en France au XV^e siècle: Actes du Colloque international du CNRS, Paris, 16-18 mai 1992, organisé en l'honneur de Gilbert Ouy par l'unité de recherche Culture écrite du Moyen Âge tardif*, Louvain-la-Neuve, Fédération internationale des instituts d'études médiévales, 1995, p. 499–514.

MIKHAÏLOVA M. (éd.), *Mouvances et jointures. Du manuscrit au texte médiéval*, Orléans, Paradigme, 2005.

PAVIOT J., « David Aubert et la cour de Bourgogne », in QUÉRUEL D. (éd.), *Les manuscrits de David Aubert: Escripvain bourguignon*, Paris, Presses de l'université de Paris-Sorbonne, 1999, p. 9–18.

PERDRIZET P., « Jean Miélot, l'un des traducteurs de Philippe le Bon », *Revue d'Histoire littéraire de la France*, 1907, p. 472-482.

- QUÉRUEL D., « Le goût des livres : l'exemple de quelques bibliophiles bourguignons au XV^e siècle », in BOHLER D. (éd.), *Le goût du lecteur à la fin du Moyen Âge*, Paris, Le Léopard d'Or, 2006.
- RECHT R., *L'image médiévale. Le livre enluminé*, Paris, Réunion des musées nationaux, 2010.
- SHORT I., « L'avènement du texte vernaculaire : la mise en recueil », in BAUMGARTNER E. et al. (éds.), *Théories et pratiques de l'écriture au Moyen Âge, Littérales 4*, 1988, p. 11–24.
- STRAUB R. E. F., *David Aubert, escrivain et clerc*, Amsterdam, Atlanta, GA, Rodopi, 1995.
- TAYLOR A., *Textual situations. Three medieval manuscripts and their readers*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 2002.
- VEZIN J., « La Réalisation matérielle des manuscrits latins pendant le Haut Moyen Âge », *Codicologica* 2, 1979, p. 15–51.
- WIJSMAN H., « Bibliothèques princières entre Moyen Âge et humanisme. À propos des livres de Philippe le Bon et de Matthias Corvin et de l'interprétation du xv^e siècle », in MAILLARD J.-F. et al. (éds.), *Matthias Corvin, les bibliothèques princières et la genèse de l'État moderne*, Budapest, Országos Széchényi Könyvtár, 2009, p. 121–134.
- WIJSMAN H., « Jean Miélot et son réseau. L'insertion à la cour de Bourgogne du traducteur-copiste », in *Jean Miélot, Le Moyen Français* 67, Turnhout, Brepols, 2011, p. 129–156.
- WIJSMAN H., « Le connétable et le chanoine. Les ambitions bibliophiliques de Louis de Luxembourg au regard des manuscrits autographes de Jean Miélot », in ADAM R. et al. (éds.), *Le livre au fil de ses pages: Actes de la 14^e journée d'étude du Réseau des Médiévistes belges de Langue française*, Bruxelles, Archives et bibliothèques de Belgique, 2009, p. 119–150.

WIJSMAN H., « Le livre d'heures et de prières d'Agnès de Bourgogne, duchesse de Bourbon », *Art de l'enluminure (Hors série de Art et métiers du livre)* 29, 2009, p. 20–47.

WIJSMAN H., « Les manuscrits de Pierre de Luxembourg (ca 1440-1482) et les bibliothèques nobiliaires dans les Pays-Bas bourguignons de la deuxième moitié du XV^e siècle », *Le Moyen Âge* CXIII, 2007, p. 613–637.

6. Études de linguistique et de stylistique

BAUMGARTNER E., « Le choix de la prose », *Cahiers de Recherches Médiévales et Humanistes* 5, 1998, p. 7–13.

BENGTSOON A., « La proposition participiale à travers deux traductions du XV^e siècle », in ILIESCU M. et al. (éds.), *Actes du XXV^e Congrès international de linguistique et de philologie romanes (Innsbruck 2007)*, Berlin, New York, Walter de Gruyter, 2010, p. 529–537.

BENGTSOON A., « Le dérimage et la traduction de la Vie de sainte Geneviève », *Le Moyen Français* 51-53, 2003, p. 63–77.

BÉRIER F., « La traduction en français », in POIRION D. (éd.), *Grundriss der romanischen Literaturen des Mittelalters: La Littérature française aux XIV^e et XV^e siècles*, Heidelberg, Carl Winter Universitätsverlag, 1988, p. 219–265.

BRANDSMA F., « La vérité vivifiée? Le discours direct aux débuts de la prose française », *Faits de langues* 19, 2002, p. 37–49.

BRUCKER C., « L'articulation de la phrase en moyen français », *Verbum* 9-2, 1986.

BRUCKER C., « Mises en prose et genres littéraires à la fin du Moyen Âge : la quête du vraisemblable », *Travaux de littérature* 13, 2000, p. 29–48.

- BURIDANT C. (éd.), *Le moyen français : le traitement du texte. Actes du IX^e Colloque international sur le moyen français organisé les 29-31 mai 1997 par le Centre Linguistique et Philologie Romane et l'Institut National de la Langue Française, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2000.*
- BURIDANT C., « En passant par le *Glossaire des Glossaires du moyen français*. Les glossaires des éditions de textes en moyen français et l'élaboration du *Dictionnaire de moyen français* : Essai d'analyse critiques », *Revue de Linguistique Romane* 55, 1991.
- BURIDANT C., « La "traduction intralinguale" en moyen français à travers la modernisation et le rajeunissement des textes manuscrits et imprimés : quelques pistes et perspectives », *Le Moyen Français* 51-53, 2003, p. 113–157.
- CERQUIGLINI B., *La parole médiévale : discours, syntaxe, texte*, Paris, Les Éditions de minuit, c1981.
- COLLET O., *Glossaire et index critiques des œuvres d'attribution certaine de Gautier de Coinci. Vie de sainte Cristine et Miracles de Nostre Dame*, Genève, Droz, 2000.
- COLOMBO-TIMELLI M., « Syntaxe et technique narrative : titres et attaques de chapitres dans l'Érec Bourguignon », *Fifteenth-Century Studies* 24, 1998, p. 209–230.
- COLOMBO-TIMELLI M., FERRARI B., SCHOYSMAN A., FINOTTI I., *Mettre en prose aux XIV^e-XVI^e siècles*, Turnhout, Brepols, 2010.
- DOUTREPONT G., *La mise en prose des épopées et des romans chevaleresques du XIV^e au XVI^e siècle*, Bruxelles, Palais des académies, 1939.
- Du Mot au texte. Actes du III^e Colloque international sur le Moyen Français*, Tournai, Gunter Narr Verlag, 1982.

- FARAL E., *Les arts poétiques du XII^e et du XIII^e siècle. Recherches et documents sur la technique littéraire du Moyen Âge*, Paris, Champion, 1958.
- FOUCHÉ P., *Le verbe français : étude morphologique*, Paris, Klincksieck, 1967.
- FOUCHÉ P., *Phonétique historique du français. Les consonnes III*, Paris, Klincksieck, 1961.
- FOUCHÉ P., *Phonétique historique du français. Les voyelles II*, Paris, Klincksieck, 1958.
- GALDERISI C., « Vers et prose au Moyen Âge », in *Histoire de la France littéraire: Moyen Âge-XVI^e siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 2006, p. 745–766.
- GINGRAS F., « La cohabitation vers et prose dans deux collections médiévales. Chantilly Condé 472 et Berne Burgerbibliothek 113 », *Littérales* 41, 2007, p. 85–99.
- GOSSEN C. T., *Grammaire de l'ancien picard*, Paris, Klincksieck, 1970.
- GROSSEL M.-G., « La digression comme espace de liberté : les « queues » dans les *Miracles Nostre Dame* de Gautier de Coinci », in CONNOCHIE-BOURGNE C. (éd.), *La digression dans la littérature et l'art du Moyen Âge: Actes du 29^e Colloque du CUER MA, 19, 20 et 21 février 2004*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2005, p. 215–228.
- HATZFELD H., « La littérature flamboyante au XV^e siècle », in *Studi in onore di Carlo Pellegrini*, Torino, SEI, 1963, p. 81–96.
- KUNSTMANN P., « Le dérimage chez J. Miélot : considérations syntaxiques », in *Actes du V^e Colloque International sur le Moyen français*, Milan, Vita e Pensiero, 1986, p. 195–209.
- KUNSTMANN P., MARTINEAU F., FORGET D., *Ancien et moyen français sur le Web. Enjeux méthodologiques et analyse du discours*, Ottawa, Editions David, 2003.
- LORIAN A., « L'imbrication des phrases dans les textes narratifs (1400-1520) », in *Actes du V^e Colloque International sur le Moyen français*, Milan, Vita e Pensiero, 1986, p. 95–108.

- LORIAN A., « Les “Incipit” des Cent Nouvelles Nouvelles », in *Du Mot au texte: Actes du III^e Colloque international sur le Moyen Français*, Tournai, Gunter Narr Verlag, 1982, p. 171–187.
- LORIAN A., *Tendances stylistiques dans la prose narrative française du XVI^e siècle*, Paris, Klincksieck, 1973.
- MARCHELLO-NIZIA C., « L’historien et son prologue : forme littéraire et stratégies discursives », in POIRION D. (éd.), *La chronique et l’histoire au Moyen Âge: Colloque des 24 et 25 mai 1982*, Paris, Presses de l’université de Paris-Sorbonne, 1986, p. 13–25.
- MARCHELLO-NIZIA C., « La Forme-vers et la forme-prose : leurs langues spécifiques, leurs contraintes propres », *Perspectives médiévales* 3, 1977, p. 35–42.
- MARCHELLO-NIZIA C., *La langue française aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris, Nathan, 1997.
- MARTIN R., WILMET M., *Syntaxe du moyen français*, Bordeaux, Sobodi, 1980.
- MÉNARD P., *Syntaxe de l’ancien français*, Bordeaux, Éditions Bière, 1988.
- NYKROG P., « L’influence latine savante sur la syntaxe du français », in *La structure classique de la civilisation occidentale moderne: Linguistique*, Copenhague, Nordisk Sprog- og Kulturforlag, 1959, p. 89–114.
- POIRION D., « Écriture et ré-écriture au Moyen Âge », *Littérature* 41, 1981, p. 109–118.
- RASMUSSEN J., *La prose narrative française du 15^e siècle : étude esthétique et stylistique*, Copenhague, Munksgaard, 1958.
- RÉGNIER C., « Quelques problèmes de l’ancien picard », *Romance Philology* XIV, 1961, p. 255–272.
- ROQUES G., *Aspects régionaux du vocabulaire d’ancien français*, doctorat, Université de Strasbourg, 1980.

SCHOYSMAN A., « Le statut des auteurs compilés par Jean Miélot », in HEMELRYCK T. van et al. (éds.), *L'écrit et le manuscrit à la fin du Moyen Âge*, Turnhout, Brepols, 2006, p. 303–314.

SCHOYSMAN A., « Les prologues chez Jean Miélot », in *Actes du II^e Colloque international sur la littérature en moyen français (Milan, 8-10 mai 2000): L'analisi linguistica et letteraria*, 2000, p. 315-328.

Studi in onore di Carlo Pellegrini, Torino, SEI, 1963.

TOGEBY K., « La prose française du XV^e siècle », *Orbis Litterarum* 14, 1959, p. 174–183.

TRAVAUX DU CERCLE LINGUISTIQUE DE COPENHAGUE, *La structure classique de la civilisation occidentale moderne. Linguistique*, Copenhagen, Nordisk Sprog- og Kulturforlag, 1959.

VANDERHEYDEN A., MORTELMANS J., MULDER W. DE, *Texte et discours en moyen français. Actes du XI^e Colloque international sur le moyen français (Anvers, mai 2005)*, Turnhout, Brepols, 2007.

WARTBURG W. VON, *Évolution et structure de la langue française*, Paris, Klincksieck, 1970.

7. Histoire et histoire de l'art

Actes du 101^e Congrès national des sociétés savantes. Lille, 1976, Section d'histoire moderne et contemporaine, Paris, Bibliothèque nationale, 1978.

AVRIL F., *L'enluminure à l'époque gothique, 1200-1420*, Paris, Bibliothèque de l'Image, 1995.

BALARD M. (éd.), *Autour de la première croisade. Actes du colloque de la Society for the Study of the Crusades and the Latin East (Clermont-Ferrand, 22-25 juin 1995)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1996.

- BASCHET J., « Inventivité et sérialité des images médiévales. Pour une approche iconographique élargie », *Annales. Histoire, Sciences sociales* 51, 1996, p. 93–133.
- BASCHET J. et al. (éds.), *L'image. Fonctions et usages des images dans l'Occident médiéval*, Paris, Le Léopard d'Or, 1996.
- BEAULIEU M., BAYLÉ J., *Le costume en Bourgogne de Philippe Le Hardi à la mort de Charles le Téméraire (1364-1477)*, Paris, Presses universitaires de France, 1956.
- BELTING H., ISRAËL F., *L'image et son public au Moyen Âge*, Paris, G. Monfort, 1998.
- BELTING H., MULLER F., *Image et culte. Une histoire de l'art avant l'époque de l'art*, Paris, Ed. du Cerf, 1998.
- BONENFANT P., BONENFANT-FEYTMANS A.-M., *Philippe le Bon. Sa politique, son action*, Paris, Bruxelles, De Boeck Université, 1996.
- BONNE J.-C., « À la recherche des images médiévales », *Annales. Histoire, Sciences sociales* 46, 1991, p. 353–373.
- BOURASSIN E., *Philippe le Bon. Le grand lion des Flandres*, Paris, Tallandier, 1983.
- CARON M.-T., *Les vœux du faisan, noblesse en fête, esprit de croisade. Le manuscrit français 11594 de la Bibliothèque nationale de France*, Turnhout, Brepols, 2003.
- CARRUTHERS M., *Machina memorialis. Méditation, rhétorique et fabrication des images au Moyen Âge*, Paris, Gallimard, 2002.
- DELAISSÉ L. M. J., *Le siècle d'or de la miniature flamande. Le mécénat de Philippe le Bon*, Bruxelles, Rijksmuseum, 1959.
- DELCLOS J.-C., *Le témoignage de Georges Chastellain, historiographe de Philippe le Bon et de Charles le Téméraire*, Genève, Droz, 1980.

- DENOËL C. (éd.), *Saint André. Culte et iconographie en France, V^e-XV^e siècles*, Paris, École des Chartes, 2004.
- DUCHET-SUCHAUX G. (éd.), *L'iconographie. Études sur les rapports entre textes et images dans l'Occident médiéval*, Paris, Cahiers du Léopard d'or, 2001.
- DUNAND F., SPIESER J.-M., WIRTH J., *L'Image et la production du sacré. Actes du colloque de Strasbourg, 20-21 janvier 1988*, Paris, Méridiens Klincksieck, 1991.
- DURRIEU P., *La miniature flamande au temps de la cour de Bourgogne (1415-1530)*, Paris, Vanoest, 1927.
- Exposition Miniatures flamandes*, publication électronique disponible à l'adresse: <http://expositions.bnf.fr/flamands/livres/charlemagne/index.htm>.
- GARNIER F., *Le Langage de l'image au Moyen âge*, Paris, Le Léopard d'Or, 1989.
- GILISSEN L., « La miniature en terre wallonne au temps des ducs de Bourgogne », in LEJEUNE-DEHOUSSE R. et al. (éds.), *Le Wallonie, pays et les hommes: Lettres, arts, culture*, Bruxelles, Renaissance du Livre, 1977, p. 455–462.
- GRABAR A., *Les voies de la création en iconographie chrétienne*, Paris, Flammarion, 1979.
- GREGORY T. (éd.), *I sogni nel Medioevo*, Roma, Edizione dell'Ateneo, 1985.
- GRUBEN F. DE, *Les chapitres de la Toison d'or à l'époque bourguignonne (1430-1477)*, Leuven, Leuven University Press, 1997.
- HAMEL C. DE, *Une histoire des manuscrits enluminés*, Londres, Phaidon Press, 1995.
- HECK C., *L'échelle céleste dans l'art du Moyen Âge. Une image de la quête du ciel*, Paris, Flammarion, 1997.
- HUIZINGA J., « La physionomie morale de Philippe le Bon », *Annales de Bourgogne* IV, 1932, p. 101–129.

- HULIN L. G. DE, « Jean le Tavernier », *Biographie nationale de Belgique* 24, 1926-29, p. 630–639.
- LACAZE Y., « Le rôle des traditions dans la genèse d'un sentiment national au XV^e siècle. La Bourgogne de Philippe Le Bon », *Bibliothèque de l'École des chartes* 129-2, 1971, p. 303–385.
- LAPOSTOLLE C., « Images et apparitions. Illustrations des «Miracles de Nostre Dame» », *Médiévales* 1, 1982, p. 47–66.
- LAPOSTOLLE C., « Temps, lieux et espaces. Quelques images des XIV^e et XV^e siècles », *Médiévales* 9, 1990, p. 101–120.
- Le geste et les gestes au Moyen Âge*, Aix-en-Provence, CUERMA, Université de Provence (Centre d'Aix), 1998.
- LE GOFF J., « Le Christianisme et les rêves (II^e-VII^e siècles) », in GREGORY T. (éd.), *I sogni nel Medioevo*, Roma, Edizione dell'Ateneo, 1985, p. 171–218.
- LE GOFF J., *Pour un autre Moyen Âge. Temps, travail et culture en Occident*, Paris, Gallimard, c1977.
- Le Moyen Âge vu d'ailleurs*, *Bulletin du Centre d'études médiévales d'Auxerre Hors série n° 2*, 2008.
- PÄCHT O., *La miniatura medieval. Una introducción*, Madrid, Alianza Ed, 1993.
- PANOFSKY E., *Les primitifs flamands. Traduit de l'anglais par Dominique Le Bourg*, Paris, Hazan, c1992.
- PAVIOT J., « La croisade bourguignonne aux XIV^e et XV^e siècles : un idéal chevaleresque? », *Francia* 33/1, 2006, p. 33–68.

- PAVIOT J., « La dévotion vis-à-vis la Terre Sainte au XV^e siècle. L'exemple de Philippe Bon, duc Bourgogne (1396-1467) », in BALARD M. (éd.), *Autour de la première croisade: Actes du colloque de la Society for the Study of the Crusades and the Latin East (Clermont-Ferrand, 22-25 juin 1995)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1996.
- PAVIOT J., *Les ducs de Bourgogne, la croisade et l'Orient. Fin XIV^e siècle-XV^e siècle*, Paris, Presses de l'université de Paris-Sorbonne, 2003.
- PRACHE A., *Notre-Dame de Chartres. Image de la Jérusalem céleste*, Paris, CNRS éditions, c2008.
- RAYNAUD C., « Le prince ou le pouvoir de séduire », *Actes de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public* 23, 1992, p. 261–284.
- RECHT R., *Le croire et le voir. L'art des cathédrales, XII^e-XV^e siècle*, Paris, Gallimard, 1999.
- SCHMITT J.-C. (2008), « Les images médiévales » in *Le Moyen Âge vu d'ailleurs, Bulletin du Centre d'études médiévales d'Auxerre* Hors série n° 2, 2008, publication électronique disponible à l'adresse: <http://cem.revues.org/index4412.html>.
- SCHMITT J.-C., « Anthropologie historique », in *Le Moyen Âge vu d'ailleurs, Bulletin du Centre d'études médiévales d'Auxerre* Hors série n° 2, 2008, publication électronique disponible à l'adresse: cem.revues.org/index8862.html.
- SCHMITT J.-C., « La culture de l'imgo », *Annales. Histoire, Sciences sociales* 1, 1996, p. 3–36.
- SCHMITT J.-C., *La raison des gestes dans l'Occident médiéval*, Paris, Gallimard, 1990.
- SCHNERB B., *L'État bourguignon. 1363-1477*, Paris, Perrin, 1999.
- SMEYERS M., *L'art de la miniature flamande du VIII^e au XVI^e siècle*, Tournai, Renaissance du Livre, 1998.

VAUCHEZ A., *La Spiritualité du Moyen Âge occidental. VIII^e-XIII^e siècle*, Paris, Seuil, 1997.

VAUGHAN R., *Philip The Good. The apogee of Burgundy*, Suffolk, The Boydell Press, c2002.

WINTER P. M. DE, « Manuscrits à peintures produits pour le mécénat Lillois sous le règne de Jean Sans Peur et de Philippe le Bon », in *Actes du 101^e Congrès national des sociétés savantes: Lille, 1976, Section d'histoire moderne et contemporaine*, Paris, Bibliothèque nationale, 1978, p. 233–256.

WIRTH J., « La représentation de l'image dans l'art du Haut Moyen Âge », *Revue de l'Art* 79, 1988, p. 9–21.

WIRTH J., *L'image médiévale, naissance et développements (VI^e-XV^e siècle)*, Paris, Méridiens Klincksieck, 1989.

8. Ouvrages de références

ABRAHAM N., *Description des manuscrits français de la Bibliothèque de Copenhague*, Copenhague, Impr. de Thiele, 1844.

BARROIS G., *Bibliothèque Prototypographique*, Paris, Treuttel et Würtz, 1830.

BERLIOZ J., AVRIL J., BATAILLON L.-J., BÉRIOU N., *Identifier sources et citations*, Turnhout, Brepols, 1994.

Bulletin de la commission historique du département du nord III, Lille, Imprimerie de L. Danel, 1847.

Catalogue des manuscrits français de la bibliothèque impériale, Paris, Librairie de Firmin Didot frères, fils et cie, 1868.

DI STEFANO G., *Dictionnaire des locutions en moyen français*, Montréal, CERES, 1991.

Dictionnaire du Moyen Français (DMF), publication électronique disponible à l'adresse: <http://www.atilf.fr/dmf/>.

- DUMEIGE G., *La foi catholique : textes doctrinaux du magistère de l'Église*, Paris, Éditions de l'Orante, c1993.
- DUYS K. A., KRAUSE K. M., STONES A., « Gautier de Coinci's Miracles de Nostre Dame. Manuscript list », in KRAUSE K. M. et al. (éds.), *Gautier de Coinci: Miracles, music and manuscripts*, Turnhout, Brepols, 2006.
- GAUTHIER G., « Image et texte. Le récit sous le récit », *Langages* 19, 1984, p. 9–21.
- GAUTIER L., *Les épopées françaises. Étude sur les origines et l'histoire de la littérature nationale*, Paris, H. Walter, 1878-1892.
- GODEFROY F., *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, Paris, Librairie des sciences et des arts, 1881-1902.
- HASENHOR G. et al. (éds.), *Dictionnaire des lettres françaises. Le Moyen Âge*, Paris, Fayard, 1992.
- HUBERT DU MANOIR S. J. (éd.), *Maria. Études sur la Sainte Vierge*, Paris, Beauchesne, 1949-1971.
- JOHANNOT Y., « L'espace du livre », *Communication et langages* 72-2, 1987, p. 41–48.
- KEUFFER M., *Beschreibendes Verzeichnis der Handschriften der Stadtbibliothek zu Trier T. 5*, Wiesbaden, Harrassowitz, 1888.
- KUNSTMANN P., BRUN L., *Laboratoire de français ancien (LFA)*, publication électronique disponible à l'adresse: <http://www.lfa.uottawa.ca/>.
- LESTRINGANT F., ZINK M., PRIGENT M., *Histoire de la France littéraire. Moyen Âge-XVI^e siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 2006.
- MIGNE J.-P., *Dictionnaire des apocryphes T. II*, J.-P. Migne, 1856.

- MUZERELLE D., *Vocabulaire codicologique. Répertoire méthodologique des termes relatifs aux manuscrits*, Paris, Éditions CEMI, 1985.
- OMONT H., *Miracles de Notre-Dame. Reproduction des 59 miniatures du manuscrit français 9198 et des 73 miniatures du manuscrit français 9199 de la Bibliothèque nationale*, Paris, Berthaud, 1906.
- PARIS P. A., *Les manuscrits de la bibliothèque du roi*, Paris, Techener, 1836-1848.
- PEARCE E. H., *The Monks of Westminster*, Cambridge, Cambridge Univ. Pr., 1916.
- PINCHART A., *Archives des arts, sciences et lettres T. III*, Gand, 1881.
- PROPP V., *Morphologie du conte*, Paris, Seuil, c1970.
- Recueil de travaux offert à M. Clovis Brunel, membre de l'Institut, directeur honoraire de l'École des Chartes t. 1*, Paris, Société de l'École des Chartes, 1955.
- RYCHNER J., *La chanson de geste : essai sur l'art épique des jongleurs*, Lille, Giard, 1955.
- SAINT AUGUSTIN, *La genèse au sens littéral, en douze livres = De genesi ad litteram, libri duodecim*, éd. critique par P. Agaësse ; A. Solignac. *Bibliothèque augustinienne, Œuvres de saint Augustin* 49, Paris, Desclée de Brouwer, 1972.
- SCHULZE-BUSACKER E., *Proverbes et expressions proverbiales dans la littérature narrative du Moyen Âge français. Recueil et analyse*, Paris, Champion, 1985.
- STRANGE J., *Caesarii Heisterbacensis, monachi ordinis Cisterciensis, Dialogus miraculorum vol. 2*, Ridgewood, N. J., Gregg Press, c1966 (1851).
- TISCHENDORF C. VON, *Evangelia apocrypha*, Hildesheim, G. Olms, 1876.
- TOBLER A., LOMMATZCH E., *Altfranzösisches Wörterbuch*, Berlin, Weidmann, 1925-2008.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	1
<i>I. Artisans de l'œuvre.....</i>	<i>1</i>
a) Jehan Miélot.....	1
b) Jean Le Tavernier.....	10
<i>II. Le texte et son contexte.....</i>	<i>14</i>
<i>III. La tradition manuscrite.....</i>	<i>30</i>
a) Description du manuscrit.....	30
b) Les manuscrits des Miracles de Nostre Dame attribués à Jehan Miélot.....	45
<i>IV. L'établissement du texte.....</i>	<i>48</i>
a) Éditions antérieures.....	48
b) L'édition d'un manuscrit unique.....	49
c) Toilette du texte.....	51
<i>V. Langue du manuscrit.....</i>	<i>53</i>
a) Phénomènes graphiques.....	53
b) Phénomènes graphico-phonétiques.....	54
c) Morphosyntaxe.....	56
<i>VI. L'analyse du texte.....</i>	<i>59</i>
a) La Vie de la Vierge.....	59
b) Les Miracles.....	79
<i>VII. Composition du recueil.....</i>	<i>133</i>
a) Procédure de la mise des textes en recueil.....	133
b) Le rapport entre les textes et les images dans la composition du recueil.....	161

<i>VIII. La mise en prose</i>	175
a) Du latin vers le moyen français	182
b) De l'ancien français vers le moyen français	183
c) Du corps du texte	184
d) Des manières de commencer et de conclure	191
e) Le style	200
Texte	209
Glossaire	456
Table des noms propres	541
Sources latines et versions françaises des miracles	553
Bibliographie	598
Table des matières	626
Liste des figures	627
Liste des tableaux	627

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Cahier 1	34
Figure 2 : Cahier 20	36

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Éléments matériels	30
Tableau 2 : Les réclames	33
Tableau 3 : Systèmes d'assemblage des cahiers du manuscrit	36

Tableau 4 : Réglures.....	39
Tableau 5:Concordance entre les textes des fol. 4r. au 17r. et ses sources	69
Tableau 6 : Concordance entre le texte des folios 20r. au 27r. et ses sources	74
Tableau 7: sources latines des miracles 1 à 28.....	596
Tableau 8 : sources françaises des miracles 29 à 52	596